

Cahiers lasalliens

TEXTES

ÉTUDES - DOCUMENTS

LA CIVILITÉ DE JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

Ses sources. Son message.

TROISIÈME PARTIE

Jean PUNGIER, F.S.C.

60

Cahiers lasalliens

TEXTES
ÉTUDES - DOCUMENTS

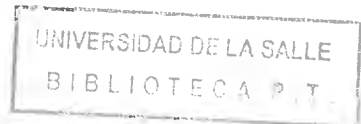
LA CIVILITÉ DE JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

Ses sources. Son message.

TROISIÈME PARTIE

Jean PUNGIER, F.S.C.

60



255.7806
C132C
T. 60
E.

Jean PUNGIER, F.S.C.

**LA CIVILITÉ
DE JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE**

Ses sources. Son message.

TROISIÈME PARTIE

ROME 2000

SIBLIDOTECA
UNIVERSITÀ
21 MAY 2002
COPIE:
CONFRAT.
DENOMINAZIONE: *Comunidad*
CIVILIZAZIONE:
VALORE: *Cilo*
RICETTA: *1500* *124186*

Présentation

Avec ce troisième volume, se clôt la trilogie que le Frère Pungier intitulait modestement “une première approche” de la *Civilité* de Jean-Baptiste de La Salle.

Le CL 58 a exploré les “sources” dont le Fondateur des Frères s’est inspiré pour rédiger ce traité de politesse à l’intention des élèves des Écoles chrétiennes et de leurs maîtres. Et le CL 59 nous a offert une étude très documentée des “choix” de Monsieur de La Salle, tant au niveau linguistique et culturel que moral et mystique.

Le présent Cahier lasallien réédite le texte même de la *Civilité*, aussi près que possible de l’édition *princeps* de 1703 (le numéro des pages en est rappelé dans la marge de gauche). Les corrections apportées sont toutes signalées par une note. Pour la première fois, les références marginales ont été reproduites en italiques chaque fois que la source scripturaire n’a pas été déjà reprise de Sacy ou d’Amelote.

Si, en effet, la première colonne est consacrée au texte lasallien, la ou les colonnes suivantes fournissent tous les textes, repérés dans le CL 58, qui présentent avec lui des affinités ou des contrastes intéressants. Nous espérons que les lecteurs apprécieront cette richesse foisonnante qui permet de saisir sur le vif l’appropriation sélective que Jean-Baptiste de La Salle fait des écrits de ses contemporains.

D’autant qu’une référence systématique a été également faite aux pages des CL 58 et 59, où ces passages sont présentés ou commentés. Il y a ainsi moyen d’approfondir tel ou tel aspect de sa pensée ou de ses expressions.

Enfin, des tables très abondantes offrent des portes d'entrée thématiques aux CL 58 et 59. À côté, donc, du *corpus électronique* lasallien, nous disposons désormais là d'un outil de recherche très performant pour entrer dans la mentalité du Grand Siècle et dans les pratiques de la vie quotidienne que tant d'auteurs ont voulu moraliser et codifier.

Ce Cahier lasallien n'est pourtant pas d'une édition critique, qui aurait supposé en plus l'étude du devenir du texte, et donc de sa compréhension, dans les éditions successives de la *Civilité* et dans d'autres écrits lasalliens. En attendant une telle édition, on pourra se reporter utilement au livre du Frère Albert-Valentin, de 1955.

Le Frère Jean Pungier a entrepris, sur le troisième tome des *Devoirs d'un chétien envers Dieu* : le Culte, une étude analogue à celle que reproduisent les CL 58-60. Espérons qu'elle aura un jour la chance de paraître à son tour dans les Cahiers lasalliens.

Frère Alain Houry,
Directeur des Études lasalliennes.

Pour faciliter la lecture des expressions citées, comme *Vous m'avez fait cette grâce*, qui devraient aujourd'hui se mettre entre guillemets, on les a reproduites en *italiques*. Dans l'édition *princeps*, quelques expressions sont signalées par des caractères différents : elles sont ici reproduites en *italiques grasses*.

Les règles de la bienséance et de la civilité chrétienne à l'usage des écoles chrétiennes

Préface

RB 0,0,1

C'est une chose surprenante que la plupart des chrétiens ne regardent la bienséance et la civilité que comme une qualité purement humaine et mondaine, et que ne pensant pas à élever leur esprit plus haut, ils ne la considèrent pas comme une vertu qui a rapport à Dieu, au prochain et à nous-mêmes. C'est ce qui fait bien connaître le peu de christianisme qu'il y a dans le monde, et combien il y a peu de personnes qui y vivent et se conduisent selon l'Esprit de Jésus-Christ.

RB 0,0,2

C'est cependant ce seul Esprit qui doit animer toutes nos actions pour les rendre saintes et agréables à Dieu, et c'est une obligation dont saint Paul nous avertit en nous disant en la personne des premiers chrétiens, que comme nous devons vivre par l'Esprit de Jésus-Christ, nous devons aussi nous conduire en toutes choses par le même Esprit.

RB 0,0,3

Comme il n'y a aucune de vos actions, selon le même Apôtre, qui ne doive être sainte, il n'y en a aussi pas une qui ne doive être faite par des motifs purement chrétiens, et ainsi toutes

58, 61: en réaction à un discours "mondain" comme celui des P.F.

59, 21, 283.

59, 227.

58, 332-333: parallèle Mons et Amelote

59, 293-294

Mais en un mot vivez selon l'Esprit, et vous n'accomplirez point les passions de la chair. (Amelote, Ga 5,16)

58, 61

Si donc nous vivons par l'Esprit, agissons aussi par l'Esprit. (Amelote, Ga 5,25)

58, 175, 333 ; 59, 218, 219, 283, 300, 314.

Que toutes vos actions, et toutes vos paroles soient dirigées au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, et qu'en toutes vous rendiez grâces par lui à Dieu le Père. (Amelote, Col 3,17)

nos actions extérieures qui sont les seules qui peuvent être réglées par la bienséance, doivent toujours avoir et porter avec soi un caractère de vertu.

RB 0,0,4

C'est ce que les pères et les mères sont obligés de considérer dans l'éducation de leurs enfants, et c'est à quoi les maîtres et maîtresses, chargés de l'instruction des enfants, doivent faire une attention particulière.

RB 0,0,5

iiij Ils ne doivent jamais en leur donnant des règles de bienséance oublier de leur enseigner qu'il ne faut les mettre en pratique que par des motifs purement chrétiens, et qui regardent la gloire de Dieu et le salut, et bien loin de dire aux enfants dont ils ont la conduite, que s'ils ne font pas une telle chose on les blâmera, qu'on n'aura pas d'estime pour eux, qu'on les tournera en ridicule, qui sont toutes manières qui ne sont bonnes qu'à leur inspirer l'esprit du monde, et à les éloigner de celui de l'Évangile ; lorsqu'ils voudront les porter à des pratiques extérieures qui regardent le maintien du corps et la seule modestie,

RB 0,0,6

ils auront soin de les y engager par le motif de la présence de Dieu, dont se sert saint Paul pour le même sujet en avertissant les fidèles de son temps, que leur modestie devait paraître à tous les hommes, parce que le Seigneur

58, 61 ; 59, 283.

58, 176, 333 ; 59, 228, 238, 262, 292, 314.

Que votre modestie soit connue à tous les hommes. Le Seigneur est proche.

(Amelote, Ph 4,5)

était proche d'eux, c'est-à-dire par respect pour la présence de Dieu devant qui ils étaient ; s'ils leur apprennent et leur font faire des pratiques de bienséance qui ont rapport au prochain, ils les engageront à ne donner ces témoignages de bienveillance, d'honneur et de respect que comme à des membres de Jésus-Christ et à des temples vivants, et animés du Saint-Esprit.

RB 0.0.7

C'est ainsi que saint Pierre exhorte les premiers fidèles auxquels il écrit d'aimer leurs frères, et de rendre à chacun l'honneur qui lui est dû pour se montrer de véritables serviteurs de Dieu, en témoignant que c'est Dieu qu'ils honorent en la personne de leur prochain.

RB 0.0.8

iv Si tous les chrétiens se mettent en état de ne donner des marques de bienveillance, d'estime et de respect, que dans ces vues et par des motifs de cette nature, ils sanctifieront par ce moyen toutes leurs actions et donneront lieu de distinguer, comme on doit le faire, la bienséance et la civilité chrétienne de celle qui est purement mondaine et presque païenne ; et vivants ainsi en véritables chrétiens, ayant des manières extérieures conformes à celles de Jésus-Christ et à celles de leur profession, ils se feront discerner des infi-

Rendez à chacun l'honneur qui lui est dû, aimez vos frères : craignez Dieu, respectez le Roi. (Amelote, I P 2,17)

Étant libres, non pour faire servir votre liberté d'un voile qui couvre votre mauvaise vie : mais comme vous montrant serviteurs de Dieu. (Amelote, I P 2,16)

58, 84 ; 59, 284.

59, 240.

dèles et des chrétiens de nom, comme Tertullien dit qu'on connaissait et qu'on discernait les chrétiens de son temps par leur extérieur et par leur modestie.

Apologie, 8^e livre.

RB 0,0,9

La bienséance chrétienne est donc une conduite sage et réglée que l'on a fait paraître dans ses discours et dans ses actions extérieures par un sentiment de modestie, ou de respect, ou d'union et de charité à l'égard du prochain, faisant attention au temps, aux lieux et aux personnes avec qui l'on converse, et c'est cette bienséance qui regarde le prochain, qui se nomme proprement *civilité*.

59, 263, 269.

RB 0,0,10

On doit dans les pratiques de bienséance et de civilité avoir égard au temps ; car il y en a plusieurs qui ont été en usage dans les siècles précédents, ou même il y a plusieurs années, qui ne le sont pas présentement, et celui qui voudrait encore s'en servir passerait pour un homme singulier, bien loin d'être regardé comme une personne civile et honnête.

RB 0,0,11

v Il faut aussi se conduire dans ce qui regarde la bienséance selon ce qui se pratique dans les pays où l'on demeure et où on se trouve, car chaque nation a ses manières de bienséance et de civilité qui lui sont particulières, ce qui

fait que très souvent ce qui est mes-
séant dans un pays est regardé comme
civil et honnête dans un autre.

RB 0,0,12

Il y a même des choses que la bien-
séance exige en quelques endroits par-
ticuliers et qui sont entièrement défen-
dus en d'autres lieux, car ce qui se
doit faire chez le roi ou même dans sa
chambre ne doit pas se faire ailleurs,
parce que le respect qu'on doit avoir
pour la personne du roi demande
qu'on ait de certains égards dans sa
maison qu'il ne faut pas avoir dans
celle d'un particulier.

59, 96, 97, 254.

RB 0,0,13

On doit aussi se conduire autrement
dans sa propre maison que dans les
maisons des autres et chez les person-
nes qu'on connaît que chez celles
qu'on ne connaît pas.

Puis donc que la civilité demande
qu'on ait et qu'on fasse paraître un
respect particulier pour les uns qu'on
n'est pas obligé, et qu'il serait même
contre la bienséance d'avoir pour les
autres, quand on se rencontre ou qu'on
converse avec quelqu'un, il faut faire
attention à sa qualité pour le traiter et
agir avec lui selon que sa qualité le
demande.

59, 124 : Cf. La Chétardye : Quoiqu'on
doive être civil, il ne faut pas traiter tout le
monde également. Il n'y a rien de si juste
que la subordination.

RB 0,0,14

vi Il faut aussi se considérer soi-même
et ce que l'on est, car celui qui est in-
férieur à d'autres est obligé d'avoir de

59, 95, 254.

la soumission pour ceux qui lui sont supérieurs, soit par leur naissance, soit par leur emploi, soit par leur qualité, et de leur témoigner beaucoup plus de respect que ne ferait pas un autre qui leur serait tout à fait égal.

Un paysan, par exemple, doit rendre extérieurement plus d'honneur à son seigneur qu'un artisan qui ne dépendrait pas de lui, et cet artisan doit porter beaucoup plus de respect à ce seigneur qu'un autre gentilhomme qui irait le voir.

RB 0,0,15

La bienséance et la civilité ne consistent donc proprement que dans des pratiques de modestie et de respect à l'égard du prochain, et comme la modestie se fait particulièrement paraître dans la contenance et le respect pour le prochain dans les actions ordinaires qui se font presque toujours en présence des autres, on a pris le dessein de traiter dans ce livre de ces deux choses séparément.

1. De la modestie qui doit paraître dans le port et le maintien des différentes parties du corps.

2. Des marques extérieures de respect ou d'affection particulière qu'on doit donner dans les différentes actions de la vie à toutes les personnes en présence de qui on les fait et avec qui on peut avoir affaire.

59, 112, 113 : la société du XVII^e s. «est fondée, non sur le principe de l'égalité, mais sur le principe des distinctions, dont les "traitements" accordés sont un reflet. La grande préoccupation d'un individu est de marquer la distance qui le sépare de ses inférieurs».

(F. BRUNO)

59, 96, 109, 254.

59, 232.

59, 233, 247.

Première partie.

De la modestie qu'on doit faire paraître dans le port et le maintien des différentes parties du corps.

Chapitre 1

Du port et du maintien de tout le corps.

Du port et du maintien extérieur.

(C.P., p. 46)

Quelles incivilités doit-on éviter, touchant le maintien ou la posture du corps ?

(P.F., p. 58)

RB 101,1,16

Ce qui contribue le plus à donner de l'air à une personne et à la faire considérer par sa modestie, comme une personne sage et bien réglée, c'est lorsqu'elle tient toutes les parties de son corps dans la situation que la nature ou l'usage leur a prescrite.

59, 126, 194, 235, 241

RB 101,1,17

On doit pour cela éviter plusieurs défauts dans le maintien des parties du corps, dont le premier est l'*affectedion* et la gêne, qui rend une personne guindée dans son extérieur, et qui est tout à fait contre la bienséance et contre les règles de la modestie.

59, 237

2

Il faut aussi se garder d'une certaine négligence, qui fasse paraître de la lâcheté et de la mollesse dans la conduite et qui rende une personne méprisable, parce que cette mauvaise qualité marque une bassesse d'esprit aussi bien que de naissance et d'éducation.

59, 237

RB 101,1,18

On doit aussi faire une attention toute particulière, pour ne rien faire paraître de léger dans son maintien, ce qui est l'effet d'un esprit éventé. Ceux qui ont l'esprit naturellement léger et étourdi, s'ils veulent ne pas tomber dans ce défaut, ou s'en corriger, doivent faire en sorte de ne pas remuer un seul membre de leur corps sans attention, et de ne le faire qu'avec beaucoup de retenue. Ceux aussi qui sont d'un tempérament actif et précipité, doivent beaucoup s'étudier à ne jamais agir qu'avec une grande modération, à penser avant que de faire, et à avoir le corps le plus qu'ils peuvent dans une même consistance et situation.

59, 237

RB 101,1,19

3 Quoiqu'il ne faille rien faire paraître d'étudié dans son extérieur, il faut cependant savoir compasser toutes ses démarches et bien régler le port de toutes les parties du corps. C'est ce qu'on doit apprendre aux enfants avec beaucoup de soin, et ce à quoi les personnes, dont les parents ont été assez négligents pour ne les pas former dans leur bas âge, doivent s'appliquer d'une manière particulière, jusqu'à ce qu'ils s'y soient accoutumés et qu'ils se soient rendus ces pratiques aisées et comme naturelles.

RB 101,1,20

Il faut qu'il y ait toujours dans le port d'une personne quelque chose de grave et de majestueux : mais elle doit bien

58, 5-6 ; 59, 284, 295, 320.

prendre garde qu'il n'y ait rien qui res-
sente l'orgueil et la hauteur d'esprit,
car cela déplaît extrêmement à tout le
monde. Ce qui doit donner cette gra-
vité, c'est la seule modestie et la sa-
gesse qu'un chrétien doit faire paraître
dans toute sa conduite.

RB 101.1.21

Comme il est d'une naissance élevée,
parce qu'il appartient à Jésus-Christ,
et qu'il est enfant de Dieu, qui est le
souverain Être, il ne doit rien avoir ni
rien faire remarquer de bas dans son
extérieur, et tout y doit avoir un cer-
tain air d'élévation et de grandeur, qui
ait quelque rapport à la puissance et à
la majesté du Dieu qu'il sert et qui lui
a donné l'être, mais qui ne vienne pas
d'estime de soi-même et de préférence
aux autres; car tout chrétien devant se
conduire selon les règles de l'Évan-
gile doit porter honneur et respect à
tous les autres, les regardant comme
les enfants de Dieu et les frères de
Jésus-Christ, et se considérant comme
un homme chargé de péchés, il doit
pour cela s'humilier continuellement,
se mettre au-dessous de tous.

RB 101.1.22

4 Lorsqu'on est debout, il faut tenir le
corps droit, sans le pencher ni d'un
côté, ni d'un autre, et ne pas se cour-
ber en devant comme un vieillard qui
ne peut plus se soutenir. Il est aussi
très indécent de se redresser avec af-

Cf. R 15,9,1

58, 334.

59, 26 : profondeur des sentiments plus que
qualité de ce texte bien venu.

59, 124, 174 : fondement de l'inaliénable
égalité de tous les chrétiens entre eux.

59, 261, 314, 326.

fection, de s'appuyer contre une muraille ou contre quelque autre chose, de faire des contorsions de corps et de s'allonger avec indécence.

RB 101.1,23

Quand on est assis, il ne faut pas s'étendre lâchement, ni s'appuyer bien fort contre le dossier de la chaise ; il est indécent d'être assis trop bas ou trop haut, à moins qu'on ne puisse faire autrement, et il vaut mieux ordinairement être assis trop haut que trop bas ; mais quand on est en compagnie, il faut toujours particulièrement aux femmes, donner les sièges les plus bas, comme les plus commodes.

RB 101.1,24

Le froid, ni pas une autre souffrance ou incommodité, ne doit pas nous faire tenir dans une posture indécente, et il est contre la bienséance de faire paraître par ses contenance qu'on a quelque incommodité, à moins qu'on ne puisse faire autrement.

58, 174.

C'est aussi une marque d'une trop grande tendresse et délicatesse, lorsqu'on ne peut rien souffrir, sans le faire paraître à l'extérieur.

Chapitre 2

De la tête et des oreilles.

RB 102,1,25

Pour tenir la tête avec bienséance, il faut l'avoir droite sans la baisser ni la pencher ou à droite ou à gauche ; il faut se bien garder de la serrer ou enfoncer entre les deux épaules; la tourner à tout vent, cela est d'un esprit léger, et la remuer souvent est la marque d'une personne inquiète et embarrassée. C'est aussi témoigner de l'arrogance, de relever la tête avec affectation. Il est tout à fait contre le respect qu'on doit à une personne, de la hausser, de la secouer, ou de la branler quand elle nous parle ; car cela fait paraître que l'on n'en a pas l'estime qui lui est due et qu'on n'est pas disposé à croire et à faire ce qu'elle nous dit.

RB 102,1,26

C'est une liberté qu'il ne faut jamais se donner,

CHAPITRE I. De toutes les parties du Corps.

Section I. De la tête. (Anonyme, p. 4)

Section III. Des oreilles. (Anonyme, p. 7)

RC 21,2 ; R 15,9,1

D. Comment faut-il tenir la tête pour avoir bonne grâce ?

R. Il faut tenir la tête droite sans nul effort.

...

D. Comment les paresseux tiennent-ils la tête ?

R. Ils la baissent entre les deux épaules.

...

D. Comment les inconsstants, ou les personnes légères tiennent-ils la tête ?

R. Ils la tournent çà et là. Ces tournoiements font connaître la légèreté de leur esprit, et cela s'appelle une tête à l'évent.

D. Quels autres défauts un enfant doit-il éviter pour tenir la tête comme il faut ?

R. En parlant à quelqu'un, il ne doit point branler la tête, ni la secouer, ni la tourner, ni la gratter. (Anonyme, p. 4s)

59, 256.

Ne marchez la tête ni trop haute ni trop basse, ni penchante à la droite ou à la gauche, et n'égarez votre vue çà et là. (C.N., p. 109)

Tenez le corps droit, soit debout, soit assis, soit à genoux, la tête un peu baissée sur le devant, sans la pencher, ni d'un côté ne d'autre ; ne le remuez pas légèrement, mais tournez-la avec gravité et bienséance. (R.B.C.C., p. 1s)

En parlant, prenez garde comme vous remuez le corps ; ne branlez la tête, ne remuez pas beaucoup les mains et tenez vos pieds fermes. (C.N., p. 142)

10. Prenez garde, surtout lorsque vous parlez ou écoutez les autres, de faire aucun mouvement du corps, qui ne soit bien composé. Entre autres choses, ne remuez pas la tête pour exprimer vos pensées, faisant des signes à chaque parole que vous dites ou que vous entendez. N'appuyez pas la tête sur une de vos mains contre la bienséance.

(R.B.C.C., p. 4)

d'appuyer la tête avec la main, comme si on ne pouvait la soutenir.

Gratter la tête quand on parle, ou même en compagnie quand on n'y parlerait pas, cela est d'une très grande indécence et indigne d'une personne bien née; c'est aussi l'effet d'une grande négligence et malpropreté, car cela vient ordinairement de ce qu'on n'a pas assez de soin de se bien peigner et de se tenir la tête nette. C'est à quoi doit prendre garde une personne qui n'a point de perruque, de ne laisser ni ordures ni crasse sur sa tête; car il n'y a que des personnes mal élevées qui tombent dans cette négligence, et on doit regarder la netteté du corps, et particulièrement de la tête, comme une marque extérieure et sensible de la pureté de l'âme.

RB 102,1,27

La modestie et honnêteté demandent qu'on ne laisse pas amasser beau-

Avec cela il faut avoir soin de se tenir la tête nette, les yeux et les dents, dont la négligence gâte la bouche, et infecte ceux à qui nous parlons. (Courtin, p. 77)

coup d'ordures dans ses oreilles ; ainsi il faut de temps en temps les nettoyer avec un instrument fait exprès, qu'on nomme pour ce sujet *cure-oreilles*. Il est très indécemment de se servir pour cela de ses doigts, ou d'une épingle ; et il est contre le respect qu'on doit aux personnes avec qui on se trouve, de le faire en leur présence ; c'est aussi le respect qu'on doit avoir pour les lieux saints.

RB 102,1,28

Il n'est pas séant de porter une plume sur l'oreille, ni d'y mettre des fleurs, d'avoir les oreilles percées, et y pendre des anneaux : cela ne sied pas bien à un homme ; car c'est une marque extérieure d'esclavage, qui ne lui convient pas.

RB 102,1,29

La plus belle parure des oreilles est qu'elles soient toutes nues et bien nettes ; les hommes, pour l'ordinaire, doivent les

3. Ne point nettoyer ses oreilles avec les doigts, ni avec des épingles : il faut se servir d'un cure-oreilles pour cette nécessité, et attendre que l'on soit seul.

(P.F., p. 63)

25. En sortant de la chambre ou de son cabinet, ne point porter la plume sur l'oreille, ou à la bouche, particulièrement quand on parle à quelqu'un.

(P.F., p. 72)

58, 265.

59, 315.

D. Quel soin un enfant doit-il prendre de ses oreilles ?

R. Il doit avoir soin de temps en temps d'en tirer l'ordure.

D. De quoi se servira-t-il pour tirer cette ordure ?

R. Il se servira d'un cure-oreilles pour cette nécessité, et il est malhonnête de vider l'ordure des oreilles avec les doigts ou avec des épingles.

D. Est-il bienséant de se nettoyer les oreilles, lorsqu'on est en compagnie ?

R. Non, il faut attendre que l'on soit seul.

D. Est-il bienséant de porter la plume sur l'oreille ?

R. Non, en sortant du cabinet on ne doit porter la plume sur l'oreille, et en quelque temps que ce soit on ne doit point y mettre de fleurs.

D. Est-il bienséant de porter un anneau attaché à l'oreille ?

R. Non, cela sent le comédien, et c'était autrefois une marque d'esclavage.

(Anonyme, p. 7s)

couvrir de leurs cheveux; les femmes les ont plus découvertes; et il est quelquefois d'usage, surtout aux femmes de qualité, qu'elles aient des perles, des diamants ou
 7 des pierres précieuses pendues à leurs oreilles; il est cependant plus modeste et plus chrétien, de ne donner aux oreilles aucun ornement, parce que c'est par elles que la parole de Dieu entre dans l'esprit et dans le cœur, et que le respect qu'on est obligé d'avoir pour cette divine parole, doit empêcher que rien n'en approche qui resente la vanité.

RB 102.1.30

Le plus bel ornement des oreilles d'un chrétien, est qu'elles soient bien disposées et toujours prêtes à écouter avec attention, et recevoir avec soumission les instructions qui regardent la religion et les maximes du saint Évangile. C'est pour cette fin que les saints
 59, 315.
 Canons ont ordonné à tous les ecclésiastiques d'avoir les oreilles
 59, 106.
 entièrement découvertes, pour leur faire connaître qu'ils doivent toujours être attentifs à la loi de
 59, 314.
 Dieu, à la doctrine de la vérité, et à la science du salut, dont ils sont les dépositaires et les dispensateurs.

Chapitre 3

Des cheveux.

RB 103,1,31

Il n'y a personne qui ne doive prendre pour règle et pour pratique de se peigner tous les jours, et il ne faut jamais paraître devant qui que ce soit avec des cheveux mêlés et malpropres, qu'on ait surtout égard qu'il n'y ait point de vermine, ni de lentes. Cette précaution et ce soin est de conséquence à l'égard des enfants.

RB 103,1,32

Quoiqu'il ne faille pas facilement mettre de la poudre sur ses cheveux, et que cela ressent un homme efféminé, il faut cependant prendre garde de n'avoir pas les cheveux gras ; c'est pourquoi lorsqu'ils le sont naturellement, on peut les dégraisser avec du son, ou mettre de la poudre dans le peigne pour les rendre secs, et leur ôter s'il se peut leur humidité qui pourrait gâter le linge et les habits.

6. Ayez soin tous les jours de vous bien peigner, pour ne point entretenir de vermine ; mais ne poudrez jamais vos cheveux, cela n'appartient qu'aux personnes molles et efféminées. (C.P., p. 24)

1. Ce ne serait pas être propre, mais ce serait être trop mondain que de se friser, de se poudrer ou de porter sur soi des senteurs, ou des bouquets.

(P.F., p. 62)

On les peignera, s'ils sont petits, ou ils se peigneront eux-mêmes, et auront soin de tenir leur tête et leurs cheveux exempts de vermine et d'ordure ; leurs cheveux ne seront ni trop longs ni trop courts.

(C.N., p. 68s)

Section II.

Des cheveux.

D. Quel soin un enfant doit-il prendre de ses cheveux ?

R. 1. Tous les matins on le peignera, ou il se peignera lui-même. [...]

(Anonyme, p. 5)

2. Il aura soin de tenir sa tête et ses cheveux exempts de vermine et d'ordure.

(Anonyme, p. 5)

Cf. CE 22,3,6

D. Est-il bienséant de les friser et d'y mettre de la poudre ?

R. Un enfant doit s'abstenir des frisures et ne mettre point de poudre sur les cheveux ou en mettre peu. Il suffit de mettre de la poudre sur les peignes pour les tenir secs.

(Anonyme, p. 6)

RB 103,1,33

Il est très indécent de se peigner en compagnie; mais c'est une faute insupportable de le faire dans l'église. C'est un lieu où on doit être très propre pour le respect qu'on a pour Dieu; mais le même respect engage à n'y entrer qu'avec propreté.

Si saint Pierre et saint Paul défendent aux femmes de se friser les cheveux, ils condamnent à bien plus forte raison ces sortes d'ajustements dans les hommes, qui ayant naturellement beaucoup moins de penchant à ces sortes de vanités que les femmes, doivent, par conséquent, en avoir beaucoup plus de mépris, et être bien plus éloignés de s'y abandonner.

RB 103,1,34

Comme il n'est pas à propos d'avoir les cheveux fort courts, car cela irait à défigurer la personne, il faut aussi prendre garde qu'ils ne

59, 261, 314.

58, 335.

58, 337 : 1 Tm 2, 8-10

Méprisez ce qui paraît au dehors, et ne frisez point vos cheveux, ni ne vous parez point d'or, ni de riches habits.

(Amelote, 1 P 3,3)

La nature même ne nous apprend-elle pas, qu'il est honteux à un homme d'avoir de longs cheveux? Et que c'est au contraire l'honneur d'une femme de laisser croître ses cheveux; parce que Dieu les lui a donnés pour lui servir de voile.

(Amelote, 1 Co 11,14-15)

D. Est-il bienséant de se peigner lorsqu'on est en compagnie?

R. Non, c'est une indécence de se peigner, lorsqu'on est en compagnie, et c'est une très grande de se peigner lorsqu'on est dans l'église. (Anonyme, p. 6)

C'est aussi une très grande indécence de se peigner dans l'église, ou d'y raccommo-der quelque chose, etc. il faut sortir pour cela. (Courtin, p. 98)

soient pas trop longs, et particulièrement qu'ils ne tombent pas sur les yeux ; voilà pourquoi il est bon de les couper proprement de temps en temps.

RB 103,1,35

Il y a des gens qui pour leur commodité, quand ils ont chaud ou qu'ils ont quelque chose à faire, mettent leurs cheveux derrière leurs oreilles ou sous leur chapeau ; cela est très malhonnête, et il est à propos de laisser toujours pendre ses cheveux naturellement. Il est aussi de la modestie et de l'honnêteté de n'y pas toucher sans nécessité, et le respect qu'on doit avoir pour les autres exige qu'on ne mette pas la main sur ses cheveux en leur présence.

RB 103,1,36

Qu'on se garde donc bien de passer plusieurs fois la main plate sur la tête en pressant ses cheveux, de les étendre ou boucler de chaque côté

Secouer la tête en arrière, pour faire retirer les cheveux qui descendent sur les yeux, cette action témoigne fort d'un enfant éventé : il faut avoir soin de faire couper ses cheveux de temps en temps pour ne pas charger la tête par leur excessive longueur, et pour se tenir plus proprement.

(P.F., p. 58)

59, 195.

D. De quel soin un enfant doit-il prendre de ses cheveux ?

R. [...] 3. Il les fera couper de temps en temps.

(Anonyme, p. 5)

D. Est-il bienséant de secouer les cheveux en remuant beaucoup la tête ?

R. Non, cela appartient aux chevaux.

D. Est-il bienséant de laisser tomber ses cheveux sur les yeux ?

R. Il faut en cela suivre la mode.

D. Un enfant peut-il mettre ses cheveux derrière les oreilles ou sous le chapeau sous prétexte qu'il fait chaud ?

R. Cela est incivil, quand on est en compagnie, et il ne faut point s'y accoutumer même quand on est seul. Cela sent le peintre ou le maître écrivain de village. (Anonyme, p. 6s)

avec les doigts, d'y passer les doigts en travers comme pour les peigner, ou de les secouer indécement en branlant la tête ; ce sont toutes manières que la commodité ou la grossièreté ont fait inventer et que l'honnêteté, la modestie et le respect pour le prochain ne peuvent souffrir.

RB 103,1,37

Il est encore bien plus contre la bienséance d'avoir une perruque mal peignée, que ses cheveux mal peignés. C'est pourquoi ceux qui la portent, doivent avoir un soin tout particulier de la rendre propre, parce que les cheveux dont elle est composée n'ayant plus de soutien par eux-mêmes, ont besoin d'être peignés et ajustés avec beaucoup plus de soin que les cheveux naturels pour être tenus dans la propreté.

RB 103,1,38

Une perruque est beaucoup plus propre et bien plus convenable à la personne qui la porte, lorsqu'elle est de la couleur de ses cheveux, que quand elle est ou plus brune ou plus blonde ; il y en a cependant qui la portent si frisée, et d'un blond si déchargé que cela sent plus la femme que l'homme.

Quoiqu'on ne doive pas fort négliger ces sortes de parures, lorsqu'elles sont en usage, il est néanmoins contre la bienséance et la sagesse d'un homme, d'employer bien du temps et de se donner beaucoup de peine pour les rendre propres et les bien ajuster.

Chapitre 4

Du visage.

Section IV. Du visage.

(Anonyme, p. 8)

RB 104,1,39

Le Sage dit que c'est à l'air du visage qu'on connaît un homme de bon sens, c'est pour ce sujet que chacun doit faire en sorte de composer tellement son visage qu'il puisse en même temps et se rendre aimable, et édifier le prochain par son extérieur.

RB 104,1,40

Pour être agréable aux autres, il faut n'avoir rien de sévère ni de rebutant dans le visage ; il ne faut pas aussi qu'il y paraisse rien de farouche ni de sauvage ; il n'y faut voir rien de léger et qui ressente l'écolier ; tout y doit avoir un air de gravité et de sagesse. Il n'est pas non plus bienséant d'avoir un visage mélancolique et chagrin ; il ne faut jamais qu'il y ait rien qui ressente la passion ou quelque autre affection déréglée.

On connaît une personne à la vue, et on discerne à l'air du visage l'homme de bon sens. (Sacy, Si 19,26)

58, 317.

et pour l'air du visage, prenez garde qu'il ne soit triste, sévère ou étonné, ni trop gai et trop ouvert ; mais gravement joyeux, débonnaire et tranquille.

(R.B.C.C., p. 2)

58, 265 , 59, 199, 266.

D. Comment doit-il composer son visage ?

R. Le visage ne doit point être comme celui d'un fantasque, d'un sévère, d'un étonné, d'un mélancolique, d'un chagrin, d'un inconstant, ni de telle sorte que l'on y puisse remarquer quelque passion ou affection déréglée, mais il doit être gai et doux sans affectation. (Anonyme, p. 9)

D. Comment doit-il se comporter, lorsqu'il est en compagnie ?

R. Il ne doit point faire paraître trop de gaieté dans les affaires sérieuses ni trop de gravité dans les choses familières et communes. (Anonyme, p. 9s)

RB 104,1,41

Le visage doit être gai sans dissolution ni dissipation ; il doit être serein, sans être trop libre ; il doit être ouvert, sans donner de marques d'une trop grande familiarité. Il doit être doux sans mollesse et sans rien faire paraître qui tienne de la bassesse ; mais il doit donner à tous des témoignages ou de respect, ou au moins d'affection et de bienveillance.

58, 166.

RB 104,1,42

Il est cependant à propos de composer son visage selon les différentes affaires et occasions qui se présentent ; car comme on doit compatir au prochain, et témoigner par ce qui paraît sur le visage, qu'on prend part à ce qui le touche, il ne faut pas avoir un visage gai ni enjoué, lorsqu'on apporte quelque nouvelle triste, ou qu'il est arrivé quelque accident fâcheux à quelqu'un, et il ne faut pas non plus avoir un visage sombre lorsqu'on vient dire quelque chose d'agréable et qui doit donner de la joie.

RB 104,1,43

12 À l'égard de ses propres affaires, un homme sage devrait tâcher d'être toujours le même et avoir un visage toujours égal, car comme l'adversité ne doit point l'abattre, la prospérité ne doit point aussi le rendre plus gai ; il doit avoir un visage toujours tranquille, qui ne change pas facilement de disposi-

59, 242.

tion et de mouvement, selon ce qui lui arrive d'agréable ou de désagréable.

RB 104,1,44

Ces personnes dont le visage change à chaque occasion qui se présente sont très incommodes, et on a bien de la peine à les supporter, tantôt ils paraissent avec un visage gai, tantôt avec un visage et un air mélancolique, quelquefois il marque de l'inquiétude, d'autres fois de l'empressement ; tout cela fait reconnaître dans une personne qu'elle n'a point de vertu et qu'elle ne travaille point à dompter ses passions, et que ses manières d'agir sont tout humaines et naturelles, et nullement selon l'esprit du christianisme.

59, 195, 199, 219.

59, 169 : le pouvoir que l'homme peut exercer sur ses passions

RB 104,1,45

Il ne faut pas non plus avoir un visage gai et libre à l'égard de toutes sortes de personnes.

59, 244.

Il est de l'honnêteté de faire paraître par son visage beaucoup de retenue, lorsqu'on se trouve avec des personnes à qui on doit un grand respect, et il est de la bienséance d'avoir toujours un air sérieux et grave en leur présence. Il est aussi de la prudence de n'avoir pas un visage trop ouvert à l'égard des inférieurs, particulièrement des domestiques ; et si on est obligé d'avoir de la douceur et de la condescendance* pour eux, il est aussi de conséquence de ne se pas familiariser avec eux.

58, 167 ; 59, 116.

* condescendance ; l'original écrit : condescence.

RB 104,1,46

13 Pour ce qui est des personnes avec qui on est libre et avec qui on converse ordinairement, il est à propos d'avoir un visage plus gai avec elles, afin de donner par là plus de facilité et d'agrément à la conversation.

RB 104,1,47

Il est de la propreté de se nettoyer tous les matins le visage avec un linge blanc, pour le dégraisser. Il est moins bien de le laver avec de l'eau, car cela rend le visage plus susceptible du froid en hiver, et du hâle en été.

C'est manquer à l'honnêteté de se frotter et de se toucher, en quelque endroit du visage que ce soit, avec les mains nues, principalement quand il n'y a pas de nécessité ; s'il y a même quelque besoin de le faire, comme pour ôter quelque ordure, il faut le faire légèrement avec le bout du

58, 265.

ils nettoieront leur face et leurs yeux avec un linge blanc : cela dégraisse et laisse le teint et la couleur de la constitution naturelle.

Se laver avec de l'eau nuit à la vue, engendre des maux de dents et des catarrhes, appaît le visage et le rend plus susceptible de froid en hiver et de hâle en été. (C.N., p. 69s)

4. La même honnêteté doit être observée, quand on veut essuyer son visage durant la chaleur, ou à quelqu'autre occasion, ce doit être avec le mouchoir, au lieu de se servir de la main nue pour ce sujet : particulièrement quand il n'y a pas de nécessité.

(F.P., p. 57)

D. Quel soin un enfant doit-il prendre de son visage ?

R. Il doit se nettoyer tous les matins le visage et les yeux avec un linge blanc de lessive.

D. Pourquoi doit-il se nettoyer le visage avec un linge blanc ?

R. Parce que cela dégraisse et laisse le teint dans la condition naturelle.

D. Pourquoi doit-on se nettoyer le visage avec un linge blanc seulement ?

R. Parce que se laver avec de l'eau nuit à la vue, engendre des maux de dents et des catarrhes, rend le visage pâle et plus susceptible du froid en hiver et du hâle en été.

(Anonyme, p. 8s)

doigt et lorsqu'on est obligé d'essuyer son visage durant la chaleur, on doit pour cela se servir de son mouchoir, et ne pas frotter bien fort, ni avec les deux mains.

RB 104,1,48

Il n'est pas bienséant de souffrir des ordures ou de la boue sur son visage ; il ne faut cependant jamais le nettoyer en présence d'autres ; et s'il arrive qu'on y en remarque lorsqu'on se trouve en compagnie, on doit se couvrir le visage avec le chapeau pour les ôter.

C'est une chose très messéante, qui tient trop de la vanité, et qui ne convient pas à des chrétiens de mettre des mouches sur son visage, et de le farder, en y mettant du blanc et du vermillon.

3. Il est sain de laver ses mains et son visage le matin, et même encore ses yeux avec de l'eau fraîche pour conserver la vue.

(C.P., p. 23)

D. De quoi doit-il se servir quand il veut s'essuyer le visage durant la chaleur ou en quelque autre occasion ?

R. Il doit se servir de son mouchoir, car c'est manquer à l'honnêteté que de se toucher et de se frotter en quelque endroit du visage que ce soit avec les mains nues, principalement quand il n'y a pas de nécessité. (Anonyme, p. 9)

14

Chapitre 5

Du front, des sourcils et des joues.

RB 105,1,49

Il est très indécent d'avoir le front ridé, c'est ordinairement la marque d'un esprit inquiet et mélancolique, et il faut prendre garde qu'il n'y paraisse rien de rude, mais qu'il ait un air de sagesse, de douceur et de bienveillance.

Le respect qu'on doit avoir pour les autres ne permet pas, lorsqu'on parle de quelqu'un, qu'on se frappe le front avec le bout du doigt, pour marquer* que c'est une personne arrêtée à son sens et à son propre jugement, ou de frapper avec le doigt courbé sur le front d'un autre, lorsqu'on veut faire connaître qu'on a ce sentiment de lui.

RB 105,1,50

C'est une familiarité indécente que deux personnes se frottent ou se frappent le front, même par jeu, l'une contre l'autre ; cela ne convient nullement à des personnes raisonnables.

Il est incivil de froncer les sourcils, c'est une marque de fierté, et il faut toujours les avoir étendus.

* *Le texte porte : marque.*

Section V. Du front. (Anon., p. 10)	Section VI. Des sourcils. (id., p. 10)	Section XI. Des joues. (id., p. 19)
---	--	---

2. Ne ridez point le front, et beaucoup moins le nez. (R.B.C.C., p. 2)

Cf. R 15,9,3 et RC 21,5

D. Comment un enfant doit-il composer son front ?

R. Le front doit être doux et non rude ni renfrogné, car c'est un effet de colère ou une marque de vieillesse, et cela déplaît à tout le monde.

(Anonyme, p. 10)

58. 166.

D. Comment doivent être les sourcils ?

R. Ils doivent être étendus.

D. Les sourcils doivent-ils être retirés ?

R. Non, le froncement des sourcils est un signe de fierté.

D. Doivent-ils être élevés en haut ?

R. Non, l'élévation des sourcils est un signe d'arrogance.

D. Doivent-ils être abattus sur les yeux ?

R. Non, l'abattement des sourcils est un signe de songe-creux ou d'une personne qui pense au mal. (Anonyme, p. 10s)

Les élever en haut, c'est un signe de mépris ; et les abaisser sur les yeux, cela tient du mélancolique ; il n'est pas à propos de les couper fort courts ;
 15 car il est de la bienséance qu'ils couvrent toute la chair, et qu'ils paraissent suffisamment.

RB 105,1,51

Le plus bel ornement des joues est la pudeur qui doit les faire rougir dans une personne bien née, quand on profère en sa présence quelque parole déshonnête, quelque mensonge, ou quelque médisance ; il n'y a même que les insolents et les effrontés qui puissent mentir hardiment ou dire ou faire quelque chose d'indécent, sans avoir les joues couvertes de rougeur.

Il est indécent de remuer trop les joues ou de les avoir trop abattues, il l'est encore beaucoup plus de les enfler, et c'est un effet ou d'arrogance ou de quelque mouvement de colère fort violent.

RB 105,1,52

Lorsqu'on mange, il faut le faire de telle manière que les joues n'en soient pas plus élevées, et il est fort contre l'honnêteté d'avoir pendant ce temps les deux joues toutes pleines de côté et d'autre ; c'est une marque, quand cela arrive, qu'on mange avec une extrême avidité, et cela ne peut être que l'effet d'une gourmandise tout à fait outrée.

D. Un enfant doit-il se couper les sourcils ?

R. Non, cela les rend rudes.

(Anonyme, p. 11)

D. De quoi les joues doivent être teintes ?

R. D'une honte naïve. Cette honte doit être tellement tempérée que l'enfant ne paraisse, ni trop hardi, ni étonné, ni hébété.

D. Un enfant doit-il remuer les joues ?

R. Non, cela n'appartient qu'aux marmots.

D. Les doit-il enfler ?

R. Non, cette enflure est une marque d'arrogance.

D. Les doit-il abattre ?

R. Non, cet abattement est une marque de trahison.

D. Comment doit-il composer ses joues en mangeant ?

R. Il ne doit point manger à deux joues, et en mangeant, il ne doit point les enfler, ni faire des poches comme les singes.

(Anonyme, p. 19s)

Il ne faut jamais toucher ni ses joues ni les joues d'un autre, comme pour le flatter ; il faut bien se garder de les pincer à qui que ce soit, quand ce serait même à un enfant ; cela est de très mauvaise grâce.

RB 105,1,53

16 Il ne faut pas non plus prendre la liberté de toucher sur la joue, quand ce ne serait que pour rire et par manière de jeu ; toutes ces manières d'agir sont des familiarités, qui ne sont jamais permises.

RB 105.1.54

Donner un soufflet sur la joue, c'est faire une très grande injure à un homme ; cela passe dans le monde pour un affront insupportable. L'Évangile conseille de le souffrir, et veut que les chrétiens qui tâchent d'imiter Jésus-Christ dans sa patience, soient disposés, et même tout prêts, après avoir reçu un soufflet, de présenter l'autre joue, pour en recevoir encore un second, mais il défend de le donner, et ce ne peut être que la grande colère, ou un sentiment de vengeance qui le fasse faire.

Un homme sage ne doit jamais lever la main pour donner sur la joue ; la bienséance et l'honnêteté ne le permettent pas, non pas même à un domestique.

59, 242, 289, 314.

58, 326.

Et moi je vous dis, que vous ne résistiez point quand on vous fera du mal ; mais si quelqu'un vous donne un soufflet sur le joue droite présentez-lui encore l'autre.

(Amelote, Mt 5,39)

59, 116.

Chapitre 6

Des yeux et de la vue.

RB 106,1,55

On connaît souvent, dit le Sage, par ce qui paraît sur les yeux, ce qu'une personne a dans le fond de son âme, et quelle est sa bonté ou sa mauvaise disposition, et quoiqu'on ne puisse pas s'en assurer avec certitude, c'en est cependant une marque assez ordinaire. Ainsi, l'un des premiers soins qu'on doit avoir pour ce qui regarde l'extérieur, est de bien composer ses yeux et de bien régler sa vue.

17

RB 106,1,56

Une personne qui veut faire profession d'humilité et de modestie, et avoir un extérieur sage et posé, doit faire en sorte d'avoir les yeux doux, paisibles et retenus.

Ceux à qui la nature n'a pas donné cet avantage et qui n'ont pas cet agrément, doivent tâcher d'en corriger le défaut par une contenance gaie et modeste, et avoir égard de ne pas rendre leurs yeux plus désagréables par leur négligence.

Il y en a qui ont des yeux affreux, qui marquent un homme ou en colère ou violent ; il y en a d'autres qui ont toujours les yeux extrêmement ouverts et qui regardent avec hardiesse ; c'est l'ordinaire des esprits insolents, qui n'ont de respect pour personne.

Section VII.

Des yeux.

(Anonyme, p. 11)

58, 34, 317.

On connaît une personne à la vue, et on discerne à l'air de son visage l'homme de bon sens.

De la vue.

(C.P., p. 26)

(Sacy, Si 19,26)

Aux yeux on peut voir aisément les images de l'âme, il semble même qu'elle en sort pour se faire connaître. Ainsi vous voyez la nécessité de bien régler votre vue.

(C.P., p. 26)

58, 174 ; 59, 238.

D. Comment doivent être les yeux ?

R. Il faut que les yeux soient doux, paisibles, aimables, honteux et arrêtés, et qu'ils marquent un esprit posé et humble.

(Anonyme, p. 11)

59, 194, 238.

Si la nature ne vous a pas donné des yeux doux et gracieux, corrigez ce défaut par une contenance gaie et modeste, et ne les rendez pas plus mauvais par votre négligence.

(C.P., p. 26)

RB 106,1,57

Il s'en trouve qui ont des yeux égarés et sans aucun arrêt, regardent* tantôt d'un côté et tantôt de l'autre, et c'est le propre d'un esprit léger.

18 Il s'en trouve aussi quelquefois qui ont les yeux si fort attachés à un objet, qu'il semble qu'ils le veulent dévorer des yeux ; et cependant il arrive souvent que ces sortes de personnes ne font pas la moindre attention à l'objet qui leur est présent, et ce sont ordinairement des gens qui pensent fortement à quelque affaire qui leur est bien à cœur, ou qui ont l'esprit vague, sans l'arrêter à rien de déterminé.

RB 106,1,58

Il y en a d'autres qui regardent fixement à terre, et quelquefois même de côté et d'autre, comme des personnes qui cherchent des yeux quelque chose qu'ils auraient perdue ; ce sont des esprits inquiets et embarrassés, qui ne savent que faire pour se retirer de leur inquiétude.

Toutes ces manières d'arrêter les yeux et de regarder sont tout à fait contre la bienséance et l'honnêteté et on ne peut les corriger qu'en tenant le corps et la tête droite, et les yeux modestement baissés, et en tâchant d'avoir un extérieur libre et engageant.

* *Le texte porte*: regardant.

3. Ne laissez point égarer vos yeux çà et là, [...]. (R.B.C.C., p. 2)

Blain 2,315 : un Frère avait "des yeux horribles", c'est-à-dire dissipés.

58, 35.

3. Ne tenez point votre vue si fort attachée à un objet ; car c'est la marque d'un esprit pensif, ou qui machine quelque chose ; encore moins n'ayez pas les yeux trop égarés ou effrayés, c'est un signe de légèreté ou de folie : et ne regardez jamais fixement le soleil, ou une chandelle, de peur de vous faire mal aux yeux.

(C.P., p. 27)

[...]; mais tenez-les ordinairement un peu baissés ; [...]. (R.B.C.C., p. 2)

RB 106,1,59

Comme il n'est pas séant d'avoir la vue trop élevée, il ne faut pas aussi que ceux qui vivent dans le monde aient la vue trop basse, car cela a plus l'air d'un religieux que d'un séculier ; les ecclésiastiques néanmoins, et ceux qui prétendent de l'être, doivent tous paraître avec des yeux et un extérieur tout à fait retenu. Car il est de la bienséance à ceux qui sont engagés, ou qui ont dessein de s'engager dans cet état, de s'accoutumer à la mortification de leurs sens, et de faire paraître par leur modestie, qu'étant consacrés à Dieu, ou voulant se consacrer à Dieu, ils ont l'esprit occupé de lui, et de ce qui le garde.

RB 106,1,60

La règle qu'on peut prendre à l'égard des yeux, est de les avoir médiocrement ouverts, et à la portée de la grandeur de son corps, en sorte qu'on puisse voir distinctement, et facilement toutes les personnes avec qui on est; il ne faut pas ce-

58, 35, 175 ; 59, 239.

D. Les yeux doivent-ils être trop élevés ?

R. Non, cette élévation des yeux est une marque d'impudence et d'orgueil.

...

D. Les yeux doivent-ils être trop bas ?

R. Non, c'est une bassesse de courage, ou un signe de mélancolie et de rêverie.

(Anonyme, p. 11s)

7. La meilleure règle que l'on peut vous donner, c'est de faire en sorte que vos regards soient doux, naturels et sans affectation; de sorte que l'on ne remarque en vous aucune passion ou affection dérégulée.

(C.P., p. 28)

58, 36.

6. N'ouvrez pas si fort les yeux, et ne tenez pas la vue fort baissée, si ce n'est que vous aspiriez à l'état ecclésiastique ; car pour lors il est bon de vous accoutumer à la mortification de vos sens, et de vous tenir dans une plus grande modestie, puisqu'elle est bienséante à cet état. (C.P., p. 27)

D. Comment doit-il composer ses regards, lorsqu'il est en compagnie ?

R. Ses regards ne seront ni trop élevés, ni trop bas, mais entre deux airs à la portée de sa grandeur, et regardant tout le monde, il n'attachera point fixement ses yeux sur personne. (Anonyme, p. 13)

pendant attacher ses yeux fixement sur qui que ce soit, particulièrement sur des personnes de différent sexe, ou qui sont supérieures, et s'il est à propos de regarder quelqu'un, il faut que ce soit d'une manière naturelle, douce et honnête, et qu'on ne puisse remarquer dans les regards aucune passion ni affection déréglée.

RB 106,1.61

Il est très incivil de regarder de travers, car c'est un signe de mépris, et cela ne peut être permis, tout au plus qu'aux maîtres à l'égard de leurs domestiques, pour les reprendre de quelque faute grossière, dans laquelle ils seraient tombés ; et il est aussi de mauvaise grâce de remuer les yeux incessamment, de les cligner coup sur coup, cela est d'un petit génie.

RB 106,1.62

Il n'est pas moins contre la bienséance que contre la piété, de regarder légèrement et curieusement tout ce qui se présente, et on doit faire en sorte de ne pas

7. La meilleure règle que l'on peut vous donner, c'est de faire en sorte que vos regards soient doux, naturels et sans affectation ; de sorte que l'on ne remarque en vous aucune passion ou affection déréglée.

(C.P., p. 28)

59, 266.

58, 30 ; 59, 116.

5. Regarder une personne de travers annonce de la cruauté ; cela n'est permis qu'à un maître envers ses disciples ou ses domestiques, pour les reprendre quand ils manquent.

(C.P., p. 27)

58, 311 ; 59, 195.

D. Comment doit-il composer ses regards, lorsqu'il est en compagnie ?

R. Ses regards ne seront ni trop élevés, ni trop bas, mais entre deux airs à la portée de sa grandeur, et regardant tout le monde, il n'attachera point fixement ses yeux sur personne.

(Anonyme, p. 13)

D. Les yeux doivent-ils regarder de travers ?

R. Non, le regard de travers est un signe de cruauté ou de mauvaise conscience.

(Anonyme, p. 12)

D. Doit-il les remuer incessamment ?

R. Non, cela est malhonnête de remuer incessamment les yeux, et de les cligner coup sur coup.

(Anonyme, p. 12s)

regarder de trop loin, et de ne regarder que devant soi, sans tourner ni la tête ni les yeux de côté et d'autre ; mais comme l'esprit de l'homme est naturellement porté à tout voir et à tout savoir, il est bien nécessaire de veiller sur soi pour s'en abstenir, et d'adresser souvent à Dieu ces paroles du prophète-roi : Mon Dieu, détournez mes yeux, et ne permettez pas qu'ils s'arrêtent à regarder des choses inutiles.

20

RB 106,1,63

C'est une grande incivilité de regarder par-dessus son épaule en tournant la tête ; c'est mépriser les personnes avec qui on est, que d'en user ainsi. C'est aussi une très grande incivilité de regarder par derrière et par-dessus l'épaule d'un autre qui lit, ou qui tient quelque chose, pour voir ce qu'il lit, ou ce qu'il tient.

RB 106,1,64

Il y a quelques défauts touchant la vue, qui tiennent si fort de la bassesse ou de la légèreté qu'il n'y

Détournez mes yeux, afin qu'ils ne regardent pas la vanité ; faites-moi vivre dans votre voie.

(Sacy, Ps 118,37)

[...] et ce n'est pas une moindre rusticité de regarder par-dessus l'épaule, en tournant la tête, c'est une marque de mépris.

(C.P., p. 27)

C'est de même une grande indiscretion, de regarder par-dessus l'épaule de quelqu'un qui lit, ou écrit, ou de jeter les yeux, ou les mains sur des papiers qui sont sur une table, etc.

(Courtin, p. 44)

D. Doit-il regarder par-dessus l'épaule de quelqu'un qui lit ?

R. Non, c'est une grande indiscretion.

(Anonyme, p. 245)

a ordinairement que des enfants ou des écoliers qui puissent être capables d'y tomber ; quelque grossiers que soient ces défauts, on ne doit pas être surpris qu'on les exprime ici, afin que les enfants s'en donnent de garde, et qu'on puisse veiller sur eux pour les empêcher de s'y laisser aller.

RB 106,1.65

Il y en a quelquefois qui font des grimaces avec les yeux pour se rendre affreux ; il y en a d'autres qui contrefont les bigles et les louches, pour faire rire les autres. On en voit quelques-uns qui éraillent leurs yeux avec leurs doigts ; il s'en trouve aussi qui regardent avec un œil fermé, comme font les arbalétriers lorsqu'ils tirent au but ; toutes ces manières de regarder sont tout à fait inciviles, et malhonnêtes ; il n'y a point de personnes raisonnables, ni d'enfants bien nés, qui ne regardent toutes ces grimaces comme choses indignes d'un homme sage.

2. Faire des grimaces pour se rendre affreux, contrefaire le louche pour faire rire les autres ; c'est une des plus grandes fautes que puisse faire un enfant, puisqu'il se perd la vue.

...

4. C'est une incivilité de regarder une personne en tenant un œil fermé, comme les arbalétriers qui tirent au but.

(C.P., p. 26s)

D. Un enfant doit-il tenir un des yeux clos en regardant ?

R. Non, c'est contrefaire le borgne, et faire comme les arquebusiers et les arbalétriers, lorsqu'ils tirent. Il ne faut point aussi les érailler.

(Anon., p. 12)

58, 35 ; 59, 189.

Chapitre 7

Du nez et de la manière de se moucher et d'éternuer.

Section VIII. Du nez. (Anonyme, p. 13)

Manière de se moucher, cracher et éternuer, sans manquer à la civilité. (C.P., p. 49)

RB 107,1,66

Il est indécent de froncer le nez, et ce sont ordinairement les railleurs qui le font; il est aussi malhonnête et incivil de le remuer, il ne faut pas même y toucher ni avec la main, ni avec les doigts nus.

Il est de la bienséance de le tenir fort net, et il est très vilain de le laisser remplir de morve; il faut donc le nettoyer souvent, afin de le tenir propre; car le nez est l'honneur et la beauté du visage, et il est la partie de nous-mêmes la plus apparente.

RB 107,1,67

Il est très malhonnête de fouiller incessamment dans les narines avec le doigt, et il est encore bien plus insupportable de porter ensuite dans la bouche ce qu'on a tiré hors des narines, ou même le doigt qu'on vient d'y mettre, cela est capable de faire mal au cœur à ceux qui le voient.

D. Un enfant doit-il froncer le nez ?

R. Non, c'est une chose malséante, et qui n'appartient qu'aux railleurs.

D. Doit-il remuer le nez ?

R. Non, remuer le nez est une chose très indécente, et qui n'appartient qu'aux marmots.

D. De quel soin faut-il prendre de son nez ?

R. Le nez doit être toujours net, propre et non morveux, car cela est vilain et malhonnête.

D. Quand doit-on le nettoyer ?

R. Il est nécessaire de nettoyer souvent les conduits, par lesquels le superflu, l'inutile et le mauvais s'écoulent.

D. Pourquoi doit-on tenir le nez toujours net et propre ?

R. Parce que le nez est l'honneur et la beauté de la face, qu'il sert à la parole, et qu'il est la partie de nous-mêmes la plus visible et la plus apparente. En effet le proverbe dit d'un homme sage, prudent, fin et adroit, qu'il a bon nez, et il dit d'un sot et d'un étourdi qu'il n'a point de nez.

D. Est-il honnête de fouiller incessamment avec le doigt dans les narines et ensuite de le porter à la bouche ?

R. Non, cela fait mal au cœur à ceux qui y prennent garde. (Anonyme, p. 13s)

RB 107.1.68

- 22 Il est vilain de se mou-
cher avec la main nue,
en la passant sous le
nez, ou de se moucher
sur la manche ou sur ses
habits, et c'est une chose
très contraire à la bien-
séance de se moucher
avec deux doigts, et puis
de jeter la morve à
terre, et d'essuyer en-
suite ses doigts avec ses
habits, car on sait com-
bien il est mal séant de
voir de telles ordures
sur des habits, qui doi-
vent toujours être très
propres, quelque pau-
vres qu'ils soient, parce
qu'ils sont les orne-
ments d'un serviteur de
Dieu et d'un membre de
Jésus-Christ.

RB 107.1.69

Il y en a quelques-uns
qui mettent un doigt
contre le nez, et qui en-
suite, en soufflant du
nez, poussent à terre
l'ordure qui est dedans ;
ceux qui en usent ainsi,
sont des gens qui ne sa-
vent ce que c'est que
d'honnêteté.

D. Comment un enfant
doit-il se moucher ?

R. Il ne doit point se mou-
cher avec la main nue, ni
sur la manche, ni avec la
main, l'essuyant ensuite à
ses habits, comme font les
poissonniers, ni mettant un
doigt contre le nez et pous-
sant à terre l'ordure qui est
dedans : mais il doit pren-
dre son mouchoir pour ti-
rer ce qu'il a dans le nez,
qui l'incommode.

(Anonyme, p.15)

58, 335 ; 59, 314.

[...]: et, semblablement,
ne se moucher avec les
doigts ou avec la manche,
à la mode des rustiques ;
mais servez-vous toujours
de votre mouchoir.

(C.N., p. 118)

3. Quand on aura besoin
de se nettoyer le nez, ou de
se moucher, que ce soit en
se couvrant le visage avec
son chapeau, et toujours
hors de la présence de la
compagnie, avec un linge,
et jamais avec les doigts,
faire le moins de bruit qu'il
sera possible ; et serrer aus-
sitôt son mouchoir, sans
regarder ce que l'on y aura
jeté. (P.F., p. 57)

Étant libres, non pour faire servir votre liberté d'un
voile qui couvre votre mauvaise vie, mais comme vous
montrant serviteurs de Dieu. (Amelote, 1 P 2,16)

Car personne ne hait jamais sa propre chair ; mais cha-
cun la nourrit et la conserve, comme Jésus-Christ nour-
rit et conserve son Église. Parce que nous sommes les
membres de son corps, nous sommes une partie de sa
chair et de ses os. (Amelote, Ep 5,29-30)

Il faut toujours se servir de son mouchoir pour se moucher, et jamais d'autre chose, et en le faisant, se couvrir ordinairement le visage avec son chapeau ; ou au moins, si on est avec peu de personnes, et qu'on puisse facilement se détourner le visage de la vue des autres, il faut le faire, et se moucher hors de leur présence.

On doit éviter, en se mouchant, de faire du bruit avec le nez, de souffler trop haut avec les narines, et de ronfler, car cela est de très mauvaise grâce.

RB 107,1,70

23 Lorsqu'on est à table, il est à propos de se couvrir avec sa serviette, et de se cacher le visage autant qu'on le peut, car il n'est pas **bienséant* de se moucher à découvert.

Avant que de se moucher, il est indécent d'être longtemps à tirer son mouchoir, et c'est

D. Quels défauts doit-il éviter en se mouchant avec son mouchoir ?

R. Il doit se moucher sans sonner du nez comme une trompette, sans souffler trop haut des narines et sans ronfler, car c'est une marque de furieux et d'insensé. Ceux qui ont une haute haleine, et qui respirent avec grande difficulté, sont excusables.

D. Comment doit-on se moucher, lorsqu'on est en compagnie ?

R. Il faut tourner la tête, s'il se peut, hors de la présence de ceux avec qui on est, et si l'on ne peut se tourner que l'on ait quelqu'un à la rencontre, il faut mettre le chapeau ou l'autre main devant.

(Anonyme, p. 15s)

D. Comment doit-on se moucher lorsqu'on est à table ?

R. Il faut se couvrir avec la serviette et se cacher autant que l'on peut sans se moucher avec son mouchoir à découvert.

(Anonyme, p. 16)

8. Ne faites pas grand bruit en vous mouchant, servez-vous toujours du mouchoir pour cela, aussi bien que pour toucher au dedans du nez, quand il est nécessaire, et après vous être mouché, ne regardez jamais ce que vous avez tiré. (R.B.C.C., p. 3)

4. Gardez-vous bien de vous moucher avec les doigts ou sur la manche, comme les enfants, mais servez-vous de votre mouchoir, et ne regardez pas dedans après vous être mouché.

5. Il ne faut pas aussi faire un grand bruit en se mouchant comme pour sonner une trompette ; mais on doit se comporter tellement, qu'à peine ceux qui sont présents puissent s'en apercevoir. (C.P., p. 50)

* *Le texte porte*: il n'est pas le bienséant.

manquer de respect à l'égard des personnes avec qui on est, de le déplier en différents endroits pour voir de quel côté on se mouchera. Il faut tirer son mouchoir de sa poche, et se moucher promptement, et de manière qu'on ne puisse presque pas être aperçu des autres.

RB 107,1,71

Il faut bien se garder, après qu'on s'est mouché, de regarder dans son mouchoir ; mais il est à propos de le plier aussitôt et de le remettre dans sa poche.

Il n'est pas honnête de tenir son mouchoir à la main, ni de l'offrir à quelqu'un pour quoi que ce soit, quand même il serait tout blanc ; si cependant quelque personne le demande et presse de le donner, alors on peut le faire.

RB 107,1,72

Lorsqu'on se sent disposé à éternuer, il ne faut pas s'en empêcher, mais il est à propos de

D. Que faut-il faire après s'être mouché ?

R. Il faut plier proprement son mouchoir et le cacher sans regarder ce qui est sorti de son nez : cette manière d'agir fait mal au cœur. (Anonyme, p. 16)

58, 186 ; 59, 9.

[...]; ne portera son mouchoir à la main ni à la bouche, ni pendu à la ceinture, ni dessous le bras, ni sur les épaules ; mais le mettez en lieu qu'on ne le voie, et d'où vous le puissiez tirer quand vous en aurez affaire ; gardez-vous bien de ne le point présenter aux autres, bien que vous ne vous en fussiez quasi point servi.

(C.N., p. 107s)

58, 16, 227.

21. Ne tousser, cracher, ou se moucher durant le repas, s'il est possible. Mais quand il y a quelque nécessité, se cacher le visage avec la serviette, ou avec son chapeau, en se détournant un peu de côté, faire le moins de bruit que l'on peut, et resserrer son mouchoir aussitôt. (P.F., p. 86)

2. C'est chose fort désagréable et dégoûtante de tousser, cracher et se moucher à table. Que si l'on ne peut s'en abstenir, l'on doit mettre la serviette devant le visage, et surtout quand on se mouche, et se tourner de côté, s'il n'y a personne proche, et en tout cela faire le moins de bruit qu'on peut durant le repas, et en sortant de table.

(R.B.C.C., p. 31s)

À propos de mouchoir, on doit dire qu'il n'est pas honnête de l'offrir à quelqu'un pour quelque chose, quand même il serait tout blanc, si on ne vous y oblige absolument.

(Courtin, p. 54)

6. Si vous vous sentez disposé à éternuer, tournez-vous tant soit peu de côté, couvrez votre visage

tourner tant soit peu son visage de côté et de le couvrir de son mouchoir, et puis éternuer le plus doucement et avec le moins de bruit qu'il est possible ; il faut ensuite remercier honnêtement la compagnie qui aura salué, en lui faisant la révérence.

RB 107,1,73

24 Quand quelqu'un éternue, il ne faut pas dire tout haut : *Dieu vous bénisse*, ou *Dieu vous assiste* ; on doit seulement, sans proférer aucune parole, se découvrir et faire la révérence, et la faire profonde, en se baissant tout bas, si c'est à l'égard d'une personne à qui on doit beaucoup de respect.

RB 107,1,74

C'est une pratique qui est assez en usage de prendre du tabac en poudre ; il est cependant beaucoup mieux de ne le pas faire, particulièrement lorsqu'on est en compagnie, et il ne faut

D. Que faut-il faire, si la nécessité nous oblige nous-mêmes d'éternuer ?

R. Il ne faut pas s'empêcher d'éternuer ni aussi s'efforcer d'éternuer plus haut que de coutume, pour montrer ses forces, car cela sent l'insolent, mais il faut tâcher d'éternuer doucement, faire ensuite la révérence et remercier ceux, qui font des vœux pour nous. (Anonyme, p. 18)

59, 10.

24 tout haut, *Dieu vous assiste* mais il faut seulement se découvrir, et faire une profonde révérence, faisant ce souhait intérieurement.

(Courtin p. 57)

D. Faut-il prendre quelquefois du tabac en compagnie ?

R. Non, il ne faut point prendre du tabac en poudre particulièrement devant des femmes, ni s'en

avec le mouchoir et remerciez la compagnie qui vous aura salué, en lui faisant la révérence. (C.P., p. 50s)

Et si la nécessité nous oblige nous-mêmes d'éternuer, il faut tâcher de la faire doucement, et non comme certaines gens qui en ébranlent la maison par les fondements ; ce qui est très importun aux personnes qui nous entendent.

(Courtin, p. 57)

24 tout haut, *Dieu vous bénisse*, ou *Dieu vous assiste*, pour lui désirer la santé et le salut, mais il faut seulement se découvrir et faire une profonde révérence, faisant ce souhait tout bas, particulièrement si c'est à des personnes à qui l'on doit du respect.

(Anonyme, p. 18)

jamais le faire, lorsqu'on est avec des personnes à qui on doit du respect; mais il est très indécent d'en mâcher, et de s'en mettre des feuilles dans le nez; il ne l'est pas moins de le prendre en pipe, cela n'est pas même supportable de le faire en présence des femmes.

RB 107,1,75

Si une personne qualifiée prend du tabac devant ceux qui sont avec elle, et qu'elle leur en présente, le respect qu'ils* lui doivent les empêche de le refuser, et s'ils ont quelque répugnance de le prendre par le nez, il suffit qu'ils en fassent semblant. Si la coutume de prendre du tabac peut être permise aux hommes, étant si fort tolérée par l'usage, elle ne doit pas avoir** lieu à l'égard des femmes, et il est tout à fait contre la bienséance qu'elles s'en servent.

mettre des feuilles dans le nez: mais si une personne qualifiée, et qui est en droit de prendre du tabac devant nous, nous en présentait familièrement, il faut en prendre ou en faire le semblant, si l'on y avait de la répugnance.

(Anonyme, p. 18s)

59, 10.

Il ne faut point prendre de tabac en poudre, ni en mâcher, ni s'en mettre des feuilles dans le nez, si la personne qualifiée, qui est en droit d'en prendre devant nous, ne nous en présentait familièrement, auquel cas il faut en prendre, ou en faire le semblant, si on y avait répugnance.

(Courtin, p. 54)

* *Le texte porte:* le respect qu'elles lui doivent.

** *Le texte porte:* avoir de lieu.

RB 107,1,76

Il est aussi indécent à ceux qui en prennent, d'avoir toujours un mouchoir à la main, et de leur voir un mouchoir plein d'ordures et de tabac; ce qui cependant ne peut pas manquer d'arriver à ceux qui prennent du tabac souvent par le nez.

Lorsqu'on prend du tabac en compagnie, il faut que cela soit rare, et qu'on n'ait pas toujours une tabatière entre les mains, et les mains pleines de tabac; on doit aussi prendre garde qu'il n'en tombe pas sur le linge ni sur les habits, car il n'est pas honnête qu'on y en aperçoive; et afin que cela n'arrive pas, il en faut prendre peu à la fois.

Chapitre 8

De la bouche, des lèvres, des dents et de la langue.

RB 108,1.77

La bouche ne doit être ni trop ouverte, ni trop fermée; et lorsqu'on mange, il ne faut jamais avoir la bouche pleine, mais il faut manger avec une telle modération qu'on puisse être en état de parler facilement et d'être entendu distinctement, lorsqu'il s'en présente quelque occasion.

Il est de l'honnêteté que la bouche soit toujours nette, et il est à propos pour cela de la laver tous les matins; il n'est pas cependant honnête de le faire ni à la table, ni en présence des autres.

26

RB 108.1.78

La bienséance ne permet pas d'avoir quoi que ce soit à la bouche, et ne veut pas qu'on tienne rien ni entre les lèvres, ni entre les dents; c'est pourquoi on ne doit pas y mettre ni une plume quand on écrit, ni des fleurs en quelque temps que ce soit.

Section XII. Des lèvres. (Anonyme, p. 20)

Section XIII. Des dents. (Anonyme, p. 21)

Section XIV. De la langue. (Anonyme, p. 22)

Quand elle vous parle, il faut se découvrir pour lui répondre, et prendre garde de n'avoir pas la bouche pleine. (Courtin, p. 128)

Section XVIII. De la bouche.

D. Comment un enfant doit-il composer sa bouche en parlant ?

R. Il ne l'ouvrira et ne la fermera point trop.

D. Comment la composera-t-il en mangeant ?

R. Il ne mangera point à pleine bouche.

D. Quels soins prendra-t-il de sa bouche ?

R. Il aura soin de la tenir nette en la lavant tous les matins.

D. Quels défauts doit-il éviter en la lavant après avoir mangé ?

R. Il ne doit point laver sa bouche avec bruit ni en présence des autres. (Anonyme, p. 29)

18. Porter des fleurs à sa bouche, ou sur l'oreille, ou s'occuper à mâcher du papier, ou autre chose, c'est l'ordinaire des mal-instruits. (P.F., p. 71)

25. En sortant de la chambre ou du cabinet, ne point porter la plume sur l'oreille, ou à la bouche, particulièrement quand on parle à quelqu'un. (P.F., p. 72)

Ne sortira de la chambre avec la plume sur l'oreille ni à la bouche; ne s'enjolivera de fleurs, ou autres galanteries, sur son chapeau. (C.N., p. 107)

D. Quels autres défauts doit-il éviter touchant la bouche ?

R. Il doit s'abstenir d'y mettre sa plume en écrivant et une fleur en quelque temps que ce soit.

(Anonyme, p. 29 s.)

Il est de mauvaise grâce de serrer trop les lèvres, ou même de les mordre, et il ne faut jamais les tenir entr'ouvertes ; mais il est insupportable de faire avec les lèvres des moues et des grimaces. La situation qu'on doit leur donner, est de les tenir toujours jointes l'une contre l'autre, doucement, et sans contrainte.

RB 108,1,79

Il n'est pas bienséant de faire trembler ses lèvres, lorsqu'on parle, ni en aucune autre occasion ; il faut les avoir toujours fermées, et ne les remuer ordinairement que pour manger ou pour parler.

Il y en a quelquefois qui élèvent tellement la lèvre d'en haut et abaissent si fort celle d'en bas, que leurs dents paraissent quelquefois même toutes entières ; cela est tout à fait contre la bienséance, qui ne veut pas qu'on voie jamais les dents à découvert, la nature ne les ayant couver-

Il y en a qui font des moues et des grimaces, qui remuent le nez comme des marmots ; qui froncent les sourcils, qui se renfrognent, qui remuent les yeux et les clignent coup sur coup, et à qui les lèvres tremblent auparavant que d'ouvrir la bouche et de parler. (C.N., p. 65s)

D. Comment un enfant doit-il composer ses lèvres?

R. Il ne doit pas les trop serrer, ni les mordre, ni les tenir entr'ouvertes, car cela sent le niais.

D. Quels défauts doit-il éviter pour tenir ses lèvres comme il faut ?

R. Il ne doit point faire de moues ni de grimaces.

D. Que doit-il faire si les lèvres tremblent auparavant que d'ouvrir la bouche et de parler ?

R. Il doit s'efforcer de se corriger.

(Anonyme, p. 21-22)

tes des lèvres que pour les cacher.

RB 108.1.80

27 On doit faire en sorte d'avoir toujours les dents très nettes ; car il est très malhonnête qu'on les voie noires, crasseuses ou pleines d'ordures. C'est pourquoi il est à propos de les nettoyer de temps en temps, et particulièrement le matin après avoir mangé ; il ne faut pas cependant le faire à table devant le monde, ce serait manquer et d'honnêteté, et de respect.

RB 108.1.81

Il faut bien prendre garde de se servir de ses ongles ou de ses doigts, ou d'un couteau pour nettoyer ses dents ; il est de la bienséance de le faire avec un instrument fait exprès, qu'on nomme *cure-dents*, ou avec un bout de plume taillée à propos pour le faire, ou avec un gros linge. C'est ne savoir ce que c'est que d'honnêteté de grincer ou de craquer les dents, on ne doit pas aussi les serrer trop fort en parlant, ni parler entre ses dents ; c'est un défaut qu'on doit beaucoup s'appliquer à corriger, en ouvrant fort la bouche lorsqu'on parle à quelqu'un.

D. Quel soin un enfant doit-il prendre de ses dents ?

R. Il doit les tenir nettes. (Anonyme, p. 20s)

59, 256.

D. De quoi faut-il se servir pour les nettoyer ?

R. Il ne faut pas les nettoyer avec un couteau, ni avec les ongles comme les chiens et les chats ; mais il faut se servir de *cure-dents* de plume et de gros linge.

D. En quel temps faut-il se nettoyer les dents ?

R. Il faut les nettoyer principalement tous les matins et ensuite des repas, mais il ne faut pas les nettoyer devant le monde à table.

D. L'enfant doit-il grincer des dents ?

R. Non, cela sent le chien irrité ou enragé.

D. Doit-il les faire craquer ?

R. Non, cela est malhonnête.

D. Doit-il les serrer en parlant ?

R. Il ne doit point les serrer en parlant, comme ceux qui craignent de prendre l'haleine d'un autre, ni parler entre ses dents. (Anonyme, p. 22-23)

RB 108,1,82

C'est une incivilité très grande de se prendre une dent avec l'ongle du pouce pour exprimer un dédain et un mépris de quelque personne ou de quelque chose ; et il est encore plus mal de dire en le faisant : *Je ne m'en soucie non plus que de cela.*

RB 108,1,83

28 C'est une chose honteuse et indigne d'une personne bien née, de tirer la langue par mépris, ou pour refuser ce qu'un autre demande, et il est malhonnête de l'avancer jusque sur le bord des lèvres, et de la remuer en la faisant passer d'un côté à l'autre ; il n'est pas moins incivil de mettre la langue, ou la lèvre d'en bas sur la lèvre d'en haut, pour en tirer de l'eau ou de la morve qui serait tombée du nez, et de la reporter ensuite dans la bouche ; il serait bon *que ceux qui sont assez mal élevés pour

58, 183, 227.

D. Doit-il prendre une de ses dents avec l'ongle du pouce pour exprimer un mépris, comme quand on dit, *je ne m'en soucie pas plus que de cela*, tirant le bout de la dent avec l'ongle ?

R. Non, cela est contre la bienséance.

(Anonyme. p. 22)

Section XIV. De la langue.

D. Comment un enfant composera-t-il sa langue ?

[...] d'autres qui ouvrent trop la bouche et font paraître au dehors une langue extraordinairement longue, la repassant souvent sur leurs lèvres, ce qui est déplaisant à la vue et grandement malséant ; un miroir à ces personnes-là serait un excellent remède pour les corriger.

(C.N., p. 65)

R. Il ne fera point paraître au dehors une langue extraordinairement longue, comme font les chiens, et il ne la passera point sur les lèvres, comme font les chats.

(Anonyme, p. 23)

* *Le texte porte :* pour ceux

tomber dans ces sortes de défauts, se servissent d'un miroir pour s'en corriger, car ils ne pourraient sans doute se voir faire des choses aussi malhonnêtes sans les condamner.

RB 108,1.84

Il est donc de la bienséance, que la langue soit toujours renfermée par les dents, et ne sorte jamais au-delà, car c'est là tout l'enclos que la nature lui a donné.

un miroir à ces personnes-là serait un excellent remède pour les corriger.

(C.N., p. 65)

D. Que doit-il faire, s'il tombe dans ce défaut ?

R. Un miroir lui sera un excellent remède pour s'en corriger, en l'empêchant de tirer la langue.

(Anonyme, p. 23)

UNIVERSITÄT
BIBLIOTHEK

Chapitre 9

Du parler et de la prononciation.

RB 109,1,85

Comme le parler se forme de la bouche, des lèvres, des dents et de la langue, il paraît que c'est ici le lieu où on en doit parler.

Pour bien parler et se faire entendre des autres, il faut ouvrir entièrement la bouche, et prendre garde de ne pas se précipiter en parlant, et de ne pas dire un seul mot à l'étourdie et à la légère ; cela empêche surtout ceux qui sont d'un tempérament actif, de bien prononcer.

RB 109,1,86

29 Lorsqu'on parle, il faut faire en sorte de prendre un ton de voix doux et posé, et assez élevé pour pouvoir être entendu de ceux à qui on parle, car on ne parle que pour se faire entendre. Il est cependant contre la civilité, de crier en parlant, et de prendre un ton de voix aussi haut que si on parlait à des sourds.

Une chose à quoi l'on doit bien prendre garde en parlant, est qu'il n'y ait rien de rude, ni d'aigre, ni de hautain dans la voix, à quelque personne qu'on parle ; il faut toujours le faire avec un air d'honnêteté et de bienveillance.

RB 109,1,87

C'est une chose ridicule de parler du nez, et afin que la mauvaise disposition du nez ne donne pas occasion de le faire, il faut prendre garde qu'il ne soit pas bouché, et qu'il soit toujours fort net et sans ordure.

Section XVI. Du parler.

(Anonyme, p. 27)

Section XV. De la prononciation.

D. Quels défauts l'enfant doit-il éviter dans la prononciation ?

R. Sa prononciation ne sera ni traînante, ni paresseuse, ni pesante, ni languissante et sottie, ni brusque, ni grossière, ni brouillonne, ni trop précipitée, ni aiguë, ni extravagante.

(Anonyme, p. 23)

La prononciation ne doit être ni traînante ni paresseuse, ni pesante, ni languissante et forte; ni brusque, grossière, brouillonne; ni trop précipitée, aiguë et extravagante.

(C.N., p. 57s)

D. Comment un enfant doit-il parler ?

R. Il faut que sa voix soit douce, posée et assez haute pour être entendue de ceux à qui il parle.

D. Doit-il parler promptement ?

R. S'il s'accoutume à parler trop promptement, cela fera tort à la vraie prononciation, dont il était naturellement pourvu.

D. Doit-il parler du nez ?

R. Non, car celui qui parle du nez est ridicule. C'est faire comme les éléphants. Afin que la mauvaise conformation du nez ou trop serré ou trop plat n'incommode point, il faut tenir ses conduits sans ordures, la parole en sera plus nette.

(Anonyme, p. 27s)

Ceux qui ont la langue grasse, et qui veulent corriger ce défaut, doivent faire en sorte de fortifier leur voix, en appuyant avec peine sur les lettres ou sur les syllabes qu'ils ne peuvent pas bien prononcer, cela leur rendra au moins la prononciation plus aisée.

RB 109,1,88

Il est de conséquence de s'appliquer à corriger ces défauts dans le bas âge, car il est ensuite presque impossible de quitter l'habitude qu'on a prise d'une certaine manière de parler, et quoiqu'on voie bien, dans un âge plus avancé qu'elle est messéante et désagréable, on ne peut cependant s'en défaire et en prendre un autre.

RB 109,1,89

Il est indécent de parler seul ; c'est même une chose qu'on ne doit faire ordinairement et qui ne peut convenir qu'à un homme passionné ou sans esprit, ou à quelqu'un qui médite quelque chose en lui-même et prend des desseins sur ce qui *le regarde et des mesures pour l'exécuter.

RB 109,1,90

Une chose qui est des plus importantes quand on parle, est de bien faire sonner toutes les lettres et toutes les syllabes, et de prononcer tous les mots séparément les uns des autres. Il faut aussi ne pas manquer de prononcer la consonne qui finit un mot, lorsque ce mot est suivi d'un autre qui commence

D. S'il est bègue, que doit-il faire pour se rendre intelligible ?

R. Il ne se hâtera point en parlant; car s'il se précipite, il deviendra muet, n'y ayant point de différence entre un homme qui n'est pas entendu et celui qui ne dit mot.

D. S'il a la langue grasse, que doit-il faire pour se rendre intelligible ?

R. Il corrigera son parler en fortifiant sa voix et appuyant avec peine et violence sur la lettre, qui est difficile à prononcer: et si ce travail ne surmonte pas entièrement cette difficulté, il la rendra beaucoup moindre.

D. Quand faut-il se corriger de ce défaut ?

R. Il faut s'en corriger dès le bas âge; car si l'on ne s'en est pas corrigé dans ce temps-là, l'habitude étant une autre nature ; on vieillit dans cette imperfection, et de quelque condition que l'on soit, on n'est point exempt de raillerie.

(Anonyme, p. 28s)

Ne riez point, et ne parlez point seul, d'autant que ce n'est pas l'action d'homme raisonnable, et n'appartient qu'aux bouffons et extravagants.

(C.N., p. 108s)

3. Ne riez, ni ne parlez jamais seul [...].

(R.B.C.C., p. 5)

58, 219-220.

* *Le texte porte: ce qui la regarde, ce que l'on pourrait conserver.*

par une voyelle; et on ne doit pas, au contraire, prononcer la consonne finale, lorsque la première lettre du mot suivant est aussi une consonne.

RB 109,1,91

Il y a de deux sortes de défauts à éviter dans la prononciation; les uns regardent la prononciation en elle-même, les autres regardent la manière de prononcer.

RB 109,1,92

À l'égard de la prononciation dans les discours ordinaires, il faut qu'elle soit égale et uniforme et qu'on ne change pas à tout moment de ton, comme ferait un prédicateur. Il faut aussi qu'elle soit toujours ferme, en sorte qu'on ne la baisse pas sur la fin des mots; au contraire, il faut prendre à tâche de prononcer plus fermement la fin des mots et des périodes que le commencement, afin qu'on puisse être toujours bien entendu. Il faut aussi qu'elle soit entière, sans omettre une seule lettre ni syllabe, qu'on ne la prononce tout à fait bien. Il faut enfin qu'elle soit tellement exacte, qu'on n'y change jamais une lettre en une autre.

RB 109,1,93

Il y a différentes sortes de manières de prononcer très messéantes; il y en a qui prononcent d'une certaine manière molle, lente, et même languissante; les gens qui prononcent ainsi, sont très désagréables, et il semble qu'ils aient toujours à se plaindre en parlant. Cette prononciation marque en eux beaucoup de lâcheté et de

58. 220-221.

D. Quels défauts l'enfant doit-il éviter dans la prononciation ?

La prononciation ne doit être traînante ni paresseuse, ni pesante, ni languissante et forte; ni brusque, grossière, brouillonne; ni trop précipitée, aiguë et extravagante.

(C.N., p. 58s)

R. Sa prononciation ne sera ni traînante, ni paresseuse, ni pesante, ni languissante et sotte, ni brusque, ni grossière, ni brouillonne, ni trop précipitée, ni aiguë, ni extravagante.

(Anonyme, p. 23)

mollesse dans leur conduite ; *ce défaut est plus ordinaire et est aussi plus tolérable dans les femmes que dans les hommes, et il n'y en a point cependant qui ne doivent s'efforcer de s'en corriger.

RB 109.1.94

Il y en a d'autres dont la prononciation est pesante et grossière, et c'est le propre des paysans ; ils ne peuvent corriger ce défaut qu'en adoucissant le ton de voix, et en ne faisant pas sonner si fort les mots et les syllabes.

32 Il y en a quelques-uns dont la manière de prononcer est dure et brusque, et cette manière de parler est fort malhonnête ; il faut, pour s'en défaire, parler toujours doucement, avec attention sur soi, et en témoignant aux autres de la bienveillance.

RB 109.1.95

Quelques autres ont la prononciation aiguë et précipitée ; le moyen dont ils peuvent se servir pour la changer, est de prendre toujours un ton de voix ferme et s'étudier à prononcer toutes les syllabes distinctement et avec attention.

La prononciation française doit être en même temps ferme, douce et agréable. Pour apprendre à bien prononcer, il faut commencer par parler peu, dire toutes les paroles les unes après les autres avec modération, prononcer distinctement toutes les syllabes et tous les mots, il faut surtout ne converser ordinairement qu'avec des personnes qui parlent purement et qui prononcent bien.

* *Le texte porte*: de défaut.

58, 221-222.

La prononciation ne doit être traînante ni paresseuse, ni pesante, ni languissante et forte ; ni brusque, grossière, brouillonne ; ni trop précipitée, aiguë et extravagante.

(C.N., p. 58s)

D. Quelle est la prononciation la meilleure et la plus agréable ?

R. Comme le visage le plus beau est celui qui est le plus égal et qui a le moins de défauts, aussi la prononciation la meilleure et la plus agréable est celle qui n'a aucune inclination ni élévation de voix, qui importune l'ouïe, ou pour mieux dire, qui n'a point de nuances et de changements que pour donner à connaître les mouvements de notre esprit, dont la parole est l'interprète.

(Anonyme, p. 24s)

Chapitre 10

Du bâiller, du cracher et du tousser.

RB 110.1.96

Il est de la bienséance de s'abstenir de bâiller, lorsqu'on est avec d'autres personnes, surtout lorsque c'est avec des personnes à qui l'on doit du respect ; car c'est témoigner qu'on est ennuyé, ou de la compagnie, ou des discours de ceux avec qui l'on est, ou qu'on en fait peu d'estime ; si cependant on se trouve obligé de la faire par nécessité, on doit alors cesser entièrement de parler, et mettre sa main ou son mouchoir devant sa bouche, et se tourner un peu de côté, afin de n'être pas aperçu en le faisant par ceux qui sont présents ; il faut surtout prendre garde en bâillant de ne rien faire qui soit indécemment ; il ne faut pas bâiller excessivement ; il est très

Section XVIII.

Du bâiller.

(Anonyme, p. 30)

Il faut se donner de garde de dormir, de s'allonger, et de bâiller, quand les autres parlent, c'est une chose très déshonnête, parce que c'est un témoignage que l'on s'ennuie, ce qui est désobligeant. Aussi faut-il éviter, quand cela serait, que la compagnie s'en aperçoive, et ne pas tomber dans l'absurdité de ceux qui demandent, *quelle heure est-il ?*

(Courtin, p. 39)

Ne bâillez point, si vous pouvez, surtout dans la conversation, et lorsque vous ne pouvez vous en abstenir, faites-le sans bruit et sans parler, ou avec le mouchoir, et détournez un peu le visage de la vue des assistants.

(R.B.C.C., p. 17)

Il faut éviter de bâiller, de se moucher, et de cracher ; et si on y est obligé là, et en d'autres lieux que l'on tient proprement, il faut le faire dans son mouchoir, en se détournant le visage, et se couvrant de sa main gauche, et ne point regarder après son mouchoir. (Courtin, p. 54)

Section XIX.

Du cracher.

(id., p. 31)

58, 31.

En bâillant, ne faut point hurler et faut s'abstenir, tant que l'on peut, de bâiller ; même quand vous parlez ou bien quelque autre ; car cela montre d'être ennuyé, et que l'on fait peu de compte de la compagnie : et si toutefois vous êtes contraint de bâiller, à tout le moins pour lors, ne parlez point et n'ouvrez la bouche ; mais fermez-la avec la main, ou avec le mouchoir s'il est besoin, tournant dextrement le visage d'un autre côté. (C.N., p. 117s)

7. Il faut s'abstenir de bâiller en compagnie, autant que l'on peut, parce que c'est une marque d'une personne ennuyée ; que si néanmoins on y était contraint, il faudrait s'abstenir de parler pour lors, mettre le mouchoir ou la main devant la bouche, après avoir tourné la tête.

(C.P., p. 51)

Section XX.

Du tousser.

(id., p.34)

malséant de le faire avec bruit, et encore plus de s'allonger et de s'étendre en le faisant.

RB 110.1.97

On ne doit pas s'abstenir de cracher, et c'est une chose vilaine d'avalier ce qu'on doit cracher; cela est capable de faire mal au cœur.

Il ne faut pas cependant s'accoutumer à cracher trop souvent et sans nécessité. Cela est non seulement très malhonnête, mais cela dégoûte et incommode tout le monde ; il faut faire en sorte que le besoin en soit rare lorsqu'on se trouve en compagnie, principalement avec des personnes pour qui on doit avoir un respect particulier.

RB 110.1.98

Il faut, quand on se trouve avec des personnes de qualité, et lorsqu'on est dans des lieux qu'on tient propres, cracher dans son mouchoir en se tournant un peu de côté.

D. Que doit-il faire s'il a besoin de bâiller ?

R. Il mettra la main ou son mouchoir devant la bouche.

D. Quels autres défauts doit-il éviter en bâillant ?

R. Il ne doit pas bâiller excessivement, c'est faire comme un lion, et en bâillant, il ne doit pas aussi ni hurler, ni parler, ni s'allonger ou s'étendre.

...
D. Un enfant doit-il s'abstenir de cracher ?

R. Non, car c'est une chose vilaine d'avalier ce que l'on doit cracher, et qui fait mal au cœur.

D. Doit-il cracher souvent ?

R. Il ne doit pas s'accoutumer à cracher trop souvent et sans nécessité, parce que cette incivilité rend une personne méprisante partout, où elle se rencontre, et incommode à tout le monde.

(Anonyme, p. 30s)

7. Ne point parler, s'allonger ou s'étendre en bâillant. (P.F., p. 60)

Quelque part qu'il étounera ou crachera, se retournera à côté ; et se donnera garde d'avalier ou retenir dans sa bouche ce qu'il doit cracher.

(C.N., p. 155)

3. Ne point faire de bruit, que le moins possible avec les pieds, quand on marche [...] ; en faire peu aussi quand on tousse, quand on crache, quand on éternue, ou quand on bâille.

4. Lorsque l'on est contraint par quelque une de ces nécessités, se détourner un peu de la présence de ceux avec qui on est, et mettre son mouchoir devant sa bouche [...].

5. Ne point avalier ce que l'on devrait cracher; [...].

6. Ne point s'accoutumer à cracher trop souvent, et sans nécessité ; parce que cette incivilité rend une personne méprisante partout où elle se rencontre, incommode tout le monde, et nuit beaucoup à la santé.

(P.F., p. 59s)

Il serait aussi de la bienséance que chacun s'accoutumât à cracher dans son mouchoir lorsqu'on est dans les maisons des Grands, et dans toutes les places qui sont cirées ou parquetées ; mais il est bien plus nécessaire de prendre l'habitude de le faire lorsqu'on est dans l'église. Le respect qu'on doit avoir pour ces lieux consacrés à Dieu, et destinés à y rendre à Dieu le culte qui lui est dû, demande qu'on les tienne très propres et qu'on y fasse honneur, jusqu'au pavé même sur lequel on marche; et cependant il arrive souvent qu'il n'y a point de pavé de cuisine, ou même d'écurie plus sale que celui de l'église, quoiqu'elle soit la demeure et la maison de Dieu sur la terre.

RB 110,1,99

Après avoir craché dans son mouchoir, il faut le plier aussitôt, sans le regarder, et le mettre dans sa poche.

58, 228 ; 59, 98.

Il serait bon aussi et tout à fait de la bienséance, que tout le monde s'accoutumât dans l'église à cracher dans son mouchoir, comme nous avons dit qu'il fallait faire chez les grands: car ordinairement il n'y a point de pavé d'écurie si sale et si dégoûtant, que celui de la maison de Dieu.

(Courtin, p. 100s)

59, 314.

D. Que doit-il faire s'il a besoin de cracher, étant dans l'église ?

R. Il serait de la bienséance que tout le monde s'accoutumât d'y cracher dans son mouchoir, aussi bien que chez les Grands, car il n'y a point ordinairement de pavé d'écurie si sale et si dégoûtant que celui de la maison de Dieu.

D. Que doit-il faire, après avoir craché dans son mouchoir ?

R. Il doit le plier proprement et le cacher sans regarder ce qui est sorti de sa bouche. Cette manière d'agir fait mal au cœur.

(Anonyme, p. 32s)

Il est fort malhonnête de cracher par une fenêtre, ou dans le feu, ou sur les tisons, ou contre la cheminée, ou même contre la muraille, ou en quelque autre endroit sur lequel on ne puisse pas marcher sur le crachat. Il est aussi contre la bienséance de cracher devant soi en présence des autres, ou de le faire de trop loin, en sorte qu'on soit obligé d'aller chercher le crachat pour marcher dessus.

RB 110.1.100

On doit avoir beaucoup d'égard de ne jamais cracher sur ses habits, ni sur ceux des autres; c'est être ou bien malpropre ou bien peu circonspect de le faire.

Il ne faut pas cracher fort loin, ni derrière soi; mais à côté, médiocrement loin, et non vis-à-vis de son compagnon. Ne crachez point des fenêtres en la rue, ni sur le feu, ni autre lieu là où le crachat ne se puisse ôter en y mettant le pied dessus. (C.N., p. 126)

Si on est assis près du feu, il faut bien se donner de garde de cracher dans le feu, ni sur les tisons, ni contre la cheminée.

(Courtin, p. 55)

23. N'éternuez ni ne crachez devant les autres, mais tournez-vous à côté; ne poussez pas votre crachat trop loin de vous, ni contre les murailles, ni d'une fenêtre en la rue, et si ce n'est que vous avez craché est un peu épais, mettez le pied dessus.

(R.B.C.C., p. 17)

2. Il est de mauvaise grâce de cracher par la fenêtre dans les rues, ou sur le feu, et en tout autre lieu où on ne pourrait marcher sur le crachat.

3. Ne crachez pas si loin, qu'il faille aller chercher le crachat pour mettre le pied dessus, et encore moins vis-à-vis de personne.

(C.P., p. 50)

59, 10.

[Étant à l'église...], si on est obligé de cracher, il le faut faire sans bruit et marcher sur le crachat, en se détournant de la vue des autres. (P.F., p. 56)

D. Que doit-il éviter en crachant?

R. Il ne doit point cracher fort loin, ni par les fenêtres, et s'il est assis auprès du feu, il doit bien se donner de garde de cracher dans le feu, sur les tisons et contre la cheminée.

D. Que doit-il faire s'il a besoin de cracher?

R. Il détournera la tête de côté, afin de ne point cracher sur ses habits.

(Anonyme, p. 31s)

[...] mais aussi ne point cracher trop loin de soi: ni en un lieu où cela puisse paraître aux yeux de la compagnie; et pour ce sujet l'on marchera sur ce que l'on aura jeté en terre, afin de l'effacer aussitôt avec le pied. (P.F., p. 59s)

35 Il y a un défaut qui n'est pas moins considérable, et dont il faut bien se donner de garde, qui est de ne pas jeter sa salive en parlant sur le visage de ceux à qui on parle ; cela est très indécent et tout à fait incommode.

RB 110,1,101

Quand on aperçoit à terre quelque gros crachat, il faut aussitôt mettre adroitement le pied dessus ; si on en remarque sur l'habit de quelqu'un, il n'est pas bien-séant de le faire connaître ; mais il faut avertir quelque domestique de l'aller ôter, et s'il n'y en a point, il faut l'ôter soi-même sans qu'on s'en aperçoive, car il est de l'honnêteté de ne rien faire paraître à l'égard de qui que ce soit, qui lui puisse faire peine, ou lui donner de la confusion. Si quelqu'un a la bonté de nous rendre ce bon office, il faut lui en témoigner une reconnaissance toute particulière.

59, 117.

Prenez garde de pousser quelque goutte de salive sur celui à qui vous parlez, et pour cet effet tenez-vous toujours dans une juste distance de lui.

(R.B.C.C., p. 17)

Gardez-vous d'arroser de salive le visage de celui à qui vous parlez ; et pour éviter cela, il ne faut pas trop s'approcher de lui.

(C.N., p. 124s)

et si vous voyez quelque ordure, comme crachats ou autres semblables choses en terre, mettez-y le pied dessus dextrement, si vous pouvez : et s'il était sur les habits de votre compagnon, ne le montrez pas aux autres camarades, mais ôtez-le habilement, sans qu'il s'en aperçoive, s'il se peut ; et si un autre vous veut faire semblable office, témoignez-lui de lui en avoir obligation.

(C.N., p. 125s)

24. Ne faites point paraître sur les habits de personne aucune saleté qui pourrait s'y rencontrer, mais la nettoyer, sans que l'on s'en aperçoive.

(P.F., p. 72)

D. Que doit-il faire pour ne point arroser de sa salive le visage de celui à qui il parle ?

R. Pour éviter cet inconvénient, il ne doit point approcher de lui de trop près, et il doit tâcher de se corriger de ce défaut de jeter de sa salive en parlant.

(Anonyme, p. 33)

D. Que doit-il faire après qu'il aura craché ?

R. Il marchera adroitement sur son crachat, afin qu'il ne fasse point mal au cœur à qui que ce soit.

D. Que doit-il faire, s'il aperçoit à terre quelque gros crachat ou quelque autre ordure ?

R. Il y mettra de même le pied adroitement.

D. S'il l'aperçoit sur les habits d'un autre ?

R. Il l'ôtera adroitement, et s'il se peut, sans que l'on s'en aperçoive ; s'il ne peut l'ôter, il ne le fera point paraître, ou il avertira quelque domestique de l'aller ôter.

D. Si on lui rend un semblable office, que doit-il faire ?

R. Il en témoignera sa reconnaissance.

(Anonyme, p. 32)

RB 110.1.102

Il y a quelques défauts touchant le cracher auxquels on doit faire une attention très grande pour n'y pas tomber. Il y en a qui font beaucoup de bruit, et un bruit qui est même très désagréable en tirant les flegmes et les crachats comme par force du fond de leur poitrine ; c'est ce qui arrive plus ordinairement aux vieillards. Cette manière de cracher est fort malhonnête. On doit avoir égard, pour n'être pas incommodé aux autres, de ne pas faire de bruit, ou de n'en faire que très peu, lorsqu'on crache.

RB 110.1.103

Il y en a d'autres qui tiennent longtemps des crachats dans leur bouche ; cela est tout à fait contre la bienséance, qui
36 veut qu'on crache aussitôt qu'on a le crachat sur la langue.

Il y en a même quelquefois (ce qui n'arrive pour l'ordinaire qu'à des enfants), qui poussent avec leur langue des crachats et de la salive jusque sur le bord des lèvres. Il s'en trouve qui crachent exprès sur d'autres et il y en a qui crachent au plancher ou en l'air.

Ces sortes de sottises et d'impertinences sont des incivilités dont une personne bien née ne peut pas être capable.

RB 110,1,104

On doit s'abstenir de tousser autant qu'on le peut, et il faut surtout prendre garde de ne le pas faire à table, quand on parle à quelqu'un, ou que quelqu'un nous parle. On doit particulièrement ce respect à la parole de Dieu, lorsqu'on l'écoute, afin aussi de ne pas empêcher les autres de l'entendre avec facilité. Mais il n'y a personne, qui lorsqu'elle a besoin de tousser en compagnie, ne doive faire en sorte de le faire rarement et sans beaucoup de bruit.

D. Qu'est-ce qu'un enfant doit éviter en toussant ?

R. Il doit éviter de mener grand bruit.

D. Quand doit-il s'abstenir de tousser ?

R. Il doit s'en abstenir autant qu'il le peut, principalement à table et au sermon. (Anonyme, p. 34)

59, 314.

En toussant ou en éternuant, ne menez pas grand bruit, s'il est possible ; et ne jetez aucun soupir, sans grande occasion.

(C.N., p. 116s)

C'est chose fort désagréable et dégoûtante de tousser, cracher et se moucher à table. Que si l'on ne peut s'en abstenir, l'on doit mettre la serviette devant le visage, surtout quand on se mouche, et se tourner de côté, s'il n'y a personne proche, et en tout cela faire le moins de bruit qu'on peut durant le repas, et en sortant de table.

(R.B.C.C., p. 31s)

Chapitre 11

Du dos, des épaules, des bras et du coude.

RB 111,1,105

Il est très indécent de baisser le dos, comme si on avait un pesant fardeau sur les épaules ; mais il faut s'accoutumer, et faire prendre l'habitude aux enfants de se tenir toujours droits. Il faut aussi éviter avec soin d'élever les épaules et de se faire un gros dos, et on doit avoir égard de ne pas tenir ses épaules de travers, et de ne pas baisser l'une plus que l'autre.

RB 111,1,106

La bienséance ne permet pas, quand on marche, de tourner les épaules de côté et d'autre, comme le balancier d'une horloge, ni d'avancer l'une devant l'autre ; cela a l'air d'un esprit superbe et d'une personne qui s'en fait accroire.

Il ne faut pas aussi tourner le dos, ni même tant soit peu les épaules quand on parle à quelqu'un, ou que quelqu'un nous parle.

Section XXI.	Section XXII.	Section XXIII.
Des épaules.	Des bras.	Du coude.
(Anonyme, p. 34)	(id., p. 35)	(id., p. 35)

58, 44 : reprise de 3 des 4 images de la C.P.

Il ne faut point baisser le dos, comme si vous aviez un grand fardeau sur les épaules, mais tenez-vous toujours droit et accoutumez-vous à cette posture. (C.P., p. 46)

D. Comment un enfant doit-il tenir ses épaules?

R. Il doit tenir les épaules droites, car ceux qui s'accoutument par paresse à se courber, deviennent bossus par cette mauvaise accoutumance.

D. Que doit-il éviter en ce qui concerne les épaules?

R. Il doit éviter de les élever et de se faire un gros dos. (Anonyme, p. 34s)

3. Ne branlez pas les épaules comme le balancier d'une horloge, en vous carrant, car c'est la marque d'un superbe, et d'une personne qui s'en fait accroire. (C.P., p. 25)

C'est une grande incivilité d'étendre et d'allonger les bras, de les tordre d'un côté ou d'un autre, de les tenir derrière le dos, ou de les mettre sur le côté, comme font quelquefois des femmes lorsqu'elles sont en colère, et qu'elles disent des injures à d'autres.

Il ne faut point aussi remuer les bras en marchant, sous prétexte même, par ce moyen, d'aller plus vite et faire plus de chemin.

RB 111,1,107

On ne doit pas aussi avoir les bras croisés ; c'est une modestie propre aux religieux, et qui ne convient pas à des séculiers. La posture qui leur est bienséante, est qu'ils soient posés en devant, légèrement contre le corps, en tenant les deux mains l'une dans l'autre.

RB 111,1,108

Il est tout à fait contre la civilité de s'accouder, en écoutant quelqu'un

58, 44, 121, 122.

C'est une chose incivile que s'étendre, allongeant les bras d'un côté et d'autre. (C.N., p. 116)

4. Ne mettez pas les bras aux côtés, comme font ces femmes qui sont en colère, et qui disent des injures à leurs voisines. (C.P., p. 46)

2. Quand on marche, ne point remuer les bras, mais les tenir arrêtés, selon la pratique des mieux instruits.

(P.F., p. 58)

D. Qu'est-ce qu'un enfant doit éviter touchant les bras ?

R. Il doit éviter de tenir les bras en croix, comme font ceux qui sont pensifs; de les allonger, comme font les paresseux; de les tordre d'un côté et d'autre, de les tenir derrière le dos et de les remuer en marchant. (Anonyme, p. 35)

5. C'est contre la civilité de manger par les rues, et de traîner ses pieds en marchant, d'avoir les mains pendantes contre terre, ou de branler les bras comme si c'était des avirons, pour faire plus de chemin.

(C.P., p. 25)

58, 175.

D. Qu'est-ce qu'un enfant doit éviter touchant le coude ?

R. Il doit s'abstenir de s'accouder en écoutant quelqu'un, étant à table et en priant Dieu. (Anonyme, p. 35s)

qui nous parle : il l'est encore plus de le faire étant à table, et c'est beaucoup manquer de respect à l'égard de Dieu, de tenir cette posture en le priant.

RB 111,1,109

Qu'on se garde bien de frapper quelqu'un, ou de le pousser avec le coude, quand ce ne serait que par familiarité ou par badinerie; on ne doit jamais en user ainsi quand on veut parler à quelqu'un, ni même lui porter sa main sur le bras.

C'est une manière d'agir bien rustique, de rebuter quelqu'un qui vient à nous pour nous parler, en levant le bras comme pour le frapper, et pour l'éloigner de nous, ou en le poussant rudement avec le coude; la douceur, l'humilité et le respect pour le prochain doivent toujours se faire paraître dans notre conduite.

D. Qu'est-ce qu'un enfant doit éviter touchant le coude?

R. Il doit s'abstenir de s'accouder en écoutant quelqu'un, étant à table et en priant Dieu. (Anonyme, p. 35s)

14. S'appuyer sur quelqu'un, frapper ou contrefaire le tambour sur le siège où on est assis, le tirer par les habits ou le pousser avec le coude pour lui parler, l'appeler par paroles, ou par signes : ce sont des incivilités insupportables à ceux que nous devons honorer. (P.F., p. 70)

58, 167 ; 59, 314.

Chapitre 12*

Des mains, des doigts et des ongles.

Section XXIV. Des mains. (Anonyme, p. 36)	Section XXV. Des doigts. (id., p. 37)	Section XXVI. Des ongles. (id., p. 38)
---	---	--

RB 112,1,110

Il est de la bienséance d'avoir et de s'entretenir toujours les mains nettes, et il est honteux de paraître avec des mains noires et crasseuses : cela ne peut être supportable qu'à des manouvriers et à des paysans. Pour avoir les mains nettes, et propres, **il faut les nettoyer tous les matins, les laver exactement avant les repas, et toutes les fois qu'il arrive pendant le jour qu'on les a salies, en faisant quelque ouvrage.

39

D. Quel soin un enfant doit-il prendre de ses mains ?

R. Il se lavera les mains tous les matins et avant le repas. C'est une chose, qui contribue à la santé de se laver souvent les mains.

D. Que doit-il faire, quand il aura les mains sales ?

R. Il doit les laver. C'est une grande incivilité de les porter à ses habits et de les essuyer à une muraille ou à quelque lieu, qui puisse salir ceux, qui en approcheront.

(Anonyme, p. 36)

Quand on a les mains sales, c'est une grande incivilité de les frotter à ses habits ; de les essuyer à une muraille, ou à quelque lieu qui puisse salir ceux qui en approcheront.

(P.F., p. 63)

RB 112,1,111

Il n'est pas décent, après avoir sali ou lavé les mains, de les essuyer à ses habits ou à ceux des autres, ou à une muraille, ou à quelque endroit qui puisse salir quelqu'un.

* *Le texte porte* : Chapitre VII.

** *et* : et il faut les nettoyer

C'est prendre bien de la liberté de se frotter les mains en présence des personnes à qui on doit du respect, soit à cause du froid, soit par un sentiment de joie, ou pour quelque autre raison ; on ne doit pas même le faire lorsqu'on est avec ses amis les plus familiers.

RB 112,1,112

Il est de mauvaise grâce à des personnes du monde de cacher leurs mains sous leurs habits, ou de les avoir croisées lorsqu'elles parlent à quelqu'un ; ces contenance sentent plus le religieux que le séculier. Il n'est pas même bienséant à qui que ce soit de mettre les deux mains dans les deux poches, et les mettre ou tenir derrière le dos ; c'est une grossièreté qui tient d'un portefaix.

Il n'est pas honnête de donner des coups avec les mains en badinant avec quelqu'un ; cela sent l'écolier et ne peut être fait que par quelque

58, 167 ; 59, 201.

D. Doit-il se frotter les mains de joie ?

R. Non, cela est contre la bienséance.

(Anonyme, p. 37)

58, 175 ; 59, 314.

6. Un enfant bien né doit s'accoutumer à ne cacher jamais ses mains sous ses habits ni dans ses poches ; mais étant en compagnie, il les tiendra en repos devant lui à demi croisées, quand il ne sera pas occupé à tenir son chapeau en parlant, comme l'on va dire dans la suite.

(P.F., p. 57s)

D. Doit-il jouer des mains ?

R. Il doit s'abstenir de jouer des mains en donnant des coups et en folâtrant avec l'un et avec l'autre. Il peut même en arriver quelque affaire, si celui à qui on parle, ne se plaît point à ces sortes de jeux. (Anonyme, p. 37)

Il est aussi contraire à l'honnêteté de faire des gestes en parlant, comme de tourner les bras, branler la tête, ou tenir une autre posture que la naturelle. (C.P., p. 35)

5. Tant que vous pourrez, ne frottez point les mains.

(R.B.C.C., p. 3)

L'on ne doit pas non plus tenir les bras derrière le dos, ou pliés, à raison que cela sent sa prééminence ; mais tenir les mains en devant l'une sur l'autre, un peu sous la poitrine.

(C.N., p. 141s)

4. Lorsque les mains ne sont pas occupées, tenez-les en repos devant vous et jamais derrière le dos, ni dans les poches.

(R.B.C.C., p. 2)

enfant volage et sans conduite.

RB 112,1,113

40 Quand on parle, dans la conversation, il ne faut ni frapper des mains, ni faire aucun geste, et on doit bien se garder de toucher les mains de ceux à qui on parle ; ce serait avoir bien peu d'honnêteté et de respect à leur égard ; et encore beaucoup moins de tirer les boutons, les glands, la cravate, ou le manteau à quelqu'un, ou même d'y porter la main.

RB 112,1,114

C'est donner à une personne un témoignage d'amitié et d'union particulière, de mettre sa main dans la sienne par manière de civilité. C'est pour ce sujet que cela ne se doit faire ordinairement que par des personnes qui sont égales, l'amitié ne pouvant être qu'entre des personnes qui n'aient rien l'une au-dessus de l'autre.

D. Doit-il faire des gestes des mains ?

R. Quand on parle à quelqu'un, il ne faut pas faire de grands gestes des mains. Cela sent ordinairement les diseurs de rien, qui ne sont pathétiques qu'en mouvements et contorsions de corps. Cela sent aussi le trivelin.

(Anonyme, p. 36)

D. Doit-il toucher des mains celui à qui il parle ?

R. Il est ridicule de prendre et de tirer les boutons, les glands, la cravate et le manteau de celui à qui on parle. (Anonyme, p. 37)

59, 203, 275.

Il ne faut pas quand on parle, faire de grands gestes des mains : cela sent d'ordinaire les diseurs de rien, qui ne sont pathétiques qu'en mouvements et en contorsions de corps.

(Courtin, p. 56)

59, 10, 256.

Mais il est ridicule, en parlant à un homme, de lui prendre et tirer ses boutons, ses glands, son baudrier, son manteau, ou de lui donner des coups dans l'estomac. (Courtin, p. 56)

RB 112.1.115

Il n'est jamais permis à une personne qui doit du respect à une autre de lui présenter la main pour lui donner quelque marque de son estime ou de son affection ; ce serait manquer au respect qu'on serait obligé d'avoir pour cette personne, et user à son égard d'une familiarité trop indiscreète ; si cependant une personne qui soit de qualité, ou qui soit supérieure met la main dans celle d'une autre qui est de moindre qualité qu'elle ou qui lui est inférieure, celle-ci s'en doit faire honneur, offrir sa main aussitôt, et recevoir cette faveur comme un témoignage singulier de bonté et de bienveillance.

58,168; 59,268

58, 167.

RB 112.1.116

41 Quand on donne la main à quelqu'un, pour marque d'amitié, il faut toujours présenter la main nue, et il est contre la bienséance d'avoir alors le gant à la main ; mais quand on la présente pour retirer quelque personne de quelque mauvais pas, ou même à une femme pour la conduire, il est de l'honnêteté de le faire le gant à la main.

59, 203.

RB 112,1,117

C'est ne pas savoir ce que c'est que bienséance, de montrer au doigt, ou un lieu, ou la personne de qui on parle, ou quelque autre qui soit éloignée ; c'est une liberté qu'une personne qui est honnête ne doit pas se donner, de se tirer les doigts l'un après l'autre pour les allonger ou pour les faire craquer. C'est aussi une chose ridicule et qui tient du rêveur, de jouer du tambour avec les doigts, et il est vilain de cracher sur ses doigts.

RB 112,1,118

Une personne sage ne doit jamais donner des coups avec les doigts, non plus qu'avec la main, et ces coups de doigts pliés, qu'on nomme chiquenaudes, lui doivent être tout à fait inconnus.

Il est très à propos de ne pas laisser croître ses ongles, et de ne pas les avoir remplis d'ordure ; c'est pour ce sujet qu'il est bon de prendre pour

5, 122, 123.

Ne montrez au doigt celui de qui vous parlez.

(C.N., p. 143)

et ne montrez jamais du doigt celui duquel vous parlez. (R.B.C.C., p. 16)

Ne faites pas craquer les doigts en les tirant, et ne vous en servez pas, ni des pieds aussi, pour imiter ceux qui battent du tambour. (R.B.C.C., p. 4)

Ne point contrefaire le son du tambour avec les pieds, ni avec les mains.

(P.F., p. 59)

et aura soin d'avoir ses ongles courts et qu'ils ne soient bordés d'ordures au bout. (C.N., p. 70)

Cela est de même offensant de montrer avec le doigt celui qui parle, ou dont on entend parler, s'il est présent. (Courtin, p. 35)

D. Quels défauts un enfant doit-il éviter touchant les doigts ?

R. Il doit éviter de montrer au doigt le lieu et les personnes dont il parle, de jouer du tambour avec les doigts, de se cracher sur les doigts, de les tirer l'un après l'autre, comme pour les allonger ou pour les faire craquer.

(Anonyme, p. 37s)

3. Se rogner les ongles, chaque semaine, afin qu'ils ne soient pas trop longs, ou entourés d'ordures qui les rendent noirs.

(P.F., p. 62)

pratique de les couper tous les huit jours, et de nettoyer tous les jours l'ordure qui se met dedans.

RB 112,1,119

42 Il est indécent de les couper lorsqu'on est en compagnie, particulièrement quand on est avec des personnes à qui on doit du respect, et il ne faut pas les couper avec un couteau, ni les ronger avec les dents ; il faut pour les rogner proprement, se servir de ciseaux, et le faire en particulier, ou *si on est avec des personnes avec qui on vit ordinairement, se détourner d'elles quand on les coupe.

RB 112,1,120

Gratter une muraille avec ses ongles, même pour en tirer une espèce de sable pour dessécher l'écriture, gratter des livres ou quelque autre chose qu'on tient en main ; faire des raies avec l'ongle ou sur de la

D. Quel soin un enfant doit-il prendre de ses ongles¹ ?

R. Il les coupera tous les huit jours et il nettoiera tous les jours l'ordure, dont elles seront bordées, afin de les tenir courtes et nettes et qu'elles paraissent moins noires.

D. Doit-il les couper et les nettoyer quand il est en compagnie ?

R. Non, cela est très indécent. (Anonyme, p. 38)

D. De quoi se servira-t-il pour les couper ?

R. Il ne les coupera point avec un couteau ; mais il se servira de ciseaux.

D. Quels défauts doit-il éviter touchant les ongles ?

R. 1. De couper ses ongles en présence d'autrui.

2. De les ronger, de les rogner et de les mordre avec les dents.

(Anonyme, p. 38s)

6. Ne tenez pas les ongles trop longs, ni pleins d'ordure, ne les rongez jamais avec les dents, ni ne les coupez devant les autres, ce qui est très messéant et incivil. (R.B.C.C., p. 3)

59, 101.

Il est aussi fort indécent dans une compagnie de dames, et même en toute compagnie séricuse, de quitter son manteau, d'ôter sa perruque, ou son pourpoint, de se couper les ongles, de les ronger avec les dents, ou de se les nettoyer, de se gratter quelque part, de raccomoder une jarretière, un soulier [...].

(Courtin, p 41)

La civilité ne veut pas que l'on se serve des dents, ou bien d'un couteau pour les couper, mais il faut toujours prendre des ciseaux, et ne faire cela que quand on est tout seul.

(P.F., p. 62)

* *Le texte porte*: ou on est

¹ *Ongle est parfois féminin.*

carte ou sur du papier ;
mettre l'ongle dans
quelque fruit ou dans
quelque autre chose, se
gratter soi-même, ou son
corps ou sa tête, toutes
*ces incivilités sont si
indécentes qu'on ne peut
s'y laisser aller sans bas-
sesse d'esprit et qu'on ne
doit y penser que pour
s'en donner de l'aver-
sion.

* *Le texte écrit: ses.*

Chapitre 13

Des parties du corps qu'on doit cacher et des nécessités naturelles.

RB 113,1,121

Il est de la bienséance et de la pudeur de couvrir toutes les parties du corps, hors la tête et les mains ; il est donc indécemment d'avoir la poitrine découverte, d'avoir les
43 bras nus, les jambes sans bas et les pieds sans souliers ; il est même contre la loi de Dieu de découvrir quelques parties de son corps, que la pudeur, aussi bien que la nature, obligent de tenir toujours cachées.

RB 113,1,122

On doit éviter avec soin et autant qu'on le peut, de porter la main nue sur toutes les parties du corps qui ne sont pas ordinairement découvertes, et si on est obligé de les toucher, il faut que ce soit avec précaution.

Section XXVII.

Des parties du corps qu'il faut cacher.

(Anonyme, p. 38s)

58, 265 ; 59, 194, 213, 214.

De même la nature ayant voulu cacher certaines parties de notre corps, et certaines actions, le consentement et l'usage s'accordent tellement à les tenir cachées pour garder l'honnêteté, que celui-là passerait pour le plus dés-honnête du monde, qui découvrirait publiquement ce qui ne se doit point découvrir, ou ferait certaines actions, et proférerait quelques paroles, pour les exprimer, contre l'honneur, pour ainsi dire, et la pudeur de la nature.

(Courtin, p. 13s)

Gardez-vous tant que vous pourrez, en présence de ceux avec qui vous serez, de porter la main quelque part que ce soit de votre corps, qui ne soit ordinairement découvert, comme sont les mains et la face : et pour s'accoutumer à cela, c'est bien fait de s'en abstenir, même étant tout seul.

(C.N., p. 115)

D. Pourquoi un enfant ne doit-il pas découvrir ses membres honteux ?

R. Parce que cela est contre l'honnêteté et même contre la Loi de Dieu, comme il paraît dans la sainte Écriture. Canaan, fils de Noé, pour avoir découvert ceux de son père, fut maudit de lui et fait serviteur des serviteurs de ses frères.

D. Que doit-il observer en s'habillant et en se déshabillant ?

R. Il ne montrera point aux yeux d'autrui ce que la nature lui enseigne de cacher. (Anonyme, p. 39s)

5. Mais si la bienséance défend de se toucher ainsi le visage, la pudeur, la pureté et la chasteté chrétienne, ne peuvent souffrir que l'on se touche les autres parties du corps, qui paraissent encore moins que le visage, sans nécessité, et jamais devant le monde. (P.F., p. 57)

et ne portez la main en présence de personne, aux autres parties du corps qui ne sont pas exposées en vue. (R.B.C.C., p. 3)

Ne faites en présence de vos compagnons aucune des nécessités à laquelle la nature nous oblige.

(C.N., p. 103s)

D. Doit-il porter la main aux parties de son corps qui sont cachées ?

R. Il doit se garder autant qu'il le pourra de porter la main en présence des autres à quelque partie de son corps, qui ne soit découverte, comme les mains et la face ; et pour s'y accoutumer, c'est bien fait de s'en abstenir même étant tout seul.

(Anonyme, p. 40)

Comme nous ne devons considérer nos corps que comme des temples vivants, où Dieu veut être adoré en esprit et en vérité, et des tabernacles que Jésus-Christ s'est choisi(s) pour sa demeure, nous devons aussi dans la vue de ces belles qualités qu'ils possèdent, leur porter beaucoup de respect ; et c'est cette considération qui nous doit particulièrement engager à ne les toucher, et à ne les pas même regarder sans une nécessité indispensable.

58, 265, 328 ; 59, 262, 314, 327.

Mais l'heure viendra, et elle est même déjà venue, que les vrais adorateurs adoreront mon Père en esprit et en vérité. Car ce sont là les adorateurs que mon Père désire. (Amelote, Jn 4,23)

Jésus lui répondit : Celui qui m'aime gardera ma parole, et mon Père l'aimera, et nous viendrons à lui, et nous ferons notre demeure en lui. (Amelote, Jn 14,23)

RB 113,1,123

Il est à propos de s'accoutumer à souffrir plusieurs petites incommodités, sans se tourner, froter, ni gratter, sans se remuer et sans tenir aucune autre posture qui soit indécente, car toutes ces sortes d'actions et de postures messéantes sont tout à fait contraires à la pudeur et à la modestie.

Il est bien plus contre la bienséance et l'honnêteté, de toucher ou de voir
 44 *en une autre personne, particulièrement si elle est de sexe différent, ce que Dieu défend de regarder en soi; c'est ce qui fait qu'il est très indécent de regarder le sein d'une femme, et encore plus de le toucher, et **qu'il n'est pas même permis de la regarder fixement au visage.

RB 113,1,124

Les femmes doivent aussi bien prendre garde de se couvrir décentement tout le corps, et de se voiler le visage, selon l'avis de saint Paul, puisqu'il n'est pas permis de faire voir en soi ce qu'il n'est pas libre ni décent aux autres de regarder.

Lorsqu'on est couché, il faut tâcher de tenir une posture si décente et si modeste, que ceux qui approchent du lit ne puissent pas voir la forme du corps; il faut aussi avoir égard de ne se pas découvrir de telle manière, qu'on fasse voir aucune partie de son corps nue, et qui ne soit très décentement couverte.

RB 113,1,125

Lorsqu'on a besoin d'uriner, il faut toujours se retirer en quelque lieu écarté, et quelques autres besoins naturels qu'on puisse avoir, il est de la bienséance, aux enfants mêmes, de ne

* *Le texte porte:* voir une autre

** *id.:* qui

58, 265.

58, 335 ; 59, 213.

Jugez vous-même si la bienséance permet qu'une femme prie Dieu sans être voilée. La nature ne nous apprend-elle pas, qu'il est honteux à un homme d'avoir de longs cheveux.

Et que c'est au contraire l'honneur d'une femme de laisser croître ses cheveux; parce que Dieu les lui a donnés pour lui servir de voile. (Amelote, 1 Co 11,13.15)

59, 216.

D. Qu'est-ce que l'enfant doit faire, lorsqu'il se presse le ventre ?

R. Il se déchargera de toutes les ordures, auxquelles la nature humaine est assujettie.

D. Que doit-il faire, quand il aura besoin d'uriner ?

R. Il se séparera des autres pour uriner hors de leur présence, et il ne doit pas retenir son eau. (Anonyme, p. 40)

les faire que dans des lieux où on ne puisse pas être aperçu. Il est très incivil de laisser sortir des vents de son corps, soit par haut, soit par bas, quand même ce serait sans faire aucun bruit, lorsqu'on est en compagnie; et il est hon-
45 teux et vilain de le faire d'une manière qu'on puisse être entendu des autres.

RB 113.1.126

Il n'est jamais séant de parler des parties du corps, qui doivent toujours être cachées, ni de certaines nécessités du corps auxquelles la nature a assujetti les hommes, ni même de les nommer; et si quelquefois on ne peut pas s'en dispenser à l'égard d'un malade ou d'une personne incommodée, on doit le faire d'une manière si honnête, que les termes dont on se servira ne puissent en rien choquer la bienséance.

D. Doit-il s'accoutumer à uriner souvent?

R. Non, cela est dangereux pour la santé du corps.

D. Que doit-il faire, s'il était pressé de roter et de péter?

R. Il le fera le plus discrètement qu'il lui sera possible, car c'est une chose dommageable de retenir les ventuosités du corps. (Anonyme, p. 40s)

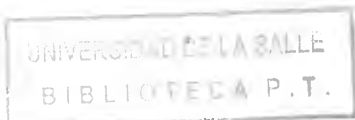
59, 195.

D. Qu'est-ce que l'enfant doit faire, lorsque le ventre le presse?

R. Il se déchargera de toutes les ordures, auxquelles la nature humaine est assujettie. (Anonyme, p. 40)

Ne faites en présence de vos compagnons aucune des nécessités à laquelle la nature nous oblige.

(C.N., p. 103s)



Chapitre 14

Des genoux, des jambes et des pieds.

RB 114,1,127

La civilité veut que lorsqu'on est assis, on tienne les genoux dans leur posture naturelle; et il est indécent de les serrer de trop près et de les beaucoup éloigner; mais il est surtout de mauvaise grâce de les croiser l'un sur l'autre, principalement lorsqu'on se trouve avec des femmes.

RB 114,1,128

Il sied très mal de remuer les jambes quand on est assis, mais c'est une chose insupportable de les branler; on ne doit même jamais le souffrir dans les enfants, tant cela est contraire à la bienséance.

Mettre les jambes l'une sur l'autre, cela est de très mauvaise grâce, et on ne doit jamais le faire, quand ce serait devant ses domestiques.

D. Comment un enfant tiendra-t-il les genoux étant assis ?

R. Il les tiendra dans leur posture naturelle sans contrainte.

D. Quels défauts doit-il éviter touchant les genoux ?

R. Il doit éviter de croiser ses genoux, comme font les tailleurs d'habits, particulièrement devant les femmes, de les étendre trop, et de les serrer trop près. (Anonyme, p. 41)

59, 116.

Section XXIX.

Des genoux.

(Anonyme, p. 41)

Section XXX.

Des pieds.

(id., p. 42)

Étant assis, ne posez, contre la bienséance, jambe sur l'autre; mais tenez-les fermes et arrêtées, et les pieds également joints, non croisés l'un sur l'autre. (C.N., p. 123s)

7. Étant assis tenez les pieds également posés à terre, ne croisez point les jambes, ne les écartez pas loin, ni ne les étendez loin de votre siège.

(R.B.C.C., p. 3)

5. Il est très incivil de branler les jambes, quand on est assis, comme font les petits enfants qui ne peuvent s'en empêcher.

(C.P., p. 47)

Il faut prendre garde de n'avoir pas les pieds suants, et qu'ils ne donnent pas de mauvaises odeurs, particulièrement en été, car cela est quelquefois très incommode aux autres ; afin que cet inconvénient n'arrive point, il faut avoir soin de se tenir toujours les pieds fort nets.

RB 114,1,129

Lorsqu'on est debout, il est de la bienséance d'avoir les pieds à demi en dehors, et les talons séparés et éloignés environ de quatre doigts l'un de l'autre ; il est indécent de remuer souvent les pieds, et il est encore plus de battre les pieds contre la terre, comme font les chevaux.

Les esprits naturellement rêveurs ou légers, doivent beaucoup faire attention sur eux-mêmes, pour ne pas tomber dans ces sortes de défauts.

RB 114,1,130

C'est une posture qui sent le lâche, de tenir les pieds étendus en devant, et de se tenir tantôt sur un pied et tantôt sur l'autre.

Il ne faut pas faire paraître, lorsqu'on est avec d'autres, que l'on soit las d'être debout, comme on peut le juger par ces sortes de postures, principalement lorsqu'on se trouve avec des personnes qui sont ou par leur qualité, ou par leur dignité, supérieures.

D. Quel soin un enfant doit-il prendre de ses pieds ?

R. Il les tiendra nets particulièrement l'été, afin qu'ils n'infectent pas ceux à qui il parle.

D. Étant debout, comment tiendra-t-il les pieds ?

R. Il les tiendra tournés à demi en dehors, les deux talons séparés environ de quatre doigts.

D. Étant debout, quels défauts évitera-t-il touchant les pieds ?

- R. 1. Il ne les écartera point trop.
2. Il ne battra point des pieds comme un cheval.
3. Il ne se posera point plus sur un pied que sur l'autre. (Anonyme, p. 42)

RB 114,1,131

Ce qu'il y a particulièrement à prendre garde dans la contenance des pieds, lorsqu'on est assis, est de ne les pas frapper à terre coup sur coup, l'un après l'autre, comme si l'on battait le tambour, de ne les pas branler, et de ne les pas remuer en badinant, cela est enfant, et ne doit pas même être souffert dans les enfants; de ne les pas aussi croiser l'un sur l'autre, de ne les pas tourner, posant le derrière du talon ou la cheville du pied à terre, et de ne pas lever en l'air le devant des pieds, mais de les poser tous deux entièrement à terre, et de les y tenir fixement arrêtés.

RB 114,1,132

Il faut aussi avoir égard de ne pas écarter les talons, et de ne pas poser le devant et le bout des deux pieds l'un contre l'autre.

On peut faire des fautes considérables contre

58, 174.

D. Étant assis, quels défauts évitera-t-il touchant les pieds?

R. Il ne jouera pas du tambour avec les pieds, il ne les branlera pas ni remuera point en badinant, et il ne les tiendra point en quelque autre mauvaise posture: mais il les tiendra également arrêtés.

D. En marchant, quels défauts évitera-t-il touchant les pieds?

R. 1. Il ne les traînera point en marchant.

2. Il ne les portera point de travers en dedans ou trop en dehors.

3. Il ne marchera point sur la pointe des pieds, en dansant, ni en s'entretailant des talons.

(Anonyme, p. 42s)

7. Étant assis, tenez les pieds également posés à terre, ne croisez point les jambes, ne les écarterez pas loin, ni ne les étendez loin de votre siège.

(R.B.C.C., p. 3)

la bienséance, à l'égard des pieds lorsqu'on marche, car il est très indécemment alors de traîner les pieds ou de les porter de travers; il faut aussi bien prendre garde de ne les pas tenir trop en dedans ou trop en dehors; il est très messéant de marcher sur la pointe des pieds; il ne l'est pas moins de marcher en sautant, comme si on dansait, ou de se frotter

48

des talons l'un contre l'autre; et il est tout à fait contre l'honnêteté et la modestie de frapper rudement avec les pieds la terre, le pavé ou le plancher.

RB 114.1.133

Il faut bien se garder, lorsqu'on est à genoux, de croiser ses pieds; on ne doit pas non plus les serrer ni les trop écarter; il est honteux alors de se seoir sur ses talons, c'est la marque d'un cœur efféminé et d'une âme basse, et ce *ne peut être

... ne se démènera en marchant, ni n'ira dandinant; ne tiendra les mains pendantes contre terre; ne branlera les bras, ne tapera des pieds; ne jettera les jambes de travers en dedans ou dehors, et ne traînera ses pieds en marchant; ne retroussera ses chausses à tous moments; ne marchera sur la pointe des pieds, ni en dansant, ni trop courbé; ni en sautant, ni s'entretailant les talons.

59, 20. (C.N., p. 105s)

3. Il ne marchera point sur la pointe des pieds, en dansant, ni en s'entretailant des talons.

4. Il ne frappera point fortement le plancher, ou la terre. (Anonyme, p. 43)

59, 188.

D. Étant à genoux, quels défauts évitera-t-il touchant les pieds?

R. 1. Il ne les croisera point.

2. Il ne les écartera et ne les serrera point trop.

3. Il ne les remuera point en badinant, mais il les tiendra également arrêtés.

4. Il ne s'assoiera point sur les talons.

(Anonyme, p. 43s)

Il faut observer aussi d'avoir un marcher modeste, ne frappant point fortement le plancher, ou la terre, ne traînant point les pieds, ne marchant point comme si on dansait, ne marquant la cadence de la tête ou des mains, mais se retenant en soi-même, et marchant doucement sans tourner la vue çà et là.

(Courtin, p. 26)

6. Ne marchez pas sur la pointe de vos pieds, ni en dansant, ni en vous entretailant les talons, encore moins ne donnez du pied contre les cailloux, comme si vous vouliez les déplacer. (C.P., p. 25s)

...ne frappez pas fortement la terre avec les pieds,.... (R.B.C.C., p. 5)

* Ce mot manque dans le texte.

que l'effet d'une grande lâcheté et d'une mollesse tout à fait sensuelle.

RB 114,1,134

Il est bien malhonnête, et c'est même une chose honteuse, de donner des coups de pieds à d'autres, en quelque partie du corps que ce soit ; cela ne peut être permis à personne, non pas même à un père à l'égard de ses domestiques.

59, 116, 244.

Cette sorte de punition est d'un homme violent et passionné, et non pas d'un chrétien qui ne doit avoir ni faire paraître que de la douceur, de la modération et de la sagesse dans toute sa conduite.

Les Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne

Seconde partie

De la bienséance dans les actions communes et ordinaires

Chapitre 1

Du lever et du coucher.

RB 201.1.135

Quoique la civilité ne règle rien touchant le temps qu'on doit être couché, et l'heure à laquelle on doit se lever, il est cependant de la bienséance de se lever dès le matin ; car outre que c'est un défaut de trop dormir, c'est une chose honteuse, et insupportable, dit saint Ambroise, que le soleil à son lever nous trouve dans le lit.

RB 201.1.136

C'est aussi changer et renverser l'ordre de la nature, de faire du jour la nuit, et de la nuit le jour, comme le font quelques-uns ; c'est le démon qui engage à en

CHAPITRE II

Du lever et du coucher.

(Anonyme, p. 44)

Du coucher.

(C.P., p. 69)

D. À quelle heure un enfant doit-il se lever ?

R. On ne saurait prescrire la même heure à tous ; car le faible et le fort ne vont point d'un même pas, le malade et le sain ne doivent pas vivre de même façon : l'enfant néanmoins doit se lever le plus matin qu'il pourra.

D. Pourquoi doit-il se lever le plus matin qu'il peut ?

R. Pour gagner du temps, et parce que c'est un défaut de trop dormir.

(Anonyme, p. 44s)

59, 315.

58, 265.

On ne saurait prescrire une heure à tous ; le faible et le fort ne vont pas du même pas. Le maladif et le sain ne doivent pas vivre de même façon, ni de même régime.

Le plus matin, c'est la meilleure, l'aurore sert à l'étude et au travail ; avec le jour, dit le Quatrain, il faut commencer la journée.

(C.N., p. 67s)

Ambroise, *Sermon 19, sur le Ps 118*

59, 315.

user ainsi ; comme il sait que les ténèbres donnent occasion au péché, il est bien aise que nous fassions nos actions pendant la nuit. Suivons plutôt l'avis de saint Paul. Laissons, dit-il, les œuvres de ténèbres, et marchons, c'est-à-dire, agissons avec bienséance, comme il le faut faire durant le jour ; servons-nous pour cela des armes de la lumière, donnons la nuit au sommeil, et employons le jour à faire toutes nos actions. Nous aurions sans doute de la honte et de la confusion de faire pendant que le soleil luit, des œuvres de ténèbres, et de mêler dans nos actions quelque chose de dérégulée, lorsque nous pouvons être vus.

RB 201,1,137

Il est donc tout à fait contre la bienséance, selon que saint Paul nous l'insinue, de se coucher comme font quelques personnes, dès le commencement du jour, et de se lever vers le midi, et il est très à propos, tant pour la santé, que pour le bien de l'âme, de ne se pas coucher plus tard que dix heures, et de ne se pas lever plus tard que six heures du matin ; on doit alors se dire à soi-même ces paroles de saint

58, 336, 346.

La nuit est passée, et le jour est avancé ; laissons donc les œuvres des ténèbres, et prenons les armes de la lumière.

Marchons dans la bienséance comme il le faut faire durant le jour. Ne vivons pas dans les festins et dans l'excès du vin [...].

(Amelote, Rm 13,12-13)

58, 336.

Car vous êtes tous des enfants de la lumière et des enfants du jour ; nous ne sommes point des enfants de la nuit ni des ténèbres.

Ne nous endormons pas donc, comme les autres ; mais veillons et soyons sobres.

Car c'est pendant la nuit que les paresseux et les dissolus s'endorment et s'enivrent. Mais nous qui vivons dans le jour, soyons sobres. [...].

(Amelote, 1 Th 5,5-8)

9. Ne point s'accoutumer à veiller, parce que cela nuit à la santé, mais se coucher plutôt de bonne heure pour se lever plus matin ; en sorte néanmoins que l'on prenne du repos suffisamment pour travailler ensuite avec plus de force, et plus longtemps. (P.F., p. 77)

51 Paul, et en avertir ceux que la paresse retient dedans le lit : l'heure est venue qu'il faut nous réveiller de notre sommeil, la nuit est passée, et le jour est avancé, afin de pouvoir ensuite adresser à Dieu ces paroles du prophète-roi : Mon Dieu, mon Dieu, je veille à vous dès le matin.

RB 201,1,138

Il n'est pas d'une personne sage de se faire appeler plusieurs fois pour se lever, ni d'hésiter longtemps à le faire: Aussitôt donc qu'on est éveillé, il faut se lever promptement, etc.

Il est aussi bien indécemment et peu honnête de s'amuser à causer, à badiner ou à jouer sur son lit, le lit n'étant fait que pour délasser le corps, fatigué de travail et des occupations qu'on a eues pendant le jour, il ne faut s'en servir que pour reposer, et l'on ne doit plus, par conséquent, s'y arrêter lorsqu'on n'a plus besoin de reposer.

58, 312, 346 ; 59, 298.

Mais vous vous y sentirez particulièrement obligés, si vous considérez les temps où nous sommes. Car l'heure est venue qu'il faut nous réveiller de notre sommeil, parce que notre salut est maintenant plus proche qu'il n'était quand nous avons cru.

La nuit est passée, et le jour est avancé; laissons donc les œuvres des ténèbres, et prenons les armes de la lumière.

(Amelote, Rm 13.12-13)

O Dieu, ô mon Dieu, je veille et j'aspire vers vous dès que la lumière paraît.

(Sacy, Ps 62,1)

1. Ils doivent, en faisant le signe de la Croix, se lever dès la première fois qu'ils sont avertis, se tenant contents de dormir huit ou neuf heures au plus pendant leur bas âge, saluer leurs parents, s'habiller toujours proprement, et hors du lit, sans s'amuser à y jouer, parce que cela est contre l'honnêteté.

(P.F., p. 47)

D. Doit-il jouer ou causer sur son lit ?

R. Cela est contre l'honnêteté de jouer sur son lit, et de s'y amuser à raconter des bagatelles.

1. Chaque chose doit avoir son temps, le lit est pour le repos et non pour le jeu et le caquet. [...]

(Anonyme, p. 47s)

D. Doit-il se lever promptement ?

R. Il se lèvera promptement sans prendre du temps pour se réveiller, de peur de donner lieu à la paresse. (Anonyme, p. 45)

59, 299.

Enfin, étant déshabillé, il se couchera, et se tiendra en repos dans le lit pour dormir, sans s'amuser à causer et raconter des fables et bagatelles.

(C.N., p. 202s)

Le lit est pour le repos, et non pas pour le caquet, et le cajol. [...] (C.N., p. 204)

RB 201.1,139

Il n'est pas aussi à propos qu'un chrétien se laisse aller à ces sortes de divertissements et de badineries qui effaceraient aisément les bonnes idées que l'on pourrait avoir dans l'esprit.

Aussitôt donc qu'on est éveillé, il faut se lever promptement et le faire avec tant de circonspection, qu'aucune partie du corps ne paraisse nue, quand même on serait seul dans sa chambre.

RB 201.1,140

52 L'amour qu'on doit avoir pour la pureté, aussi bien que l'honnêteté, doit engager ceux qui ne sont pas mariés, à ne pas souffrir qu'aucune personne de sexe différent entre dans la chambre où ils couchent, jusqu'à ce qu'ils soient entièrement habillés, et que leur lit soit fait, c'est pourquoi il est à propos qu'ils ferment la porte de leur côté, lorsqu'ils sont dedans.

59, 299.

D. Doit-il jouer ou causer sur son lit ?

[...] 2. Ce divertissement effacerait de son esprit les bonnes idées, qu'il y aurait empreintes.

(Anonyme, p. 47s)

58, 15, 48 ; 59, 15, 214.

2. Levez-vous donc avec tant de circonspection, qu'aucune partie de votre corps ne paraisse nue, quand même vous seriez seul dans la chambre.

(C.P., p. 21)

58, 48 ; 59, 215.

même si vous avez la prudence et l'honneur en recommandation, vous ne souffrirez pas qu'aucune personne d'autre sexe entre en votre chambre pendant que vous y êtes: ainsi vous la tiendrez fermée de votre côté. (C.P., p. 21)

[...] vous ne souffrirez pas qu'aucune personne d'autre sexe entre en votre chambre pendant que vous y êtes: ainsi vous la tiendrez fermée de votre côté. (C.P., p. 21)

Le lit est pour le repos, et non pas pour le caquet, et le cajol.

Ce divertissement effacerait de son esprit les bonnes idées qu'il y aurait empreintes. (C.N., p. 204)

RB 201,1,141

Lorsqu'on sort du lit, il ne faut pas le laisser découvert, ni mettre son bonnet de nuit sur quelque siège ou en quelque autre endroit, d'où il puisse être aperçu.

La bienséance demande qu'on fasse son lit avant que de sortir de la chambre, ou s'il est fait par d'autres, qu'au moins on le recouvre honnêtement, et de telle manière, qu'il paraisse comme s'il était fait, car il est très indécent de voir un lit découvert et mal accommodé.

RB 201,1,142

Il faut aussi avoir soin de vider, ou de faire vider son pot de nuit dès qu'on est levé et on doit bien se garder de le vider par la fenêtre ou dans la rue ; cela est tout à fait contre l'honnêteté ; on doit aussi faire en sorte de le tenir si net qu'il ne s'y amasse point de crasse au fond, et qu'il ne puisse pas causer de mauvaises odeurs ; c'est pour cela qu'il faut le laver et rincer tous les jours.

58, 71.

En la chambre, il est malséant de laisser son lit mal agencé et découvert.
(C.N., p. 119)

et quand vous auriez quelqu'un qui fasse votre lit, ne le laissez découvert, quand vous en sortez.
(C.N., p. 120)

I. Ne point laisser son lit découvert, quand on en sort. (P.F., p. 76)

ou que vous ayez quelqu'un qui fasse votre lit, ne le laissez pas néanmoins découvert quand vous en sortez, remettez au moins la couverture.
(C.P., p. 21)

RB 201,1,143

Il est très incivil de faire paraître un pot de nuit devant quelqu'un, lorsqu'il y a de l'urine dedans, et lorsqu'on le va vider; c'est pourquoi il est à propos de prendre si bien son temps pour cela, qu'on ne soit ni vu ni aperçu de personne.

53 On doit être réglé dans le coucher aussi bien que dans le lever, et il n'est pas moins de conséquence de bien faire cette dernière action de la journée, que la première.

Il est de la bienséance de se coucher ordinairement au plus tard, environ deux heures après le souper.

RB 201,1,144

Les enfants ne doivent pas aller coucher, qu'ils n'aient été auparavant saluer leur père et leur mère, et qu'ils ne leur aient souhaité le bonsoir. C'est un devoir et un respect que la nature veut qu'ils leur rendent.

[...] il donnera le bonsoir à père, mère, maître, et à tout en général qui se trouveront en la compagnie. Il ira à ses nécessités. (C.N., p. 202)

6. L'heure de se coucher étant arrivée, [...] se coucher ensuite promptement, après avoir souhaité le bonsoir à ses parents.

(P.F., p. 76)

D. Que doit-il faire avant que de se coucher?

R. [...] 3. Il souhaitera le bonsoir à son père, à sa mère, et en général à tous ceux qui se trouveront dans la compagnie. [...]

(Anonyme, p. 46s)

Comme on doit se lever avec beaucoup de modestie et donner en le faisant des marques de sa piété, on doit aussi pour se coucher d'une manière chrétienne, ne le faire qu'après avoir prié Dieu, et avec toute l'honnêteté possible ; il faut pour cela faire en sorte de ne se déshabiller ni coucher devant personne, on doit surtout à moins qu'on ne soit engagé dans le mariage ne pas *se coucher devant aucune personne d'autre sexe, cela étant tout à fait contre la pudeur et l'honnêteté.

RB 201.1.145

Il est encore bien moins permis à des personnes de sexe différent de coucher dans un même lit, quand ce ne serait que des enfants fort jeunes ; il est aussi de l'honnêteté, que des personnes d'un même sexe ne couchent pas ensemble : C'est ce que saint Fran-

59, 299.

D. Que doit-il faire avant que de se coucher ?

R. 1. Il fera une revue de ce qu'il aura fait dans la journée.

2. Il priera Dieu.

3. Il souhaitera le bonsoir à son père, à sa mère, et en général à tous ceux qui se trouveront dans la compagnie.

4. Il ira à ses nécessités.

5. Il se déshabillera.

(Anonyme, p. 46s)

4. Ne vous déshabillez point en présence des autres. (C.N., p. 69)

58, 49.

5. Fermez la porte par le dedans ; si la nécessité vous contraint de coucher avec quelqu'un du même sexe (car il ne vous est pas permis, comme il n'est pas honnête de coucher avec des personnes de sexe différent, telles qu'elles puissent être) ; ne vous approchez pas si près que vous vous incommodiez l'un l'autre ; gardez l'honnêteté partout. (C.P., p. 70)

6. L'heure de se coucher étant arrivée, avoir grand soin de prier Dieu, et de faire l'examen de conscience, avant que de se déshabiller, et se coucher ensuite promptement, après avoir souhaité le bonsoir à ses parents.

(P.F., p. 76)

Après avoir rendu ses hommages à la divine Majesté, il donnera le bonsoir à père, mère, maître, et à tout en général qui se trouveront en la compagnie. Il ira à ses nécessités.

(C.N., p. 202)

Lorsque vous commencerez à vous connaître, couchez seul autant que vous pourrez : au moins ne souffrez point avec vous aucune personne de sexe différent, quand ce serait votre père ou votre mère : cela est très contraire à l'honnêteté, aussi bien qu'à la pureté.

(C.P., p. 23)

D. Un enfant peut-il coucher avec quelqu'un ?

R. Il couchera seul autant qu'il le pourra.

(Anonyme, p. 47)

* Le texte porte : le coucher

çois de Sales a recom-
mandé à Madame de
Chantal à l'égard de ses
54 enfants, lorsqu'elle était
encore dans le monde,
comme une chose d'une
très grande conséquen-
ce, et qu'il regardait
autant, comme une pra-
tique de bienséance, que
comme une maxime de
morale et de piété chré-
tienne.

RB 201.1,146

La bienséance veut
aussi qu'en se couchant,
on se cache à soi-même
son propre corps, et
qu'on en évite les moindres regards. C'est ce
que les pères et les mères doivent beaucoup
inspirer à leurs enfants,
afin de les aider à con-
server le trésor de la pu-
reté qui leur doit être très
chère, et de se conserver
en même temps le véri-
table honneur d'être
membres de Jésus-
Christ, et consacré(s) à
son service.

Livre 2, Lettre 1

58, 71 ; 59, 215.

10. L'honnêteté veut que
l'on se comporte dans le lit
avec une grande modestie;
que l'on évite les postures
indécentes, et tout ce qui
pourrait être contraire à la
chasteté et à la pureté chré-
tienne, que les enfants doi-
vent chérir comme leur
plus grand trésor.

(P.F., p. 77)

RB 201.1.147

Aussitôt qu'on est dans le lit, il faut se couvrir tout le corps, hormis le visage, qui doit toujours être découvert ; il ne faut pas aussi que pour une plus grande commodité, on s'y mette dans aucune posture indécente, ni que le prétexte qu'on en dormira mieux, l'emporte sur la bienséance : il n'est pas séant d'y retirer ses jambes, mais il faut les étendre, et il est à propos de se coucher tantôt sur un côté, tantôt sur l'autre ; car il n'est pas honnête de dormir étant couché sur le ventre.

RB 201.1.148

Lorsque, par une nécessité indispensable, on est contraint dans un voyage, de coucher avec quelque autre de même sexe, il n'est pas bienséant de s'en approcher si fort, qu'on se puisse non seulement incommoder l'un l'autre, mais même se toucher ; et il

58, 32, 71 ; 59, 216, 237.

L'on prendra garde de se couvrir entièrement ; l'on se couchera ordinairement sur le côté droit.

(P.F., p. 77)

Se couchera en telle façon qu'il soit bien et honnêtement de sa personne et tout couvert : ne dormira sur le dos, ni sur le ventre, mais de côté. (C.N., p. 203)

6. Couchez-vous de telle manière que vous soyez tout couvert ; ne vous mettez ni sur le dos ni sur le ventre, mais sur le côté droit. (C.P., p. 70)

si la nécessité vous contraint de coucher avec quelqu'un du même sexe (car il ne vous est pas permis, comme il n'est pas honnête de coucher avec des personnes de sexe différent, telles qu'elles puissent être) ; ne vous approchez pas si près que vous vous incommodiez l'un l'autre ; gardez l'honnêteté partout. (C.P., p. 70)

D. Doit-il se tenir découvert, lorsqu'il sera couché ?

R. Lorsqu'il sera dans le lit, il se couvrira entièrement. (Anonyme, p. 47)

D. Un enfant étant dans le lit, en quelle posture se mettra-t-il pour dormir ?

R. Il ne dormira ni sur le ventre, ni sur le dos, ni toujours du même côté, de peur de s'incommoder la vue ; mais il dormira tantôt d'un côté et tantôt de l'autre, et plus sur le côté droit que sur le gauche.

(Anonyme, p. 47s)

L'on prendra garde de se couvrir entièrement ; l'on se couchera ordinairement sur le côté droit.

(P.F., p. 77)

58, 49.

l'est encore moins de mettre ses jambes entre celles de la personne avec qui on est couché.

RB 201.1,149

Il n'est pas non plus honnête de parler lorsqu'on est couché ; le lit n'étant fait que pour se reposer ; aussitôt qu'on y est, il faut s'y disposer à dormir.

On doit faire en sorte de ne faire aucun bruit, et de ne pas ronfler en dormant ; il ne faut pas non plus dans le lit se tourner souvent de côté et d'autre, comme si on y était inquiet, et comme si on ne savait de quel côté se mettre.

7. C'est contre la bienséance de parler dans le lit ; ainsi essayez-vous de garder le silence : entretenez votre esprit de quelque pensée pieuse, ou au moins pensez à vos leçons et les répétez. (C.P., p. 70)

Chapitre 2

De la manière de s'habiller et de se déshabiller.

RB 202,1,150

C'est le péché qui nous a mis dans la nécessité de nous vêtir et de couvrir notre corps d'habits. C'est pour ce sujet que, comme nous portons toujours avec nous la qualité de pécheurs, nous ne devons aussi jamais paraître, non seulement sans habits, mais sans être même entièrement vêtu(s) ; c'est ce qu'exige la pudeur aussi bien que la loi de Dieu.

RB 202,1,151

56 Quoiqu'un très grand nombre de personnes se donnent la liberté d'être souvent en robe de chambre, sans aucun autre habit et quelquefois même en pantoufles, et qu'il semble que, pourvu qu'on ne sorte pas de la maison, il soit permis de tout faire en cet état, c'est cependant avoir un extérieur trop négligé de rester longtemps vêtu de la sorte.

RB 202,1,152

Il paraît être contre la bienséance de reprendre sa robe de chambre pour sa commodité aussitôt qu'on rentre chez soi, et de *se faire voir en cet équipage; il n'y a que des vieillards, et des personnes incommodées, à qui cela puisse être permis. Ce serait même manquer de respect à l'égard de quel-

59, 212, 314 : bien différent de Pacory qui parle de charogne...

Il est aussi fort indécent dans une compagnie de Dames, et même en toute compagnie sérieuse, de quitter son manteau, d'ôter sa perruque, ou son pourpoint [...], de prendre sa robe de chambre et ses pantoufles, pour se mettre, dit-on, à son aise. Ce serait presque la même chose, si un officier de cavalerie paraissait dans un camp en souliers, et non avec la botte, devant son général. (Courtin, p. 41)

D. Un enfant étant en compagnie doit-il prendre sa robe de chambre et ses pantoufles pour se mettre, dit-on, à son aise ?

R. Non, cela est indécent.

(Anonyme, p. 45s)

* *Le texte porte* : le faire voir

que personne qui ne fût pas inférieure, de recevoir d'elle une visite en cet état.

RB 202,1,153

Il est encore bien plus indécent de n'avoir point de bas en présence de quelqu'un, ou de n'avoir le corps couvert que de sa chemise ou d'un simple jupon ; et il n'est pas *supportable d'avoir un bonnet de nuit en tête lorsqu'on est hors du lit, à moins qu'on ne soit incommodé, puisqu'il n'est que pour s'en servir quand on repose. Il est très à propos de s'accoutumer à ne jamais parler à personne, si ce n'est à ses domestiques, qu'on ne soit vêtu de tous ses habits ordinaires ; cela est d'un homme sage et bien réglé dans sa conduite.

RB 202,1,154

57 Il est aussi de l'honnêteté de s'habiller très promptement et de prendre d'abord les habits qui couvrent davan- tage le corps, pour cacher ce que la nature ne veut pas qu'il paraisse. C'est ce qu'on doit toujours faire par respect pour la majesté de Dieu qu'on doit avoir continuellement devant les yeux.

RB 202,1,155

Il y a des femmes auxquelles il faut des deux et trois heures et quelque- fois même des matinées entières pour s'habiller ; on pourrait dire d'elles avec

* *Le texte porte* : insupportable

et ne doit-on se déshabiller en présence des autres, ni sortir de sa chambre à demi vêtu, ou avec la coiffe ou bonnet de nuit. (C.N., p. 119)

59, 117.

58, 54 ; 59, 215, 261.

2. Ne point être trop longtemps à s'habiller [...]. (P.F., p. 76)

3. Prenez d'abord les habits qui vous couvriront le plus, pour cacher ce que la nature ne veut pas qui paraisse, et faites cela pour le respect de la Majesté d'un Dieu qui vous voit : ne sortez jamais de la chambre à demi vêtu. (C.P., p. 22)

59, 215.

2. Ne point être trop longtemps à s'habiller, selon la mauvaise coutume des femmes, qui se plaisent fort à la vanité : mais aussi ne point s'habiller avec tant de négligence que l'on soit malpropre.

(P.F., p. 76)

justice que leur corps est leur Dieu, et que le temps qu'elles emploient pour l'orner, elles le dérobent à celui qui est leur seul vivant et véritable Dieu, et au soin qu'elles sont obligées de prendre de leur famille et de leurs enfants, qu'elles doivent toujours regarder comme des devoirs indispensables de leur état. Elles ne peuvent sans doute en user ainsi sans contrevenir à la loi de Dieu.

RB 202,1,156

Il est incivil et malhonnête de se déshabiller en présence des autres, et de se déchausser pour se chauffer les pieds nus ; il n'est pas même séant, lorsqu'on est en compagnie, de quitter les souliers, ou d'élever les pieds pour se chauffer plus facilement; cela arrive quelquefois à des personnes qui cherchent leurs commodités, mais cela n'est nullement de la bienséance.

RB 202,1,157

58 Il est encore bien plus malhonnête en se déchaussant, de faire sauter des ordures sur les personnes qui sont présentes ; et c'est une chose honteuse de regarder dans ses bas, de les retourner, de les secouer, d'en ôter l'ordure et de les décrotter en présence et à la vue de quelque autre personne, si ce n'est de ses domestiques ; mais c'est quelque chose de bien plus insupportable de jeter, en se déchaussant, de l'ordure à quelqu'un dans le visage.

et ne doit-on se déshabiller en présence des autres, ni sortir de sa chambre à demi vêtu, [...]. (C.N., p. 119)

49, 117.

RB 202.1.158

Comme il est de l'honnêteté, quand on s'habille, de mettre toujours d'abord les habits qui couvrent davantage le corps, il est aussi de la bienséance, en se déshabillant, de quitter ces mêmes habits les derniers de tous, afin de n'être pas aperçu sans être vêtu d'une manière décente.

RB 202.1.159

Lorsqu'on se déshabille, il faut avoir soin de placer ses habits proprement ou sur un siège, ou en quelque autre endroit qui soit propre et où on puisse facilement les retrouver le lendemain, sans qu'on soit obligé de les chercher.

On pourrait les mettre sur son lit pendant l'hiver, si on n'avait rien autre chose pour se couvrir; mais en ce cas, il faut avoir soin de les retourner, afin de ne les pas salir: il serait cependant plus à propos de ne s'en pas couvrir.

3. Prenez d'abord les habits qui vous couvriront le plus, pour cacher ce que la nature ne veut pas qui paraisse, et faites cela pour le respect de la Majesté d'un Dieu qui vous voit. (C.P., p. 22)

4. Ne vous déshabillez point en présence des autres: placez vos habits de manière que vous les retrouviez le matin tous ensemble; ne négligez point de voir s'il y manque quelque chose; il ne faut pas aussi oublier de les secouer et épousseter, en sorte qu'ils soient toujours nets.

(C.P., p. 70)

59

Chapitre 3

Des habits.

Article premier

De la propreté et de la mode des habits.

RB 203,1,160

La propreté dans les habits est une des choses qui regardent le plus la bienséance : elle sert même beaucoup à faire connaître l'esprit et la conduite d'une personne ; elle donne aussi souvent une bonne idée de sa vertu, qui n'est pas sans fondement.

Pour que les habits soient propres, il faut qu'ils conviennent à la personne qui s'en sert, et qu'ils soient proportionnés à sa taille, à son âge et à sa condition.

RB 203,1,161

Rien n'est plus mal-séant qu'un habit qui ne convient pas à la taille de la personne qui le porte, cela défigure tout un homme, particulièrement lorsqu'il est trop ample, et qu'il a, ou plus de largeur, ou plus de

59, 127.

Mais à propos d'habits, il est bon de dire, que la propreté fait une grande partie de la bienséance, et sert autant que toute autre chose, à faire connaître la vertu et l'esprit d'une personne : car il est impossible que voyant sur elle des habits ridicules, on ne conçoive incontinent l'opinion, qu'elle est ridicule elle-même.

Or la propreté étant une certaine convenance des habits à la personne, comme la bienséance aux autres choses est la convenances des actions, et des paroles, à l'égard des autres et de nous-mêmes : il est nécessaire si nous voulons être propres, de conformer nos habits à notre taille, à notre condition, et à notre âge.

(Courtin, p. 71)

Mais de proportionner les habits à la taille, c'est une chose à laquelle peu de gens prennent garde, et qui est pourtant essentielle à la propreté : car il se fait sans cela une disconvenance insupportable. (id., p. 75)

CHAPITRE III.

Des habits.

Section I.

De la propreté des habits.

D. Quel avantage y a-t-il d'être propre dans les habits ?

R. La propreté dans les habits fait une grande partie de la bienséance, et sert beaucoup à faire connaître la vertu et l'esprit d'une personne.

D. Qu'est-ce que la propreté ?

R. C'est une certaine convenance des habits à la personne, comme la bienséance est la convenance des actions au regard des autres.

D. En quoi consiste cette convenance et cette conformité des habits ?

R. Si nous voulons être propres, il est nécessaire de conformer nos habits à notre taille, à notre âge et à notre condition.

(Anonyme, p. 49s)

longueur qu'il ne convient à la personne qui s'en sert, il vaut mieux
60 ordinairement qu'un habit soit plus court et plus étroit qu'il ne doit être, que d'être ou trop large ou trop long.

RB 203,1,162

Il faut aussi, pour qu'un habit soit propre, avoir égard à l'âge de la personne pour qui on le fait ; car il n'est pas de la bienséance qu'un enfant soit vêtu comme un jeune homme, ni que l'habit d'un jeune homme ne soit pas plus orné que celui d'un vieillard.

Il serait, par exemple, contre la bienséance, qu'un garçon de quinze ans fût vêtu de noir, à moins qu'il ne fût ecclésiastique, ou qu'il ne se disposât à l'être dans peu de temps ; il paraîtrait ridicule qu'un jeune homme qui pense à se marier, eût un habit aussi simple et aussi nu qu'un vieillard de soixante et dix ans ; et ce qui convient à l'un, n'est pas assurément propre à l'autre.

RB 203,1,163

Il n'est pas moins de conséquence, que la personne qui se fait faire un habit, ait égard à sa condition ; car il ne serait pas séant qu'un pauvre fut vêtu comme un riche, et qu'un roturier voulût être habillé comme une personne de qualité.

Il y a de certains habits, comme sont des habits unis, et d'un drap qui ne soit pas fort fin, et qui sont d'un usage commun, et dont presque tout le

59, 132.

C'est le même chose pour l'âge et une vieille femme, par exemple, ou un vieillard vêtu en jeunes gens, sont des personnes qui semblent ne se parer, étant proche du tombeau comme ils sont, que pour aller eux-mêmes en pompe à leurs funérailles. (Courtin, p. 75)

59, 239.

59, 127.

monde, hors les pauvres, peuvent se servir, quoiqu'il paraisse plus de la bienséance que les artisans laissent les habits de drap pour les personnes qui sont d'une condition élevée au-dessus de la leur.

RB 203,1,164

61 Pour ce qui est des habits qui ont quelque ornement, ils ne conviennent qu'à des personnes qui sont d'une condition distinguée.

Un habit galonné d'or, ou d'une étoffe précieuse, ne sied bien qu'à une personne de qualité, et un roturier qui voudrait en porter un de cette nature, se ferait moquer de lui ; outre qu'il ferait une dépense qui serait sans doute désagréable à Dieu, étant au-dessus de ce que demande sa condition, et de ce que ses facultés lui peuvent permettre. Il serait aussi très indécent à un marchand de porter un plumet sur son chapeau, et une épée à son côté.

RB 203,1,165

Les femmes doivent de même conformer leurs habits à leur condition ; et s'il peut être tolérable à une femme de qualité d'avoir une jupe brodée d'or, cela ne convenant néanmoins guère à une chrétienne, cela serait impertinent à une bourgeoise ; elle ne pourrait non plus avoir un collier de perles fines, ou quelque diamant considérable, sans s'élever au-dessus de sa condition.

59, 128 : cf. l'édit de 1700 portant règlement... sur tous les meubles, habits...

59, 314.

59, 103.

59, 128, 168.

RB 203,1,166

La trop grande négligence dans les habits n'est pas moins à éviter que la trop grande curiosité. Ces deux excès sont également blâmables, l'affection est contraire à la loi de Dieu, qui condamne le luxe, et la vanité dans les habits et dans tous les ornements extérieurs. La négligence dans les habits est une marque ou qu'on ne fait pas d'attention à la présence de Dieu, ou qu'on n'a pas assez de respect pour lui ; elle fait

62 aussi connaître qu'on n'a pas de respect pour son propre corps, qu'on doit cependant honorer comme le temple animé du Saint-Esprit, et le tabernacle où Jésus-Christ a la bonté de vouloir bien se reposer souvent.

RB 203,1,167

Si on veut donc avoir un habit qui soit propre, il faut suivre la coutume du pays, et s'habiller à peu près comme les per-

59, 228.

Le contraire de la propreté est en la disconvenance, qui consiste dans l'excès ou du trop de propreté, qui est le vice dans lequel tombent les personnes qui s'aiment trop, ou du trop de négligence, qui est celui des personnes paresseuses, molles, naturellement sales et malpropres.

59, 262, 314, 327.

Ces deux défauts sont aussi blâmables l'un comme l'autre : mais celui qui vient de négligence a cela de plus, qu'outre la mauvaise idée qu'il donne de la personne, il désoblige celle devant qui on se présente, et manque en quelque façon au respect.

(Courtin, p. 71s)

Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu et que son esprit demeure en vous ? Que si quelqu'un profane le Temple de Dieu, Dieu le fera périr : car son Temple est saint, et c'est vous qui êtes son Temple.

(Amelote, 1 Cor 3,16-17)

58, 41 ; 59, 131.

D. Qu'est-ce que l'impropreté ?

R. C'est la disconvenance, qui consiste principalement dans l'excès ou de trop de propreté ou de négligence.

D. Qui sont ceux qui tombent dans l'excès de propreté ?

R. Ce sont les personnes qui s'aiment trop. Cette affectation est contre la Loi de Dieu.

D. Qui sont ceux qui tombent dans l'excès de négligence ?

R. Ce sont les personnes paresseuses, naturellement sales et malpropres.

D. Faut-il éviter également ces deux excès de trop de propreté et de négligence ?

R. Oui, ils sont aussi blâmables l'un que l'autre, et le second manque en quelque façon au respect.

(Anonyme, p. 50)

Ne savez-vous pas que vos membres sont les Temples du S. Esprit, qui est en vous : et que vous n'êtes pas à vous-mêmes ?

(Amelote, 1 Cor 6,19)

sonnes de sa condition et de son âge. Il est cependant de conséquence de prendre garde qu'il n'y ait ni luxe ni rien de superflu dans ses habits, et on doit en retrancher tout le faste et ce qui ressent la mondanité.

RB 203,1,168

Ce qui peut le mieux régler la propreté des habits est* la mode ; on doit indispensablement la suivre ; car comme l'esprit de l'homme est fort sujet au changement, et que ce qui lui plaisait hier, ne lui plaît pas aujourd'hui, on a inventé, et on invente tous les jours de différentes manières de s'habiller, pour satisfaire cet esprit changeant ; et qui voudrait s'habiller aujourd'hui, comme on s'habillait il y a trente ans, passerait pour ridicule et pour singulier. Il est cependant de la conduite d'un homme sage de ne jamais se faire distinguer en rien.

* Le texte porte : et

5. Pour ce qui est de la qualité de vos habits, suivez la coutume du pays et les façons de faire des personnes de votre condition, en retranchant néanmoins tout le superflu, et ce qui ressent la mondanité. (C.P., p. 24)

58, 228.

Or la loi que l'on doit observer indispensablement pour la propreté, c'est la mode ; c'est sous cette maîtresse absolue qu'il faut faire ployer la raison, en suivant pour nos habits, ce qu'il lui plaît d'ordonner, sans raisonner davantage, si nous ne voulons sortir de la vie civile.

Cette mode a les mêmes extrémités vicieuses, que celles dont nous venons de parler, l'excès de négligence, l'excès d'affectation ; l'un et l'autre font passer la personne pour ridicule.

En effet, si une personne quelque modeste et retirée qu'elle soit, veut se raidir contre cette mode qui est un torrent, en paraissant, par exemple, devant le monde avec un chapeau pointu, à présent qu'ils se portent bas de forme, elle se mettra au hasard d'être courue et montrée du doigt. (Courtin, p. 72s)

D. Quelle est la loi, que l'on doit observer indispensablement pour la propreté ?

R. C'est la mode. Nous devons nous y soumettre en suivant pour nos habits ce qu'il lui plaît d'ordonner.

D. Y a-t-il des extrémités à éviter dans la mode ?

R. Oui, elle a les deux mêmes extrémités vicieuses que la propreté, savoir l'affectation et la négligence.

D. Comment un enfant doit-il suivre la mode ?

R. 1. Il ne doit pas s'opposer au torrent.

2. Il ne doit pas aussi suivre la mode des premiers, ni la quitter le dernier, comme de vouloir porter un chapeau pointu, quand ils se portent bas de forme, c'est se mettre au hasard d'être couru et montré au doigt. (Anonyme, p. 51s)

RB 203,1,169

On nomme *Mode* la manière dont on fait les habits dans le temps présent ; on doit s'y conformer aussi bien dans le chapeau et dans le linge, que dans les habits ; et ce serait contre la bienséance qu'un homme portât un chapeau à haute forme ou à grands bords, lorsque tout le monde en a un d'une forme basse et de petits bords.

RB 203,1,170

63 Il ne faut pas cependant donner d'abord dans toutes les modes ; il y en a qui sont capricieuses et bizarres, comme il y en a qui sont raisonnables et bienséantes, et de même qu'il ne faut pas s'opposer à celles-ci, il ne faut pas aussi suivre indistinctement les autres, qui ordinairement ne sont suivies que par un petit nombre de personnes, et ne sont pas de longue durée.

58, 229.

58, 230.

Pour éviter cette bizarrerie incommode, il faut remonter jusqu'à la source de la mode qui est la Cour, et de plus il faut faire en ceci ce que l'on fait dans les autres choses qui dépendent du caprice : il faut suivre la plus saine partie.

(Courtin, p. 73)

Car ceux qui ont du jugement et de la sagesse, retranchent autant que faire se peut, le luxe et la fadaise des modes, et les réduisent à quelque commodité, et surtout à la modestie, qui doit être la règle de toute la conduite d'un chrétien, comme nous l'avons mise pour fondement de ce Traité ; et il se fait alors une espèce de paradoxe, en ce que la mode qui est capricieuse, bizarre, et souvent scandaleuse, devient raisonnable et modeste.

(Courtin, p.74)

D. Comment un enfant doit-il suivre la mode ?

R. 1. Il ne doit pas s'opposer au torrent.

2. Il ne doit pas aussi suivre la mode des premiers, ni la quitter le dernier, comme de vouloir porter un chapeau pointu, quand ils se portent bas de forme, c'est se mettre au hasard d'être couru et montré au doigt.

Q. Doit-on suivre entièrement la mode ?

R. Il faut retrancher le luxe et la fadaise de la mode, et la réduire à la modestie, qui doit être la règle de toute la conduite d'un chrétien. Il ne faut pas croire qu'une mode capricieuse et bizarre soit raisonnable et modeste.

(Anonyme, p. 51s)

La règle la plus sûre et la plus raisonnable touchant les modes, est de n'en être pas l'inventeur, de n'être pas des premiers à s'en servir, et de ne pas attendre qu'il n'y ait plus personne qui les suive pour les quitter.

RB 203,1,171

Pour ce qui est des ecclésiastiques, leur mode doit être d'avoir un extérieur et des habits conformes aux ecclésiastiques les plus pieux et les plus réglés dans leur conduite, suivant en cela l'avis que donne saint Paul, de ne se pas conformer au siècle.

Article 2

De la modestie et de la netteté des habits.

RB 203,2,172

Le moyen de donner des bornes à la mode, touchant les habits, et d'empêcher ceux qui la suivent de se porter à des excès, est de la soumettre et la réduire à la modestie, qui doit être la règle de la conduite d'un

D. Comment un enfant doit-il suivre la mode ?

[...] 2. Il ne doit pas aussi suivre la mode des premiers, ni la quitter le dernier [...] (Anonyme, p. 51s)

58, 337 ; 59, 239.

Nous avons dit que les habits doivent avoir rapport à la condition des personnes : et il est aisé de le juger en s'imaginant, par exemple, un homme destiné à l'Église, s'habiller, ou du moins s'approcher autant qu'il le peut, de l'habit d'un homme du monde ; car alors on ne peut pas dire que cet ecclésiastique soit en son bon sens, mais qu'il est en masque, et qu'il porte un momon à celui qu'il va visiter, et ainsi du reste. (Courtin, p. 74s)

Ne vous conformez pas au siècle présent, mais que l'état nouveau de votre esprit fasse une transformation en vous, afin que vous connaissiez ce que Dieu désire de bon, d'agréable, et de parfait. (Amelote, Rm 12,2)

Section III.

De la netteté des habits
(Anonyme, p. 51s)

Section IV.

De la modestie dans les habits
(Anonyme, p. 53)

Car ceux qui ont du jugement et de la sagesse, retranchent autant que faire se peut, le luxe et la fadaise des modes, et les réduisent à quelque commodité, et surtout à la modestie, qui doit être la règle de toute la conduite d'un chrétien, comme nous l'avons mise pour fondement de ce Traité ; et il se fait alors une espèce de paradoxe, en ce que le mode qui est capricieuse, bizarre, et souvent scandaleuse, devient raisonnable et modeste.

(Courtin, p.74)

Chrétien dans tout ce qui regarde l'extérieur. Pour avoir des habits modestes, il faut qu'il n'y ait aucune apparence ni de luxe, ni de vanité.

RB 203,2,173

C'est aussi une marque de bassesse d'esprit que de s'attacher à des habits, et d'en rechercher d'éclatants et de somptueux, et ceux qui le font, se rendent méprisables à toutes les personnes de bon sens ; mais ce qui est bien plus considérable, est qu'ils renoncent publiquement aux promesses qu'ils ont contractées dans le baptême, et à l'esprit du christianisme ; ceux, au contraire, qui méprisent ces sortes de vanités, donnent des marques qu'ils ont un grand cœur et un esprit fort élevé ; ils font en effet paraître qu'ils s'appliquent plus à orner leur âme de vertus, qu'à donner de l'agrément à leur corps, et ils font connaître par la modestie de leurs habits, la sagesse et la simplicité de leur âme.

RB 203,2,174

Comme les femmes sont naturellement moins capables de grandes choses que les hommes, elles sont aussi plus sujettes à rechercher la vanité et le luxe dans les habits, que ne font pas les hommes. C'est pour ce sujet que saint Paul, après s'être appliqué à exhorter les hommes, d'éviter les vices les plus grossiers dans lesquels ils tombent plus facilement que les femmes,

D. Doit-on suivre entièrement la mode ?

R. Il faut retrancher le luxe et la fadaise de la mode, et la réduire à la modestie, qui doit être la règle de toute la conduite d'un chrétien. Il ne faut pas croire qu'une mode capricieuse et bizarre soit raisonnable et modeste. (Anonyme, p. 52)

58, 265 ; 59, 240.

D. Un enfant doit-il être modeste dans ses habits ?

R. Oui, la vanité n'y doit point paraître.

D. Que dites-vous de ceux dont les habits sont superbes ?

R. 1. Ils renoncent par la vanité des habits aux promesses et à l'esprit du Baptême.

2. Ils s'entretiennent dans l'orgueil.

D. Que dites-vous de ceux, dont les habits sont modestes ?

R. Cet extérieur modeste est souvent la marque de la modestie de l'âme.

D. Un enfant doit-il avoir quelque chose d'extraordinaire en ses habits ?

R. Non, cela le déshonore et fait paraître l'indiscrétion, la sottise et l'orgueil de ses parents. Il doit éviter les habits, qu'on appelle voyants, parce qu'ils le feraient trop distinguer. (Anonyme, p. 53s)

58, 337, 346.

Je veux donc que les hommes prient en tout lieu, élevant des mains pures, et étant exempts d'inimitié et de dispute.

(Amelote, 1 Tm 2,8)

il recommande ensuite aux femmes d'être modestement vêtues, de se parer de pudeur et de chasteté, et de ne pas s'orner d'or, ni de perles, ni d'habits somptueux ; mais d'être habillées comme le doivent être des femmes qui montrent par leurs bonnes œuvres, qu'elles font profession de piété.

RB 203,2,175

Après cette règle du grand Apôtre, il n'y a rien à prescrire aux chrétiens, que de la suivre, et d'imiter en cela les chrétiens des premiers siècles, qui édifiaient tout le monde par la modestie et la simplicité de leurs habits.

Il est honteux aux hommes, comme il s'en trouve quelquefois, d'être efféminés que de se plaire à avoir des habits fort riches, et de vouloir se faire considérer par là ; ils devraient bien élever leur esprit plus haut, en faisant attention que les habits sont des marques honteuses du péché ; et se regardant d'ailleurs comme nés pour le Ciel, ils devraient mettre leur soin à rendre leur âme belle et agréable à Dieu.

RB 203,2,176

C'est le conseil que saint Pierre donne aux femmes ; même en leur disant de mépriser ce qui paraît au-dehors, et de ne se point parer du tout de riches habits ; mais d'orner au-dedans l'homme du cœur, par la pureté incorruptible d'un esprit tranquille et modeste, qui est très riche devant Dieu.

Que les femmes prient de même, étant modestement vêtues, se parant de pudeur et de chasteté, et n'étant ni frisées, ni ornées d'or, ou de perles, ou d'habits somptueux.

Mais comme le doivent être des femmes qui montrent par leurs bonnes œuvres qu'elles font profession de piété.

(Amelote, 1 Tm 2,9-10)

59, 240.

59, 227.

59, 212.

59, 314.

58, 338.

Méprisez ce qui paraît au dehors, et ne frisez point vos cheveux, ni ne vous parrez point d'or, ni de riches habits :

Mais ornez au dedans l'homme du cœur, par la pureté incorruptible d'un esprit tranquille et modeste, qui est très riche devant Dieu.

(Amelote, 1 P 3,3-4)

RB 203.2.177

Il faut particulièrement avoir soin de tenir toujours ses habits fort nets; la modestie et la bienséance ne peuvent rien souffrir de sale et de négligé. Ainsi ceux qui
66 laissent leurs habits, leur chapeau ou leurs souliers tout blancs de poussière, pèchent contre la modestie, aussi bien que ceux qui sortent et qui paraissent au-dehors avec des habits crottés; c'est toujours en eux la marque d'une grande négligence.

RB 203.2.178

Il est aussi très meséant de souffrir de la graisse ou des taches sur ses habits, et les avoir sales et déchirés; c'est une marque d'un homme de basse éducation et de peu de conduite.

On ne doit pas avoir le linge moins propre et net que les habits; il faut pour cela prendre garde de ne pas laisser tomber de l'encre sur son linge

1. Être net dans son linge et dans ses habits, les conservant sans taches, ni ordures, et sans être déchirés. Un habit négligé témoigne qu'un enfant est un libertin. Porter ses souliers et ses habits propres, en tenir les cordons bien attachés. (P.F., p. 61)

D. Qu'est-ce qui supplée à la propreté des habits, lorsqu'elle manque?

R. C'est la netteté, car si les habits sont nets, et surtout si l'on a du linge blanc, il n'importe pas que l'on soit richement vêtu, on sentira toujours son bien même dans la pauvreté. (Anonyme, p. 52)

D. Un enfant doit-il avoir ses habits déchirés et sales?

R. Non, c'est une marque qu'il est un libertin.

D. Doit-il porter son linge trop sale?

R. Non, cela nuit à la santé, engendre la vermine et donne du mépris dans la conversation.

(Anonyme, p. 52s)

tenez vos habits nets et vos souliers sans ordures.

(C.P., p. 24)

La seconde partie de la propreté, est la netteté, qui est d'autant plus nécessaire, qu'elle supplée l'autre, quand elle manque: car si les habits sont nets et surtout si on a du linge blanc, il n'importe pas que l'on soit richement vêtu; on sentira toujours son bien, même dans la pauvreté. (Courtin, p. 77)

quand on écrit, et de ne le pas salir par sa négligence, soit en mangeant, soit en faisant quelque autre chose : il faut aussi en changer souvent, et au moins tous les huit jours, et faire en sorte qu'il soit toujours blanc.

Article 3*

Du chapeau, et de la manière de s'en servir.

RB 203,3,179

Le chapeau sert à l'homme pour orner sa tête, aussi bien que pour le garantir de plusieurs incommodités ; le porter sur son oreille, le mettre trop fort sur le devant de la tête, comme si on voulait cacher son visage, le porter sur le derrière de la tête, en sorte qu'il tombe sur les épaules, sont toutes manières ridicules et indécentes ; mais en relever le bord sur le devant aussi haut que la forme, c'est une affectation de fierté, qui n'est pas supportable.

Section V.

Du chapeau.

(Anonyme, p. 54)

58, 41.

2. Ne mettez pas votre chapeau sur l'oreille, ni trop sur le devant de la tête, comme si vous vouliez cacher votre visage, voyez comme font les honnêtes gens. (C.P., p. 46)

C'est aussi vouloir paraître fier, que de porter son chapeau, ou sur l'oreille, ou trop bas sur les yeux, ou d'en relever trop les bords comme font les gens d'armes. (P.F., p. 62)

Retrousser les bords de son chapeau, c'est la coutume des soldats. (P.F., p. 58)

D. Peut-on porter les bords de son chapeau retroussés et des plumes sur son chapeau ?

R. Cela dépend de sa condition et de la mode.

(Anonyme, p. 55)

* Le texte porte: ARTICLE II

RB 203,3,180

Lorsqu'on salue quelqu'un, il faut prendre son chapeau avec la main droite, et l'ôter entièrement de dessus sa tête, et d'une manière qui soit honnête, en étendant le bras jusques en bas, et en tenant le chapeau par le bord, et le côté qui doit couvrir la tête tourné en dehors. Si on ôte son chapeau dans les rues, ou en passant devant quelque personne pour la saluer, on doit le faire un peu avant que d'être auprès d'elle, et ne pas se recouvrir qu'on ne soit un peu éloigné de cette personne.

RB 203,3,181

Si on salue quelqu'un en l'abordant, il faut ôter son chapeau cinq ou six pas avant que d'en approcher ; et lorsqu'on entre dans une place où il y a une personne de qualité, ou à qui on doit beaucoup de respect, il faut toujours ôter son chapeau avant que d'entrer dans cette place ; si

2. Quand on salue quelqu'un, il faut se découvrir entièrement, ôtant son chapeau avec la main droite et tournant le dedans du chapeau vers soi. Ne le point tourner, ou s'en jouer en parlant avec celui que l'on salue, mais le mettre devant soi, ou sous le bras gauche modestement. Ne le point mettre devant sa bouche, ni le cacher sous le manteau. À ceux qui sont dans le grand monde et dans un âge plus avancé, l'on enseigne d'autres postures, mais cette simplicité semble plus convenable et plus facile aux enfants.

(P.F., 63s)

[...] tournant le dedans du chapeau vers lui, leur faisant la révérence et s'inclinant plus ou moins, selon la qualité des personnes et la coutume des mieux civilisés. (C.N., p. 80)

D. Comment ôtera-t-il son chapeau en saluant ?

R. Il l'ôtera de la main droite entièrement et de bonne grâce.

D. Étant debout, s'il est obligé de se tenir découvert, comment doit-il tenir son chapeau ?

R. Après l'avoir ôté comme il faut, il tournera le dedans vers soi, il le mettra sous son bras gauche ou devant soi sur l'estomac du côté gauche, et il tiendra les deux mains arrêtées. (Anonyme, p. 55)

5. N'entrez pas la tête couverte dans la chambre d'une personne supérieure, lorsqu'elle y est, et en quelque lieu que ce soit, découvrez-vous toujours avant que d'aborder une personne plus qualifiée que vous, ou lorsqu'elle passe devant vous, ce qu'il faut faire dans une distance d'autant plus grande, que la personne est plus relevée au-dessus de vous.

(R.B.C.C., p. 11)

ceux qui sont dans la place sont debout et découverts, on est obligé de se tenir dans la même posture ; après avoir ôté son chapeau avec bien de l'honnêteté, il faut tourner le dedans vers soi, et le mettre sous le bras gauche, ou devant soi sur l'estomac du côté gauche ; lorsqu'étant assis, on est obligé d'avoir le chapeau bas, il est de la bienséance de le tenir sur ses genoux, le dedans tourné vers soi, et la main gauche ou dessus ou dessous.

RB 203.3.182

68 C'est une grande incivilité, lorsqu'on parle à quelqu'un, de tourner son chapeau, de gratter dessus avec les doigts, de battre le tambour dessus, de toucher la laisse ou le cordon, de regarder dedans ou tout autour, de le mettre devant son visage, ou sur sa bouche, en sorte qu'on ne puisse pas être entendu en parlant ; c'est quelque chose de bien plus vilain de mordre les

2. Quand on salue quelqu'un, il faut se découvrir entièrement, ôtant son chapeau avec la main droite et tournant le dedans du chapeau vers soi. Ne le point tourner, ou s'en jouer en parlant avec celui que l'on salue, mais le mettre devant soi, ou sous le bras gauche modestement. Ne le point mettre devant sa bouche, ni le cacher sous le manteau. À ceux qui sont dans le grand monde et dans un âge plus avancé, l'on enseigne d'autres postures, mais cette simplicité semble plus convenable et plus facile aux enfants.

(P.F., 63s)

D. Étant assis, s'il est obligé de demeurer découvert, comment doit-il tenir son chapeau ?

R. Il le mettra sur les genoux le dedans vers soi, et il tiendra la main gauche dessus. (Anonyme, p. 56)

En parlant, ne mettez votre chapeau ou autre chose devant votre bouche.

(C.N., p. 142s)

D. Quels défauts doit-il éviter touchant le chapeau, lorsqu'il demeure découvert, étant debout ?

R. 1. Il ne le tournera point.

2. Il ne s'en jouera point.

3. Il ne le mettra point devant sa bouche.

4. Il ne le tiendra point tourné en dehors, comme un mendiant qui demande l'aumône. (Anonyme, p. 55)

bords, lorsqu'on le tient devant sa bouche.

RB 203,3,183

Les occasions dans lesquelles il faut se découvrir, et ôter son chapeau, sont : 1. Lorsqu'on se trouve dans un lieu, où il y a des personnes considérables ; 2. Quand on salue quelqu'un ; 3. Quand on donne ou qu'on reçoit quelque chose ; 4. En se mettant à table ; 5. Quand on entend prononcer le saint nom de *Jésus* et de *Marié*, excepté lorsqu'on est à table, car alors il faut seulement baisser la tête ; 6. Lorsqu'on est devant des personnes à qui on doit beaucoup de respect, comme lorsqu'on est avec des ecclésiastiques, des magistrats et d'autres personnes considérables.

RB 203,3,184

À l'égard de ces personnes, on doit se découvrir d'abord, mais il n'est pas nécessaire de se tenir découvert, à moins qu'on ne leur soit

3. C'est être incivil, que de ne se point découvrir devant ceux auxquels on doit le respect, comme sont les ecclésiastiques, les magistrats, les vieillards, et autres personnes considérables, soit par leur âge, leur qualité, ou autrement.

(P.F., p. 64)

D. Quand un enfant doit-il se découvrir ?

R. Il se découvrira entièrement :

1. En entrant dans l'église et dans un lieu, où sont ordinairement des personnes considérables.

2. En se mettant à table.

3. En saluant.

4. En donnant ou en recevant quelque chose.

5. Quand il entendra prononcer le nom de Jésus ; mais s'il est découvert ou à table, il baissera la tête.

6. Il se découvrira devant ceux à qui il doit le respect, comme devant les ecclésiastiques, les magistrats et les autres personnes considérables.

(Anonyme, p.56)

beaucoup inférieur: on doit aussi se découvrir devant toutes les personnes qui sont supérieures, et ne pas se recouvrir que par leur ordre; mais après s'être couvert, il ne faut pas se découvrir à chaque parole qu'on dit, ou à chaque pas qu'on fait, cela serait importun et incommode aux personnes à qui on parle, aussi bien qu'à la personne qui parle.

Il est contre la bienséance de se découvrir, lorsqu'on est à table, à moins qu'il n'y survienne quelque personne qui mérite beaucoup d'honneur.

RB 203,3,185

Si cependant quelque personne de haute qualité boit à la santé de quelqu'un, ou lui présente quelque chose, celui à qui elle s'adresse, doit se découvrir. S'il y a à table quelque personne de haute qualité, qui soit sans chapeau pour la commodité, il ne la faut pas imiter, cela

C'est encore être mal instruit, que de se couvrir sans leur ordre; mais aussi c'est être importun, ou de ne pas se couvrir après en avoir été averti deux ou trois fois, ou de se découvrir à tout moment, à chaque mot que l'on dit, ou à chaque réponse que l'on fait. (P.F., p. 64)

6. N'invitez en aucune façon un plus grand que vous à se couvrir, et ne vous couvrez qu'après qu'il vous y a invité, et qu'il s'est couvert lui-même, ni ne refusez importunément de vous couvrir, étant averti de le faire une ou deux fois au plus [...].

7. Entre égaux après s'être salués et invités à se couvrir, il est permis de le faire en même temps.

(R.B.C.C., p. 11s)

59, 106.

58, 168.

D. Quand doit-il se couvrir lorsqu'il est avec des personnes qui lui sont supérieures?

R. C'est une incivilité de se couvrir sans leur ordre, et il ne se couvrira point qu'après qu'il en aura été averti deux ou trois fois.

D. Doit-il se découvrir à tout moment, comme à chaque mot qu'il dit, ou à chaque réponse qu'il fait?

R. Non, c'est se rendre importun que de se découvrir incessamment.

D. Quand doit-il ne se pas découvrir?

R. Il n'ôtera point le chapeau à table, hormis s'il survenait quelque personne, qui méritât beaucoup d'honneur, si une personne de grande qualité buvait à sa santé.

D. Étant à table, s'il y avait une personne de grande qualité qui soit sans chapeau pour sa commodité, doit-il donner le sien à un laquais pour demeurer découvert pendant le repas?

R. Ce serait agir trop familièrement, il doit alors demeurer couvert par respect. (Anonyme, p. 56-58)

serait trop familier ; mais on doit toujours demeurer couvert.

Lorsque quelqu'un parle le chapeau bas, il faut toujours ordinairement le faire couvrir si on lui est supérieur ; et on peut alors lui dire : *Couvrez-vous, Monsieur*. Cette manière de parler n'est cependant permise qu'à l'égard des personnes qui sont beaucoup au-dessous de soi.

RB 203,3,186

Faire couvrir quelqu'un qui est au-dessus de soi, c'est une trop grande incivilité. Cela se peut bien faire à l'égard des personnes avec qui on est familier, et qui sont d'égale condition ; mais il ne faut pas que ce soit par manière de commandement, ni qu'on se serve de paroles qui en expriment aucun. On doit le faire ou seulement par signe, et se couvrir en même temps, ou par quelque circonlocution, en disant, par exemple : *Vous pourrez,*

D. Un enfant doit-il faire couvrir ceux, qui lui parlent tête nue ?

R. Oui, s'ils sont ses inférieurs, pourvu qu'ils ne soient pas de sa dépendance. (Anonyme, p. 58)

58,168

D. Comment doit-il en user pour faire couvrir ceux, qui lui sont familiers ou d'égale condition ?

R. Il leur donnera quelque signe pour se couvrir en même temps.

D. Doit-il user en ces rencontres des paroles de commandement, comme *couvrez-vous, soyez couvert, etc.* ?

R. Non, c'est une incivilité.

D. Comment doit-il dire pour faire couvrir honnêtement ses égaux ?

R. Il peut prendre la circonlocution, comme : *il*

1. Ne point faire couvrir ceux qui nous parlent la tête nue, s'ils ne nous sont inférieurs. (P.F., p. 68)

C'est mal fait, de dire : *couvrez-vous*, à plus grand que soi ; comme aussi ne le point dire à qui il appartient [...]. Il est bien vrai que les égaux tout à fait, ou à peu près, ont accoutumé de s'entrefaire signe de se couvrir, ensemble.

(C.N., p. 82.83)

1. Ne point faire couvrir ceux qui nous parlent la tête nue, s'ils ne nous sont inférieurs.

2. Entre ceux qui nous sont familiers ou d'égale condition, l'on se donne quelque signe l'un à l'autre, pour se couvrir en même temps. (P.F., p. 68)

Monsieur, être incommodé d'être découvert, ou en se servant de paroles familières, si on est avec quelqu'un de ses amis, comme de celles-ci : Ne voulez-vous pas bien que nous nous couvriions ?

Article 4

Du manteau, des gants, des bas et des souliers, de la chemise et de la cravate.

RB 203,4,187

L'honnêteté demande qu'on porte le manteau sur les deux épaules, et qu'il pende par devant, et non pas qu'on le retrousse par-dessus les bras : il est encore plus messéant de le replier par-dessous le coude; et il est de la bienséance de le garder à table.

Il ne faut pas entrer dans un lieu où sont des personnes considérables, enveloppé dans son manteau ; dans les maisons des princes on s'exposerait à quelques ré-

fait froid ici, etc., ou parler familièrement en disant par exemple, ne voulez-vous pas bien que nous nous couvriions, etc.

D. Doit-il faire couvrir une personne, qui est au-dessus de soi ?

R. Non, c'est une très grande incivilité.

(Anonyme, p. 58s)

Il est de mauvaise grâce de dire à une personne : *Couvrez-vous, Monsieur* ; si ce n'est qu'il soit inférieur ; à vos semblables, vous pouvez dire : *Couvrons-nous.* (C.P., p. 42)

Section VIII.

Du manteau.

(Anonyme, p. 59)

7. Si l'on porte un manteau, l'avoir également attaché sur les deux épaules.

58, 16. 59, 27. (P.F., p. 58)

D. Comment un enfant doit-il porter un manteau ?

R. Sur les deux épaules.

D. Doit-il entrer dans une église ou dans un lieu, où sont ordinairement des personnes considérables, étant enveloppé dans son manteau ?

R. Non, il n'est pas de la bienséance. En entrant ainsi chez les Princes, on s'expose à quelque réprimande. (Anonyme, p. 59s)

Section IX.

Des gants.

(Anonyme, p. 60)

3. Portez votre manteau sur les deux épaules, et non pas retroussé sous le bras ; il est encore plus ridicule de le porter sur le coude. (C.P., p. 46)

Il n'est pas de la bienséance de s'envelopper de son manteau, quand on entre, ou dans la maison, ou dans les chambres : chez le Roi entrant ainsi, on s'exposerait à quelque correction.

59, 97. 59, 96.

(Courtin, p. 19s)

primandes, ou même à en être chassé.

RB 203,4,188

Il est incivil de tirer par le manteau ou par la robe une personne à qui on veut parler, particulièrement, si elle est de qualité ou supérieure.

Il est de la bienséance d'avoir les mains dans ses gants, quand on marche par la rue, quand on est en compagnie, et quand on va à la campagne; et il est indécent de les tenir dans sa main, les remuer, badiner avec, et s'en servir pour donner des coups à quel-

71

RB 203,4,189

qu'un; cela sent l'écolier. Il faut ôter ses gants quand on entre à l'église, avant que de prendre de l'eau bénite, quand on veut prier Dieu, et avant que de se mettre à table.

Lorsqu'on veut saluer quelqu'un, et lui faire une profonde révérence, comme pour baiser la main, il faut avoir alors la main nue, et il suffit

D. Doit-il tirer par le manteau ou par la robe une personne qualifiée, à qui il veut parler?

R. Non, c'est une très grande incivilité.

(Anonyme, p. 60)

D. Quand un enfant doit-il avoir les mains dans ses gants?

R. Il est de la bienséance de les avoir, quand on marche dans les rues, quand on est en compagnie et qu'on va à la campagne.

D. Que doit-il éviter touchant les gants?

R. [...]. 2. De les porter tous deux sous le bras gauche ou dans la main.

[...]. 4. De badiner incessamment avec les gants.

(Anonyme, p. 60s)

58, 179.

C'est aussi une très grande incivilité de tirer par le manteau, ou par la robe une personne qualifiée à qui vous voulez parler. (Courtin, p. 25)

D. Quand doit-il ôter ses gants?

R. Il doit les ôter principalement pour prier Dieu et se mettre à table.

(Anonyme, p. 60)

D. Quand suffit-il d'ôter seulement le gant de la main droite?

R. Il suffit de l'ôter, avant que de faire la révérence, et avant que de donner ou de recevoir quelque chose.

(Anonymc, p. 60s)

pour cela d'ôter le gant de la main droite ; c'est aussi ce que la bienséance veut qu'on fasse avant que de donner ou de recevoir quelque chose.

RB 203,4,190

Il est incivil en compagnie de tirer et de mettre incessamment ses gants; il est aussi malhonnête de les porter à sa *bouche pour les ronger ou les sucer, de les porter sous le bras gauche, de mettre seulement le gant de la main gauche, et de tenir avec cette main le gant de la droite, ou de les mettre dans sa poche, lorsqu'on devrait avoir les mains dedans.

RB 203,4,191

Il est très vilain de laisser tomber ses bas sur ses talons, faute de les attacher ; il faut avoir soin de les bien tirer afin qu'ils ne fassent pas de plis sur la jambe ; et on ne doit jamais souffrir qu'ils paraissent tant soit peu déchirés, ou qu'il y ait quelque pièce qui sorte hors du soulier, ni qu'ils soient tellement serrés, qu'on puisse voir la jambe à travers.

D. Doit-il ôter, mettre et tirer incessamment ses gants ?

R. Cela est incivil en compagnie. Il faut y demeurer en repos et écouter ce que l'on dit.

D. Que doit-il éviter touchant les gants ?

R. 1. De les porter à la bouche pour les ronger et les sucer.

2. De les porter tous deux sous le bras gauche ou dans la main. Cela sent le médecin de village.

3. De mettre seulement le gant de la main gauche et de tenir avec cette main le gant de la droite.

4. De badiner incessamment avec les gants.

5. De les porter dans sa poche, lorsqu'on devrait avoir les mains dedans. Les gants sont faits pour les mains.

(Anonyme, p. 60s)

59, 15.

58, 41.

Donnez-vous de garde que vos bas ne tombent, faute d'être attachés.

(C.P., p. 24)

* Le texte porte à sa gauche

RB 203,4,192

- 72 À l'égard des souliers, il faut prendre garde qu'ils soient proprement serrés avec des boucles, ou liés avec des cordons.

Il est malhonnête de mettre ses souliers en pantoufle, soit dans la maison, soit dehors ; et il est de la bienséance de les avoir toujours fort nets.

RB 203,4,193

Il faut toujours tenir ses habits tellement fermés par devant, particulièrement sur la poitrine, que la chemise ne paraisse pas, et c'est une négligence qui ne serait pas pardonnable de laisser tomber les manches de sa chemise sur le poignet, faute de les attacher, ou de laisser traîner les cordons de son caleçon ; ce serait même s'attirer de la confusion de laisser passer sa chemise par quelque endroit.

La bienséance ne souffre point qu'on ait le cou nu et à découvert, mais elle veut qu'on ait toujours une cravate autour, lorsqu'on paraît et lorsqu'on est dans la maison, soit déshabillé, soit incommodé, qu'on y ait un mouchoir honnête pour le couvrir.

- 58, 41. 4. Ayez soin que votre habit soit bien fermé par devant, particulièrement sur la poitrine. (C.P., p. 23)

ou que votre chemise ne passe par quelque endroit : ce qui apprêterait à rire à ceux qui vous verraient en cet état.

(C.P., p. 24)

73 **Article 5**

De l'épée, de la baguette, de la canne, et du bâton.

RB 203,5,194

Il est très messéant et tout à fait contre l'ordre d'une police bien réglée, qu'un bourgeois porte l'épée, à moins qu'il ne soit en voyage ou en campagne. Un enfant néanmoins la peut porter, s'il est gentilhomme.

Il est incivil de tourner le baudrier de son épée devant soi, et encore plus de mettre son épée entre ses jambes.

RB 203,5,195

Il ne faut pas tenir la main sur la garde de son épée, lorsqu'on parle à quelqu'un, ou qu'on se promène ; il suffit de l'y mettre, quand on est obligé de la tirer.

Quelque homme de cœur que puisse paraître celui qui est toujours prêt à tirer l'épée, lorsqu'on lui dit quelque parole de travers, ou qu'on lui veut faire quelque insulte, qu'il s'assure cependant que cela n'est ni honnête ni chrétien. Car ce n'est que la passion et l'amour d'un honneur vain et imaginaire, qui le fait agir ainsi. Il est donc contre la bienséance d'être si prompt à se défendre de quelque injure ou de quelque outrage ; et les règles de l'Évangile veulent qu'on souffre patiemment les injures.

Section X.

De l'épée.

D. Un enfant doit-il porter l'épée ?

R. Oui, s'il est gentilhomme.

D. Peut-il tenir la main sur la garde de son épée, lorsqu'il parle à quelqu'un ou qu'il se promène ?

R. Non, il n'y doit porter la main qu'afin de la tirer pour se défendre, si l'on veut lui faire insulte. (Anonyme, p. 62)

...

D. Peut-il tourner le baudrier ou ceinturon devant soi et mettre l'épée entre les jambes ?

R. Non, c'est une incivilité, et elle sent le sergent de village.

(Anonyme, p. 62)

Section XI.

De la baguette, de la canne et du bâton. (Anonyme, p. 64)

58, 151 ; 59, 302.

59, 314.

RB 203,5,196

Jésus-Christ même commanda à saint Pierre de remettre son épée dans le fourreau, lorsqu'il voulut s'en servir pour le défendre.

Quand on est assis, il faut placer son épée à son côté, en tirant le baudrier ou le ceinturon derrière soi le plus qu'on peut ; on doit faire la même chose, lorsqu'on se met à table et prendre garde que l'épée soit derrière soi, ou tellement entre les sièges qu'elle ne puisse incommoder personne ; il n'est pas à propos de la quitter dans cette occasion.

RB 203,5,197

Lorsqu'on est obligé de quitter son épée, il ne faut ni la quitter sans ses gants, ni la mettre sur le lit avec ses gants, ce serait commettre une grande incivilité. Il faut les placer dans un endroit commode, qui soit hors de la vue des personnes qui peuvent entrer dans la chambre, ou avec qui l'on est.

S'il arrive que quelque personne de grande qualité entre dans le logis de quelqu'un qui a droit de porter l'épée, il doit la recevoir les gants à la main et l'épée au côté ; pour ceux qui ne portent pas l'épée, il faut qu'ils aient les gants en main et le manteau sur les deux épaules.

58, 151, 328 ; 59, 302.

Mt 26,52

Mais Jésus dit à Pierre : remettez votre épée dans le fourreau. Quoi, je ne boirais pas le calice que mon Père m'a donné ?

(Amelote, Jn 18,11)

D. Comment doit-il placer son épée, lorsqu'il est assis ?

R. Il doit la placer à son côté en mettant son baudrier ou ceinturon derrière lui le plus qu'il pourra, afin que l'épée avance moins.

...

D. Avant que de se mettre à table, doit-il quitter l'épée pour la placer sur quelque siège ?

R. Non, mais il doit la tenir derrière lui ou au moins à côté, en sorte qu'elle n'incomode personne et qu'elle n'approche pas des jupes ou des tabliers de femmes, qui sont à table.

D. Quand il est obligé de quitter l'épée, avant que de s'asseoir, doit-il mettre l'épée et les gants sur le lit ?

R. Non, il ne doit jamais les y mettre, car c'est une grande incivilité. L'épée ne se quitte point sans les gants, et le chapeau peut les accompagner, lorsqu'on le quitte. Il placera ces choses dans le lieu, où il sera, et autant qu'il le pourra hors de la vue de la compagnie.

D. Lorsqu'une personne de grande qualité entre dans son logis, que doit-il faire ?

R. S'il porte l'épée, il doit recevoir à la porte cette personne, l'épée au côté, les gants et le chapeau à la main (Anonyme, p. 62-64)

59, 104.

RB 203,5,198

75 La bienséance engage quelquefois de se servir d'une canne, mais ce ne peut être que la nécessité qui permette d'avoir un bâton en main.

RB 203,5,199

Il est malséant de porter une baguette, ou une petite canne chez les Grands : mais on y peut avoir une grosse canne à la main, si on est incommodé ou qu'on en ait besoin pour se soutenir ou pour marcher avec plus de facilité.

Il est aussi très incivil de badiner avec une baguette, ou une canne, et de s'en servir pour frapper la terre ou des cailloux, ou pour faire sauter des petites pierres ; il est tout à fait indécemment de la lever, comme si on voulait frapper quelqu'un. Et il n'est jamais permis de s'en servir pour toucher quelqu'un avec, quand ce ne serait que par récréation.

RB 203,5,200

Quand on est debout, il ne faut point s'appuyer indécemment sur sa canne ni sur la baguette, comme font quelquefois les paysans. Il ne faut pas non plus la tenir ferme contre terre, comme on ferait *d'un bâton, qui marquerait quelque dignité, ou quelque autorité dans la personne ; mais il est à propos de la tenir suspendue en

...et s'il ne porte pas l'épée, il doit la recevoir à la porte avec son manteau sur les deux épaules, les gants et le chapeau à la main. (Anonyme, p. 62-64)

58, 261.

D. Quelle différence y a-t-il entre la baguette ou la petite canne et le bâton ou la grosse canne quant à l'usage ?

R. On porte une baguette seulement par contenance et un bâton par nécessité pour se soutenir.

58, 261 ; 59, 98.

D. Un enfant doit-il porter une baguette ?

R. Cela dépend de sa condition et de la mode. Il est contre la bienséance de porter chez les grands une baguette, mais on peut y porter un bâton, si l'on est incommodé.

D. S'il porte une baguette, quels défauts doit-il éviter ?

R. Il ne doit point s'en servir pour badiner, ne la lever pour faire semblant de frapper, ni encore moins pour frapper, quand ce ne serait que pour rire, parce que l'on n'aime pas à recevoir des coups en quelque manière que ce soit.

58, 261.

D. Étant debout, quels défauts doit-il éviter touchant la baguette ?

R. Il ne doit pas se servir de la baguette comme d'une troisième jambe, en la tenant devant lui et en s'appuyant dessus. C'est la coutume des paysans. Il ne doit pas aussi la tenir comme un bâton d'autorité ou de dignité...

(Anonyme, p. 64-65)

* *Le texte porte :* comme on ferait un bâton

l'air, d'une manière honnête et modeste, ou de la laisser toucher à terre sans s'y appuyer.

RB 203.5.201

En marchant, il est contre la bienséance de porter une canne ou une baguette sous le bras ; il ne l'est pas moins de la traîner négligemment dans la boue, et il est ridicule de s'appuyer dessus d'une manière qui ressent l'orgueil et le faste ; et lorsqu'on fait des gestes ou quelque autre chose, il est très messéant de tenir une canne ou une baguette à la main droite.

RB 203.5.202

Lorsqu'on est assis, il ne faut pas se servir d'une baguette ou d'une canne pour écrire sur la terre, ou pour y faire des figures ; cela marque qu'on est ou rêveur ou mal élevé ; il n'est pas bien aussi de mettre sa canne sur des sièges, mais il faut la tenir devant soi d'une manière honnête.

Avant que de se mettre à table, il ne faut jamais mettre sa baguette ou sa canne sur le lit, cela est incivil ; mais il la faut placer hors de la vue du monde ; si on porte un bâton, on peut l'appuyer contre la muraille. On doit toujours quitter la baguette et la canne, lorsqu'on quitte l'épée et les gants.

...suspendue en l'air d'une manière honnête, ou la laisser toucher sur la terre sans s'y appuyer que rarement. (Anonyme, p. 65)

58, 262.

D. En marchant, quels défauts doit-il éviter touchant la baguette ?

R. 1. Il ne doit pas la porter sous le bras, parce qu'il pourrait être incommode aux personnes qui le suivent, et se faire soi-même quelque affaire, s'ils les touchait avec sa baguette, principalement si elle était crottée.

2. Il ne doit pas la traîner dans la boue, comme un aveugle y traîne son bâton.

3. Il ne doit pas aussi s'appuyer dessus, comme un vieillard ni comme un fanfaron.

4. Il ne doit pas la tenir à la main droite, lorsqu'il doit faire des gestes ou quelque autre chose : car il est contre la bienséance de faire des gestes avec une baguette, et il peut même en arriver quelque accident.

D. Étant assis, quels défauts doit-il éviter touchant la baguette ?

R. Il ne doit pas s'en servir pour écrire sur la terre ni pour faire des figures ; il ne doit pas aussi la mettre sur des sièges, mais il doit la tenir devant lui avec modestie.

D. Où doit-il placer sa baguette, avant que se mettre à table ?

R. Il ne doit jamais la mettre sur le lit : mais si elle est propre, il peut la mettre sur des sièges. Il la quittera avec l'épée et les gants et il les placera autant qu'il pourra, hors de la vue de la compagnie, mais s'il porte un bâton, à cause de quelque incommodité, il l'appuiera contre la muraille.

(Anonyme, p. 66s)

Chapitre 4

De la nourriture.

RB 204,0,203

C'est une inclination si naturelle à l'homme de chercher son plaisir dans le boire et dans le manger, que saint Paul exhortant les chrétiens de faire toutes leurs actions pour l'amour et pour la gloire de Dieu, a cru être obligé d'exprimer particulièrement celle du boire et du manger, parce qu'il est très difficile de manger sans offenser Dieu, et que la plupart des hommes ne mangent que comme des bêtes, et pour se satisfaire.

RB 204,0,204

Il n'est cependant pas moins contre la bienséance, que contre les règles de l'Évangile, de faire paraître que l'on a de l'attache au boire et au manger; et ce serait, selon l'expression de saint Paul, mettre sa gloire dans ce qui nous doit être un sujet de confusion. C'est pourquoi il est d'un homme sage de peu parler de cette action, et de ce qui la regarde; et quand on est obligé d'en parler, on doit le faire sobrement et avec circonspection, en sorte qu'il paraisse qu'on n'y a aucune attache, et qu'on ne recherche nullement les bons morceaux. Il n'est pas honnête ni bienséant de parler d'une manière avantageuse, d'un festin ou d'un repas où on s'est trouvé, ni de ceux où on est invité, et de prendre plaisir à faire récit de ce qu'on y a mangé, ou qu'on y doit manger.

RB 204,0,205

L'un des plus grands reproches, et des plus injurieux que les Juifs aient pu faire, quoique injustement, à Notre-Seigneur, *est qu'il aimait le vin

Chapitre VI.

De la nourriture.

(Anonyme, p. 118)

58, 338 ; 59, 195.

1 Cor 10, 31

59, 314.

59,314

Car il y en a plusieurs [...]. De qui la fin sera la perdition, qui font leur Dieu de leur ventre, qui mettent leur gloire en ce qui les devrait confondre, et qui n'ont le cœur qu'aux choses de la terre.

(Amelote, Ph 3,19)

Mt 11, 18-19

* Ce mot manque dans le texte

et la bonne chère : c'est aussi l'un des plus sensibles qu'on puisse faire à un honnête homme, et avec sujet : car rien ne marque plus la bassesse de son esprit, et ce premier effet des excès de bouche, selon la parole de Jésus-Christ, est qu'ils appesantissent le cœur, et la suite funeste de l'excès du vin, selon saint Paul, est qu'il porte à l'impureté.

RB 204,0,206

Il n'y a rien de plus contraire à la bienséance, que d'avoir toujours chez soi la nappe mise ; car c'est faire connaître qu'on n'a rien plus à cœur, et qu'on ne songe qu'à remplir son ventre, et en faire son Dieu, comme le dit saint Paul. En effet, cette table toujours préparée, est comme un autel continuellement disposé pour lui offrir des viandes, qui sont les victimes qu'on lui sacrifie.

RB 204,0,207

Il n'est pas moins contre l'honnêteté, de manger et boire à toute heure, et d'être toujours prêt à le faire, cela sent le goinfre et l'ivrogne : au contraire le propre d'un homme sage et honnête, est de régler tellement l'heure et le nombre de ses repas, qu'il n'y ait que quelque affaire pressée et extraordinaire qui puisse en changer le temps, ou qu'il n'y ait l'obligation de tenir compagnie à quelque personne qu'on n'attendait pas, qui fasse quelquefois manger hors les heures réglées.

58, 266, 328.

Prenez donc garde à vous, de peur que vos cœurs ne s'appesantissent par l'excès de la bouche, par l'ivrognerie et par les soins de la vie. (Amelote, Lc 21,33)

Ne tombez pas dans l'excès du vin, qui produit l'impudicité ; mais soyez remplis du Saint-Esprit.

(Amelote, Eph 5,18)

58, 339.

Car il y en a plusieurs [...]. De qui la fin sera la perdition, qui font leur Dieu de leur ventre, qui mettent leur gloire en ce qui les devrait confondre, et qui n'ont le cœur qu'aux choses de la terre.

(Amelote, Ph 3,19)

58,73

Que doivent observer les enfants pour le lever, le coucher, et les autres actions de la journée ?

[...] 2. [...]; prendre leurs repas aux heures réglées, et y boire selon la nécessité, plutôt que d'attendre à un autre temps durant la journée. (P.F., p. 75)

RB 204,0,208

Comme il y a des gens qui tous les jours, ou au moins souvent, ont des rendez-vous avec leurs amis, pour déjeuner ou goûter ensemble, et qui dans ces sortes de repas, mangent et boivent avec excès; il est du devoir d'un chrétien qui veut mener une vie réglée, de se dégager de ces sortes de compagnies. **59, 201.**

RB 204,0,209

79 La pratique la plus ordinaire des honnêtes gens, quand ils déjeunent, est de prendre un morceau de pain, et boire un coup ou deux; hors de là, il faut se contenter du dîner et du souper, comme il est en usage parmi les gens sages et réglés, qui jugent que ces deux repas sont suffisants pour satisfaire aux besoins de la nature. **59, 194.**

RB 204,0,210

Il est contre la bienséance, et cela sent le paysan, de présenter à boire à ceux qui nous rendent visite, et de les y exciter, si ce n'est lorsque quelqu'un arrivant de la campagne, échauffé, a besoin de ce petit soulagement. S'il arrive que quelqu'un nous en présente hors de cette nécessité, nous devons n'en pas prendre, et nous en excuser le plus honnêtement qu'il nous sera possible.

RB 204,0,211

Pour ce qui est des festins, il est quelquefois **58, 339.**

Marchons dans la bienséance comme il le faut faire durant le jour. Ne vivons pas dans les festins et dans l'excès du vin. Fuyons l'impudicité et les débauches. (Amelote, Rm 13,13)

59, 277.

grande abondance et diversité de viandes, et qu'on n'y fasse pas d'excès : c'est en quoi les règles de la bienséance s'accordent, soit avec celles de la morale chrétienne, dont il ne nous est jamais permis de nous éloigner, non pas même par complaisance et par condescendance pour le prochain; car ce serait une charité mal réglée, et un pur respect humain.

Article 1

Des choses qu'on doit faire avant que de manger :

du laver des mains, de la bénédiction de la table, et de la manière de s'asseoir à table.

RB 204,1,212

La bienséance demande qu'un peu avant que de manger et de prendre ses repas, on lave ses mains, on bénisse les viandes, et qu'on s'assoie à table. Elle prescrit aussi des manières de bien faire ces actions.

Section III.

Laver les mains.
(Anonyme, p. 119)

Manière de s'asseoir à table, et d'y manger.
(C.P., p. 56)

Section IV.

De la bénédiction.
(id., p. 120)

Section V.

S'asseoir à table.
(id., p. 121)

Que doivent observer les enfants, quand ils sont à table ?

1. Laver les mains avant que d'aller à table, et suivant la coutume des bons chrétiens : faire sa prière devant et après le repas.
2. Prendre les dernières places et ne s'asseoir qu'après que les autres sont assis. (P.F., p. 80)

RB 204,1,213

Quoique, comme dit Notre-Seigneur dans l'Évangile, ce ne soit pas une chose qui souille l'homme, que de manger sans avoir lavé ses mains, il est cependant de l'honnêteté de ne jamais manger sans l'avoir fait. C'est même une pratique qui a toujours été en usage ; et si Notre-Seigneur la reprend dans les Juifs, ce n'est que parce qu'ils s'y attachaient si scrupuleusement, qu'ils croient commettre une

81 faute considérable s'ils ne lavaient leurs mains avant que de manger, et qu'ils les *lavaient même plusieurs fois, craignant d'être souillés, s'ils touchaient quelques viandes avec des mains tant soit peu salies, lorsqu'ils n'appréhendaient pas de se souiller par un grand nombre de crimes qu'ils commettaient ; Jésus-Christ n'a donc nullement blâmé cette pratique, il n'en a condamné que l'excès.

RB 204,1,214

L'ordre qu'on doit garder en lavant ses mains, est de le faire selon le rang que l'on tient dans la famille ; ou si on mange en compagnie, selon le rang qu'on tient parmi les conviés.

L'usage cependant le plus ordinaire est, lorsqu'on est avec des personnes à peu près égales, de se faire quelques déférences les uns aux autres, avant que de laver les mains, mais de ne pas

58,328

Et ce sont là les choses qui souillent l'homme : mais de manger sans laver ses mains, ce n'est point ce qui souille l'homme. (Amelote, Mt 15,20)

58,328-329

Car ni les Pharisiens, ni aucun des Juifs ne mangent, s'ils ne se font souvent laver les mains, gardant en cela la tradition des Anciens.

Et lorsqu'ils reviennent de la place publique, ils ne mangent point qu'après s'être lavés. (Amelote, Mc 7,3-4)

59,133

Avant de vous mettre à table, il ne faut pas oublier de laver vos mains, selon le rang que vous tenez dans la famille, ou entre les conviés ; et en recevant l'eau, il faut vous baisser un peu pour ne point salir vos habits. (C.P., p. 54)

* Le texte porte : avaient

faire de grandes cérémonies pour cela, et de les laver presque tous ensemble.

RB 204,1.215

S'il y a une ou plusieurs personnes qui soient dans la compagnie d'une qualité distinguée, on ne doit nullement s'approcher du bassin pour laver les mains, qu'après qu'elles auront lavé les leurs; si cependant une personne supérieure nous prend la main, et nous prie de laver avec elle, ce serait une incivilité de lui résister.

Lorsqu'on lave ses mains, il faut se baisser tant soit *peu, pour ne pas salir ses habits, et prendre garde de ne pas faire rejaillir d'eau sur personne.

RB 204,1.216

- 82 Il est incivil de faire beaucoup de bruit avec les mains, en les frottant fort, lors particulièrement qu'on les lave étant en compagnie; et s'il arrivait qu'on eût les mains fort sales, il serait à propos de prendre cette précaution de les laver en particulier dans quelque autre lieu, avant que de les laver avec la compagnie.

* *Ce mot manque dans le texte.*

59, 133.

D. Quand doit-il se laver les mains ?

R. Après toute la compagnie.

...

D. Doit-il laver les mains à une personne, qui lui est supérieure ?

R. Non, c'est une incivilité, et il ne doit point le faire sans un commandement exprès.

(Anon., p. 119, 120)

lorsqu'on donne à laver les mains l'on doit verser l'eau, premièrement sur celui qui est le plus considérable de la compagnie. (P.F., p. 78)

S'il arrive qu'une personne de qualité vous retienne à manger, c'est une incivilité de laver avec elle, sans un commandement exprès, auquel cas il faut observer que s'il n'y a point d'officier pour prendre la serviette dont on s'est essuyé, il faut la retenir, et ne pas souffrir qu'elle demeure entre les mains d'une personne plus qualifiée. (Courtin, p. 107)

Si la personne qui présente de l'eau mérite quelque honneur, on doit lui faire quelque signe d'honnêteté en présentant les mains pour recevoir de l'eau ; et on ne doit pas manquer de faire aussi quelque signe, après avoir pris de l'eau pour marquer qu'on en a versé suffisamment.

RB 204.1,217

Lorsqu'il n'y a personne pour prendre la serviette, il est de la bienséance de la prendre aussitôt qu'on a lavé les mains ; et il est de l'honnêteté, avant que de les essuyer, de la présenter à ceux qui les ont lavées ou avant nous, ou avec nous, et de les prévenir en cela ; on ne doit jamais souffrir que la serviette demeure entre les mains d'une personne qui soit d'une qualité plus élevée, ou qui soit même supérieure ; mais on doit la tenir par le bout, jusqu'à ce que cette personne s'en soit servie.

S'il arrive qu'une personne de qualité vous retienne à manger, c'est une incivilité de laver avec elle, sans un commandement exprès, auquel cas il faut observer que s'il n'y a point d'officier pour prendre la serviette dont on s'est essuyé, il faut la retenir, et ne pas souffrir qu'elle demeure entre les mains d'une personne plus qualifiée. (Courtin, p. 107)

59, 134.

D. Que doit-il faire, s'il n'y a personne pour prendre la serviette ?

R. Il doit la retenir et ne pas souffrir qu'elle demeure entre les mains d'une personne, qui lui est supérieure.

(Anonyme, p. 120)

2. Si l'essuie-main ou la serviette sont attachés, faites en sorte que vous n'incommodiez personne en essuyant vos mains ; et s'ils ne sont point attachés, tenez-les par le bout jusqu'à ce que ceux qui sont au-dessus de vous s'en soient servis.

(C.P., p. 54)

RB 204,1,218

Il faut prendre garde en essuyant ses mains, de n'incommoder personne, et de ne pas tellement mouiller la serviette, que les autres ne puissent plus y trouver un endroit qui soit sec, pour y essuyer les leurs. C'est pourquoi il est de l'honnêteté de n'essuyer ses mains qu'en un seul endroit de la serviette ou de l'essuie-mains, dont on se sert pour ce sujet.

83

RB 204,1,219

Après que tout le monde a lavé ses mains, tous doivent se mettre autour de la table et se tenir debout et découverts, en grande modestie, jusqu'à ce qu'on ait donné aux viandes la bénédiction.

Il est très indécent à des chrétiens de se mettre à table pour prendre leurs repas, avant que les viandes aient été bénites par quelqu'un de la compagnie. Jésus-Christ, qui doit être notre modèle en toutes choses, ayant eu pour pratique dans ses repas, selon qu'il est rapporté dans le saint Évangile, de bénir ce qui

2. Si l'essuie-main ou la serviette sont attachés, faites en sorte que vous n'incommodiez personne en essuyant vos mains : et s'ils ne sont point attachés, tenez-les par le bout jusqu'à ce que ceux qui sont au-dessus de vous s'en soient servis. (C.P., p. 54)

Il faut aussi se tenir découvert et debout quand on dit *Benedicite* et *Grâces*. (Courtin, p. 107)

3. Étant ensuite autour de la table avec la compagnie, les mains jointes, attendez qu'on ait donné la bénédiction.

4. Ce devoir appartient aux ecclésiastiques, s'il y en a, ou, à leur défaut, au plus jeune de la compagnie, qui dira : *Benedicite* ; et les autres répondront : *Dominus* ; il continuera distinctement et intelligiblement : *Nos et ea quae sumus sumpturi benedicat dextera Christi* ; et en disant, *In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti*, il fera le signe de la croix sur la table ; et les autres répondront, *Amen*. (C.P., p. 54s)

Et après avoir commandé au peuple de s'asseoir sur l'herbe, il prit les cinq pains et les deux poissons ; et levant les yeux au ciel, il les bénit, puis rompit les pains, les donna à ses disciples, et les disciples les distribuèrent au peuple.

(Amelote, Mt 14,18)

58, 329 ; 59, 298.

Et prenant les sept pains et les poissons, après avoir rendu grâces à Dieu, il les rompit, et les donna à ses disciples, qui les distribuèrent au peuple.

(Amelote, Mt 15,36)

Mc 6, 41

était préparé pour servir de nourriture et à lui et à ceux qui l'accompagnaient, en user autrement, c'est se conduire comme les bêtes.

RB 204,1,220

Lorsqu'il y a quelque ecclésiastique dans la compagnie, il est de son devoir de donner la bénédiction avant le repas; et ce serait faire injure à son caractère, si un laïque, de quelque qualité qu'il fût, osait entreprendre de bénir les viandes en sa présence: ce serait aussi contrevenir aux anciens canons, qui défendent même à un diacre, et à bien plus forte raison à un laïque, de bénir en présence d'un prêtre.

59, 135.

RB 204,1,221

84 S'il n'y a point d'ecclésiastique parmi les conviés, c'est au chef de la famille, ou au maître de la maison, ou à la personne qui a quelque qualité au-dessus des autres, à donner cette bénédiction: il serait cependant très mal-séant qu'une femme le fît en présence d'un ou de plusieurs hommes. Lorsqu'il y a quelque enfant présent, il arrive souvent qu'on lui donne la commission de s'acquitter de cette fonction; quelquefois même, lorsque personne ne veut bénir les viandes à haute voix, chacun des conviés le fait en son particulier* à voix basse: c'est cependant ce qui ne devrait jamais arriver.

59, 135.

3. Étant ensuite autour de la table avec la compagnie, les mains jointes, attendez qu'on ait donné la bénédiction.

4. Ce devoir appartient aux ecclésiastiques, s'il y en a, ou, à leur défaut, au plus jeune de la compagnie [...]. (C.P., p. 54s)

D. Qu'est-ce qu'un enfant doit faire, après qu'il aura lavé ?

R. Il sera prêt à faire la bénédiction, il la fera si on lui dit; sinon il la fera tout bas.

(Anonyme)

* *Le texte porte: particulière*

RB 204,1,222

Lorsque la bénédiction est achevée, la bienséance veut qu'on observe ce que Notre-Seigneur ordonne dans le saint Évangile, qui est de se mettre à la dernière place et au bas bout de la table, ou qu'on attende qu'on nous donne une place ; et il est très incivil à des personnes qui ne sont pas distinguées par leur qualité, de se placer les premiers, ou de prendre les premières places. Pour ce qui est des enfants, ils ne doivent point s'asseoir, que tous les autres ne soient placés. En s'asseyant, on doit avoir la tête nue, et ne pas se couvrir qu'on ne soit tout à fait assis, et que les personnes les plus considérables ne soient couvertes.

RB 204,1,223

Lorsqu'on est assis à table, la bienséance veut qu'on se tienne droit sur son siège, et

58, 183, 329 ;

59, 106, 135, 137, 163.

Il faut ensuite attendre que l'on vous place, ou se placer au bas bout, selon le précepte de l'Évangile, et en se plaçant avoir la tête nue, et ne se couvrir qu'après que l'on est tout à fait assis, et que les personnes plus qualifiées sont couvertes.

Il ne faut point quitter son manteau ou son épée pour se mettre à table, parce qu'il est de la bienséance de les garder.

Étant assis, il faut se tenir le corps droit sur son siège, et ne mettre jamais les coudes sur la table. (Courtin, p. 107s)

59, 136.

23. Ne point s'appuyer sur la table en quelque façon que ce soit ; mais se tenir toujours droit, sans témoigner néanmoins quelque contrainte ou affectation.

(P.F., p. 86)

Jésus remarquant que ceux que le Pharisien avait invités à dîner, affectaient les premières places, il leur proposa cette parabole : Lorsque vous serez invités à des noces, n'y prenez pas la première place, de peur qu'un plus grand que vous n'y soit invité.

Et que celui qui vous a conviés l'un et l'autre, ne vous dise : Donnez votre place à celui-ci ; et qu'alors vous ne soyez obligés de prendre avec confusion la dernière place.

(Amclote, Lc 14,7-9)

D. Après la bénédiction un enfant peut-il s'asseoir à table ?

R. Non, il ne faut pas qu'il s'en approche qu'il n'y soit appelé.

D. Comment s'asseoira-t-il à table ?

R. En s'approchant de la table, il fera la révérence et il se mettra à sa place ordinaire la tête nue.

D. Quand se couvrira-t-il ?

R. Après qu'il sera assis et que les personnes, qui lui seront supérieures, seront couvertes.

D. Étant assis, en quelle posture doit-il se tenir ?

R. Il doit se tenir droit sur son siège. (Anonyme. p. 121s)

qu'on prenne garde de ne se pas coucher sur la table, et de ne pas s'y appuyer indécement :
 85 il n'est pas séant de s'éloigner si fort de la table, qu'on ne puisse pas y atteindre, ou de s'en approcher de si près, qu'on la touche : surtout, il ne faut jamais poser ses coudes sur la table, mais on doit y être tellement disposé, qu'on n'avance pas dessus plus que les poignets.

RB 204,1,224

L'un des principaux égards qu'on doit avoir lorsqu'on est à table, est de n'incommoder personne, soit avec les bras, soit avec les pieds ; c'est pourquoi on ne doit alors ni étendre, ni élargir, ni les bras, ni les jambes, ni pousser avec le coude, ceux qui sont auprès de soi : et s'il arrive qu'on y soit serré, il est à propos de se retirer un peu en arrière, pour se mettre plus au large ; on doit même se presser et s'incommoder, pour accommoder les autres.

Faites en sorte de ne vous pas approcher si fort de la table, et n'appuyez jamais vos coudes dessus : il ne faut pas aussi vous en éloigner si fort qu'à peine y puissiez-vous atteindre ; mais il faut être tellement disposé, que vous y ayez les poignets. (C.P., p. 56)

58. 94.

1. Étant assis à table, il est fort messéant de tenir les bras ou les mains appuyées dessus, comme aussi de pousser du coude ceux qui sont proches : et ce n'est pas une moindre incivilité de s'étendre d'une manière lâche et négligente sur son siège, de se gratter, de remuer les pieds, ou tourner la tête de côté et d'autre sans nécessité. (R.B.C.C., p. 31)

D. Quels défaut doit-il éviter étant assis?

R. 1. Il ne doit pas se pencher sur la table, ni appuyer, mais il doit tenir les mains un peu avancées sur la table sans que le coude y prenne part.

(Anonyme, p. 122)

Ne se jettera sur la table à bras étendus jusques aux coudes, et ne s'accôtera indécement les épaules ou les bras à son siège.

(C.N., p. 163)

Étant assis, il faut se tenir le corps droit sur son siège, et ne mettre jamais les coudes sur la table.

(Courtin, p. 107)

Article 2

Des choses dont on doit se servir lorsqu'on est à table.

RB 204.2.225

On doit se servir à table, d'une serviette, d'une assiette, d'un couteau, d'une cuillère, et d'une fourchette ; et il serait tout à fait contre l'honnêteté de se passer de quelqu'une de toutes ces choses en mangeant.

RB 204.2.226

86 C'est à la personne la plus qualifiée de la compagnie à déplier sa serviette la première, et les autres doivent attendre qu'elle ait déplié la sienne, pour déplier la leur. Lorsque les personnes sont à peu près égales, tous la dépliant ensemble, sans cérémonie.

En dépliant sa serviette, il faut la bien étendre sur ses habits, pour ne les pas gâter en mangeant, et il est à propos qu'elle couvre les habits jusqu'à la poitrine.

4. Se servir de couteau, de fourchette, et de cuiller, quand il est nécessaire, selon la pratique des mieux civilisés. (R.B.C.C., p. 81)

Section VII.

De l'assiette.
(Anon., p. 124)

Section VIII.

Du couteau.
(id., p. 125)

Section IX.

De la fourchette et du [sic] cuiller.
(id., p. 126)

Section VI.

De la serviette.
(Anon., p. 122)

59, 136.

3. Si l'on est à table avec ceux que l'on doit respecter, il ne faut pas commencer à déplier sa serviette, et à manger qu'après eux ; tâchez aussi d'avoir achevé devant eux, afin qu'ils commencent toujours les premiers et qu'ils finissent les derniers. (P.F., p. 81)

58, 16.

D. L'enfant dépliera-t-il sa serviette le premier ?

R. Non, il la dépliera le dernier.

D. Comment la mettra-t-il ?

R. Il l'étendra sur ses habits pour ne les point salir en mangeant, sans l'attacher à son pourpoint ou à son juste-au-corps avec une épingle.

(Anonyme, p. 122)

C'est à celui qui est le maître du festin, d'avoir soin de tout, et de déployer le premier sa serviette ; s'il est le plus grand en dignité.

(C.P., p. 63)

3. C'est une faute notable contre la civilité, de déplier la serviette, et de mettre la main aux plats avant que celui qui est le plus considérable ait commencé. (R.B.C.C., p. 63)

5. Ne vous asseyez pas que chacun n'ait place, ou au moins gardez votre rang ; et étant assis, ne mettez pas sitôt la main à la serviette pour la déployer devant les autres ; attendez que celui qui précède ait commencé.

6. Vous étendrez votre serviette honnêtement devant vous, en sorte qu'elle couvre jusqu'à la poitrine.

(C.P., p. 55)

RB 204.2,227

Il est malhonnête de se servir de sa serviette pour s'essuyer le visage; il l'est encore bien plus de s'en frotter les dents, et ce serait une faute des plus grossières contre la civilité, de s'en servir pour se moucher. C'est aussi une chose indécente de nettoyer les assiettes et les plats avec la serviette.

L'usage qu'on peut, et qu'on doit faire de sa serviette, lorsqu'on est à table, est de s'en servir pour nettoyer sa bouche, ses lèvres et ses doigts.

RB 204.2,228

Quand ils sont gras, pour dégraisser le couteau avant que de couper du pain, et pour nettoyer la cuillère et la fourchette, après qu'on s'en est servi.

Lorsque les doigts sont fort gras, il est à propos de les dégraisser d'abord avec un petit morceau de pain, qu'il faut ensuite laisser sur l'assiette, auparavant que de les

D. À quoi se servira-t-il de sa serviette ?

R. La serviette ne doit servir qu'à essuyer la bouche, les doigts, le couteau, la cuiller et la fourchette.

D. Doit-il s'en servir pour d'autres usages ?

R. Non, il est indécent de s'en servir pour se frotter le visage, pour se moucher, pour nettoyer les assiettes ou les plats et pour se frotter les dents.

D. Doit-il essuyer ses doigts avec la serviette seulement ?

R. Il ne doit pas les sucer ni les lécher, mais il doit les essuyer avec la serviette ou avec un petit morceau de pain, qu'il laissera sur l'assiette.

(Anonyme, p. 122s)

D. Comment doit-il essuyer le couteau, quand il est gras ou sale ?

R. Avec la serviette ou avec un petit morceau de pain, qu'il laissera sur l'assiette. (Anonyme, p. 125)

58, 94.

l'essuyer [la fourchette ou la cuiller] avec la serviette ou avec un petit morceau de pain que l'on laissera sur l'assiette. (P.F., p. 83)

C'est une chose fort indécente de souiller la nappe, et encore pis de s'essuyer le visage étant en sueur avec la serviette.

(C.N., p. 172)

21. N'essuyez avec la serviette ni la sueur du visage, ni ce qui coule du nez, ni l'assiette. (R.B.C.C., p. 37)

19. La serviette ne doit servir qu'à essuyer la bouche, ou au plus les doigts, le couteau et la fourchette, mais non pas pour se frotter le visage, ni pour se moucher: ni pour nettoyer les assiettes ou les plats, ni pour se frotter les dents.

(P.F., p. 86)

Ne nettoyer les mains à votre pain, s'il est entier; toutefois les ayant fort grasses, vous les pouvez nettoyer premièrement à un morceau de pain que vous mangerez sur le champ, puis à la serviette, afin de ne la tant salir, ce qui vous arrivera rarement si vous vous savez servir dextrement de la cuiller, du couteau et de la fourchette, selon l'usage qui s'observe par les mieux civilisés dans les honnêtes compagnies. (C.N., p. 173)

essuyer à sa serviette, afin de ne la pas beaucoup engraisser, et de ne la pas rendre malpropre.

RB 204,2,229

- 87 Lorsque la cuillère, la fourchette ou le couteau sont sales, ou qu'ils sont gras, il est très malhon-nête de les lécher ; et il n'est nullement séant de les essuyer, ou quelque autre chose que ce soit, avec la nappe : on doit dans ces occasions et autres semblables, se servir de la serviette. Et pour ce qui est de la nappe, il faut avoir égard de la tenir toujours fort propre, et de n'y laisser tomber ni eau, ni vin, ni sauce, ni viande, ni rien qui la puisse salir.

Après avoir déplié sa serviette, il faut avoir soin qu'on ait son assiette devant soi ; et que le couteau, la fourchette et la cuillère soient à la main droite, afin qu'on les puisse prendre facilement et commodément.

Il faut quand on a les doigts gras, ou son couteau, ou sa fourchette, etc. les essuyer à sa serviette, et jamais à la nappe ni à son pain. Et pour s'empêcher d'avoir les doigts gras, il (ne) faut point manger avec ; mais avec sa fourchette, comme nous l'avons déjà remarqué.

(Courtin, p. 122s)

20. C'est encore une incivilité fort grossière, d'essuyer les mains ou autres choses, à la nappe, que l'on doit toujours tenir fort propre, prenant garde de rien mettre sur la table, ou d'y rien laisser tomber qui puisse la gâter.

(P.F., p. 86)

D. Qu'est-ce qu'un enfant fera après avoir déplié sa serviette ?

R. Il prendra garde que l'assiette soit vis-à-vis de lui sur le bord de la table, que le couteau, la fourchette et la cuiller soient à main droite.

(Anonyme, p. 124)

et plus encore, de manier son pain avec les doigts lorsqu'ils sont gras ; mais de les sucer, surtout avec bruit, est une action très incivile : essuyez-les avec la serviette, et même s'il est besoin, frottez-les auparavant sur un petit morceau de pain que vous mangerez après.

(R.B.C.C., p. 35)

Il n'y a rien de plus mal appris, comme nous avons dit, que de lécher ses doigts, son couteau, sa cuiller, ou sa fourchette ; ni rien de plus vilain que de nettoyer et essuyer avec les doigts son assiette et le fond de quelque plat.

(Courtin, p. 122)

D. Comment doit-il essuyer le couteau, quand il est gras ou sale ?

R. Avec la serviette ou avec un petit morceau de pain, qu'il laissera sur l'assiette. (Anonyme, p. 125)

RB 204,2,230

Lorsque l'assiette est sale, on doit bien se garder de la ratisser avec la cuillère ou la fourchette, pour la rendre nette, encore bien plus de nettoyer avec ses doigts son assiette ou le fond de quelque plat, cela est très vilain ; il faut ou n'y pas toucher, ou si on a la commodité d'en changer, se la faire desservir, et s'en faire apporter une autre.

Lorsqu'on change ou qu'on ôte les assiettes, on doit laisser faire la personne qui s'acquitte de ces offices, sans disputer contre elle, et sans la renvoyer à une personne plus qualifiée : on doit toujours se laisser desservir, sans rien dire, et recevoir l'assiette qui est présentée.

RB 204,2,231

88 S'il arrive cependant qu'en changeant les assiettes, on serve quelqu'un avant une personne qui lui est supérieure, ou si on ne donne pas assez tôt une assiette à cette personne, il faut alors lui présenter la sienne, et la lui donner, pourvu qu'on ne s'en soit pas encore servi.

D. Lorsque l'assiette est sale, doit-il la ratisser en la desséchant jusqu'à la dernière goutte ?

R. Non, il doit se la faire desservir et s'en faire apporter une autre.

(Anonyme, p. 125)

59. 118.

D. Que doit-il faire, quand on ôtera ou on changera les assiettes ?

R. Il ne doit point disputer contre un laquais, ni le renvoyer à une personne plus qualifiée, mais il doit se laisser desservir et recevoir l'assiette, qu'on lui présente.

(Anonyme, p. 124)

D. Mais quand on change les assiettes, si on le servait avant une personne, qui lui est supérieure, que doit-il faire ?

R. Si l'on ne donne pas assez tôt une assiette à cette personne, il doit alors présenter et donner soi-même la sienne, si elle est toute blanche.

(Anonyme, p. 124)

Moins encore faut-il en se servant faire du bruit, et racler les plats, ou ratisser son assiette en la desséchant jusqu'à la dernière goutte.

(Courtin, p. 119)

Il faut quand on a les doigts gras, ou son couteau, ou sa fourchette, etc. les essuyer à sa serviette, et jamais à la nappe ni à son pain.

(Courtin, p. 122)

RB 204,2,232

Il ne faut pas, lorsqu'on est à table, tenir toujours le couteau à la main ; il suffit de le prendre lorsqu'on veut s'en servir.

Il est aussi très incivil de porter un morceau de pain à la bouche ayant le couteau à la main ; il l'est encore plus de l'y porter avec la pointe du couteau : il faut observer la même chose en mangeant des pommes, des poires, ou quelques autres fruits.

RB 204,2,233

Il est contre la bienséance de tenir la fourchette ou la cuillère à pleine main, comme si on tenait un bâton ; mais on doit toujours les tenir entre le pouce et le second doigt.

Il ne faut aussi jamais les tenir de la main gauche, lorsqu'on les porte à la bouche.

Il n'est jamais permis de les lécher après avoir mangé ce qui est dessus ou dedans ; mais on doit prendre proprement ce

7. Ne tenez pas toujours votre couteau à la main, comme font les gens de village ; il suffit de le prendre lorsque vous voulez vous en servir. (C.P., p. 58)

D. Faut-il qu'un enfant porte le morceau à la bouche à la pointe du couteau ?

R. Non, c'est la mode des villageois.

D. Doit-il tenir le couteau à la main, en mangeant du pain, une pomme ou une poire ?

R. Non, cela est incivil. (Anonyme, p. 125)

D. Comment faut-il qu'un enfant se serve de la fourchette et du [sic] cuiller ?

R. 1. Il ne faut pas les prendre à pleine main comme un bâton, mais il doit les tenir entre le pouce et le second doigt.

2. Il ne doit pas lécher ni l'une ni l'autre, mais il doit prendre proprement ce qu'il y a et en laisser le moins qu'il pourra.

(Anonyme, p. 126)

Ne portez le morceau à la bouche tenant le couteau à la main, à la mode des villageois rustiques.

(C.N., p. 170)

11. La bienséance demande qu'on porte la viande à la bouche d'une seule main, et pour l'ordinaire de la droite ; mais ce serait chose indécente et incivile d'y porter aussi le couteau. (R.B.C.C., p. 34)

Il ne faut pas mordre dans son pain, mais en couper ce que nous avons à porter à la bouche, sans retenir le couteau à la main ; non plus que quand on mange ou une pomme ou une poire, etc. (Courtin, p. 120)

3. La fourchette et la cuiller ne doivent pas être prises à pleines mains, comme un bâton, il faut les tenir entre le pouce et le second doigt. L'on ne doit point lécher ni l'une ni l'autre, mais prendre proprement tout ce qu'il y a, et en laisser le moins que l'on peut pour l'essuyer avec la serviette ou avec un morceau de pain que l'on laissera sur l'assiette, ou en demander une blanche.

(P.F., p. 82s)

qu'il y a, et en laisser le moins qu'on pourra.

RB 204,2,234

Quand on prend le potage, ou quelque autre chose avec la cuiller, il ne la faut pas trop emplir, de crainte qu'il ne tombe quelque chose sur les habits ou sur la nappe, car cela est d'un gourmand ; il faut en tirant la cuillère hors de l'écuëlle, du plat ou de l'assiette, la glisser légèrement sur le bord, pour faire tomber les gouttes de bouillon qui pourraient rester dessous la cuillère.

RB 204,2,235

On ne doit pas se servir de la fourchette pour porter à sa bouche des choses liquides, et qui pourraient se répandre; c'est la cuillère qui est destinée pour prendre ces sortes de choses.

Il est de l'honnêteté de se servir toujours de la fourchette pour porter la viande à sa bouche ; car la bienséance ne permet pas de toucher avec les

59, 190.

Je dis avec la fourchette car il est (pour le dire encore une fois) très indécent de toucher à quelque chose de gras, à quelque sauce, à quelque sirop, etc. avec les doigts ; [...]

(Courtin, p. 120)

D. Comment doit-il les essuyer ?

R. Il ne doit pas les essuyer à la nappe ni à son pain, mais avec la serviette ou plutôt avec un petit morceau de pain, qu'il laissera sur l'assiette.

D. Doit-il porter la viande à la bouche avec la fourchette ?

R. Oui, car il est très indécent de toucher avec les doigts à quelque chose de gras, à quelque sauce et à quelque sirop. [...]

(Anonyme, p. 126)

doigts à quelque chose de gras, à quelque sauce ou à quelque sirop ; et si quelqu'un le faisait, il ne pourrait se dispenser de commettre ensuite plusieurs autres incivilités, comme serait d'essuyer souvent ses doigts à sa serviette, ce qui la rendrait fort sale et fort malpropre, ou de les essuyer à son pain, ce qui serait très malhonnête, ou de lécher ses doigts, ce qui ne peut être permis à une personne bien née et bien élevée.

RB 204.2.236

Si on veut rendre une cuillère, une fourchette ou un couteau à quelqu'un qui les aurait prêtés pour quelque besoin, il est de la bienséance de les bien nettoyer avec sa serviette, à moins qu'on ne les donne à quelque domestique, pour les laver au buffet : il faut ensuite les mettre proprement sur une assiette nette, pour les présenter à la personne de qui on les a reçus.

[...] il est (pour le dire encore une fois) très indécent de toucher à quelque chose de gras, à quelque sauce, à quelque sirop, etc. avec les doigts : outre que cela vous oblige à deux ou trois indécentes. L'une est d'essuyer fréquemment vos mains à votre serviette, et de la salir comme un torchon de cuisine ; en sorte qu'elle fait mal au cœur à ceux qui la voient porter à la bouche, pour vous essuyer. L'autre est de les essuyer à votre pain, ce qui est encore très malpropre ; et la troisième, de vous lécher les doigts, ce qui est le comble de l'impropreté.

(Courtin, p. 120s)

59, 117.

Que si on avait quelque couteau, cuiller ou fourchette à rendre à quelqu'un qui vous les eût prêtés, il faudrait les essuyer de votre serviette, ou les envoyer laver au buffet, puis les mettre sur une assiette blanche, et les lui présenter. (Courtin, p. 123)

[...] il est très indécent de toucher avec les doigts à quelque chose de gras, à quelque sauce et à quelque sirop.

Outre que cela oblige à d'autres indécentes.

L'une est d'essuyer fréquemment les mains à la serviette et de la salir comme un torchon de cuisine, en sorte qu'elle fait mal au cœur à ceux qui la voient porter à la bouche pour l'essuyer.

L'autre est de les essuyer avec son pain. Ce qui est encore très malpropre.

La troisième est de lécher les doigts. Ce qui est le comble de l'impropreté.

D. Que doit-il faire lorsqu'il aura un couteau, une cuiller ou une fourchette à rendre à quelqu'un qui les lui aura prêtés ?

R. Il les essuiera de sa serviette, ou il les enverra laver au buffet, ensuite il les fera mettre sur une assiette blanche pour les lui présenter.

(Anonyme, p. 127-128)

Article 3

De la manière dont on doit inviter, demander, recevoir ou prendre à manger, lorsqu'on est à table.

RB 204,3,237

Il n'est pas à propos que chacun se mêle d'inviter les autres à manger, lorsqu'on est à table ; c'est au maître ou à la maîtresse de la maison à le faire, d'autres qu'eux ne doivent point prendre cette liberté. Cela se peut faire en deux manières :
1^{ère} Par paroles, avec beaucoup d'honnêteté ;
2^{ème} En présentant des viandes qu'on sait être ou qui peuvent être le plus au goût des personnes à qui on les sert.

RB 204,3,238

On doit avoir soin, lorsqu'on traite quelques personnes, de les exciter et animer de temps en temps à bien manger, et on doit le faire avec un visage et un air gai, qui persuade aux invités que c'est de bon cœur qu'on les traite ; on ne doit pas

Section X.

Demander à manger.
(Anonyme, p. 128)

Section XIV.

Inviter à manger et à boire.

D. Un enfant doit-il inviter les autres à manger ?

R. Non, c'est au maître ou à la maîtresse de la maison d'inviter à manger.

D. Doit-il être attentif à voir manger les autres ?

R. Non, il semble que c'est compter leurs morceaux.

D. Que doit-il faire, si on lui ordonne d'inviter les autres à manger ?

R. Il le fera civilement et de loin en loin, sans avoir toujours l'œil sur une personne, de peur que celui qui (qu'il ?) presse de manger, ne crût au contraire qu'on l'observe et qu'on se scandalise peut-être de ce qu'il mange.

Il doit les animer encore par le bon visage et une certaine gaieté, qui les persuade que c'est de bon cœur qu'on les traite et qu'ils ne sauraient faire de plus grand plaisir que de se bien traiter eux-mêmes.

(Anonyme, p. 135s)

Section XI.

Recevoir à manger.
(Anonyme, p. 129)

C'est aussi au maître, ou à la maîtresse de maison, et non à d'autres, d'inviter à manger, mais civilement et de loin-à-loin, sans avoir toujours l'œil sur une personne, de peur que celui qu'ils pressent de manger, ne crût au contraire qu'on l'observât, et que l'on se scandalisât peut-être de ce qu'il mangerait trop ; la table étant un lieu où il faut donner une entière liberté. C'est pourquoi généralement parlant, il ne faut jamais être attentif à voir manger et boire les autres. Il vaut mieux les animer par le bon visage et une certaine gaieté, qui les persuade que c'est de bon cœur qu'on les traite, et qu'ils ne sauraient faire de plus grand plaisir que de se bien traiter eux-mêmes.

(Courtin, p. 114)

cependant le faire trop fréquemment, ni avec un fort grand empressement, cela serait très importun et incommode aux autres.

RB 204,3,239

On peut aussi inviter les autres à boire, pourvu que ce soit honnêtement, modérément, et sans les presser. Il faut bien se garder, dit le Sage, d'y exciter ceux qui aiment le vin, parce que le vin en a perdu plusieurs; et que c'est une chose fâcheuse et honteuse en même temps, de voir une personne qui s'est laissée aller à l'intempérance, et à l'excès du vin.

RB 204,3,240

Il semble même qu'il serait mieux et plus selon la bienséance chrétienne, de n'inviter personne à manger, qu'en lui servant des viandes sur son assiette, et de n'exciter personne à boire; mais de prendre garde seulement qu'on en serve de temps en

Si 31,30

D. Doit-il inviter les autres à boire, si on lui ordonne de le faire ?

R. Il les invitera civilement sans presser personne, car il s'en rencontre souvent à qui l'excès du vin fait mal; et il y en a d'autres, qui ne le pouvant porter, font un étrange spectacle dans l'intempérance. (Anonyme, p. 136)

D. Que doit-il faire, si on lui ordonne d'inviter les autres à manger ?

R. Il le fera civilement et de loin à loin, sans avoir toujours l'œil sur une personne [...]. (id., p. 135)

Il ne faut pas non plus presser personne à boire: car souvent il s'en rencontre à qui l'excès du vin fait mal, d'autres qui ne le peuvent pas porter, et qui étant en quelque façon plus obligés que les autres à la sobriété, par leur caractère, comme les ecclésiastiques, les magistrats, etc. font un étrange spectacle dans l'intempérance.

(Courtin, p. 115)

temps à ceux qui sont à table, et en cas qu'ils s'abstiennent d'en demander.

RB 204,3,241

C'est une marque qu'on est sujet à sa bouche, de demander lorsqu'on est à table ce qui est le plus à son goût ; mais c'est une incivilité des plus grossières, de demander le meilleur morceau.

RB 204,3,242

Si celui qui sert les viandes, demande ce qu'on souhaite, on répond ordinairement : *Ce qu'il vous plaira*, sans jamais rien demander en particulier. On peut cependant demander d'un mets préférablement aux autres, pourvu que ce ne soit pas d'un mets exquis ou extraordinaire, ou de quelque friandise ; il est cependant beaucoup mieux de ne rien demander du tout, soit en se servant soi-même, soit en attendant qu'on nous en présente.

Il est incivil de demander soi-même de quelque chose sur la table, particulièrement, si c'est quelque friandise ; et pareillement il est d'une personne sujette à sa bouche, quand on demande le choix de quelque chose, de demander le meilleur morceau ; on répond d'ordinaire, *ce qu'il vous plaira*.

9. C'est le propre d'un homme friand et fort sujet à sa bouche, de témoigner une inclination particulièrement aux mets délicats ; soit par action, choisissant curieusement les meilleurs, ou étendant la main aux plats éloignés de soi ; soit par paroles, s'entretenant sur ce sujet sans nécessité, ou se montrant difficile à contenter au fait du boire et du manger.

(R.B.C.C., p. 33)

D. Un enfant doit-il demander à manger, étant à table ?

R. Il ne demandera rien, et il ne témoignera pas même par aucun geste qu'il ait faim.

D. Doit-il demander quelque friandise, s'il y en a sur la table ?

R. Non, c'est incivil, et c'est être sujet à sa bouche que de demander le choix de quelque chose.

(Anonyme, p. 128)

D. Si l'on offre à l'enfant le choix de ce qu'il y a sur la table, lui disant, *que voulez-vous ?* doit-il demander le meilleur morceau ?

R. Non, il doit répondre, *ce qu'il vous plaira*.

(Anonyme, p. 129)

RB 204,3.243

92 Lorsqu'un autre présente de quelque mets, et qu'on ne veut plus manger, il faut le remercier honnêtement, en lui faisant connaître qu'on n'a plus besoin de rien.

RB 204,3.244

Comme il est incivil de demander quelque chose à table, il est aussi de la bienséance de recevoir tout ce qui est présenté, quand même on aurait de la répugnance à en manger: il ne faut aussi jamais faire paraître qu'on a de la peine à manger de quelque chose qui est sur la table, et il est tout à fait contre la bienséance de le dire. Ces sortes d'aversion n'étant souvent qu'imaginaires, on pourrait s'en corriger facilement, si on voulait se faire un peu de violence, particulièrement pendant qu'on est jeune; et un moyen sans doute fort aisé de le faire, serait de souffrir quelques jours la faim; car la faim fait trouver tout bon, et souvent des choses, dont une personne ne peut se résoudre de manger, lorsqu'elle n'a point faim, lui sont très délicieuses quand elle a faim.

D. Que doit-il faire, s'il ne veut plus manger?

R. Il doit dire seulement, *je vous remercie*.

(Anonyme, p. 129)

Il est incivil de demander soi-même de quelque chose sur la table, particulièrement, si c'est quelque friandise; et pareillement il est d'une personne sujette à sa bouche, quand on demande le choix de quelque chose, de demander le meilleur morceau; on répond d'ordinaire, *ce qu'il vous plaira*.

(Courtin, p. 116)

C'est une faiblesse très malséante de dire hautement: *je ne mange pas de ceci, je ne mange pas de cela; je ne mange jamais de rôti; je ne mange jamais de lapin; je ne saurais rien manger où il y a du poivre, de la muscade, de l'oignon, etc.* Comme ce ne sont qu'aversion imaginaires, que l'on pouvait corriger facilement, si on eût dans sa jeunesse quelque bon ami, et que l'on peut encore vaincre tous les jours, si on veut souffrir un peu de la faim, ou n'aimer pas tant sa personne et ses appétits; aussi ne faut-il jamais que telles répugnances soient connues: il faut prendre civilement tout ce que l'on vous présente.

(Courtin, p. 116s)

D. Doit-il dire, *je ne mange pas de ceci, je ne mange jamais de lapin, je ne saurais rien manger où il y a du poivre, etc.?*

R. Comme ce ne sont que des aversion imaginaires, qu'il a pu corriger facilement, et qu'il peut encore vaincre tous les jours, s'il veut un peu souffrir la faim ou n'aimer pas tant ses appétits; aussi ne doit-il jamais faire connaître ces répugnances.

(Anonyme, p. 128)

CL 4, 72

RB 204.3.245

On doit aussi bien prendre garde de ne pas tant rechercher ses appétits ; mais il faut autant qu'il est possible, s'accoutumer à manger de tout, et pour cela se faire souvent servir des viandes pour lesquelles on a de l'aversion, particulièrement après avoir été quelque temps sans manger ; et à moins que de prendre ces sortes de précautions, on se met en état lorsqu'on est à table, d'être bien incommode aux autres, surtout à ceux qui traitent.

RB 204.3.246

93 Si la répugnance qu'on a aux choses qui sont servies, est si grande, qu'on ne la puisse vaincre, on ne doit pas pour cela refuser ce qui est présenté ; mais après l'avoir pris honnêtement, sans faire semblant de rien, il faut le laisser sur son assiette, et quand les autres n'y prendront pas garde, se faire desservir ce qu'on n'aura pas pu manger. Si

et si le dégoût en est naturellement invincible, comme il s'en rencontre en effet, il faut sans faire semblant de rien, laisser le morceau sur l'assiette, et manger d'autre chose ; et quand on n'y prend pas garde, se faire desservir ce que l'on a aversion de manger. (Courtin, p. 117)

D. Si ce qu'on lui présente, n'est point selon son goût et son appétit, que doit-il faire ?

R. Il recevra civilement, il s'efforcera de le manger, et si le dégoût en est naturellement invincible, comme il s'en rencontre en effet, il doit faire semblant de rien, laisser le morceau sur l'assiette, manger d'autre chose, et quand on n'y prend pas garde, se faire desservir ce qu'il a aversion à manger.

(Anonyme, p. 130)

ce qu'on reçoit à table, est quelque chose de liquide ou de gras, il ne faut pas le recevoir avec la main ; mais il est de la bienséance de présenter son assiette, en la tenant de la main gauche, et, tenant le couteau ou la fourchette de la main droite, pour appuyer dessus ce qui est servi en cas de besoin : il faut alors recevoir avec action de grâces ce qui est présenté, en avançant son assiette vers sa bouche, comme pour la baiser, et faisant en même temps une honnête inclination.

RB 204,3,247

Quand quelqu'un distribue les viandes coupées, il est incivil de tendre son assiette avec précipitation, pour être servi des premiers ; c'est une marque et un effet d'une grande gourmandise ; il faut attendre que celui qui *sert en présente, et alors il faut tendre son assiette pour recevoir ce qui est pré-

58, 41.

Mais si on vous sert de la viande, il ne vous est pas séant de la prendre à la main : il faut présenter votre assiette de la main gauche, et tenant votre fourchette ou votre couteau de la droite, recevoir ce que l'on vous donne, en faisant vos remerciements, et vous inclinant un peu.

(C.P., p. 58)

Qui que ce soit qui distribue les viandes coupées, vous ne devez pas tendre précipitamment votre assiette pour être servi des premiers, mais il faut attendre que celui qui sert vous en présente à votre tour ; [...]

(Courtin, p. 113)

D. Que doit-il faire, lorsque l'on distribue les viandes coupées ?

R. Il ne doit pas tendre précipitamment son assiette pour être servi des premiers : mais il doit attendre que celui qui sert, lui en présente, [...]

(Anonyme, p. 129)

* *Le texte porte*: celui qui sort

senté. Si cependant celui qui sert passe le tour d'un autre qui est au-dessus de nous, il est à propos de nous excuser de prendre ce qui est offert; mais si on est pressé de le prendre, on doit le présenter incontinent soi-même à la personne qui aura été passée, ou à la personne la plus qualifiée, à moins que ce ne fût elle-même qui le présentât.

RB 204.3.248

Si la personne qui présente, est ou supérieure, ou plus qualifiée, il faut se découvrir la première fois seulement qu'elle présente quelque chose, et ne *le plus faire ensuite.

Le pain, les fruits, les dragées, les œufs frais, et les huîtres à l'écaillé, peuvent se recevoir à la main; et on doit alors ne prendre** ces choses qu'en baisant la main, et l'avancer pour la commodité de la personne qui les présente.

* Ce mot manque dans le texte

** Le texte est incomplet : prend

[...] et même s'excuser de prendre s'il passait quelqu'un plus qualifié, ou enfin le prendre s'il le faut, mais le présenter incontinent soi-même aux personnes que l'on veut honorer, à moins que ce ne fût le maître ou la maîtresse de maison, j'entends la personne qualifiée qui vous présentât elle-même la viande, auquel cas il faut recevoir ce qu'elle vous donne. (Courtin, p. 114)

Si la personne à qui vous présentez cette assiette est proche, et que vous la lui présentiez à elle-même, et qu'elle soit d'une qualité fort relevée, vous pouvez vous découvrir pour la première fois en la lui présentant, et ne le faire plus de peur de l'embarrasser.

(Courtin, p. 115s)

59, 27.

2. Néanmoins, le pain, les fruits, les dragées, même les œufs frais ou l'écaillé, peuvent se recevoir avec la main.

D. Comment recevra-t-il ce qu'il doit prendre avec la main seule comme le pain ?

R. En le recevant, il baisera la main et il l'avancera pour la commodité de ceux qui lui présenteront quelque chose.

[...] recevoir et retenir ce qu'il donnera, et se découvrir si la viande est présentée par une personne supérieure, mais pour la première fois seulement et ne le faire plus.

(Anonyme, p. 129s)

et se découvrir si la viande est présentée par une personne supérieure, mais pour la première fois seulement et ne le faire plus.

(Anonyme, p. 129s)

Mettez la main au chapeau lorsqu'ils vous présentent quelques mets, ou vous font quelque civilité particulière. (R.B.C.C., p. 37)

(Anonyme, p. 129)

Article 4**De la manière de couper, et de servir les viandes, et de se servir soi-même.**

RB 204.4.249

Il est très incivil de se mettre en peine de couper les viandes, et de les servir, lorsqu'on est à la table d'une personne supérieure, à moins qu'elle ne le commande, quand même on saurait parfaitement bien s'en acquitter. C'est au maître ou à la maîtresse de la maison de le faire, ou à ceux de la compagnie qu'ils prient de se donner cette peine.

RB 204.4.250

Si on prie quelqu'un de couper les viandes, qui ne le sache pas faire, il ne doit pas avoir de honte, ni se faire de la peine de s'en excuser ; mais si c'est quelqu'un qui le sache faire, après avoir coupé les viandes,

Manière de servir à table entre les conviés. (C.P., p. 63)

Section XII.

Se servir soi-même.

(Anonyme, p. 130)

59, 20, 107.

Il est bon pourtant d'observer que c'est une incivilité de s'ingérer de couper et de servir à la table d'une personne supérieure, quelque habile que l'on fût. Et comme il est aisé d'apprendre à couper et à servir quand on a mangé trois ou quatre fois à quelque bonne table, il n'est pas honteux non plus de s'en excuser, et de s'en remettre à un autre, si on ne le sait pas.

On remarquera donc que c'est ou au maître ou à la maîtresse de maison de couper et de servir, ou à ceux de la table qu'ils prient ou commandent de le faire.

(Courtin, p. 112s)

D. S'il ne sait pas couper et servir, que doit-il faire, si on lui commande ?

R. Il n'est pas honteux de s'en excuser et de s'en remettre à un autre.

D. S'il sait couper la viande, que doit-il faire, après avoir coupé celle qu'on lui aura ordonnée ? (Anonyme, p. 132)

Section XIII.

Couper et servir la viande.

(id., p. 132)

D. Un enfant doit-il servir les autres ?

R. C'est une incivilité de s'ingérer de couper et de servir à la table d'une personne supérieure, quelque habile que l'on fût, si elle ne le commande : c'est au maître ou à la maîtresse de maison de couper et de servir les viandes.

(Anonyme, p.132)

6. À la table d'autrui ne vous ingérez pas de couper les viandes et de les servir aux autres, si vous n'avez point d'autorité dans la maison, ou si le maître ne vous en prie, ou si ce n'est entre personnes fort familières.

(R.B.C.C., p. 23s)

Et comme il est aisé d'apprendre à couper et à servir quand on a mangé trois ou quatre fois à quelque bonne table, il n'est pas honteux non plus de s'en excuser, et de s'en remettre à un autre, si on ne le sait pas. (Courtin, p. 112s)

des, il les laissera dans le plat, afin que chacun en prenne, ou il pourra les servir si le maître l'en prie; ou bien il fera passer le plat devant le maître ou la maîtresse de la maison, afin qu'ils les distribuent selon leur volonté.

RB 204,4,251

Si cependant la table est fort grande, et qu'il n'y ait pas de facilité à une même personne de servir tous les conviés, on pourra servir seulement ceux qui sont auprès de soi.

Les jeunes gens et ceux qui sont de moindre considération, ne doivent pas se mêler de servir les autres, mais ils doivent seulement prendre pour eux de ce qui est devant eux, ou recevoir ce qu'on leur présente, avec honnêteté et avec action de grâces.

D. S'il sait couper la viande, que doit-il faire, après avoir coupé celle qu'on lui aura ordonnée?

R. Il doit la laisser dans le plat, afin que chacun en prenne, ou plutôt faire passer le plat par devant le maître ou la maîtresse de maison, afin qu'ils le distribuent à leur volonté.

D. Si on lui ordonne de servir les autres, que doit-il faire?

R. Il doit toujours donner le meilleur morceau, garder le moindre et ne rien toucher que de la fourchette.

D. Que doit-il faire encore, si on lui demande quelque chose, qui soit devant lui?

R. Il doit servir avec la fourchette les meilleurs morceaux.

(Anonyme, p. 132s)

58. 15 ; 59. 15.

On remarquera donc que c'est ou au maître ou à la maîtresse de maison de couper et de servir, ou à ceux de la table qu'ils prient ou commandent de le faire. Et alors, il y en a qui observent après avoir coupé ce qu'on leur a ordonné, de le faire passer devant le maître ou la maîtresse de maison, afin qu'ils le distribuent à leur volonté.

(Courtin, p. 112s)

5. Les jeunes gens et ceux qui sont de moindre considération, ne doivent pas se mêler de servir; mais seulement prendre pour eux à leur tour, de ce qui est devant eux, ou recevoir ce qu'on leur présente, avec remerciement.

(C.P., p. 64)

RB 204.4.252

Quand on sert les autres à table, il est de la bienséance de leur donner tout ce dont ils peuvent avoir besoin, même des viandes qui sont proches d'eux.

Il faut aussi toujours leur donner les meilleurs morceaux, qu'il n'est jamais permis de prendre pour soi, et préférer les personnes les plus qualifiées à celles qui le sont moins, les servant les premiers, et leur donnant de ce qu'il y a de meilleur, sans toucher à rien qu'avec la fourchette; si
96 quelqu'un demande à un autre de quelque mets qui soit devant lui, il doit en user de même.

RB 204.4.253

Afin qu'on puisse ne pas prendre pour soi les meilleurs morceaux, ce qui pourrait quelquefois arriver par méprise, faute de le savoir, et qu'on puisse les servir à propos à ceux à qui il convient, on a cru qu'il

58, 12, 129.

4. Il est aussi de mauvaise grâce de servir les autres hors de sa maison, dans les compagnies où l'on aurait peu de pouvoir, si ce n'est que le nombre des conviés soit grand, et que le maître du festin ne puisse avoir l'œil sur tout; car pour lors on peut servir ceux qui sont proches de soi.

[...] 6. L'on sert la viande avec la fourchette, non point avec la main: on la présente à mesure qu'on la coupe par morceau. Celui qui la distribue aux autres doit se servir le dernier; et il ne doit pas prendre le meilleur pour lui.

(C.P., p. 64)

Pour les personnes d'âge raisonnable, observeront que traitant quelqu'un, il est de la bienséance de le servir à table, et lui présenter des viandes, voire même celles qui sont proches de lui. (C.N., p. 165)

Si on sert, il faut toujours donner le meilleur morceau, et garder le moindre, et ne rien toucher que de la fourchette.

(Courtin, p. 108)

D. Que doit-il faire encore, si on lui demande quelque chose, qui soit devant lui?

R. Il doit servir avec la fourchette les meilleurs morceaux.

(Anonyme, p. 133)

[...] c'est pourquoi si la personne qualifiée vous demande de quelque chose qui soit devant vous, il est important de savoir couper les viandes proprement et avec méthode, et d'en connaître aussi les meilleurs morceaux, afin de les pouvoir servir avec bienséance. (Courtin, p. 108)

serait bon de les faire ici connaître, pour donner occasion de ne s'y pas tromper.

À l'égard du bouilli, la poitrine du chapon ou de la poule, passe pour le meilleur endroit, et on estime les cuisses meilleures que les ailes ; dans une pièce de bœuf, *ce qui est plus entrelardé de gras et de maigre est toujours le meilleur.

RB 204,4,254

Les pigeons rôtis se servent tout entiers, ou se coupent au travers par la moitié. Dans tous les oiseaux qui grattent la terre avec les pieds, les ailes sont les plus délicates, mais les cuisses valent mieux dans les oiseaux qui volent en l'air. Dans les coqs-d'Inde, les oies et les canards, ce qui est le meilleur est le dessus de la poitrine, qui se coupe en long ; dans

Si le service est de bouilli, la chair entrelardée, modérément dégraissée, comme est la pièce tremblante de bœuf, est la plus honnête pour présenter.

De même, ce qui se doit présenter d'une poule bouillie est la poitrine et ses aiguillettes, puis les ailes et les cuisses. (C.N., p. 186)

Que de la pièce de bœuf tremblante, l'endroit le plus entrelardé de gras et de maigre est toujours le meilleur.

(Courtin, p. 110)

58, 109, 126, 186

Pour la volaille, le proverbe qui se dit, est assez intelligible, que les cuisses des oiseaux qui volent sont les meilleures, et les ailes de ceux qui se grattent [...].

(C.N., p. 188s)

Que si la volaille était grosse comme sont les coqs et poules d'Inde, les chapons du Mans, les canards, et semblables, ce qui a plus de pour être servi c'est le blanc de la poitrine. (C.N., p. 190)

Que s'il arrive que la volaille soit grosse comme peuvent être les chapons du Mans, les coqs d'Inde, les oies et les canards, ce qui en peut être servi de meilleure grâce, c'est le blanc de la poitrine que l'on coupe en long par tranches ou filets.

(Courtin, p. 109s)

Par exemple, si c'est un potage de santé, et qu'elle vous demande du chapon bouilli qui est ordinairement dessus, la poitrine passe pour le meilleur endroit, les cuisses et les ailes vont après. L'opinion commune est, que la cuisse vaut mieux que l'aile de toute volaille bouillie : c'est pourquoi je la nomme la première.

Les pigeons rôtis ou en ragoût se servent tout entiers, ou se coupent en travers par la moitié.

Pour ce qui est des viandes que nous appelons volatiles, et qui se servent rôties, la maxime la plus constante des gens qui se connaissent en bons morceaux, et qui raffinent sur la délicatesse des mets, est que de tous les oiseaux qui grattent la terre avec les pieds, les ailes sont toujours les plus délicates comme au contraire, les cuisses sont les meilleures de tous ceux qui volent en l'air [...]. (Courtin, p. 108s)

* *Le texte porte:* et qui est

un cochon de lait, ce qui est le plus estimé est la peau et les oreilles ; dans les lièvres, les levrauts et les lapins, ce qui est le plus recherché est le râble, les cuisses, et ce qui est au côté de la queue, et après les épaules.

RB 204,4,255

97 Dans une longe de veau, le meilleur est le plus charnu, mais le rognon est ce qu'il y a de plus excellent.

Ce qu'on estime le plus dans les poissons est la tête, et ce qui en approche le plus. Pour ce qui est des poissons qui n'ont qu'une épine qui va tout du long, comme sont la vive et la sole, le milieu est sans contredit le meilleur.

RB 204,4,256

Si on présente quelque chose qui se doit prendre avec la cuillère, il est très malhonnête de le

Le plus savoureux du cochon de lait, c'est l'oreille, la peau et le groin. D'un lièvre, levraut ou lapin, c'est le râble et les cuisses.

(C.N., p. 188)

Pour la langue de veau elle se coupe ordinairement par le milieu à l'endroit le plus charnu, et le rognon s'en présente par honneur.

(Courtin, p. 110)

58, 109, 127-128; 59, 163

Pour ce qui est du poisson, les plus habiles traiteurs maintiennent, que la tête et ce qui en approche le plus, est en la plus grande partie toujours le meilleur.

Quant aux poissons qui n'ont point d'autres arrêtes qu'une épine qui va tout du long, comme, par exemple, la vive et la sole, on en sert toujours le milieu, parce qu'il est sans contredit le meilleur. (Courtin, p. 111)

Dans un cochon de lait, ce que les plus friands y trouvent de meilleur, est la peau et les oreilles ; et dans le lièvre, le levraut, et le lapin, les morceaux les plus estimés, et que l'on appelle par rareté morceaux du chasseur, se prennent aux côtés de la queue ; le râble, les cuisses, et les épaules vont après. (Courtin, p. 111)

La longe de veau se tranche par le milieu, à l'endroit où elle est la plus pleine et la mieux charnue.

(C.N., p. 187s)

C'est assez parler de chair, revenons au poisson, qui a aussi sa part ès honneurs de la table. C'est que, suivant le conseil du meilleur tranchant pour le poisson, la tête et ce qui en approche est le plus friant et délicat : par exemple, au haut bout de la table, on met la tête d'une carpe, et la hure d'un brochet [...].

Aux poissons qui n'ont que l'épine sans autre arrête, comme est la sole, tout en est bon, quoi que ce qui approche de la tête est le meilleur. (C.N., p. 191-193)

prendre avec la sienne, si on s'en est déjà servi ; mais si on ne s'en est pas encore servi, on doit prendre avec ce que l'on doit présenter, puis le mettre sur l'assiette de celui à qui on présente quelque chose, et ensuite en demander une autre pour soi.

RB 204.4.257

S'il arrive que celui qui a prié de servir, ait mis sa cuillère sur son assiette en l'envoyant ou en le présentant, il faut alors s'en servir, et non pas de la sienne propre.

Quand quelqu'un qui est éloigné demande quelque chose, il faut lui présenter ce qu'il demande sur une assiette nette, et jamais avec le couteau, la fourchette ou la cuillère tout seul.

RB 204.4.258

Lorsqu'on présente quelque chose où il y a de la cendre, il ne faut pas souffler dessus pour en ôter la cendre, mais il est à propos de le nettoyer avec le couteau avant que de le servir ; car le souffle de la bouche est capable de dégoûter les

Il faut observer, que quand on vous demande quelque chose que vous devez prendre avec une cuiller, il ne faut pas le faire avec la vôtre, si elle vous a servi, il la faut laisser sur l'assiette que vous présentez, et en demander une autre, si ce n'est que celui qui vous a prié de le servir n'eût mis la sienne sur son assiette, en vous l'envoyant, ou en vous la présentant : observant que tout ce que vous servirez, vous le devez toujours présenter sur une assiette blanche, et jamais avec le couteau, la fourchette, ou la cuiller tout seuls.

(Courtin, p. 115)

Si vous serviez quelque chose où il y eût de la cendre, comme quelquefois sur des truffes, il ne faut jamais souffler dessus, mais il faut les nettoyer avec le couteau, le souffle de la bouche dégoûtant quelquefois les personnes. (Courtin, p. 116)

D. Que doit-il observer, si on lui demande quelque chose, qu'il doit prendre avec une cuiller?

R. Il ne doit pas le faire avec la sienne, si elle lui a servi, mais si elle ne lui a pas servi, il doit la laisser sur l'assiette et en demander une autre, si ce n'est que celui qui l'a prié de le servir, n'eût mis sa cuiller sur son assiette en la lui envoyant ou en la lui présentant.

D. Que doit-il faire, lorsqu'une personne, qui est éloignée, lui demande quelque chose ?

R. Il doit toujours la présenter que une assiette blanche, et jamais avec le couteau, ou la fourchette, ou la cuiller tout seuls.

(Anonyme, p. 119)

D. S'il servait quelque chose, où il y eut de la cendre, doit-il souffler dessus ?

R. Non, il faut le nettoyer auparavant avec le couteau ; car le souffle de la bouche dégoûte quelquefois les personnes...

(Anonyme, p. 134)

personnes, et en soufflant on s'expose à jeter de la cendre sur la nappe ou sur le plat.

RB 204,4,259

Il n'est pas honnête, lorsqu'on est invité chez un autre, de se servir soi-même, à moins que le maître du festin ne prie d'en user librement, ou qu'on ne soit fort uni et fort familier avec lui.

Lorsqu'on se sert soi-même, il est fort incivil de faire du bruit avec le couteau, la cuillère ou la fourchette, en prenant quelque chose dans le plat ; mais on doit le prendre avec tant de retenue et de sagesse, qu'on ne puisse presque pas être aperçu et encore moins entendu des autres.

RB 204,4,260

On doit toujours se servir du couteau pour couper la viande, et en la coupant l'arrêter avec la fourchette, dont on doit user aussi pour porter sur son assiette le morceau qu'on aura coupé :

le souffle de la bouche dégoûtant quelquefois les personnes : outre que cela jette de la cendre sur la table. (Courtin, p. 116)

58, 29, 129, 167.

que si l'on est convié chez autrui, il est plus à propos d'attendre que le maître ou autre serve, que de prendre des viandes soi-même ; n'était que le maître priât de prendre librement, ou que l'on fût en sa maison familier. (C.N., p. 116)

D. Que doit-il éviter en se servant ?

R. De faire du bruit et de racler les plats ; car c'est découvrir sa gourmandise.

(Anonyme, p. 132)

5. Coupez avec le couteau, après que vous aurez arrêté la viande qui est dans le plat avec la fourchette, de laquelle vous vous servirez pour porter sur votre assiette de ce que vous aurez coupé [...]

(C.P., p. 61)

le souffle de la bouche dégoûte quelquefois les personnes et en soufflant on s'expose à jeter la cendre sur la nappe et sur les plats.

(Anonyme, p. 134)

3. Si vous êtes invité chez autrui, il est plus décent d'attendre que le maître vous serve, que de prendre des viandes vous-même, si ce n'est qu'il vous prie d'en user librement, et qu'il soit un de vos meilleurs amis. (C.P., p. 64)

58, 42.

59, 27.

il faut bien se garder de prendre la viande avec la main, et d'en prendre un trop gros morceau à la fois.

RB 204,4,261

La bienséance ne permet pas de chercher dans le plat, en retournant les morceaux qui sont le plus à son goût ; elle ne permet pas non plus de prendre les derniers morceaux, ni ceux qui sont les plus éloignés ; mais elle veut qu'on prenne ce qui est devant soi ; car il est de mauvaise grâce de tourner le plat pour y prendre ce qu'on souhaite, cela ne se peut faire que par ceux qui servent les autres, qui ne doivent pas même le faire que rarement, et d'une manière fort sage.

RB 204,4,262

C'est aussi une grande incivilité d'étendre le bras par-dessus le plat qui est devant soi, pour atteindre à quelque autre, il faut en demander ; mais il vaut bien mieux attendre qu'on en serve.

ne prenez donc pas les viandes avec la main, ni un fort gros morceau à la fois. (C.P., p. 61)

3. Si vous prenez dans un plat commun, ne choisissez pas les plus gros morceaux, ni ceux qui sont plus à votre goût.

4. Prenez ce qui se rencontre devant vous, il est aussi de mauvaise grâce de retourner le plat ; cela n'appartient qu'au maître de la maison, ou à celui qui sert les autres, ce qu'il doit faire même avec discrétion. (C.P., p. 60)

Il faut prendre en une fois ce que l'on a à prendre : car c'est une incivilité de mettre deux fois la main au plat, et plus encore de l'y mettre pour prendre morceau à morceau, ou bien tirer la viande par lambeaux avec sa fourchette.

Il faut bien se garder d'étendre le bras par-dessus le plat que vous avez devant vous, pour atteindre quelque chose.

(Courtin, p. 118)

D. Qu'est-ce qu'un enfant doit servir, si on lui donne la liberté de prendre dans le plat ?

R.[...]. 2. Il ne doit prendre les meilleurs morceaux, ni les derniers, ni ceux, qui sont les plus éloignés.

3. Il ne doit pas choisir ce qu'il veut manger, mais il doit se contenter de prendre ce qui est devant lui et de son côté.

(Anonyme, p. 130s)

D. Qu'est-ce qu'un enfant doit servir, si on lui donne la liberté de prendre dans le plat ?

[...]. 5. Il doit se garder d'étendre le bras par-dessus le plat, qui est devant lui pour atteindre à quelque autre.

(Anonyme, p. 131)

Il faut prendre en une fois ce que l'on veut manger, et il est très indécent de mettre deux fois la main de suite au plat; il l'est bien plus de l'y mettre pour prendre morceau à morceau, ou de tirer la viande par lambeaux avec la fourchette.

RB 204,4,263

Lorsqu'on veut prendre quelque chose dans le plat, il faut auparavant essuyer sa cuillère ou sa fourchette avec laquelle on veut la prendre, si on s'en est déjà servi.

Il est bien incivil, et il est même très honteux, de récurer les plats avec du pain, ou de les rendre si nets, soit avec la cuillère, ou avec quelque autre chose, qu'il n'y reste plus du tout ni sauce ni viande; il n'est pas moins malhonnête d'y tremper du pain dans la sauce, ou de prendre le reste de la sauce dans la cuillère; et il est très vilain de la prendre avec ses doigts.

58, 179

Il faut prendre en une fois ce que l'on a à prendre : car c'est une incivilité de mettre deux fois la main au plat, et plus encore de l'y mettre pour prendre morceau à morceau, ou bien tirer la viande par lambeaux avec sa fourchette.

(Courtin, p. 118)

Il est nécessaire aussi d'observer qu'il faut toujours essuyer votre cuiller, quand après vous en être servi, vous voulez prendre quelque chose dans un autre plat, y ayant des gens si délicats qu'ils ne voudraient pas manger de potage où vous l'auriez mise, après l'avoir portée à la bouche. (Courtin, p. 118)

14. Vider les plats et les assiettes entièrement, les essuyer avec les doigts, ou avec la langue, ou les frotter avec du pain, en sorte qu'il ne reste rien du tout, c'est l'ordinaire de tous les gourmands. (P.F., p. 85)

D. Doit-il prendre en une fois ce qu'il veut prendre?

R. Oui, c'est une incivilité de mettre deux fois la main au plat, et c'en est une grande de l'y mettre pour prendre morceau à morceau, ou de tirer la viande par lambeaux avec la fourchette.

(Anonyme, p. 131)

59, 27.

D. Quand il veut prendre quelque chose au plat doit-il essuyer sa cuiller, s'il s'en est déjà servi?

R. Oui, il y a des gens si délicats qu'ils ne voudraient pas manger du potage où vous l'auriez mise sans l'essuyer, après l'avoir portée à votre bouche.

(Anonyme, p. 131s)

18. C'est chose fort contraire à la bienséance, de verser les sauces des plats dans la cuiller, pour en tirer jusqu'à la dernière goutte, mais de les nettoyer avec du pain, est une marque de grande avidité à manger, laissez-y ordinairement quelque chose de reste. (R.B.C.C., p. 36)

RB 204.4.264

Si chacun prend au plat, il faut bien se garder d'y mettre la main, que les personnes les plus considérables de la compagnie ne l'y aient mise, ou de prendre ailleurs qu'à l'endroit du plat qui est vis-à-vis de soi.

Il est malséant de toucher le poisson avec le couteau, à moins qu'il ne soit en pâte ; on le prend ordinairement avec la fourchette, et on le sert de même sur une assiette.

RB 204.4.265

Les olives se prennent non pas avec la fourchette, mais avec la cuillère ; toutes sortes de tartes, de confitures et de gâteaux, après avoir été coupés sur le plat ou sur le bassin où on les a servis, se prennent avec le plat du couteau, qu'on met par-dessous, et se présentent ensuite sur une assiette.

Les cerneaux se prennent dans le plat avec la main, ainsi que les autres

Si chacun prend au plat, il faut bien se garder d'y mettre la main, que les plus qualifiés ne l'y aient mise les premiers : ni de prendre ailleurs qu'à l'endroit du plat, qui est vis-à-vis de nous : moins encore doit-on prendre, comme nous avons dit, les meilleurs morceaux, quand même on serait le dernier à prendre. (Courtin, p. 117s)

58, 187 : 59, 136.

Il faut observer qu'il est malséant de toucher le poisson avec le couteau, à moins qu'il ne soit en pâte on le prend ordinairement avec la fourchette, et on le présente sur une assiette.

(Courtin, p. 11s)

Les gâteaux, tartes, poupelains, et autres semblables pièces de four, se doivent couper et présenter sur l'assiette avec le couteau : et pour les biscuits et macarons, ils se prennent et donnent à la main. (C.N., p. 196)

Les cerneaux se prennent dans le plat avec la main sans autre cérémonie, ainsi que les fruits crus et confitures sèches.

(Courtin, p. 112)

Le poisson pour l'ordinaire ne se doit couper, sinon lorsqu'il est en pâte, mais il se sert avec la fourchette. À la réserve toutefois de la langue de carpe, le foie du brochet et autres telles pièces ressemblantes à la chair, se coupent au couteau, et se distribuent avec fourchette.

(C.N., p. 193)

58, 128.

59, 27.

Les cerneaux se prennent dans le plat, accomodés pour leur plus commun et simple usage, avec un peu de vin et assez de sel.

(C.N., p. 195)

fruits crus, et les confitures sèches ; et il est de la bienséance de peler presque tous les fruits crus avant que de les présenter, et de les couvrir ensuite bien proprement de leur pelure ; on peut cependant les présenter sans les peler.

RB 204,4,266

Lorsqu'on coupe des citrons et des oranges, on les coupe en travers ; pour ce qui est des pommes et des poires, on les coupe en long.

Il ne faut pas, lorsqu'on est à table, parler beaucoup de la qualité des viandes, si elles sont bonnes ou mauvaises, ni dire facilement son sentiment sur les assaisonnements et sur les sauces ; car ce serait faire paraître qu'on prend bien du plaisir dans la bonne chère, et qu'on se plaît à être bien traité ; ce qui est la marque d'une âme sensuelle, et de très basse éducation.

58. 127.

Les fruits sur lesquels on a coutume de jeter de l'eau en table, comme prunes, cerises, etc, non plus que quelques autres de semblables natures, ne se pèlent point.

Les poires, les pommes, les pêches, pavies, le fromage, se pèlent et servent avec leur écorce entortillée. Si le fruit est gros, on doit le couper en quatre, pour en ôter les grains et les pièces du milieu.

Les fraises se mangent avec la cuiller. Faute de crème, on peut les assaisonner de vin. (C.N., p. 194s)

Il est de la bienséance et de l'honnêteté, de peler quasi toutes sortes de fruits crus avant de les présenter, et de les offrir recouverts bien proprement de leur pelure ; quoiqu'à présent en beaucoup d'endroits on les présente sans peler.

(Courtin, p. 112)

Il faut aussi remarquer qu'il est très malséant pendant le repas ou de critiquer sur les viandes et sur les sauces, ou de parler sans cesse de mangeaille : c'est la marque évidente d'une âme sensuelle, et d'une éducation basse. (Courtin, p. 124s)

7. Les fruits à noyaux se présentent avec le plat, les pommes et les poires se pèlent et se présentent avec le couteau, étant proprement revêtues de leurs pelures ; si elles sont grosses, on peut les couper par la moitié : le fromage se présente par petits morceaux avec la pointe du couteau, après être pelé : les dragées se distribuent avec la cuiller. (C.P., p. 65)

Les oranges qui se servent avec le rôti se doivent couper en travers, et non pas en long comme les pommes. (Courtin, p. 110)

D. Pendant le repas un enfant doit-il parler incessamment des choses qu'on mange ?

R. C'est la marque évidente d'une âme sensuelle et d'une éducation basse.

D. Doit-il critiquer sur les viandes et sur les sauces ?

R. Non, cela est très malséant.

D. Doit-il se plaindre que les viandes ne sont pas bonnes ? [...]

(Anonyme, p. 136)

RB 204.4.267

Il est cependant de la civilité, de témoigner toujours qu'on est très satisfait et content de ce qui est servi, et qu'on le trouve bon ; et si le maître du festin demande à quelqu'un son sentiment sur les mets qui sont servis, et sur les viandes qui sont présentées, on doit toujours répondre le plus honnêtement et le plus avantageusement qu'il est possible, afin de ne lui pas donner sujet de se faire de la peine, comme il arriverait si quelqu'un faisait paraître que les viandes ne sont pas à son goût, ou sont mal apprêtées.

RB 204.4.268

Il est de mauvaise grâce de se plaindre que les viandes ne sont pas bonnes, ou qu'elles sont mal assaisonnées, comme, par exemple, qu'elles soient trop salées, ou trop poivrées, ou qu'elles soient trop chaudes ou trop froides; ces discours ne sont capables que de faire de la peine à la personne qui traite, qui n'est pas ordinairement la cause de ces accidents et quelquefois même ne s'en aperçoit pas: il n'est pas moins mésséant de donner de grandes louanges aux viandes, et à tout ce qui est servi, et de donner des marques, par de tels discours qu'on se plaît à faire bonne chère, et qu'on se connaît aux meilleurs morceaux ; car c'est montrer qu'on est gourmand et sujet à son ventre.

7. Ne parlez point de la qualité des viandes, si elles sont bonnes ou mauvaises: si le maître du festin vous demande votre sentiment, vous lui répondrez le plus avantageusement qu'il vous sera possible, sans faire aucune plainte.

(C.P., p. 59)

D. Doit-il se plaindre que les viandes ne sont pas bonnes ou au contraire témoigner qu'il y prend trop de plaisir, et qu'il se connaît aux meilleurs morceaux?

R. Non, c'est le propre d'un goinfre.

(Anonyme, p. 136s)

Article 5

De la manière de manger, pour le faire honnêtement.

RB 204,5,269

Le Sage donne plusieurs avis importants touchant la manière dont on doit se comporter lorsqu'on est à table, pour y manger avec honnêteté et avec bienséance. [1°] Il avertit qu' aussitôt qu'on est assis à table, on ne doit pas se laisser aller alors à l'intempérance de sa bouche, en regardant les viandes avec avidité, comme si on devait manger tout ce qui est sur la table, et ne rien laisser aux autres. **58, 317.**

Si vous êtes assis à une grande table, ne vous laissez pas aller à l'intempérance de votre bouche.

(Sacy, Si 31,12)

De même il ne faut point témoigner par aucun geste que l'on ait faim, ni regarder les viandes avec grande avidité, comme si on devait tout dévorer.

(Courtin, p. 108)

D. Qu'est-ce qu'un enfant doit servir, si on lui donne la liberté de prendre dans le plat ?

R. I. Il ne regardera point les viandes avec avidité, comme s'il devait tout manger. [...]

(Anonyme, p. 130)

RB 204,5,270

2° Il dit qu'on ne doit pas porter le premier ses mains aux viandes, on doit aussi laisser cet honneur et cette marque de prééminence à la personne la plus qualifiée de la compagnie.

N'y portez point la main le premier [...]

(Sacy, Si 31,16)

Il ne faut point mettre la main au plat le premier, si on ne l'ordonne pour servir les autres, après quoi on peut se servir soi-même.

(Courtin, p. 108)

RB 204,5,271

3° Il défend de s'empres-
103 très incivil de manger avec
précipitation, cela sent le
gourmand.

Ne vous empressez point étant au festin. **58, 318.**

(Sacy, Si 31,17)

RB 204,5,272

4° Il veut que chacun use comme un homme tempérant, de ce qui est servi, n'en mangeant qu'avec beaucoup de retenue et de modération, quoiqu'on en puisse prendre autant qu'on en aura besoin.

Il exhorte à déférer beaucoup aux autres, lorsqu'on est à table, et ne pas porter la main au plat en même temps qu'eux ; c'est ce qu'exige aussi la bienséance.

Il ordonne qu'on cesse le premier de manger par modestie ; c'est ainsi que doit se conduire une personne sobre, qui fait profession de suivre dans le manger les règles de la tempérance ; et la raison qu'en donne le Sage, est qu'on ne doit pas excéder dans le manger, de peur de tomber en faute.

RB 204,5,273

Il ajoute, pour engager à toutes ces pratiques d'honnêteté et de sobriété, que celui qui mange peu, aura un sommeil de santé ; et qu'au contraire, l'insomnie, la colique et les tranchées sont le partage de l'homme intempérant.

La civilité ne nous prescrit rien de plus précis touchant la manière de manger, que ces règles que le Sage nous donne, pour nous conduire honnêtement dans cette action, qui en effet demande de nous tant et de si grandes précautions pour la bien faire.

Usez comme un homme tempérant de ce qui vous est servi, de peur que vous ne vous rendiez odieux en mangeant beaucoup. (Sacy, Si 31,19)

58, 318.

Si vous êtes assis avec beaucoup de personnes, ne portez pas la main aux viandes avant eux [...]. (Sacy, Si 31,21)

Cessez le premier de manger par modestie, et n'y excédez point, de peur de tomber en faute. (Sacy, Si 31,20)

Celui qui mange peu aura un sommeil de santé ; il dormira jusqu'au matin, et son âme se réjouira en lui-même. (Sacy, Si 31,24)

L'insomnie, la colique et les tranchées sont le partage de l'homme intempérant. (Sacy, Si 31,23)

RB 204,5,274

104 Elle ne veut pas, lorsqu'on mange, qu'on mette un morceau dans la bouche, avant que le premier soit avalé ; elle ne veut pas aussi qu'on se précipite tellement en mangeant, qu'on avale les morceaux, sans presque se donner le temps de les mâcher ; elle ordonne de manger toujours avec beaucoup de modération, sans se hâter, et elle ne permet pas de manger jusqu'à se faire venir le hoquet ; car c'est une marque d'une excessive intempérance.

RB 204,5,275

Elle donne pour pratique, de ne pas commencer le premier à manger, non plus qu'à manger de quelque nouveau mets, ou nouvellement servi, à moins qu'on ne soit le plus considérable de la compagnie, et elle ne peut souffrir qu'on demeure le dernier à table, lorsqu'il s'y trouve des personnes, pour qui l'on doit avoir du respect : en

3. N'emplissez pas tant votre bouche, que cela vous empêche de parler, s'il était nécessaire ; et n'y portez rien que les premiers morceaux ne soient avalés. (C.P., p. 58)

3. Si l'on est à table avec ceux que l'on doit respecter, il ne faut pas commencer à déplier sa serviette, et à manger qu'après eux, tâchez aussi d'avoir achevé devant eux, afin qu'ils commencent les premiers, et qu'ils finissent les derniers. (P.F., p. 81)

4. Il ne mangera point jusques à se faire venir le hoquet. (Anonyme, p. 142)

D. Quand un enfant doit-il manger ?

R. Dans le temps des repas [...].

D. Étant à table, doit-il commencer le premier à manger ?

R. Non, il doit commencer le dernier.

D. Doit-il cesser le dernier ?

R. Non, il doit cesser le premier, s'il est à table avec des personnes qu'il doit respecter, il fera en sorte qu'ils mangent les derniers. (Anonyme, p. 142)

7. Mangez posément, et ne mettez pas un morceau à la bouche avant que d'avoir avalé l'autre, et n'en prenez point de si gros qu'il la remplisse avec indécence.

(R.B.C.C., p. 33)

De même qu'il ne faut pas faire, comme on dit, la petite bouche, mais manger honnêtement et selon son besoin : ainsi ne faut-il pas paraître insatiable, ni manger jusqu'à se faire venir le hoquet, mais au contraire, il faut se retenir et cesser le premier de manger : à moins que la personne qualifiée, dont l'honnêteté est de ne point faire desservir, que chacun n'ait achevé de manger, ne nous conviait de continuer.

(Courtin, p. 124)

effet, c'est une grande incivilité de manger encore, après que ces personnes ont cessé de manger ; et rien n'est plus messéant que de manger seul, et de faire attendre les autres après soi pour sortir de table.

RB 204,5,276

Les enfants surtout doivent prendre pour règle, de commencer les derniers à manger, et de finir les premiers.

Il y a quelques autres pratiques d'honnêteté, touchant la manière de manger, qu'on doit prendre garde d'observer exactement.

RB 204,5,277

Il est, par exemple, de la bienséance de ne pas se pencher trop sur son assiette lorsqu'on mange; il faut toujours joindre les lèvres en mangeant, pour ne pas lapper comme les pourceaux ;

il faut se retenir et cesser le premier de manger : à moins que la personne qualifiée, dont l'honnêteté est de ne point faire desservir, que chacun n'ait achevé de manger, ne nous conviait de continuer.

(Courtin, p. 124)

20. Cessez de manger quand les autres ont achevé, et même prévenez-les s'ils sont de plus haute qualité que vous.

(R.B.C.C., p. 37)

Il ne faut pas non plus se pencher trop sur son assiette, ni y laisser tomber, ou sur son rabat, la moitié de ce que l'on porte à la bouche. (Courtin, p. 122)

il faut en mangeant joindre les lèvres pour ne point lapper comme les bêtes.

(Courtin, p. 119)

D. Puisqu'il doit commencer à manger le dernier et cesser de manger le premier, doit-il manger avec précipitation ?

R. Non.

1. Il ne se précipitera point à manger, comme les cigognes, qui valent sans mâcher.

2. Il ne mangera ni vite ni goulûment de peur de s'engouer.

3. Il ne se hâtera point de manger jusqu'à en perdre haleine, comme un cheval poussif qui souffle d'ahan. [...] D. Comment doit-il manger ?

R. Doucement, honnêtement et sans paraître insatiable.

D. Doit-il manger beaucoup ?

R. Il mangera selon son besoin. (Anonyme, p. 142s)

8. Ne penchez pas le corps sur les viandes.

(R.B.C.C., p. 23)

D. Doit-il joindre les lèvres en mangeant ?

R. Oui, il doit les joindre pour ne pas lapper comme les bêtes. (Anonyme, p. 144)

et il n'est pas supportable de manger avec ses deux mains, mais il faut porter les morceaux à sa bouche avec la main droite seule, et se servir de la cuillère ou de la fourchette, pour y porter tout ce qui est frais, gras ou liquide, ou qui peut salir les mains ; et il est tout à fait contre la civilité de toucher les viandes, et encore plus le potage avec les doigts seuls.

RB 204.5.278

Il faut bien se garder en mangeant de regarder ceux qui sont auprès de soi, pour voir ce qu'ils mangent, ou si on ne leur sert pas des morceaux qui soient meilleurs et plus à notre goût, que ceux qui nous sont servis.

RB 204.5.279

Il est très messéant lorsqu'on est à table de flairer les viandes, ou de les donner à flairer aux autres, et il n'est jamais permis, quand on s'aperçoit de quelque mau-

D. Comment prendra-t-il les viandes pour manger ?

R. 1. Il ne touchera point la viande ou le potage ni quoi que ce soit qui est sur la table avec les doigts seuls, non pas même en mangeant.

2. Il ne mangera point avec les deux mains. Cela sent le gourmand ; mais il mangera seulement avec la droite.

3. Il se servira de la cuiller ou de la fourchette.

(Anonyme, p. 143s)

4. Ne soyez pas avide à manger comme font les gourmands, et ne regardez pas ceux qui sont auprès de vous, pour voir ce qu'ils mangent, ou si on leur présente de meilleurs morceaux qu'à vous.

(C.P., p. 59)

2. Il est contre la bienséance de flairer les viandes, et il faut bien se garder de les remettre dans le plat, après les avoir flairées.

(C.P., p. 60)

5. Ne point porter à sa bouche avec toutes les deux mains, mais seulement avec la droite ; ne point porter le couteau à la bouche, et ne l'emplier si fort, que l'on ne puisse parler durant le repas.

(P.F., p. 83)

la viande ne doit pas être touchée ou déchirée avec les doigts. (P.F., p. 83)

14. C'est chose messéante de toucher la viande avec les mains quand on a une fourchette.

(R.B.C.C., p. 34s)

4. C'est la marque d'un homme gourmand et mal-appris, de tourner curieusement les yeux de côté et d'autre, ou de les tenir arrêtés sur les personnes, ou sur les viandes qui sont devant elles.

(R.B.C.C., p. 32)

Ne fleurez les viandes qui sont devant vous, et si par inadvertance vous les fleuriez, ne les remettez pas par après devant un autre.

(C.N., p. 167)

vaise odeur dans les viandes, de le faire connaître aux autres ; ce serait encore une bien plus grande incivilité de remettre dans le plat des viandes qu'on aurait portées à son nez pour les flairer.

RB 204.5.280

S'il arrive qu'on trouve quelque chose de dégoûtant dans les viandes, comme quelque cheveu, du charbon, ou quelque autre chose, il ne faut pas la montrer aux autres ; mais on doit l'ôter si adroitement, que personne ne s'en aperçoive.

RB 204.5.281

Lorsque par mégarde, on a mis quelque chose dans la bouche, qui est extraordinairement chaud, ou qui est capable de faire mal, il faut faire en sorte de l'avaler, sans rien faire paraître, s'il se peut, de la peine que cela fait ; mais si on ne peut absolument le garder dans sa bouche, et s'il est impossible de l'avaler, il faut promptement

2. Il est contre la bienséance de flairer les viandes, et il faut bien se garder de les remettre dans le plat, après les avoir flairées. (C.P., p. 60)

Ne fleurez les viandes qui sont devant vous, et si par inadvertance vous les fleuriez, ne les remettez pas par après devant un autre.

(C.N., p. 167)

6. Si vous trouvez quelque cheveu, du charbon, ou autre chose dégoûtante dans les mets, il ne faudrait pas les montrer aux autres, de peur de les dégoûter ; mais il faudrait l'ôter si adroitement que personne ne s'en aperçut.

(C.P., p. 59)

58, 42.

Que si par malheur on s'était brûlé, il faut le souffrir si on peut patiemment, et sans le faire paraître ; mais si la brûlure était insupportable comme il arrive quelquefois, il faut promptement et avant que les autres s'en aperçoivent, prendre son assiette d'une main, et la porter contre sa bouche, et se couvrant de l'autre main remettre sur l'assiette ce que l'on a dans la bouche [...].

(Courtin, p. 119s)

D. Si par malheur il s'était brûlé, que devrait-il faire ?

R. Il devrait le souffrir patiemment, et s'il peut sans le faire paraître ; mais si la brûlure était insupportable, comme il arrive quelquefois, il doit promptement et avant que les autres s'en aperçoivent, prendre une assiette d'une main et la porter contre sa bouche et se couvrant de l'autre main remettre sur l'assiette ce qu'il a dans la bouche [...].

(Anonyme, p. 138s)

ment, et sans que les autres s'en aperçoivent, prendre son assiette d'une main, et la porter contre sa bouche, en se tournant tant soit peu de côté, et se couvrant de l'autre main, remettre sur l'assiette ce qu'on a dans la bouche, et donner aussitôt l'assiette à quelqu'un par derrière, ou la porter soi-même dehors (car l'honnêteté ne permet pas de rien jeter par terre). À l'égard de ce qu'on ne mange pas, comme sont les os, les écailles d'œufs, les pelures de fruits, les noyaux, etc., il faut toujours les poser sur le bord de l'assiette.

RB 204,5,282

Il est tout à fait mal-séant de tirer de sa bouche avec les deux doigts, ce qu'on ne peut avaler, comme

il faut promptement et avant que les autres s'en aperçoivent, prendre son assiette d'une main, et la porter contre sa bouche, et se couvrant de l'autre main remettre sur l'assiette ce que l'on a dans la bouche, et le donner vite-ment par derrière à un laquais. La civilité veut que l'on ait de la politesse, mais elle ne prétend pas que l'on soit homicide de soi-même.

(Courtin, p. 119s)

59, 20, 119.

6. Il ne faut pas jeter par terre ni os, ni coque d'œufs, ni pelure d'aucuns fruits, ni autre chose qui ne se mange point, et qui se trouve néanmoins avec la viande et dans les mets ; il est plus séant de les poser sur les bords de son assiette. (C.P., p. 61)

D. Comment doit-il tirer de la bouche ce qu'il ne peut avaler ?

R. Il ne doit pas le tirer avec les doigts, en sorte que cela soit vu de la compagnie [...].

(Anonyme, p. 144)

il doit promptement et avant que les autres s'en aperçoivent, prendre une assiette d'une main et la porter contre sa bouche et se couvrant de l'autre main remettre sur l'assiette ce qu'il a dans la bouche et la donner vite-ment par derrière à un laquais, ou la porter lui-même dehors. La civilité veut que l'on ait de la politesse, mais elle ne prétend pas que l'on soit homicide de soi-même.

(Anonyme, p. 138s)

7. Il en est de même des noyaux, que l'on tire plus honnêtement de la bouche avec les deux doigts que de les cracher dans la main.

(C.P., p. 61)

10. Ce que l'on ne peut avaler, ne doit point être retiré de la bouche avec les doigts en sorte que cela soit vu de la compagnie [...].

(P.F., p. 84)

les os, les noyaux, les arêtes, etc., et il l'est encore beaucoup plus de les laisser tomber de sa bouche du haut en bas, ou à terre, ou sur son assiette, comme si on vomissait : il est aussi malhonnête de les cracher sur son assiette ou dans sa main, mais il faut les recevoir honnêtement avec la main gauche, la tenant à demi-fermée, et les mettre sur son assiette, sans que cela paraisse.

il serait fort incivil de le laisser tomber de haut en bas sur son assiette, comme si on vomissait : il faut le prendre, et l'enfermer dans la main, et le remettre doucement sur son assiette, la donnant aussitôt pour le faire emporter s'il se peut, sans que ceux qui sont à table s'en aperçoivent, observant de ne jamais rien jeter à terre.

(Courtin, p. 123)

5. Si vous avez mis dans votre bouche quelque morceau qui vous fasse mal, ne le remettez pas sur l'assiette, mais jetez-le dehors en vous tournant la tête de côté, et en vous couvrant un peu le visage de votre serviette [...]. (C.P., p. 59)

7. Il en est de même des noyaux, que l'on tire plus honnêtement de la bouche avec les deux doigts que de les cracher dans la main.

(C.P., p. 61)

D. Comment doit-il tirer de la bouche ce qu'il ne peut avaler ?

R. Il ne doit pas le tirer avec les doigts, en sorte que cela soit vu de la compagnie, mais il doit le recevoir doucement avec la main gauche et demi-fermée, et le mettre sur son assiette sans que cela paraisse.

D. Doit-il le laisser tomber de haut en bas comme s'il vomissait, ou le cracher sur son assiette ?

R. Non, cela est très incivil. (Anonyme, p. 144s)

10. Ce que l'on ne peut avaler, ne doit point être retiré de la bouche avec les doigts en sorte que cela soit vu de la compagnie, mais il faut doucement les recevoir avec la main, et le jeter de côté, ou le mettre sur son assiette, sans que cela paraisse. (P.F., p. 84)

Article 6

De la manière dont on doit manger le potage.

Section XVI.

Du potage. (Anonyme, p. 137)

RB 204,6.283

Le potage se sert de deux différentes manières ; lorsqu'on le sert en commun, on le met dans un plat et lorsqu'on le sert à une personne en particulier, on le sert dans une écuelle : cela se pratique aussi dans les familles, particulièrement à l'égard des enfants, et des personnes incommodées.

RB 204,6.284

Ce serait une grossièreté de servir le potage dans les écuelles, lorsqu'on donne à manger à quelqu'un ; on doit alors le mettre dans un plat, et mettre sur ce plat plusieurs cuillères, selon le nombre des conviés, qui ne doivent s'en servir que pour prendre du potage dans ce plat, le porter ensuite sur son assiette.

108

D. Comment doit-il manger son potage dans l'écuelle ?

R. Le potage ne se doit point humer dans l'écuelle, il faut le prendre peu à peu avec le cuiller.

D. Que doit-il faire, si le potage est dans le plat ?

R. Il ne faut pas manger de potage au plat, mais en mettre proprement sur son assiette.

D. Comment doit-il mettre le potage sur son assiette ?

R. Il doit se servir du cuiller, qu'on met sur le plat, pour prendre du potage [...]. (Anonyme, p. 137)

il n'est pas de la bienséance de humer son potage, mais il le faut prendre avec la cuillère.

(C.N., p. 167)

2. Le potage ne se doit pas humer ordinairement dans l'écuelle, mais il faut le prendre peu à peu avec la cuiller, et ne point trop l'emplir. S'il est dans un plat il en faut prendre sur son assiette [...].

(P.F., p. 82)

Il ne faut pas manger le potage au plat, mais en mettre proprement sur son assiette. (Courtin, p. 119)

RB 204,6,285

Il est incivil de prendre le potage dans le plat pour le manger, et d'en tirer chaque fois avec sa cuillère ce qu'on en veut porter à sa bouche pour manger ; mais il faut prendre du potage avec une des cuillères qui sont sur le plat, et le mettre ensuite sur son assiette, et puis remettre la cuillère sur le plat, sans la porter à sa bouche, il faut ensuite se servir de sa cuillère pour manger ce qui est sur son assiette.

S'il n'y a point de cuillère sur le plat, il faut se servir de la sienne, pour y prendre du potage, après l'avoir bien essuyée auparavant.

RB 204,6,286

Pour ce qui est de la manière dont on doit manger le potage dans une écuelle, il est contre la bienséance de le humer de dedans l'écuelle, comme ferait un malade, mais il faut le prendre peu à peu avec la cuillère ; c'est aussi une

D. Que doit-il faire, si le potage est dans le plat ?

R. Il ne faut pas manger de potage au plat, mais en mettre proprement sur son assiette.

D. Comment doit-il mettre le potage sur son assiette ?

R. Il doit se servir du cuiller, qu'on met sur le plat, pour prendre du potage ; et ensuite la remettre sur le même plat ; ou prendre du potage avec son cuiller, si elle n'a point encore servi, que si elle a servi, il doit l'essuyer, avant que de le mettre dans le plat. (Anonyme, p. 137)

58, 130.

2. Le potage ne se doit pas humer ordinairement dans l'écuelle, mais il faut le prendre peu à peu avec la cuiller, et ne point trop l'emplir. S'il est dans un plat il en faut prendre sur son assiette et essuyer la cuiller, si on en reprend une seconde ou une troisième fois. (P.F., p. 82)

Il ne faut pas manger le potage au plat, mais en mettre proprement sur son assiette. (Courtin, p. 119)

il n'est pas honnête de humer sa soupe, quand on se servirait d'écuelles, si ce ne fût dans la famille, après en avoir pris la plus grande partie avec la cuiller.

(C.P., p. 56s)

10. Ne humez point le potage dans l'écuelle, cela sent la rusticité, mais servez-vous pour cela de la cuiller, et ne la remplissez pas trop à chaque fois, ni ne raclez avec bruit le fond de l'écuelle.

(R.B.C.C., p. 34)

grande incivilité de prendre l'écuelle par une oreille, et de verser dans sa cuillère le reste du bouillon qui est dedans, après avoir mangé le potage. Il est aussi fort malhonnête de tenir l'écuelle par l'oreille avec la main gauche, comme si on avait peur que quelqu'un ne la prît.

RB 204,6,287

109 La bienséance veut aussi qu'on ne fasse pas de bruit avec l'écuelle et la cuillère, en prenant du potage, et qu'on ne racle pas bien fort de côté et d'autre, pour amasser le reste du pain qui est attaché au fond de l'écuelle.

RB 204,6,288

Quoiqu'il ne soit pas bien de récurer son écuelle si nette, qu'il n'y reste plus rien dedans, il est cependant de l'honnêteté de n'y pas laisser du potage: il faut manger tout ce qu'il y a dans l'écuelle, et tout ce qu'on a mis sur son assiette ; il n'en est pas de même du plat ; car ce serait une incivilité, de le vider entièrement ; et il ne faut pas y prendre le reste du potage, quand il y en a peu.

RB 204,6,289

Après que l'on a mangé tout ce qu'il y a dans son écuelle, il la faut rendre à celui qui a soin de desservir, ou la mettre en quelque endroit sur la table, où elle ne puisse incommoder personne; mais il ne la faut jamais mettre à terre.

[...]; ou, ce qui est encore pis, de boire à même le reste du bouillon, de la sauce et du sirop, ou de le verser dans la cuiller; c'est s'exposer à la risée de toute la compagnie. (Courtin, p. 122)

10. Ne humez point le potage dans l'écuelle, cela sent la rusticité, mais servez-vous pour cela de la cuiller, et ne la remplissez pas trop à chaque fois, ni ne raclez avec bruit le fond de l'écuelle.

(R.B.C.C., p. 34)

Moins encore faut-il en se servant, faire du bruit, et racler les plats, ou ratisser son assiette en la desséchant jusqu'à la dernière goutte. Ce sont cliquetis d'armes, qui découvrent comme par un signal, notre gourmandise à ceux, qui sans cela n'y prendraient peut-être pas garde.

(Courtin, p. 119)

58, 42

4. Après avoir mangé le potage, si vous vous êtes servi d'une écuelle, vous la rendrez à celui qui dessert, ou vous la mettez en quelque endroit, en sorte qu'elle n'incomode personne : mais vous ne la jetterez pas à vos pieds. (C.P., p. 57)

Lorsqu'on mange du potage, il faut tenir honnêtement sa fourchette de la main gauche, et s'en servir pour accommoder proprement le potage dans sa cuillère afin qu'il ne tombe pas en le portant à la bouche.

RB 204,6,290

C'est une grande incivilité de faire du bruit avec les lèvres en retirant son vent, lorsqu'on met la cuillère dans sa bouche, ou d'en faire avec la gorge en l'avalant; il faut mettre le potage dans sa bouche et l'avalant avec une si grande retenue, qu'on n'entende pas le moindre bruit.

RB 204,6,291

On doit manger le potage fort doucement, en sorte qu'on ne fasse paraître en cette occasion aucune avidité, ni aucun empressement; car c'est une marque ordinairement, ou qu'on a bien faim, ou qu'on a beaucoup d'appétit. En un mot, ce serait faire connaître évidemment sa gourmandise.

D. Comment un enfant doit-il manger du potage?

R. Il le mangera.

[...] 3. Proprement, sans rien répandre sur la nappe et sur les habits.

(Anonyme, p. 137)

D. Comment un enfant doit-il manger du potage?

R. Il le mangera.

1. Doucement, sans faire paraître trop de faim et trop d'appétit.

2. Modestement, sans faire du bruit en l'avalant.

3. Proprement, sans rien répandre sur la nappe et sur les habits.

(Anonyme, p. 137)

Quand on mange il ne faut pas manger vite ni goulûment, quelque faim que l'on ait, et peur de s'engouer.

(Courtin, p. 119)

Il est très indécent de manger en deux fois ce qui est dans la cuillère, y laissant encore quelque chose lorsqu'on la retire de sa bouche ; mais c'est une chose encore plus malhonnête de reprendre du potage sur l'assiette ou dans l'écuelle, y ayant encore dans la cuillère quelque chose de reste de la cuillerée précédente : il faut manger en une seule fois ce qui est dans la cuillère, et qu'on porte à sa bouche, et non pas à plusieurs reprises.

RB 204,6,292

Le moyen d'en user ainsi est de ne pas trop emplir la cuillère, lorsqu'on prend du potage, ce qui est une faute considérable contre la bienséance dans le manger ; car si on l'emplissait trop fort, cela obligerait à deux grandes incivilités ; l'une, à ouvrir extraordinairement sa bouche, pour faire entrer la cuillère dedans ; l'autre, à manger à plusieurs reprises ce qu'on doit prendre en une seule fois, outre qu'on se met en danger de laisser tomber quelque chose sur la nappe, sur sa serviette, ou même sur ses habits, en portant sa cuillère à sa bouche, ce qui serait très mal à propos.

10. Ne humez point le potage dans l'écuelle, cela sent la rusticité, mais servez-vous pour cela de la cuiller, et ne la remplissez pas trop à chaque fois, ni ne raclez avec bruit le fond de l'écuelle. (R.B.C.C., p. 34)

Il ne faut pas non plus se pencher trop sur son assiette, ni y laisser tomber, ou sur son rabat, la moitié de ce que l'on porte à la bouche.

(Courtin, p. 122)

RB 204,6,293

111 La modestie qu'on doit garder lorsqu'on est à table, ne peut permettre de s'incliner indécemment tout le corps vers la cuillère, lorsqu'on la porte à sa bouche en mangeant le potage ; mais elle permet encore bien moins de tirer beaucoup la langue, lorsqu'on approche la cuillère de sa bouche ; on peut cependant s'incliner tant soit peu, afin de ne rien laisser tomber de la cuillère, et de ne pas salir ses habits ; mais il faut prendre garde de ne se baisser que fort peu.

RB 204,6,294

Lorsque le potage ou ce qu'on mange est trop chaud, il faut bien se garder de le souffler, soit sur l'assiette, soit dans l'écuelle, soit dans la cuillère, en la portant à sa bouche, cela est tout à fait contre la bienséance : il vaut mieux attendre qu'il soit un peu refroidi ; on peut cependant le remuer doucement et honnêtement avec sa cuillère.

Il est messéant et incivil de se baisser beaucoup sur son écuelle ou viande : c'est assez de s'incliner un peu lorsque l'on porte le morceau trempé à la bouche, afin de ne se salir, et puis se redresser la tête. (C.N., p. 171)

Ne soufflez sur les viandes, mais si elles sont chaudes, attendez qu'elles se refroidissent : le potage pourra refroidir le remuant modestement avec la cuiller. (C.N., p. 167)

2. C'est contre la vicilité de souffler la soupe pour la refroidir, particulièrement quand on est en compagnie : il est plus séant d'attendre, ou de la remuer doucement avec la cuiller. (C.P., p. 56)

vous pouvez vous courber un peu pour ne point salir vos habits, mais non pas vous jeter sur les viandes. (C.P., p. 57)

D. Doit-il se baisser en mangeant son potage ?

R. Il ne se baissera point trop, c'est assez de s'incliner un peu.

(Anonyme, p. 137)

et si il était trop chaud, il est indécemment de souffler à chaque cuillerée, il faut attendre qu'il soit refroidi.

(Courtin, p. 119)

15. Ne soufflez point le potage, ni les viandes pour les refroidir.

(R.B.C.C., p. 35)

1. Ne point souffler sur ce que l'on veut manger, afin de le refroidir, mais attendre quelque peu, ou remuer proprement avec la cuiller. (P.F., p. 82)

Article 7

De la manière dont on doit servir, prendre et manger le pain et le sel.

RB 204,7,295

La place où l'on doit mettre le morceau de pain qu'on a pour manger, est le côté gauche, auprès de l'assiette, ou sur la serviette ; il est malhonnête de le mettre, ou à droite au devant, ou derrière l'assiette et encore plus auprès du pain d'un autre.

112

RB 204,7,296

On peut commettre plusieurs incivilités en coupant le pain, dont les enfants particulièrement se doivent donner de garde : il est, par exemple, très malhonnête de creuser le pain en ne prenant que la mie, ou de séparer les deux croûtes en le coupant en longueur, ou de l'écorcher, pour ainsi dire, en ôtant toute la croûte tout autour, ou de le couper tout par petits morceaux,

Du pain.

D. En quelle place un enfant mettra-t-il son pain ?

R. Il le mettra à la gauche près de son assiette ou sur sa serviette. (Anonyme, p. 139)

D. Comment le coupera-t-il ?

R. Il le coupera également sans y faire une cuve au-dedans en en mangeant que la mie, et sans l'écorcher, en ne mangeant que la croûte.

D. Quels défauts évitera-t-il en mangeant son pain ?

R. 1. Il ne le coupera point ni sur l'assiette ni sur la nappe.

2. Il fera ses morceaux petits, pour ne point faire des poches aux joues comme les singes.

Ne coupez beaucoup de pain à la fois, mais coupez-le également sans y faire une cuve au-dedans, ôtant seulement la miette ; ne l'écorchez aussi, ôtant seulement la croûte ; et ne coupez votre pain par morceaux sur l'assiette.

(C.N., p. 170s)

(Anonyme, p. 139s)

comme on fait le pain béni, et le laisser ainsi sur la table; ou en le coupant, de laisser tomber beaucoup de miettes sur la nappe; il n'est point moins malhonnête de le tenir à pleine main en le coupant, ou de le poser sur sa poitrine, ou de couper son morceau de pain sur la nappe ou sur son assiette; et il est encore plus messéant de le rompre avec les mains; car il faut toujours de servir de son couteau pour couper le pain.

RB 204,7,297

Toutes ces manières de couper le pain, sont si ridicules, qu'il n'y a que des personnes mal élevées, et d'une basse éducation qui en soient capables.

Lorsqu'on veut présenter du pain à quelqu'un, on ne doit pas le faire avec la main, mais sur une assiette nette, ou sur une serviette; et on doit le recevoir avec la main comme en la baisant.

[...] et ne rompra le pain avec les mains mais avec le couteau; si ce n'était un pain fort petit, et que tous les autres de la compagnie fissent de même.

(C.N., p.163)

6. Ne point témoigner que l'on est sujet à ses appétits quand on coupe du pain, soit en le rompant avec les mains, pour chercher le côté qui est le plus agréable, ou bien en ôtant seulement la mie, ou la croûte, pour ne manger que ce qui plaît davantage.

7. Ne point couper son pain sur l'assiette ni sur la nappe.

(P.F., p. 83)

4. Le pain ne doit pas être rompu, mais coupé [...].

S'il faut du pain à table, il ne le portera pas à la main, mais sur une assiette, et le posera adroitement en lieu propre et convenable.

(C.N., p. 157)

D. Doit-il le rompre avec les mains ?

R. Non, il doit le couper avec le couteau, mais si c'est un pain fort petit et tout frais, il peut le rompre avec les mains.

(Anonyme, p. 139s)

Ne coupez point votre pain appuyés sur l'assiette ou sur la nappe, ce qui est de mauvaise grâce, et ne mangez pas la croûte séparément d'avec la mie, cela n'étant pas convenable à un homme bien élevé.

(R.B.C.C., p. 36)

2. Si l'on donne du pain, ou de la viande, ou quelque chose, il faut se servir d'assiette, de fourchette, ou de couteau, et ne rien prendre, ni rien recevoir avec la main toute seule.

(P.F., p. 78)

D. Comment présentera-t-il du pain, s'il est obligé d'en présenter ?

R. Il ne le portera point à la main, mais sur une assiette ou sur une serviette, il le présentera et il le recevra comme en le baisant.

(Anonyme, p. 140s)

RB 204,7,298

113 Quand on veut couper un morceau de pain, à un pain qui soit commun, il faut auparavant nettoyer son couteau, et n'en pas couper un trop gros morceau à la fois : il faut bien se garder de n'en couper que de la croûte par un coin, mais on doit toujours le couper droit en longueur, jusque vers la moitié du pain, sans en prendre plus du côté d'une croûte que de l'autre, car il ne peut être ni honnête, ni sage de choisir dans le pain ce qu'on en veut prendre : ce serait laisser aux autres son reste, et ce qui n'est pas à son goût, et mettre sa sensualité tout à fait en évidence.

RB 204,7,299

Si on a de si mauvaises dents qu'on ne puisse pas manger la croûte de son pain, il est bien plus à propos de ne l'écroûter que par petits morceaux, à mesure qu'on le mange, que de l'écroûter entièrement tout d'un coup ; car il n'est pas honnête de mettre sur la table un gros morceau de pain qui ne soit que de la mie.

5. Ne nettoyez pas votre couteau avec votre serviette avant de couper du pain, et n'en coupez pas de trop gros morceaux : ne l'écroûtez pas, coupez-le également, mais non pas sur l'assiette.

6. Ne tenez pas un morceau de pain renfermé dans votre main, comme si vous vouliez le cacher ; mais portez-le à votre bouche avec les deux doigts, quand vous voulez manger. (C.P., p. 57s)

RB 204,7,300

Il serait de très mauvaise grâce, en mangeant le pain, d'en tenir un gros morceau renfermé dans sa main ; mais il faut le laisser ordinairement sur la table, et couper chaque fois avec le couteau le morceau qu'on veut porter à sa bouche; il est aussi de la bienséance que les morceaux qu'on porte à sa bouche, soient petits, et il faut toujours les y porter avec la main seule, et les y mettre en les tenant avec le pouce et le second doigt.

RB 204,7,301

Les œufs à la coque se mangent ordinairement en trempant le pain dans l'œuf; c'est pourquoi lorsqu'on veut en manger de la sorte, il faut avant que de le casser, préparer le pain dont on a besoin pour le manger; mais il n'est jamais permis de mettre du pain dans le vin, comme pour en faire de la soupe; cela est même peu supporta-

D. Quels défauts éviterait-il en mangeant son pain?

R. 1. Il ne le coupera point ni sur l'assiette ni sur la nappe.

2. Il fera ses morceaux petits, pour ne point faire de poches aux joues comme les singes.

(Anonyme, p. 140)

D. Doit-il mordre dans le pain ?

R. Non, mais il faut couper le morceau, qu'on porte à la bouche, l'y porter avec la main seule sans se servir de la fourchette et sans tenir le couteau à la main. (Anonyme, p. 139)

Au reste, on connaît un lourdeau à manger un œuf à la coque. Voulant donc le manger et non humer, il faut avoir fait ses apprêts devant que de le casser, attendu que la main gauche étant occupée à le tenir, la droite seule ne pourrait suffire à couper le pain.

(C.N., p. 183s)

16. Tremper son pain dans le vin, égoutter les pots et sucer les verres [...], ce sont des coutumes qui viennent du cabaret.

(P.F., p. 81)

Il ne faut pas mordre dans son pain, mais en couper ce que nous avons à porter à la bouche, sans retenir le couteau à la main ; non plus que quand on mange ou une pomme ou une poire, etc.

Il faut tailler ses morceaux petits, pour ne point faire de poches aux joues comme les singes.

(Courtin, p. 120)

6. Ne tenez pas un morceau de pain renfermé dans votre main, comme si vous vouliez le cacher ; mais portez-le à votre bouche avec les deux doigts, quand vous voulez manger.

(C.P., p. 57s)

D. Que doit-il faire, avant que de manger un œuf mollet ?

R. Il doit préparer le pain, dont il a besoin pour le manger.

(Anonyme, p. 140)

15. Casser un œuf mollet, avant que d'avoir préparé le pain, dont on a besoin pour manger, cela fait passer un enfant pour maladroit.

(P.F., p. 85)

ble à des personnes qui seraient incommodées, et elles ne doivent pas le faire, qu'il n'y paraisse une évidente nécessité, et qu'il ne leur soit ordonné, comme un véritable et presque unique remède.

RB 204,7,302

Le sel, dit l'Évangile, est l'assaisonnement des viandes ; on doit le prendre dans la salière avec la pointe du couteau, et jamais avec ses doigts, et ensuite le mettre sur son assiette.

Avant que de mettre le couteau dans la salière, pour y prendre du sel, il faut avoir soin de le nettoyer avec sa serviette ; car il est très malhonnête d'en prendre avec un couteau gras ou malpropre ; et il n'en faut prendre qu'autant qu'il est nécessaire.

Le sel est bon, mais s'il perd sa force, avec quoi l'assaisonnerez-vous : Ayez du sel en vous-mêmes, et gardez la paix entre vous.

(Amelote, Mc 9,49)

58, 330.

5. Prendre du sel sur son assiette, sans excès, et seulement autant que l'on en a besoin ; mais que ce soit avec le bout du couteau, après l'avoir bien essuyé sur l'assiette et ensuite avec la serviette, au lieu de mettre les doigts dans la salière, comme font les incivils.

6. Il est bon que les enfants ne s'accoutument point à manger trop de sel, afin de conserver leur santé. (P.F., p. 81)

Prenant du sel, prendra garde que le couteau ne soit gras ; et quand il faut le nettoyer, ou la fourchette, il le peut faire honnêtement avec un peu de pain, sans être aperçu, mais point sur le pain, cela étant malhonnête. (C.N., p. 164s)

D. Qu'est-ce qu'un enfant doit observer, avant de prendre du sel ?

R. Il prendra garde que le couteau ne soit point gras.

D. Comment prendra-t-il du sel ?

R. Il n'en prendra point avec les doigts, mais avec la pointe du couteau et il le mettra sur le bord de son assiette du côté droit.

D. Ne peut-il mettre chaque morceau dans la salière ?

R. Non, cela est malpropre. (Anonyme, p. 141)

Si vous prenez du sel, que ce ne soit pas avec les doigts, mais avec la pointe du couteau, après l'avoir nettoyé, s'il était gras : n'en prenez pas plus que vous n'en voulez user.

(C.P., p. 60)

RB 204.7.303

On ne doit jamais mettre dans la salière, les morceaux de viande qu'on veut manger, mais il faut les saler avec le
115 sel qu'on aura mis sur son assiette.

Il ne faut pas se laisser prévenir de la sotte idée de certaines personnes, qui se font scrupule de présenter du sel aux autres : et lorsqu'on veut en présenter à ceux qui sont éloignés, il faut, ou en mettre sur une assiette, pour le présenter ensuite à ceux qui en auront besoin, ou leur offrir la salière, si cela se peut, afin qu'ils en prennent eux-mêmes. On doit en user à l'égard de la moutarde, lorsqu'on s'en sert à table, à peu près comme on en use à l'égard du sel.

Il faut bien se garder de saucer ses morceaux dans le plat, ou dans la salière, à mesure qu'on les mange ; mais il faut prendre du sel avec la pointe du couteau, et de la sauce avec une cuiller. (Courtin, p. 121)

Et à propos de sel, il est bon de dire qu'il y a certaines gens qui font scrupule d'en servir à quelqu'un, aussi bien que de la cervelle ; mais ce sont superstitions ridicules : il faut ou mettre du sel sur une assiette, pour en présenter à ceux qui sont éloignés, ou leur offrir la salière, si cela se peut, afin qu'ils en prennent eux-mêmes : et pour la cervelle, comme elle passe au goût de quelques-uns pour un morceau friand, il est plus civil d'en offrir aux autres, qu'il ne serait de la manger toute soi-même, par un motif de superstition.

(Courtin, p. 121s)

58, 197 ; 59, 14.

D. Peut-on présenter du sel ?

R. Oui, il y a certaines gens, qui font scrupule de servir du sel à quelqu'un aussi bien que de la cervelle ; mais ce sont des superstitions.

D. Comment un enfant doit-il présenter du sel, lorsqu'il y est obligé ?

R. Il doit mettre du sel sur une assiette pour en présenter à ceux qui sont éloignés ou leur offrir la salière, si cela se peut, afin qu'ils en prennent eux-mêmes.

(Anonyme, p. 141s)

Article 8

De la manière dont on doit se comporter à l'égard des os, de la sauce, et du fruit.

RB 204.8.304

Il est très malhonnête de servir les os à pleine main, comme on tiendrait un bâton; il est même de la bienséance de ne les toucher que le moins qu'il est possible; et s'il est nécessaire, il le faut faire avec les deux doigts et les tenir par quelque endroit qui ne puisse pas graisser les doigts.

116

RB 204.8.305

C'est une chose bien plus vilaine de les ronger avec les dents tout autour, et les tenir avec les deux mains, comme font les chiens avec leurs pieds; il est aussi très indécent de les sucer, en faisant du bruit, en sorte qu'on soit entendu des autres. On ne doit pas même les porter à sa bouche, il faut se contenter d'en tirer doucement

Section XX.

Des os.

D. Qu'est-ce qu'un enfant doit éviter touchant les os ?

R. Il ne les prendra point à pleine main comme une flûte. (Anonyme, p. 145)

58, 75, 93.

Ne sucez les os, pour le moins de telle façon qu'on les puisse entendre; ne les prenez pas des deux mains, mais d'une seule, et promptement; ne les rongez et décharnez avec les dents comme les chiens, mais servez-vous de votre couteau, le tenant d'une main, ou plutôt avec les deux doigts tant que faire se pourra; ne battez des os sur votre pain ou assiette pour les émoeller avec le couteau, ou pour mieux dire, suivant l'avis des plus sages, qu'il est incivil de manier des os, et beaucoup plus de les mettre en sa bouche. (C.N., p. 174s)

Section XXI.

De la sauce.

(Anonyme, p. 146)

Section XXVI.

Du fruit.

(Anonyme, p. 155)

13. Il ne faut pas ronger les os avec les dents, ni les prendre à pleines mains, ni les sucer, en sorte que l'on soit entendu de la compagnie, ni les casser avec le couteau, ou les frapper sur la table, ou sur l'assiette, pour en tirer la moelle; mais l'on doit se contenter d'en tirer doucement la viande avec le couteau, et les mettre ensuite sur son assiette, sans les jeter à terre. (P.F., p. 84s)

12. Ne sucez point les os pour en tirer la moelle, ni ne les mettez à la bouche pour ronger la chair qui est dessus: mais ôtez-la avec le couteau, et la mettez sur l'assiette, puis la prenez avec la fouchette, si vous en avez une, au défaut avec la main. (R.B.C.C., p. 34)

la viande avec le couteau, le plus proprement qu'on peut, et les mettre ensuite sur son assiette, sans jamais les jeter à terre, ce qui serait une très grande incivilité.

RB 204,8,306

C'est une marque de sensualité, qui n'est jamais permise, de casser les os avec le couteau ou avec quelque autre chose, ou de les frapper sur la table, ou sur son assiette, ou de les secouer pour en tirer la moelle, il faut la tirer avec la fourchette, ou avec la pointe du couteau, ou avec le manche de la cuiller, si cela se peut facilement, sinon il ne faut pas même essayer de le faire; il est cependant beaucoup mieux, et bien plus honnête de ne se mettre aucunement en peine de tirer la moelle des os.

RB 204,8,307

Il est bien mieux de ne pas prendre de sauce dans le plat, car cela marque toujours quelque

D. Qu'est-ce qu'un enfant doit éviter touchant les os ?

R. 1. Il ne les prendra point à pleine main comme une flûte.

2. Il ne les rongera point. Il n'appartient qu'aux chiens et aux chats de ronger les os.

3. Il ne les sucera point, en sorte qu'il soit entendu de la compagnie.

4. Il s'abstiendra de les casser avec le couteau ou autrement, de les frapper sur la table ou sur l'assiette et de les secouer pour en retirer la moelle.

D. Comment doit-il en tirer la viande ?

R. Il doit se contenter d'en tirer doucement la viande avec le couteau, et les mettre ensuite sur son assiette sans les jeter à terre.

D. Un enfant doit-il prendre de la sauce ?

R. Sa meilleure sauce doit être son appétit.

D. Comment doit-il en prendre, si on lui permet ?

R. Avec une cuiller.

(Anonyme, p. 145s)

Ne cassez point les os ni les noyaux, soit avec le couteau, soit avec les dents. (R.B.C.C., p. 34)

Il ne faut pas non plus ronger les os, ni les casser ou secouer pour en avoir la moelle : il faut en couper la viande sur son assiette, et puis la porter à la bouche avec la fourchette.

(Courtin, p. 120)

9. L'on ne trempe point de pain dans le plat, mais on prend de la sauce, s'il y en a, sur une assiette dans une cuiller.

(P.F., p. 84)

sensualité dans la personne qui le fait; mais quand on en prend, il faut le faire avec sa cuillère, après l'avoir essuyée avec sa serviette, et verser ensuite la sauce sur son assiette.

RB 204,8,308

117 Il est très incivil de saucer tous les morceaux de viande dans le plat, à mesure qu'on les mange; il l'est encore bien plus de tremper son pain dans la sauce, mais il est très vilain d'y tremper le pain ou la viande qu'on a déjà mordu, après l'avoir porté à sa bouche.

À l'égard des fruits, des confitures, ou des autres choses qui se donnent au dessert, l'honnêteté veut qu'on soit fort retenu à y toucher, et qu'on n'en mange qu'avec modération. En user autrement, ce serait faire connaître qu'on a de l'attache à ces sortes de friandises.

D. Un enfant doit-il prendre de la sauce ?

R. Sa meilleure sauce doit être son appétit.

D. Comment doit-il en prendre, si on lui permet ?

R. Avec une cuiller.

(Anonyme, p. 145s)

D. Doit-il saucer les morceaux dans le plat à mesure qu'il les mange ?

R. Non, cela est très incivil. (Anonyme, p. 146)

9. L'on ne trempe point de pain dans le plat, mais on prend de la sauce, s'il y en a, sur une assiette dans une cuiller. (P.F., p. 84)

Ne trempez dans le plat ni pain, ni chair où vous avez mordu. Ne mêlez point divers mets ensemble; et ne présentez pas aux autres ce que vous avez goûté.

(R.B.C.C., p. 35)

RB 204,8,309

Il faut particulièrement que les enfants se donnent bien de garde de faire quelque signe des yeux ou des épaules, qui marque qu'ils en désireront ; ils doivent attendre qu'on leur en donne.

Une chose qu'il n'est jamais permis de faire, surtout lorsqu'on est à la table d'une personne à qui on doit du respect, est de mettre dans sa poche, ou dans sa serviette, du fruit, pour le conserver, comme serait par exemple une pomme, une poire, une orange, etc.

RB 204,8,310

Il n'est aussi nullement permis, lorsqu'on est dans quelque jardin à moins qu'il ne soit à quelqu'un de ses amis intimes, d'y cueillir des fruits ou des fleurs, ou d'en demander pour les emporter ; la bienséance veut qu'on n'y touche jamais à rien.

Il faut observer aussi que c'est une chose très malhonnête quand on est à table d'une personne que l'on veut honorer, de serrer du fruit ou autre chose dans sa poche ; ou dans une serviette pour l'emporter.

(Courtin, p. 130)

59, 202.

De même, c'est une grande incivilité, quand on est dans le jardin d'une personne que l'on doit respecter, d'y cueillir des fruits ou des fleurs, ou autre chose : si on en présente on peut les accepter, sinon il ne faut toucher à rien que des yeux.

(Courtin, p. 105)

D. Pendant qu'on mange le fruit, un enfant s'amusera-t-il à quêter avec les yeux et les épaules quelques poires ou quelques pommes ou quelque autre friandise ?

R. Non, ceux qui sont à table, auront soin de lui en faire part. Leur libéralité le rendra retenu. Il ne se mettra point en peine de demander, étant assuré qu'on ne l'oubliera point.

D. Doit-il serrer du fruit ou quelque autre chose dans sa poche ou dans une serviette pour l'emporter ?

R. Non, c'est une chose très malhonnête, lorsqu'on est à la table d'une personne que l'on veut honorer.

D. S'il est dans le jardin d'une personne considérable, doit-il cueillir ou demander des fruits, des fleurs ou d'autres choses ?

R. Non, c'est une grande incivilité, mais si on lui en présente, il peut les accepter, sinon il ne doit toucher à rien que des yeux.

(Anonyme, p. 154-156)

RB 204,8,311

C'est une grande incivilité de présenter à quelqu'un du fruit, ou quelque autre chose dont on aurait déjà mangé ; il est aussi malhonnête d'avalier les noyaux, ou de les casser avec ses dents, ou de les casser avec quelque autre chose, pour en tirer l'amande ; il n'est pas aussi séant de les cracher sur son assiette, ou de les jeter à terre ou dans le feu ; mais il faut les prendre de la main gauche à demi-ouverte, et les mettre ensuite honnêtement sur son assiette.

Ne présentez aux autres ce que vous aurez premièrement essayé, soit vin, viande, ou autre chose.

(C.N., p. 172)

Et c'est une grande incivilité de présenter du fruit, au quelque autre chose dont on aurait déjà mangé.

59, 14. (Courtin, p. 130)

10. Ce que l'on ne peut avaler, ne doit point être retiré de la bouche avec les doigts en sorte que cela soit vu de la compagnie, mais il faut doucement le recevoir avec la main, et le jeter à côté, ou le mettre sur son assiette, sans que cela paraisse.

11. L'on en doit faire autant des noyaux de fruit sans les avaler, et sans les casser avec les dents ou autrement.

(P.F., p. 84)

L'on ne doit jeter sous la table ou par terre, les os écorchés, vin ou autres choses semblables ; toutefois, si l'on y est contraint de cracher quelque chose qui fut trop dur à mâcher, ou qui fit mal au cœur, lorsqu'on le peut jeter à terre dextrement, le recevant premièrement avec deux doigts ou avec la main gauche adroitement, qu'elle ne soit fermée, si ce n'était quelque chose qui fut liquide, auquel cas l'on peut librement cracher à terre, se tournant si possible est, de côté, comme il a été ci-devant dit. (C.N., p. 169s)

12. C'est une lourde faute contre la bienséance, de présenter à un autre, ce que l'on aura déjà commencé de manger ou de boire ; parce qu'il ne faut jamais donner son reste à personne.

(P.F., p. 84)

D. Que fera-t-il des noyaux de prunes ou de cerises ?

R. 1. Il ne les avalera point.

2. Il ne les cassera point avec les dents ou autrement.

3. Il ne les crachera point sur son assiette et il ne les jettera point à terre ni dans le feu.

4. Il les recevra de la main gauche à demi-fermée et il les mettra ou il les portera sur son assiette.

(Anonyme, p. 155)

16. Mettez sur le bord de l'assiette les os, les arêtes de poisson, et les écorces de fruits comme aussi les noyaux qu'il faut auparavant recevoir de la bouche avec la main. Pour les autres choses que vous ne pouvez avaler après les avoir mâchées, jetez-les par terre avec la main hors de la vue des autres, ou les cracher avec bienséance, si elles sont liquides. (R.B.C.C., p. 35s)

Article 9

De la manière dont on doit demander et recevoir à boire, et boire, lorsqu'on est à table.

RB 204,9,312

Il est tout à fait contre la bienséance de demander à boire le premier, à moins qu'on ne soit le plus considérable de la compagnie, sinon il faut attendre que ceux qui tiennent le premier rang aient bu.

RB 204,9,313

C'est aussi manquer au respect qu'on doit à ceux avec qui on est, de demander à boire tout haut, il en faut demander tout bas ; et il est encore mieux d'en demander par signes.

RB 204,9,314

C'est aussi manquer au respect, de demander à boire, lorsqu'on en donne à quelqu'un de la compagnie. S'il n'y a qu'une personne qui serve, on ne doit pas en demander, qu'on ne

Section XXII.

Demander à boire.

(Anonyme, p. 147)

D. Doit-il demander à boire le premier ?

R. Non, cela est contre la bienséance. Il ne doit demander à boire, qu'après que les personnes les plus qualifiées de la compagnie auront bu.

D. Doit-il demander à boire tout haut ?

R. Non, c'est manquer au respect de demander à boire tout haut, il faut le demander tout bas, sinon il faut faire signe.

(Anonyme, p. 147s)

59, 119.

D. Doit-il demander à boire, pendant qu'on va présenter le verre à quelqu'un de la compagnie ?

R. Non, s'il n'y a qu'un laquais pour servir à boire. Il doit attendre que le laquais puisse le servir.

(Anonyme, p. 148)

Section XXIII.

Du boire.

(Id., p. 148)

19. Ne demandez pas à boire avant le plus considérable de ceux qui sont à table. (R.B.C.C., p. 36)

59, 136.

C'est un grande incivilité de demander à boire le premier, et avant que les personnes les plus qualifiées aient bu.

C'est manquer de respect, de demander à boire tout haut, il faut en demander tout bas, si l'officier ou quelque laquais est proche; sinon il faut faire signe.

(Courtin, p. 125)

59, 119.

croie que pas un n'en demandera, jusqu'à ce qu'on ait achevé de boire ; il est encore mieux, si on le peut, d'attendre à boire à son tour, à moins que le maître de la maison ne vous en fasse verser.

Il est incivil de recevoir à boire, ou de s'en faire servir à côté d'une personne qu'on doit honorer ; il faut alors prendre le verre, et se faire servir d'un autre côté.

RB 204,9,315

Lorsqu'on présente à boire à quelqu'un, il doit essuyer ses doigts avec sa serviette, et puis prendre le verre par le pied, et non par le milieu ; il doit aussi prendre garde, que celui qui le sert, ne mette pas dans le verre plus qu'il ne peut boire en une fois, et que le verre ne soit pas si plein, qu'il en puisse répandre sur la nappe, ou sur les habits.

58, 187.

Il est incivil de se faire donner à boire pardevant la personne honorée ; il faut prendre le verre d'un autre côté. (Courtin, p. 127)

2. Quand on vous présente à boire, il faut essuyer vos doigts à votre serviette, et prendre le verre ou la coupe par le pied, et non par le milieu : il faut avoir soin qu'il y ait toujours beaucoup d'eau.

3. Prenez garde que celui qui vous sert n'en mette que ce que vous en pouvez boire en une fois, et que le verre ne soit pas si plein que vous en renversiez.

(C.P., p. 62)

Il ne faut pas trop laisser remplir son verre, de peur d'en répandre en le portant à la bouche.

(Courtin, p. 126)

et quand on vous en présente, recevez-le toujours du côté du moins digne, si vous êtes entre deux personnes inégales en dignité. Ne remplissez pas tellement votre verre qu'il répande par-dessus, ni même plus que vous ne pouvez boire à une fois, si l'usage ne vous permet de garder votre verre auprès de vous avec ce qui y est resté. Ne buvez jamais ayant le morceau à la bouche, ni ne levez les yeux en buvant, et ne manquez pas d'essuyer vos lèvres devant et après.

(R.B.C.C., p. 36s)

D. Quels défauts doit-il éviter, avant que de boire?

R. 1. Ne pas laisser trop remplir son verre de peur d'en répandre en le portant à la bouche.

(Anonyme, p. 148)

RB 204,9,316

Il faut toujours essuyer sa bouche avec sa serviette, avant que de boire, et ne jamais boire avant que d'avoir mangé son potage ; il est bien moins permis de le faire pendant qu'on le mange ; il n'est pas même honnête de boire aussitôt après l'avoir mangé, on doit attendre qu'on ait un peu mangé d'autres viandes.

RB 204,9,317

Il est de l'honnêteté de bien essuyer sa bouche avec sa serviette, et de la vider entièrement avant que de boire, afin de ne pas graisser le verre, ce qui serait très malpropre ; et il est très incivil de boire ayant la bouche pleine, ou avant que d'avoir achevé de manger : il ne faut pas non plus faire de longs discours en tenant le verre à la

D. Quand un enfant doit-il demander à boire ?

R. [...] 2. Étant à table, il ne doit pas boire avant que de manger le potage et encore moins durant qu'on le mange. (Anonyme, p. 147)

Il faut toujours avant que de boire, s'essuyer la bouche. [...] (Courtin, p. 126)

4. Essuyez votre bouche avec votre serviette avant que de boire : tenez votre vuc à ce que vous buvez, sans regarder de côté et d'autre ; après avoir bu, essuyez votre bouche. (C.P., p. 62)

Ne buvez jamais ayant le morceau à la bouche, ni ne levez les yeux en buvant, et ne manquez pas d'essuyer vos lèvres devant et après.

(R.B.C.C., p. 37)

4. Essuyez votre bouche avec votre serviette avant que de boire. (C.P., p. 62)

8. [...] Ne point boire avant que d'avoir mangé le potage, et encore moins durant qu'on le mange.

(P.F., p. 83)

8. L'on doit essuyer et vider sa bouche proprement, avant que de boire. [...]

(P.F., p. 83)

D. Qu'est-ce qu'un enfant doit faire, avant que de boire ?

R. Il doit essuyer et vider proprement sa bouche.

(Anonyme, p. 148)

D. Quels défauts doit-il éviter, avant que de boire ?

R. [...] 2. Ne point parler en tenant le verre en main.

(Anonyme, p. 148)

main, et il est beaucoup mieux de ne pas parler depuis qu'on a versé à boire jusqu'à ce qu'on ait bu : il n'est pas moins incivil de considérer avec attention ce qu'on veut boire ; et il l'est encore plus de goûter le vin avant que de boire, et de se mêler d'en dire son sentiment.

RB 204,9,318

Il est bien mieux de boire simplement, sans aucune façon ; car il n'est pas de l'honnêteté de faire paraître qu'on se connaît au vin.

On peut en buvant baisser un peu la tête, afin de ne rien répandre sur soi ; mais il faut aussitôt la redresser. Il est cependant mieux de se tenir toujours la tête droite pendant qu'on boit.

RB 204,9,319

Il ne faut pas boire, ni trop lentement, comme si on suçait, et si on goûtait avec plaisir ce qu'on avale, ni trop

D. Quels défauts doit-il éviter, avant que de boire ?

R. [...] 3. Ne point témoigner prendre trop de plaisir à considérer ce que l'on veut boire.

4. Ne point goûter le vin.
(Anonyme, p. 148)

8. L'on doit essuyer et vider sa bouche proprement, avant que de boire, et après que l'on a bu baisser un peu la tête, quand on craint de répandre sur soi quelque chose, ne pas demeurer aussi toujours la tête baissée, mais la redresser aussitôt.

(P.F., p. 83)

D. Comment doit-il boire ?

R. 1. Il doit baisser un peu la tête, s'il craint de répandre sur soi quelque chose, il ne doit pas demeurer toujours la tête baissée, mais il doit se redresser aussitôt.

2. Il ne boira ni trop lentement ni trop vite, mais posément de peur de s'enouuer. [...]

(Anonyme, p. 148s)

Cela tient trop du familier de goûter le vin, et de boire son verre à deux ou trois reprises [...].

(Courtin, p. 126)

mais baissez-vous seulement tant soit peu lorsque vous portez les choses liquides à la bouche, et vous relevez aussitôt, prenant garde de ne rien répandre sur vous, ni sur la nappe.

(C.P., p. 62s)

6. Ne buvez ni trop lentement ni trop à la hâte, ni à diverses reprises sans quitter le verre [...].

(C.P., p. 62s)

vite, comme font les sensuels ; mais il faut boire doucement et posément, quoique cependant tout d'une haleine, sans reprendre son vent, et non pas à plusieurs reprises : on doit en buvant avoir la vue arrêtée dans le verre, et toujours boire tout ce qui est dans son verre sans en rien laisser.

RB 204.9.320

La bienséance ne permet pas de boire ayant la tête nue, il faut toujours être couvert pendant qu'on boit ; elle ne veut pas non plus qu'on ait la vue égarée, et qu'on regarde de côté et d'autre pendant ce temps : on ne doit point alors avoir la vue hors de son verre ; il ne faut pas non plus en buvant faire du bruit avec le gosier, et donner lieu par ce moyen de compter les gorgées qu'on avale.

6. Ne buvez ni trop lentement ni trop à la hâte, ni à diverses reprises sans quitter le verre : il est plus à propos que vous ne pouvez tout boire en une fois, de rendre le verre, et de laisser le reste pour une autre fois. [...]

(C.P., p. 62)

D. Comment doit-il boire?

R. [...] 3. Il boira d'une haleine regardant dans le verre en buvant.

4. Il est plus civil de boire tout ce qu'il y a dans le verre que d'en laisser.

(Anonyme, p. 148s)

Il est plus civil de boire tout ce qu'il y a dans son verre, que d'en laisser.

(Courtin, p. 127)

Ne boire point la tête découverte, ni la bouche pleine.

(P.F., p. 85)

Ne point faire de bruit en buvant ou en mangeant.

(P.F., p. 86)

22. Ne point regarder de côté et d'autre en mangeant ou en buvant. (P.F., p. 86)

Il faut aussi prendre garde en buvant, de ne pas faire de bruit avec le gosier pour marquer toutes les gorgées que l'on avale, en sorte qu'un autre les pourrait compter. (Courtin, p. 127)

il faut le boire d'une haleine et posément, regardant dedans quand on boit, et observant de ne pas boire quand on a la bouche pleine. Je dis posément, de peur de s'ennouer, ce qui serait un accident fort malséant et fort importun en une table de cérémonie ; outre que de boire tout d'un coup comme si on entonnait, c'est une action de goinfre, laquelle n'est pas de l'honnêteté. (Courtin, p. 126)

4. [...] tenez votre vue à ce que vous buvez, sans regarder de côté et d'autre ; après avoir bu, essuyez votre bouche. (C.P., p. 62)

D. Quels défauts évitera-t-il en buvant ?

R. 1. Il ne boira jamais la tête découverte.

2. Il ne regardera point de travers, et il ne haussera point les yeux.

3. Il ne boira point avec la bouche pleine.

4. Il ne fera point de bruit avec le gosier pour marquer toutes les gorgées qu'il avale, en sorte qu'un autre pourrait les compter.

5. Il ne boira point tout d'un coup comme s'il entonnait.

6. Il ne boira point à deux ou trois reprises.

(Anonyme, p. 149s)

121

RB 204,9,321

Il est indécent, après avoir bu, de pousser un grand soupir pour reprendre son haleine ; il faut cesser de boire sans faire aucun bruit, non pas même avec les lèvres ; et aussitôt après avoir bu, il faut essuyer sa bouche, comme on a dû le faire avant que de boire.

Il est très incivil d'égoutter les pots, et en buvant de sucer les verres : il faut aussi prendre garde de ne pas boire trop souvent, et de ne pas boire du vin pur. L'honnêteté veut qu'il y ait toujours beaucoup d'eau mêlée avec le vin.

RB 204,9,322

Il n'est pas bienséant de boire lorsque quelqu'un boit à côté de soi, et on doit bien moins le faire pendant que celui qui est le plus considérable de la compagnie, tient le verre en main ; il faut attendre qu'ils aient bu.

Il faut se garder aussi après qu'on a bu, de pousser un grand soupir éclatant pour reprendre haleine.

(Courtin, p. 127)

16. Tremper son pain dans le vin, égoutter les pots et sucer les verres en buvant [...], ce sont des coutumes qui viennent du cabaret.

(P.F., p. 85)

5. Ne buvez pas ayant le morceau à la bouche, ni lorsque votre voisin boit ; encore moins pendant que celui qui est le plus considérable de la compagnie a le verre en main, attendez qu'ils aient bu.

(C.P., p. 62)

D. Que doit-il faire, après qu'il a bu ?

R. Il doit s'essuyer la bouche proprement.

D. Quels défauts doit-il éviter après qu'il a bu ?

R. 1. Il doit se garder de pousser un grand soupir éclatant pour reprendre son haleine.

2. Il ne doit pas témoigner qu'il se connaît en vin. (Anonyme, p. 149s)

2. Quand on vous présente à boire, il faut essuyer vos doigts à votre serviette, et prendre le verre ou la coupe par le pied, et non par le milieu ; il faut avoir soin qu'il y ait toujours beaucoup d'eau.

(C.P., p. 62)

RB 204,9,323

122

Si, dans le temps qu'on est obligé de répondre à une personne qui est supérieure, elle porte le verre à la bouche, il faut attendre qu'elle ait bu, pour continuer son discours; il faut observer la même chose, quelque personne que ce soit qui boive, et ne jamais lui parler pendant qu'elle boit.

RB 204,9,324

Présenter à une personne un verre de vin, dont on ait déjà goûté, est une chose très malhonnête. Porter des santés aux uns et aux autres, pour les obliger de boire davantage, c'est une pratique qui sent le cabaret, et qui n'est nullement en usage parmi les honnêtes gens; il ne faut pas même boire facilement à la santé des uns des autres, à moins qu'on ne soit avec ses amis les plus familiers, et qu'on ne le fasse pour marque d'amitié ou de

D. Que doit-il observer, lorsqu'un autre boit ?

R. S'il arrive que dans le moment qu'il est obligé de répondre à une personne, qui lui est supérieure, elle porte le verre à sa bouche pour boire, il doit se taire et attendre qu'elle ait bu pour continuer son discours.

(Anonyme, p. 150)

D. Doit-il présenter un verre de vin à une personne, si l'on en a déjà goûté ?

R. Non, cela est indécemment.
(Anonyme, p. 154)

16. Tremper son pain dans le vin, égoutter les pots et sucer les verres en buvant, les emplir avec excès, sans que l'on puisse boire en une fois tout ce que l'on a versé, parler en tenant le verre à la main, prendre trop de plaisir à considérer ou à goûter le vin que l'on veut boire, se porter les uns aux autres des santés, pour obliger à boire davantage, particulièrement quand on est inférieur, ce sont des coutumes qui viennent du cabaret.

(P.F., p. 85)

S'il arrive que nous devons répondre à une personne qualifiée, et que dans ce moment elle porte le verre à sa bouche pour boire, il faut se taire, et attendre qu'elle ait bu pour continuer notre discours.

(Courtin, p. 126)

Il est de même incivil de présenter un verre de vin à une personne, si on en a déjà goûté.

(Courtin, p. 126)

D. Un enfant doit-il porter des santés aux uns et aux autres pour obliger à boire davantage ?

R. Non, c'est une coutume qui vient du cabaret.

D. Doit-il boire à la santé de quelqu'un ?

R. Il ne boira à la santé de personne, si on ne le lui commande.

(Anonyme, p. 151)

58, 167 ; 59, 20, 202.

réconciliation. Les enfants surtout, ne doivent pas boire à la santé de personne, à moins qu'on ne leur commande.

RB 204,9,325

Qui que ce soit ne doit boire à la santé d'une personne qui soit d'une qualité beaucoup supérieure à la sienne ; et s'il est quelquefois permis de le faire, ce ne doit pas être en s'adressant à la personne même, à la santé de laquelle on boit ; disant, par exemple : *Monseigneur, c'est à votre santé* ; mais on la porte à une autre et disant ainsi : *Monsieur, c'est à la santé de Monseigneur* ; il est encore

123 bien plus incivil d'ajouter le surnom de la personne de qualité, ou le nom de sa qualité, en parlant à elle-même, ou en buvant à la santé de sa femme, ou de quelqu'un de ses parents ou parentes, de dire : *Monseigneur, à la santé de Madame votre femme, votre sœur, de Monsieur*

7. Il ne faut pas boire facilement à la santé de ses semblables, pour marque d'amitié ou de réconciliation : si quelqu'un boit à votre santé, vous devez le remercier fort honnêtement, et pouvez boire à la sienne en vous inclinant, sans vous découvrir, après lui avoir demandé permission, lui disant : *C'est pour saluer vos grâces* ; autrement il ne faut jamais boire à plus grand que soi.

(C.P., p. 63)

C'est être fort grossier que de boire à la santé d'une personne de condition, s'adressant à elle-même.

Que si quelqu'autre commence sa santé par galanterie, il est du devoir de la boire ; mais il faut que cela se fasse sans appeler la personne qualifiée à témoin : ce qui se peut faire de la sorte,

C'est Monsieur, parlant à celui à qui on la porte, à la santé de Monseigneur ; et non pas ainsi, *Monseigneur, c'est à votre santé, et je la porte à Monsieur.*

(Courtin, p. 125)

D. Comment doit-il boire à la santé d'une personne de condition, si on le lui commande ?

R. Il doit la boire sans appeler à témoin la personne qualifiée. Ce qui se peut faire de la sorte, *c'est Monsieur parlant à celui à qui il la porte, à la santé de Monseigneur*, et non pas ainsi, *Monseigneur, c'est à votre santé, je la porte à Monsieur.*

(Anonyme, p. 151s)

58, 187.

Mais c'est le comble de l'incivilité, d'ajouter comme nous avons déjà dit, le nom de la personne qualifiée, parlant à elle-même, ou de dire en buvant à la santé de sa femme, ou de quelqu'un de ses parents ou parentes, *Monseigneur, à la santé de Madame votre femme, de Monsieur votre frère, de Madame votre sœur*, etc. Il faut nommer la femme par la qualité ou par le surnom du mari, et les autres, ou par leurs surnoms, ou par quelque qualité, s'ils en ont, en disant, par exemple, *À la santé de Madame la Maréchale, de Monsieur le Marquis*, etc.

(Courtin, p. 126)

votre frère. Il faut nommer la femme par la qualité ou par le surnom de son mari et les autres, ou par leur surnom, ou par quelque qualité, s'ils en ont; en disant, par exemple: À la santé de Madame Louvier, de Monsieur le Président, ou le Conseiller.

RB 204,9,326

Celui qui boit à la santé d'un autre qui est présent, doit s'incliner fort honnêtement vers lui; et celui à la santé duquel l'on boit, doit remercier celui qui boit en s'inclinant autant que le demande la qualité de celui qui lui fait cette honnêteté, et boire ensuite à la santé de celui qui a bu à la sienne, en s'inclinant un peu, sans se découvrir.

RB 204,9,327

Si c'est une personne de grande qualité qui boit à la santé d'une autre de moindre considération, celui à qui elle s'adresse, doit se tenir découvert, en s'inclinant

7. Il ne faut pas boire facilement à la santé de ses semblables, pour marque d'amitié ou de réconciliation: si quelqu'un boit à votre santé, vous devez le remercier fort honnêtement, et pouvez boire à la sienne en vous inclinant, sans vous découvrir, après lui avoir demandé permission, lui disant: *C'est pour saluer vos grâces*; autrement il ne faut jamais boire à plus grand que soi.

(C.P., p. 63)

Que si une personne de qualité vous porte la santé de quelqu'un, ou même boit à la vôtre, il faut se tenir découvert, s'inclinant un peu sur la table jusqu'à ce qu'elle ait bu: il ne faut point lui faire raison, si elle ne l'ordonne précisément.

(Courtin, p. 128)

17. Quand on voudra saluer quelqu'un avant que de boire, il suffira de lui faire une inclination avec civilité, sans qu'il soit nécessaire d'ôter son chapeau pour ce sujet. (P.F., p. 85)

59, 202.

D. Que si une personne de grande qualité lui porte la santé de quelqu'un ou même boit à la sienne, que doit-il faire?

R. 1. Il doit se tenir découvert s'inclinant un peu sur la table jusques à ce qu'elle ait bu. Il ne faut point se découvrir si la personne n'est point ou n'est que peu supérieure.

(Anonyme, p. 152)

un peu sur la table, jusqu'à ce que cette personne ait achevé de boire, et ne doit nullement lui faire raison, à moins qu'elle ne l'ordonne; cela ne doit pas cependant se faire, si la personne qui boit n'est pas d'une *qualité beaucoup supérieure à l'autre.

124

[...], s'inclinant un peu sur la table jusqu'à ce qu'elle ait bu: il ne faut point lui faire raison, si elle ne l'ordonne précisément.

Ce qui se doit entendre des personnes de la plus haute qualité; car pour celles qui ne sont pas si éminentes, et entre lesquelles et l'inférieur, il y a peu ou point de différence, il ne faut pas violer la maxime de la table, qui est de ne se point découvrir; l'usage l'ayant tellement établi, que l'on passerait pour un nouveau venu dans le monde d'en user autrement. (Courtin, p. 128)

Article 10

De la sortie de table, et de la manière de servir, et de desservir à table.

RB 204,10,328

On ne doit pas attendre qu'on ait l'estomac plein de viandes pour cesser de manger: et comme il est de l'honnêteté de manger avec modération, il l'est aussi de ne pas manger jusqu'à être entièrement rassasié.

Section XXVII.

De la sortie de la table

D. Quand un enfant doit-il sortir de la table?

R. Il sortira de la table le premier, faisant la révérence et ôtant son chapeau. (Anonyme, p. 156)

D. Que si une personne de grande qualité lui porte la santé de quelqu'un ou même boit à la sienne, que doit-il faire?

R. 1. Il doit se tenir découvert s'inclinant un peu sur la table jusques à ce qu'elle ait bu. Il ne faut point se découvrir si la personne n'est point ou n'est que peu supérieure.

2. Il ne doit pas lui faire raison, qu'elle ne l'ordonne précisément.

(Anonyme, p. 152)

Section XXVIII.

Desservir.

(Anonyme, p. 157)

Manière de servir à table.

(C.P., p. 65)

* Le texte porte : qualifié

Les enfants doivent toujours sortir de table les premiers, en se découvrant et en faisant la révérence.

RB 204,10,329

Lorsqu'on est obligé de se lever et de sortir de table avant les autres, il ne faut le faire qu'ayant la tête nue : et en cas qu'on soit dépendant, ou domestique, il ne faut pas se lever qu'on n'ôte soi-même, ou qu'il n'y ait quelqu'un pour ôter son assiette dont l'objet n'est pas honnête.

RB 204,10,330

S'il arrive que* quelque personne pour laquelle on doit avoir de la considération, mange, et se tient encore à table à la fin du repas, et qu'on soit seul avec qui cette personne ait ou puisse avoir de la **conversation, particulièrement si on n'est ni dépendant d'elle, ni son domestique, on doit par honnêteté et par respect demeurer à table, pour lui tenir compagnie, jusqu'à ce qu'elle se lève.

RB 204,10,331

Il faut que ceux qui servent à table, aient les mains fort net-

59, 136.

D. Quand un enfant doit-il sortir de la table ?

R. Il sortira de la table le premier, faisant la révérence et ôtant son chapeau. (Anonyme, p. 156)

Si on est obligé de se lever avant les autres, il faut avoir la tête nue, et en cas que l'on soit dépendant, ou domestique, il ne faut pas se lever que l'on n'ait un laquais tout prêt, pour ôter en même temps l'assiette, dont l'objet n'est pas honnête. (Courtin, p. 129)

58, 187 ; 59, 114, 119.

Que si la personne qualifiée mangeait ou se tenait encore à table à la fin du repas, et que l'on fût seul avec qui elle fût conversation, particulièrement si on n'est ni dépendant d'elle, ni son domestique, on est obligé de demeurer à table pour lui tenir compagnie jusqu'à ce qu'elle se lève.

(Courtin, p. 129)

59, 114.

Quelle civilité les enfants doivent-ils pratiquer quand ils servent à table ?

1. On doit être toujours découvert ; avoir le visage et les mains nettes. (P. F., p. 78)

* *Le texte porte* : s'il arrive quelque personne

** *et* : considération

tes, et soient toujours découverts. La chose qu'ils doivent faire est d'étendre proprement la nappe sur la table, de mettre la salière dessus, et puis de déposer les assiettes, sur lesquelles ils mettront le pain, qu'ils couvriront honnêtement de la serviette, si ce n'est qu'on se serve d'écuelles pour le potage, car alors il faut mettre les écuelles sur les assiettes, et mettre le couteau, la cuillère et la fourchette à droite dessous le pain, et la serviette par-dessus.

RB 204.10.332

Il faut ensuite laver les verres, et les disposer de telle manière sur le buffet, ou sur une petite table couverte d'un linge blanc, qu'on ne les puisse pas changer facilement. Lorsqu'il faudra les présenter, il faut toujours avoir soin que tout ce qui est nécessaire, comme le sel, le pain, et des assiettes pour servir le pain, soient sur la table, ou sur un buffet bien propre et bien rangé.

RB 204.10.333

Il faut ensuite donner à laver, en élevant un peu l'aiguière avec cérémonie, ayant la serviette pliée en long sur l'épaule gauche, et tenant le bassin par-dessous, posé sur la main et sur le bras gauche, à moins qu'il ne soit déjà posé sur

58, 43.

Après que vous aurez étendu la nappe proprement sur la table, vous y mettrez la salière et les assiettes, sur lesquelles vous mettrez le pain, que vous couvrirez de la serviette proprement, si ce n'est que l'on se servît d'écuelles pour le potage; alors il faut mettre les écuelles sur les assiettes, et mettre la serviette à droite avec la fourchette, le couteau et la cuiller.

2. En suite vous laverez les verres et les disposerez sur le buffet ou sur une petite table couverte de linge blanc, de manière que vous ne les changiez pas quand il vous faudra les présenter. (C.P., p. 65)

2. En suite vous laverez les verres et les disposerez sur le buffet ou sur une petite table couverte de linge blanc, de manière que vous ne les changiez pas quand il vous faudra les présenter. (C.P., p. 65)

58, 18-19.

4. Vous présenterez à laver les mains, en élevant un peu l'aiguière avec cérémonie, ayant la serviette ployée en long sur l'épaule gauche, et tenant le bassin par dessous, s'il n'est posé sur un escabeau ou autre chose semblable. (C.P., p. 66)

58, 19 : 59, 20.

quelque chose. C'est sur les mains de la personne la plus considérable de la compagnie, qu'il faut commencer à verser de l'eau ; il faut ensuite en verser sur les mains des autres, selon leur rang, et leur qualité, et quelquefois sans aucun ordre ni distinction entre elles ; ce que l'on doit toujours faire, lorsque des personnes ne sont pas d'une qualité fort distinguée.

RB 204,10,334

Un des premiers soins qu'on doit avoir lorsqu'on sert à table, est de bien essuyer les plats par-dessous, particulièrement celui du potage, afin qu'ils ne salissent pas la nappe, et de les disposer tellement, que chacun y puisse facilement porter la cuillère, ou la fourchette, quand il en aura besoin.

Le pain doit toujours se présenter sur une assiette ou dans une serviette, s'il n'y a point d'assiette nette sur le buffet ; et on ne doit jamais le porter à la main, ni le servir du côté de la personne la plus honorable.

RB 204,10,335

Ceux qui servent, doivent toujours se tenir prêts à servir ce que l'on demandera, et doivent pour cela avoir toujours l'œil sur la table, et ne pas s'en éloigner.

4. Vous présenterez à laver les mains, en élevant un peu l'aiguière avec cérémonie, ayant la serviette ployée en long sur l'épaule gauche, et tenant le bassin par dessous, s'il n'est posé sur un escabeau ou autre chose semblable. (C.P., p. 66)

58, 43.

3. Il faut essuyer les plats par-dessous, particulièrement ceux du potage, de crainte qu'ils ne salissent la nappe ; les disposer tellement que tous les convives y puissent atteindre avec la cuiller. (C.P., p. 66)

6. S'il est besoin de présenter du pain vous le porterez sur une assiette nette, non pas à la main. (C.P., p. 66)

58, 73.

3. Se tenir toujours prêt à servir ce que l'on demandera, et pour cela ne s'éloigner pas de la table, et y avoir toujours l'œil. (P.F., p. 79)

RB 204,10,336

127 Il faut être découvert pour servir à table : il le faut particulièrement être pour servir à boire ; et lorsqu'on en présente à quelqu'un, il faut tenir le verre par le pied avec la main gauche, ou la tasse par l'anse, et non pas à pleine main, ou en touchant le bord avec les doigts : il faut aussi toujours mettre du vin dans le verre avant que de le présenter, et puis l'ayant présenté, comme en le baisant, verser doucement de l'eau avec l'aiguë, ou le pot, qu'on doit tenir de la main droite, et ne pas cesser de verser, jusqu'à ce que celui qui veut boire lève le verre, pour faire signe qu'il n'en veut pas davantage.

RB 204,10,337

Il est de la bienséance de ne présenter à boire à personne, que l'on n'ait mangé quelque temps des viandes, après que le potage aura été levé, et de commencer toujours à verser à boire à la per-

D. Comment un enfant doit-il servir à boire pendant le repas, lorsqu'il est obligé de le faire ?

R. 1. Il prendra de la main gauche le verre par le pied ou la tasse par l'anse proprement et non à pleine main ou en touchant le bord avec les doigts.

2. Il mettra le vin dans le verre, avant que de le présenter.

3. L'ayant présenté comme en le baisant, il versera de l'eau doucement avec la main droite jusques à ce que celui qui veut boire, lève le verre, pour faire signe qu'il n'en veut point davantage.

4. Il recevra le verre de la main droite comme en le baisant.

(Anonyme, p. 152s)

Quelle civilité les enfants doivent-ils pratiquer quand ils servent à table ?

1. On doit toujours être découvert. (P.F., p. 78)

3. Quand on sert à boire, il faut prendre de la main gauche le verre, ou la tasse par le pied ou par l'anse, proprement, et non pas à pleine main, en touchant le bord avec les doigts ; y mettre du vin avant que de la présenter, et ensuite verser de l'eau avec la main droite, attendant que celui qui veut boire, lève le verre ou la tasse, pour marquer qu'il n'en veut pas davantage. (P.F., p. 78)

C'est contre la civilité de boire avant d'avoir mangé son potage, et même incontinent après : attendez donc que vous ayez un peu mangé des viandes, et ne commencez pas le premier, à moins que vous ne soyez le maître de la compagnie, ou que vous n'en ayez demandé la permission, en exposant vos besoins : le meilleur est de s'en abstenir, surtout quand on est de moindre considération d'entre les conviés.

(C.P., p. 62)

sonne la plus considérable de la compagnie. On doit aussi observer de présenter toujours à boire du côté de la personne que l'on sert, si cependant il y a plusieurs personnes à table, il ne faut rien présenter à côté de la personne la plus qualifiée, à moins qu'absolument on ne pût faire autrement.

RB 204.10.338

Lorsqu'en servant du vin on en a trop mis dans le verre, il ne faut pas le verser dans le pot ou dans la bouteille, mais dans un autre verre ; et si, au contraire, on n'en avait pas mis assez, il en faudrait encore remettre autant que celui qui sert en souhaitera.

RB 204.10.339

128 Lorsqu'on présente à boire à quelqu'un hors des repas, après lui avoir donné le verre, il faut tenir dessous une serviette, ou une assiette, afin d'empêcher que quelque goutte ne tombe sur ses habits ; et après

D. De quel côté présentera-t-il à boire ?

R. Du côté droit de celui à qui il le présentera : mais s'il y a plusieurs personnes à table, il ne doit rien présenter ni se faire rien présenter, s'il est possible par le côté de ceux qui sont les plus honorables.

(Anonyme, p. 153)

D. Que doit-il faire, s'il avait mis trop de vin dans le verre ?

R. Il le versera dans un autre verre.

D. Que doit-il faire, s'il n'en avait pas mis assez ?

R. Il en mettra encore selon la volonté de celui qu'il sert.

(Anonyme, p. 153)

5. Lorsque l'on donne à boire à quelqu'un hors le temps du repas, après lui avoir donné le verre, on tient au-dessous une serviette ou une assiette, afin d'empêcher que quelques gouttes ne tombent sur ses habits en buvant.

(P.F., p. 79)

4. Quand on sert à table plusieurs personnes, il faut remarquer que l'on ne doit rien présenter, s'il est possible, par le côté de ceux qui sont les plus honorables. (P.F., p. 79)

59, 27.

59, 15.

D. Comment doit-il donner à boire à quelqu'un hors des repas ?

R. Après lui avoir donné le verre, il tiendra au-dessous une serviette ou une assiette, afin d'empêcher que quelques gouttes en tombent sur ses habits [...].

(Anonyme, p. 154)

qu'il aura bu, il faudra recevoir de lui le verre, comme en le baisant, et en même temps lui présenter une serviette pliée pour s'essuyer la bouche; on met aussi une assiette nette sous le verre, lorsque les personnes de grande qualité boivent durant les repas.

RB 204,10,340

Les personnes qui veulent manger proprement, changent d'assiettes au moins deux fois durant le dîner; une fois après avoir mangé le potage, et une fois pour le dessert; et au souper, seulement pour le dessert. Chez les personnes de qualité, et dans les festins, on en change ordinairement à tous, à chaque service, et il y a toujours des assiettes nettes sur le buffet, pour en changer à ceux qui en peuvent avoir besoin: il est aussi à propos d'en changer, lorsqu'on a son assiette trop chargée.

6. On fait le même aux personnes de grande qualité, lorsqu'on leur donne à boire, même pendant le repas. (P.F., p. 79)

Les services de table en un même repas et festin se diversifient en ordre et en nombre, selon l'ordre et la diversité des mets. Les anciens ne comptaient en leurs tables ordinairement que deux services, quoiqu'ils eussent bien autant de variétés que nous: le premier commençant par les entrées, et entre icelles par les œufs, devancées même parfois par les douceurs d'une boisson emmiellée, et de là passait par le bouilli et rôti. Le second comprenait toutes sortes de fruits et de desserts.

Aujourd'hui nous suivons même style, à la différence que l'on compte autant de services que l'on change de fois la table tout de nouveau.

L'on doit être soigneux de changer d'assiettes aussitôt que l'on change de service.

Que si l'on traitait quelque grand, il est bon qu'il y ait quelqu'un proche de lui, avec une ou deux assiettes en main, pour changer la sienne quand il voudra, pour lui présenter s'il voulait envoyer quelque part à un autre ce qu'il y a devant lui. (C.N., p.175-177)

58. 108, 133

4. Il faut changer les assiettes à chacun lorsqu'elles sont sales, et ne pas attendre le dessert, pour lequel on les change toutes. (P.F., p. 79s)

D. Comment doit-il donner à boire à quelqu'un hors des repas ?

R. [...], et après que la personne aura bu, il lui présentera la serviette pliée pour s'essuyer la bouche.

(Anonyme, p. 154)

RB 204,10,341

Ceux qui servent et qui changent les assiettes, doivent commencer pour le faire par la personne la plus considérable de la compagnie, et le faire à tous de suite en continuant, rendant à chacun une assiette nette, à mesure qu'ils en ôteront de dessus la table.

RB 204,10,342

Lorsqu'on est à table, il faut se tenir dans une grande retenue, et ne pas jeter fixement la vue sur ceux qui mangent, ni sur les viandes. On doit aussi avoir soin qu'il ne manque jamais rien à ceux qui sont à table, et qu'ils ne soient pas obligés de demander plusieurs fois à boire : c'est pourquoi ceux qui servent, doivent être très attentifs à examiner s'il ne leur manque rien, et être prompts à les servir.

58, 43 ; 59, 20, 23, 137, 163.

7. Et si on vous ordonne de changer les assiettes, vous les changerez après le premier service, en commençant par celui qui tient le haut bout dans la compagnie, et en continuant vous irez de suite, rendant une assiette blanche à mesure que vous ôterez l'autre. (C.P., p. 66s)

58, 131.

I. Ne point arrêter la vue fixement sur ceux qui mangent, ni sur les viandes qui sont sur la table. (P.F., p. 79)

Ne jetez pas les yeux sur les assiettes des autres, et ne les arrêtez fixement sur les viandes de table. (C.N., p. 170)

Et bien que sa charge l'oblige à prendre garde s'il ne manque rien du service qui doit être mis sur la table, ou si quelqu'un lui fait signe, il observera exactement à ne point arrêter sa vue sur les personnes, d'autant qu'il semble qu'il leur compte les morceaux. (C.N., p. 156)

Quand on ôte les assiettes, il ne faut pas souffrir que l'on commence par vous à servir des assiettes blanches, mais il faut attendre à prendre celle qu'on vous présente, qu'on en ait donné aux plus qualifiés de la compagnie, et particulièrement aux dames, à qui même il faut présenter et donner vous-même celle qui vous est offerte, si on était trop longtemps à les servir. (Courtin, p. 130)

L'on doit aussi parfois lever les yeux de dessus les viandes, sans toutefois les égarer çà et là, ni les arrêter sur ceux de la compagnie, ou ceux qui servent, ou sur les viandes qui sont devant les autres. (C.N., p. 172)

RB 204,10,343

Il est contre la bienséance de lever les plats pendant que quelqu'un mange encore ; il faut attendre qu'on fasse signe de les ôter, soit en les éloignant, soit en quelque autre manière. Il ne faut pas non plus jamais lever aucun plat, qu'on n'en remette un autre à la place ; car il n'est pas séant que la table demeure vide, si ce n'est à la fin des repas.

RB 204,10,344

Il ne faut pas mettre les plats les uns dans les autres pour les lever plus facilement, particulièrement lorsqu'il y a encore de la viande dedans, et s'ils ne sont pas entièrement vides : il ne faut pas non plus mêler ensemble, dans un plat, ce qui pourrait rester dans plusieurs, afin de pouvoir les emporter tout à la fois ; mais on doit lever les plats tous l'un après l'autre, en sorte qu'on n'en emporte pas plus de deux en une fois.

surtout prendra garde de ne point ôter le plat devant quelqu'un de la compagnie durant qu'il mange, mais attendra qu'il l'éloigne de soi, ou qu'il lui fasse signe qu'il l'emporte.

(C.N., p. 157)

58, 74 : 59, 21, 27.

Levant les plats, n'en fera une montagne, les mettant les uns sur les autres, principalement s'ils ne sont pas tous vides, et beaucoup moins les renversera l'un dans l'autre sur la table, d'autant que cela fait mal au cœur à qui les voit, et les emportera comme il les aura trouvés.

(C.N., p. 156)

5. Ne point desservir, lorsque quelqu'un mange encore. (P.F., p. 80)

D. Quand un enfant desservira-t-il, s'il est obligé de le faire ?

R. 1. Il ne desservira point, lorsque quelqu'un des assistants mange encore.

2. Il desservira, après qu'il aura dit Grâces.

D. Que doit-il observer en desservant ?

R. Il se donnera de garde pour avoir plus tôt fait, d'entasser les plats les uns sur les autres, s'ils ne sont pas entièrement vides ; ou de mêler ensemble ce qui pourrait rester pour tout emporter tout d'un coup.

(Anonyme, p. 157)

6. En desservant, il faut bien se donner de garde, pour avoir plus tôt fait, d'entasser les plats les uns sur les autres, quand ils ne sont pas entièrement vides, ou de mêler ensemble ce qui pourrait rester, pour tout emporter tout d'un coup. (P.F., p. 80)

RB 204,10,345

Lorsqu'on dessert les plats de dessus la table, il faut toujours commencer par ceux qui sont devant la personne qui tient le premier rang dans la compagnie, et commencer aussi par elle à ôter les assiettes, qu'on doit changer aussitôt que les plats sont desservis.

RB 204,10,346

Il ne faut pas desservir entièrement, qu'après qu'on aura rendu grâces à Dieu, et lorsqu'on dessert, il est à propos de mettre les couteaux, les fourchettes et les cuillères dans un panier, aussi bien que les morceaux de pain qui peuvent rester. C'est une chose honteuse de serrer alors de la viande, du vin, ou autre chose, pour les manger ou boire en cachette.

Il faut ôter le sel le dernier, et après avoir levé la nappe, couvrir la table d'un tapis, à moins qu'on ne doive ôter la table en même temps.

59, 137.

D. Quand un enfant desservira-t-il, s'il est obligé de le faire ?

R. [...] 2. Il desservira, après qu'il aura dit Grâces. (Anonyme, p. 157)

58, 131.

Il faut aussi observer que c'est chose très malhonnête quand on est à table d'une personne que l'on veut honorer, de serrer du fruit ou autre chose dans sa poche, ou dans une serviette pour l'emporter.

(Courtin, p. 130)

Le sel doit être le premier mis et le dernier ôté, selon l'usage le plus commun. (C.N., p. 158)

Les viandes et généralement ce qui est sur la table étant desservies, il remettra les restes, pour la netteté, dans un plat ou corbeille: le sel étant mis à part, les couteaux, cuillers, fourchettes ramassées sur l'assiette, et posées dans la corbeille, et ensuite lèvera la nappe. (C.N., p. 159s)

D. Doit-il serrer du fruit ou quelque autre chose dans sa poche ou dans une serviette pour l'emporter ?

R. Non, c'est une chose très malhonnête, lorsque l'on est à la table d'une personne que l'on veut honorer. (Anonyme, p. 155)

Comme il ne faut point manger à la dérobee, aussi ne faut-il point boire en cachette. (Courtin, p. 125)

RB 204.10,347

Après qu'on aura tout desservi, on aura soin de balayer proprement les miettes, et les autres choses qui seront tombées de la table ; il faudra ensuite accommoder le feu si c'est en hiver, et se retirer, en faisant la révérence.

Si on est chargé de tenir la chandelle pour conduire la compagnie, on ne la prendra pas toute seule, mais avec le chandelier, qu'on portera de la main droite, en tenant son chapeau de la main gauche et éclairant la compagnie en marchant le premier.

RB 204,10,348

Il est très incivil d'éteindre une chandelle en présence de la compagnie. La bienséance veut qu'on ne le fasse jamais en présence et à la vue des autres, et qu'on ait égard qu'elle ne fume pas.

131 Il est encore bien plus malhonnête de moucher les chandelles avec ses doigts ; il faut toujours le faire avec la mouchette, en tirant le chandelier de dessus la table.

D. Que doit-il faire après avoir desservi ?

- R. 1. Il ôtera et il emportera la table, si elle s'emporte, sinon il la couvrira d'un tapis.
 2. Il balayera proprement les miettes et autres choses, qui seront tombées de la table.
 3. Il accommodera le feu, si c'est en hiver.
 4. Il se retirera, faisant la révérence.

(Anonyme, p. 157s)

Chapitre 5*

Des divertissements.

RB 205.0.349

Les divertissements sont des exercices auxquels on peut employer quelque temps de la journée, pour délasser l'esprit des occupations sérieuses, et le corps des emplois fatigants, qu'on leur donne pendant le jour.

RB 205.0.350

Il est bien juste de prendre quelquefois du repos : le corps et l'esprit en ont besoin ; et Dieu nous en a donné l'exemple dès le commencement du monde, lorsqu'il s'est reposé tout un jour, selon l'expression de l'Écriture, après avoir travaillé six jours entiers, et de suite, au grand ouvrage de la création du monde. Notre-Seigneur a aussi invité ses apôtres à se reposer avec lui, après qu'ils furent de retour des lieux où il les avait envoyés pour y prêcher son Évangile.

RB 205.0.351

132 Cependant comme il arrive souvent qu'on se divertit, ou en blessant sa conscience, ou aux dépens des autres, ou en violant en quelque autre chose les règles de l'honnêteté, soit en prenant des divertissements que la bien-

Gn 2,2**

Alors les Apôtres s'étant assemblés auprès de Jésus, lui rapportèrent tout ce qu'ils avaient fait et ce qu'ils avaient enseigné, Et il leur dit : Venez prendre un peu de repos en quelque lieu retiré : Car il y avait un si grand nombre de personnes qui venaient successivement vers lui, qu'ils n'avaient pas seulement le loisir de prendre leur repas. (Amelote, Mc 6, 30-31)

3. Ne vous divertissez donc jamais par des discours qui blessent tant soit peu la charité. (C.P., p. 20)

* L'original porte par erreur : ARTICLE V.

** et : Gn 22,2

séance ne permet pas, soit en les prenant d'une manière peu honnête, ou en y mêlant quelque chose d'incivil ou de messéant : il paraît nécessaire ici d'exposer les différentes sortes de divertissements qu'on peut prendre, et de faire ensuite connaître la manière dont on peut y passer le temps, pour le faire avec bienséance.

Les divertissements qu'on peut prendre, sont la récréation, le jeu, le chant et la promenade. On traitera ici de ces quatre choses l'une après l'autre, et de la manière de les bien faire.

Article 1

De la récréation et du ris.

RB 205,1,352

Il est de la bienséance et de l'honnêteté de prendre tous les jours quelque récréation après les repas avec les personnes avec qui on demeure et avec qui on mange, et il n'est pas honnête de les quitter aussitôt qu'on est sorti de table.

133

Section IV.

De la récréation.

(Anonyme, p. 105)

D. Quel temps peut donner un enfant à la récréation ?

R. La récréation après le dîner et après le souper durera une demie heure au plus.

(Anonyme, p. 105)

Section VI.

Du ris.

(Anonyme, p. 110)

5. Après le repas, prendre quelque honnête récréation, se donnant bien de garde de s'appliquer à l'étude, à la lecture, ou à l'écriture, qu'une heure, ou une demie heure au moins après avoir mangé, afin de ne pas détruire les forces et la santé du corps.

(P.F., p. 75)

RB 205,1,353

La récréation se passe ordinairement en conversant d'une manière aisée, et en faisant des contes plaisants et agréables, qui donnent occasion de rire, et qui divertissent la compagnie ; il faut cependant bien prendre garde que ces sortes de discours n'aient rien de rampant, et qui ressentent une basse éducation, mais qu'ils soient relevés par une manière de les exprimer, qui donne de l'éclat, du lustre et de l'agrément à leur simplicité.

RB 205,1,354

Le Sage dit, qu'il y a un temps de rire et c'est proprement le temps qui suit le repas ; car outre qu'on ne peut pas s'appliquer à des occupations sérieuses aussitôt après les repas, se tenir gai et libre dans le temps qui les suit immédiatement, est une chose qui aide beaucoup à la digestion des viandes.

Il n'est jamais permis de se récréer aux dépens des autres, le respect qu'on doit avoir pour le prochain, demande qu'on ne se réjouisse jamais de rien qui puisse faire peine à qui que ce soit.

RB 205,1,355

Il y a trois choses principalement, dont il ne faut jamais rire. Les choses qui touchent la religion, les paroles ou les actions deshonnêtes, les imperfections des autres, et quelque accident fâcheux qui leur est arrivé.

D. En qui consiste sa récréation ?

R. Dans les exercices, qui ne sont pas violents ni propres à divertir la chaleur naturelle de la digestion des viandes, qu'il a prises. (Anonyme, p. 106)

Il y a un temps de pleurer, et un temps de rire ; il y a un temps de s'affliger, et un temps de sauter de joie. (Sacy, Qo 3,4)

5. Après le repas, prendre quelque honnête récréation, se donnant bien de garde de s'appliquer à l'étude, à la lecture, ou à l'écriture, qu'une heure, ou une demie heure au moins après avoir mangé, afin de ne pas détruire les forces et la santé du corps. (P.F., p. 75)

D. Quelles sont les choses, dont il ne doit jamais rire ?

R. 1. Ce qui regarde la Religion.

2. Les paroles et actions deshonnêtes.

3. Les imperfections des autres, quoiqu'elles soient naturelles.

4. Le malheur qui leur arrive.

59, 28. (Anonyme, p. 111)

RB 205,1,356

134 Pour ce qui est des choses qui regardent la religion, il y aurait du libertinage et de l'impiété de s'en faire un sujet de rire, et de s'en divertir. Il faut qu'un chrétien, en toutes occasions, donne des marques d'estime et de vénération pour tout ce qui regarde le culte de Dieu. C'est pourquoi il faut bien se garder de tourner en risée les paroles de la sainte Écriture, comme il* arrive à quelques-uns.

On ne doit jamais les avoir en la bouche que par un sentiment d'esprit chrétien, et pour s'animer à la pratique du bien et de la vertu.

RB 205,1,357

La bienséance veut qu'on ait une si grande horreur pour tout ce qui approche tant soit peu de l'impureté, et que bien loin de permettre d'en rire et de s'en divertir, elle ne permet pas même qu'on témoigne avoir pour agréable rien de ce qui la touche.

Ceux qui rient des choses de cette nature, marquent qu'ils vivent plus selon le corps que selon l'esprit, et qu'ils ont le cœur tout à fait corrompu.

RB 205,1,358

À l'égard des imperfections des autres, ou elles sont naturelles, ou elles sont vicieuses ; si elles sont naturelles, il est indigne d'un homme de bon sens et d'une sage conduite, d'en rire et de s'en

D. Quelles sont les choses, dont il ne doit jamais rire ?

R. 1. Ce qui regarde la Religion.

2. Les paroles et actions déshonnêtes.

3. Les imperfections des autres, quoiqu'elles soient naturelles. [...].

(Anonyme, p. 111)

59, 315.

58, 267 ; 59, 195, 278-279.

* Ce mot manque dans l'original

135 divertir, puisque celui qui les a, n'en est pas la cause, et qu'il ne dépend pas de lui de ne les pas avoir, et qu'il n'y a point d'homme à qui il n'aurait pu arriver la même chose ; si ce sont des imperfections vicieuses, et dont on prend occasion de se divertir, cela est tout à fait contre la charité, et contre l'esprit chrétien, qui inspire plutôt d'en avoir de la compassion, et d'aider les autres à s'en corriger, que de s'en faire un sujet de récréation.

RB 205.1.359

Il n'est pas moins contre la bienséance de rire et de se divertir de quelque accident fâcheux qui serait arrivé à quelqu'un ; car ce serait comme donner des marques sensibles qu'on en a de la joie, au lieu que la charité aussi bien que l'honnêteté doivent faire prendre part à ce qui peut faire peine aux autres, aussi bien qu'à ce qui leur est agréable.

RB 205.1.360

C'est une incivilité de rire après avoir dit quelque bon mot, et de regarder les autres, pour voir s'ils rient de ce qu'on a dit ; car c'est faire connaître, qu'on croit avoir dit des merveilles. Il ne faut pas non plus rire quand quelque autre dit quelque chose de méchant, ou de mal à propos ; rire de tout ce que l'on voit et de tout ce que l'on entend, c'est ressembler les insensés.

6. Ne point rire avec immodestie, particulièrement quand on dit quelque chose qui excite les autres à rire. Il vaut mieux s'abstenir soi-même de rire durant ce temps, pour ne pas témoigner que l'on est satisfait soi-même d'avoir dit quelque bon mot.

7. C'est encore faire paraître que l'on a de l'estime pour ces paroles, quand on regarde si les autres rient, après que l'on a dit soi-même quelque chose. (P.F., p. 76s)

58, 74.

D. Que doit-il faire, après qu'il aura dit quelque mot divertissant ?

R. Il s'abstiendra d'en rire, et il laissera rire les autres. (Anonyme, p. 111)

RB 205.1,361

136 On ne doit pas se donner la liberté de rire en tout temps et en toute occasion ; il ne faut pas, par exemple, rire quand on parle, ou quand on a sujet d'avoir de la peine. La bienséance ne le permet pas non plus dans de certaines occasions, où on doit tout au moins paraître sérieux, comme quand quelque parent est mort, de qui on est héritier, car il semblerait qu'on aurait de la joie de ce qu'il est mort.

RB 205.1,362

L'honnêteté ne veut donc pas qu'on rie, qu'il n'y ait quelque sujet raisonnable de le faire ; et elle prescrit aussi des règles touchant la manière de rire, et ne permet pas qu'on rie jamais avec beaucoup d'éclat, et encore bien moins qu'on le fasse d'une manière si dissolue et si peu sage, qu'on en perde la respiration, et qu'on en vienne à faire des gestes indécents. Il n'y a

11. Quand on rit dans les compagnies, que ce ne soit point en éclatant, et jusqu'à perdre la respiration, et la contenance : l'on ne doit pas rire en parlant.

(P.F., p. 60s)

Il est de même très mal-séant, quand on rit de faire de grands éclats de rire, et encore plus de rire de tout, et sans sujet.

(Courtin, p. 75)

5. Ne riez point sans sujet : et dans les occasions qui s'en présentent, n'éclatez pas avec indécence.

(R.B.C.C., p. 21)

D. Qu'est-ce qu'un enfant doit éviter touchant le ris ?

R. 1. Il ne doit pas rire en parlant.

2. Il ne doit pas rire à tout moment de ce qu'il voit, car cela sent l'insensé ; il ne faut pas rire sans sujet.

3. Quand il rira dans les compagnies, ce ne doit pas être en éclatant et jusques à perdre la respiration et la contenance. Il faut le faire civilement.

(Anonyme, p. 110s)

que des gens de peu de sens et de peu de conduite qui puissent en user ainsi : Car c'est le propre de l'insensé, dit l'Ecclésiastique, *d'élever sa voix en riant, mais pour ce qui est de l'homme sage, à peine rira-t-il tout bas.

L'insensé en riant élève sa voix ; mais l'homme sage rira à peine tout bas.
(Sacy, Si 21,23)

58, 318 ; 59, 240.

Article 2**

De la promenade.

RB 205,2,363

La promenade est un exercice honnête, qui contribue beaucoup à la santé du corps, et qui rend l'esprit plus disposé aux exercices qui lui sont propres ; elle devient un divertissement lorsqu'on y joint des entretiens agréables. On y fait ordinairement quelque cérémonie pour y prendre place, et la plus honorable est due à la personne la plus qualifiée de la compagnie.

RB 205,2,364

Celui cependant à qui on fait l'honneur de la présenter ne doit pas l'accepter à moins, qu'il ne soit beaucoup au-dessus des autres, et ne doit le faire qu'après avoir salué la compagnie, comme pour la remercier de l'honneur qu'elle lui a fait.

RB 205,2,365

Il est très incivil de prendre soi-même la place d'honneur, à moins qu'on ne soit d'une qualité beaucoup supérieure

Section IX.

Marcher et se promener.

D. Quand un enfant marchera ou se promènera avec une personne, qui lui est supérieure, que doit-il observer ?

R. Il doit lui quitter le côté le plus honorable et se mettre toujours au-dessous.
(Anonyme, p. 179s)

59, 137-138.

* *Le texte porte* : de lever

** *L'original écrit par erreur* : CHAPITRE II.

138

aux autres ; et lorsque ce sont des personnes qui sont à peu près égales qui se promènent ensemble, elles doivent ordinairement prendre place sans discernement, selon qu'elles se rencontrent.

RB 205,2,366

Lorsqu'on est trois, ou plus, à se promener, la place qui se doit donner à la personne la plus considérable, est le milieu : la droite est la seconde, et la gauche est la troisième ; et si ceux qui se promènent ainsi sont égaux, ils peuvent se céder le milieu alternativement à chaque longueur de promenade ; celui qui était au milieu, se retirant à côté, pour laisser prendre le milieu à un de ceux qui étaient à côté de lui.

Que si on se promène avec cette personne supérieure dans une chambre, ou dans une allée, il faut observer de se mettre toujours au-dessous. Dans une chambre, la place où est le lit, marque le dessus, si la disposition de la chambre le permet ; sinon il faut se régler sur la porte.

Que si c'est dans un jardin, il faut se mettre à main gauche de la personne, et avoir soin sans affectation de regagner cette place à tous les tournants.

Que si on est trois à se promener, le milieu est le lieu d'honneur, et partant celui de la personne qualifiée : la droite est le second : et à gauche est le troisième. De là vient que le haut bout dans un jardin et ailleurs où l'usage n'a rien déterminé, est la droite de la personne qualifiée.

(Courtin, p. 102s)

58, 86, 184 ; 59, 27.

7. Lorsque plusieurs égaux se promènent ensemble, il est de la bienséance que ceux qui ont été au milieu pendant un tour d'allée ou de chambre, se retirent à côté, quand ils sont arrivés au bout, et cèdent le milieu à ceux qui en étaient les plus éloignés, ce que ceux-ci doivent pareillement observer après qu'ils ont achevé leur tour, et toujours de même consécutivement.

(R.B.C.C., p. 6s)

D. Quel est le côté le plus honorable dans une chambre ?

R. La place, où est le lit marque le dessus, si la disposition de la chambre le permet, sinon il faut se régler sur la porte, qui marque le dessous.

D. Quel est le côté le plus honorable dans un jardin ?

R. 1. On doit se mettre à la gauche de la personne, avec laquelle on se promène, et avoir soin sans affectation de regagner cette place à tous les tournants.

2. Si l'on est trois, le milieu est la première place, la droite est la seconde et la gauche la troisième.

D. Quel est le côté plus honorable dans la rue ?

R. C'est le côté de la muraille. Si l'on est trois le milieu est la première place, et le long de la muraille est la seconde.

(Anonyme, p. 180s)

RB 205.2.367

Dans un jardin, et dans les autres lieux où l'usage n'a rien déterminé, la seconde place est la droite de la personne à qui on fait honneur; ainsi si on y est seul avec elle, on se mettra à sa gauche, et on aura soin de prendre toujours la gauche chaque fois qu'on tournera, sans néanmoins qu'il y paraisse de l'affectation.

RB 205.2.368

Dans une chambre, la place où est le lit marque le dessus, si la disposition de la chambre le permet, sinon il faut se régler sur la porte, qui marque le dessous.

Dans la rue, la place d'honneur est le côté de la muraille; mais si on est trois, le milieu est la première place; le côté de la muraille est la seconde; et l'autre côté est la troisième.

Allant de compagnie avec les mêmes, vous leur céderez le côté le plus honorable, selon l'usage du pays, en quoi, parlant en général, l'usage le plus commun semble être que le lieu le plus honorable soit à la droite, à la droite dis-je, en sorte que celui qui fait honneur à autrui, se posant à gauche, se mette à sa droite. Que si trois vont ensemble, le lieu d'honneur le plus apparent est celui du milieu, puis celui qui est à sa droite et, le dernier, celui de sa gauche: en France, toutefois, d'autant que le lieu proche de la muraille est pour l'ordinaire plus relevé, plus sec et plus net, l'on le cède communément au plus digne, nommément quand ils ne sont que deux. (C.N., p. 86s)

59, 160, 165.

Que si on se promène trois ensemble, et que l'on soit égaux, on peut se quitter le milieu alternativement à chaque retour d'allée, celui qui était au milieu se reculant à côté, pour laisser entrer au milieu un de ceux qui étaient à côté.

(Courtin, p. 104)

59, 164.

10. La bienséance requiert que celui qui va avec des personnes plus considérables que soi, leur cède toujours la place la plus honorable, c'est à savoir celle qui est à la droite, quand deux marchent ensemble, et celle du milieu, quand on est plus que deux: mais dans les rues et le long des murailles, le lieu le plus honorable est toujours le haut du pavé et le plus proche du mur, suivant l'usage en France; et dans une chambre ou salle, c'est ordinairement la plus éloignée de la porte.

(R.B.C.C., p. 8s)

RB 205,2,369

139 Ceux qui se promènent, doivent toujours marcher doucement, tous en droite ligne, particulièrement si ceux qui se promènent, ne sont pas en grand nombre, et si tous sont de qualité à peu près égale ; car si parmi ceux qui se promènent ensemble, il y a quelque personne beaucoup plus considérable que les autres, il est de l'honnêteté de marcher tant soit peu devant pour lui faire honneur, en sorte néanmoins qu'on la puisse entendre et lui parler facilement.

RB 205,2,370

Quand on se promène avec quelqu'un, il n'est pas de la bienséance de s'en approcher si fort qu'on le touche, et il l'est encore bien moins de lui donner des coups de coude ; il ne faut pas non plus se tourner si fort vis-à-vis de celui à qui on veut parler, qu'on l'empêche de marcher, ou qu'on soit incommode aux autres.

26. Si l'on marche avec une personne que l'on veut respecter, il ne faut pas aller immédiatement à son côté, mais un peu derrière elle ; si ce n'est qu'elle souhaitât que l'on fit autrement, afin de l'entendre parler avec plus de facilité.

(P.F., p. 72)

59, 139-140.

D. Que doit-il encore faire, lorsqu'il marchera avec une personne de haute qualité ?

R. Il se mettra au côté le moins honorable un peu derrière. (Anonyme, p. 180)

5. C'est manquer contre la bienséance que de marcher d'un pas égal avec une personne de haute condition, il faut le suivre étant un peu retiré de lui, comme d'un demi-pied, en sorte pourtant que vous puissiez être entendu commodément. (R.B.C.C., p. 6)

RB 205.2.371

Au bout de chaque longueur de promenade, c'est à la personne la plus considérable à se retourner la première ; et elle doit toujours le faire en tournant le visage vers celui qui est le plus considérable après elle, ou vers celui qui parle, ou alternativement, tantôt à droite, et tantôt à gauche ; il est de son honnêteté d'en user ainsi. si les personnes qui sont à ses côtés sont à peu près d'égale condition, tous les autres doivent se tourner du côté de celui qui est au milieu.

RB 205.2.372

S'il n'y en a que deux qui se promènent, chacun d'eux doit se tourner en dedans, du côté de la personne avec laquelle il se promène, et jamais en dehors, parce qu'il ne pourrait pas le faire sans tourner le dos à celui avec qui il est ; ce qui serait tout à fait contre l'honnêteté.

Que si la personne qualifiée garde sa place qui est le milieu, et que les deux autres personnes qui sont à ses côtés, soient d'une assez égale condition, il sera de son honnêteté de se tourner à chaque retour d'allée, tantôt vers l'un, et tantôt vers l'autre.

(Courtin, p. 104)

[...] ne vous tournez pas le premier, quand vous êtes au bout d'une allée, mais seulement avec lui, et pour lors ne lui tournez pas les épaules, mais le visage.

(R.B.C.C., p. 6)

59. 138-139

En général, quand on se promène deux à deux, il faut observer qu'au bout de chaque longueur de promenade, on doit tourner en dedans du côté de la personne avec laquelle on se promène, et non pas en dehors, de peur de lui tourner le dos. (Courtin, p. 104)

8. Si vous vous promenez au milieu de deux égaux en dignité, desquels vous soyez supérieur, tournez-vous tantôt vers l'un et tantôt vers l'autre, s'ils sont inégaux, tournez-vous plus ordinairement vers le plus qualifié. Ceux qui sont aux côtés de celui qui est au milieu doivent toujours se tourner vers lui et non pas devant ni après.

(R.B.C.C., p. 7)

D. Comment doit tourner celui du milieu, si ceux, qui sont à côté, sont obligés d'y rester ?

R. Il doit se tourner une fois à droite et une fois à gauche, ou vers celui qui le mérite.

(Anonyme, p. 182)

D. Que doit-il faire pour ne pas lui tourner le dos ?

R. Au bout de chaque longueur de promenade, il doit tourner en dedans du côté de la personne, avec laquelle il se promène et non en dehors. Ce qu'il ne pourrait faire sans lui tourner le dos.

(Anonyme, p.181s)

RB 205,2,373

Si deux personnes d'une qualité beaucoup supérieure, font mettre au milieu d'elles un autre qui leur est inférieur, afin de pouvoir entendre plus facilement quelque récit qu'il aurait à leur faire, à chaque bout d'allée, l'inférieur aura soin de se retourner du côté de la plus qualifiée des deux, et si ces deux personnes sont d'une qualité à peu près égale, il prendra garde de se tourner à un bout d'allée du côté de l'un, et à l'autre bout du côté de l'autre ; et aussitôt qu'il aura achevé le récit qu'il aura à faire, il quittera le milieu, et se mettra de côté, tant soit peu en arrière.

RB 205,2,374

Si on passe par quelque endroit où il faille marcher seul à seul, chacun doit suivre selon le rang qu'il tient dans la compagnie, en se faisant civilité les uns aux autres, mais si les personnes n'ont point de qualité particulière qui les distingue, elles marcheront l'une après l'autre, selon qu'elles se rencontreront.

RB 205,2,375

141 Si cependant le lieu est incommode ou dangereux, un des moins qualifiés peut marcher le premier, pour montrer le chemin, ou en faire l'essai, sans rien faire en cela qui soit contre les règles de la bienséance.

Que si par exemple, deux grands Seigneurs faisaient mettre un inférieur au milieu d'eux pour pouvoir mieux écouter quelque récit qu'il aurait à leur faire, il faut à chaque retour d'allée se tourner du côté du plus qualifié de ces seigneurs. Que s'ils sont tous deux égaux, il faut qu'il se tourne à un bout d'allée, du côté de l'un, et à l'autre bout, du côté de l'autre ; observant de quitter lui-même le milieu, quand il aura achevé son récit.

(Courtin, p. 103s)

58, 188 ; 59, 21, 110, 139.

RB 205.2.376

C'est une grande incivilité, en rencontrant une autre compagnie, de quitter la sienne ; car c'est marquer qu'on a bien peu de considération pour les personnes avec qui l'on est, et qu'on en fait bien peu d'estime.

Lorsqu'on se promène avec une personne considérable, ou même avec une personne égale, ordinairement il n'est pas bienséant de s'arrêter; car outre que cela ressent la supériorité, cela est quelquefois ennuyeux aux autres. Si cependant la personne avec qui on se promène s'arrête, il faut aussi s'arrêter, et avoir égard de ne point avancer, pendant tout le temps que cette personne demeure ainsi arrêtée.

Article 3

Du jeu.

RB 205.3.377

Le jeu est un divertissement qui est quelquefois permis, mais il ne faut le prendre qu'avec beaucoup de précaution : c'est une occupation à laquelle on peut employer quelque temps, mais il faut qu'on y apporte aussi de la retenue ; il faut beaucoup de précaution pour ne s'y pas laisser aller à quelque passion déréglée : il faut de la retenue, pour ne pas s'y donner tout entier, ni y donner trop de temps.

Que si nous sommes dans la rue avec une personne qualifiée, il passait, ou s'il se rencontrait quelqu'un de connaissance, ou un laquais de quelque ami, il faut bien se garder de les appeler tout haut, *holà hé? comment se porte ton maître? mes baise-mains à Madame*, etc.; il n'y a rien de si mal poli, aussi bien que de quitter la compagnie de cette personne pour aller à eux. (Courtin, p. 102)

D. Quand un enfant marche avec une personne considérable ou même égale, doit-il s'arrêter dans le chemin ?

R. Il ne doit point le faire sans nécessité. Cela ressent la supériorité, et est ennuyeux.

D. Mais si cette personne s'arrête, que doit-il faire ?

R. Il s'arrêtera et il prendra garde de ne point avancer, lorsqu'elle sera arrêtée.

(Anonyme, p. 181)

Section IV.

Du jeu.

D. Qu'est-ce qu'un enfant doit observer touchant le jeu ?

R. 1. Il n'aura point d'empressement pour le jeu.

2. Il n'y passera point trop de temps.

3. Il s'abstiendra de jouer pour le gain. Cela marque la petitesse de l'esprit et de la condition. (Anonyme, p. 107)

RB 205.3.378

Comme il est impossible de s'y conduire avec bienséance, sans ces deux conditions, il n'est pas aussi permis de jouer sans elles. Il y a particulièrement deux passions auxquelles on doit prendre garde de ne se pas laisser aller dans le jeu : la première est l'avarice, et c'est celle aussi ordinairement qui est la source de la seconde, qui est l'impatience et les emportements.

RB 205.3.379

143 Ceux qui jouent doivent bien prendre garde de ne pas jouer par avarice, le jeu n'ayant pas été inventé pour gagner de l'argent, mais seulement pour relâcher un peu l'esprit et le corps après le travail.

RB 205.3.380

C'est ce qui fait qu'il n'est pas bienséant de jouer de grosses sommes mais simplement quelque peu d'argent, qui ne puisse pas, ni enrichir celui qui gagne, ni appauvrir celui qui perd, mais qui serve à entretenir le jeu et à donner plus d'inclination pour gagner, qui est ce qui contribue beaucoup au plaisir du jeu.

C'est une grande incivilité de s'impatienter dans le jeu, quand on n'y réussit pas comme on le souhaiterait ; mais il est honteux de s'y abandonner à des emportements, et encore bien plus d'y jurer. On doit s'y comporter, d'une manière sage et paisible, pour ne pas troubler le divertissement.

58, 45 : 59, 23, 28, 199.

Le jeu n'est pas inventé pour gagner de l'argent ou pour faire fortune, mais simplement pour relâcher un peu son esprit après l'étude ou le travail : il n'en faut pas faire une habitude. (C.P., p. 53)

C'est, outre l'offense de Dieu, une très grande immodestie pour le monde poli, que de jurer, comme nous l'avons déjà dit, et plus encore au jeu, où tout doit être paisible, pour ne pas troubler le divertissement. (Courtin, p. 141s)

RB 205,3,381

Il est tout à fait contre l'honnêteté de tromper au jeu, c'est même un larcin ; et si on gagne, on est obligé à restitution, quand même on aurait gagné en partie par son industrie.

L'argent que l'on gagne ne doit pas s'exiger avec empressement, mais si quelqu'un a manqué de mettre au jeu, et qu'il ait perdu, il ne faut lui demander ou l'engager de mettre au jeu ce dont il est redevable, que d'une manière honnête, en lui représentant seulement qu'il n'a pas mis au jeu ; en cette manière :

RB 205,3,382

Vous vous êtes apparemment oublié de mettre au jeu ; ou s'il a perdu, et qu'on continue à jouer : Ayez la bonté de mettre deux fois au jeu ; ou : Il manque une telle somme de ce qu'il devait y avoir, n'y ayant pas mis la dernière fois. Il faut bien se garder en ces occasions, d'user de ces manières de parler : Payez, mettez au jeu.

7. Tromper au jeu, c'est un larcin ; et si on gagne par cette voie, on est obligé à restitution. (C.P., p. 54)

58, 18, 46.

D. Que doit-il dire, si quelqu'un a manqué de mettre au jeu ?

R. Il n'usera point de ces mots impérieux, *payez, mettez*, mais bien de ces termes doux et honnêtes, *on n'a point mis au jeu*, etc. (Anonyme, p. 109)

L'enjeu que l'on gagne se doit exiger froidement, si quelqu'un a manqué de mettre, n'usant point de ces mots impérieux : *payez, mettez*, mais bien de ces termes doux et honnêtes, comme : *je gagne cela, on n'a pas mis au jeu, il me manque de l'argent*, etc. (Courtin, p. 142)

RB 205,3,383

Quoiqu'il faille faire paraître en jouant beaucoup de gaieté sur son visage, parce qu'on ne joue que pour se divertir, il est cependant contre la bienséance de témoigner une joie extraordinaire quand on gagne ; aussi bien que de se troubler, de se chagriner, ou de se fâcher quand on perd ; car c'est une marque qu'on ne joue que pour gagner de l'argent. L'un des meilleurs moyens dont on puisse se servir, pour ne pas tomber dans quelqu'un de ces dérèglements, est de ne jouer que si peu d'argent, que ni le gain, ni la perte, ne soient pas capables d'exciter aucune passion dans ceux qui jouent.

RB 205,3,384

Il est aussi incivil de chanter ou de siffler en jouant, quand même on ne le ferait que doucement et entre ses dents : il l'est encore bien plus de tambouriner des doigts ou des pieds ;

58, 15, 45 ; 59, 197.

2. Le jeu n'étant que pour se divertir, ceux qui jouent doivent faire paraître un visage gai.

3. Il est contre la bienséance de témoigner une joie extraordinaire quand on gagne, ou de se fâcher quand on perd ; c'est une marque que l'on joue pour le gain.

(C.P., p. 53)

D. Que doit-il éviter dans le jeu ?

R. 1. D'être d'une humeur fâcheuse pour mille inconvénients, qui en peuvent arriver.

2. De se négliger et de se laisser perdre par complaisance, pour faire le fanfaron. Ce que l'on tourne en ridicule.

3. De parler par quolibets.

4. De chanter et de siffler, quand même cela ne se ferait que doucement et entre ses dents ; comme il arrive souvent, lorsque l'on rêve au jeu.

5. De tambouriner des doigts ou des pieds.

(Anonyme, p. 109)

Il est très incivil aussi de chanter, ou de siffler en jouant, quand même cela ne se ferait que doucement et entre les dents, comme il arrive souvent lorsque l'on rêve au jeu.

Il ne faut pas non plus tambouriner des doigts, ou des pieds. (Courtin, p. 141)

c'est cependant ce qui arrive quelquefois à ceux qui sont fort appliqués à leur jeu.

RB 205,3,385

S'il arrive quelque différend dans le jeu, il faut bien se garder de crier, de contester ou de s'opiniâtrer; mais si on est obligé de soutenir un coup, ce doit être avec beaucoup de retenue et d'honnêteté, exposant simplement et en peu de mots, le droit qu'on croit avoir, sans même élever ni changer tant soit peu le ton de la voix; lorsqu'on le perd, il est de l'honnêteté de payer toujours avant qu'on le demande; car c'est la marque d'un esprit généreux et d'une personne bien née, de bien payer ce qu'on doit au jeu, sans faire paraître aucune peine.

RB 205,3,386

On ne doit jamais entreprendre de jouer avec une personne d'une qualité beaucoup supérieure, qu'elle ne le commande; mais quand une personne de qualité oblige quelqu'un, qui est d'une condition

59, 28.

S'il arrive quelque différend, il ne faut point s'opiniâtrer: mais si enfin on était obligé de soutenir un coup, ce doit être tranquillement, sans élever le ton de la voix, en le prouvant évidemment et promptement.

(Courtin, p. 141)

58, 145; 59, 191.

Et quand on perd, il faut toujours payer avant qu'on le demande; car c'est une marque de la noblesse de l'esprit, de bien payer ce que l'on doit au jeu, comme partout ailleurs, sans témoigner aucune répugnance. (Courtin, p. 142)

58, 188; 59, 107.

Que s'il se rencontre qu'une personne de qualité nous oblige de jouer avec elle, ce qu'il ne faut jamais entreprendre qu'après qu'elle nous l'a commandé; il ne faut point témoigner d'empressement dans le jeu, ni d'envie de gagner; cela marque la petitesse de l'esprit et de la condition. (Courtin, p. 140)

D. Que doit-il faire, s'il arrive quelque différend dans le jeu?

R. 1. Il se donnera de garde de crier, de contester et de s'opiniâtrer.

2. S'il est obligé de soutenir un coup, ce doit être tranquillement sans changer le ton de la voix, et en le prouvant évidemment et promptement.

D. Que doit-il faire s'il perd?

R. Il doit toujours payer avant qu'on le demande, étant une marque de la noblesse de l'esprit de bien payer ce que l'on doit au jeu, comme partout ailleurs, sans témoigner aucune répugnance.

(Anonyme, p. 109)

beaucoup inférieure à la sienne, de jouer avec elle, il faut qu'il ait bien de l'égard de ne pas témoigner, ni d'empressement dans le jeu, ni d'envie de gagner : car c'est une marque de petitesse d'esprit, et de bassesse de condition.

RB 205,3,387

Si on sait même que la personne avec qui on joue, et à qui on doit du respect, a de la peine de perdre, il ne faut pas, si l'on gagne, quitter le jeu, à moins que cela ne vienne d'elle, ou qu'elle n'ait regagné ce qu'elle avait perdu. Mais si on perd, on peut se retirer honnêtement, et cela est toujours permis, quelque personne que ce soit celle avec qui on joue.

Il est de l'honnêteté de faire paraître qu'on a bien du contentement, lorsqu'une personne à qui on doit du respect, gagne en jouant, particulièrement lorsqu'on ne joue pas soi-même, et qu'on est seulement spectateur.

146

Que s'il se rencontre qu'une personne de qualité nous oblige de jouer avec elle, ce qu'il ne faut jamais entreprendre qu'après qu'elle nous l'a commandé; il ne faut point témoigner d'empressement dans le jeu, ni d'envie de gagner; cela marque la petitesse de l'esprit et de la condition. (Courtin, p. 140)

Si on sait que la personne à qui on doit du respect, ne se plaise pas à perdre, il ne faut pas, si on gagne, quitter le jeu, si elle ne le commande, ou qu'elle ne se soit racquittée; et si on perd, il faut se retirer doucement; étant toujours honnête de se conformer à ses forces, au lieu que c'est s'exposer à la risée et au mépris, que de faire par complaisance plus que l'on ne peut. (Courtin, p. 142)

59, 21.

RB 205.3,388

Il est de conséquence de s'abstenir entièrement de jouer, si on n'est pas d'une humeur commode dans le jeu, car il en pourrait arriver bien des inconvénients qu'on est obligé de prévenir; mais si la personne avec laquelle on joue est d'une humeur fâcheuse, il ne faut pas témoigner se faire de la peine, ni de ses paroles, ni de ses manières d'agir; on doit encore bien moins prendre garde à ses emportements; il faut tâcher de poursuivre tranquillement son jeu, comme si de rien n'était: la prudence même et la sagesse demandent qu'on prenne tout en bonne part, et qu'on ne sorte jamais du respect qu'on doit à cette personne, ni du calme qu'on doit toujours conserver dans son esprit.

D. Que doit-il éviter dans le jeu?

R. 1. D'être d'une humeur fâcheuse pour mille inconvénients, qui en peuvent arriver. [...]. (Anonyme, p. 107)

59, 29.

D. Que doit-il faire, si celui contre qui il joue, n'est pas d'une humeur commode au jeu?

R. 1. Il ne doit pas relever ses paroles de quelque manière que ce soit, mais il doit poursuivre et jouer son jeu.

2. Il ne doit pas prendre garde à ses emportements.

3. Il est de la prudence de prendre tout en bonne part et de ne point sortir du respect et du calme de l'esprit.

(Anonyme, p. 110)

59, 245.

et même il est bon de s'en abstenir tout-à-fait, si nous ne sommes pas d'humeur commode dans le jeu, pour mille inconvénients qui en peuvent arriver.

(Courtin, p. 140)

Si la personne est fâcheuse au jeu, il ne faut point relever ses paroles en façon quelconque, mais poursuivre et jouer son jeu: moins encore faut-il prendre garde à ses emportements, si c'est une dame: il est alors de la prudence de prendre tout en bonne part, et de ne point sortir du respect, ni du calme de l'esprit. (Courtin, p. 143)

RB 205,3,389

Il est très incivil de se moquer de quelqu'un qui aurait manqué d'adresse en jouant ; si des personnes plus qualifiées viennent pour jouer, et qu'on occupe la place, il est de l'honnêteté de la leur céder, et si on joue avec quelque personne d'une qualité supérieure, deux contre deux, et que cette personne ait gagné la partie, son associé doit bien se garder de dire : *Nous avons gagné* ; mais *Vous avez gagné, Monsieur, ou Monsieur a gagné.*

RB 205,3,390

147 Il est tout à fait contre la bienséance de s'échauffer au jeu ; il ne faut pas cependant s'y négliger, ni se laisser perdre par complaisance, afin de ne pas laisser croire à la personne avec qui on joue, qu'on se met peu en peine de contribuer à son divertissement.

4. Il est très incivil de se moquer de celui qui aurait manqué d'adresse en jouant. (C.P., p. 53)

Que si de plus qualifiés que vous viennent pour jouer, et que vous occupiez la place, il est de l'honnêteté de la leur céder.

(Courtin, p. 143)

Si quelque homme de très haute qualité, joue à quelque jeu, deux contre deux, et qu'il gagne la partie, son associé se doit bien garder de dire, *Nous avons gagné*, mais *Vous avez gagné Monsieur, ou Monsieur a gagné*, etc.

(Courtin, p. 30s)

Gardez-vous en jouant de vous échauffer par trop, de contester et hausser plus que de raison. (C.N., p. 122)

Il ne faut pas aussi se négliger dans le jeu, ni se laisser perdre par complaisance, tant pour ne pas faire le fanfaron, ce que l'on tournerait en ridicule, que pour éviter que cette personne crût, que l'on ne contribuât pas à son divertissement avec assez d'attache ni de loin.

Il ne faut pas non plus parler par quolibets dans le jeu.

(Courtin, p. 140s)

58, 45.

D. Si de plus qualifiés que lui viennent pour jouer et qu'il occupe la place, que doit-il faire ?

R. Il est de l'honnêteté de la leur céder.

(Anonyme, p. 110)

D. S'il joue à quelque jeu deux à deux avec une personne de qualité et qu'il gagne, doit-il parler au pluriel et dire, *nous avons gagné* ?

R. Non, cela est incivil ; mais il doit dire, *Monsieur a gagné* sans parler de soi.

(Anonyme, p. 203)

D. Que doit-il éviter dans le jeu ?

R. [...]. 2. De se négliger et de se laisser perdre par complaisance, pour faire le fanfaron. Ce que l'on tourne en ridicule.

3. De parler par quolibets.

(Anonyme, p. 107s)

On peut jouer à plusieurs sortes de jeux, dont les uns exercent plus l'esprit, et les autres exercent particulièrement le corps.

RB 205.3.391

Les jeux qui exercent le corps comme la paume, le mail, la boule, les quilles, le volant, sont préférables aux autres, et même à ceux qui exercent et qui appliquent trop l'esprit, comme sont les échecs et les dames : lorsqu'on joue à ces sortes de jeux, qui donnent de l'exercice au corps, il faut bien se donner de garde de faire des contorsions de corps ridicules ou indécentes ; il faut aussi avoir égard de ne s'y pas trop échauffer, et de s'abstenir de se déboutonner, de quitter ses habits, ou même son chapeau ; car ce sont des choses que la bienséance ne permet pas.

5. Les jeux qui exercent le corps, comme la paume, la boule, le volant, sont préférables aux autres, et même à ceux qui exercent et fatiguent l'esprit, parce qu'ils demandent plus d'application, comme les échecs, les dames, et le piquet. (C.P., p. 53)

D. Que doit-il éviter dans un jeu d'exercice, comme à la paume, à la boule, etc.?

R. 1. Il s'abstiendra de faire des postures de corps ridicules et grotesques.

2. Il se gardera de se trop échauffer et de boire étant échauffé. Cela est nuisible à la santé.

(Anonyme, p. 108s)

Et si c'est un jeu d'exercice, comme à la paume, au mail, à la boule, au billard, il faut prendre garde de ne point faire de postures du corps ridicules et grotesques.

(Courtin, p. 141)

58, 45 ; 59, 21, 28.

13. Ne se point trop échauffer au jeu, ou à d'autres exercices ; mais surtout ne point boire, se découvrir ou se dévêtir quand on se sent échauffé, à cause du grand péril de tomber en quelque grande maladie, par cette inconsidération : ne point mettre ses cheveux derrière les oreilles, sous prétexte qu'il fait chaud, cela est incivil, quand on est en compagnie particulièrement.

(P.F., p. 70)

RB 205,3,392

148 Lorsqu'on joue aux échecs ou aux dames, il est de l'honnêteté de présenter à la personne avec qui on joue, les échecs blancs, et les dames blanches, ou de les placer devant elle, ou du moins de l'y aider, ou de se disposer à le faire, et de ne pas souffrir qu'on nous donne les échecs blancs, ou les dames blanches, ni qu'on les place devant nous.

RB 205,3,393

Il y a quelques jeux de cartes auxquels il peut être permis de jouer quelquefois tel qu'est le piquet, parce que l'adresse y a quelque part, et qu'ils ne sont pas purement de hasard, mais il y en a qui sont tellement du hasard comme sont le brelan, le lansquenet, les jeux de dés et d'autres semblables, qu'ils sont non seulement défendus par la loi de Dieu, mais qu'il n'est pas même permis d'y jouer, selon les règles de la bienséance. Ainsi ils doivent être regardés comme indignes d'une personne qui a de l'éducation.

RB 205,3,394

L'honnêteté veut aussi que le temps qu'on emploie au jeu soit modéré, et que bien loin de jouer continuellement, comme font quelques-uns, on ne joue pas même trop souvent, ni plusieurs heures de suite ; car ce serait faire son occupation d'une chose qui n'est proprement qu'une cessation ou une in-

D. Que doit-il observer touchant le jeu d'échecs et celui des dames ?

R. Il doit présenter à la personne, avec qui il joue, les échecs blancs et les placer devant elle, ou au moins s'empresser de les y placer et ne pas souffrir qu'on lui donne les échecs blancs, ni qu'on les place devant lui. Il doit faire la même chose, s'il joue aux dames. (Anonyme, p. 108)

59, 100

6. Les jeux de hasard, comme le brelan, le lansquenet, les dés, et autres semblables, devraient être plus défendus qu'ils ne le sont : ce sont proprement des jeux de laquais, qu'un enfant bien né ne devrait pas savoir. (C.P., p. 53s)

58, 46 ; 59, 314.

5. Les jeux qui exercent le corps, comme la paume, la boule, le volant, sont préférables aux autres, et même à ceux qui exercent et fatiguent l'esprit, parce qu'ils demandent plus d'application, comme les échecs, les dames, et le piquet.

(C.P., p. 53)

terruption d'emploi pour un petit temps, et c'est ce qui ne peut s'accommoder avec la sagesse, que doit avoir une personne qui a de la conduite.

Article 4

Du chant.

RB 205.4.395

Le chant est un divertissement qui est non seulement permis, mais qui est même fort honnête et qui peut beaucoup servir à récréer l'esprit d'une manière très agréable, et fort innocente en même temps.

RB 205.4.396

La bienséance, cependant, aussi bien que la religion, veulent qu'un chrétien ne se laisse pas aller à chanter toutes sortes de chansons ; et qu'il prenne particulièrement garde de ne pas chanter des chansons déshonnêtes*, ni aucunes dont les paroles soient ou trop libres, ou à double entente. En un mot, il est très indécent à un chrétien de chanter des airs qui portent à l'impiété, ou dans lesquels on fasse gloire de faire bonne chère, ou dont les expressions et les termes témoignent qu'on se fait honneur, et qu'on prend un très grand plaisir de s'abandonner à l'excès du vin ; car outre qu'il est de très mauvaise grâce d'avoir de telles pa-

Section III.

Du chant.

D. Si l'on enseigne à un enfant à chanter, apprendra-t-il des chansons mondaines ?

R. Il apprendra des psaumes, des hymnes ou des cantiques spirituels, afin d'éclairer son esprit en formant sa voix. Il peut aussi apprendre des airs du monde, pourvu qu'ils ne contiennent rien, qui porte à l'impureté, au libertinage et à l'ivrognerie. (Anonyme, p. 103)

58, 266.

* *L'original écrit : deshombres.*

roles dans la bouche, elles
pourraient beaucoup contri-
buer à donner de l'inclination
de tomber dans ces sortes de
150 dérèglements, quand même on
n'y serait pas actuellement : les
chansons inspirant bien plus fa-
cilement à l'esprit ce qu'elles
contiennent, que non pas les
paroles seules.

RB 205,4,397

Saint Paul nous marque pré-
cisément en deux endroits dif-
férents de ses épîtres, que ce
que des chrétiens doivent chan-
ter, sont des psaumes, des hym-
nes et des cantiques spirituels,
et qu'ils les doivent chanter du
fond de leurs cœurs, et avec
affection, parce qu'ils contien-
nent les louanges de Dieu. Ce
sont là, en effet, les seuls airs
qu'on devrait entendre dans les
maisons des chrétiens dans les-
quelles le vice, et tout ce qui y
porte n'est pas moins contraire
à la bienséance, qu'aux règles
de l'Évangile ; et dans lesquel-
les on ne doit rien entendre
chanter, qui ne donne occasion
de louer Dieu, et qui ne porte à
la pratique du bien et à l'exer-
cice de la vertu.

vous entretenant de psaumes, d'hymnes et de
cantiques spirituels, chantant et psalmodiant du
fond de vos cœurs à la gloire du Seigneur.

(Amelote, Ep 5,19)

Instruisez-vous et exhortez-vous les uns les autres
par des psaumes, des hymnes et des cantiques
spirituels, chantant de cœur avec édification les
louanges du Seigneur. (Amelote, Col 3,16)

58, 266, 339 : 59, 211, 266-267, 314.

D. Si l'on enseigne à un enfant à chanter, ap-
prendra-t-il des chansons mondaines ?

R. Il apprendra des psaumes, des hymnes ou
des cantiques spirituels, afin d'éclairer son es-
prit en formant sa voix. Il peut aussi apprendre
des airs du monde, pourvu qu'ils ne contiennent
rien, qui porte à l'impureté, au libertinage et à
l'ivrognerie. (Anonyme, p. 103)

RB 205,4,398

C'était aussi la pratique des anciens patriarches, qui ne faisaient de cantiques qui ne fussent, ou pour louer Dieu, ou pour le remercier de quelque bienfait qu'ils en avaient reçu de lui. David, qui en a composé un grand nombre, les a tous composés à la louange de Dieu. L'Église qui se les est appropriés, qui les chante tous les jours, et qui les met dans la bouche des chrétiens, les jours qu'ils s'assemblent solennellement pour rendre leurs devoirs à Dieu, semble les inviter à les chanter aussi, et à les répéter souvent en leur particulier, et les pères et mères à les apprendre à leurs enfants.

59, 267.

RB 205,4,399

Comme on a traduit ces saints cantiques en notre langue, et qu'on les y a mis en chant, tout le monde a la commodité et la facilité de les pouvoir chanter, aussi bien que de les entendre, et de se remplir l'esprit et le cœur des saintes affections dont ils sont pleins. Ce devrait être aussi un grand plaisir, et un véritable divertissement pour les chrétiens, de bénir et de louer souvent le Dieu de leur cœur.

RB 205,4,400

Ce que l'honnêteté demande de ceux qui savent chanter, ou jouer de quelque instrument, est de ne le faire jamais connaître, de n'en donner aucune marque, et de n'en jamais *parler, pour se procurer de l'estime par ce moyen ; mais si cela vient à être connu, et que dans la rencontre, quelqu'un à qui on doit du respect ou de la déférence, prie de jouer ou de chanter quelque air, soit pour faire connaître ce qu'on sait, soit pour divertir la compagnie, on peut honnêtement s'en excuser et pour l'ordinaire, il est à propos de le faire ; mais si cette personne persiste et fait instance, ce ne serait pas savoir le monde, si on hésitait davantage à chanter ou à jouer de l'instrument, comme on en prie ; car s'il arrivait qu'on ne chantât pas tout à fait bien, ou qu'on ne fût pas habile à toucher l'instrument, ceux de la

S'il arrivait que l'on eût de la voix, ou que l'on sût jouer de quelque instrument, ou même que l'on eût le talent de faire des vers, il ne faut jamais le faire connaître par quelque marque : mais si cela est découvert et connu, et que dans la rencontre on fût prié par une personne pour laquelle on eût de la déférence, d'en faire voir quelque chose, il est bon et honnête de s'excuser d'abord. Mais si elle ne se payait pas de ces excuses, alors il est d'une personne qui sait le monde, de ne pas hésiter à chanter, ou à jouer de cet instrument, ou à réciter quelques petits ouvrages de sa façon.

(Courtin, p. 147)

58, 180.

D. S'il avait de la voix, ou qu'il sût jouer de quelque instrument, etc. doit-il le faire connaître par quelque marque ?

R. Non, il ne faut point s'en faire de fête, mais si cela était découvert et connu, et que dans la rencontre il fût prié d'en faire voir quelque chose, il est honnête de s'excuser d'abord ; et si l'on ne se paie de ces excuses, alors il est d'une personne qui sait le monde, de ne pas hésiter à chanter, etc.

(Anonyme, p. 103s)

* *L'original écrit* : de n'en jamais en parler

152 compagnie auraient ensuite sujet de dire, que cela ne valait pas la peine de se faire tant prier, au lieu qu'en acquiesçant d'une manière honnête, et sans beaucoup de retard, on se met à couvert de tous les reproches, ou au moins on n'y donne aucune occasion.

RB 205,4,401

Il faut, lorsqu'on est ainsi obligé de chanter en compagnie, éviter de tousser et de cracher ; et il faut bien se garder de se louer soi-même, et de dire, par exemple : *Voilà un bel endroit, en voici encore un plus beau, prenez garde à cette chute*, etc. ; cela a trop l'air de vanité et de propre estime, et est une marque qu'on s'en fait accroire. Il n'est pas non plus bienséant de faire certains gestes, qui marquent de la complaisance ; c'est ce qu'il n'est pas aussi bien de faire, lorsqu'on joue de quelque instrument.

59. 29.

[...] : cette obéissance prompte et sincère met à couvert de tout événement ; au lieu qu'une résistance façonnrière, sent le maître chanteur qui veut se faire valoir, ce qui fait que l'on trouve des censeurs rigides qui disent, *N'est-ce que cela ? Cela valait-il la peine de se faire tant prier ?*

Et surtout, il ne faut, ni tousser trop, ni cracher, ni être trop longtemps à accorder sa guitare, ou son luth.

Il faut bien se garder aussi, de se louer soi-même, par certains gestes étudiés, qui marquent notre complaisance, et de dire par exemple, lorsque l'on chante, *Voilà un bel endroit ; en voici encore un plus beau ; prenez garde à cette chute*, etc., cela est de l'homme vain, ou de peu.

(Courtin, p. 148)

D. Cette obéissance prompte et sincère le met-elle à couvert de tout événement ?

R. Oui, car une résistance façonnrière attire le mépris et fait que l'on trouve après des censeurs rigides, qui disent, *N'est-ce que cela ? cela valait-il la peine de se faire tant prier ?*

D. Quels défauts doit-il éviter en chantant, en jouant, etc. ?

R. 1. Il ne doit pas se louer soi-même par certains gestes étudiés, qui marquent sa complaisance. [...].

(Anonyme, p. 104)

RB 205,4,402

Lorsqu'on est ainsi prié de chanter ou de jouer de quelque instrument, il ne faut pas faire l'un ou l'autre trop longtemps ; car il faut éviter d'être ennuyeux ; et il faut finir d'autant plus tôt, afin de ne donner occasion à personne de dire ou de penser, que c'est assez.

RB 205,4,403

Ce serait une incivilité de le dire, si la personne qui chante mérite quelque considération ; c'est aussi une grande incivilité d'interrompre une personne qui chante.

RB 205,4,404

153 Il faut bien prendre garde de ne jamais chanter seul et entre ses dents, cela est bien malhonnête, en quelque occasion que ce soit ; il ne l'est pas moins de contrefaire une personne que l'on aurait ouï chanter, soit parce qu'elle chante du nez, ou parce qu'elle a des inflexions de voix ou des manières qui sont messéantes et désagréables ; cela sent

Il faut aussi avoir soin de finir promptement, pour éviter d'être ennuyeux, et pour laisser, comme on dit, la compagnie sur la bonne bouche.

Et même, il faut finir d'autant plus tôt, que personne ne lui dira, *C'est assez* ; parce que c'est une incivilité de le dire, si celui qui chante est personne de condition : comme c'en est une de parler et de l'interrompre quand il chante.
(Courtin, p. 148s)

Ne chantez point entre ses dents, à part soi ; si toutefois il n'est pas tout seul, en sorte qu'il ne puisse être entendu des autres.

(C.N., p. 116)

D. Quels défauts doit-il éviter en chantant, en jouant, etc. ?

R. [...]. 2. Il doit éviter d'être ennuyeux, en laissant comme l'on dit, la compagnie sur la bonne bouche. Il doit finir d'autant plus tôt que personne ne lui dira, *C'est assez*, parce que c'est une incivilité de le dire.

D. Lorsqu'une personne de condition chante, peut-il parler et l'interrompre, ou lui dire, *C'est assez* ?

R. Non, c'est une très grande incivilité.

D. Que doit-il éviter touchant le chant ?

R. 1. Il ne chantera point tout seul entre les dents.

2. En attendant dans une salle, il ne chantera point comme l'on dit pour se désennuyer.

3. Il se donnera de garde de chanter dans les rues ou dans d'autres lieux, où il y a concours de monde.

(Anonyme, p. 104s)

le baladin, et le farceur de théâtre. Il est aussi de très mauvaise grâce d'avoir des manières de chanter qui soient ou grossières, ou affectées et singulières.

Le moyen de bien chanter, et agréablement, c'est de le faire d'une manière tout à fait naturelle.

59, 195.

Article 5

Des divertissements qui ne sont pas permis.

RB 205.5.405

Il y a d'autres divertissements, dont on ne traitera pas ici fort au long, parce qu'ils ne sont nullement permis à un chrétien, ni par les lois de la religion, ni par les règles de la bienséance.

RB 205.5.406

Il y en a qui ne sont ordinaires qu'aux riches ; et ce sont les bals, les danses, et les comédies. Il y en a d'autres qui sont plus ordinaires aux artisans et aux pauvres, tels que sont les spectacles des opérateurs, des baladins, des danseurs de cordes, et des marionnettes, etc.

D. Que doit-il encore observer touchant la récréation ?

R. 1. Les jeux qu'ils choisira pour se divertir, seront innocents.

2. Il s'abstiendra des bals, des danses et des comédies. [...] (Anonyme, p. 106s)

58, 275-276 ; 59, 314.

RB 205.5.407

À l'égard des bals, il suffit de dire que ce sont des assemblées, dont la conduite n'est ni chrétienne ni honnête ; elles se font de nuit, parce qu'il semble qu'on se veuille cacher à soi-même, ce qui se passe d'indécent dans ces assemblées, et qu'on les veuille

58, 151, 275-276 ; 59, 209.

passer dans les ténèbres, afin d'y avoir plus de liberté, pour y commettre* le crime. Les personnes chez **qui elles se tiennent, sont dans une obligation indispensable d'ouvrir leur porte indifféremment à tout le monde, ce qui fait que leurs maisons deviennent comme des lieux infâmes et publics, où les pères et les mères exposent leurs propres filles à toutes sortes de jeunes garçons, qui ont la liberté d'entrer dans ces assemblées, prennent aussi celle d'examiner toutes ces personnes qui les composent, de s'attacher à celles qui leur plaisent davantage; de les entretenir, de les mener danser, de les cajoler, et de prendre avec elles des libertés, que les pères et les mères auraient honte de leur permettre dans leurs maisons particulières.

RB 205.5.408

155 Et les filles, par le luxe et la vanité qui paraissent dans leurs ajustements, par le peu de modestie qui se rencontre dans leurs regards, dans leurs gestes, et dans toute leur personne, se prostituent aux yeux et aux désirs de tous ceux qui entrent dans ces bals; et donnent occasion à ceux qui sont les plus modérés, d'avoir des sentiments bien éloignés de ceux que la pudeur et l'honnêteté chrétienne devraient leur inspirer.

Que dirai-je des lois et des règles que l'on observe si inviolablement dans ces assemblées, et que l'esprit du libertinage y a établies: de cette obligation indispensable que les personnes, chez qui elles se tiennent, ont d'ouvrir leur porte indifféremment à tout le monde; de la liberté que tous les jeunes gens ont d'y entrer, d'examiner toutes les personnes qui les composent, de s'attacher à celles qui leur plaisent davantage, de les entretenir, de les mener danser, de les cajoler, et de prendre avec elles des libertés, que les pères et mères auraient honte de leur permettre dans leurs maisons particulières. De sorte qu'à proprement parler, les lieux où se tiennent ces sortes d'assemblées sont comme des lieux infâmes et publics, où les pères et les mères exposent leurs propres filles à la jeunesse la plus libertine; et où ces mêmes filles par le peu de modestie qu'il y a dans leur ajustement, et le peu de retenue qui paraît dans leurs regards, dans leurs gestes, et dans toute leur personne, se prostituent aux yeux et aux désirs de tous ceux qui y entrent, et inspirent même aux plus modérés des sentiments contraires à leur devoir, et qui ne dégénèrent que trop souvent en de très honteuses pratiques. (Varet, p. 194s)

59, 243.

* *L'original écrit*: connaître

** *et*: chez qu'elles

RB 205,5,409

Pour ce qui est des danses qui se font dans des maisons particulières avec moins d'excès, elles ne sont pas moins contre la bienséance, que celles qui se font avec plus d'éclat dans les bals ; car si un ancien païen a dit, qu'il n'y a personne qui danse étant sobre, s'il n'a perdu l'esprit : qu'est-ce que l'esprit chrétien peut inspirer touchant ce divertissement, qui n'est propre, dit saint Ambroise, qu'à exciter des passions honteuses, et dans lequel la pudeur perd tout son éclat parmi le bruit qu'on fait en sautant, et en s'abandonnant à la dissolution.

RB 205,5,410

C'est aux mères impudiques et adultères, dit ce saint Père, à souffrir que leurs filles dansent, et non pas aux mères chastes et fidèles à leur époux, qui doivent apprendre à leurs filles à aimer la vertu, et non pas la danse, dans laquelle, dit saint Chrysostome, le corps est déshonoré par des démarches honteuses, indécentes : et l'âme l'est encore bien davantage, car les danses sont les jeux des démons, et ceux qui en font leurs divertissements et leurs plaisirs, sont

Et ne pensez pas, ma Sœur, que les danses qui se font en particulier, et avec moins d'éclat et de pompe, soient moins dangereuses.

58. 151-152, 276 ; 59. 316. (Varet, p. 196)

Car la pudeur n'est point en sûreté, et le plaisir qui nous attire nous doit être suspect, lorsque la danse est la compagne ou la fin du divertissement que l'on recherche. Il n'y a personne, a dit un ancien, qui danse, étant sobre, s'il n'a perdu l'esprit. (Varet, p. 197)

[S.Ambroise] ajoute ces paroles : Qu'avait pu apprendre cette fille d'une mère adultère et incestueuse, qu'à perdre la pudeur ? En effet, y a-t-il rien de plus propre à exciter des passions honteuses, que de découvrir, comme on fait en dansant des parties du corps que la nature et l'honnêteté obligent de cacher ? (Varet, p. 198) *Liv.3, de Virg.*

S'étonnera-t-on après cela si l'on s'engage si facilement au milieu de la danse à commettre les plus grands crimes ? Et quelle retenue, ou quel reste de pudeur pourrait-il y avoir parmi le tintamarre et le bruit confus que l'on fait en chantant, en sautant, et en s'abandonnant à une dissolution, qui déshonore le Christianisme ? Que dites-vous, mères chrétiennes, à la vue d'une histoire si tragique ? Ne voyez-vous pas dans cet exemple ce que vous devez apprendre à vos filles à éviter ; et que c'est aux mères impudiques et adultères à souffrir que leurs filles dansent, et non à celles qui sont chastes et fidèles à leur époux, qui doivent apprendre à leurs filles la piété et non pas à danser. *Sermon 48, sur Mt*

S. Chrysostome confirme cette vérité, lorsque faisant réflexion sur cette même histoire, il dit [...] que si le corps est déshonoré par ces démarches indécentes ; combien l'âme l'est-elle encore davantage ? Les danses sont les jeux des démons. [...]. (Varet, p. 200)

les ministres et les esclaves des démons, et se conduisent en bêtes, plutôt qu'en hommes, puisqu'ils s'y abandonnent à des plaisirs brutaux.

RB 205,5,411

Quoique les comédies passent dans le monde pour un divertissement honnête, elles sont cependant la honte et la confusion du christianisme. En effet, ceux qui s'adonnent à cet emploi, et qui en font leur profession, ne sont-ils pas publiquement notés d'infamie ? Peut-on aimer une profession en couvrant de confusion ceux qui l'exercent ? Et cet art n'est-il pas infâme et honteux, dans lequel toute l'adresse des comédiens consiste à exciter et en eux-mêmes, et dans les autres des passions honteuses, pour lesquelles une personne bien née ne peut avoir que de l'horreur ? Si on y chante, on n'y entend que des airs qui sont rendus propres à fortifier ces mêmes passions.

Les danses sont les jeux des démons. Ses ministres et ses esclaves en font leur divertissement et leur plaisir. (Varet, p. 200)

59, 209, 316.

58, 152, 277-278 ; 59, 210.

Car enfin quelques efforts que ces grands saints, et ceux qui les ont suivis, aient faits pour étouffer ce désordre, il s'est tellement accru dans ces derniers siècles par la corruption générale, qui s'est répandue parmi les fidèles, qu'il passe maintenant pour un divertissement honnête, et que les comédies, qui sont la honte et la confusion du Christianisme, sont devenues la plus sérieuse occupation de la plupart des chrétiens. (Varet, p. 205)

De plus les comédiens de ce temps-ci sont-ils d'une autre considération dans le monde, que ceux de ce temps-là ? Quelle est, dit Tertullien, cette corruption qui fait que l'on aime ceux que les lois publiques condamnent : qu'on approuve, qu'on relève un art et un emploi, et en même temps qu'on note d'infamie ceux qui s'y adonnent ? Quel est le jugement par lequel on couvre de confusion des gens pour une profession qui les rend recommandables ? [...]

Qu'y a-t-il dans les comédies qui puisse être agréable aux yeux de Dieu ? Est-ce la pompe et la magnificence des habits ? Est-ce l'adresse des comédiens à exciter en eux-mêmes et dans les autres des passions criminelles ? Est-ce l'industrie avec laquelle les airs sont accommodés aux sujets et rendus propres à fortifier ces mêmes passions ?

(Varet, p. 215s)

RB 205,5.412

Y a-t-il de l'honnêteté et de la bienséance dans les ajustements, dans la nudité et dans la liberté des comédiens et des comédiennes ? et y a-t-il quelque chose dans leurs gestes, et dans leurs paroles, et dans leurs postures, qui ne soit indécent à un chrétien, non seulement de faire, mais même de voir ? il est donc tout à fait contre l'honnêteté d'en faire son plaisir et son divertissement.

RB 205,5.413

Les théâtres des opérateurs et des baladins, qui sont ordinairement dressés dans les places publiques, sont regardés comme indécents par tous les honnêtes gens ; et ce ne sont ordinairement que les artisans et les pauvres qui s'y arrêtent ; il semble même que ce soit pour eux que le démon les ait dressés, afin que comme ils n'ont pas le moyen de goûter le poison dont il se sert pour perdre les âmes dans les comédies, ils* puissent facilement s'en rassasier aux pieds de ces théâtres publics ; et c'est pour cette fin qu'il** y emploie des bouffons, qu'il les exerce, qu'il les forme, et qu'il s'en sert, selon l'expression de saint Chrysostome, comme d'une peste, dont il infecte toutes les villes dans lesquelles ils vont.

* *L'original porte* : le puissent** *et* ; ils y emploie

[...]; supposé qu'il n'y ait rien dans les ajustements, dans la nudité, et dans les gestes des comédiennes, qui blesse la modestie, et qui ne réponde à la pureté et à la piété des vierges qu'elles représentent ; supposé que les personnes qui y assistent ne puissent inspirer aux jeunes gens l'esprit du monde et de la vanité qui éclate dans leur manière de se vêtir, dans tous leurs gestes, et dans toutes leurs actions ; supposé que tout ce qui se passe dans ces représentations malheureuses ne porte point au mal ; que les paroles, les habits, le marcher, la voix, les chants, les regards, les mouvements du corps, le son des instruments, les sujets mêmes et les intrigues des comédies, enfin que tout n'y soit point plein de poison, et n'y respire point l'impureté : vous ne devez pourtant pas laisser d'empêcher vos enfants de s'y trouver [...]. (Varet, p. 222)

Oui, mes Frères, ajoute ce saint [Chrysostome], c'est le démon qui a fait un art de ces divertissements et de ces jeux, pour attirer à lui les soldats de Jésus-Christ, et pour relâcher toute la vigueur et comme les nerfs de leur vertu. C'est pour ce sujet qu'il a fait dresser des théâtres dans les places publiques ; et qu'exerçant et formant lui-même ces bouffons, il s'en sert comme d'une peste dont il infecte toute la ville. S. Paul nous a défendu les paroles impertinentes et celles qui ne tendent qu'à un vain divertissement : mais le démon nous persuade d'aimer les unes et les autres. (Varet, p. 223)

Homélie 6, sur Mt

58, 278 ; 59, 316.

RB 205,5,414

Aussitôt que ces bouffons ridicules, dit ce saint Père, ont proféré quelque blasphème, ou quelques paroles déshonnêtes, on voit que les plus fous s'emportent dans des éclats de rire ; ils leur applaudissent pour des choses pour lesquelles on devrait les lapider.

RB 205,5,415

C'est donc un divertissement bien honteux, et un détestable plaisir, selon l'expression de ce Père, que celui que l'on prend à ces sortes de spectacles, et ceux qui s'y trouvent font paraître qu'ils ont le cœur et l'esprit bien bas, et bien peu de christianisme.

RB 205,5,416

158 Il n'est pas plus séant à un chrétien de se trouver à des représentations de marionnettes dans lesquelles il n'y aurait rien qui parût agréable et divertissant, si on *n'y mêlait des paroles qui fussent ou impertinentes ou déshonnêtes, avec des postures et des mouvements tout à fait indécents : c'est pour ce sujet qu'une personne sage ne doit regarder ces sortes de spectacles qu'avec mépris, et que les pères et les mères ne doivent jamais permettre à leurs enfants d'y assister, et doivent leur en inspirer beaucoup

* *L'original écrit* : si on y mêlait

Ce qui est encore plus dangereux est le sujet pour lequel on s'emporte dans ces ris immodérés. Car aussitôt que ces bouffons ridicules ont proféré quelque blasphème, ou quelque parole déshonnête, on voit que les plus fous sont ravis de joie, et s'emportent dans des éclats de rire. Ils leur applaudissent pour des choses pour lesquelles on devrait les lapider ; et ils s'attirent ainsi sur eux-mêmes, par ce détestable plaisir, le supplice d'un feu éternel. Car en les louant de ces folies, on leur persuade de les faire, et on se rend encore plus digne qu'eux de la condamnation qu'ils ont méritée. Si tout le monde s'accordait à ne vouloir point regarder leurs sottises, ils cesseraient bientôt de les faire. Mais lorsqu'ils vous voient tous les jours quitter vos occupations, vos travaux, et l'argent qui vous en revient, en un mot renoncer à tout pour assister à ces spectacles, ils redoublent leur ardeur, et ils s'appliquent bien davantage à ces niaiseries.

Vous voyez, ma Sœur, que S. Chrysostome, aussi bien que Tertullien, ne condamne pas seulement les comédies à cause de leur dissolution et de leur impureté, mais encore à cause qu'il n'est pas permis aux chrétiens de passer le temps dans les ris, dans les divertissements, et dans les délices qui sont inséparables de ces spectacles. (Varet, p. 223s)

58, 278.

Il faut donc, ma Sœur, inspirer à vos enfants de l'horreur de la comédie ; parce qu'elle est un divertissement dangereux, et indigne d'un chrétien. Il le faut, parce qu'il est bien difficile qu'ils n'y souillent en même temps leurs yeux, leurs oreilles, et leur âme.

(Varet, p. 226s)

d'horreur, comme étant contraires à ce que la bienséance, aussi bien que la piété chrétienne exige d'eux.

RB 205.5,417

L'honnêteté ne permet pas non plus de se trouver aux spectacles des danseurs de corde, qui exposant tous les jours leur vie, aussi bien que leur âme, pour divertir les autres, ne peuvent être ni admirés, ni même regardés par une personne raisonnable, puisqu'ils font ce qui doit être condamné de tout le monde, en suivant les seules lumières de la raison.

59. 211



159

Chapitre 6

Des visites.

Article 1

De l'obligation que la bienséance impose de faire des visites, et des dispositions qu'on doit y apporter.

RB 206,1,418

On ne peut, en vivant dans le monde, se dispenser de faire quelquefois des visites, et d'en recevoir ; c'est une obligation que la bienséance impose à tous les séculiers.

La sainte Vierge même, quoique retirée, en a rendu une à sa cousine sainte Élisabeth, et il semble que l'Évangile ne la rapporte fort au long, qu'afin qu'elle puisse être le modèle des nôtres. Jésus-Christ aussi en a rendu plusieurs fois, par un simple mouvement de charité, n'y ayant d'ailleurs aucune obligation.

RB 206,1,419

Pour bien connaître, et pour discerner, en quelles occasions on doit rendre des visites, il faut se persuader que la bienséance chrétienne ne doit se régler en cela, que sur la justice et sur la charité ; et qu'elle ne peut exiger qu'on rende des visites, que ce ne soit, ou par nécessité, ou pour donner à quelqu'un des marques de respect, ou pour entretenir l'union et la charité.

160

CHAPITRE VII.

Section I.

De la règle des visites.

...

D. Quand doit-on en faire ou en rendre ?

R. Quand il arrive des occasions, où ce serait blesser la civilité que de manquer à faire ou à rendre visite aux personnes, à qui nous voulons témoigner du respect ou de l'amitié. (Anonyme, p. 160)

Lc 1,38

il y a des occasions, où ce serait blesser la civilité, que de manquer à faire visite aux personnes à qui nous voulons témoigner du respect ou de l'amitié.

(Courtin, p. 187)

58, 256 : 59, 140, 305-306.

59, 140, 255.

Les occasions dans lesquelles la bienséance, fondée sur la justice, veut qu'on fasse des visites, sont, lorsqu'un père, par exemple, a un enfant, ou qu'un enfant a son père malade; ils sont obligés l'un et l'autre de visiter celui qui est malade, pour lui rendre tous les devoirs que la piété et la justice chrétienne, aussi bien que la bienséance, exigent d'eux.

RB 206,1,420

Quand quelqu'un a de la haine et de l'aversion pour quelque autre personne, l'un et l'autre sont obligés, selon les règles de l'Évangile, de se visiter pour se réconcilier ensemble; et vivre tout à fait en paix.

RB 206,1,421

La bienséance chrétienne se règle sur la charité, dans les visites, lorsqu'on en rend, ou pour contribuer au salut du prochain, en quelque manière que ce soit, ou pour lui rendre quelque service temporel, ou pour lui rendre ses respects, lorsqu'on lui est inférieur, ou pour conserver avec lui une union tout à fait chrétienne.

RB 206,1,422

Ç'a toujours été dans quelque-une de ces vues, et par quelques-uns de ces motifs, que Jésus-Christ Notre-Seigneur s'est conduit dans toutes les visites qu'il a rendues; car c'était ou pour convertir les âmes à Dieu, comme dans la visite qu'il rendit à Zachée, ou

D. Quand doit-on en faire ou en rendre?

R. Quand il arrive des occasions, où ce serait blesser la civilité que de manquer à faire ou à rendre visite aux personnes, à qui nous voulons témoigner du respect ou de l'amitié. (Anonyme, p. 160)

il y a des occasions, où ce serait blesser la civilité, que de manquer à faire visite aux personnes à qui nous voulons témoigner du respect ou de l'amitié.

(Courtin, p. 187)

59, 314.

Mt 5,23-24

59, 140, 203-204, 275, 306.

59, 140, 204, 280, 306-307, 309, 311.

Lc 19,1

pour ressusciter des morts, comme lorsqu'il alla chez sainte Marthe, après la mort du Lazare, et chez le chef de la synagogue ; ou pour guérir des malades, comme lorsqu'il alla chez saint Pierre et chez le centenaire, quoiqu'il ne fit tous ces miracles, qu'afin de gagner les cœurs à Dieu ; ou pour marque d'amitié et de bienveillance, comme dans la dernière visite qu'il rendit aux saintes Marthe et Marie-Madeleine.

Jn 11,15

Mt 9,19

Lc 4,38

Lc 7,1

Jn 12,1

RB 206,1,423

Il n'est donc pas permis à un homme d'une conduite sage et réglée, de rendre continuellement des visites aux uns et aux autres : car c'est une vie malheureuse, dit le sage, d'aller ainsi de maison en maison, et faire un très grand nombre de visites inutiles, comme font quelques-uns ; c'est perdre un temps très précieux, que Dieu ne nous a donné qu'afin de l'employer pour le Ciel.

Pour les visites que nous avons à faire, si on suit l'exemple, ou, pour mieux dire, la fainéantise de certains gens, qui emploient tout le temps de leur vie à visiter, pour faire visite, comme disait un bel esprit, il n'y a point d'autres règles à donner, sinon d'aller de porte en porte : mais pour une personne qui d'une part pense à bien employer le temps, et de l'autre à garder la bienséance, on peut l'avertir qu'il y a des occasions, où ce serait blesser la civilité, que de manquer à faire visite aux personnes à qui nous voulons témoigner du respect ou de l'amitié.

(Courtin, p. 187)

C'est une vie malheureuse d'aller de maison en maison : partout où un homme sera comme hôte, il n'agira point avec confiance, et il n'osera ouvrir la bouche.

(Sacy, Si 29,31)

58, 266. 318 ; 59, 228.

D. Que doit-on éviter en matière de visites ?

R. De les faire trop longues pour ne pas perdre et faire perdre le temps, dont Dieu demandera un compte très exact, et dont il punira la perte si rigoureusement.

(Anonyme, p. 160s)

On doit aussi prendre garde dans les visites qu'on rend, de ne les pas faire trop longues ; cela est ordinairement, ou ennuyeux, ou incommode aux autres.

RB 206.1.424

À l'égard des personnes auxquelles on rend visite, il faut avoir égard qu'elles ne vivent pas ni dans la débauche, ni dans le libertinage et qu'elles ne fassent rien paraître dans leurs discours qui marque, ou de l'impiété, ou du manquement de religion ; la bienséance ne peut souffrir qu'on ait communication avec ces sortes de personnes.

Lorsqu'on veut rendre visite à une personne, pour qui on doit avoir de la considération, et à qui on doit du respect, il faut avoir soin de prendre du linge blanc et des habits propres, car c'est une marque de respect : il faut aussi prévoir auparavant ce qu'on aura à lui dire.

RB 206.1.425

Si quelqu'un *est chargé de quelque commission à l'égard de la personne qu'on va voir, on doit faire une attention particulière à ce qu'il dit ; et si on ne l'entend pas bien, ou si on ne le comprend pas, il faut le faire connaître honnêtement, et en demandant excuse, afin, ou qu'on le répète, ou qu'on le fasse mieux comprendre : il est ce-

27. Ne soyez pas trop longs dans les visites que vous rendez, surtout aux malades, ou à ceux dont le temps est précieux.
(R.B.C.C., p. 18)

D. Que doit-on éviter en matière de visites ?

R. De les faire trop longues pour ne pas perdre et faire perdre le temps, dont Dieu demandera un compte très exact, et dont il punira la perte si rigoureusement.
(Anonyme, p. 160s)

59, 289.

59, 255.

D. S'il remarque que l'on ne l'entende point, que doit-il faire ?

R. Il doit répéter ou éclaircir (mais en peu de mots) ce qu'il a dit.
(Anonyme, p. 219)

* Ce mot manque dans le texte

pendant de l'honnêteté de faire en sorte de ne jamais obliger une personne à répéter ce qu'elle nous dit.

Article 2

De la manière d'entrer chez une personne à qui on rend visite.

RB 206,2,426

Lorsqu'on rend visite à quelqu'un, si la porte est fermée, c'est une grande incivilité de heurter fort, et de frapper plus d'un coup : il faut et frapper doucement, et attendre patiemment qu'on ouvre la porte.

RB 206,2,427

À la porte d'une chambre, ce n'est pas savoir son monde de frapper, il faut gratter ; si la personne ne vient, il faut s'éloigner de la porte, afin qu'on ne soit pas trouvé comme écoutant et faisant l'espion, ce qui serait fort choquant et de très mauvaise grâce.

Section II.

Entrer et sortir.

(Anonyme, p. 163)

28. Ne point heurter aux portes, ni aussi les fermer avec trop de bruit.

(P.F., p. 73)

59, 99.

12. Frapper doucement aux portes des chambres, et laissez assez d'intervalle avant que de frapper une seconde fois, et ainsi de la seconde à la troisième, s'il en est besoin, ce qu'on doit faire plus ou moins selon la qualité des personnes.

(R.B.C.C., p. 14)

D. Comment un enfant doit-il se faire ouvrir la porte d'une maison ?

R. Il doit heurter doucement et ne pas frapper plus d'un coup.

(Anonyme, p. 163)

Que s'il n'y a personne pour nous introduire, et que l'on s'en rapporte à nous pour entrer, il faut voir doucement si la porte est fermée par derrière : si elle l'est il ne faut pas la pousser, ni rien faire à l'étourdie : mais il faut attendre patiemment qu'on l'ouvre, ou gratter doucement. Que si personne ne vient, il faut s'en éloigner, de peur que l'on ne soit trouvé comme écoutant, et faisant l'espion, ce qui choque extrêmement ceux qui savent vivre.

(Courtin, p. 20)

CHAPITRE IV.

L'entrée dans la maison d'un Grand, et ce qu'il faut observer à la porte, dans l'antichambre, etc.

Pour commencer par la porte de la maison d'un Prince, ou d'un grand Seigneur, ce serait incivilité en cas qu'elle fût fermée de heurter fort, et plus d'un coup, et ce serait encore une malhonnêteté d'y entrer en carrosse, à cheval ou en chaise. Il faut mettre pied à terre ; à moins que par ordre du maître de la maison on n'obligeât de faire entrer votre carrosse, ou votre chaise dans la cour.

À la porte des chambres ou du cabinet, ce n'est pas savoir le monde que de heurter ; il faut gratter.

(Courtin, p. 19)

Lorsqu'on ouvre la porte, et que celui qui ouvre demande le nom, il faut le dire, et jamais ne *le qualifier du nom de *Monsieur*.

RB 206,2,428

164 Si la personne qu'on va visiter est d'une qualité beaucoup supérieure, et n'est pas au logis, il n'est pas bienséant de dire son nom ; mais il faut dire qu'on reviendra une autre fois.

Si on est tout à fait étranger dans la maison où on va, c'est une **effronterie d'y entrer de soi-même sans y être introduit, il faut attendre qu'on dise d'entrer, quand même la porte serait ouverte ; s'il n'y a personne pour introduire, et que raisonnablement on croyait avoir la liberté d'entrer, on doit entrer sans faire de bruit, et ne pas pousser la porte bien fort ; on doit aussi prendre garde, lorsqu'on ouvre ou qu'on ferme une porte, et lorsqu'on marche, de le faire fort doucement et sans bruit.

* *Faut-il lire : se ?*

** *Le texte écrit : affronterie*

Et quand on gratte à la porte chez le Roi, et chez les Princes, et que l'huissier vous demande votre nom, il le faut dire, et jamais ne se qualifier de *Monsieur*.
(Courtin, p. 19)

C'est effronterie d'entrer de soi-même sans être introduit, si on est tout à fait étranger dans la maison.

Que s'il n'y a personne pour nous introduire, et que l'on s'en rapporte à nous pour entrer, il faut voir doucement si la porte est fermée par derrière : si elle l'est il ne faut pas la pousser [...] (Courtin, p. 20)

58, 188 ; 59, 14.

3. Ne fait point de bruit, que le moins qu'il est possible avec les pieds, quand on marche, ou quand on fait la révérence à ceux que l'on salue. (P.F., p. 59)

D. Comment doit-il ouvrir et fermer les portes ?

R. Il doit les ouvrir et les fermer sans faire trop de bruit.

(Anonyme, p. 163)

13. N'ouvrez pas trop rudement et avec bruit les portes des chambres où vous entrez, surtout s'il y a dedans des personnes de respect, et évitez la même chose quand vous les fermez en sortant.

(Anonyme, p. 14)

RB 206,2,429

Il est très incivil, lorsqu'on ouvre une porte, de la laisser ouverte; il faut avoir soin de la fermer, s'il n'y a personne pour le faire.

Lorsqu'on attend dans une salle ou dans l'antichambre, il n'est pas bienséant de se promener, cela est même défendu chez les princes, et il l'est encore moins de chanter ou de siffler.

RB 206,2,430

Il est de l'honnêteté d'avoir la tête nue dans les salles et dans les antichambres, quand même il n'y aurait personne; et lorsqu'on est chez une personne de qualité éminente, on doit avoir égard de ne pas se couvrir, et de ne pas se seoir le dos tourné à son portrait, ou à celui d'une personne qu'on doit respecter.

Ce serait une incivilité d'entrer la tête couverte dans des lieux où sont des personnes de mérite et de considération; il faut toujours se découvrir avant que d'y entrer.

D. Que doit-il faire, en entrant et en sortant d'une salle ou d'une chambre?

R. Il doit fermer la porte s'il n'y a personne pour la fermer. C'est une incivilité de la laisser ouverte.

(Anonyme, p. 163)

Il n'est aussi nullement de la politesse, de se promener dans l'antichambre en attendant: cela est défendu chez le Roi; et si on le fait, les huissiers vous en font réprimande, ou vous font sortir.

Il n'est pas de la bienséance non plus de chanter, ou de siffler en attendant, comme on dit, pour se désennuyer.

(Courtin, p. 24)

Il est de la civilité d'avoir la tête nue dans les salles, et les antichambres.

(Courtin, p. 24)

59, 160.

Il y en a même qui ayant appris le raffinement de la civilité dans quelque pays étranger, n'osent en compagnie ni se couvrir, ni s'asseoir le dos tourné au portrait de quelque personne de qualité éminente.

(Courtin, p. 20s)

59, 96, 97.

D. Que doit-il faire en attendant dans une salle ou dans une antichambre?

R. Il n'est nullement de la politesse de se promener en attendant. Cela est défendu chez les Princes. Il n'est pas aussi de la bienséance de chanter et de siffler. (Anonyme, p. 164)

D. Doit-il entrer la tête couverte dans un lieu, où sont ordinairement des personnes considérables?

R. Non, il doit se découvrir, avant que d'y entrer. Il n'est pas de la bienséance d'être enveloppé dans son manteau, en y entrant. (Anonyme, p. 163)

D. S'il n'y a personne dans la salle, doit-il se couvrir en attendant?

R. Non, il est de la civilité d'y avoir la tête nue.

(Anonyme, p. 164)

6. Ne point entrer la tête couverte dans un lieu où sont des personnes considérables; mais se découvrir avant que d'y entrer.

(P.F., p. 68)

RB 206,2.431

Si la personne qu'on visite écrit, ou fait quelque autre chose il n'est pas honnête de la détourner, il faut attendre qu'elle se détourne elle-même ; il n'est pas non plus honnête d'entrer hardiment dans un lieu où il y a plusieurs personnes occupées ensemble, à moins qu'il n'y ait quelque affaire fort pressée ou de conséquence qui y oblige, ou qu'on le puisse faire sans être aperçu.

RB 206,2.432

Lorsqu'on entre dans la chambre d'une personne, et qu'elle n'y est pas, il ne faut pas aller de côté et d'autre, ni examiner ce qui est dedans, mais on doit sortir sur-le-champ, et attendre dans l'antichambre. S'il y a des papiers, des écrits, des lettres, ou autres choses semblables, sur la table de la chambre, il est incivil de regarder curieusement ce que c'est ; il faut, au contraire, en détourner sa vue, et s'en éloigner.

Si cette personne écrivait, lisait, ou étudiait, il ne faut pas la détourner, mais attendre qu'elle ait achevé, ou qu'elle se détourne elle-même, afin que nous lui parlions.

(Courtin, p. 52)

Comme c'est une marque de légèreté d'esprit, ou de vanité, d'entrer effrontément en un lieu, où il y a des personnes occupées ensemble, à moins que l'on n'y ait quelque grande affaire, ou qu'on le puisse, sans se faire regarder.

59, 9, 21. (Courtin, p. 24s)

D. Doit-il toucher et regarder les livres et les écrits d'autrui ?

R. Il ne doit pas le faire, s'il n'y est invité par le maître, à moins que ce ne fût dans une bibliothèque où l'on s'en fait honneur.

(Anonyme, p. 188)

Non plus doit-on toucher les écritures, livres ou semblables choses d'autrui, s'approcher d'icelles, ni jeter les yeux dessus, si vous n'y étiez convié par celui qui en est le maître [...].

(C.N., p. 129)

D. Que doit-il faire, si la personne qu'il visite, écrivait, lisait, ou étudiait ?

R. Il ne doit pas la détourner ; mais il doit attendre qu'elle ait achevé ou qu'elle se détourne elle-même, afin qu'il lui parle.

(Anonyme, p. 164)

59, 21, 28, 29.

À l'égard d'un Grand, entrant dans sa chambre ou dans son cabinet, il faut marcher doucement, et faire une inclination du corps et une profonde révérence, s'il est présent : Que s'il ne paraissait personne, il ne faut point fuireter çà et là, mais sortir sur le champ, et attendre dans l'antichambre.

(Courtin, p. 51)

28. Quand on va visiter quelqu'un, ne point considérer et toucher curieusement ce qu'il a chez lui, comme livres, écrits, lettres ou autres choses semblables. (P.F., p. 72s)

20. Ne regardez, ni ne maniez curieusement les écrits, ou les livres, ou autres choses semblables, d'un autre, sans son consentement, et ne jetez la vue sur ce qu'un autre lit en particulier.

(R.B.C.C., p. 16)

Article 3

De la manière dont on doit saluer les personnes qu'on visite.

RB 206,3,433

La première chose qu'on doit faire en entrant dans la chambre d'une personne qu'on visite, est de la saluer, et de lui faire la révérence. Ce fut aussi la première chose que l'Évangile nous marque, que fit la sainte Vierge, dans la visite qu'elle rendit à sainte Élisabeth.

RB 206,3,434

On peut saluer quelqu'un de trois manières différentes : il y a une manière de saluer qui est fort ordinaire, qui se fait, premièrement, en se découvrant de la main droite, et portant le chapeau jusqu'en bas, en étendant tout à fait le bras, et en le* posant tourné en dehors sur la cuisse droite, et laissant la main gauche dans sa liberté. Secondement, en regardant doucement et honnêtement la personne qu'on salue. Troisièmement, en baissant la vue et inclinant le corps. Quatrièmement, en tirant le pied, si on veut s'avancer, en le coulant droit en avant ; si on veut reculer, en tirant le pied gauche en arrière ; si l'on passe à côté en glissant le pied en avant, du côté de la personne qu'on veut saluer, et en se courbant et saluant la personne, quelques pas avant que d'être vis-à-vis d'elle.

et avec cela il faut remarquer que celui qui entre, est toujours obligé de saluer le premier ceux qui sont dans la chambre. (Courtin, p. 20)

Lc 1,39

D. Que doit-il faire en entrant ?

R. Celui qui entre, est toujours obligé de saluer le premier. (Anonyme, p. 164)

* *Le texte porte :* et en posant

RB 206.3.435

Si on salue une compagnie tout entière, on doit couler le pied en avant, pour saluer la personne la plus considérable, et tirer le pied gauche en arrière, pour saluer de côté et d'autre toute la compagnie.

On ne doit jamais entrer dans aucun lieu, sans saluer ceux qui y sont ; et c'est à celui qui entre, à saluer le premier ceux qui sont dedans.

RB 206.3.436

C'est aussi ce que doit faire celui qui rend visite, quand même la personne à qui il le rend, lui serait inférieure : et c'est ce que fit la sainte Vierge, à l'égard de sainte Élisabeth. Celui aussi qui reçoit la visite, doit faire en sorte de prévenir et de s'avancer, pour saluer le premier ; si même la personne qui rend visite, est de grande qualité, ou si on lui doit beaucoup de respect, il est de la bienséance d'aller la recevoir à la porte, ou même plus avant, lorsqu'on est averti de sa venue, pour lui donner de plus grandes marques du respect qu'on lui porte. C'est ce que firent les saintes Marthe et Marie-Madeleine, au rapport de l'Évangile, lorsque Jésus-Christ les alla visiter, pour ressusciter le Lazare. C'est aussi
168 l'honneur que* lui fit le centenier, lorsqu'il alla chez lui pour guérir son serviteur, qui était malade.

et avec cela il faut remarquer que celui qui entre, est toujours obligé de saluer le premier ceux qui sont dans la chambre.

(Courtin, p. 20)

D. Que doit-il faire en entrant ?

R. Celui qui entre, est toujours obligé de saluer le premier. (Anonyme, p. 164)

59, 141-142.

59, 255.

Jn 11,20

* Le texte porte : qui

RB 206,3,437

La deuxième manière de saluer, est de saluer dans la conversation, c'est ce qu'on nomme ordinairement une honnêteté : cela se fait simplement en se découvrant, et se courbant tant soit peu, et en glissant le pied d'une manière imperceptible, lorsqu'on est debout.

RB 206,3,438

La troisième manière de saluer, qui est extraordinaire, se fait quand quelqu'un vient de dehors, ou lorsqu'on prend congé de quelqu'un avant son départ pour un voyage. Cette manière de saluer se fait comme la première ; mais il faut ôter son gant de la main droite, se courber humblement, et après avoir porté la main jusqu'à terre, la rapporter ensuite doucement auprès de sa bouche, comme pour la baiser ; on doit ensuite se relever doucement, de peur que la personne qu'on salue, venant à s'incliner, et peut-être à embrasser par honnêteté, on ne lui donne quelque coup de tête.

58. 181.

Que s'il s'agit de la saluer comme venant de la campagne, il faut le faire en se courbant humblement, ôtant son gant, et portant la main jusqu'à terre ; mais surtout, il faut faire ce salut sans précipitation ni embarras, ne se relevant que doucement, de peur que la personne que l'on salue venant aussi à s'incliner, et peut-être par honnêteté à embrasser celui qui le salue, on ne lui donne quelque coup de tête. (Courtin, p. 105s)

D. Comment doit-il faire la révérence, comme venant de la campagne ?

R. Il doit la faire en ôtant son gant, se courbant humblement, portant la main jusques à terre et ne se relevant que doucement, de peur que la personne qu'il salue, venant aussi à s'incliner et peut-être par honnêteté à l'embrasser, il ne lui donne quelque coup de tête.

(Anonyme, p. 166)

RB 206,3,439

Celui qui salue ainsi doit s'incliner d'autant plus profondément que la personne qu'il salue est plus qualifiée.

Une autre manière extraordinaire de saluer, est d'embrasser la personne qu'on aborde, ce qui se fait en portant la main droite dessus l'épaule, et la gauche dessous, et en se présentant l'un à l'autre la joue gauche, sans se la toucher ni la baiser.

169

RB 206,3,440

Le baiser est encore une autre manière de saluer, qui ne se fait ordinairement que par des personnes qui ont quelque union entre elles, et quelque amitié particulière. Il était fort en usage dans la primitive Église, parmi les fidèles, qui s'en servaient comme d'une marque sensible d'une union très intime entre eux, et d'une charité parfaite ; c'est ainsi que saint Paul exhorte les Romains, et tous les autres auxquels il écrit, de se saluer.

58. 89

1. Faites quelque inclination aux personnes supérieures, quand vous les abordez et quand vous vous séparez d'elles, et cette inclination doit être d'autant plus grande, que les personnes sont plus élevées en dignité au-dessus de vous. (R.B.C.C., p. 9s)

Que si c'est une Dame de la haute qualité, il faut par respect ne pas la baiser, si elle-même par honnêteté ne tend la joue ; et alors même il faut seulement faire semblant de la baiser, et approcher le visage de ses coiffes : et de quelque façon qu'on la salue, soit qu'on la baise ou non, il faut que toutes les révérences se fassent avec de très profondes inclinations de corps. (Courtin, p. 106)

58, 340 ; 59, 276.

Saluez-vous les uns les autres par le saint baiser. (Amelote, Rm 16,16)

Enfin tous les frères vous saluent. Saluez-vous les uns les autres par le saint baiser. (Amelote, 1 Co 16,20)

Saluez-vous les uns les autres par le saint baiser. Tous les saints vous saluent. (Amelote, 2 Co 13,12)

Saluez tous les frères par le saint baiser. (Amelote, 1 Th 5,26)

RB 206,3,441

La révérence qu'on fait lorsqu'on salue, ne doit pas être courte, mais basse et grave; elle se doit aussi faire sans affectation et sans tenir aucune posture indécente, comme serait de tourner la tête de mauvaise grâce, de faire des contorsions de corps qui soient désagréables, de se baisser démesurément, ou de se tenir trop droit. Il est indécent, en parlant, de faire la révérence à chaque mot qu'on dit.

RB 206,3,442

Il est contre la bienséance de demander aux personnes supérieures, et indifféremment à toutes sortes de personnes, lorsqu'on les salue : **Comment vous portez-vous ?** Car à moins que les personnes qu'on salue, ne soient malades, il n'est pas permis de demander cela qu'à des amis et à des personnes égales.

D. Quels défauts doit-il éviter, en faisant la révérence ?

R. 1. Il fera la révérence sans affectation, il ne se contrefera point, usant de postures extravagantes, comme tournant la tête de mauvaise grâce, portant le corps de mauvais biais, se baissant démesurément ou se tenant trop droit.

2. La révérence ne doit jamais être courte ni trop précipitée, mais basse et grave, où il y a lieu de la faire. (Anonyme, p. 166)

29. À l'égard des personnes qui nous sont de beaucoup supérieures, l'on ne doit point leur demander en les saluant, comment elles se portent, si ce n'est quand on les visite dans leur maladie. (P.F., p. 73)

4. Si une personne vous salue et vous arrête dans le chemin, il faut lui rendre au moins autant qu'il vous donne, pourvu qu'il ne vous soit pas tout à fait inférieur. Il ne faut pas dire à toutes personnes : *Comment vous portez-vous ?* mais seulement à ceux qui vous sont à peu près semblables, et que vous connaissiez particulièrement.

(C.P., p. 42)

59. 21.

et il est aussi à remarquer que la révérence ne doit jamais être ni courte, ni trop précipitée, mais basse et grave, et pourtant succincte, où il y a lieu de la faire, ou au moins en s'inclinant un peu de corps, quand on ne fait que passer. (Courtin, p. 23)

59, 202.

Tout de même, il n'est pas de la bienséance, d'aller demander à une personne supérieure, comment elle se porte, parce qu'en général, c'est faire le familier que de vouloir la faire expliquer, quoi que cela paraisse un témoignage d'amitié : outre que c'est une espèce de question, et que cela n'entre point dans le genre soumis. Ce compliment ne serait bon que pour un ami d'égale condition.

(Courtin, p. 86s)

RB 206,3,443

170 Une personne cependant, qui est d'une qualité supérieure, le peut faire à l'égard d'une personne qui est d'une moindre condition qu'elle, ou qui est son inférieure.

Il est très incivil aux femmes et aux filles qui portent le masque, de saluer quelqu'un ayant le masque sur le visage, il faut toujours l'ôter ; c'est aussi une grande incivilité d'entrer dans la chambre d'une personne à qui on doit du respect, la robe trousseée, le masque au visage ou la coiffe sur la tête, à moins que ce soit une coiffe claire.

À l'égard des Dames, il est bon de savoir qu'outre la révérence qu'elles font pour saluer, il y a le masque, les coiffes, et la robe, avec quoi elles peuvent témoigner leur respect. Car c'est, par exemple, incivilité aux dames, d'entrer dans la chambre d'une personne à qui elles doivent le respect, la robe trousseée, et les coiffes sur la tête, si ce n'est une coiffe claire. [...].

C'en est une autre, d'avoir le masque au visage en saluant quelqu'un, si ce n'est de loin, encore l'ôte-t-on pour les personnes royales. (Courtin, p.23) 58, 207.

D. Outre la révérence qu'une fille fait pour saluer, avec quoi peut-elle encore témoigner son respect ?

R. Avec le masque, les coiffes et la robe. C'est, par exemple, une incivilité d'entrer dans la chambre d'une personne, à qui on doit du respect, la robe trousseée, le masque au visage et les coiffes sur la tête, si ce n'est une coiffe claire.

D. Doit-elle avoir son masque en saluant ?

R. Non, c'est une incivilité.

(Anonyme, p. 167)

Article 4

De la manière dont on doit aborder une personne à qui on rend visite, et dont on doit s'asseoir et se lever.

RB 206,4,444

Quand on entre dans la chambre d'une personne, et qu'il y en a d'autres qui lui parlent, il ne faut pas s'approcher, mais demeurer du côté de la porte, jusqu'à ce

Section VII.

S'asseoir et se lever.

(Anonyme, p. 172)

9. Lorsqu'une personne supérieure que vous accompagnez, parle à un autre en particulier, il faut vous retirer un peu pour ne pas entendre ce qu'il dit, si ce n'est qu'il vous fasse approcher. Si vous entrez avec lui dans une salle ou chambre, vous ne devez pas vous avancer auprès de ceux à qui il parle ; mais vous tenir éloigné du côté de la porte. [...]

(R.B.C.C., p. 7s)

que ces personnes ayant cessé de parler, ou que la personne à qui on a affaire, s'avance, ou fasse signe d'avancer.

[...] Que s'il vous invite à vous avancer, il ne faut pas vous mettre au même rang, mais vous retirer un peu à côté et au-dessous. (R.B.C.C., p. 7s)

171 Il est incivil en abordant une personne, soit qu'on la visite, soit qu'on la rencontre, de lui crier tout haut, comme font quelques-uns : *Bonjour Monsieur, je suis votre serviteur* ; il faut attendre, pour lui parler, qu'on soit proche d'elle, et ne lui parler que d'un ton médiocre.

59, 21.

[...], c'est aussi le propre d'une personne éventée, en s'approchant de quelque compagnie, de crier de loin à ceux que nous connaissons le plus, comme quelques-uns font à gorge déployée, *Monsieur, Madame, votre serviteur, je vous souhaite le bonjour*, etc. Mais il faut s'approcher doucement, et quand on est tout contre, faire son compliment d'un ton de voix, qui soit modeste.

(Courtin, p. 25)

59, 28

RB 206,4,445

Aussitôt qu'on est entré, il faut faire ses compliments debout, et demeurer en cette posture, jusqu'à ce que les personnes qui sont au-dessus de soi, soient assises ; car il n'est pas séant de s'asseoir, ou de demeurer assis, pendant que des personnes à qui on doit du respect sont debout : il ne l'est pas non plus de s'asseoir avant que la personne à qui on rend visite, le dise, ou qu'elle en fasse signe.

D. Un enfant doit-il s'asseoir en un lieu, où il y a des personnes à qui il doit du respect, qui sont debout ?

R. Non, c'est une grande incivilité de s'asseoir, lorsqu'ils sont debout. (Anonyme, p. 172)

RB 206,4,446

Si la personne qu'on visite, est ou d'une qualité éminente, ou qu'on doit avoir pour elle beaucoup de considération et de respect, il ne faut pas, ni s'asseoir, ni se couvrir, qu'elle ne le commande expressément ; il faut cependant le faire lorsqu'elle l'ordonne, en témoignant, par quelque signe extérieur, qu'on ne le fait que par la soumission qu'on lui doit. Et lorsqu'on s'assoit, il faut avoir égard de se mettre au-dessous de cette personne, de prendre un siège moins considérable que le sien, et de ne se pas placer, ni à côté d'elle, ni tout à fait proche, mais à l'autre bout ; non pas cependant face à face, mais un peu à côté ; parce que cette posture est plus respectueuse ; on ne doit

Si elle nous ordonne de nous asseoir, il faut obéir avec quelque petite démonstration de la violence que souffre notre respect, et observer de se mettre au bas bout, qui est toujours du côté de la porte par laquelle nous sommes entrés, comme le haut bout est toujours où la personne qualifiée se met.

De même, il faut prendre un siège moins considérable que le sien s'il y en a [...].

(Courtin, p. 52)

59, 107, 142, 161.

14. Quand un Grand vous fait asseoir auprès de lui, vous devez par respect prendre un siège moindre que celui où il est assis, s'il y en a quelqu'un d'assez proche, néanmoins ce serait chose messéante et importune de refuser opiniâtrement celui qui vous est proposé.

(R.B.C.C., p. 15)

59. 9.

Quand on s'assied, il ne faut pas se mettre côte à côte de la personne qualifiée, mais vis-à-vis, afin qu'elle voie que l'on est prêt à l'écouter : il faut avec cela se tourner le corps un peu de côté et de profil, parce que cette posture est plus respectueuse que de se tenir de front.

(Courtin, p. 53)

D. Un enfant doit-il s'asseoir en un lieu, où il y a des personnes à qui il doit du respect, qui sont debout ?

R. Non, c'est une grande incivilité de s'asseoir, lorsqu'ils sont debout.

(Anonyme, p. 172)

D. Que doit-il faire, si visitant une personne qualifiée, elle lui ordonne de s'asseoir ?

R. Il faut obéir avec quelque petite démonstration de violence que souffre votre respect, et observant de se mettre au bas bout, de prendre un siège moins considérable, de ne pas se mettre côté à côté de la personne qualifiée, mais vis-à-vis, afin qu'elle voie que l'on est tout prêt à l'écouter et de profil parce que cette posture est plus respectueuse que de se tenir de front ; ne la point regarder fixement, ne s'en point approcher de trop près pour n'être point en danger de la toucher ni de lui faire sentir son haleine ou de l'incommoder en quelque autre manière.

(Anonyme, p. 172s)

pas non plus, ni la regarder fixement, ni s'en approcher de trop près, pour ne se pas mettre en danger de la toucher, ou de lui faire sentir son haleine, ou de l'incommoder en quelque autre manière que ce soit.

RB 206.4.447

Afin qu'on sache discerner et faire le choix des sièges, il est à propos de dire ici, que le plus honorable est le fauteuil, et entre les fauteuils, celui qu'on doit préférer est le plus comode.

Après le fauteuil, suit la chaise à dos, et après la chaise à dos, le pliant.

Lorsqu'on est dans sa maison, il faut donner la première place à ses égaux ; et hors de sa maison, il ne la faut accepter, qu'après qu'on l'aura offerte deux ou trois fois.

RB 206.4.448

Lorsqu'on est assis près du feu pour se chauffer, ou sur un banc dans un jardin, le milieu est la première place, la droite est la deuxième, et la gauche est la troisième.

[...] ne la point regarder fixement, ne s'en point approcher de trop près pour n'être point en danger de la toucher ni de lui faire sentir son haleine ou de l'incommoder en quelque autre manière.

(Anonyme, p. 173)

De même, il faut prendre un siège moins considérable que le sien s'il y en a ; le fauteuil est le plus honorable, la chaise à dos après, et ensuite le siège pliant.

(Courtin, p. 52)

59, 162.

D. Parmi les sièges quels sont les plus considérables ?

R. Le fauteuil est le plus honorable, puis la chaise à dos et ensuite le siège pliant.

(Anonyme, p. 172s)

D. S'il est dans sa maison, quelle place donnera-t-il à ses égaux ?

R. Il leur donnera la première place, et hors de sa maison, il ne la prendra qu'après qu'on la lui aura offerte deux ou trois fois.

(Anonyme, p. 174)

59, 164.

D. Quelle est la place la plus honorable, lorsque l'on est assis auprès du feu pour se chauffer, ou sur un banc dans un jardin ?

R. Le milieu est la première place, la droite est la seconde et la gauche est la troisième.

(Anonyme, p. 173s)

Lorsqu'on est assis dans une salle, le côté de la fenêtre est ordinairement la première place, et le côté de la porte est la dernière.

RB 206.4.449

173 Lorsqu'on est dans une chambre, il est très indécent de s'asseoir sur le lit, particulièrement si c'est le lit d'une femme; et en tout temps, il est très malhonnête, et d'une familiarité insupportable, de se jeter sur un lit, et de s'y entretenir.

Dans les visites et dans la conversation, il est de la bienséance de se conformer à ceux qu'on visite, et de ne point affecter de particularité: et il serait tout à fait contre le respect qu'on doit avoir pour les personnes avec qui on est, d'être assis, lorsqu'elles sont debout; de marcher, lorsqu'elles s'arrêtent; et de lire, et encore plus de dormir, lorsqu'elles s'entretiennent.

RB 206.4.450

Il est aussi de l'honnêteté, de condescendre, et de s'accommoder aux autres, dans tout ce qui est permis, se-

59, 161. D. Quelle est la place la plus honorable lorsque l'on est assis dans une salle?

R. Le côté de la fenêtre est ordinairement la première place et le côté de la porte est la dernière. (Anonyme, p. 174)

Mais surtout, il faut observer que c'est une très grande indécence de s'asseoir sur le lit, et particulièrement si c'est d'une femme: et même il est en tout temps très malséant et d'une familiarité de gens de peu, lorsqu'on est en compagnie de personnes sur qui on n'a point de supériorité, ou avec qui on n'est pas tout-à-fait familier, de se jeter sur un lit, et de faire ainsi la conversation. (Courtin, p. 52)

Dormir quand les autres parlent, s'asseoir quand ils sont debout, se promener quand ils sont arrêtés, parler quand il faut se taire ou les écouter, sont toutes choses de mauvaise grâce. Toutefois, il est permis au supérieur de se promener en certains lieux, comme au maître en son école, et au régent en sa classe. (C.N., p. 118s)

Ce qu'il y a seulement à excepter ici, est qu'il ne faut jamais étendre notre complaisance à faire ou approuver rien de mauvais ou d'injuste: tout ceci ne s'entendant que des actions honnêtes d'elles-mêmes, ou indifférentes. (Courtin, p. 70)

D. Doit-il s'asseoir sur le lit?

R. C'est une très grande indécence de s'asseoir sur le lit et particulièrement si c'est d'une femme. (Anonyme, p. 191)

58, 167; 59, 9, 21.

58, 87; 59, 256.

21. Abstenez-vous tant que vous pouvez de sommeiller pendant que les autres parlent, de vous asseoir lorsqu'ils se tiennent droits, et de vous promener lorsqu'ils sont arrêtés, et ne tuez ni puces, ni autre vilain animal en présence de personne.

(R.B.C.C., p. 16)

lon la loi de Dieu ; car il n'est jamais permis de la violer par condescendance à qui que ce soit, ni d'approuver le mal qu'on voit faire aux libertins. 59, 314.

Il faut, dans ces occasions, ou quitter la compagnie, ou témoigner la peine qu'on en ressent, par la modestie et la gravité de son visage.

Article 5

De la manière dont on doit prendre congé et sortir dans les visites.

RB 206,5,451

Lorsqu'on visite quelqu'un qui est d'une qualité supérieure, ou lorsqu'on s'aperçoit que la personne avec qui on est, a quelque affaire, il ne faut pas s'arrêter si longtemps, qu'elle soit obligée de donner congé : il est toujours mieux de se retirer de soi-même ; et il est à propos de prendre le temps pour sortir, lorsque la personne avec qui on est demeure dans le silence, lorsqu'elle appelle quelqu'un, ou qu'elle donne quelque autre indice, qu'elle a affaire ailleurs.

RB 206,5,452

Il ne faut pas sortir sans saluer, et sans prendre congé de la compagnie ; si cependant on est chez une personne de qualité éminente, et qu'un autre lui parle aussitôt après nous, ou qu'elle s'applique à une autre chose, aussitôt

Section II.

Entrer et sortir.

(Anonyme, p. 163)

Au reste, il faut avoir grand soin de ne pas faire sa visite trop longue : mais observer en cas que la personne qualifiée ne vous congédiât point elle-même de prendre le temps pour sortir, lorsqu'elle demeure dans le silence, lorsqu'elle appelle quelqu'un, ou lorsqu'elle donne quelque autre indice qu'elle a affaire ailleurs : et alors il faut se retirer sans grand appareil, et même sans rien dire, s'il arrivait quelque tiers qui prît votre place, ou si la personne s'appliquait à autre chose.

(Courtin, p. 65)

D. Que doit-il faire en sortant ?

R. 1. Comme il n'entrera en aucun lieu sans saluer, il n'en sortira pas aussi sans saluer et sans prendre congé de la compagnie. La venue et la sortie sont semblables.[...] (Anonyme, p. 164s)

après nous avoir parlé, il est à propos de sortir sans rien dire, et même sans que cela paraisse ; et si on sort seul, il faut ouvrir et fermer la porte doucement, sans faire aucun bruit, et ne pas se couvrir qu'après l'avoir fermée.

RB 206.5.453

On doit faire en sorte, lorsqu'on sort de chez une personne qu'on vient de visiter, qu'elle ne se donne pas la peine de nous accompagner ; il ne faut pas cependant refuser cet honneur, avec trop d'instance, et en cas que la personne veuille le faire, il faut avoir pendant ce temps la tête découverte, et en donner ensuite à cette personne des marques de reconnaissance, en lui faisant profondément la révérence.

RB 206.5.454

Si c'est une personne d'une qualité beaucoup supérieure qui fait cet honneur, il ne faut pas l'en empêcher, car ce ne serait pas paraître assez persuadé qu'elle sait ce qu'elle fait ; et il arriverait quelquefois qu'on se défendrait mal à propos d'une chose que cette personne ne ferait pas à notre sujet ; il faut la laisser venir jusqu'où il lui plaira, et en la quittant, la remercier civilement, en lui faisant une profonde révérence.

D. Que doit-il faire en sortant ?

R. [...] 2. S'il sort seul, il ouvrira et fermera la porte, et il ne se couvrira qu'après qu'il l'aura fermée.

D. Si une personne de qualité à qui il aurait rendu visite, lui fait l'honneur de la conduire en sortant, doit-il la prier de ne se pas donner cette peine ?

R. Non, si elle lui est supérieure, il la laissera venir jusques où il lui plaira, et en la quittant il la remerciera civilement et lui fera une profonde révérence. (Anonyme, p. 164s)

Que si votre retraite est aperçue, et que ce grand seigneur voulût vous faire quelque civilité au sortir de sa chambre : il ne faut pas l'en empêcher, parce que ce serait ne pas paraître assez persuadé qu'il sait ce qu'il fait, et que souvent il arriverait que nous nous défendrions d'une chose, que l'on ne fait pas à notre sujet. On peut bien seulement témoigner par quelque petite action, qu'en cas que cet honneur s'adressât à nous, nous ne nous l'attribuons pas ; et cela se fait en poursuivant son chemin sans regarder derrière soi, ou même en se tournant ou en s'arrêtant, comme pour le laisser passer, et montrer par là que l'on croit qu'il a affaire quelque part.

59, 15.

(Courtin, p. 65s)

RB 206,5.455

On peut cependant en cette occasion faire connaître par quelque signe, qu'en cas que ce soit à nous qu'on fasse cet honneur, nous ne nous l'attribuons pas ; et cela se doit faire en poursuivant son chemin, sans regarder derrière soi, ou même en se tournant ou en s'arrêtant, comme pour laisser passer la personne qui nous accompagne, et montrer par là, qu'on croit qu'elle a affaire ailleurs : s'il paraît manifestement que ce soit à nous que cette personne fait cette civilité, de nous accompagner, et de nous conduire, alors il faut s'arrêter tout court, se retirer à côté, et ne point sortir de sa place, qu'elle ne soit rentrée dans sa chambre.

RB 206,5.456

Lorsque la personne qu'on a visitée reconduit jusqu'à la porte de la rue, il ne faut pas ni monter à cheval ni en carrosse en sa présence, mais il faut la prier de rentrer dans sa maison avant qu'on y monte ; si cependant elle veut rester, il faut s'en aller à pied, et laisser suivre le carrosse, ou mener le cheval par la bride, si on est à cheval, jusqu'à ce que cette personne soit rentrée, ou qu'elle ne paraisse plus.

On peut bien seulement témoigner par quelque petite action, qu'en cas que cet honneur s'adressât à nous, nous ne nous l'attribuons pas ; et cela se fait en poursuivant son chemin sans regarder derrière soi, ou même en se tournant ou en s'arrêtant, comme pour le laisser passer, et montrer par là que l'on croit qu'il a affaire quelque part.

Que si on ne peut pas éviter que la civilité ne se manifeste et que cette personne sorte de sa chambre, il faut s'arrêter tout court, se tirer à côté, et ne point sortir de cette place, qu'après qu'elle sera rentrée dans sa chambre.

(Courtin, p. 65s)

Que si la personne qualifiée nous reconduisait jusqu'à la porte de la rue, il ne faut point monter ni à cheval ni en chaise ni en carrosse en sa présence, mais la prier de rentrer dans sa maison avant que d'y monter : que si elle s'obstinait, il faut s'en aller à pied et laisser suivre le carrosse, etc. jusqu'à ce que cette personne ne paraisse plus.

(Courtin, p. 67)

13. Ne point monter à cheval ou en carrosse, en présence de ceux que nous respectons, mais attendre qu'ils soient entrés chez eux ; ne pas souffrir même qu'ils nous reconduisent, s'il se peut.

58, 188-189 ; 59, 12. (P.F., p. 66)

3. Ne montez pas à cheval, ni en carrosse, en présence d'une personne plus considérable que vous, à qui vous venez de rendre visite, et marchez plutôt quelques temps à pied dans la rue.

(R.B.C.C., p. 11)

Article 6

Des visites qu'on reçoit, et de la manière de s'y comporter.

RB 206,6,457

On ne doit jamais faire attendre une personne qui vient rendre visite, à moins qu'on ne soit engagé avec des personnes d'une plus haute qualité que n'est celle-là, ou qu'on ne soit occupé à des affaires publiques ; et il est tout à fait incivil de laisser attendre à la porte, dans une cour, dans une cuisine, ou dans une allée, et si on est obligé de faire attendre quelque temps, il faut que ce soit dans une place propre, où la personne ait commodité de s'asseoir, si elle souhaite ; et il est de la bienséance de lui envoyer quelque'un, si on le peut, qui soit d'une condition honnête, pour l'entretenir pendant le temps qu'elle sera obligée d'attendre.

C'est pourquoi, quand quelqu'un, à qui nous devons cette civilité nous vient voir, c'est une incivilité de le faire longtemps attendre, à moins que nous ne fussions engagés avec des personnes de plus haute qualité, que ne serait celle-là, ou occupés à des affaires publiques.

(Courtin, p. 135)

177

Encore serait-il alors de la civilité de lui envoyer quelque'un d'une condition honnête, pour l'entretenir en attendant.

(Courtin, p. 135)

RB 206,6,458

Il faut tout quitter pour recevoir la personne qui rend visite ; si c'est une personne de plus haute qualité, ou avec qui on n'ait aucune familiarité, on doit quitter la robe de chambre, le bonnet de nuit, et le repas, et avoir l'épée au côté, si on la porte, ou le manteau sur les épaules.

RB 206,6,459

Dès lors qu'on est averti que quelque personne à qui nous devons beaucoup de respect, vient nous visiter, il faut aller à la porte, ou si elle est entrée, le plus loin qu'on peut pour la recevoir ; il faut lui faire le plus d'honneur qu'il est possible, l'introduire

S'il arrive qu'une personne qualifiée nous fasse visite, et que nous en soyons avertis, [...] il faut avoir alors, ou son épée au côté, ou son manteau sur les épaules, ou si on est d'épée, et que l'on soit en manteau ce jour-là, il faut avoir le manteau et l'épée, étant indécent de paraître autrement. (Courtin, p. 133)

58, 168 : 59, 104.

S'il arrive qu'une personne qualifiée nous fasse visite, et que nous en soyons avertis, il faut l'aller recevoir au carrosse, ou le plus loin que nous le pourrons, et faire entrer le carrosse dans la cour, si on est logé commodément pour cela.

(Courtin, p. 133)

[...] lesquels, par exemple, nous sommes obligés d'aller recevoir, d'introduire, et de faire asseoir dans notre plus belle chambre, de leur donner partout le pas, le haut bout de la table, et ailleurs ; [...].

(Courtin, p. 134s)

7. Quand ceux que nous respectons arrivent dans le lieu où nous sommes, il faut se découvrir, se lever et quitter ce que l'on fait, et ne point s'asseoir, ni se couvrir, ni continuer son action, qu'ils ne soient eux-mêmes assis et couverts. (P.F., p. 65)

Quand on est chez soi, il faut prier ceux qui nous visitent, de prendre la meilleure place, et de passer les premiers partout ; l'ordinaire est de leur donner la droite. (P.F., p. 65)

12. Aller au-devant de ceux qui viennent visiter, pour les recevoir, et les reconduire ensuite plus ou moins loin, selon leur qualité. [...]

(P.F., p. 66)

D. Quel honneur doit-il leur rendre ?

R. Il est obligé de les aller recevoir, de les introduire et de les faire asseoir dans sa plus belle chambre, leur donner partout le pas et à table le haut bout ou la place d'honneur, les reconduire jusques hors de la porte [...]. (Anonyme, p. 162)

et la faire asseoir dans la plus belle chambre, lui donner partout le pas, et lui donner la place la plus honorable ; c'est un honneur qu'il faut rendre dans sa maison, non seulement aux personnes de plus haute qualité, mais aussi à toute autre personne qui n'est pas ou domestique ou inférieure.

RB 206,6,460

Lors cependant qu'on est visité par une personne de grande qualité, ou qui est beaucoup supérieure ; si cette personne témoigne souhaiter qu'on retranche une partie des déférences qu'on a pour elle, il ne faut pas s'obstiner* à les continuer ; la bienséance demande qu'on fasse paraître alors, par une entière soumission à cette personne, qu'elle a tout pouvoir dans notre maison.

178

Et il est à remarquer, que ce n'est pas seulement aux personnes de haute qualité à qui nous devons rendre honneur dans notre maison : mais aussi à toute autre personne qui peut passer chez nous pour étrangère ; c'est-à-dire, à tous ceux qui ne sont pas nos domestiques, ni nos inférieurs, quand ils n'auraient que l'âge par-dessus nous [...].

59, 115 (Courtin, p. 134)

2. Allez au devant des personnes de qualité, même égales, lorsqu'elles vous viennent visiter, dès que vous êtes averti qu'elles sont arrivées, puis conduisez-les au lieu où l'on a coutume d'entretenir les personnes de cette sorte.

(R.B.C.C., p. 10)

59, 108-109.

D. Comment un enfant doit-il recevoir les visites, qu'on lui fait ?

R. Il doit rendre honneur dans sa maison non seulement à une personne de qualité, mais aussi à toute autre personne, qui peut passer chez lui pour étrangère, c'est-à-dire à tous ceux, qui ne sont pas ses domestiques ni ses inférieurs. (Anonyme, p. 162)

Mais il y a ce tempérament à prendre, que si dans les honneurs que nous tâchons de lui rendre, comme en effet, il faut accueillir de tout notre mieux, cette personne retranchait elle-même de nos déférences, il ne faut pas s'y obstiner, ni faire le façonnier, mais il faut obéir à tout ce qu'il lui plaira de commander, puisque nous ne pouvons mieux lui témoigner qu'elle a tout pouvoir dans notre propre logis, qu'en faisant tout ce qu'elle ordonne. (Courtin, p. 134)

* Le texte porte : s'abstenir

RB 206,6,461

Si la personne qui rend visite, surprend dans la chambre, il faut se lever promptement, si on est assis, tout quitter pour lui faire honneur, et s'abstenir de toute action, jusqu'à ce qu'elle soit sortie ; cependant si on est au lit, il y faut demeurer.

Il faut dans sa maison céder sa place la plus honorable, même à ses égaux : il ne faut pas presser un inférieur de prendre une place qu'il ne peut pas accepter sans manquer à son devoir.

RB 206,6,462

Il est incivil de laisser debout des personnes qui rendent visite, il faut toujours leur offrir des sièges qui soient des plus honorables et des plus commodes ; et s'il y en a de plus ou de moins honorables et commodes, ceux qui le sont le plus doivent être présentés aux personnes de la compagnie qui sont les plus qualifiées ; on doit aussi leur faire plus

Que si elle nous surprend dans notre chambre, il faut se lever promptement, si on était assis, et tout quitter pour lui faire honneur, s'abstenant de toute action jusqu'à ce qu'elle soit sortie : et si on était au lit, il faut y demeurer.

(Courtin, p. 133s)

[...] mais c'est manquer à la bienséance que de prendre le lieu le plus honorable, ou de le refuser opiniâtrement quand il est présenté, et chacun en sa maison le doit céder à son égal.

(R.B.C.C., p. 12)

58, 89.

59, 161.

[...] conduisez-les au lieu où l'on a coutume d'entretenir les personnes de cette sorte, et leur présentez aussitôt des sièges pour s'asseoir ; car ce serait un défaut de respect de les laisser debout, ou de les faire promener en leur parlant, si ce n'est qu'ils témoignassent ouvertement le désirer ainsi.

(R.B.C.C., p. 10)

7. Quand ceux que nous respectons arrivent dans le lieu où nous sommes, il faut se découvrir, se lever et quitter ce que l'on fait, et ne point s'asseoir, ni se couvrir, ni continuer son action, qu'ils ne soient eux-mêmes assis et couverts. (P.F., p. 65)

8. Si vous n'êtes pas notablement élevé au-dessus d'un autre, vous ne le devez pas laisser longtemps découvert en votre présence sans l'inviter à se couvrir, ni déférer plus d'une ou deux fois la présence, à une personne inférieure, qui ne peut l'accepter sans manquer à son devoir. (R.B.C.C., p. 12s)

Il faut l'introduire dans le lieu le plus honorifique, et lui présenter un fauteuil pour s'asseoir, observant de ne se mettre que sur un moindre siège ; et même de ne pas s'asseoir, qu'après qu'elle nous l'aura commandé. (Courtin, p. 133)

d'honneur qu'aux autres : il ne faut pas s'asseoir que la personne qui rend visite ne se soit assise, et il faut se mettre sur un siège qui soit moindre que le sien.

RB 206,6,463

179 Lorsque quelqu'un vient dans le temps du repas, et entre dans la chambre, il est de l'honnêteté de lui offrir à manger ; mais il est aussi de la bienséance à celui qui rend visite, si la personne qu'il visite est à table, de la remercier fort honnêtement ; et ils doivent l'un et l'autre se contenter de cela et, comme l'un ne doit pas presser, l'autre ne doit non plus accepter l'offre qu'on lui fait.

RB 206,6,464

Il ne faut jamais dans les visites et dans la conversation, et particulièrement dans les visites qu'on reçoit, témoigner qu'on est ennuyé de l'entretien, demandant, par exemple, quelle heure il est ; si cependant on a quelque chose de pressé à faire, on pourrait adroitement le faire tomber dans le discours.

Il faut l'introduire dans le lieu le plus honorifique, et lui présenter un fauteuil pour s'asseoir, observant de ne se mettre que sur un moindre siège ; et même de ne pas s'asseoir, qu'après qu'elle nous l'aura commandé. (Courtin, p. 133)

Il faut se donner de garde de dormir, de s'allonger, et de bâiller, quand les autres parlent, c'est une chose très déshonnête, parce que c'est un témoignage que l'on s'ennuie, ce qui est désobligeant. Aussi faut-il éviter, quand cela serait, que la compagnie s'en aperçoive, et ne pas tomber dans l'absurdité de ceux qui demandent, *quelle heure est-il ?*

(Courtin, p. 39)

D. Quels défauts doit-il éviter, lorsque les autres parlent ?

R. Il doit se donner de garde de dormir, de s'allonger, de bâiller, de demander *quelle heure est-il ?*

D. Pourquoi doit-il éviter ces défauts ?

R. Parce que c'est un témoignage qu'il s'ennuie. Quand cela serait, il ne doit pas le faire paraître.

(Anonyme, p. 210)

RB 206,6,465

La civilité veut qu'on prévienne ceux avec qui on est, particulièrement ceux qui rendent visite, dans les choses où on peut leur rendre service : il faut, par exemple, en sortant leur ouvrir les portes, détourner ce qui pourrait ôter la liberté du passage, lever une tapisserie, sonner une cloche, frapper à la porte, ramasser quelque chose qu'on aurait laissé tomber, porter la lumière ; et si c'est une personne qui ait de la peine à marcher, il est de la civilité de lui donner la main pour lui aider à marcher. Tout le monde doit s'efforcer de prévenir les autres dans ces sortes de choses et en d'autres semblables : mais une personne à qui on rend visite, a une obligation particulière de le faire à l'égard de la personne qui la lui rend ; elle passerait pour très incivile, si elle ne s'acquittait pas de ce devoir.

Que si on est obligé d'accompagner cette personne supérieure dans la maison, ou même en la nôtre, il faut, s'il y a lieu de cela, passer devant, pour ouvrir les portes, et pour relever les tapisseries, s'il y en a à relever. Même si c'est un homme qui ait de mauvaises jambes et qui marche avec peine, il est de la civilité de lui donner la main pour l'aider à marcher. (Courtin, p. 68s)

59, 12.

RB 206.6.466

Lorsque les personnes qui sont venues rendre visite sortent de la maison, on doit les aller reconduire jusqu'au-delà de la porte du logis. Si la personne qu'on conduit doit monter en carrosse, il ne faut pas la quitter qu'elle ne soit montée; et si c'est une femme, il faut l'aider à y monter.

RB 206.6.467

Si cependant on est une personne publique, comme un homme d'État, un magistrat, un avocat, un procureur, qui soit tellement occupé, on peut se dispenser de conduire ceux qui visitent; et il est même de leur discrétion de prier celui qu'ils vont voir, de ne pas sortir de sa chambre ou de son cabinet.

RB 206.6.468

Si on est avec plusieurs personnes, dont les unes s'en vont, et les autres demeurent, si la personne qui s'en va est plus considérable que

Quand ils sortent de notre maison, ne les point quitter qu'ils ne soient montés en carrosse, à cheval; ou enfin qu'ils ne marchent dans les rues, afin de les saluer encore une fois quand ils partent, à moins que l'on ne soit beaucoup au-dessus d'eux ou très familiers. (P.F., p. 66)

Si c'est une dame que l'on veuille reconduire, il lui faut présenter la main, s'il n'y a point de personne plus qualifiée qui la lui donne; et l'ayant vue monter en carrosse, et même lui ayant aidé à y monter, il faut attendre sur le pas de la porte jusqu'à ce que le carrosse parte.

58, 189; 59, 168.

Il faut conduire la personne qualifiée, quand elle sort de la maison, jusqu'au carrosse, si ce n'est ceux qui viennent pour leurs affaires propres, et que l'on soit soi-même une personne publique: comme un homme d'État, un magistrat, un avocat, un procureur, etc. qui sont actuellement occupés; car alors non seulement ils peuvent s'en dispenser, mais il est de la discrétion de la personne qui visite, de les prier, ou de leur commander de ne point sortir de leur cabinet. (Courtin, p. 135s)

Que s'il y a plusieurs personnes avec vous, et que l'une s'en aille et les autres demeurent, il est bon d'observer, que si la personne qui s'en va est plus qualifiée que celles qui restent: il faut la reconduire; [...]

(Courtin, p. 136)

59, 142-143.

Quand ils s'en vont, la civilité demande que vous les conduisiez jusqu'au dehors de la maison, et que vous les voyiez marcher avant que de rentrer. Que s'ils sont venus en carrosse, en chaise, ou à cheval, il faut attendre qu'ils soient montés pour leur faire derechef la révérence et vous retirer seulement après qu'ils sont partis. (R.B.C.C., p. 10s)

celle qui reste, on doit la reconduire ; si elle est inférieure, il faut la laisser aller, et demeurer avec les autres, en lui demandant néanmoins excuse ; si elle est égale, il est à propos d'examiner, laquelle, ou lesquelles, tout considéré, ont plus que les autres, ou quels sont ceux à qui nous sommes plus redevables, et reconduire, ou bien tenir compagnie à ceux qui sont supérieurs.

RB 206,6,469

Il est aussi de l'honnêteté, si on avait laissé chez nous quelque jeune personne, de ne la pas laisser retourner seule chez elle, particulièrement s'il était nuit, et qu'il y eût loin ; mais il faut la reconduire soi-même, ou la mettre entre les mains de personnes sûres.

[...] si elle est inférieure, il la faut laisser aller et demeurer avec les autres, en lui faisant excuse ; et si elle est égale, il est à propos de voir ce que celle-là qui s'en va, ou ceux qui demeurent, sont à notre égard, [...].

(Courtin, p. 136)

[...] et conduire, ou bien tenir compagnie à ceux qui sont supérieurs.

Il est de même de l'honnêteté, s'il arrivait que quelque jeune personne eût été laissée chez nous, de ne la pas laisser retourner seule chez elle, et particulièrement s'il était nuit, ou qu'il y eût loin ; mais il faut ou la reconduire soi-même, ou la mettre entre les mains de personnes sûres, qui l'escortent et l'accompagnent, jusqu'à ce qu'elle soit en son logis.

(Courtin, p. 136s)

58, 189.

Article 7

De la manière dont on doit se comporter lorsque quelqu'un survient dans une compagnie, ou que quelqu'un en sort.

RB 206,7,470

Lorsqu'on est en compagnie, et que quelqu'un arrive, pour qui on doit avoir de la considération, si c'est une personne qui soit supérieure à celles avec qui l'on est, on doit demander humblement permission à la compagnie, de lui aller rendre ses devoirs, et puis quitter la compagnie pour aller la recevoir.

RB 206,7,471

Si cette personne est inférieure, il faut ne pas quitter la compagnie, mais se contenter de se lever lorsqu'elle entre dans la place où on est, et faire la révérence, ou quelque autre signe, qui marque notre civilité; on doit toujours en cette occasion, lorsque la personne qui arrive mérite

Que si en présence de cette personne qualifiée, il en arrivait une autre qui fût notre supérieure, mais inférieure à l'autre, il ne faut pas quitter la personne qualifiée, à qui nous faisons la cour, pour aller au nouveau venu, mais il faut faire simplement quelque signe de civilité muette. Que si ce dernier venu était supérieur à la personne à qui nous rendons visite, alors il faut que comme celle-ci se rangera vraisemblablement à son devoir, nous nous y rangions de même, et que nous quittons le premier, pour honorer le dernier.

(Courtin, p. 68)

D. Si étant assis en compagnie, une personne arrivait de nouveau ou se levait pour s'en aller, comment doit-il lui faire honneur?

R. Quand celui qui entretrait ou sortirait, serait même son inférieur, il doit se lever et lui faire la révérence. (Anonyme, p. 174) 59, 12.

11. Quand une personne supérieure ou de respect entre dans un lieu où vous êtes, tenez-vous debout et découvrez [...].

(R.B.C.C., p. 13)

Que si quelqu'un arrive de nouveau, ou qu'une personne de la compagnie se lève pour s'en aller, ou pour faire honneur à celle qui entre, quand même celui qui entre serait notre inférieur, il faut se lever aussi par civilité.

(Courtin, p. 45)

quelque honneur, quitter le discours, le jeu, et toute autre chose, et tous doivent se lever, lui faire la révérence et demeurer debout et découverts, jusqu'à ce que cette personne se soit assise. La bienséance veut aussi qu'on lui offre la place qui est due à sa qualité, et qu'on lui dise en peu de mots, ce qu'on disait et ce qu'on faisait avant son arrivée; c'est ce que doit faire le maître du logis, ou celui qui avait commencé le discours.

RB 206.7.472

Si celui qui arrive est quelqu'un qui veuille parler, on peut le faire entrer; et lorsqu'il entre, celui à qui il veut parler, doit se lever de son siège, et le recevoir debout et découvert, quand même ce ne serait qu'un laquais, qui voudrait parler de la part d'une personne pour laquelle on doit avoir du respect.

[...] tenez-vous debout et découvert, jusqu'à ce qu'il soit assis et couvert: gardez la même posture et lui rendez le même témoignage de respect lorsqu'il sort du lieu où vous êtes jusqu'à ce qu'il soit dehors, et pendant ce temps-là il faut interrompre l'action, ou l'entretien que vous avez commencé. (R.B.C.C., p. 13s)

que si l'on avait cessé le discours à votre considération, priez civilement qu'on le continue, mais celui qui a commencé à parler, doit résumer en peu de mots ce qu'il a déjà dit, si la personne mérite un particulier respect.

(R.B.C.C., p. 28)

58, 27, 89.

Au contraire, si quelqu'un survient quand vous parlez, spécialement si c'est une personne de qualité, il est très à propos de faire un petit recueil et abrégé de ce que vous avez par ci-devant dit, et ensuite poursuivre votre discours. (C.N., p. 141)

59, 14, 120

D. S'il arrive quelqu'un, qui veuille lui parler, que doit-il faire?

R. Il doit se lever de son siège et le recevoir debout, quand même ce ne serait qu'un laquais de la part d'une personne, pour laquelle il doit avoir du respect. (Anonyme, p. 174)

3. Si vous vous trouvez en compagnie, gardez-vous bien de demander de quoi l'on parle, à moins que vous ne soyez le maître de la compagnie: et si c'est vous qui parlez, quand une personne d'autorité arrive, il est bon que vous répétiez en peu de mots ce que vous avez commencé. (C.P., p. 35)

4. Levez-vous de votre siège, lorsque quelqu'un s'approche pour vous parler s'il a quelque qualité par-dessus vous, et même si c'est un égal avec lequel vous ne soyez pas familier.

(R.B.C.C., p. 14)

Que s'il arrive quelqu'un qui nous veuille parler, quand même ce ne serait qu'un laquais de la part d'une personne pour laquelle nous devons avoir du respect, il doit se lever de son siège, et le recevoir debout et découvert.

(Courtin, p. 45)

Si quelqu'un vous vient parler lorsque vous êtes assis, vous vous lèverez et demeurerez debout, spécialement si la personne le mérite, soit pour être plus grand que vous, ou pour ne vous point être familier, bien qu'au reste il fut votre égal, ou encore votre inférieur.

(C.N., p. 84s)

RB 206,7,473

Quand quelque personne sort, et quitte la compagnie, tous doivent se lever et lui faire place; et la compagnie l'ayant saluée, selon que sa qualité le demande, le maître du logis doit demander à la compagnie permission de l'accompagner, en cas qu'elle soit plus qualifiée que celles qui restent; sinon, il doit seulement faire excuse à celui qui sort, sans quitter la compagnie. Ce n'est pas qu'il est de la bienséance d'accompagner toujours celui qui sort, plutôt que ceux qui restent.

183

RB 206,7,474

Lorsqu'on entre dans une compagnie, et qu'on en sort, il ne faut pas passer par le milieu de la compagnie et, devant ceux qui la composent; mais les ayant tous sa-

Que si quelqu'un arrive de nouveau, ou qu'une personne de la compagnie se lève pour s'en aller, ou pour faire honneur à celle qui entre, quand même celui qui entre serait notre inférieur, il faut se lever aussi par civilité.

(Courtin, p. 45)

[...] gardez la même posture et lui rendez le même témoignage de respect lorsqu'il sort du lieu où vous êtes jusqu'à ce qu'il soit dehors, et pendant ce temps-là il faut interrompre l'action, ou l'entretien que vous avez commencé.

(R.B.C.C., p. 14)

Et si on est obligé d'aller et de venir devant des personnes de qualité, il faut pour la bienséance tâcher d'aller toujours par derrière. (Courtin, p. 46)

D. Que doit-il faire, s'il est obligé d'aller et de venir devant des personnes de qualité?

R. Il doit pour la bienséance tâcher d'aller toujours par derrière [...].

(Anonyme, p. 173)

lués, il faut passer par derrière, si cela se peut ; si on ne le peut pas commodément, il faut passer au milieu, en demandant excuse, et en s'inclinant un peu pour saluer la compagnie.

RB 206,7,475

Quand quelqu'un entre dans une place où il y a compagnie, si les autres se lèvent et lui font civilité, il est de son devoir de saluer la compagnie, et de ne pas prendre, ni la première place, ni le siège d'un autre : il ne doit pas non plus souffrir qu'aucun de la compagnie lui porte un siège ; mais il doit prendre la dernière place, et choisir, si cela se peut, un siège qui soit au-dessous des autres. Si cependant on l'oblige de prendre une place plus honorable, il ne doit pas la refuser opiniâtement, surtout quand, dans la compagnie, il n'y a personne qui soit d'une condition beaucoup plus élevée que la sienne.

Et si on est obligé d'aller et de venir devant des personnes de qualité, il faut pour la bienséance tâcher d'aller toujours par derrière. (Courtin, p. 46)

Que si arrivant dans une compagnie on vous fait la civilité, et que l'on se lève pour l'amour de vous, il faut bien se garder de prendre la place de personne : mais il faut se mettre à une autre place, et même à la dernière.

(Courtin, p. 26)

c'est manquer à la bienséance que de prendre le lieu le plus honorable, ou de le refuser opiniâtement quand il est présenté, et chacun en sa maison doit céder à son égal.

(R.B.C.C., p. 12)

Étant avec vos égaux, ne soyez le premier à prendre la meilleure place ; si, toutefois, on vous la présentait, ne vous opiniâtez point à la refuser.

(C.N., p. 187)

58, 89 ; 59, 162.

D. Que doit-il faire, s'il est obligé d'aller et de venir devant des personnes de qualité ?

R. Il doit pour la bienséance tâcher d'aller toujours par derrière : mais s'il ne peut y aller, il s'inclinera un peu de corps en passant devant elles.

(Anonyme, p. 173)

D. Que doit-il faire, quand il arrive dans une compagnie, où on lui fera civilité et qu'on se lèvera pour l'amour de lui ?

R. Il la saluera et ne prendra la place de personne ; mais il se mettra à une autre et même à la dernière. (Anonyme, p. 173)

5. Ne point témoigner d'empressement, pour prendre les meilleures places (quelque part que l'on se trouve) la recevoir, néanmoins quand elle est présentée avec instance, plutôt que de se rendre importun, par un trop long refus. (P.F., p. 68)

RB 206,7,476

184 Quand quelqu'un sort d'une compagnie, il doit le faire d'une manière fort honnête, sans permettre qu'on interrompe ni le discours, ni ce que l'on fait, ni que les autres se lèvent, ni que le maître du logis quitte sa place pour lui tenir compagnie, à moins qu'honnêtement ou absolument il ne puisse l'en empêcher.

Chapitre 7

Des entretiens et de la conversation.

RB 207.0.477

Les hommes qui viennent dans le monde, ayant toujours affaire ensemble, sont obligés de converser, et de parler souvent les uns avec les autres; c'est ce qui fait qu'une des choses sur lesquelles la bienséance prescrit plus de règles, est la conversation; elle veut que les chrétiens y soient extrêmement circonspects dans leurs paroles;

RB 207.0.478

c'est le conseil que leur donne saint Jacques dans son épître : le Sage même veut que cette circonspection soit si grande que quoiqu'il sache l'estime qu'on fait dans le monde, de l'or et de l'argent, il veut cependant qu'on préfère l'attention qu'on doit avoir dans ses paroles, à l'affection que les hommes ont naturellement de conserver leur or et leur argent, en disant qu'il faut fondre son or et son argent, et en faire une balance pour peser ses paroles : c'est sans doute avec sujet; car si, comme dit le même apôtre saint Jacques, on peut s'assurer qu'un homme est parfait, lorsqu'il ne com-
185 met point de péché *en parlant, on doit aussi se persuader que celui qui dans

CHAPITRE VIII.

De l'entretien.

(Anonyme, p. 193)

CHAPITRE III.

De quelques actions qui regardent la conversation.

(R.B.C.C., p. 9)

Que si quelqu'un d'entre vous croit avoir de la piété, sans donner un frein à sa langue, mais abusant lui-même son cœur, sa piété est vaine. (Amelote, Jc 1,26)

58, 319, 340.

Fondez votre or et votre argent, et faites une balance pour peser vos paroles, et un juste frein pour retenir votre bouche.

(Sacy, Si 28,29)

59, 241.

Car nous tombons tous en beaucoup de fautes. Et celui qui ne pêche point par ses paroles, est un homme parfait, et il peut même conduire tout son corps, comme avec un frein. (Amelote, Jc 3,2)

* Le texte porte : point de péché et en parlant

ses paroles ne fait point de fautes contre la bienséance, sait parfaitement bien comment il faut vivre dans le monde, et a une conduite extérieure très sage et très réglée.

RB 207.0.479

Cette circonspection qu'on doit avoir dans ses paroles, demande qu'elles soient accompagnées de quelques conditions, dont on traitera dans l'article suivant.

ARTICLE 1

DES CONDITIONS DONT LA BIENSÉANCE VEUT QU'ON ACCOMPAGNE SES PAROLES.

RB 207.1.480

La bienséance veut qu'un chrétien ne profère jamais aucune parole qui soit contraire à la vérité ou à la sincérité, qui manque de respect pour Dieu, et de charité à l'égard du prochain, et qui ne soit ou nécessaire ou utile, et dite avec prudence et avec discrétion. Ce sont là les conditions dont elle exige que toutes nos paroles soient accompagnées.

59, 206, 314.

Section I.

Des conditions qui doivent accompagner nos paroles.

D. Quels sont les conditions, qui doivent accompagner nos paroles ?

R. Il y en a six.

La première est la sincérité, en disant ce que l'on pense.

La seconde est la vérité, en disant ce qui est vrai.

La troisième est la charité de Dieu, ne disant rien qui ne soit pour sa gloire.

La quatrième est la charité du prochain, en disant ce qui lui est utile.

La cinquième est la nécessité, en parlant quand il est nécessaire.

La sixième est la discrétion, en disant ce qui est à propos.

(Anonyme, p. 192s)

186

*Section I ****De la vérité et de la sincérité que la bienséance exige dans les paroles.**

RB 207,1.481

L'honnêteté ne peut souffrir qu'on dise jamais aucune fausseté ; elle veut au contraire que, suivant l'avis de saint Paul, chacun dise la vérité, en parlant à son prochain ; et elle fait regarder, selon le sentiment du Sage, le mensonge comme une tache honteuse dans un homme, et la vie des menteurs comme une vie sans honneur, que la confusion accompagne toujours ; elle veut aussi, avec le même Sage, que le mensonge dans lequel on serait tombé par faiblesse, ou par ignorance, n'exempte pas de confusion.

RB 207,1.482

C'est ce qui fait que le prophète-roi, aussi éclairé des règles de la bienséance que de la véritable piété, dit que si quelqu'un veut que ses jours soient heureux, il doit garder sa bouche de proférer des mensonges ; et le Sage veut que nous regardions le mensonge comme une

Section II.

De la sincérité et de la vérité.

D. Un enfant doit-il dire toujours ce qu'il pense ?

R. Il ne doit jamais parler contre sa pensée, mais aussi il ne doit pas dire tout ce qu'il pense, principalement lorsque ce qu'il pense, est contre la charité. (Anonyme, p. 194)

D. Comment appelez-vous les paroles, qui sont contre la sincérité ?

R. Des mensonges.

D. Comment appelez-vous celles qui sont contre la vérité ?

R. Des faussetés. (Anonyme, p. 193)

58, 319, 340, 346 ; 59, 207.

C'est pourquoi renoncez au mensonge, et que chacun dise la vérité en parlant à son prochain, parce que nous sommes membres les uns des autres. (Amelote, Eph 4,25)

Le mensonge est dans un homme une tache honteuse, ce vice se trouve sans cesse dans la bouche des gens déréglés. (Sacy, Si 20,26)

La vie des menteurs est une vie sans honneur, et leur confusion les accompagne toujours.

(Sacy, Si 20,28)

Ne contredisez en aucune sorte la parole de vérité, et ayez confusion du mensonge où vous êtes tombé par ignorance. (Sacy, Si 4,30)

58, 312

Qui est l'homme qui souhaite une vie heureuse, et qui désire de voir des jours comblés de biens ? Gardez votre langue de tout mal ; que vos lèvres ne profèrent aucune parole de tromperie.

(Sacy, Ps 33,12-13)

* Les autres divisions de ce même article s'intitulent : Paragraphe 2...

chose si détestable, qu'il dit qu'un voleur vaut mieux qu'un homme qui ment sans cesse, parce que le mensonge se trouve toujours dans la bouche des gens déréglés ; on peut même dire qu'il suffit de s'adonner au mensonge, quand on n'aurait que ce seul vice, pour devenir bientôt déréglé, et la raison est celle que donne Jésus-Christ, lorsque, pour inspirer plus d'horreur du mensonge, il dit que le diable en est l'auteur et le père.

RB 207,1,483

Le mensonge étant quelque chose de si honteux, tout ce qui en approche tant soit peu, est tout à fait contraire à la bienséance ; ainsi il n'est pas honnête, lorsque quelqu'un nous interroge, ou que nous lui parlons, de lui dire des paroles qui soient équivoques et à double sens, et il est plus séant ordinairement de s'excuser honnêtement de répondre, lorsqu'il paraît qu'on ne peut pas dire simplement ce qui est vrai, ou ce que l'on pense, que d'être double dans les paroles ; car la langue double, dit le Sage, attire une grande confusion ; et c'est aussi ce que saint Paul condamne dans les Ecclésiastiques, comme une chose, qui, en eux, n'est pas supportable.

Un voleur vaut mieux qu'un homme qui ment sans cesse, la perte sera le partage de l'un et de l'autre. (Sacy, Si 20,27)

Le mensonge est dans un homme une tache honteuse, ce vice se trouve sans cesse dans la bouche des gens déréglés. (Sacy, Si 20,26)
58. 330.

Vous êtes les enfants du démon, et vous voulez accomplir les désirs de votre père. Il était homicide dès le commencement, et il ne demeura pas dans la vérité, car la vérité n'est point en lui. Lorsqu'il dit le mensonge, il parle de son propre mouvement, parce qu'il est menteur, et le père du mensonge. (Amelote, Jn 8,44)

D. Doit-il se servir quelquefois d'équivoque ?

R. Non, l'équivoque n'est pas permise, elle choque même la civilité. (Anonyme, p. 195)
59. 207.

D. Doit-il dire toujours ce qui est vrai ?

R. Quoiqu'il ne doive jamais dire de fausseté, il ne doit pas néanmoins dire toujours ce qui est vrai. Il doit taire la vérité, lorsqu'il ne peut la dire qu'en blessant, par exemple, la charité.

R. Doit-il révéler les secrets, qu'on lui aura communiqué ?

R. Non, il doit les garder ; mais si la chose qu'on lui aura confiée est importante, et qu'il doute s'il a péché à ne la point révéler, il doit prendre alors avis de son directeur.

58. 319 (Anonyme, p. 194)

Car comme le voleur tombe dans la confusion et le repentir, la langue double s'attire aussi une très grande condamnation. (Sacy, Si 5,17)

58. 341 (citation: 1 Tm 3,8)

RB 207,1,484

Il faut particulièrement être circonspect dans ses paroles, lorsque quelqu'un nous a confié quelque secret ; ce serait une grande imprudence de le découvrir, quand même nous recommanderions à celui à qui nous le disons, de n'en parler à personne, et que celui qui nous l'a révélé, ne nous aurait pas chargé de ne le pas dire à d'autres ; car comme dit très bien le Sage, celui qui découvre les secrets de son ami, perd toute créance et se met en état de ne plus trouver d'amis selon son cœur ;

RB 207,1,485

Il regarde même cette faute, comme étant beaucoup plus considérable, que de donner des injures à son ami, en disant, qu'après des injures, il y a encore lieu de se réconcilier ; mais que lorsqu'une âme est assez malheureuse pour en venir jusqu'à révéler les secrets de son ami, il ne reste plus aucune espérance de retour, et que c'est en vain que l'on tâche de le regagner.

RB 207,1,486

C'est aussi une grande incivilité d'user de déguisement à l'égard d'une personne à qui on doit du respect ; c'est une marque de peu de confiance et de considération de le faire à un ami ; et il n'est nullement honnête de déguiser à qui que ce soit, et de se servir pour cela de quelque manière de parler, ou de quelque terme qu'on ne puisse pas comprendre, sans qu'on soit obligé d'en donner l'explication.

58, 319.

Il ne faut jamais aussi révéler ce qui vous aurait été dit en secret, quand même on ne vous aurait pas dit de n'en point parler. (C.P., p. 36)

59, 203.

Celui qui découvre des secrets de son ami perd toute créance, et il ne retrouvera point d'ami selon son cœur.

(Sacy, Si 27,17)

Vous ne pouvez plus avoir avec de liaison avec lui. Après des injures il y a encore lieu de se réconcilier : mais lorsqu'une âme malheureuse en vient jusqu'à révéler les secrets de son ami, il ne reste plus aucune espérance de retour. (Sacy, Si 27,23-24)

Que si vous découvrez ses secrets, c'est en vain que vous tâchez à le regagner. (Sacy, Si 27,19)

RB 207.1.487

Il est de fort mauvaise grâce, quand on est en compagnie, de parler à une personne en particulier, et de se servir d'expressions que les autres n'entendent pas ; il faut toujours faire part à tous ceux de la compagnie de ce que l'on dit. Si l'on a quelque chose de secret à dire à quelqu'un, on doit attendre pour cela qu'on soit séparé des autres, ou si la chose est pressée, se retirer pour le dire, en quelque endroit du lieu où on est, après en avoir demandé permission à ceux de la compagnie.

RB 207.1.488

Comme il arrive assez souvent qu'on dit des nouvelles qui sont fausses, il faut extrêmement prendre garde de n'en pas débiter facilement, à moins qu'on ne les sache de bonne part, ou qu'on ne soit bien assuré qu'elles sont véritables.

Que si on entre en conversation, c'est une incivilité de parler à quelqu'un de la compagnie, ou dans la rencontre à un valet, en une langue que le reste de la compagnie n'entend pas. (Courtin, p. 27)

32. Si on est pressé de dire quelque chose en secret à quelqu'un, lorsqu'il est en compagnie, il faut prier ceux qui sont présents ou celui qui est le plus considérable de trouver bon que l'on prenne à part celui que l'on demande, ou faire quelque inclination à cette personne à qui l'on a affaire, pour l'avertir que l'on souhaite de lui parler. Quand on quitte une compagnie pour quelque chose semblable, on la salue avant de la quitter, et quand on revient. (P.F., p. 73s)

D. Doit-il dire des nouvelles ?

R. Il n'en dira point s'il ne les sait de bonne part.

(Anonyme, p. 195)

Ne dites facilement des nouvelles, que vous ne les croyez vraies [...].

(C.N., p. 145)

il ne faut pas écouter ce que l'on dit, et ne jamais parler en secret à personne, encore moins retirer quelqu'un de la compagnie pour lui parler en particulier. (C.P., p. 36)

Ne proposez pas des questions difficiles où les autres n'entendent rien.

(C.P., p. 33)

Étant en compagnie, ne vous mettez à parler en secret à un de la compagnie à part, ni ne lui parlez à l'oreille ; mais si la chose est secrète, tirez-le à côté, et si vous pouvez, parlez si adroitement, que votre langage ne soit pas entendu des assistants.

(C.N., p. 143s)

58, 28, 129.

5. Ne débitez pas si facilement des nouvelles, que vous ne les croyez vraies [...]. (C.P., p. 36)

On ne doit jamais dire aussi de qui on les a apprises, si on croit que celui qui les a dites ne l'aura pas pour agréable.

RB 207.1.489

On doit s'étudier à se rendre si sincère dans ses paroles, qu'on puisse acquérir la réputation d'être de bonne foi, et un homme de parole duquel on peut s'assurer et sur qui on peut se reposer. C'est aussi un avis que donne le Sage, et qu'il regarde comme de conséquence de tenir sa parole et d'agir fidèlement avec son prochain : et rien ne fait plus d'honneur à une personne, que la sincérité et la fidélité dans ses promesses; et rien aussi ne la rend plus méprisable que de manquer à sa parole.

RB 207.1.490

Comme il est de l'honnêteté d'être fidèle en ses paroles, c'est aussi une grande imprudence d'en faire à la légère, et sans avoir bien pensé

[...] parlant de choses que vous avez ouï dire, ne dites de qui vous les tenez, si vous ne croyez qu'il l'ait pour agréable.

(C.N., p. 145)

58, 48 ; 59, 27, 29.

5. Ne débitez pas si facilement des nouvelles, que vous ne les croyez vraies : ne dites jamais de qui vous les avez apprises, si vous croyez que celui qui les a dites n'aura pas de la pour agréable.

(C.P., p. 36)

6. Étudiez-vous à vous rendre sincère : tâchez d'être en réputation de bonne foi et d'une personne de parole, sur qui on peut compter ; c'est la plus honorable qualité que vous puissiez avoir.

(C.P., p. 72)

Tenez votre parole et agissez avec lui fidèlement ; et vous trouverez toujours ce qui vous sera nécessaire.

(Sacy, Si 29,3)

58, 320.

7. Tenez vos promesses, c'est le fait d'un homme d'honneur : mais ne les faites pas à la légère, que vous n'avez bien pensé si vous les pourrez accomplir facilement.

(C.P., p. 36)

Ne nommez point celui qui vous a appris les choses que vous racontez, si vous n'êtes pas assuré qu'il n'en sera pas marri.

(R.B.C.C., p. 26)

- 190 auparavant si on pourra les exécuter facilement.

C'est pourquoi on ne doit jamais faire aucune promesse, qu'on n'en ait bien pesé les suites, et qu'on *n'ait sérieusement examiné si on n'en aura pas de regret.

RB 207,1,491

S'il arrive que les autres ne veuillent pas croire ce que l'on dit, il faut bien se garder de s'en faire de la peine, et encore bien plus de se laisser aller jusqu'à ces excès d'impatience, que de dire des duretés et d'en faire des reproches : car ceux qui ne sont pas convaincus par des raisons, le seront encore bien moins par la passion.

RB 207,1,492

Il est honteux à un homme d'user de fraudes et de tromperies dans ses paroles ; ceux qui le font se mettent en état de n'avoir plus aucune créance parmi les hommes, et encourent une espèce d'infamie en passant pour des fourbes.

59, 197.

5. User de fraude et de tromperie, c'est se mettre en danger de n'avoir plus aucune créance parmi les hommes ; vous éviterez ces défauts, si vous voulez passer pour une personne d'honneur. (C.P., p. 20)

* *Le texte porte* : qu'on ait

Les songes n'étant, selon le Sage, qu'une production de l'imagination, il n'est jamais séant de raconter ses songes, quelque beaux et saints qu'ils puissent être. C'est aussi la marque d'un petit esprit que de le faire.

Paragraphe 2

Des fautes qu'on peut faire contre la bienséance, en parlant contre la loi de Dieu.

RB 207,1.493

Il y a des gens qui se font honneur de faire paraître de l'irrégion dans leurs discours, soit en mêlant des paroles de l'Écriture sainte parmi des choses profanes, soit en riant et en se divertissant des choses saintes et des pratiques de religion, soit en faisant gloire de quelque péché, et quelquefois même des actions infâmes qu'ils ont commises ; ce sont

Les divinations de l'erreur, les augures trompeurs, et les songes des méchants ne sont que vanités. Ce ne sont que des effets de votre imagination, comme sont les fantaisies des femmes grosses [...]. (Sacy, Si 34,5-6)

58, 320.

Ne racontez vos songes, si ce n'est à vos intimes amis, quand même il vous semblerait de bon et favorable augure ; à quoi, toutefois, vous n'y ajouterez aucune foi. (C.N., p. 132)

12. Ne point se servir de ses songes pour entretenir la compagnie. (P.F., p. 70)

Des fautes que l'on peut faire contre la civilité, en agissant contre la loi de Dieu. (C.P., p. 12)

58, 263.

D. Un enfant peut-il mêler des paroles de l'Écriture Sainte parmi des choses profanes ?

R. Non, c'est une espèce de sacrilège.

(Anonyme, p. 195)

D. Doit-il raconter ses songes quelques beaux ou saints qu'ils puissent être ?

R. Non, car comme dit le proverbe, tous songes sont mensonges.

(Anonyme, p. 195)

[...]. Mais surtout n'abusez jamais de l'attention de ceux qui vous écoutent, par des récits des choses controuvées, ou même de vos songes.

(R.B.C.C., p. 25)

59, 314.

proprement ceux-là dont le Sage dit que leurs entretiens sont insupportables, parce qu'ils font un jeu et un divertissement du péché même. Leur conduite est aussi tout à fait contre la bienséance.

RB 207.1.494

192 Les jurements et les blasphèmes sont aussi des plus grandes fautes qu'on puisse faire contre les lois de la bienséance ; c'est ce qui fait que dans les compagnies, on fait moins d'état d'un jureur que d'un charretier, et on *en a une telle horreur, que selon que le dit l'Écclésiastique, qui expose d'une manière admirable ce qui est selon les règles de la bienséance, le discours de celui qui jure souvent fait dresser les cheveux à la tête ; et à ces mots horribles** on doit se boucher les oreilles ; il ajoute même, pour engager ceux qui jurent à s'en déshabituer, que la plaie ne sortira point de leur maison, mais qu'elle sera toujours remplie de la peine qu'ils en souffriront ;

RB 207.1.495

il faut donc prendre garde, en suivant l'avis du même Sage, de n'avoir pas sans cesse le nom de Dieu dans la bouche, et de ne pas mêler dans ses discours les noms des saints, quand ce ne serait qu'inutilement, et sans aucun mauvais dessein, mais seulement par

* *Le texte porte* : et on a une telle horreur

** *et* : honorables

58, 320.

Les entretiens des pécheurs sont insupportables, parce qu'ils font un jeu et un divertissement du péché même.

(Sacy, Si 27,14)

Les jurements et les blasphèmes sont les plus grandes fautes que l'on puisse faire contre les lois de la bienséance.

(C.P., p. 12)

Le discours de celui qui jure souvent fera dresser les cheveux sur la tête ; et à ses mots horribles, on se bouchera les oreilles.

(Sacy, Si 27,15)

S'il jure en vain, ce ne sera pas une excuse qui le justifie devant Dieu, et sa maison sera remplie de la peine qu'il en souffrira.

(Sacy, Si 23,14)

Que le nom de Dieu ne soit point dans votre bouche.

Ne mêlez point dans vos discours les noms des Saints : parce que vous ne serez pas en cela exempt de faute.

(Sacy, Si 23,10)

habitude ; car on ne doit pas prononcer les noms de Dieu et des saints avec irrévérence, et sans une juste raison ; et il n'est jamais séant de mêler dans les discours ordinaires, ces sortes de paroles : *Jésus Maria ! Hélas, mon Dieu !* Il n'est pas même séant de prononcer de certains jurements qui ne signifient rien, comme, *Pardi, Mordi**, *Morbleu, Jarni*, etc.

RB 207,1,496

Ces sortes de paroles ne doivent jamais être dans la bouche d'une personne bien née ; et lorsqu'on en prononce quelque une de cette nature devant des personnes pour qui on est obligé d'avoir de la considération, on perd le respect qu'on leur doit. On ne doit pas s'excuser, selon le sentiment du Sage, sur ce qu'on jure sans faire tort à personne ; car ce n'est pas, dit-il, une excuse qui justifie devant Dieu.

* *L'original écrit : Mardi*

Il faut en tous nos discours s'abstenir de jurer, qui est un vice où plusieurs tombent, par une méchante habitude, pensant par là donner plus de créance à ce qu'ils disent : et quand on défend de jurer, on entend même exclure ces jurements qui ne signifient rien, comme *tête-non, pardi, morbleu, jarni*, étant certain que ni les uns ni les autres ne sont pas de personnes bien élevées ; et que quand on jure devant une personne de qualité ; et particulièrement devant les Dames, on perd le respect, pour ne rien dire de plus.

(Courtin, p. 60s)

59, 101.

S'il jure en vain, ce ne sera pas une excuse qui le justifie devant Dieu, et sa maison sera remplie de la peine qu'il en souffrira.

(Sacy, Si 23,14)

58, 320.

D. Peut-il aussi mêler parmi les choses profanes quelque chose, qui regarde Dieu [et] les saints ?

R. Non, Dieu défend de prendre son nom en vain, c'est-à-dire, de prononcer son saint nom avec irrévérence et sans une juste cause. (Anonyme, p. 196)

58, 184 : 59, 11, 190.

D. Quand on défend de jurer, défend-on aussi ces jurements qui ne signifient rien, comme *tête non, pardi, morbleu, jarni*, etc. ?

R. Oui, ces paroles ne sont pas de personnes chrétiennes et bien élevées.

(Anonyme, p. 196)

RB 207,1.497

On doit donc se contenter, selon le conseil de Jésus-Christ dans l'Évangile, de dire, *cela est*, ou *cela n'est pas* ; et lorsqu'on veut assurer quelque chose, il suffit de se servir de cette manière de parler : *Assurément, Monsieur, cela est*, sans en dire davantage.

RB 207,1.498

On ne doit pas avoir moins d'horreur des paroles déshonnêtes que des jurements. Elles ne sont pas moins aussi contre la civilité, et sont souvent plus dangereuses. Saint Paul, qui veut que les chrétiens de son temps se conduisent en toutes occasions, avec bienséance, les avertit, en plusieurs endroits de ses épîtres, de prendre particulièrement garde qu'il ne sorte de leur bouche aucune parole déshonnête, et il leur ordonne expressément que la fornication ne soit pas même nommée parmi eux.

D. Peut-il jurer pour donner plus de créance à ce qu'il dit ?

R. Non, il doit se contenter de dire, *cela est*, ou *cela n'est pas* selon la règle de l'Évangile, et il ne peut jurer ou faire serment que dans une grande nécessité ou par autorité du magistrat. (Anonyme, p. 196)

2. Ainsi ne jurez jamais, ne vous habituez pas même à jurer votre foi : il suffit d'user de ces paroles, quand il est nécessaire d'affirmer quelque chose : *assurément, Monsieur, cela est* ; sans en dire davantage.

3. Vous serez plutôt cru en parlant doucement et avec modération, que si vous vous mettiez en colère pour défendre ce que vous avancez.

(C.P., p. 13)

58, 341.

Qu'il ne sorte aucun mauvais discours de votre bouche ; [...].

(Amelote, Eph 4,29)

Que parmi vous on n'entende pas même parler de fornication, ni d'impudicité, ni d'avarice : comme il ne s'en doit point parler parmi les saints.

Ni de choses impures, ou bouffonnes, ni de rien de mal à propos ; [...].

(Amelote, Eph 5,3-4)

58, 17, 331.

Contentez-vous de dire : *Cela est*, ou *cela n'est pas* : car ce que vous dites de plus, procède du mal.

(Amelote, Mt 5/37)

3. On doit s'abstenir des façons de parler de la lie du peuple, et plus encore des paroles trop libres ou équivoques, qui font allusion à quelque chose de moins honnête.

4. Gardez toujours la bienséance et la modération convenable dans les mots de gaieté que vous direz pour recréer l'esprit.

(R.B.C.C., p. 20s)

RB 207,1,499

C'est aussi manquer de respect de proférer une parole sale, et il ne faut jamais, sous* prétexte de gaieté et de bonne humeur, dire une parole qui soit tant soit peu libre sur ce sujet, quand ce serait pour divertir la compagnie. Car si nous voulons, dit saint Paul, lorsque nous parlons, nous rendre agréables à ceux qui nous écoutent, nous devons dire quelque chose qui donne de l'édification. L'équivoque même, en cette matière, n'est pas permise, elle choque la civilité aussi bien que l'honnêteté. Il en est de même de tous les mots qui laissent ou qui peuvent laisser la moindre idée ou image de déshonnêteté.

RB 207,1,500

Lors donc qu'il se rencontre dans une compagnie quelques personnes qui profèrent des paroles un peu trop libres, et qui blessent tant soit peu

4. Les paroles déshonnêtes et d'impureté ne sont pas moins contre la civilité que les jurements, et sont très souvent dangereuses à la perte des âmes.

(C.P., p. 13)

58, 341.

Qu'il ne sorte aucun mauvais discours de votre bouche; mais si vous parlez, dites quelque chose qui donne de l'édification dans la foi, et qui communique la grâce à ceux qui l'écoutent.

(Amelote, Eph 4,29)

Nous avons dit que la nature nous a donné des règles pour la pudeur : elles doivent en effet tellement servir pour nos discours mêmes, que c'est manquer de respect que de proférer une parole sale ; et quand c'est une conversation de femme l'équivoque même n'est pas permise ; elle choque la civilité, aussi bien que l'honnêteté.

Et non seulement l'équivoque, mais les mots aussi qui laissent ou peuvent laisser la moindre idée ou image de déshonnêteté.

(Courtin, p. 62)

59, 21.

D. Prononcera-t-il des paroles déshonnêtes ?

R. Non, parce que Dieu le défend.

(Anonyme, p. 196)

gardez-vous surtout de dire paroles approchantes de déshonnêteté, bien que ce soit en secret, ou pour rire.

(C.N., p. 138s)

58, 347 ; 59, 11.

D. Doit-il se servir quelquefois d'équivoque ?

R. Non, l'équivoque n'est pas permise, elle choque même la civilité.

(Anonyme, p. 195)

3. On doit s'abstenir des façons de parler de la lie du peuple, et plus encore des paroles trop libres ou équivoques, qui font allusion à quelque chose de moins honnête.

(R.B.C.C., p. 20s)

* *L'original écrit* : sans prétexte

la pudeur, il faut bien se garder d'en rire ; il faut si l'on peut, faire semblant de ne les avoir pas entendues, et faire en même temps changer de discours. Si on ne le peut pas, on doit témoigner, par un grand sérieux et un profond silence, que ces sortes d'entretiens déplaisent fort.

RB 207.1.501

On peut dire aussi qu'une personne, par ces sortes de discours, fait connaître ce qu'elle est : car la bouche, dit Jésus-Christ, parle de l'abondance du cœur. Et ainsi, c'est vouloir passer pour un impur et un libertin, que de proférer des paroles sales et qui choquent l'honnêteté.

C'est pourquoi il faut observer lorsqu'il se rencontre quelque licencieux dans une compagnie, qui sort de ces règles, et profère quelque parole libre, de n'en pas rire, mais de faire semblant de ne pas l'avoir ouïe. (Courtin, p. 62s)

5. Si on en dit en votre présence, coupez adroitement le discours, ou si vous ne pouvez faire changer l'entretien, quittez la compagnie après l'avoir saluée, en trouvant quelque excuse. (C.P., p. 13)

58, 331.; 59, 208.

Race de vipères, comment pourriez-vous dire de bonnes choses étant méchants comme vous êtes : puisque la bouche parle de la plénitude du cœur.

(Amelote, Mt 12,34)

D. Lorsqu'il entendra proférer quelque parole libre, que doit-il faire ?

R. Il n'en doit point rire, et il ne doit même pas faire semblant de l'avoir ouïe.

(Anonyme, p. 197)

59, 29, 207.

Paragraphe 3

Des fautes qu'on peut faire contre la bienséance, en parlant contre la charité que l'on doit au prochain.

RB 207,1,502

La civilité est si exacte à l'égard de ce qui regarde le prochain, qu'elle ne permet pas qu'on le choque en quoi que ce soit ; c'est pourquoi elle ne donne pas la liberté de parler jamais mal de personne.

RB 207,1,503

C'est aussi une chose que saint Jacques avertit les premiers chrétiens, être contraire à la loi de Dieu, en disant que celui qui médit de son frère, médit de la loi. Il est donc très malhonnête de trouver toujours à redire à la conduite des autres ; et si on ne veut pas en dire du bien, on doit se taire. Le Sage ordonne, que lorsque quelqu'un médit d'un autre, on bouche ses oreilles avec des épines : il veut même qu'on s'éloigne si fort de la médisance, qu'on n'écoute pas une méchante langue.

Des fautes dont l'enfant doit se donner de garde, pour ne rien faire contre la civilité à l'égard du prochain.

(C.P., p. 19)

59, 276.

Ne parlez mal de personne en façon quelconque, en des choses qui lui appartiennent.

(C.N., p. 135)

58, 341 ; 59, 314.

Mes frères, ne parlez point mal les uns des autres. Celui qui médit de son frère, ou qui juge son frère, médit de la loi et juge la loi. Que si vous jugez la loi, vous ne lui obéissez pas, mais vous vous en rendez juge.

(Amelote, Jc 4,11)

58, 320 ; 59, 106.

Bouchez vos oreilles avec des épines, et n'écoutez point la méchante langue. Mettez à votre bouche une porte et des serrures.

(Sacy, Si 28,28)

D. Comment appelez-vous celles qui sont contre la charité du prochain ?

R. Des médisances.

(Anonyme, p. 193)

Section IV.

De la charité du prochain.

D. Un enfant peut-il quelquefois parler mal des autres ?

R. Non, le mépris engendre le mépris, on estime peu celui qui ne fait état de personne.

(Anonyme, p. 197)

RB 207,1,504

196 Il ne veut pas qu'on
rapporte à quelqu'un, ce
qu'un autre a dit de lui :
et il avertit qu'on prenne
bien garde de n'en avoir
pas la réputation, parce
que, dit-il, le semeur de
rapports sera haï de tout
le monde. Il faut donc,
selon l'avis du même
Sage, pour se conduire
avec bienséance, lors-
qu'on a entendu une pa-
role contre son prochain,
la faire mourir dans soi-
même.

RB 207,1,505

Lorsqu'on entend mé-
dire de quelqu'un, la
civilité veut qu'on ex-
cuse ses défauts, et
qu'on fasse en sorte d'en
dire du bien ; qu'on
tourne en bonne part, et
qu'on estime quelque
action qu'il aura faite ;
c'est le moyen de s'atti-
rer l'affection des autres,
et de se rendre agréable
à tout le monde.

4. Il est de mauvaise grâce et contre la charité de faire des rapports de ce que quelqu'un pourrait vous avoir dit ou fait, particulièrement quand les choses ne sont point de grande conséquence. (C.P., p. 40)

Si 19,7

Le semeur de rapports souillera son âme, et il sera haï de tout le monde :

Celui qui demeure avec lui, lui sera odieux : mais l'homme sensé et ami du silence sera honoré.

(Sacy, Si 21,31)

58, 321.

Avez-vous entendu une parole contre votre prochain, faites-la mourir dans vous, et assurez-vous qu'elle ne vous fera point crever. (Sacy, Si 19,10)

59, 505.

RB 207,1.506

Il est très malhonnête de parler désavantageusement d'une personne absente devant une autre qui aurait les mêmes défauts, comme qui dirait, *c'est une petite tête*, devant une personne qui a la tête petite, ou *c'est un boiteux*, devant un autre qui boite ; ces sortes de paroles offensent les présents aussi bien que les absents ; mais il est encore beaucoup plus messéant de faire à quelqu'un des reproches d'un défaut naturel, cela est d'un esprit bas et mal élevé.

RB 207,1.507

Il est aussi très malhonnête de faire servir de comparaison la personne à qui on parle, pour marquer quelque imperfection et quelque disgrâce qui est arrivée à un autre : comme de dire, par exemple : *Cet homme est aussi ivre que vous l'étiez l'autre jour ; un tel a reçu un coup de poing ou un soufflet,*

[...] Comme aussi de parler désavantageusement d'une personne devant une autre qui aurait les mêmes défauts, comme qui dirait devant une camusc, *cette Dame a bien mauvaise grâce de faire la belle, étant camusc*, comme elle est. *Cela est plaisant, qu'une boiteuse veuille trouver à redire à ce passage de sarabande*, parlant à une boiteuse, etc.

[...] de même à une Dame en disant : *cette personne n'a pas trop bonne réputation, je la connais très particulièrement. C'est une femme pleine, grande et brune, comme vous, Madame*, etc. (Courtin, p. 29) 59, 195.

Il est de même très malhonnête de faire servir de comparaison la personne à qui on parle, pour marquer quelque imperfection ou quelque disgrâce en une autre ; comme par exemple en disant, *je connais cet homme-là ; j'y étais quand il s'enivra ; il est de votre taille ; Monsieur, il a de grands cheveux, comme vous*, etc. (Courtin, p. 28)

D. Doit-il parler désavantageusement d'une personne absente devant une autre qui aurait le même défaut, comme qui dirait devant une camusc, *cette Dame a mauvaise grâce de faire la belle, étant camusc* ?

R. Non, ces paroles offensent les absents et les présents.

D. Doit-il faire servir de comparaison la personne à qui il parle pour marquer quelque imperfection ou quelque disgrâce en une autre, comme par exemple, en disant, *je connais cet homme, Monsieur, il est boiteux comme vous* ?

R. Non, cela est malséant. (Anonyme, p. 197s)

197 *aussi fortement appliqué que l'était celui que vous reçûtes il y a quelque temps; un tel est tombé dans une mare d'eau dans laquelle vous tombâtes l'autre jour; un tel a les cheveux roux, comme vous.* Parler ainsi, c'est faire une grande injure à la personne à qui on parle. Il ne faut pas aussi parler des défauts qui paraissent, comme de ceux qui sont sur le visage; et on ne doit pas s'informer d'où ils viennent.

RB 207,1,508

Il est même offensant d'attribuer inconsidérément à la personne à qui on parle quelque action faite mal à propos, ou indiscreète ou désobligeante: au lieu de parler d'une telle manière, qu'on ne l'applique à personne, comme, par exemple, si on disait: *Si vous dites quelque chose de désobligeant, on vous donne sur les oreilles*; au lieu de se servir de cette expression: *il y en a qui, lorsqu'on leur dit quelque chose de désobligeant, donnent sur les oreilles.*

Il est de même très malhonnête de faire servir de comparaison la personne à qui on parle, pour marquer quelque imperfection ou quelque disgrâce en une autre; comme par exemple en disant, *je connais cet homme-là; j'y étais quand il s'enivra; il est de votre taille; Monsieur, il a de grands cheveux, comme vous*, etc.

(Courtin, p. 28)

Ne vous arrêtez à examiner trop exactement les défauts que vous remarquerez sur autrui, à savoir naturels, principalement si c'est au visage; ne demandez: d'où vient cela?

(C.N., p. 137)

Il est de même offensant, lorsque l'on conte quelque aventure, et particulièrement si elle est odieuse, de la mettre insensiblement sous le nom de celui à qui on parle, au lieu d'user d'un terme indéfini: comme quand pour dire, par exemple, on s'emporte: on dit quelque chose de désobligeant, et on a sur les oreilles: on dit au contraire inconsidérément, vous vous emportez: *vous dites quelque chose de désobligeant, et on vous donne sur les oreilles.*

(Courtin, p. 30)

D. Doit-il parler des défauts qui paraissent comme sur le visage, etc.?

R. Non, il ne s'informerait pas même d'où ils viennent.

(Anonyme, p. 198)

D. Lorsqu'il raconte quelque aventure et particulièrement si elle est odieuse, doit-il la mettre sous le nom de celui à qui il parle?

R. Non, cela est offensant. Il doit user d'un terme indéfini, comme pour dire, par exemple, quand on s'emporte, on a sur les oreilles; il ne faut pas dire inconsidérément, *et l'on vous donne sur les oreilles.*

(Anonyme, p. 198)

59, 29.

RB 207,1,509

C'est aussi une très grande incivilité, aussi bien qu'un manquement de charité à l'égard du prochain, de faire souvenir quelqu'un de certaines rencontres, qui ne sont pas avantageuses, ou de dire des choses qui peuvent donner quelque mortification, ou causer de la confusion à la personne à qui on parle, comme si on disait crûment à une personne : *Vous tombâtes, il y a quelque temps, dans un vilain borbier ; vous reçûtes, il y a quelques jours, un grand affront ;* ou si, en parlant à une personne qui veut paraître jeune, on disait qu'il y a longtemps qu'on la connaît ; ou à une femme qu'elle a un mauvais visage.

RB 207,1,510

Une des choses qui choquent le plus la bienséance, aussi bien que la charité, sont les injures. C'est aussi ce que Notre-Seigneur condamne très expressément dans l'É-

59, 102, 277.

D. Doit-il faire souvenir de certaines rencontres, qui ne sont pas avantageuses, ou qui peuvent donner quelque mortification, comme de dire crûment à une personne, *Que vous avez mauvais visage!* ou à une dame qui veut paraître jeune, Il y a longtemps qu'on la connaît ?

R. Non, c'est une très grande incivilité, que l'on appelle grossièreté.

(Anonyme, p. 198s)

Il faut s'abstenir aussi de rien dire, qui puisse faire mal au cœur, ni de faire souvenir de certaines rencontres, qui ne sont point avantageuses à ceux à qui on parle, ou qui peuvent donner quelque mortification, comme de dire crûment à une personne, *mon Dieu, que vous avez mauvais visage* : de dire à une femme qui fait la jeune, qu'il y a longtemps qu'on la connaît, etc.

(Courtin, p. 38)

58, 331.

Mais moi je vous dis, que quiconque se mettra en colère contre son frère, méritera d'être condamné par le jugement. Que celui qui dira à son frère Racha, méritera d'être condamné par le conseil. Et que celui qui lui dira : Vous êtes un fou, méritera d'être condamné au feu de l'enfer.

(Amelote, Mt 5,22)

vangile : elles ne doivent donc jamais se trouver dans la bouche d'un chrétien, puisque même elles sont très messéantes dans une personne qui a tant soit peu d'éducation. On ne doit non plus jamais faire affront à qui que ce soit : et il n'est pas permis de rien faire, ni de rien dire qui en puisse donner quelque occasion.

RB 207.1.511

Un autre défaut, qui n'est pas moins contraire à l'honnêteté et au respect qu'on doit au prochain, est la raillerie, qui se fait en se moquant de quelqu'un sur quelque vice ou quelque défaut qu'il a, ou en le contrefaisant par gestes : car il n'y a pas beaucoup de différence entre railler de cette sorte et dire des injures, si ce n'est que par une injure on attaque une personne grossièrement, et sans aucun ornement.

Mais parce que par abus on en a étendu plus loin la signification, il y en a d'une autre espèce, qui est celle dont la plupart du monde se sert pour exprimer la dérision subtile et ingénieuse de quelque vice ou de quelque défaut en quelque sujet qu'ils se rencontrent, soit en s'en moquant ouvertement, soit en les contrefaisant par gestes. Et c'est la raillerie de certains effrontés, qui font un métier de faire rire à quelque prix que ce soit, sans aucun égard ni au temps, ni au lieu, ni aux personnes, comme porte la définition de cette raillerie. Aussi n'y a-t-il pas beaucoup de différence entre railler de cette manière, et dire des injures, si ce n'est que les injures attaquent sans chercher d'ornement.

(Courtin, p. 224s)

59, 190-191.

D. Que doit-il particulièrement éviter dans la raillerie personnelle ?

R. [...]. 2. Il ne raillera point des vices des personnes, soit en s'en moquant ouvertement, soit en les contrefaisant par gestes. Il n'y a point de différence entre railler de cette manière et dire des injures, si ce n'est que l'injure attaque sans chercher d'ornement. (Anonyme, p.113s)

RB 207.1.512

Cette sorte de raillerie est tout à fait indigne d'une personne bien née : elle blesse l'honnêteté et choque le prochain.

C'est pourquoi il n'est jamais permis de faire des railleries qui attaquent les personnes vivantes ou mortes.

RB 207.1.513

S'il n'est pas permis de railler une personne sur quelque vice ou quelque défaut qui est en elle, il l'est bien moins de le faire sur des défauts naturels ou involontaires. C'est une lâcheté et une bassesse d'esprit que de le faire ; de railler, par exemple, quelqu'un sur ce qu'il est ou borgne, ou boiteux ou bossu ; car celui qui a ce défaut naturel n'en est pas la cause. Mais il est tout à fait messéant de railler quelqu'un de quelque disgrâce, ou de quelque infortune qui lui est arrivée : c'est le choquer tout à fait, que d'oser ainsi insulter à son malheur.

Cette dernière raillerie est tout-à-fait indigne de personnes bien élevées. Elle blesse l'honnêteté, et choque le prochain.

(Courtin, p. 225)

D. Que doit-il observer touchant la raillerie ?

R. 1. Il doit s'abstenir des railleries, qui blessent la religion, l'honnêteté et la charité.

2. Il doit s'abstenir entièrement de faire des railleries personnelles, c'est-à-dire, qui attaquent les personnes et particulièrement les personnes vivantes ou mortes si récemment qu'elles vivent encore dans ceux, qui les représentent.

D. Que doit-il particulièrement éviter dans les railleries personnelles ?

R. 1. Il ne raillera point des défauts involontaires comme d'être boiteux, c'est une très méchante raillerie ; car ce n'est pas la faute d'une personne d'être boiteuse : comme c'est une présomption de se glorifier de ce que l'on est bien fait, parce qu'on n'y a rien contribué. [...].

(Anonyme, p. 113)

59, 188, 195.

Obervez de ne vous point gausser ou railler en choses d'importances ou honteuses, non pas piquer au vif, et mordant comme un chien. (C.N., p. 101)

La première est qu'en général il ne faut point du tout, s'il se peut, faire de railleries personnelles, c'est-à-dire qui attaquent les personnes et particulièrement les personnes encore vivantes, ou mortes si récemment, qu'elles vivent dans ceux qui les représentent.

La seconde est, que dans la personne il faut distinguer les défauts volontaires, de ceux qui sont involontaires. C'est une très méchante raillerie de se moquer d'une personne, par exemple, à cause qu'elle sera borgne, boiteuse, etc. car ce n'est pas de sa faute : de même que c'est une grande présomption qui marque un grand défaut de bon sens, de se glorifier de ce que l'on est bien fait, puisqu'on n'y a rien contribué.

(Courtin, p. 288s)

2. Il ne raillera point des vices des personnes, soit en s'en moquant ouvertement, soit en les contrefaisant par gestes. Il n'y a point de différence entre railler de cette manière et dire des injures, si ce n'est que l'injure attaque directement sans chercher d'ornement.

3. Il ne raillera point sur les disgrâces et sur les infortunes de qui que ce soit. C'est une lâcheté selon le monde et un péché contre la charité selon Dieu d'insulter au malheur d'autrui.

Et en troisième lieu, on ne doit point encore railler sur les disgrâces et les infortunes de qui que ce soit. car une âme bien née ne doit jamais insulter au malheur d'autrui. C'est une lâcheté selon le monde, et un péché contre la charité selon Dieu.

(Courtin, p. 233)

RB 207,1.514

Lors, cependant qu'on est raillé sur ses défauts, on doit toujours le prendre en bonne part, et faire en sorte de ne pas témoigner à l'extérieur qu'on s'en fasse de la peine ; car il est de l'honnêteté comme c'est une marque de piété dans un homme de ne rien prendre avec chagrin de ce qu'on lui dit, quelque désagréable, choquant, ou injurieux qu'il puisse être.

D. Que doit-il faire, si on le raille sur ses défauts ?

R. Il doit prendre la raillerie en bonne part sans perdre le respect et sans se mettre en colère.

D. Que doit-il faire, si la raillerie était trop forte ?

R. Il doit témoigner d'un air un peu sérieux à celui qui la fait, qu'elle ne lui est pas agréable.

(Anonyme, p.113s)

59, 288.

RB 207,1,515

Il y a une autre espèce de raillerie qui est permise et qui, bien loin d'être contraire aux règles de l'honnêteté et de la bienséance, orne beaucoup le discours et fait honneur à la personne qui la met en usage. Cette raillerie est un discours enjoué et plein d'esprit, qui exprime quelque chose d'agréable, sans blesser personne ni l'honnêteté. Cette raillerie est très innocente et peut beaucoup aider à donner de l'agrément à la conversation. On doit cependant prendre garde qu'elle ne soit pas trop fréquente et qu'on la sache bien tourner. C'est pourquoi, si on a l'esprit naturellement pesant, il faut s'en abstenir entièrement, sinon on donnerait lieu de se moquer de soi, et cette raillerie tant plate, basse et mal reçue, n'aurait pas la fin qu'elle doit avoir, qui est de divertir les autres, et de faire mieux recevoir ce qu'on dit* pour les récréer.

Naturellement, la raillerie est un discours enjoué et spirituel, qui exprime quelque chose d'agréable sans blesser personne ni l'honnêteté. (Courtin, p. 224)

59, 14.

L'autre qui est toute innocente, peut entrer dans la conversation des honnêtes gens: le secret n'est que de la bien tourner; car non seulement il faut avoir du feu, et imaginer heureusement, ce que l'on appelle, les bons mots, mais il faut avoir l'esprit net et juste. [...] dire quelque chose de nouveau, de brillant et d'élevé, conforme à la qualité des personnes qui parlent, qui écoutent, et de le dire bien et à propos.

(Courtin, p. 225s)

C'est pourquoi, si par l'expérience que l'on peut en avoir faite depuis que l'on est au monde, on se sentait l'esprit pesant, il faut s'abstenir entièrement de la raillerie; car elle retourne sur son auteur, en ce que personne ne rit, que pour se moquer de lui qui la fait mal.

(Courtin, p. 226)

D. Qu'est-ce que la raillerie ?

R. C'est une manière de dire les choses d'un tour, qui va au ridicule et à la plaisanterie, mais agréablement et sans blesser personne.

D. La raillerie consiste-t-elle à faire le folâtre, l'enjoué et le rieur sans sujet, à dire de petites pointes plates et tirées des sujets bas et communs, comme la plupart des proverbes, que l'on a abolis ?

R. Non, elle consiste à dire les choses d'une nouvelle manière, qui donne de l'agrément.

D. L'enfant doit-il s'abstenir de railler ?

R. Oui, s'il a l'esprit pesant.

D. Doit-il railler, s'il a assez de vivacité d'esprit, pour bien tourner une raillerie ?

R. Il doit encore s'en abstenir, s'il parle devant ceux qui n'entendent pas le fin de la raillerie.

(Anonyme, p. 112)

* *Le texte porte* : doit

RB 207.1.516

Pour bien railler de cette manière, il ne faut point faire le folâtre, ni rire de tout sans aucun sujet, ni dire quelques petites pointes plates, basses et communes ; mais il faut que ce que l'on dit ait quelque chose de brillant et de relevé et qu'il ait rapport à la qualité des personnes qui parlent et qui écoutent et qu'on le dise à propos.

En effet cette raillerie ne consiste pas à faire le folâtre, l'enjoué et le rieur sans sujet, à dire de petites pointes plates, et tirées de sujets bas et communs, comme la plupart des proverbes, que l'on a abolis pour cette raison ; mais à penser et à dire quelque chose de nouveau, de brillant et d'élevé, conforme à la qualité des personnes qui parlent, qui écoutent, et de le dire bien et à propos.

(Courtin, p. 225s)

D. La raillerie consiste-t-elle à faire le folâtre, l'enjoué et le rieur sans sujet, à dire de petites pointes plates et tirées des sujets bas et communs, comme la plupart des proverbes, que l'on a abolis ?

R. Non, elle consiste à dire les choses d'une nouvelle manière, qui donne de l'agrément.

(Anonyme, p. 112)

58, 185

201

Paragraphe 4

Des fautes qu'on commet contre la bienséance en parlant inconsidérément, légèrement ou inutilement.

RB 207.1.517

Parler inconsidérément, c'est parler sans discrétion, sans conduite et sans faire attention à ce qu'on a à dire. Pour ne pas tomber dans ce défaut, le Sage nous avertit d'être fort attentifs à nos paroles, de peur, dit-il, que nous ne déshonorions notre âme.

D. Comment appelez-vous celles qui sont dites sans nécessité ?

R. Des paroles oiseuses, et inutiles.

D. Comment appelez-vous celles qui sont dites sans discrétion ?

R. Des incivilités, des impertinences, des extravagances, des brutalités. (Anonyme, p. 193)

58, 321

Soyez attentif à vos paroles de peur que vous ne tombiez, et ne déshonoriez votre âme.

(Sacy, Si 1,38)

RB 207,1,518

En effet, on n'a point d'estime pour un homme qui parle indiscrètement, et c'est pour ce sujet que nous devons bien prendre garde, selon l'avis du même Sage, de n'être pas prompts de la langue, car la raison pour laquelle on parle souvent mal à propos et sans conduite, est parce qu'on dit les choses sans y avoir pensé sérieusement. C'est ce qui fait que le même Sage, sachant bien les mauvais effets de ce vice, s'adresse à Dieu pour ne le point abandonner à la légèreté indiscrète de sa langue et il l'en conjure en lui représentant sa puissance et la bonté qu'il a pour lui, comme son père et le maître de sa vie.

RB 207,1,519

Il faut donc, pour parler avec discrétion et avec prudence, ne jamais parler qu'on n'ait bien pensé à ce qu'on a à dire ; il ne faut pas dire tout ce qu'on pense, mais il faut se conduire, en beaucoup de choses, selon l'avis du Sage, comme si on les ignorait. On peut, dit le même Sage, si on a de l'intelligence sur quelque chose qu'on veuille* dire, ou que quelqu'un dise, parler ou répondre à propos, sinon, on doit mettre sa main sur sa bouche. C'est-à-dire qu'on doit se taire, de peur qu'on ne soit surpris dans une parole indiscrète ou qu'on ne tombe dans la confusion.

* *Le texte écrit* : veuille

Ne soyez point prompt de la langue, et en même temps lâche et négligent dans vos œuvres. (Sacy, Si 4,34)

Seigneur, qui êtes mon Père et le maître de ma vie, ne m'abandonnez pas à la légèreté indiscrète de ma langue, et ne permettez pas qu'elle me fasse tomber.

(Sacy, Si 23,1)

17. Ne dites aucune chose que vous n'y ayez auparavant pensé.

(R.B.C.C., p.27)

58, 264 ; 59, 246.

Ne parlez pas avant que d'avoir pensé à ce que vous voulez dire. (C.N., p.139)

D. Un enfant doit-il dire toujours ce qu'il pense?

R. Il ne doit jamais parler contre sa pensée, mais aussi il ne doit pas dire tout ce qu'il pense, principalement lorsque ce qu'il pense, est contre la charité.

(Anonyme, p. 194)

Conduisez-vous en beaucoup de choses comme si vous les ignoriez, et écoutez en silence et en faisant des demandes.

58, 321.

(Sacy, Si 32,12)

Si vous avez l'intelligence, répondez à votre prochain ; sinon que votre main soit sur votre bouche,

de peur que vous ne soyez surpris dans une parole indiscrète, et que vous en tombiez dans la confusion. (Sacy, Si 5,14)

RB 207,1,520

Il faut aussi, pour parler prudemment, observer le temps auquel il est à propos ou de parler, ou de *se tenir dans le silence : car c'est être bien imprudent et léger, dit le Sage, de n'observer point le temps et de parler lorsque la seule envie qu'on a de parler nous y porte. Il faut aussi, selon saint Paul, que toutes les paroles qu'on dit, soient tellement accompagnées de grâce, et assaisonnées de sel, qu'on n'en dise pas une seule, qu'on ne sache pour quoi et comment on la dit.

RB 207,1,521

203 Il faut enfin, selon l'avis du Sage, apprendre avant que de parler, et ainsi ne jamais parler d'une chose qu'on ne sache bien, et dire ce qu'on a à dire avec tant de sagesse et d'honnêteté, qu'on se rende aimable par ses paroles.

RB 207,1,522

Lorsque quelqu'un dit ou fait quelque chose qui n'est pas à dire, si on s'aperçoit que la personne qui a parlé l'a fait par surprise, et qu'elle en est humiliée, en faisant réflexion sur elle-même, et sur ce qu'elle a dit, il ne faut pas faire semblant de s'en être aperçu ; et si celui qui l'a dit ou fait en demande excuse, il est de la prudence et de la charité d'interpréter favorablement la chose, et il faut être bien éloigné de se

58, 321.

L'homme sage se tiendra jusqu'à un certain temps dans le silence : mais l'homme léger et imprudent n'observera point les temps. (Sacy, Si 20,7)

Que toutes vos paroles soient accompagnées de grâce, et assaisonnées de sel, en sorte que vous sachiez comment vous devez répondre à chacun.

(Amelote, Col 4,6)

Travaillez à acquérir la justice avant que de juger

et apprenez avant que de parler.

59, 241.

(Sacy, Si 18,19)

Le sage attire l'estime par ses paroles, et l'homme discret plaira aux grands.

(Sacy, Si 20,29)

Maximes de prudence.

Lorsque quelqu'un en votre présence, dit ou fait quelque chose qui n'est point à dire ou à faire, si vous vous apercevez que c'est par surprise, et qu'il est humilié dans la réflexion qu'il fait sur lui-même, vous seriez contre la civilité et contre la charité, de relever la parole ou l'action, parce qu'il ne faut faire honte à personne. Faites donc semblant que vous ne vous en êtes aperçu : et s'il fait quelque excuse, tâchez de donner une bonne interprétation à la chose pour l'excuser. (C.P., p. 39)

58, 46, 129 ; 59, 245, 277-278.

* *Le texte écrit* : ou de tenir

moquer de celui qui aurait avancé quelque chose qui paraîtrait peu raisonnable, et encore moins le traiter avec mépris ; il peut être vrai aussi qu'on n'a pas bien conçu sa pensée. Enfin, il n'est jamais permis à un homme sage, de faire de la confusion à qui que ce soit.

RB 207,1,523

Il est aussi de la prudence, lorsque quelqu'un dit des injures, de ne pas répondre et de ne se pas mettre en devoir de se défendre ; il vaut bien mieux prendre tout en jeu ; et si un autre veut nous défendre, nous devons témoigner que nous ne sommes nullement choqués de ce qui a été dit. Car en effet, il est toujours d'un homme sage de ne se choquer de rien.

RB 207,1,524

Le Sage, pour faire connaître en peu de mots qui sont ceux qui parlent avec sagesse et avec prudence, et qui sont ceux qui parlent imprudemment, dit admirablement que le cœur des insensés est dans leur bouche, et que la bouche des sages est* dans leur cœur. C'est-à-dire que ceux qui n'ont pas de sens, font connaître à tout le monde, par la multitude et l'inconsidération de leurs paroles, tout ce qu'ils ont dans le cœur ; mais que ceux qui ont du sens

2. Ne vous moquez d'aucune personne, quand même ce qu'elle aurait avancé vous semblerait peu raisonnable, et ne la méprisez pas pour cela : peut-être que vous ne concevez pas sa pensée ; si elle vous était inférieure et qu'elle dît des choses si hors de propos qu'elles eussent des suites fâcheuses vous seriez obligé de la reprendre, encore faudrait-il le faire doucement et sans affecter un air d'autorité.

3. Si quelqu'un vous dit des paroles injurieuses, ne répondez pas et ne vous mettez pas en devoir de vous défendre, mais prenez tout en jeu : si un autre vous défend, témoignez que vous ne vous trouvez pas choqué. (C.P., p. 39s)

58, 322.

Le cœur des insensés est dans leur bouche ; et la bouche des sages est dans leur cœur. (Sacy, Si 21,29)

2. N'ouvrez pas votre cœur à tout le monde, chacun n'est pas capable de garder un secret ; et quoique vous ayez plusieurs amis, ayez peu de familiarité.

(C.P., p. 71)

* Ce mot manque dans l'original

et de la conduite sont tellement retenus et réservés à parler, qu'ils ne disent que ce qu'ils veulent bien dire et que ce qu'il est à propos qu'on sache.

RB 207,1,525

Lorsqu'on est avec des personnes qui sont plus âgées que nous, ou fort avancées en âge, il est de la bienséance de peu parler et de beaucoup écouter ; on doit en user de même lorsqu'on est avec les Grands ; c'est un avis que donne le Sage fort à propos. Il est aussi de l'honnêteté qu'un enfant, lorsqu'il est avec des personnes à qui il doit du respect, ne parle pas qu'on ne l'interroge.

RB 207,1,526

Il faut bien se garder de dire ses secrets à tout le monde ; c'est aussi un avis que donne le Sage, ce serait une grande imprudence de le faire ; mais il faut bien connaître avant que d'en faire part à quelqu'un, quelle est la personne à qui on veut les dire, et être très assuré qu'elle est capable d'un secret, et qu'elle sera fidèle à le garder.

205

RB 207,1,527

Ceux qui n'ont à dire que des nouvelles, des bagatelles et des sottises, qui font des grands pré-

D. Un enfant doit-il parler s'il est avec des personnes d'âge ?

R. Il les écouterait et il sera muet, si l'on ne l'interroge. Le silence, la retenue et la modestie sont les vertus, qu'il doit principalement pratiquer.

D. Doit-il parler sans être interrogé ?

R. Non, si ce n'est avec ses semblables.

(Anonyme, p. 200s)

Lorsque vous êtes avec les Grands, ne prenez point trop de liberté, et ne parlez pas beaucoup où il y a des vieillards. (Sacy, Si 32,13.9)

59, 98, 144.

25. À l'égard de ceux que l'on veut respecter, ne leur parler jamais sans être interrogé et dire sa pensée en peu de mots. (P.F., p. 70s)

Si 32,7

Ne découvrez point votre cœur à toutes sortes de personnes, de peur que celui à qui vous vous fiez ne soit un faux ami, et qu'il médise ensuite de vous. (Sacy, Si 8,22.19)

2. N'ouvrez pas votre cœur à tout le monde, chacun n'est pas capable de garder un secret ; et quoique vous ayez plusieurs amis, ayez peu de familiarité.

3. Ne vous fiez aux personnes qu'après avoir éprouvé leur fidélité : si on vous manque de foi, prenez-vous-en à votre imprudence et à la facilité de votre esprit, plutôt qu'à la légèreté de celui qui vous a été infidèle. (C.P., p. 71)

Mes chers enfants, ne soyez pas de ceux qui parlent sans cesse, et qui ne donnent pas le temps aux autres de dire ce qu'ils pensent [...].

(C.P., p. 33)

ludes et ne peuvent donner aux autres le loisir de parler, feraient mieux de se tenir dans le silence ; car il vaut beaucoup mieux passer pour silencieux, que d'entretenir une compagnie de sottises et de niaiseries, ou d'avoir toujours quelque chose à dire.

ARTICLE 2

DE LA MANIÈRE DONT ON DOIT PARLER DES PERSONNES ET DES CHOSES.

RB 207,2,528

Il est très malhonnête de parler sans cesse de soi, de faire des comparaisons de sa conduite avec celle des autres ; de dire, par exemple : *pour moi, je n'en use pas ainsi ; il ne fait pas cela ; une personne de ma qualité*, etc. Ces sortes de discours sont importuns et indiscrets ; car il n'est

[...] si quelqu'un parle, laissez-lui achever ce qu'il a à dire, écoutez-le sans l'interrompre ni couper son discours. (C.P., p. 33)

D. Qui sont ceux qui disent ordinairement des paroles inutiles ?

R. 1. Ce sont ceux qui ne s'entretiennent que de nouvelles et de bagatelles.

2. Ceux qui ne sauraient parler de rien sans faire auparavant un grand prélude.

3. Ceux qui se piquent d'occuper toujours le bureau dans les compagnies. (Anonyme, p. 200)

Comme les jurements et les paroles libres blessent la civilité, il en est de même de la contention, de l'emportement, des grandes hyperboles, des fanfaronades, et des menteries, de la médisance, et de son contraire, qui est de parler à son avantage, et de se louer sans cesse par comparaisons, entassant une infinité de ces façons de parler, *Pour moi je n'en use pas ainsi ; pour moi je fais cela ; un gentilhomme comme moi ; un homme de ma qualité*, etc. qui sont discours aussi importuns et indiscrets que ridicules.

(Courtin, p. 63)

Section VI.

Parler de soi.

D. Un enfant doit-il parler de soi sans cesse par comparaison, entassant une infinité de ces façons de parler : *Pour moi je n'en use pas ainsi, pour moi je fais cela, un homme comme moi*, etc. ?

R. Non, ces discours sont importuns, indiscrets et ridicules. (Anonyme, p. 202)

59. 11.

10. Il est tout-à-fait de la bienséance de parler rarement de soi.

(R.B.C.C., p. 24)

jamais séant de faire
comparaison de soi avec
206 les autres, et des autres
entre eux ; ces sortes de
comparaisons sont tou-
jours odieuses.

RB 207,2,529

Il y a des gens qui sont
tellement pleins d'eux-
mêmes, qu'ils entretien-
nent toujours ceux avec
qui ils conversent de ce
qu'ils ont fait, et ce
qu'ils font, et qu'on
doive beaucoup estimer
toutes leurs paroles et
toutes leurs actions.
Cette conduite dans les
entretiens est très incom-
mode, et beaucoup à
charge aux autres.

Se vanter et parler
avantageusement de soi,
est une chose qui choque
tout à fait la bienséance ;
c'est aussi une marque
d'un petit esprit ; et il est
d'un homme sage de ne
jamais parler de ce qui
le regarde, si ce n'est
pour répondre à ce
qu'on lui demande ; en-
core doit-il le faire avec
beaucoup de modéra-
tion, beaucoup de mo-
destie et de retenue.

D. Doit-il faire des comparaisons de soi avec les autres
et des autres avec lui ?

R. Non, ces sortes de comparaisons sont odieuses.

(Anonyme, p. 202)

La personne qui veut très exactement observer la par-
faite civilité, observera de ne se point vanter, ou faire
lui-même son panégyrique, de ses incomparables faits,
ou rares qualités d'esprit, de vertu, noblesse, richesse,
ou de ses parents et alliés, s'il n'y est plus que contraint :
aussi ne se doit-il beaucoup ravalier, sans occasion, ou
par espérance d'humilité.

(C.N., p. 132s)

Gardez-vous bien de vous
vanter, ou dire aucune
chose à votre avantage ;
cela est insupportable à
ceux qui vous écoutent, et
qui pensent que vous vous
élevez au-dessus d'eux.

(CP, p. 37)

et de ce qui peut tourner à
sa louange, et lorsqu'on est
obligé d'en dire quelque
chose, de le faire en peu de
mots, avec humilité et
modestie, sans abaisser les
autres, ni s'élever au-des-
sus d'eux. (R.B.C.C., p. 24)

RB 207,2,530

Lorsqu'on raconte quelque chose qu'on a faite, ou qui s'est passée quand on était en la compagnie d'une personne d'une qualité beaucoup supérieure ; il est de fort mauvaise grâce de parler en pluriel, et de dire par exemple : *Nous allâmes*, ou *nous fîmes une telle chose* ; il ne faut pas alors, ni se louer, ni même parler de soi ; mais il est de l'honnêteté de parler de la chose, comme si on n'y avait pas eu de part et de dire : *Monsieur fit une telle chose ; Monsieur alla en un tel endroit.*

RB 207,2,531

207 Lors aussi qu'un inférieur parle d'une action qu'une personne à qui il doit du respect, a fait à son égard, il n'est pas à propos qu'il dise crûment : *Monsieur me dit cela, Monsieur me vint voir* ; mais il faut user de ces termes, ou de semblables manières de s'exprimer : *Monsieur me fit l'honneur de me dire cela ; Monsieur me fit l'honneur de me venir voir* ; ou bien en s'adressant à cette personne : *Vous eûtes la bonté, vous me fîtes la grâce de vous employer pour moi*, etc.

59, 145.

D. En racontant une histoire d'une chose qui s'est passée en la compagnie d'un grand seigneur, doit parler au pluriel, comme *Nous allâmes là ?*

R. Il doit éviter de se louer, ne parler que du grand seigneur et dire *Monsieur* ou *Monseigneur y alla.*

(Anonyme, p. 202)

Tout de même, quand un inférieur parle d'une action du Grand à son égard, il ne faut pas qu'il dise crûment, *Monsieur N. me dit cela : m'envoya à la Cour*, etc. mais par circonlocution : *Monsieur N. me fit l'honneur de me dire cela : de m'envoyer à la Cour*, etc. Et si c'est à lui-même : *Vous eûtes la bonté : vous me fîtes grâce de parler pour moi ; vous prîtes la peine*, etc.

(Courtin, p. 31)

Il faut aussi éviter en faisant une histoire avantageuse, non seulement de s'y louer, mais même si la chose s'est passée en la compagnie d'un grand seigneur de parler en pluriel, comme *Nous allâmes là ; nous fîmes cela*, etc. il ne faut parler que du grand seigneur, sans parler de soi, et dire *Monsieur N. y alla ; il fit cela ; il vit le roi*, etc.

(Courtin, p. 30)

59, 100, 111, 145.

D. S'il parle d'une action d'un Grand à son égard doit-il dire crûment *Monsieur me dit cela ?*

R. Non, mais il doit parler par circonlocution et dire, *Monsieur me fit l'honneur de me dire cela, Monsieur eut la bonté, Monsieur prit la peine.*

(Anonyme, p. 203)

RB 207.2.532

L'honnêteté demande, quand on a à parler des autres, qu'on en parle toujours d'une manière avantageuse : c'est pourquoi on ne doit jamais parler de qui que ce soit, qu'on n'en ait du bien à dire. Il n'y a personne, quelque méchant qu'il soit, dont on ne puisse dire du bien. Il ne serait pas cependant séant de parler en bonne part d'une personne qui aurait fait quelque faute publique, ou commis quelque infamie : il vaut mieux dans ces occasions garder le silence à son égard ; et si d'autres en parlent, témoigner qu'on en a de la compassion.

59, 208.

RB 207.2.533

Il faut aussi faire paraître dans ses discours, qu'on a de l'estime pour les autres ; c'est pourquoi il ne faut pas se contenter d'en parler avec avantage ; mais on doit
208 prendre garde de ne le pas faire froidement, ou en disant quelque chose qui aille en leur honneur, de ne pas ajouter un : *mais*, qui ôte toute l'estime que ce qu'on a dit en pourrait donner.

RB 207.2.534

Il faut toujours parler des personnes dont on s'entretient, d'une manière respectueuse, et avec des termes qui marquent beaucoup de *déférence pour elles, à moins que cette personne ne soit inférieure, et encore en cette occasion doit-on se servir d'expressions honnêtes, qui marquent qu'on a de la considération pour elle.

59, 144.

* *Le texte porte* : différence

RB 207,2,535

La bienséance ne permet pas, lorsqu'on veut appeler quelqu'un, de l'appeler tout haut, ni sur un escalier, ni par une fenêtre; ce serait aussi manquer au respect qu'on doit avoir pour les personnes avec qui on est, que d'user de cette liberté: on doit ou envoyer quelqu'un, pour chercher la personne dont on a besoin, ou l'aller chercher soi-même, pour la faire venir.

RB 207,2,536

Si on était en la compagnie d'une personne à qui on doit du respect, et qu'elle eût besoin de quelqu'un, il ne faudrait pas souffrir qu'elle allât le chercher; mais il serait de l'honnêteté de lui rendre promptement ce service.

C'est une incivilité de demander à une personne supérieure comment elle se porte, quand on la salue, à moins qu'elle ne soit malade ou incommodée; cela n'est

S'il arrivait qu'elle se mît en peine d'appeler quelqu'un qui ne fût pas proche d'elle, il faut sortir pour l'aller appeler soi-même, ce qu'il ne faut pas faire tout haut sur le degré, ou par la fenêtre, mais envoyer quelqu'un le chercher où il sera pour le faire venir; car autrement c'est pécher contre le respect.

(Courtin, p. 57s)

59, 11, 23, 29, 111.

19. Ne tirez point par la robe ou par le manteau celui à qui vous voulez parler, ni ne l'appelez de loin soit par paroles, soit par signes, si c'est une personne de respect, mais allez le trouver où il est.

(R.B.C.C., p. 15)

Tout de même, il n'est pas de la bienséance, d'aller demander à une personne supérieure, comment elle se porte parce qu'en général, c'est faire le familier que de vouloir la faire expliquer, quoique cela paraisse un témoignage d'amitié: [...].

(Courtin, p. 86s)

D. Que doit faire un enfant, s'il est avec une personne de qualité, qui se met en peine d'appeler quelqu'un qui n'est pas proche d'elle?

R. Il ne doit pas souffrir qu'elle sorte pour l'aller appeler.

D. Doit-il l'appeler tout haut sur le degré ou par la fenêtre?

R. Il doit sortir pour envoyer quelqu'un ou aller lui-même le chercher où il sera, afin de le faire venir.

(Anonyme, p. 190)

Ne demandez point à une personne qui est au-dessus de vous, comment elle se porte, si ce n'est qu'elle soit malade.

(R.B.C.C., p. 15)

permis qu'à l'égard des personnes qui sont d'une condition égale ou inférieure.

RB 207.2.537

Si on veut témoigner à quelqu'un, à qui on doit beaucoup du respect, la joie qu'on a de sa santé, il est à propos, avant que de lui parler, de s'informer de quelque domestique, comment elle se porte, et puis de lui dire d'une manière honnête : *J'ai bien de la joie, Monsieur, que vous soyez en parfaite santé.*

Lorsqu'on demande à quelqu'un comment il se porte, il doit répondre : *Je me porte très bien, par la grâce de Dieu, disposé à vous rendre mes très humbles respects*, ou se servir de quelques expressions semblables que l'esprit pourra fournir.

RB 207.2.538

La bienséance ne permet pas de se plaindre, lorsqu'on est en compagnie et qu'on a quelque peine et quelque incom-

[...] outre que c'est une espèce de question, et que cela n'entre point dans le genre soumis.

Ce compliment ne serait bon que pour un ami d'égale condition.

Pour un inférieur, il faut donner un autre tour ; et si on veut en effet lui témoigner la joie que l'on a de sa santé, il faut s'informer auparavant de quelque domestique, comment cette personne se porte, et puis tourner le compliment ainsi, *j'ai beaucoup de joie, Monseigneur, que vous soyez en parfaite santé*, etc. (Courtin, p. 86s)

59, 16-17, 115, 145.

Il est pareillement fort incommode et fort déplaisant, d'entendre toujours en compagnie une personne se plaindre de quelque mal, ou de quelque indisposition. On attribue cela à manque d'esprit, à quelque feinte, ou à trop d'amour propre [...].

(Courtin, p. 41s)

D. Pourquoi ne doit-il pas lui demander hors de la maladie, comment elle se porte ?

R. Parce que ce compliment n'est bon que pour un ami d'égale condition.

D. S'il veut témoigner à cette personne la joie qu'il a de sa santé, comment peut-il faire ?

R. Avant que de lui parler, il doit s'informer de quelque domestique, comment elle se porte, puis tourner le compliment ainsi, *j'ai beaucoup de joie, Monseigneur, que vous soyez en parfaite santé.*

D. Comment doit-il dire, si on lui demande comment il se porte ?

R. Il répondra, *bien grâce à Dieu, prêt à vous rendre mes respects*, ou il se servira d'autres termes, que la politesse de son esprit lui pourra fournir.

D. S'il a quelque mal ou quelque indisposition, doit-il toujours se plaindre en compagnie ?

R. Non, cela est incommode, et on l'attribue à manque d'esprit ou à trop d'amour propre. [...].

(Anonyme, p. 205s)

modité : cela est à charge aux autres, et il semble quelquefois qu'on le fasse pour avoir lieu de prendre plus facilement ses aises.

RB 207,2,539

Il y a des personnes qui, lorsqu'elles sont en compagnie, ne parlent que de ce qu'elles aiment, et quelquefois même des choses dont l'affection leur sera très singulière ; si elles aiment un chien, un chat, un oiseau, ou quelque autre bête, elles en feront continuellement le sujet de leur conversation ; elles lui parleront même de temps en temps en présence des autres, et interrompront quelquefois pour cela le discours ; cela même les empêche souvent de faire attention à ce que les autres disent.

RB 207,2,540

Toutes ces manières d'agir sont des marques de petitesse et de bassesse d'esprit, et sont très contraires aux règles de la bienséance, et au respect qu'on doit avoir pour les personnes avec qui on converse, et elles ne sont pas supportables dans une

croyant que c'est, ou pour couvrir par ce vain et continuel prétexte, le peu de talent que l'on a pour fournir à la conversation, ou pour avoir lieu de prendre impunément ses aises, aux dépens des autres. (Courtin, p. 41s)

59, 265.

On croit que c'est pour couvrir par ce vain et continuel prétexte le peu de talent, que l'on a pour fournir à la conversation ou pour avoir lieu de prendre impunément ses aises aux dépens des autres. (Anonyme, p. 205s)

personne bien née ; car ces sortes d'affections étant quelque chose de bien bas, il est très messéant d'en témoigner tant de contentement, et de les faire paraître avec tant d'éclat.

RB 207,2,541

Il y en a d'autres, qui quand ils ont fait quelque voyage ou quelque affaire, ou quand il leur est arrivé quelque accident, soit qu'il soit agréable, soit qu'il soit fâcheux, ne cessent de parler de ce qui leur est arrivé, ou de ce qu'ils ont vu ou entendu, ou de ce qu'ils ont fait ; il semble que parce que ces sortes de narrations leur plaisent, elles doivent aussi plaire à ceux qui les entendent ; c'est une marque de l'amour qu'ils ont pour eux-mêmes, et de la complaisance qu'ils ont dans tout ce qu'ils font, ou qui leur arrive.

211

ARTICLE 3

DE PLUSIEURS DIFFÉRENTES MANIÈRES DE PARLER.

RB 207,3,542

Il y a bien des différentes manières de parler, qui expriment en nous plusieurs différentes passions et inclinations. Ces manières de parler sont : louer, flatter, *interroger, répondre, contredire, dire son avis, disputer, interrompre et reprendre.

* Les autres paragraphes annoncés deviennent les ARTICLE IV et ARTICLE V.

Section IX.

Louer.

Section X.

Interroger.

Section XI.

Répondre.

Section XII.

Dire son avis.

Section XIII.

59, 198.

Disputer.

Section XIV.

Interrompre.

Section XV.

Reprendre.

(Anonyme, Ch. VIII, p. 207-216)

Paragraphe 1

De ce que la bienséance prescrit touchant les louanges et la flatterie.

RB 207,3,543

Il est toujours de très mauvaise grâce à une personne de se louer soi-même et de se vanter ; cela n'est pas séant à un chrétien, qui ne doit se faire connaître que par sa conduite ; ainsi il faut qu'il n'y ait en lui que ses actions qui parlent ; mais pour ce qui est de la bouche, elle ne doit jamais parler de soi, ni en bien ni en mal.

RB 207,3,544

Lorsqu'on est loué, il ne faut pas en témoigner de la joie, c'est une marque qu'on aime à être flatté ; mais il faut s'excuser honnêtement, en disant, par exemple : *Vous me faites de la confusion ; je ne fais que mon devoir*, etc. Il serait encore mieux et plus sage de ne rien dire, et de rompre le discours, ce qui ne sera pas une incivilité. Que si c'est

59, 198.

2. Comme c'est une sottise de faire votre éloge, c'est aussi une imprudence de découvrir vos défauts : ne dites donc jamais de vous ni bien ni mal ; l'humilité est dans le cœur.

3. Si quelqu'un vous loue, ne vous en réjouissez pas, comme pour y prendre plaisir ; c'est la marque d'une personne qui aime à être flattée : mais excusez-vous modestement, ou coupez le discours ; ce ne sera pas pour lors une incivilité : si c'est une personne qui soit beaucoup au-dessus de vous, en baissant les yeux, faites-lui la révérence. (C.P., p. 37)

C'est de même manquer de respect à une personne, que de lui répondre, comme font la plupart, quand elle nous dit quelque chose d'obligeant, ou qu'elle répugne à notre civilité, *Vous vous moquez, Monsieur*. Il ne faut point du tout se servir de cette façon de parler, mais tourner la phrase autrement : et dire, *Vous me donnez de la confusion, Monsieur, c'est mon devoir*, etc. *Je m'oublierais trop moi-même, Monsieur*, etc.

(Courtin, p. 29s)

D. Si on lui dit quelque chose d'obligeant, doit-il répondre, *Vous vous moquez, Monsieur ?*

R. Non, c'est manquer de respect que de se servir de cette façon de parler ; mais il faut tourner la phrase autrement et dire *Vous me donnez de la confusion, Monsieur, c'est mon devoir*, ou quelque chose de semblable. (Anonyme, p. 207)

une personne beaucoup supérieure qui vous loue, il faut la saluer honnêtement, comme pour la remercier, et se tenir dans la modestie, sans lui répondre, car votre réponse serait un manque de respect.

RB 207,3,545

Lorsqu'on entend louer quelqu'un, il est de la bienséance d'ajouter à ce qu'on en dit, ou tout au moins d'y applaudir ; il faut bien se garder alors de faire comparaison de cette personne avec *un autre.

Il ne faut jamais louer personne extraordinairement, mais il est de la bienséance de le faire toujours sans exagération, et sans aucune comparaison ; il faut aussi avoir la précaution de ne pas louer quelqu'un en présence de ses ennemis.

RB 207,3,546

213 Si, lorsqu'on est en compagnie, on a quelque

* Sic

si c'est une personne qui soit beaucoup au-dessus de vous, en baissant les yeux, faites-lui la révérence.

4. Si on loue quelqu'un en votre présence, il ne faut pas dire : *d'autres ont encore plus de mérite*, car toutes comparaisons sont odieuses, et vous pourriez vous compromettre.

Ne louez jamais personne extraordinairement, comme si vous vouliez porter les autres à suivre votre sentiment : vous pourrez néanmoins et devez dire du bien de ceux qui le méritent ; mais sans exagération et sans aucune comparaison ; vous devez aussi prendre garde que ce ne soit point en présence de leurs ennemis. (C.P., p. 37)

C'est une simplicité à un homme du monde qui veut passer pour savoir son monde, de parler de sa femme, de ses enfants, et de ses proches pour les louer [...]. (Courtin, p. 32)

et ne soyez aussi trop excessif en louanges.

(C.N., p. 135)

Gardez-vous surtout de faire des comparaisons : et si quelqu'un vient à être loué de quelque bonne action, ne vous ingérez à en louer un autre de la même vertu en sa présence ; car toute comparaison est odieuse. (C.N., p. 144s)

59, 209.

D. Un enfant doit-il parler de ses frères et de ses sœurs pour les louer devant une compagnie ?

(Anonyme, p. 207)

occasion de louer ses proches, on peut le faire, pourvu que ce soit sobrement et avec modération.

Lorsqu'on en loue quelqu'un devant nous, il ne faut pas trop applaudir aux louanges qu'on *lui donne, mais il est de l'honnêteté de témoigner sa reconnaissance à celui qui aura loué.

RB 207,3,547

Lorsqu'on fait un présent à quelqu'un, il est contre la bienséance de le louer et d'en faire de grands éloges, comme pour engager la personne à qui on le fait à en avoir plus de reconnaissance. Si cependant d'autres le louent, il faut témoigner qu'on souhaiterait qu'il fût plus beau, et plus digne du mérite de la personne à qui on le présente, mais il est tout à fait incivil de faire ressouvenir quelqu'un d'un bien qu'on lui a fait, car il semble que ce soit pour lui en faire reproche.

[...] parler de sa femme, de ses enfants, et de ses proches pour les louer devant une compagnie où il y a des personnes de qualité : on peut bien en parler, si cela vient à propos, mais sans rien exagérer. Et il en faut même parler honnêtement si on y est obligé, de peur que de s'en taire tout-à-fait, on ne donnât sujet d'être soupçonné de jalousie.

Mais il ne faut pas trop applaudir aux louanges, qu'on leur donne.

(Courtin, p. 32)

4. C'est contre la bienséance de faire des éloges du présent que vous faites, comme si vous vouliez que l'on eût plus de reconnaissance ; que si d'autres se soucient, il faut répondre que vous souhaiteriez qu'il fût plus beau et plus digne du mérite de celui à qui vous le présentez.

[...] 7. Il ne faut jamais faire ressouvenir aucun du bien qu'on lui a fait, car il semble que ce soit un reproche d'ingratitude.

(C.P., p. 48s)

D. Un enfant doit-il parler de ses frères et de ses sœurs pour les louer devant une compagnie?

R. Il peut en parler, si cela vient à propos, mais sans rien exagérer.

D. Que doit-il faire, lorsqu'on les loue ?

R. Il ne doit pas applaudir aux louanges qu'on leur donne.

(Anonyme, p. 207)

* *L'original écrit* : leur

RB 207,3,548

Il est au contraire de l'honnêteté de témoigner de l'estime d'un présent qu'on reçoit : et il n'est pas séant de le cacher aussitôt ; c'est une grande faute d'y trouver à redire, particulièrement devant celui qui le fait ; une personne qui en use ainsi, mérite qu'on ne lui en fasse jamais.

RB 207,3,549

214 Lorsqu'on montre à quelqu'un, ou à une compagnie, quelque chose qui mérite d'être estimé, il n'est pas séant de faire de grandes admirations, et d'y donner des louanges extraordinaires, comme font quelques-uns ; ce serait témoigner qu'on a une basse complaisance pour la personne à qui la chose appartient, ou qu'on n'a jamais rien vu, ou qu'on ne s'entend pas à la valeur des choses.

RB 207,3,550

Il ne faut pas cependant être tout à fait indifférent

5. Il est de la civilité, au contraire, de témoigner de l'estime du présent que l'on vous a fait, et de ne le point cacher incontinent.

6. C'est une très grande faute d'y trouver à redire, particulièrement devant celui qui vous l'a fait, parce qu'il ne faut pas faire honte à personne. (C.P., p. 48s)

Il est de fort mauvaise grâce, quand quelqu'un montre à la compagnie quelque bijou, ou autre chose, de mettre d'abord la main dessus pour le garder des premiers : il faut modérer sa curiosité, et attendre qu'il fasse le tout jusqu'à vous, pour le voir. Quand c'est votre tour ; il n'est pas bienséant de faire de grandes admirations, ni de s'épuiser en louanges, comme font quelques-uns, qui témoignent par ce grand étonnement une vile complaisance, ou de n'avoir jamais rien vu, et de ne s'entendre point à la valeur des choses. D'autre côté aussi il ne faut pas être indifférent, ni froid à estimer ce qui est estimable [...]. (Courtin, p. 42)

58. 47.

59. 24.

59. 29.

D. Quand on montre à la compagnie quelque bijou, est-il bienséant de faire de grandes admirations et de s'épuiser en louanges ?

R. Non, c'est témoigner par ce grand étonnement une vile complaisance, ou de n'avoir jamais rien vu et de ne s'entendre point à la valeur des choses.

D. Doit-il être indifférent et froid à estimer ce qui est estimable ?

(Anonyme, p. 208)

quand la chose est inestimable, car on doit en cela être en même temps modeste et équitable. Si c'est à une compagnie qu'on montre quelque chose, il n'est pas à propos de se presser de la louer le premier, mais il faut attendre que la personne la plus qualifiée de la compagnie ait dit son sentiment, et puis lui applaudir d'une manière honnête et déferente, à moins que cette personne ne demande d'abord notre sentiment ; car alors il est de la bienséance de le dire simplement, sans rien exagérer.

RB 207,3,551

On en doit user de même dans toutes les occasions dans lesquelles on est obligé d'estimer quelque chose, ou quelque action ; mais sans y employer de grandes exclamations, s'écriant à tout ce que l'on voit : *Ho que cela est beau ! ho que cela est admirable !* particulièrement si c'est en présence d'une personne à qui on doit beaucoup de respect, et avant que cette personne en ait jugé ; ce serait trop s'en faire accroire et manquer de respect.

[...] il ne faut pas être indifférent, ni froid à estimer ce qui est estimable : c'est une sotte gloire, ou une marque d'envie malséante à tout le monde, et surtout à une personne bien née ; mais il faut être en cela modeste et équitable.

Il ne faut pas oublier en passant, que c'est péché aussi contre la civilité, lorsque l'on est proche d'une personne qualifiée, à quelque action ou à quelque spectacle, de s'emporter d'admiration, et de faire des exclamations à chaque bel endroit, en présence de cette personne et avant qu'elle en ait jugé : c'est faire le bel esprit mal-à-propos, et manquer en même temps de respect.

Il faut attendre que la personne qualifiée admire et loue, blâme ou censure, et puis applaudir : à moins que d'abord elle ne demandât notre sentiment ; car alors il faut le dire sans attendre, et sans exagérer.

(Courtin, p. 42s)

59, 21, 111.

D. Doit-il être indifférent et froid à estimer ce qui est estimable ?

R. Non, cette indifférence est contre la bienséance.

59, 145.

D. Doit-il louer le premier le bijou que l'on montre ?

R. Il faut attendre que la personne la plus qualifiée de la compagnie ait loué ou blâmé, puis applaudir, à moins que d'abord elle ne demandât notre sentiment, il faut alors le dire sans attendre et sans rien exagérer.

(Anonyme, p. 208)

RB 207,3,552

215 Flatter, c'est dire du bien de quelqu'un lorsqu'il n'y en a point de sujet, ou en dire beaucoup plus qu'il n'y en a, par une pure complaisance, ou pour son propre intérêt. C'est une lâcheté d'en user ainsi, et il est toujours désavantageux à celui qui est flatté de le permettre, car il donne à connaître qu'il a peu d'esprit et beaucoup de présomption, de souffrir qu'on le loue, pour des choses qu'il ne peut, ni chrétiennement, ni raisonnablement s'attribuer.

ARTICLE 4

DE LA MANIÈRE D'INTERROGER, DE S'INFORMER, DE REPRENDRE, ET DE DIRE SON SENTIMENT.

RB 207,4,553

C'est une grande incivilité d'interroger et de faire des questions à une personne pour qui on doit avoir de la considé-

6. Flatter, c'est dire du bien de quelqu'un qu'il n'a pas, ou en dire plus qu'il n'en a, pour se faire estimer ou louer ; tout cela est lâche et mauvais, puisque c'est pour faire augmenter la présomption des personnes que l'on flatte.

(C.P., p. 38)

Car de même que celui qui flatte fait voir par ses continuelles adorations, le caractère d'une âme rampante, double et intéressée: ainsi celui qui la souffre, donne à connaître qu'il a lui-même l'esprit court et présomptueux, de ne pas découvrir l'appas, et de se laisser toucher à des soumissions, qui ont pour objet tout autre chose que son mérite. (Courtin, p. 260)

Section X.

Interroger.

(Anonyme, p. 208)

58, 181 ; 59, 11, 21, 143.

C'est pourquoi il est bon de savoir encore que c'est une très grande incivilité, de questionner et d'interroger [...]. (Courtin, p. 61)

D. Peut-on aller jusques à l'excès dans la pratique de la civilité ?

R. Oui, on excède, par exemple, dans la civilité, lorsque l'on accable de complaisances aveugles et superflues la personne, à qui l'on fait la cour.

D. D'où vient ce manque-

R. Il vient de bassesse et d'intérêt.

D. Comment l'appelle-t-on ordinairement ?

R. On l'appelle flatterie.

(Anonyme, p. 169s)

Gardez-vous d'être flatteur ; car un tel homme montre d'avoir peu d'opinion du jugement de celui qu'il flatte, le tenant pour un homme de peu de prudence : et ne vous jouez point à celui qui n'y prend point de plaisir.

(C.N., p. 128)

Section XV.

Reprendre.

(Id., p. 216)

Section XII.

Dire son avis.

(Id. p. 212)

D. Un enfant doit-il questionner et interroger une personne, qu'il veut honorer [...] ?

(Anonyme, p. 208)

ration, et même à quelque personne que ce soit, à moins qu'elle ne nous soit beaucoup inférieure, et qu'elle dépende de nous, ou qu'on ne soit obligé de la* faire parler ; et en ce cas, on doit le faire d'une manière fort honnête avec beaucoup de circonspection.

RB 207,4,554

216 Lorsqu'on veut savoir quelque chose d'une personne à qui on doit du respect, il est de la bienséance de lui parler, de manière qu'elle soit obligée de répondre à ce qu'on** lui demande, sans cependant l'interroger. Si on veut savoir, par exemple, si une personne ira en campagne, ou en quelque endroit, il serait très incivil et contre le respect, de lui dire : *Irez-vous, Monsieur, à la campagne ?* Cela est choquant et trop familier ; mais il faudrait se servir de semblables façons de parler : *Vous irez sans doute à la campa-*

[...] de questionner ou d'interroger la personne que l'on veut honorer, et même quelque personne que ce soit, si ce ne sont gens qui dépendent de nous, ou que l'on soit obligé de faire parler ; et en ce cas, il en faut user avec beaucoup de civilité et de circonspection : parce que l'on prend ordinairement les gens curieux pour des espions ; et que l'on craint et fuit naturellement les espions. C'est pourquoi si on est obligé de pressentir quelque chose de la personne que l'on doit respecter, il faut lui parler en telle sorte, que vous l'obligiez civilement à vous répondre, sans pourtant l'interroger. Par exemple, si vous voulez savoir si cette personne fera la campagne prochaine, de lui dire, *Irez-vous à la guerre, Monsieur ?* cela est choquant ; parce que cette demande est trop familière : au lieu que cette façon de parler, *Sans doute Monsieur, que vous ferez aussi la campagne,* n'a rien d'offensant que la curiosité, que l'on excuse, quand elle est respectueuse. (Courtin, p. 61s)

D. Un enfant doit-il questionner et interroger une personne, qu'il veut honorer ou même quelque personne que ce soit ?

R. Non, il ne doit ordinairement interroger personne, si ce ne sont des gens qui dépendent de lui, ou qu'il soit obligé de faire parler, en ce cas, il faut en user avec beaucoup de civilité et de circonspection.

59, 21, 146.

D. S'il veut pressentir quelque chose d'une personne qu'il doit respecter, doit-il l'interroger, comme par exemple, s'il veut savoir si cette personne ira à l'église, doit-il lui dire, *irez-vous à l'église, Monsieur ?*

R. Non, cela est choquant, parce qu'il est trop familier.

D. Que doit-il donc faire ?

R. Il doit lui parler en telle sorte qu'il l'oblige civilement à lui répondre sans pourtant l'interroger en usant par exemple de cette façon de parler, *Sans doute, Monsieur, que vous irez à l'église.*

(Anonyme, p. 209)

* Le texte porte : le

** et : à ce qu'un

gne, ou en un tel endroit. Cette manière de tourner la chose n'a rien d'offensant, que la curiosité, qu'on excuse, quand elle est respectueuse.

RB 207,4,555

C'est aussi une incivilité, en parlant à une personne de lui dire : *Vous m'entendez bien ; M'entendez-vous bien ? Je ne sais si je m'explique bien*, etc. Il faut, sans user de toutes ces façons de parler, poursuivre son discours.

RB 207,4,556

Quand on entre dans une compagnie, il est fort malhonnête de s'informer de ce qu'on y dit. Ces sortes d'informations sont trop familières, et sont d'une personne qui ne sait pas vivre : il faut se contenter, quand on est assis, d'écouter celui qui parle, et d'entrer à propos dans la conversation.

cette façon de parler, *Sans doute Monsieur, que vous ferez aussi la campagne*, n'a rien d'offensant que la curiosité, que l'on excuse, quand elle est respectueuse. (Courtin, p. 61s)

58, 91

Comme aussi en parlant, c'est une incivilité de dire à la même personne, *Vous m'entendez bien, m'entendez-vous ? Je ne sais si je m'explique*, etc. ; il faut éviter ces façons de parler, mais poursuivre son discours, etc. ; si vous remarquez qu'elle ne vous entend point, il faut répéter ou éclaircir, mais en peu de mots, ce que vous avez dit.

(Courtin, p. 37s)

58, 167.

8. Lorsque l'on arrive durant quelque entretien, c'est une incivilité de s'informer soi-même par curiosité du sujet que l'on traite, si l'on n'est pas un des premiers de la compagnie. (P.F., p. 65)

18. Quand vous arrivez dans une compagnie, ne demandez point de quoi on parle, si vous n'avez d'autorité sur les autres.

(R.B.C.C., p. 28)

cette façon de parler, *Sans doute, Monsieur, que vous irez à l'église*.

D. Cette façon de parler est-elle offensante ?

R. Non, on excuse la curiosité, quand elle est respectueuse. (Anonyme, p. 209)

D. Doit-il dire à la personne à qui il parle, *Vous m'entendez bien ; m'entendez-vous, je ne sais si je m'explique bien*, etc. ?

R. Non, c'est une incivilité. Il faut éviter ces façons de parler et poursuivre son discours.

D. S'il remarque que l'on ne l'entende point, que doit-il faire ?

R. Il doit répéter ou éclaircir (mais en peu de mots) ce qu'il a dit.

(Anonyme, p. 218s)

Arrivant au milieu d'un discours, ne demandez de quoi l'on a parlé, attendu que cela est un trait d'autorité ; ou bien vous pourrez prier civilement, que l'on poursuive, si vous voyez qu'à votre occasion l'on se tût. (C.N., p. 140s)

RB 207,4,557

Il ne faut pas non plus, dans la conversation, s'informer ou vouloir savoir d'une personne, quelque honnêtement qu'on le demande, où elle a été, d'où elle vient, ce qu'elle a fait ou ce qu'elle veut faire ; ces sortes de questions sont trop libres, et ne sont nullement permises : il ne faut point ordinairement s'informer de ce qui regarde les autres, à moins qu'on n'ait une particulière obligation de le faire, pour savoir quelque chose qui regarde la personne qui s'informe, ou qui a rapport à elle.

RB 207,4,558

C'est une incivilité imprudente de prévenir une personne qui interroge, en répondant avant qu'elle ait achevé de parler, quand même on saurait bien ce qu'elle veut dire.

C'est aussi une incivilité de répondre le premier à une personne à qui on doit du respect,

D. S'il rencontre dans les rues une personne, avec qui il n'est point familier, doit-il lui demander où elle va et d'où elle vient ?

R. Non, c'est une grande incivilité.

(Anonyme, p. 210)

D. Doit-il répondre avant que celui qui parle, ait achevé de parler sous prétexte qu'il sait ce qu'on veut lui dire ?

R. Non, c'est une grande incivilité.

(Anonyme, p. 210)

Il y a même de l'incivilité de répondre le premier à une personne de qualité [...]. (Courtin, p. 36)

19. Ne vous informez pas curieusement des affaires des autres qui ne vous regardent point. [...]

(R.B.C.C., p. 28)

17. Ne dites aucune chose que vous n'y ayez auparavant pensé : ne répondez pas à un autre avant qu'il ait achevé de parler. [...]

(R.B.C.C., p. 27)

59, 111, 146.

D. Un enfant doit-il répondre le premier à une personne de qualité [...] ?

(Courtin, p. 210)

lorsqu'elle demande quelque chose en présence d'autres personnes qui sont au-dessus de soi, quand même il ne s'agirait que de choses communes et ordinaires ; par exemple, si elle demandait quelle heure il est ; on doit laisser répondre les personnes les plus considérables de la compagnie, à moins que celui qui interroge ne s'adresse à quelqu'un en particulier, qui serait alors obligé de répondre.

RB 207,4,559

Il est très malhonnête et peu respectueux, lorsqu'on répond à quelqu'un, soit à ses parents, soit à d'autres, de dire simplement, *oui* et *non* ; il faut toujours y ajouter quelques termes d'honneur, et dire, par exemple : *Oui, mon Père ; oui Monsieur* ; on doit cependant prendre garde de ne pas répéter trop souvent ces mots dans le discours, ce qui serait incommode et ennuyeux aux uns et aux autres.

218

Il y a même de l'incivilité de répondre le premier à une personne de qualité, quand elle demande quelque chose en présence d'autres personnes, qui sont au-dessus de nous ; je dis même, quand il ne s'agirait que de choses communes ; comme, par exemple, si elle demandait, *Quelle heure est-il ? quel jour est-il aujourd'hui ?* Il faut laisser répondre les personnes les plus qualifiées avant nous, à moins que l'on ne s'en informât directement à nous.

59, 146. (Courtin, p. 36s)

16. Lorsqu'un enfant répond à ses parents, ou à d'autres personnes considérables, il ne doit jamais dire ce mot tout seul : *vous, oui* et *non*. Mais ajouter à la fin quelque mot d'honneur, disant, par exemple : *oui, nous, vous ; mon père et ma mère, monsieur*, etc. ; il faut pourtant éviter la répétition trop fréquente de ces mots, dans les lettres, et dans les discours pour n'être pas ennuyeux.

(P.F., p. 67)

D. Doit-il répéter incessamment ces mots dans ses discours ?

R. Non, il doit en éviter la répétition trop fréquente pour n'être point ennuyeux.

(Anonyme, p. 211)

D. Un enfant doit-il répondre le premier à une personne de qualité, lorsqu'elle demande quelque chose en présence d'autres personnes, qui sont au-dessus de lui, je dis même quand il ne s'agirait que des choses communes, comme par exemple si elle demandait, *Quelle heure il est ?*

R. Non, il y aurait de l'incivilité à le faire, il doit laisser répondre devant lui les personnes les plus qualifiées, à moins qu'on l'interrogeât particulièrement.

(Courtin, p. 210)

Il serait inutile de marquer ici, ce que l'on dit tous les jours aux enfants, que quand on doit répondre, *oui* et *non*, il faut toujours y ajouter, *Monsieur, Madame, Monseigneur*, etc. : *oui, Madame, oui, Monsieur*, etc.

(Courtin, p. 27)

[...]. Prenez garde toutefois de ne pas répéter si souvent ces mots, que vous vous rendiez importun à ceux avec qui vous traitez.

(R.B.C.C., p. 22)

8. Parlant à une personne de considération, usez ordinairement de ces termes honorables, *Monsieur*, ou *Monseigneur*, *Madame*, etc. (selon les différentes qualités des personnes) après ces mots, *Vous*, *oui* et *non*. Par exemple, *C'est vous, Monsieur*, etc. *Je vous supplie, Monseigneur*. *Oui, Monsieur*, etc. [...].

(R.B.C.C., p. 23)

D. Lorsqu'il répondra à ses parents ou à d'autres personnes considérables, doit-il dire ces mots tout seuls : *vous*, *non*, *oui* ?

R. Il ne doit jamais les dire seuls, mais il doit y ajouter quelque terme d'honneur ; comme, *vous, Monsieur, oui, ma Mère*.

(Anonyme, p. 211)

RB 207,4,560

Lorsqu'en répondant on est obligé de contredire une personne, pour qui on doit avoir de la considération, il n'est pas séant de le faire crûment ; on doit alors user de circonlocution, en disant : *Vous me pardonnerez, Monsieur* ; ou : *Je vous demande pardon, Monsieur, si j'ose dire que*, etc.

Lorsqu'on est en une compagnie où on parle d'une affaire, c'est une incivilité de dire son avis, à moins qu'on ne le demande, particulièrement quand il y a des personnes supérieures.

59. 111

On sait aussi que lorsqu'on doit répondre non, pour contredire quelque personne de qualité, il ne le faut jamais faire crûment, mais par circonlocution, en disant par exemple, *Vous me pardonnerez, Monsieur*, etc. *je vous demande pardon, Madame, si j'ose dire, que la coquetterie est un mauvais moyen pour plaire*, etc.

(Courtin, p. 27s)

D. Si en répondant, il se trouve obligé de contredire une personne de qualité, comment doit-il faire ?

R. Il ne doit jamais le faire crûment, mais par circonlocution, en disant, par exemple, *Vous me pardonnerez, Monsieur*, ou *Je vous demande pardon, Monsieur, si j'ose dire que* etc. (Anonyme, p. 211)

59. 147.

D. Un enfant doit-il dire son avis, lorsqu'il parle d'une affaire ?

R. Non, il ne doit pas le dire, si on ne le lui demande. (Anonyme, p. 212)

RB 207,4,561

Si on se rencontre dans une compagnie où on doit dire son sentiment sur une affaire, il faut attendre à parler que son tour soit venu ; et alors se découvrir en saluant la personne qui préside, et le reste des assistants, et puis dire simplement ce que l'on pense.

RB 207,4,562

Lorsqu'on dit son avis on doit bien prendre garde de ne le pas soutenir avec opiniâtreté ; car on ne doit pas tellement se prévaloir de sa pensée, qu'on la croie incontestable. Il serait aussi très méchant de contester pour la faire valoir, car on ne doit pas si fort s'arrêter à son sentiment, qu'on ne le soumette à celui des autres. On doit donc être bien éloigné de s'échauffer, ou de se mettre en colère pour obliger les autres à suivre sa pensée : la passion n'étant pas un moyen ni honnête, ni sage, dont une personne puisse se ser-

Que si on se rencontrait dans une compagnie où il fût question d'opiner ou de parler sur une affaire, ou autre chose : il faut quand c'est notre tour se découvrir pour saluer la personne la plus qualifiée, et le reste des assistants, et dire alors son sentiment.

(Courtin, p. 47)

25. Dans une assemblée de plusieurs où l'on traite de quelque affaire en présence d'une personne supérieure qui demande les avis des autres, chacun doit se découvrir toutes les fois qu'il est prié de dire son avis [...]. (R.B.C.C., p. 17)

16. Ne contredites pas facilement au sentiment des autres, ni ne défendez opiniâtrement vos pensées : et dans les choses où la diversité d'opinions est permise, ne condamnez pas ceux qui sont d'avis contraire au vôtre.

59, 197. (R.B.C.C., p. 27)

Si deux personnes contestent par ensemble, ne prenez le parti de l'un ou de l'autre, si vous n'y êtes contraint ; et gardez-vous d'être trop opiniâtre en votre avis, et en choses indifférentes, suivant la pluralité des opinions.

(C.N., p. 136)

D. Que s'il se rencontrait dans une compagnie, où il fût question d'opiner, ou de parler sur une affaire, que doit-il faire ?

R. Quand c'est son tour de parler, il doit se découvrir pour saluer la personne la plus qualifiée et le reste des assistants et dire alors son sentiment.

(Anonyme, p. 212)

D. Quels défauts doit-il éviter en disant son avis ?

R. 1. De le soutenir avec opiniâtreté.

2. De contester.

3. De s'échauffer et de se mettre en colère.

4. De vouloir obliger tout le monde à le suivre.

(Anonyme, p. 212)

Étant avec personnes de condition, et principalement s'ils ont pouvoir sur vous, ne parlez pas devant que d'être interrogé ; et alors, étant debout, découvrez-vous, et répondez en peu de mots ; si toutefois l'on ne vous commandait de vous asseoir, et de vous couvrir. (C.N., p. 147s)

15. Dans une assemblée de plusieurs, ne dites point votre avis sur les sujets qu'on y propose, avant qu'on vous le demande, si vous n'êtes le plus qualifié de tous. (R.B.C.C., p. 27)

vir pour faire croire que son sentiment est raisonnable. On ne doit jamais non plus blâmer les autres, ni mépriser ce qu'ils ont dit : il est au contraire d'un homme de conduite d'estimer et de louer le sentiment des autres, et de dire simplement le sien, parce qu'on le demande.

ARTICLE 5

DE CE QUE LA BIENSÉANCE PERMET OU NE PERMET PAS À L'ÉGARD DE DISPUTER, D'INTERROMPRE ET DE RÉPONDRE.

RB 207,5,563

Saint Paul avertit son disciple Timothée, de ne point s'arrêter à des disputes de paroles ; rien aussi n'est plus contraire aux règles de la bienséance : on doit dans cette vue, selon le sentiment du même Apôtre, rejeter toutes les questions sottes et inutiles, parce qu'elles ne causent que des disputes.

En effet, si on veut empêcher une chose, il faut en ôter les occasions ; et la raison qu'en donne saint Paul, est, que le serviteur de Dieu ne doit point contester.

RB 207,5,564

Il faut donc bien prendre garde, lorsqu'on est en compagnie, de ne se point opposer aux sentiments des autres, et de ne rien proposer qui soit capable d'exciter des disputes et des contesta-

Ne vous ingérez pas là où vous ne sachiez certainement devoir y être bien reçu ; ne dites votre avis ; si on vous le demande, n'était que vous fussiez le plus considérable, principalement hors de temps, et où il y a espérance de profiter. Lorsque vous êtes prié de donner votre avis, dites-le en peu de mots et venez promptement à la conclusion de ce que vous proposez.

(C.N., p. 135s)

Section XIII.

Disputer.

(Anonyme, p. 213)

Section XIV.

Interrompre.

(Id, p. 214)

Avertissez de ces choses ceux à qui vous parlez, en attestant devant le Seigneur qu'elles sont véritables. Ne vous arrêtez point à des disputes de paroles, qui ne servent qu'à pervertir ceux qui les écoutent.

(Amelote, 2 Tm 2,14.)

Rejeter les questions sottes, et qui ne contiennent aucune doctrine, sachant qu'elles ne causent que des disputes.

(Amelote, 2 Tm 2,23.)

58, 342, 347.

Or le serviteur de Dieu ne doit point contester, mais il doit être plein de douceur envers tout le monde [...]

(Amelote, 2 Tm 2,24.)

59. 208.

tions ; mais si les autres avancent quelque chose qui ne soit pas vrai, ou qui paraisse être dit mal à propos, on peut proposer simplement sa pensée, et avec tant de déférence, que ceux qui seront d'un sentiment contraire, ne s'en fassent pas de peine.

RB 207.5.565

Si quelqu'un contredit notre sentiment, nous devons témoigner que nous le soumettons volontiers au sien, à moins que le sien ne soit tout à fait contraire aux maximes chrétiennes et aux règles de l'Évangile ; car alors on serait obligé de soutenir ce qu'on a avancé, mais on doit le faire d'une manière si honteuse et si respectueuse, que la personne que l'on contredit, bien loin de s'en offenser, écoute volontiers nos raisons, et s'y rend à moins qu'elle ne soit tout à fait entêtée et déraisonnable ; car la parole douce, selon le sentiment du Sage, acquiert beaucoup d'amis, et adoucit les ennemis.

RB 207.5.566

Si on se trouve avec une personne qui soit facile à prendre un sentiment contraire, la bienséance demande qu'on ne soit pas facile à dire son sentiment sur quelque chose ; car, comme dit fort bien le Sage, la promptitude à disputer, allume le feu de la colère ; et comme les grands parleurs sont plus sujets à soutenir opiniâtrément leur

59, 208, 288.

59, 314.

La parole douce acquiert beaucoup d'amis,
et adoucit les ennemis,
et la langue de l'homme vertueux a une
abondance de douceur. (Sacy, Si 6,5)

58, 322

Le feu s'embrase dans la forêt selon qu'il
y a du bois ; la colère de l'homme s'al-
lume à l'égal de son pouvoir, et il la porte
plus haut à proportion qu'il a plus de bien.
La promptitude à disputer allume le feu ;
la querelle précipitée répand le sang,
et la langue qui rend témoignage cause la
mort. (Sacy, Si 28,12-13.10-11)

221 sentiment, il faut, suivant l'avis du même Sage, ne pas disputer avec un grand parleur, pour ne pas mettre davantage de bois dans son feu. On doit surtout prendre garde, comme il le conseille encore, de ne jamais contredire en aucune manière la parole de vérité. C'est pourquoi, si on n'est pas bien instruit de quelque chose, on doit toujours prendre le parti de se taire et d'écouter les autres.

RB 207,5,567

Lorsqu'on est dans une conversation où *on dispute, comme on fait ordinairement dans les écoles, il faut écouter avec attention ce que les autres disent ; et si on est prié ou engagé de parler, on peut alors dire son sentiment sur la question qui fait le sujet de la dispute ; si cependant on ne l'entend pas, on ne doit pas avoir honte de s'excuser de parler.

RB 207,5,568

Si on croit que l'opinion que l'on a proposée est véritable, on doit la soutenir, mais il faut que ce soit avec une telle modération, que celui avec qui on dispute cède sans peine. Si les raisons que les autres allèguent font connaître qu'on a tort, on ne doit pas s'opiniâtrer à soutenir une méchante cause ; mais on doit de bonne grâce se condamner le premier ; c'est le moyen d'en sortir avec honneur.

* *Le texte porte :* en dispute

Ne disputez pas avec un grand parleur, et ne mettez pas davantage de bois dans son feu. (Sacy, Si 8,4)

Ne contredisez en aucune sorte la parole de vérité, et ayez confusion de mensonge où vous êtes tombé par ignorance.

(Sacy, Si 4,30)

58, 266-267.

D. Que doit faire un enfant, lorsque l'on dispute dans la conversation, comme l'on fait ordinairement dans les écoles de philosophie ou de théologie ?

R. Il doit écouter avec attention. Si on l'engage à parler, il peut dire alors son sentiment sur la question dont on s'entretient : mais s'il ne l'entend pas, il n'est pas honteux de s'excuser de parler.

D. Doit-il soutenir son opinion, s'il la croit véritable ?

R. Oui, mais il faut que ce soit avec un certain tempérament, qui mette celui qui dispute contre lui, en état de lui céder sans chagrin. 58, 267 ; 59, 21, 22, 24, 244.

D. Que doit-il faire, si les raisons, qu'on lui allègue, lui font connaître qu'il a tort ?

R. Il ne doit pas s'opiniâtrer à soutenir une méchante cause, mais il doit se condamner le premier. C'est le moyen de se tirer d'affaire avec honneur et de se faire un mérite, dont peu de personnes sont capables. (Anonyme, p. 213s)

RB 207,5,569

222 Lorsque l'on est ainsi dans la dispute, il ne faut pas vouloir l'emporter ; il suffit de proposer son sentiment et de l'appuyer de bonnes raisons, et l'on doit avoir cette condescendance pour les autres, de suivre leur sentiment lorsqu'ils sont en plus grand nombre.

RB 207,5,570

Il n'est pas bienséant de contredire personne, à moins que ce ne soit quelqu'un qui soit beaucoup au-dessous de soi, qui dise des choses hors de propos, et qu'on soit obligé, à cause des conséquences, de dire le contraire de ce qu'il a avancé ; encore faudrait-il le faire avec tant de douceur et d'honnêteté, que celui qu'on reprend fût comme forcé de n'en avoir que de la reconnaissance.

Il est fort incivil d'interrompre une personne qui parle, en demandant, par exemple : *Qui est celui-là ? Qui est-ce qui dit ou qui fait cela ?*

58, 47.

6. Il ne faut pas se vouloir emporter dans les disputes ; c'est assez de dire son sentiment, et de l'appuyer de bonnes raisons, doucement et sans chaleur : la condescendance chrétienne veut que l'on suive plutôt le sentiment de ceux qui sont en plus grand nombre. (C.P., p. 40s)

2. Ne vous moquez d'aucune personne, quand même ce qu'elle aurait avancé vous semblerait peu raisonnable, et ne la méprisez pas pour cela : peut-être que vous ne concevez pas sa pensée ; si elle vous était inférieure et qu'elle dît des choses si hors de propos qu'elles eussent des suites fâcheuses vous seriez obligé de la reprendre, encore faudrait-il le faire doucement et sans affecter un air d'autorité. (C.P., p. 40)

D. Si l'enfant n'a point entendu ce que l'on a dit, le ferait-il répéter ?

R. Non, il sera attentif à ce que l'on dira, afin de ne pas donner la peine de répéter.

D. S'il veut parler pendant que quelqu'un parle, doit-il l'interrompre ?

R. Non, il doit le laisser parler tant qu'il lui plaira.

D. Pendant qu'une personne de la compagnie parle, doit-il interrompre en demandant, *qui est celui-là, qui a fait cela ?* [...]. (Anonyme, p. 214)

En disputes et contestations qui surviennent et arrivent, principalement en conversation, ne soyez si désireux de gagner, que vous ne laissiez dire à un chacun son avis ; et soit que vous ayez tort ou raison, vous devez acquiescer au jugement et à la pluralité des voix, ou même des plus fâcheux, et beaucoup plus, sur ceux qui sont juges de la dispute.

(C.N., p. 148)

59, 143.

Moins encore faut-il demander de quoi on s'entretenait, ou si on trouvait le discours entamé l'interrompre, en demandant incivilement, *qui est celui-là ? qui a fait, ou dit cela ?* etc. Et particulièrement, si on remarque, que l'on parle en mots couverts.

(Courtin, p. 26s)

Cette interruption est encore bien plus malhonnête, lorsque celui qui parle se sert de mots couverts.

RB 207,5,571

C'est aussi une incivilité fort choquante, lorsque quelqu'un fait le récit de quelque chose, de l'interrompre, pour dire mieux que lui ; et ce n'en est pas une moindre, lorsqu'un autre a commencé le récit d'une histoire, de dire qu'on la sait bien, qu'on sait bien ce qu'il veut dire ; et s'il ne la raconte pas bien, c'est se moquer de lui, et lui donner sujet de beaucoup s'offenser, de sourire pour faire connaître que ce qu'il dit n'est pas ainsi ; mais il est honteux de dire : *Je gage que cela n'est pas*. Cette manière de parler est tout à fait grossière et malhonnête, et ne peut venir que d'une personne mal élevée.

RB 207,5,572

S'il arrive dans la conversation que quelqu'un s'abuse en parlant, il

particulièrement si l'on parle en mots couverts ?

R. Non, cette demande est incivile.

D. Si quelqu'un commence à raconter quelque histoire, doit-il dire, *je la sais bien*, ou s'il ne la raconte pas bien doit-il sourire et faire connaître que cela n'est pas ainsi ?

R. Non, cela mortifie.

D. Doit-il interrompre le récit de l'histoire pour dire mieux ?

R. Non, c'est une marque de vanité, qui est choquante. (Anonyme, p. 215)

Si un autre rapporte quelque histoire, ne point faire le suffisant, par quelque signe de tête pour témoigner que celui qui parle ne sait pas la vérité.

(P.F., p. 71)

D. Doit-il dire, *je gage que cela n'est pas comme vous le dites ?*

R. Non, cette manière de parler est offensante et fait connaître que celui qui s'en sert n'a point d'éducation. (Anonyme, p. 215)

59, 29.

Et particulièrement, si on remarque, que l'on parle en mots couverts.

(Courtin, p. 26s)

Si quelqu'un avait commencé à raconter quelque histoire, ne dites : *je la sais bien* ; et s'il ne la raconte exactement, ne branlez la tête, ne cillez des yeux et n'en souriez point, et beaucoup moins de dire : *il n'est pas ainsi, vous vous trompez*. (C.N., p. 151s)

16. [...] de dire aussitôt qu'il commence à parler : *Je sais tout cela*, et autres semblables, parce qu'il vaudrait autant lui dire, *taisez-vous*. (P.F., p. 71)

Que si quelqu'un parlait et faisait quelque récit, il ne faut pas l'interrompre pour dire mieux que lui, parce que c'est une marque de vanité qui est choquante. (Courtin, p. 38)

58, 122, 123.

n'est permis à personne de lui faire connaître ; comme si, par exemple, il prenait un homme ou une ville pour une autre, il faut attendre que celui qui parle se reprenne lui-même, ou donne occasion de parler sur ce sujet ; il faut alors *le détromper sans affectation de crainte de lui faire de la peine.

RB 207,5.573

Si cependant il s'agit d'un fait, qu'on est obligé d'éclaircir pour l'intérêt de quelqu'un, on peut dire ce qu'il** en est, pourvu qu'on le fasse d'une manière toujours honnête, et avec beaucoup de circonspection.

On doit se rendre fort attentif à ce que dit la personne qui nous parle, pour ne pas lui donner la peine de répéter deux fois une même chose ; car ce serait une grande incivilité de dire, par exemple : *Que dites-vous, Monsieur, je ne vous ai pas entendu ?* ou quelque autre chose semblable.

* Le texte porte : se détromper

** et : ce qui en est

D. Peut-il quelquefois interrompre, lorsqu'il fait un récit ?

R. S'il s'agissait d'un fait que l'on eut besoin de prouver pour l'intérêt de quelqu'un, il doit alors l'interrompre ; mais il faut user en ce cas de beaucoup de civilité et de circonspection. (Anonyme, p. 215)

Il faut aussi être fort attentif à ce que dit cette personne de qualité avec laquelle nous sommes, pour ne lui pas donner la peine de répéter la même chose.
59, 11. (Courtin, p. 58s)

Ne faites point aussi jamais répéter une personne qui parle, en lui disant : *Comment dites-vous ? je ne vous ai pas entendu*, ou autre chose semblable.

(C.P., p. 35)

Que votre maintien soit d'homme modérément grave, posé, et attentif à ce qui se dit, afin de n'avoir à dire à tout propos : *comment dites-vous ? comment se passe cela ? je ne vous ai pas entendu* ; et autres semblables niaiseries.

(C.N., p. 141)

RB 207,5,574

Lorsque quelqu'un en parlant a peine de trouver ses mots et qu'il hésite, il est tout à fait contre le respect et l'honnêteté de lui suggérer, ou ajouter les paroles qu'il ne dit pas bien ; il faut attendre qu'il le demande.

On ne doit pas se mêler de reprendre personne, à moins qu'on n'y soit obligé, ou que la chose dont il s'agit ne soit de conséquence.

7. Ne vous mêlez pas de reprendre personne, à moins que vous n'y soyez obligé, ou que ce ne soit pour quelque chose qui soit de conséquence.

(C.P., p. 34)

D. Quand une personne hésite en parlant à trouver ce qu'elle veut dire, un enfant doit-il lui prêter ses paroles sous prétexte de soulager sa mémoire ?

R. Non, il doit attendre qu'elle lui demande.

D. Doit-il la redresser, quand même en parlant elle s'abuserait ?

R. Non, c'est une espèce de démenti.

D. Que doit-il donc faire ?

R. Il doit attendre que cette personne se reprenne, ou lui donne occasion de parler de cette matière et de la détromper. Ce qu'il doit faire alors sans affectation, de peur de la mortifier.

(Anonyme, p. 216s)

Si quelqu'un en parlant tirait ses mots, ne le prévenez ni avancez en ses paroles ; si ce n'était qu'il vous en priât, ou que ce fut en privé, ou bien que vous eussiez grande privauté avec lui.

(C.N., p. 141)

2. Si quelqu'un en parlant a de la peine à trouver ses mots, ne lui suggérez point ce qu'il faut dire, si ce n'est qu'il vous fût inférieur et que ce ne fût pour l'instruire.

(C.P., p. 35)

16. Ce serait encore des incivilités plus grossières, ou de lui suggérer les mots qui ne lui viendraient pas si promptement à la bouche, ou de le presser dans son discours [...].

C'est aussi une incivilité de couper le discours à une personne que nous voulons respecter, quand elle hésite en parlant à trouver ce qu'elle veut dire, sous prétexte de lui soulager la mémoire, comme si elle disait, *César défut Pompée à la bataille de. de. de.* etc. que nous ajoutassions *de Pharsale* ; il faut attendre qu'elle nous le demande.

Tout de même, il n'est pas permis de redresser cette personne, quand même en parlant, elle s'abuserait : car c'est une espèce de démenti, comme si en prenant Alexandre pour Darius, elle disait *c'est une marque du bon naturel de Darius d'avoir pleuré en voyant Alexandre mort* : il faut attendre que cette personne se reprenne, ou vous donne occasion de parler vous-même de cette matière, et de la détromper : ce qu'il faut faire alors sans aucune affectation, de peur de la mortifier.

(Courtin, p. 37)

RB 207,5,575

C'est une grande faute de s'ériger en critique et en censeur public ; on doit bien juger de tout le monde, et ne se point mettre en peine des actions des autres, à moins qu'on ne soit chargé de leur conduite et qu'on ne soit obligé de les instruire et de les porter au bien.

Lors cependant qu'on est averti ou repris par quelqu'un, il est de la bienséance de le bien recevoir, et d'en témoigner beaucoup de reconnaissance ; plus on en témoignera, plus on sera chrétien, et plus on en sera estimé.

RB 207,5,576

S'il arrive qu'on soit injurié par quelqu'un, il est d'un homme sage de ne s'en pas faire de la peine ; bien loin de vouloir se défendre, on ne doit rien répondre du tout. C'est la marque

D. Doit-il s'ériger en critique et en censeur public ?

R. Non, il doit juger bien de tout le monde, car s'il se mêle de censurer les autres, on l'examinera de si près que l'on découvrira ses défauts, ou s'il n'en a point, on lui en donnera en empoisonnant des meilleures actions.

(Anonyme, p. 217)

si elle vous était inférieure et qu'elle dît des choses si hors de propos qu'elles eussent des suites fâcheuses vous seriez obligé de la reprendre [...]. (C.P., p. 40)

D. Que doit-il faire, lorsqu'on l'avertira ou qu'on le reprendra ?

R. Il faut qu'il le prenne en bonne part, et plus il en témoignera de reconnaissance, plus il sera civil.

D. Que doit-il faire, s'il n'a point fait la faute, dont on le reprend ?

R. Il s'excusera de bonne grâce.

D. Que doit-il faire, lorsqu'on lui dira des injures ?

R. Il témoignera de ne s'en point soucier.

(Anonyme, p. 217)

59, 301.

Bien que vous soyez piqué ou injurié de paroles, ne vous mettez pas en devoir de vous défendre ; mais témoignez de prendre cela en jeu, et par espèce de raillerie, et de vous en soucier peu, encore que les autres vous incitent à vous défendre [...].

(C.N., p.148s)

3. Si quelqu'un vous dit des paroles injurieuses, ne répondez pas et ne vous mettez pas en devoir de vous défendre, mais prenez tout en jeu : si un autre vous défend, témoignez que vous ne vous trouvez pas choqué. (C.P., p. 40)

d'un esprit bas et lâche de ne pouvoir souffrir une injure, il est du devoir d'une âme chrétienne de n'en témoigner aucun ressentiment et en effet de n'en avoir point. C'est l'avis que nous donne le Sage, d'oublier toutes les injures que nous recevons de notre prochain. Et Jésus-Christ veut que non seulement on pardonne à ses ennemis, mais encore qu'on leur fasse du bien, quelque tort ou quelque déplaisir qu'on puisse en avoir reçu. Si quelqu'un veut prendre notre défense, il faut lui témoigner qu'on n'en est nullement offensé.

ARTICLE 6

DES COMPLIMENTS ET DES MAUVAISES MANIÈRES DE PARLER.

RB 207.6.577

Il y a deux sortes de compliments ; les uns, par lesquels nous exprimons quelque passion,

59, 187, 302.

Gardez-vous bien d'être querelleur ; c'est la marque d'un esprit bas et lâche de ne pouvoir souffrir une injure, et d'une âme peu chrétienne de ne pas vouloir faire gloire de n'avoir point de ressentiment : faites du bien à vos ennemis, quoiqu'ils puissent faire contre vous.

(C.P., p. 71)

58, 322, 331.

Perdez le souvenir de toutes les injures que vous avez reçues de votre prochain, et ne faites rien par la voie de la violence.

(Sacy, Si 10,6)

Mais moi je vous dis : Aimez vos ennemis. Faites du bien à ceux qui vous haïssent. Et priez pour ceux qui vous persécutent, et qui vous calomnient.

(Amelote, Mt 5,44)

Bien que vous soyez pi-qué ou injurié de paroles, ne vous mettez pas en devoir de vous défendre ; mais témoignez de prendre cela en jeu, et par espèce de raillerie, et de vous en soucier peu, encore que les autres vous incitent à vous défendre : car, comme dit le proverbe, sotté demande ne mérite point de réponse.

(C.N., p.148s)

3. Si quelqu'un vous dit des paroles injurieuses, ne répondez pas et ne vous mettez pas en devoir de vous défendre, mais prenez tout en jeu : si un autre vous défend, témoignez que vous ne vous trouvez pas choqué. (C.P., p. 40)

Section XVI.

Des mauvaises façons de parler. (Anonyme, p. 218)

Section V.

Des compliments.

D. Pourquoi fait-on ordinairement des compliments ?

R. Pour rendre ses respects ou pour témoigner son amour, sa reconnaissance, sa joie ou sa douleur.

(Anonyme, p. 168)

soit de conjouissance, pour témoigner de la joie de quelque chose d'avantageux, qui est arrivé à la personne que nous rencontrons, ou que nous allons voir; soit de condoléance, par laquelle nous donnons à la personne à qui il est arrivé quelque chose de fâcheux, des marques de la douleur que nous en ressentons ; ou de remerciement, en témoignant notre reconnaissance, pour les bienfaits que nous avons reçus de quelqu'un, et l'obligation que nous lui en avons, lui protestant de notre affection et fidélité à son service ;

RB 207,6.578

- 226 ou bien, c'est une protestation que nous faisons à quelqu'un de notre soumission à son égard, et de notre fidélité à son service ; c'est quelquefois aussi pour nous plaindre, et pour témoigner notre ressentiment de quelque tort qui nous a été fait. Ces sortes de compliments doivent être faits d'une manière qui soit naturelle, sans affectation, et sans qu'il paraisse qu'on les a étudiés ; car alors la bouche parlant de l'abondance du cœur, persuade bien mieux que tout ce que l'on pourrait dire avec préparation, qui étant moins naturel, ne sera jamais si bien reçu.

RB 207,6.579

Une autre sorte de compliment, est la louange ; celle-ci demande beaucoup plus de circonspection et d'adresse que l'autre, pour persuader que l'on

Il y en a de deux espèces : les uns par lesquels nous insinuons quelque passion, comme une conjouissance, qui est une exposition de la joie que nous avons de quelque prospérité arrivée à la personne qualifiée ; une condoléance, qui est un témoignage de la douleur que nous ressentons d'une affliction qui lui serait survenue ; un remerciement, qui est un mouvement de reconnaissance de quelque grâce que nous avons reçue ; une protestation de service, de respect, de soumission, d'obéissance, de fidélité ; une plainte, un ressentiment, etc. Et alors on n'a pas besoin non plus de préceptes. C'est le langage du cœur, il ne faut que le laisser parler. S'il est sincère, il ne peut rien dire, qui ne plaise ou qui ne persuade, étant l'effet infaillible et admirable de la vérité.

Tout ce qui serait étudié, bien loin de persuader ces passions, les rendront suspectes : il ne faut qu'exprimer simplement ce que l'on ressent dans l'intérieur, et garder dans le discours, aussi bien que dans le maintien, à l'égard de soi, et de celui à qui l'on parle, toutes les règles de la bienséance que nous avons marquées jusqu'ici. D'où il s'en suit que dans cette espèce, les bons compliments sont ceux qui se font sans règles, et où le cœur parle sans aucun art, c'est-à-dire, où il se montre à découvert sur la langue.

L'autre sorte de compliment est la louange. [...]. Mais cette espèce est très difficile à traiter ; elle demande beaucoup de circonspection et d'adresse, pour persuader que l'on dit la vérité.

59, 204, 246.

(Courtin, p. 79s)

dit la vérité. Pour rendre cette sorte de compliment agréable, il faut que celui que nous louons soit persuadé que nous le sommes de son mérite, et alors le compliment sera sincère et obligeant ; il faut aussi prendre garde dans ces sortes de compliments de ne point élever les personnes à qui on les fait, beaucoup au-dessus de ce qu'elles sont, et de ne pas faire de grandes exagérations qui se détruisent d'elles-mêmes ; il faut pour que cette sorte de compliments soit* raisonnable, qu'il y ait de la sincérité et de la vérité ; en sorte que par la droiture, la sagesse et la modération, qui doivent toujours s'y rencontrer, que la modestie ne soit point blessée, ni dans celui qui les dit, ni dans celui qui les reçoit.

RB 207,6,580

C'est pourquoi celui qui les exprime, doit se souvenir, que quoiqu'il faille beaucoup estimer les autres, on doit cependant les louer peu, et avec beaucoup de précaution et de retenue, suivant l'avis du Sage, qui nous dit avec raison, qu'il ne faut louer personne avant la mort, car dans les louanges il y a toujours à craindre, à l'égard de celui qui les donne, qu'il** ne manque de sincérité ; et à l'égard de celui qui les reçoit qu'il n'en tire de la vanité. C'est pourquoi ces sortes de

[...] Par la première espèce nous nous insinuons par nous-mêmes dans l'esprit de la personne à qui nous parlons, et par celle-ci nous nous y insinuons par elle-même. Mais cette espèce est très difficile à traiter : elle demande beaucoup de circonspection et d'adresse, pour persuader que l'on dit la vérité.

Quelles louanges peuvent en effet être véritables dans cette nature corrompue ? Mais il ne s'agit pas ici de savoir si on dit la vérité toutes les fois qu'on loue quelqu'un, c'est assez de croire qu'on la dit ; car alors ce n'est pas mentir ? C'est pourquoi si nous pouvons persuader celui à qui nous parlons, que nous sommes nous-mêmes persuadés de son mérite, le compliment devient sincère et obligeant, quand même celui à qui nous le faisons saurait dans son âme qu'il est faux.

Ainsi ceux-là se trompent fort, qui mettent tous leurs compliments en hyperboles, et en grandes exagérations, qui se détruisent d'elles-mêmes : qui mettent, par exemple, les Césars et les Alexandres, aux pieds du premier qu'ils veulent louer.

(Courtin, p. 79s)

58, 323.

Ne louez aucun homme avant sa mort, car on connaît un homme par les enfants qu'il laisse après lui. (Sacy, Si 11,30.28)

* *Le texte porte* : soient raisonnables

** *et* : qui ne manque

compliments doivent être rares, et ne doivent être faits qu'avec beaucoup de prudence et de circonspection.

RB 207,6,581

Les compliments, pour être bons, doivent être faits sans compliment ; et les cérémonies, pour être agréables, ne doivent point s'écarter du naturel ; ils doivent aussi être courts, et si on les fait à des personnes à qui l'on doit du respect, il se faut servir plutôt de révérences que de longs discours.

RB 207.6.582

228 En répondant aux compliments, il faut observer les mêmes règles ; s'ils sont faits sur des bienfaits reçus, on doit les diminuer, non pas toutefois tellement qu'ils ne paraissent plus rien, car il semblerait que ce serait blâmer l'estime qu'en fait celui qui les a reçus. On doit aussi s'abstenir de dire, que l'on ferait la même grâce ou qu'on rendrait le même service à toutes sortes de personnes, car ce serait témoigner à celui à qui on a fait cette faveur, qu'on n'a pas beaucoup de considération pour lui, puisqu'on ne fait en sa faveur que ce qu'on ferait pour tout autre.

RB 207.6.583

Lorsqu'on parle, il ne faut jamais se servir que de mots honnêtes, ordinaires et intelligibles, et propres au sujet dont on parle, et non de termes particuliers et recherchés.

Si on est obligé de faire quelques compliments, il faut les faire courts, et répondre plutôt avec des révérences qu'avec de longs discours. (Courtin, p. 60)

59, 11, 147, 195.

D. Quelle règle un enfant doit-il suivre dans les compliments ?

R. Les compliments doivent être bons, se doivent faire sans compliments, et les cérémonies pour être agréables, ne doivent point s'écarter du naturel.

D. Doit-il faire de longs compliments ?

R. S'il est obligé de faire quelque compliment, il doit le faire court, et parler plutôt avec des révérences qu'avec de longs discours.

D. Quelle règle doit-il suivre dans la réponse aux compliments ?

R. Il doit suivre la même règle que dans les compliments.

D. Comment doit-il répondre à un compliment sur ses bienfaits ?

R. 1. Il doit les diminuer ; mais il ne doit pas le faire plus qu'il est convenable, parce que ce serait blâmer, celui qui les estime.

2. Il doit s'abstenir de dire que c'est ce qu'il ferait pour toutes sortes de personnes, parce que ce serait mépriser celui qui croit avoir un gage extraordinaire de sa bienveillance. (Anonyme, p. 169)

D. Un enfant doit-il se servir de mauvais mots ?

R. Non, il ne doit se servir que de ceux qui sont honnêtes, ordinaires, intelligibles, non affectés et propres au sujet dont on parle. (Anonyme, p. 218)

On doit particulièrement éviter les expressions impropres, qui ne sont pas françaises, et qui ne sont pas de la pureté de la langue, et quoiqu'il ne soit pas séant de se servir en parlant de termes et d'expressions trop étudiées, il faut cependant éviter un certain français corrompu, que plusieurs personnes mettent souvent en usage, faute de faire une assez grande attention à leur manière de parler. Ce serait, par exemple, fort mal parler de dire : *Sortez ce cheval de l'écurie* ; au lieu de dire : *Faites sortir ce cheval de l'écurie*.

RB 207.6.584

Lorsqu'on raconte quelque histoire, ou qu'on rend compte de quelque commission, il faut s'abstenir de certains termes ridicules, et tout à fait inutiles comme serait de dire : *Ce dit-il* ; *Ce dit-elle* ; *Or ça* ; *Il m'a dit comme ça*, etc.

229

Il a pour opposé dans son espèce le style plat et bas, qui est composé de pensées et d'expressions basses, qui laissent une idée d'un esprit rampant et vulgaire : et qui même est souvent mêlé de termes impropres et de barbarismes, comme, *Vous m'avez, Monsieur, fort officié*, pour dire *vous m'avez fait un grand office*, et ceux-ci : *Il allit, il parta, j'allions*, etc., et le patois des provinces, qui sont un français corrompu de leur plus belle éloquence, un verbe actif d'un neutre, comme *j'ai tombé mon gant, sortez ce cheval de l'écurie*, et mettent un auxiliaire pour un autre, et font masculin ce qui est féminin.

(Courtin, 167s)

58, 76.

Il est ridicule en racontant une histoire, de dire presque à chaque parole, *ce dit-il, ce dit-elle*, etc.

(Courtin, p. 38)

Quand on rend compte de quelque commission, on doit éviter ces façons de parler ridicules, *Or ça, or bien, il m'a dit comme ça*, et semblables mots.

(P.F., p. 72)

59, 92-94.

Il doit principalement éviter les expressions impropres et qui sont mêlées de barbarismes, comme *il allit, il parta, j'allions*, au lieu de dire, *il alla, il partit, nous allions*, etc.

Il doit éviter les patois des provinces, qui est un français corrompu, comme *j'ai tombé mon gant, sortez ce cheval de l'écurie*, etc.

(Anonyme, p. 218)

D. En racontant une histoire, doit-il dire presque à chaque parole, *ce dit-il, ce dit-elle*, etc.?

R. Non, c'est ridicule.

D. Quand il rendra compte de quelque commission, doit-il se servir de ces façons de parler, *Or ça, or bien, il m'a dit comme ça*?

R. Il les évitera, parce qu'elles sont ridicules.

(Anonyme, p. 219)

Il est incivil et même choquant de dire à une personne : *Vous m'avez manqué de parole ; Vous m'avez trompé.* Il est à propos de s'exprimer d'une autre manière, qui soit plus honnête, en disant, par exemple : *Apparemment, ou vous ne vous êtes pas sans doute souvenu, Monsieur, ou : Peut-être que vous n'avez pu faire ce que vous m'aviez fait espérer.*

RB 207,6,585

C'est aussi une grande incivilité, après qu'une personne a parlé, de dire : *Si ce que vous dites est vrai, nous sommes mal ; Si ce que Monsieur dit est vrai, nous n'avons plus sujet de nous étonner que, etc.*

C'est un honnête démenti. Il ne faut jamais témoigner qu'on doute de ce que dit un honnête homme. Il est de l'honnêteté de dire : *Selon ce que vous dites, nous sommes mal ; Ce que dit Monsieur fait voir que, etc.*

58, 91. N'usez point des façons suivantes de parler ou d'écrire qui ressentent, un peu le commandement : mais servez-vous de celles-ci qui signifient la même chose d'une manière plus honnête. [...] De même ces autres façons de parler : *M'entendez-vous bien? Comprenez-vous ce que je dis, etc. Vous m'avez trompé, ou, vous avez manqué à faire ce que vous m'aviez promis, etc.* Au lieu desquelles il faut dire, parlant à une personne de mérite : *Me fais-je bien entendre, Monsieur, ou, Je ne sais si je m'explique bien. Je ne me fais peut-être pas bien entendre, etc. Vous ne vous êtes pas souvenu de ce que vous m'aviez promis ou, Peut-être que vous n'avez pu accomplir ce que vous m'aviez fait espérer.*

(R.B.C.C., p. 23s)

C'est aussi une incivilité, quand une personne a parlé, de dire, par exemple, *Si ce que vous dites est vrai, nous sommes mal, etc. si Monsieur dit vrai, nous n'avons plus sujet de nous étonner, que, etc., c'est un honnête démenti ; car il ne faut jamais témoigner que l'on doute de ce que dit un honnête homme. Il faut dire, par exemple, Selon ce que vous dites, nous sommes mal, etc., ce que dit Monsieur fait voir que nous n'avons pas, etc.*

(Courtin, p. 39)

D. Après qu'une personne a parlé, doit-il dire, par exemple, *Si ce que vous dites est vrai, si Monsieur dit vrai, etc.?*

R. Non, c'est un honnête démenti. Il ne faut jamais témoigner que l'on doute de ce que dit un honnête homme, il faut dire par exemple, *Selon ce que vous dites, ce que Monsieur fait voir, etc.*

(Anonyme, p. 221)

RB 207,6,586

C'est encore une très mauvaise manière de parler de dire : *Vous vous moquez de dire cela* ; il n'est pas mieux de dire comme font quelques-uns par manière de compliment : *Vous vous moquez de moi, de me traiter de la sorte*. Cette manière de parler est offensante, parce qu'on ne doit jamais imposer à un honnête homme de se moquer de nous ; il faut donner un autre tour à la période en cette manière : *Ce serait se moquer de dire* etc.

RB 207,6,587

Il n'est jamais permis de parler à personne d'une manière impérieuse, à moins qu'elle ne soit fort inférieure ; ces manières de parler, qui ressentent la domination, ne sont pas supportables et ne peuvent être mises en usage par une personne qui a tant soit peu d'éducation. C'est pourquoi au lieu de se servir de ces ma-

C'est même manquer de respect à une personne, que de lui répondre, comme font la plupart, quand elle nous dit quelque chose d'obligeant ou qu'elle répugne à notre civilité, *Vous vous moquez, Monsieur*. Il ne faut point du tout se servir de cette façon de parler, mais tourner la phrase autrement ; et dire, *Vous me donnez de la confusion, Monsieur, c'est mon devoir*, etc. *Je m'oublierais trop moi-même, Monsieur*, etc. (Courtin, p. 29s)

59, 144

Comme aussi il faut éviter d'user de mots de commandement, pour tout ce qu'on veut dire à quelqu'un en s'adressant à lui [...]. (Courtin, p. 31)

17. Quand on parle aussi à des personnes égales, il ne faut pas se servir de terme qui condamne [...]. (P.F., p. 67)

D. En parlant à ses semblables, doit-il user des mots de commandement, comme *Allez, venez, faites*, etc.? [...] (Anonyme, p. 220)

D. Doit-il se servir de cette façon de parler, *Vous vous moquez de dire cela*?

R. Non, ce discours est offensant, il faut le tourner par l'indéfini, comme : *Ce serait se moquer de dire cela*.

D. Doit-il dire, *Vous vous moquez de moi de me traiter de la sorte* ?

R. Non, car on ne doit jamais imputer à un honnête homme de se moquer de nous. (Anonyme, p. 221)

9. N'usez point des façons suivantes de parler ou d'écrire, sinon à l'égard des personnes inférieures : *Il vous plaira de dire ; Vous agréerez que je fasse ; Vous vous souviendrez*, et d'autres semblables termes qui ressentent le commandement [...].

(R.B.C.C., p. 23)

nières de parler, qui marquent un commandement : *Allez ; Venez ; Faites cela* ; il est à propos d'user de circonlocutions, en disant, par exemple : *Voudriez-vous bien aller ? Trouveriez-vous à propos à dire ? Je ne sais si vous trouveriez à propos. Oserai-je bien vous prier, Monsieur ? Pourrai-je espérer cette grâce de vous ?* etc. À l'égard des personnes qui sont beaucoup inférieures, on pourrait leur dire honnêtement : *Voudriez-vous bien me rendre ce service ? Voudriez-vous bien me faire cette amitié ? Vous m'obligeriez de vous donner la peine,* etc. Ce sont toutes manières de parler dont l'honnêteté demande qu'on se serve, à l'égard de ceux dont on peut avoir besoin.

[...] s'accoutumer à tourner la phrase par circonlocution, ou par quelque mode indéfini, comme au lieu de dire, *Allez, venez ; faites ceci, dites cela,* etc. il faut dire par circonlocution, *Vous feriez bien d'aller ; trouvez-vous pas à propos de venir,* etc., *il faudrait ce me semble faire cela,* etc. [...]. (Courtin, p. 32)

17. Quand on parle aussi à des personnes égales, il ne faut pas se servir de terme qui condamne, mais ajouter quelque mot de civilité, disant par exemple : *Faites cela, je vous prie, donnez-moi cela, s'il vous plaît,* etc.

(P.F., p. 67)

D. En parlant à ses semblables, doit-il user des mots de commandement, comme *Allez, venez, faites,* etc. ?

R. Il doit les éviter et tourner la phrase par circonlocution, comme au lieu de dire : *Allez, venez, faites,* il doit dire, *Vous ferez bien d'aller là ; il faudrait, ce me semble, faire ; faites cela, je vous prie ; donnez-moi cela, s'il vous plaît,* etc. (Anonyme, p. 220)

9. N'usez point des façons suivantes de parler ou d'écrire, sinon à l'égard des personnes inférieures : *Il vous plaira de dire ; Vous agréerez que je fasse ; Vous vous souviendrez,* et d'autres semblables termes qui ressentent le commandement ; mais servez-vous de celles-ci qui signifient la même chose d'une manière plus honnête : *Je vous supplie très humblement, Monsieur, me faire la grâce ;* ou, *d'avoir agréable,* etc. *Trouverez-vous bon,* ou, *Voudrez-vous bien, Monsieur, me faire la grâce,* etc. [...].

(R.B.C.C., p. 23)

231

Chapitre 8

De la manière de donner et de recevoir, et de se comporter quand on rencontre quelqu'un et quand on se chauffe.

RB 208,1,588

Avant que de recevoir quelque chose, lorsqu'on est hors de table, il faut faire la révérence, ôter son gant, baiser la main et recevoir cette chose, en la portant honnêtement et sans précipitation vers sa bouche, comme si on la voulait baiser, ne l'approchant cependant pas si près de sa bouche, mais en faisant seulement semblant.

RB 208,1,589

Lorsqu'on veut donner ou rendre quelque chose à d'autres, il faut la leur présenter promptement, de peur de les faire attendre, puis la présenter comme en la baisant, ensuite, l'ayant présen-

Manière de saluer en se rencontrant.

(C.P., p. 41)

Comme on doit se comporter au feu.

(C.P., p. 51)

Manière de donner ou de recevoir quelque chose.

Si vous présentez quelque chose à quelqu'un, il faut baiser la chose, si cela se peut ; et la lui ayant présentée, il faut faire la révérence.

2. Si on vous présente quelque chose, telle qu'elle puisse être, il faut baiser la main avant de la recevoir, et puis baiser la chose que vous avez reçue. Il ne faut pas néanmoins mettre la main ou la chose près de la bouche, il suffit de faire semblant de la baiser.

(C.P., p. 48)

Il est bon d'avertir ici, qu'il faut toujours ôter son gant, et baiser la main, en prenant ce que l'on nous présente : comme aussi en rendant, ou donnant quelque chose à quelqu'un ; mais si on nous demande cette chose-là, il faut la présenter promptement, de peur de faire attendre, et puis l'ayant présentée, il faut baiser la main.

(Courtin, p. 43)

Section X.

Rencontrer.

(Anonyme, p. 182)

Section XI.

Se Chauffer.

(id., p. 184)

Section XII.

Donner et recevoir.

D. Que doit faire un enfant en recevant quelque chose hors de table ?

R. Avant que de recevoir quelque chose, il fera la révérence, il ôtera son gant, il baisera la main, et il recevra cette chose comme en la baisant.

D. Que doit-il faire en donnant ou en rendant quelque chose qu'on lui demande ?

R. Il doit la présenter promptement, de peur de faire attendre, et la présenter comme en la baisant, puis l'ayant présentée baiser la main et faire la révérence. (Anonyme, p. 186)

tée, baiser la main et faire la révérence. Il faut faire la même chose toutes les fois qu'on présente quelque chose, soit qu'on nous la demande ou non.

RB 208,1,590

Lorsqu'on veut donner ou prendre quelque chose, il est incivil d'avancer la main par devant quelqu'un, particulièrement si c'est une
232 personne pour qui on doit avoir de la considération et du respect : il faut toujours et donner et prendre par derrière tout ce qu'on donne, tant à table qu'ailleurs ; à moins que cela ne puisse pas se faire sans incommoder quelqu'un. Et quand on est obligé de donner et de recevoir quelque chose par devant un autre, il est de l'honnêteté de demander excuse à la personne par devant qui on la donne ou* on la reçoit, et lui en demander la permission par quelque signe et parole de

puis l'ayant présentée, il faut baiser la main.

(Courtin, p. 43)

14. Il est bon de s'accoutumer, même avec des égaux à porter la main à demi, à la bouche, comme pour la baiser, quand on reçoit, ou quand on donne quelque chose. (P.F., p. 66s)

D. Doit-il avancer la main par devant une personne qualifiée pour donner ou prendre quelque chose ?

R. Non, il faut la donner ou la prendre par derrière.

D. Mais si l'on ne peut faire autrement que de la donner ou de la prendre par devant, que doit-il faire ?

R. Avant que de la donner ou de la prendre, il doit en demander la permission par quelque civilité.

(Anonyme, p. 187)

31. Ne point passer par-dessus une personne que l'on respecte, ni avancer la main par-devant elle, pour donner ou pour recevoir quelque chose ; que si l'on ne peut faire autrement, l'on doit lui en demander permission, par quelque civilité. (P.F., p. 73)

puis l'ayant présentée baiser la main et faire la révérence. (Anonyme, p. 186)

18. Baisez à demi la main en donnant, ou en recevant quelque chose, même entre personnes égales.

(R.B.C.C., p. 15)

Il faut aussi savoir, que c'est une incivilité d'avancer la main par-devant une personne qualifiée, pour donner à quelqu'un, ou pour prendre soi-même quelque chose, il faut la donner ou prendre par derrière. (Courtin, p. 44)

26. Quand vous êtes en compagnie de plusieurs, n'avancez pas la main devant une personne supérieure ou de respect, pour donner quelque chose à un autre qui est éloigné, ou pour la recevoir de lui, ce qui serait de fort mauvaise grâce, mais présentez-la ou la recevez par derrière cette personne, comme la bienséance le demande.

(R.B.C.C., p. 18)

* Le texte porte : qu'on la reçoit

civilité, disant, par exemple :
Monsieur, avec votre permission, s'il vous plaît ; Monsieur, je vous demande excuse, etc.

RB 208,1.591

Quand on présente quelque chose, il est de la bienséance de la présenter de manière qu'on la puisse prendre facilement par où elle doit être prise : ainsi lorsqu'on présente à quelqu'un un couteau ou une cuillère, il faut tourner le manche du côté de celui qui les reçoit.

RB 208,1.592

Si quelqu'un de la compagnie laisse tomber quelque chose, la civilité veut qu'on se presse de l'amasser avant lui, et de la lui rendre ensuite avec honnêteté. Si on laisse soi-même tomber quelque chose, il faut l'amasser promptement, sans souffrir qu'un autre se donne cette peine ; et si d'autres ont été plus prompts que nous, et nous la rendent, il faut *les remercier honnêtement, en leur **demandant excuse de la peine qu'on leur a donnée.

* Le texte porte : il faut ou les remercier

** et : demannant

3. Quand vous présentez quelque chose à quelqu'un, il la faut tellement tenir, qu'il la puisse prendre facilement par où elle doit être prise. Ainsi lorsque vous présentez un couteau ou une cuiller, il faut tourner le manche vers celui qui les doit recevoir. (C.P., p. 48)

58. 41.

59. 10.

D. Que doit-il faire, si par hasard une personne de la compagnie avait laissé tomber quelque chose ?

R. Il doit la ramasser promptement et la lui rendre avec civilité.

D. S'il laissait lui-même tomber quelque chose que doit-il faire ?

R. Il doit la ramasser lui-même promptement, sans souffrir qu'on lui ramasse rien de ce qui lui serait tombé, mais si un autre avait ramassé cette chose, il doit le remercier et la recevoir avec civilité.

(Anonyme, p. 187)

Que si par hasard cette personne laissait tomber quelque chose, il faut en cette rencontre, comme en toute autre, le ramasser promptement ; et ne pas souffrir qu'elle ramasse rien de ce qui nous serait tombé, mais il le faut ramasser vite nous-mêmes.

(Courtin, p. 57)

59. 29.

RB 208.1.593

233 Lorsque dans le chemin on rencontre quelque personne qui est distinguée, ou par son emploi, ou par sa qualité, il est de la bienséance de la saluer fort honnêtement, sans se tourner beaucoup vers elle, à moins qu'on ne la connaisse particulièrement.

Dans Paris, on ne salue ordinairement que les personnes qu'on connaît, et qui sont d'une qualité éminente, et beaucoup élevées au-dessus du commun, comme sont les princes et les évêques. Il est néanmoins de l'honnêteté de rendre ces devoirs aux ecclésiastiques et aux religieux.

RB 208.1.594

Il est incivil et même ridicule de regarder les personnes qui passent, pour voir si elles saluent; il faut toujours prévenir les autres en cela, aussi bien qu'en toute autre chose, selon l'avis que donne saint Paul; et c'est s'attirer de

Si dans le chemin vous rencontrez une personne qui vous semble de mérite, ou par son âge, ou par sa qualité, vous la saluez honnêtement sans beaucoup vous retourner vers elle, si ce n'est que vous la connaissiez particulièrement. (C.P., p. 41)

3. La coutume de Paris est de ne saluer que ceux que l'on connaît, à cause du luxe et du faste qui règnent dans cette ville, où la qualité des personnes est méconnaissable: il ne faut pas néanmoins refuser ce droit aux ecclésiastiques et aux religieux.

(C.P., p. 41s)
59, 96, 97.

D. Doit-il regarder si on le salue?

R. Non, c'est une chose malséante.

(Anonyme, p. 167)

Tout aussi que c'est une chose indécente et ridicule de ne se point découvrir devant ceux à qui il appartient et, entre ses égaux, attendre que son compagnon le prévienne en ce devoir; aussi ôter le chapeau quand il n'y a point de nécessité semble avoir de l'affectation pareillement; c'est un fait reprochable à l'enfant de regarder si on le resalue.

(C.N., p. 81)
58, 132, 342.

Aimez-vous d'un amour fraternel. Prévenez-vous les uns les autres à vous rendre de l'honneur.

(Amelote, Rm 12,10)

L'enfant ne manquera d'ôter son chapeau aux personnes de mérite, comme sont gens d'Église, de Justice, et autres personnes considérables et hors du commun. (C.N., p. 80)

Rencontrant en son chemin l'évêque de la ville, le seigneur souverain, ou autre personne de semblable qualité, le devoir d'un chacun est de leur faire la révérence qui leur appartient, s'arrêtant qu'ils soient passés. (C.N., p. 91)

l'honneur que d'honorer les autres. Lorsque dans la rue on rencontre tête à tête quelque personne de qualité ou qui soit supérieure, il est à propos de se détourner un peu, et de passer au-dessous d'elle, en se retirant du côté du ruisseau.

RB 208,1,595

S'il n'y a point de haut ni de bas, mais un chemin uni, il faut passer à gauche de la personne qu'on rencontre, et lui laisser la main droite libre, et quand elle passe, il faut s'arrêter et la saluer avec respect, et même un profond respect, si sa qualité le demande.

234 Si c'est à une porte ou à un lieu étroit qu'on rencontre cette personne il faut s'arrêter tout court, si on le peut, afin de la laisser passer, et s'il faut ouvrir une porte, relever une tapisserie, en ôter quelque chose qui empêche la liberté du passage, la civilité veut qu'on passe devant la

2. Il ne faut pas qu'un jeune enfant fasse difficulté de saluer les personnes qu'il rencontre, particulièrement si ces rencontres ne sont pas fréquentes, parce qu'il y a de l'honneur à honorer les autres. (C.P., p. 41)

59, 17-18, 166.

Que si on rencontre dans les rues tête à tête une personne de qualité, il faut prendre le bas où est le ruisseau : s'il n'y a point de haut ni de bas dans un chemin, il faut se poster en sorte que nous passions sous sa main gauche pour lui laisser la main droite libre ; et cela se doit aussi observer dans la rencontre des carrosses.

(Courtin, p. 105)

59, 18, 166.

D. Que doit-il observer, si la rencontre se fait à une porte ou à un autre lieu étroit ?

R. Il se retirera, afin de la faire passer.

D. Que doit-il faire, s'il faut ouvrir une porte ou relever une tapisserie ?

R. Il passera devant la personne, en passant il s'inclinera un peu de corps devant elle et il ouvrira la porte ou relèvera la tapisserie. (Anonyme, p. 183)

D. Que doit faire un enfant, lorsqu'il rencontrera tête à tête quelque personne de qualité ?

R. Il se détournera un peu devant elle, et il se mettra au-dessous, c'est-à-dire, du côté du ruisseau : mais s'il n'y a point de haut ni de bas comme dans un chemin, il se mettra en sorte qu'il puisse passer sous la main gauche de cette personne pour lui laisser la main droite libre. Quand elle passera devant lui, il s'arrêtera et il la saluera avec respect.

(Anonyme, p. 182s)

Quand vous rencontrerez quelqu'un plus grand que vous, il faut s'arrêter, même se retirer un peu en arrière ; spécialement si la rencontre se fait en une porte ou autre lieu étroit, donnant lieu afin qu'il puisse passer.

(C.N., p. 85)

personne pour faire ces choses, et qu'en passant on incline le corps tant soit peu devant elle.

RB 208,1,596

Si on rencontre dans la rue une personne à qui on n'est pas familier, c'est prendre une manière un peu trop libre, et qui n'est nullement honnête, de lui demander où elle va et d'où elle vient.

RB 208,1,597

Quand on est obligé d'aller et de venir, de passer et de repasser devant une personne qu'on doit respecter, la bienséance veut qu'on fasse en sorte de passer par derrière; si cependant on ne peut pas le faire, on doit s'incliner honnêtement toutes les fois qu'on passe devant elle.

RB 208,1,598

La bienséance ne peut permettre, lorsqu'on est auprès du feu, de mettre les mains sur les braises, de les passer à travers la flamme, ou de les mettre dessus; il serait en-

9. Lorsqu'une personne supérieure passe devant vous, il faut vous arrêter un peu, et même vous retirer principalement à l'entrée des portes et des lieux étroits pour lui faire place, et dans un escalier lui céder le côté de la muraille, ou le plus commode pour passer.

(R.B.C.C., p. 13)

D. S'il rencontre dans les rues une personne, avec qui il n'est point familier, doit-il lui demander où elle va et d'où elle vient?

R. Non, c'est une grande incivilité.

D. Si une personne de qualité avait à aller quelque part et qu'il se trouvât devant à la rencontre, que doit-il faire?

R. Il doit se tirer de côté, se mettre au-dessous s'il peut, s'arrêter tout court, la saluer avec respect et la laisser passer.

D. Que doit-il faire, s'il est obligé d'aller et venir devant des personnes de qualité?

R. Il doit pour la bienséance tâcher d'aller toujours par derrière; mais s'il ne peut y aller, il s'inclinera un peu de corps en passant devant elles.

(Anonyme, p. 183s)

3. Ne vous approchez pas si près du feu, crainte de vous brûler les jambes; et encore moins ne mettez pas les mains dans la flamme.

(C.P., p. 52)

58, 168.

De même c'est une grande incivilité, rencontrant dans les rues une personne avec qui on n'est pas familier, de lui demander où elle va, ou d'où elle vient.

(Courtin, p. 102)

59, 28, 111.

Et si on est obligé d'aller et de venir devant des personnes de qualité, il faut pour la bienséance tâcher d'aller toujours par derrière.

(Courtin, p. 46)

58, 123-124.

D. Qu'est-ce qu'un enfant doit éviter en se chauffant en présence d'une honnête compagnie?

R. 1. De mettre les mains sur les braises, de les lancer parmi les flammes [...].

(Anonyme, p. 148)

core bien plus indécent d'y porter le pied. C'est aussi une grande incivilité de tourner le dos au feu ; et si quelqu'un se donne cette liberté, il faut bien se garder de l'imiter.

RB 208,1,599

235 Il ne faut pas non plus, lorsqu'on est assis devant le feu, se lever de dessus son siège pour se tenir debout, à moins que la personne considérable ne se lève, car alors il faudrait se lever en même temps qu'elle. Il serait très malhonnête de s'accroupir ou de s'asseoir à terre, et de s'approcher du feu plus près que les autres.

C'est une marque de bassesse d'esprit de s'amuser à badiner avec les pincettes, ou attisonner dans le feu ; on ne doit pas même y mettre du bois, et il est de la bienséance de laisser ce soin au maître de la maison ou à celui qui a soin du feu.

12. Quand on se chauffe, ne point cracher dans le feu, n'y point tourner le dos. (P.F., p. 61)

22. Devant les personnes égales, ne tournez point le dos au feu. (R.B.C.C., p. 16)

[...] Il ne faut pas aussi se lever de dessus son siège pour se tenir debout le dos au feu ; mais si cette personne se levait, il faudrait se lever aussi.

(Courtin, p. 55)

58. 124.

D. Qu'est-ce qu'un enfant doit éviter en se chauffant en présence d'une honnête compagnie ?

R. 1. [...] d'y porter le pied.

2. De s'abaisser jusques à s'accroupir ou s'asseoir par terre.

3. De tourner le dos au feu.

4. De s'amuser à badiner avec les pincettes.

5. De s'approcher plus près que les autres : cela sent le maître.

D. Doit-il attiser le feu ?

R. Il laissera au maître ou à celui qui a la charge du feu, le soin de l'attiser et d'y mettre du bois ou d'en ôter. (Anonyme, p. 148)

5. En présence d'honnête compagnie, vous ne devez pas tourner le dos au feu : et si quelqu'un se donnait cette liberté, à cause de sa prééminence, il ne faudrait pas l'imiter en cela.

(C.P., p. 52)

Il n'est pas honnête de cracher sur le feu ; beaucoup moins, mettre les mains dans les braises ou les lancer dans les flammes pour se chauffer ; ni s'abaisser jusqu'à s'accroupir et s'asseoir proche terre. S'il y a de la viande au feu, vous n'y devez porter votre pied pour le chauffer. En présence d'une honnête compagnie, l'on ne doit tourner le dos au feu, ni s'approcher plus que les autres, car l'un et l'autre sent sa prééminence.

(C.N., p. 122s)

Il n'est permis qu'au plus considérable, ou à celui qui a charge du feu, d'y fourgonner, l'attiser, ôter ou mettre du bois dedans.

(C.N., p. 123)

RB 208,1,600

Il est à propos, lorsqu'on fait du feu, de le disposer de telle manière, que tous ceux qui sont auprès puissent se chauffer facilement; le vouloir ensuite changer de disposition sans une nécessité évidente, cela est d'un esprit inquiet, et qui ne peut demeurer en repos. Lors cependant qu'on est devant le feu avec une personne à qui on doit beaucoup de respect, et qu'elle se met en peine de vouloir accommoder le feu, il est à propos de prendre aussitôt les pincettes, à moins que cette personne ne veuille absolument se donner cette peine, comme pour se divertir.

RB 208,1,601

236 Il est tout à fait contre la bienséance de s'approcher si près du feu qu'on se brûle les jambes, aussi bien que de mettre ses pieds hors de ses souliers, et de se chauffer ainsi en présence des autres, et il l'est encore beaucoup

4. Toucher au feu sans cesse pour approcher les tisons les uns des autres, ou pour changer la disposition du feu, c'est la marque d'un esprit turbulent, et qui ne peut rester en repos. (C.P., p. 52)

58, 189 ; 59, 10, 112.

[...] moins encore faut-il s'amuser à badiner avec des pincettes, ou à tisonner le feu. Que si cette personne témoignait de vouloir accommoder le feu, alors il faut se saisir promptement des tenailles ou pincettes pour la prévenir, à moins qu'elle ne le voulût faire absolument elle-même pour son divertissement. [...] (Courtin, p. 55)

3. Ne vous approchez pas si près du feu, crainte de vous brûler les jambes; et encore moins ne mettez les mains dans la flamme.

(C.P., p. 52)

13. Ne se point déchausser, ou hausser ses habits avec indécence, pour se chauffer plus à l'aise. Ne point s'agenouiller, afin de s'en approcher plus près que les autres. (P.F., p. 61)

Les lois de la bienséance ne permettent pas de quitter les souliers ni les pantoufles pour chauffer les pieds en présence des personnes supérieures ou de respect.

(R.B.C.C., p. 16)

plus aux filles et aux femmes de lever leur jupe fort haut quand elles sont auprès du feu aussi bien qu'en toute autre rencontre.

RB 208,1,602

La charité, aussi bien que l'honnêteté, veulent qu'on s'incommode pour faire place aux autres quand on est auprès du feu : et qu'on se retire même en arrière pour donner moyen de se chauffer à ceux qui en ont plus de besoin.

Si quelqu'un jette dans le feu des lettres, du papier, ou d'autres choses semblables, il est de très mauvaise grâce de les retirer, pour quelque raison que ce puisse être.

RB 208,1,603

Si on donne des écrans, on ne doit pas souffrir, lorsqu'on est chez soi, qu'un domestique en présente un à la personne avec qui on est auprès du feu ; il est de l'honnêteté de lui en présenter un soi-même. Si, lorsqu'on est hors de

Et pour ce qui est des dames, c'est une immodestie très grande de trousser leurs jupes près du feu, aussi bien qu'en marchant dans les rues. (Courtin, p. 55)

58, 47 ; 59, 17, 278.

6. La charité, aussi bien que la civilité, veulent que l'on fasse place à ceux qui viennent de nouveau, et que l'on s'incommode un peu, en faveur de ceux qui ont plus besoin de se chauffer.

7. Si quelqu'un jette quelque chose dans le feu, comme lettres, papiers ou autres choses semblables, il est de très mauvaise grâce de les retirer pour quelque raison que ce puisse être. (C.P., p. 52)

D. Que doit-il faire, si on lui présente un écran devant son rang ?

R. Il ne doit pas disputer contre la personne, qui le lui présente, ni lui dire de le présenter à une autre ; mais il doit le recevoir civilement.

(Anonyme, p. 185)

ne le remuez sans nécessité, ne vous en approchez pas plus près que les autres, et faites volontiers place à ceux qui arrivent.

(R.B.C.C., p. 16)

59, 16.

59, 120.

chez soi auprès du feu, il n'y a qu'un écran et que la personne avec qui on est, veuille contraindre de le prendre, après avoir témoigné la peine qu'on a de l'accepter, on ne doit pas le refuser ; mais il est à propos de le quitter incontinent après de le mettre doucement à côté de soi, sans que personne s'en aperçoive, et de ne s'en point servir. On doit aussi recevoir honnêtement celui qu'on présente, et quand on aurait passé le rang de quelqu'un, il ne serait pas bien de dire qu'on lui donne celui qu'on nous présente.

237

D. S'il n'y avait qu'un écran chez une personne qualifiée et qu'elle le contraignît à le prendre, que doit-il faire ?

R. Après lui avoir témoigné la confusion, qu'il a de l'accepter, il ne doit pas le refuser ; mais incontinent après l'avoir reçu, il doit le mettre doucement de côté sans que l'on s'en aperçoive et ne s'en point servir.

D. Doit-il laisser présenter dans sa maison un écran par un laquais ?

R. Non, il le présentera lui-même, en sorte que celui à qui il le présentera, puisse le prendre comme il faut. (Anonyme, p. 185s)

58, 182 ; 59, 10, 29, 118.

Que si par aventure il ne se trouvait qu'un écran chez une personne, et qu'elle vous contraignît de le prendre, après lui avoir témoigné la confusion que vous avez à l'accepter, il ne le faut pas refuser, mais incontinent après, sans qu'elle s'en aperçoive, il le faut mettre doucement de côté, et ne s'en point servir.

De même, si par quelque occasion cette personne se trouvait chez vous près du feu, il ne faudrait pas souffrir qu'un laquais lui présente un écran ; mais vous devez lui présenter vous-même. (Courtin, p. 55)

58, 182.

Chapitre 9

De la manière de se comporter en marchant dans les rues et dans les voyages en carrosse et à cheval.

RB 209,1,604

On doit faire attention lorsqu'on marche dans les rues, de ne marcher, ni trop lentement, ni trop vite. La lenteur dans le marcher, est une marque, ou de pesanteur, ou de négligence ; il est cependant plus indécent de marcher trop vite, cela est beaucoup plus contre la modestie.

Il n'est pas à propos de s'arrêter dans les rues, même pour parler à quelqu'un, à moins qu'il n'y ait quelque nécessité, encore ne faut-il le faire que pour peu de temps.

RB 209,1,605

Lorsqu'on va en voyage, avec une personne à qui on doit du respect, il est de la bienséance de s'accommoder à tout, de trouver tout bon, de ne se faire peine de rien, de ne jamais faire attendre après soi, d'être toujours prêt à rendre service à tous les autres : il y en a qui dans les voyages, n'ont jamais de bonnes chambres, jamais de bons lits, et qui, ne trouvant rien de bien ni de bien fait, sont toujours très incommodes aux autres.

De la manière avec laquelle l'enfant doit se comporter dans les rues. (C.P., p. 25)

CHAPITRE XVI.

Ce qu'il faut observer en voyage, en carrosse, à cheval, et à la chasse.

(Courtin, p. 149)

Ne point marcher trop vite, ni aussi trop lentement, ni témoigner de la curiosité en choisissant tous les pavés l'un après l'autre, pour faire paraître que l'on est propre.

(P.F., p. 58s)

D. Que doit-il observer en marchant ?

R. 1. Il ne marchera point par les rues ni trop lentement ni trop vite, mais il marchera modestement.

2. Il ne s'arrêtera point au milieu du chemin sans nécessité. (Anonyme, p. 43)

2. Ne marchez pas si doucement qu'il semble que vous comptiez vos pas, et ne vous hâtez si fort, comme si on vous poursuivait: que votre marche ne soit ni trop lente ni trop précipitée. (C.P., p. 25)

59, 22, 30.

Supposé qu'une personne à laquelle nous devons du respect, nous mène en voyage: il est de la bienséance de s'accommoder à tout: de ne se plaindre jamais: de ne faire jamais attendre après soi: d'être toujours alerte, vigoureux, officieux à tous; et de ne point imiter ceux qui n'ont jamais de bons chevaux, jamais de bonnes chambres, jamais de bons lits: qui commettent les domestiques les uns après les autres, et même avec le maître: qui ne sont jamais prêts: qui ne trouvent rien de bien ni de bon, et toujours de mauvaise humeur. (Courtin, p. 149)

S'il arrive dans les voyages qu'on soit obligé de coucher dans la chambre d'une personne pour qui on doit avoir du respect, il est de la civilité, de la laisser déshabiller et coucher la première, et ensuite de se déshabiller à l'écart, et auprès du lit où on doit coucher ; puis de se coucher doucement, et ne faire aucun bruit pendant la nuit.

RB 209.1.606

L'honnêteté demande aussi, comme on s'est couché le dernier, qu'on se lève le premier ; car il n'est pas honnête qu'une personne qu'on doit honorer, nous voie déshabillé, ni aucun de nos habits traîner.

Il est de fort mauvaise grâce, lorsqu'on est arrivé au lieu où on doit loger, de courir aux chambres et aux lits, pour choisir les meilleurs ; il serait même malhonnête à une personne qui serait beaucoup au-dessus des autres, de prendre pour elle tout ce qu'il y a de bon et de commode dans un mauvais logement, sans se mettre en peine si les autres ont la moindre commodité.

RB 209.1.607

239 Lorsqu'on monte en carrosse, il faut toujours prendre la moindre place, si on est de qualité inférieure à ceux avec qui on y entre.

58, 189-190.

S'il arrivait qu'à cause du mauvais logement on dût coucher dans la chambre de la personne pour qui on doit du respect, la civilité est de la laisser déshabiller et coucher la première : et après se déshabiller à l'écart et contre le lit où on doit coucher, et se coucher sans bruit, demeurant tranquille et paisible durant la nuit.

Comme on s'est couché le dernier, la civilité veut qu'on se lève le premier, afin que la personne qualifiée nous trouve le matin tout habillés : la bienséance ne souffrant pas qu'une personne que nous devons respecter, nous voie nus et en déhabillé, ni aucune de nos hardes traîner çà et là, non plus que notre lit découvert, ou la chambre en désordre.

59, 24.

De là il est aisé de conclure qu'il n'est pas de l'honnêteté, de se saisir en grande hâte de la première chambre, du premier lit, etc. Il faut en cela outre la civilité, garder quelque justice.

59, 19.

Et même il serait très malhonnête à une personne qualifiée, si dans un mauvais logement, et à l'étroit, elle prenait fièrement tout pour elle, sans se mettre en peine si les autres ont la moindre commodité. (Courtin, p. 152-154)

Dans un carrosse, il y a ordinairement deux places au fond, et deux sur le devant ; la première place du fond est à droite, la seconde à gauche ; et en cas qu'il y en ait trois, la troisième est au milieu : s'il y a deux portières, la première est à droite et la seconde à gauche, et les places qui sont du côté du fond, sont les principales.

RB 209,1,608

Si on monte en carrosse avec une personne de qualité supérieure, ou qu'on doit honorer, il est du respect qu'on lui doit, de la laisser monter la première, et d'y entrer le dernier ; lors cependant que cette personne ordonne de monter en son carrosse avant elle, quoiqu'il ne le faille faire qu'en étant fort pressé, on doit cependant se rendre, après avoir

59, 167.

Si on monte en carrosse, il faut laisser monter la personne la plus qualifiée la première, et monter le dernier, en prenant la moindre place.

Le fond et la droite du fond est la première. La gauche du fond est la seconde. Le devant vis-à-vis de la personne qualifiée est la troisième, et la joignante est la quatrième. Les portières, s'il y en a, sont les dernières, quoique les places des portières du côté du fond soient les principales.

Quand on est en carrosse, il faut se tourner toujours du côté de la personne qualifiée, et ne se couvrir que le dernier, et même après un commandement exprès. (Courtin, p. 150)

59, 107-108.

D. Que faut-il faire, si une personne qualifiée vous ordonne de monter en son carrosse, avant qu'elle y monte ?

R. Après lui avoir témoigné qu'elle nous fait violence, il faut y monter par la seconde portière, s'il n'y a point d'inconvénient, s'asseoir à la dernière place, et ne pas en prendre une plus haute qu'après y être forcé.

(Anonyme, p. 176)

D. Quelles sont les places les plus honorables dans un carrosse ?

R. Il y a dans un carrosse deux fonds. Le premier s'appelle le fond de derrière, et le second s'appelle le fond de devant. Il y a ordinairement deux places dans chaque fond. La première est à la droite, et la seconde est à gauche. S'il y en a trois, la première est à droite, la seconde est à gauche, et la troisième est au milieu.

Il y a encore dans un carrosse deux portières. La première est à droite, et la seconde est à gauche. Celui qui est assis à la première place de la première portière, a à sa droite la personne, qui est dans la première place du fond de derrière ; et celui qui est assis à la première place de la seconde portière, a à sa gauche la personne, qui est dans la seconde place du même fond.

(Anonyme, p. 175s)

témoigné par quelque signe de civilité qu'on se fait violence, puis s'asseoir à la dernière place, et n'en pas prendre une plus haute, qu'on n'y soit comme forcé.

RB 209,1,609

On peut, et on doit se mettre dans le fond du carrosse, si la personne de qualité avec qui on y est l'ordonne, et se mettre auprès d'elle, si elle le souhaite; car il n'est pas permis de le faire sans un ordre exprès; il n'est pas non plus de la bienséance de se mettre sur le devant, vis-à-vis d'elle; mais on doit se retirer à sa gauche, en sorte cependant qu'on soit tourné de son côté, et ne se pas couvrir qu'elle n'en ait fait instance.

240

RB 209,1,610

Lorsqu'on est en carrosse, il est très incivil d'y regarder en face, qui que ce soit, de ceux qui y sont; de s'appuyer contre le dossier et de s'accouder en quelque endroit que ce soit: on doit y tenir le corps droit et retenu, et les pieds joints le plus que l'on peut; ne pas croiser les jambes, et ne les pas mettre trop près de celles des autres, à moins qu'on ne soit fort pressé, et qu'on ne puisse faire autrement.

R. Après lui avoir témoigné qu'elle nous fait violence, il faut y monter par la seconde portière, s'il n'y a point d'inconvénient, s'asseoir à la dernière place, et ne pas en prendre une plus haute qu'après y être forcé.

D. Quand peut-on de mettre dans le premier fond du carrosse ?

R. On peut et on doit même s'y mettre quand la personne qualifiée l'ordonne; et se mettre auprès d'elle, si elle le veut ainsi: car sans cet ordre on ne doit pas se mettre dans un même fond avec une personne qualifiée, soit homme soit femme, et si c'est une femme, on ne doit pas même se mettre dans l'autre fond vis-à-vis d'elle, mais se mettre dans la dernière place de la seconde portière, et si on le peut, se mettre dans la place de l'autre fond, qui n'est point devant cette personne. (Anonyme, p. 176s)

59, 243.

D. Quel défaut doit-il éviter, étant dans le carrosse ?

R. 1. Ne pas s'y couvrir en la présence de Dames ni d'un homme qualifié, s'ils ne l'ordonnent.

2. Ne pas regarder en face qui que ce soit, mais surtout les Dames. Cela ne leur plaît pas, et est contre la bienséance.

3. Ne pas s'appuyer sur le dossier du carrosse, ni s'accouder quelque part que ce soit, mais tenir partout le corps droit et composé, et les jambes et les pieds joints le plus que l'on peut.

4. Ne pas croiser les jambes, ni les mettre trop près de celles des autres à moins qu'on ne puisse l'éviter. Si l'on est trop pressé et qu'il y ait des Dames, l'honnêteté et la pudeur apprennent ce que l'on doit observer en cette rencontre. (Anonyme, p. 177s)

RB 209,1,611

Il est aussi très indécent, et tout à fait contre la bienséance, de cracher dans le carrosse, et si on est obligé d'y cracher, on doit le faire dans son mouchoir ; si on crache par une portière, ce qui n'est pas tout à fait honnête, à moins qu'on ne soit assis, on doit alors porter la main vers la joue pour la couvrir.

RB 209.1.612

Quand on sort du carrosse, il est de la civilité de descendre le premier sans attendre qu'on le dise, afin de donner la main à la personne qualifiée quand elle sort, soit homme, soit femme, pour l'aider à descendre ; on doit aussi toujours descendre par la portière qui est la plus proche ; s'il n'y a point d'inconvénient, si même il n'y a personne pour ouvrir la portière, il est à propos de se presser de le faire. Lorsqu'une personne de qualité descendant de son carrosse, ordonne d'y demeurer pour l'y attendre, il est de la bienséance d'en descendre en même temps qu'elle, tant par respect, que pour l'aider, et y remonter ensuite ; on doit aussi en descendre encore lorsqu'elle y veut remonter, et n'y rentrer qu'après elle.

5. Ne pas cracher dans le carrosse, si l'on est obligé de cracher, il est bon de le faire dans son mouchoir, en s'essuyant ; mais si l'on crache par une portière, on doit porter la main vers la joue pour s'en couvrir, quand on crache.

(Anonyme, p. 178)

Quand on sort de carrosse, il est de la civilité d'en sortir les premiers, afin de donner la main à la personne qualifiée quand elle sort, soit femme ou homme.

(Courtin, p. 151)

59, 102, 108.

D. Que doit-on faire, si l'on est à la portière, quand il faut descendre ?

R. On doit l'ouvrir ou la lever, s'il n'y a point de laquais pour le faire ; et descendre le premier sans attendre qu'on nous le dise.

D. Que doit-on faire, si l'on est dans un fond, quand il faut descendre ?

R. On doit toujours descendre par la portière, dont on est plus près, s'il n'y a point d'inconvénient ; mais si l'on est avec des Dames, il faut descendre le premier, et se rendre promptement à la portière, par laquelle elles doivent descendre pour leur présenter la main.

D. Que doit-on faire, si les personnes qualifiées descendent les premières ?

R. Il faut descendre par l'autre portière, s'il n'y a point d'inconvénient, et se rendre promptement à celle, par où les personnes qualifiées sont descendues.

D. Que doit-on faire, si une personne qualifiée descendant de son carrosse, vous a ordonné d'y demeurer pour l'y attendre ?

R. Il faut descendre, quand elle descend, et ne point monter qu'après qu'elle y est montée présentant toujours la main, pour l'aider tant à monter qu'à descendre. (Anonyme, p. 178s)

RB 209,1,613

Lorsque, étant en carrosse, on se rencontre en un lieu par où passe le saint Sacrement, on doit descendre de carrosse et se mettre à genoux ; si c'est une procession ou un enterrement, ou bien le roi, la reine, les princes les plus proches du sang royal, ou les personnes d'un caractère ou d'une dignité éminente, il est du devoir et du respect de faire arrêter le carrosse, jusqu'à ce qu'elles soient passées, aux hommes d'avoir la tête nue, et aux femmes de lever le masque.

RB 209,1,614

Il n'est pas de la bienséance de monter en carrosse ou à cheval devant une personne pour qui on doit avoir quelque considération ; si on ne peut obtenir d'elle honnêtement qu'elle se retire avant que l'on monte, il est à propos de faire avancer le carrosse ou le cheval, jusqu'à ce qu'on ne la voie plus, et d'y monter ensuite.

Il faut aussi observer, que quand on se rencontre en lieu où passe le S.Sacrement ou une procession, ou un enterrement, ou bien le Roi, la Reine, les Princes les plus proches du sang royal, et des personnes d'un caractère et d'une dignité éminente, comme serait un Légat, etc. il est du devoir et du respect de faire arrêter le carrosse jusqu'à ce qu'ils soient passés : aux hommes d'avoir la tête nue, et aux Dames d'ôter le masque : excepté toutefois qu'à l'égard du S.Sacrement, on doit sortir du carrosse quand on le peut ; et se mettre à genoux. (Courtin, p. 150s)

D. Étant à cheval ou en carrosse, que doit-il faire s'il rencontre le saint Sacrement ?

R. Il descendra, il se mettra à genoux et il ne montera point que le saint Sacrement ne soit passé.

(Anonyme, p. 91)

59, 96, 97.

59, 22.

Que si la personne qualifiée nous reconduisait jusqu'à la porte de la rue, il ne faut point monter ni à cheval ni en chaise, ni en carrosse en sa présence, mais la prier de rentrer dans sa maison avant que d'y monter : que si elle s'obstinait, il faut s'en aller à pied et laisser suivre le carrosse, etc. jusqu'à ce que cette personne ne paraisse plus.

(Courtin, p. 67)

RB 209.1.615

Lorsqu'on monte à cheval avec une personne qu'on doit honorer, il est de l'honnêteté de la laisser monter la première, de l'aider à monter, et de tenir l'étrier ; il faut aussi, de même qu'à pied, lui céder la première place et aller un peu derrière elle, se réglant sur le train qu'elle va ; si cependant on était au-dessus du vent, et qu'on jetât de la poussière sur cette personne, il faudrait changer de place.

58. 190 ; 59, 112.

Si on doit monter à cheval, il faut aussi laisser monter la personne de qualité la première, et lui aider même à monter, ou tenir l'étrier. En marchant, il faut de même qu'à pied, lui donner la droite, et se tenir même un peu sur la derrière, se réglant sur le train qu'elle va : mais si alors on était au dessus du vent, et que l'on jetât de la poussière sur elle, il faut changer de place.

(Courtin, p. 151)

RB 209.1.616

242 S'il se rencontre une rivière, un gué, ou un borbier à passer, il est de l'ordre et de la raison de passer le premier ; et si on est derrière, et qu'on doive passer après la personne à qui on doit du respect, on doit s'éloigner d'elle suffisamment, afin que le cheval ne jette sur elle ni eau ni boue. Si cette personne galope, il faut prendre garde de n'aller pas plus vite qu'elle, et de ne point vouloir faire paraître les bonnes qualités de son cheval, à moins que cette personne ne le commande expressément.

58. 190 ; 59, 28, 111.

De même, il faut observer s'il se présente une rivière, un gué, ou un borbier, qu'il est le l'ordre et de la raison de passer le premier, et s'il se rencontrait que l'on fût la dernière et que l'on dût passer après la personne qualifiée, il faut s'éloigner d'elle, en sorte que votre cheval ne lui jette ni eau ni boue.

Si elle galope, il faut prendre garde de ne pas aller plus vite qu'elle ; et ne faire point parade de son cheval, à moins qu'elle ne le commande.

(Courtin, p. 152)

Chapitre 10

Des lettres.

RB 210.1.617

Comme un chrétien doit tâcher de ne pas faire de visites inutiles, la bienséance demande aussi qu'il fasse en sorte de ne point écrire de lettres qu'elles ne paraissent être nécessaires.

RB 210.1.618

Il y a trois sortes de lettres, par rapport aux personnes ; car on écrit à ses supérieurs*, ou à ses égaux, ou à ses inférieurs* ; il y en a aussi de trois sortes, eu égard aux choses qu'on écrit ; car ce sont, ou des lettres d'affaires, ou des lettres familières, ou des lettres de compliments : toutes ces sortes de lettres demandent chacune leur style et leur manière particulière.

RB 210.1.619

243 Il faut que celles qu'on adresse à ses supérieurs*, soient très res-

CHAPITRE IX.

Des lettres.

Section I.

De la règle des lettres.

D. Un enfant doit-il écrire incessamment des lettres ?

R. Non, il ne doit pas suivre l'exemple de ceux, qui emploient tout le temps de leur vie, à écrire sans nécessité. Cet emploi est un état de damnation.

D. Quelle règle doit-il suivre dans les lettres ?

R. Il doit suivre la même règle que dans les visites.

(Anonyme, p. 221)

Section V.

Des différentes sortes de lettres.

D. Combien y a-t-il de sortes de lettres, si on les considère par rapport aux personnes, à qui on écrit ?

R. Il y en a de trois sortes, car on écrit à ses supérieurs, à ses égaux ou à ses inférieurs. Ces trois sortes de lettres ont leurs différences.

D. Combien y a-t-il de sortes de lettres, si on les considère par rapport aux différents genres d'écrire ?

R. Il y en a principalement de trois sortes, à savoir les lettres d'affaires, les lettres familières et les lettres de compliments.

(Anonyme, p. 227)

59, 22, 148.

[...] Quant aux personnes, on doit y avoir le même égard, comme nous avons déjà dit, en leur écrivant qu'en leur parlant.

On peut les considérer de même sous la qualité, ou d'une personne supérieure qui écrit à une inférieure, ou d'une inférieure à une supérieure, ou d'un égal à un égal. Avec cela, il faut prendre garde si c'est une femme ou un homme. Si c'est un homme d'épée, un magistrat, ou personne publique, un homme d'Église, etc. [...].

(Courtin, p. 185)

* Le texte porte : supérieures et inférieures

pectueuses ; que celles qu'on adresse à ses égaux, soient honnêtes, et donnent toujours quelques *marques de considération et de respect ; pour ce qui est de celles qu'on écrit à ses inférieurs**, on doit leur y donner des témoignages d'affection et de bienveillance.

RB 210,1,620

Lorsqu'on écrit des lettres d'affaires, on doit d'abord entrer dans le sujet, se servir de termes propres à la chose dont on parle, et s'expliquer nettement et sans confusion. Si on a à parler de plus d'une affaire, il est à propos d'écrire par articles, pour rendre ce qu'on a à dire plus clair, et son style plus net. Les lettres familières doivent être de même style que la manière dont on s'exprime dans le discours, pourvu qu'elle soit correcte, et on doit s'y faire entendre, comme si on parlait.

59. 149, 255, 267.

Si c'est une réponse, il faut avant toutes choses marquer la date de la lettre que l'on a reçue, et répondre article par article à tous les chefs : et puis ajouter ce que l'on aurait de nouveau à faire savoir, observant l'économie et l'ordre dont nous venons de parler. (Courtin, p. 215)

D. Comment doit-on écrire les lettres d'affaires?

R. Il faut entrer d'abord dans le sujet, se servir des termes propres à la chose, dont on parle, et s'exprimer clairement et sans confusion.

D. Que faut-il faire, si l'on a à parler de plus d'une affaire ?

R. Il est bon d'écrire par articles, parce qu'il n'est pas nécessaire que le style soit lié.

D. Comment doit-on écrire les lettres familières ?

R. Les lettres familières doivent être tout unies. Lorsque votre ami les reçoit, il faut qu'il s'imagine que vous lui parlez et qu'il puisse dire, il me semble que je l'entends, voilà son caractère.

D. L'esprit y doit-il briller ?

R. Non, mais il faut que les termes soient justes.

(Anonyme, p. 227s)

* *Le texte porte* : quelques remarques

** *et* : inférieures

RB 210,1,621

Les lettres de compliments doivent être civiles et obligeantes, et ne doivent pas être plus longues que les compliments qu'on est obligé de faire.

Il est plus respectueux, lorsqu'on écrit à une personne qui est supérieure, de se servir de grand papier, et à qui que ce soit qu'on écrive, le papier doit toujours être double ; on peut se servir de petit papier pour écrire des billets, mais il faut toujours que le papier soit double.

RB 210,1,622

244 On commence toutes les lettres par ce mot : *Monseigneur*, ou *Monseigneur* ; et si on écrit à une femme, ou à une fille, par

59, 149

Il est à remarquer pour la cérémonie de l'écriture, d'inférieur à supérieur, qu'il est plus respectueux de se servir de grand papier, que de petit, et que le papier sur lequel on écrit, doit être double, et non en simple demi-feuille, quand on n'écrirait à la première page que six lignes ; à moins que ce ne fût, ou un simple compliment en peu de paroles, ou un billet que l'on écrivît seulement, pour faire ressouvenir de quelque chose dont on aurait déjà écrit : car alors on peut prendre du petit papier, mais il faut que ce petit papier soit double, aussi bien que le serait une feuille.

(Courtin, p. 155)

59, 150.

D. Comment un enfant doit-il commencer sa lettre, s'il écrit à un homme ?

R. Il la commencera par ce mot *Monsieur* ou *Monseigneur*, et s'il écrit à son père *Monsieur mon très honoré Père*. (Anonyme, p. 223)

D. Comment doit-on écrire les lettres de compliment ?

R. Ces lettres doivent être civiles et obligeantes et n'être pas plus longues que les compliments que l'on fait à la rencontre. (Anonyme, p. 228)

D. Si un enfant écrit à une personne qui lui est supérieure, de quel papier doit-il se servir ?

R. Il est plus respectueux de se servir de grand papier que de petit.

D. Le grand papier, sur lequel il écrira, doit-il être double ?

R. Quand il n'écrirait à la première page que six lignes, le papier doit être double et non en simple demi-feuille.

D. Doit-il se servir de grand papier pour écrire un billet, afin de faire ressouvenir de quelque chose qu'il aurait déjà écrit, ou pour écrire une lettre en billet ?

R. Il peut alors prendre du petit papier, mais il faut que ce papier soit double.

(Anonyme, p. 222)

Qu'après le *Monseigneur* ou le *Monsieur* que l'on met au commencement d'une lettre [...]. (R.B.C.C., p. 40)

un de ceux-ci : *Madame*, ou *Mademoiselle* ; si on écrit à son père, on se sert de ces termes : *Monsieur mon très honoré Père* ; et ces mots : *Monsieur*, ou *Madame*, etc., doivent s'écrire tout du long, sans abréviation, car de les écrire autrement, cela serait tout à fait contre le respect.

RB 210,1.623

Le mot, *Monsieur*, s'écrit seul au haut de la lettre, du côté gauche, et entre ce mot, *Monsieur*, et le commencement de la lettre, on doit laisser l'espace de plusieurs lignes de blanc ; il faut en laisser plus ou moins, selon la qualité des personnes à qui on écrit, et en laisser plutôt plus que moins ;

D. S'il écrit à une femme ou à une fille, comment doit-il commencer la lettre ?

R. Il la commencera par ce mot *Madame* ou *Mademoiselle*.

D. Le *Monsieur* ou le *Monseigneur* que l'on met au commencement d'une lettre, s'écrit-il tout au long sans abréviation ?

R. Oui, on n'écrit point *Mr.* ni *Mgr.* mais *Monsieur* et *Monseigneur*.

D. Ensuite du *Monsieur* ou du *Monseigneur* faut-il laisser beaucoup de blanc, avant que d'écrire le corps de la lettre ?

R. On en laisse plus ou moins selon la qualité des personnes, mais plutôt plus que moins.

D. Pourquoi doit-on laisser du blanc plutôt que moins ?

R. Parce qu'écrivant à une personne qui nous est supérieure, ou même égale, on doit lui rendre presque tous les mêmes honneurs qu'aux personnes les plus qualifiées, si l'on veut paraître civil. (Anonyme, p. 223s)

Lorsque vous écrivez aux personnes de condition, il faut laisser entre leur qualité et le commencement de la lettre, un espace proportionné à leur dignité, par exemple, si étant de médiocre condition vous écrivez à un évêque ou à quelque seigneur ou dame de grande qualité, vous laisserez en blanc la moitié de la page entre le mot de *Monsieur*, *Monseigneur*, ou, *Madame*, et la première ligne de la lettre: ce que vous devez observer à proportion à l'égard des autres personnes, selon qu'elles sont plus ou moins élevées par-dessus vous. Que si vous êtes en doute touchant la qualité des personnes à qui vous écrivez, il vaut mieux laisser plus d'espace que moins, parce que le défaut de respect pourrait aisément les choquer, mais rarement l'excès. Si vous écrivez à des personnes de médiocre qualité, qui méritent néanmoins quelque respect, vous laisserez en blanc deux ou trois lignes, mais un peu moins entre personnes égales et fort familières.

(R.B.C.C., p. 38s)

6. L'on met les mêmes qualités quand on écrit que quand on parle ; si l'on écrivait à une personne à qui on voulût faire honneur, il faudrait laisser un grand vide entre *Monseigneur* et le commencement de la lettre.

(C.P., p. 45)

mais il faut surtout prendre garde que le premier mot du corps de la lettre ne puisse pas faire de liaison, et comme une même période, avec celui de *Monsieur* ; comme cela serait, si après le mot de *Monsieur*, on commençait la *lettre par cette expression : *Votre laquais m'est venu dire* ; c'est à quoi on doit aussi faire attention dans le discours.

RB 210,1.624

Il serait très à propos que les chrétiens commençassent leurs lettres par ces paroles, dont se sert ordinairement saint Paul dans celles qu'il écrit : *La grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous*, ou *avec nous*. Les personnes supérieures doivent dire *avec vous* et celles qui sont égales, *avec nous*.

245 Pour ce qui est des personnes inférieures, la bienséance veut qu'en écrivant aux personnes qui leur sont supérieu-

D. Qu'est-ce qu'un enfant doit observer touchant le premier mot du corps de la lettre ?

R. Il doit prendre garde que ce premier mot ne puisse faire de liaison ni avoir de construction avec celui de *Monsieur* ou de *Monseigneur* qui est à la tête, comme par exemple, si après le *Monsieur* il commençait sa lettre par ces mots, *Votre laquais m'est venu dire*, etc.

(Anonyme, p. 224s)

58, 97.

Rm 16,20 ; 1 Co 16,23 ; 2 Co 13,13 ; Ga 6,18 ; 1 Th 5,28 ; 2 Th 3,18 ; Phm 25.

et les inférieurs écrivant à leurs supérieurs, ont coutume de demander leur bénédiction par ces deux mots seulement : *Votre bénédiction*. (R.B.C.C., p. 40)

59, 120.

Qu'après le *Monseigneur* ou le *Monsieur* que l'on met au commencement d'une lettre, et tout au long sans abréviation, comme serait *Mons.* ou *Mgr.* On laisse beaucoup de blanc avant que d'écrire le corps de la lettre: différemment pourtant, selon la qualité des personnes, et plutôt plus que moins.

Il faut prendre garde que le premier mot du corps de la lettre ne puisse pas faire de liaison et avoir de construction avec celui de *Monsieur* ou de *Monseigneur*, qui est à la tête ; comme par exemple, si après *Monsieur* on venait à commencer la lettre par ces mots, *Votre laquais m'est venu*, etc. (Courtin, p. 155s)

* Le texte porte : lecture, que l'on pourrait conserver

res, elles commencent par leur demander leur bénédiction, et leur donner des marques de leur entière et sincère soumission.

RB 210,1,625

Lorsqu'on écrit à des personnes d'une qualité éminente, il n'est pas séant de se servir du terme de *vous* ; mais il faut pour l'ordinaire, en leur adressant le discours, employer le terme qui exprime le titre de leur qualité. Ainsi au lieu de dire *Vous*, on doit dire aux princes : *Votre Altesse* ; aux évêques, aux ducs et pairs, et aux ministres d'État : *Votre Grandeur* ; aux religieux qualifiés : *Votre Révérence* ; aux personnes à qui on doit du respect, il est à propos de répéter de temps en temps dans le corps de la lettre : *Monsieur*, ou : *Madame* ;

et les inférieurs écrivant à leurs supérieurs, ont coutume de demander leur bénédiction par ces deux mots seulement : *Votre bénédiction*. (R.B.C.C., p. 40)

59, 109.

5. Lorsque vous écrivez ou parlez aux personnes de grand respect, il faut souvent vous servir du titre particulier de leur qualité, au lieu de dire, *vous* : par exemple au Pape : *Votre Sainteté*. Aux cardinaux, *Votre Éminence*. Aux archevêques et évêques, *Votre Grandeur*. Aux religieux, *Votre Révérence*. Aux rois et aux reines, *Votre Majesté*. Aux princes, *Votre Altesse*, et s'ils sont fils de rois, *Votre Altesse Royale*. Aux ambassadeurs, etc. *Votre Excellence*. [...]. (R.B.C.C., p. 41s)

On met *Votre excellence* pour un ambassadeur ; *Votre Altesse* pour un prince ou une princesse. *Votre Altesse Royale* pour un fils ou une fille du roi. *Votre Majesté* pour un roi ou une reine. À l'égard des ecclésiastiques, on met *Votre Révérence*, pour des abbés ou chefs d'ordre. *Votre Grandeur*, pour un évêque et archevêque. *Votre Éminence*, pour un cardinal. *Votre Sainteté*, pour le Pape. (Courtin, p. 157s)

58, 96 ; 59, 96, 97, 98.

D. À qui met-on *Votre Excellence* ?

R. À un ambassadeur.

D. À qui met-on *Votre Altesse* ?

R. À un prince ou à une princesse.

D. À qui met-on *Votre Altesse Royale* ?

R. À un fils ou à une fille de roi.

D. À qui met-on *Votre Majesté* ?

R. À un roi ou à une reine.

D. À qui met-on *Votre Révérence* ?

R. Aux abbés réguliers chefs d'ordre.

D. À qui met-on *Votre Grandeur* ? [...] *Votre Éminence* ? [...] *Votre Sainteté* ? [...]. (Anonyme, p. 231s)

En parlant au roi, vous vous servirez de ce terme, *Sire*, *Votre Majesté* ; aux princes, *Monseigneur*, *Votre Altesse* ; aux grands seigneurs, *Monseigneur*, *Votre Excellence*. Les sujets appellent aussi leur seigneur particulier, *Monseigneur*, surtout si ce sont des gens de village [...]. (C.P., p. 43)

[...] et en tout cela il faut suivre la coutume, et imiter les gens qui sont en réputation de bien parler.

2. Pour l'état ecclésiastique, quand on parle au pape, comme il est Vicaire de Jésus-Christ, on dit : *Saint Père, Votre Sainteté* ; aux cardinaux, *Monseigneur, Votre Éminence* ; aux évêques, *Votre Grandeur* ; aux abbés, moines et généraux d'ordre, *Mon Très Révérend Père, Votre Révérence* ; aux religieux, *Mon Révérend Père*, et à toutes autres personnes de l'état ecclésiastique et séculières qui ont un peu d'apparence, l'on se sert de ce terme, *Monsieur*.

(C.P., p. 43s)

RB 210,1,626

il faut cependant prendre garde de ne le pas mettre deux fois dans une même période, et de ne le pas mettre après le mot de *moi*, ou d'une personne inférieure, et il faut mettre ordinairement le mot de *Monseigneur*, avant le titre d'honneur, et le mot de *Monsieur*, après celui de *Vous*, en cette manière : *C'est vous, Monsieur, de qui j'ai reçu cette grâce*.

Mais pour éviter la trop fréquente et importune répétition de ces titres, on doit les mêler avec le pronom, *Vous*, disant tantôt l'un, et tantôt l'autre.

(R.B.C.C., p. 42)

D. L'enfant doit-il mettre dans le corps de la lettre le *Monsieur* ou le *Monseigneur*, qu'il a mis au commencement ?

R. Oui, il doit le mettre et le répéter de temps en temps et particulièrement quand le discours s'adresse à une personne qualifiée.

D. Doit-il le répéter deux fois dans une même période ?

R. Non, ce serait une répétition inutile et importune.

(Anonyme, p. 230)

D. À qui met-on *Votre Grandeur* ?

R. À un évêque ou à un archevêque. On le met encore aux ministres et aux secrétaires d'État, aux premiers présidents des cours souveraines, au Chancelier de France, aux ducs et pairs et aux gouverneurs de province à qui on ne met point *Votre Altesse*.

D. À qui met-on *Votre Éminence* ?

R. À un cardinal.

D. À qui met-on *Votre Sainteté* ?

R. Au Pape.

Que dans le corps de la lettre toutes les fois que l'on est obligé de répéter *Monsieur* ou *Monseigneur*, lequel on doit répéter par respect de temps en temps, et particulièrement quand le discours s'adresse directement à la personne qualifiée, il se doit aussi écrire tout au long, et non pas par abréviation, par exemple, ainsi vous voyez *Monsieur*, ou *Monseigneur*, et non pas, *Monsr.* ou *Mgr.* combien *le bon sens est rare*.

Sur quoi il faut observer de ne le pas répéter deux fois dans la même période ; [...]. (Courtin, p. 156)

RB 210,1,627

On doit, dans le corps de la lettre, employer le terme qui exprime le titre d'honneur, tout autant de fois qu'on le peut naturellement, et sans le tirer de loin, sinon il faut se servir du terme de *Vous*.

Lorsqu'on se sert du titre d'honneur, on doit tourner la phrase à la troisième personne, en disant, par exemple : *Votre Altesse, Monseigneur, me permettra bien de lui dire ; Votre Grandeur sait bien ce qui s'est passé,*

[...] de ne le pas mettre après le mot de *moi* ou d'une personne inférieure, comme, *c'est de moi, Monseigneur, dont vous devez attendre*, etc.

Lorsque l'on écrit à une personne à qui on peut donner un titre comme d'*Excellence*, d'*Altesse*, etc. non seulement, il ne faut point l'omettre, mais il faut le plus qu'il est possible s'en servir ; c'est-à-dire quand on peut l'employer naturellement et sans le tirer de loin, car autrement il faut mettre *vous*. (Courtin, p. 156s)

6. Dans les lettres qu'on écrit aux personnes de condition, ou de respect, l'on doit répéter quelquefois ces mots, *Monseigneur* ou *Monsieur*, *Madame*, ou *Mademoiselle*, selon la qualité des personnes: mais non pas trop souvent ni indifféremment en tous lieux. Sur quoi il faut observer 1. De ne les point répéter dans une même période pour longue qu'elle soit. 2. [...]. 3. Ni immédiatement après ces termes, *Votre Grandeur*, *Votre Excellence*, *Votre Altesse*, et semblables ; quoiqu'on les puisse mettre devant. 4. On doit user particulièrement de la répétition de ces mots après *Vous* : par exemple, *C'est vous, Monsieur, qui avez conduit l'affaire*, etc. (RBCC, p.42)

D. Lorsqu'un enfant écrit à une personne, à qui on donne un titre, comme d'*Excellence* ou d'*Altesse*, doit-il le mettre dans le corps de la lettre ?

R. Il doit s'en servir le plus qu'il est possible, c'est-à-dire, quand on peut l'employer naturellement et sans le tirer de loin, car autrement il faut mettre *vous*.

D. Comment doit-il s'en servir ?

R. Lorsque le sens le peut souffrir, il doit mettre le titre et tourner la phrase à la troisième personne comme par exemple, *Votre Excellence sait, elle a entendu, elle me pardonnera*, etc.

(Anonyme, p. 231-233)

D. Doit-il l'écrire tout au long et sans abréviation ?

R. Oui, il doit l'écrire dans le corps de la lettre de même que dans le commencement.

D. Que doit-il observer, lorsqu'il met dans le corps de la lettre le *Monsieur* ou le *Monseigneur* ?

R. Il ne doit pas le mettre après le mot *moi*, ou après le nom d'une personne inférieure, comme *c'est de moi Monseigneur, c'est de mon père, Monseigneur, dont vous devez attendre*, etc.

(Anonyme, p. 230s)

etc. Il faut écrire ce terme, qui marque la qualité, tout du long, au moins la première fois qu'on le met dans chaque page, et quand on l'abrège, mettre pour *Votre Majesté*, V. M. ; pour *Votre Altesse*, V. A. ; et ainsi des autres.

RB 210.1.628

On met encore le terme de *Monsieur*, ou de *Monseigneur*, à la fin de la lettre, selon la qualité de la personne à qui l'on écrit ; et ce nom, *Monsieur*, doit être dans le milieu du blanc du papier, qui reste entre la fin de la lettre, et ces paroles : *Votre très humble et très obéissant serviteur*. Le terme de *Monseigneur*, se met le plus bas que l'on peut ; et si on a donné à la personne à qui on écrit, un titre d'honneur dans le corps de la lettre,

Lors donc que le sens le peut souffrir, il faut mettre le titre, et tourner la phrase à la troisième personne : *comme Votre Excellence sait, elle a entendu; elle me pardonnera*, etc. Il faut observer aussi, qu'il faut écrire cette qualité tout du long, au moins la première fois que l'on a sujet de la mettre dans chaque page : après on pourra continuer par abréviation, comme après avoir dit *Votre Excellence*, on dira V.E. *Votre Altesse*, V.A. *Votre Altesse Royale*, V.A.R. *Votre Majesté*, V.M. etc.

À la fin de la lettre pour marquer sa soumission, si c'est une personne simplement au-dessus de nous on met *Monsieur*, et ce *Monsieur*, doit être au commencement de la ligne dans le milieu du blanc du papier qui reste entre la fin de la lettre, et ces paroles, *Votre très humble et très obéissant serviteur*, qui doivent se mettre tout au bas du papier à côté droit : *Monsieur mon très honoré père, votre très humble et obéissant fils*. (Courtin, p. 158)

Que si c'est un prince ou une personne éminente en dignité, on met *Monseigneur*, et on le met le plus bas que l'on peut [...]. (Courtin, p. 159)

D. Doit-il écrire tout au long et sans abréviation ?

R. Oui, au moins la première fois qu'il le met dans chaque page.

D. S'il est obligé de le mettre plusieurs fois dans une même page, comment pourra-t-il continuer par abréviation ?

R. Après avoir dit *Votre Altesse*, il écrira V.A., après avoir dit *Votre Majesté*, il écrira V.M. Et ainsi des autres.

(Anonyme, p. 233)

59, 151.

Section X.

De la fin de la lettre.

...

D. Où doit-il mettre ce *Monsieur* ?

R. Il doit le mettre à côté dans le milieu du blanc du papier, qui reste entre la fin de la lettre et ces paroles, *Votre très humble et très obéissant serviteur*, qui doivent se mettre tout au bas au coin du papier en deux lignes de trois ou quatre mots chacune. [...].

(Anonyme, p. 234s)

D. Où doit-il mettre ce *Monseigneur* ?

R. Il doit le mettre à côté le plus bas qu'il peut [...].

(Anonyme, p. 236)

au bas de la lettre, après ce terme, *Monseigneur*, il faut mettre de suite, mais un peu plus bas, en cette manière : *Monseigneur, de votre Altesse, de votre Excellence, ou de votre Grandeur, le très humble, etc.*

RB 210.1.629

On doit prendre garde, en écrivant, de se servir des termes d'honnêteté et de civilité, dont on est obligé de se servir en parlant, pour garder les règles de la bienséance; et il n'est pas permis de se servir de ces termes de service et d'amitié, à l'égard des personnes qui sont supérieures, ou pour lesquelles on doit avoir de la considération et du respect; on ne doit en user qu'à l'égard des personnes qui sont pour le moins un peu inférieures; on ne doit pas dire par exemple : *Vous m'avez fait cette amitié, etc.*, mais : *Vous, Monsieur, avez eu la bonté de me faire cette grâce.*

[...] puis de suite, mais un peu plus bas, *de Votre Altesse, ou de Votre Excellence*; et après, comme nous avons dit, tout au bas de la page, *Le très humble et très obéissant Serviteur. Sire, de votre Majesté, le très humble, très obéissant, et très fidèle sujet.*

(Courtin, p. 159)

59. 148.

Les mêmes précautions que l'on observe pour la politesse de l'action et du discours, se doivent observer dans les lettres que l'on écrit, qui sont le discours des absents. C'est pourquoi il faut se servir des mêmes expressions d'amitié, d'honnêteté, de respect en écrivant, que nous sommes obligés d'observer en parlant pour être dans les règles de la bienséance.

(Courtin, p. 154s)

[...] puis de suite, mais un peu plus bas mettre le titre, comme par exemple, *de votre Altesse*, si la personne à qui l'on écrit, est prince ou princesse, et après le titre tout au bas et au coin de la page *le très humble et très obéissant serviteur*, ou si l'on ne donne point de titre à cette personne, il mettra *Votre très humble, etc.*

(Anonyme, p.236)

29. 200.

D. Se servira-t-il des mots de service et d'amitié écrivant à une personne, qui lui est supérieure?

R. Non, ces mots ne conviennent qu'aux personnes égales, ou qu'à un supérieur au regard d'un inférieur. Il dira par exemple, *Vous eûtes la bonté de me faire cette grâce* et non pas, *ce service* et *cette amitié*. (Anonyme, p. 225)

RB 210,1,630

Il faut que le style de la lettre soit tel que le sujet dont on traite. Si, par exemple, on parle d'une affaire sérieuse, il faut que le style soit sérieux ; et il faut bien se garder de se servir de quelque expression familière, et encore moins de termes risibles. On doit aussi faire en sorte que le style soit net et concis ; car il est à propos dans les lettres, de s'étudier à mettre les choses en peu de mots, c'est la manière d'écrire qui a plus d'air et qui agréé davantage. Si la lettre qu'on écrit est une réponse, il faut d'abord marquer la date de la lettre qu'on a reçue et répondre article par article tous les chefs, et puis ajouter ensuite ce qu'on a à mander de nouveau.

RB 210,1,631

S'il y a encore beaucoup à écrire de la lettre, et qu'il ne paraisse pas y avoir assez de place pour mettre le mot

C'est pourquoi il faut toujours observer l'égalité du style ; et si c'est une lettre sérieuse, prendre garde de n'y jamais couler de termes, d'expressions, ni de pensées familières et présomptueuses.

(Courtin, p. 160)

10. Il faut écrire sans affectation, et comme l'on parle dans un entretien particulier ; pour cela l'on doit s'étudier à un style court et net, et tâcher de s'énoncer d'une manière simple, naïve et familière, mais pourtant respectueuse et accommodée aux sujets et aux personnes.

(R.B.C.C., p. 45)

Si c'est une réponse, il faut avant toutes choses marquer la date de la lettre que l'on a reçue, et répondre article par article à tous les chefs : et puis ajouter ce que l'on aurait de nouveau à faire savoir, observant l'économie et l'ordre dont nous venons de parler.

(Courtin, p. 215)

D. Doit-il toujours observer l'uniformité du style ?

R. Oui, s'il écrit, par exemple, une lettre sérieuse, il doit prendre garde de n'y jamais couler d'expressions ni de pensées familières.

(Anonyme, p. 225s)

D. Qu'est-ce qu'un enfant doit observer dans une réponse ?

R. 1. Il doit avant toutes choses marquer la date de la lettre qu'il a reçue.

2. Répondre article par article à tous les chefs.

3. Ajouter ce qu'il aura de nouveau à faire savoir.

(Anonyme, p. 229)

7. On doit toujours dans les lettres qu'on écrit, faire mention de celles qu'on a reçues, et même exprimer la date de chacune, si ce n'est qu'en répondant précisément, à tous les points des lettres qu'on nous a écrites, on fasse assez voir par là qu'on les a reçues.

(R.B.C.C., p. 43)

de *Monsieur*, à la place où il doit être, il sera à propos de ménager tellement l'écriture, qu'il puisse rester au moins deux lignes pour mettre à la page suivante; car il ne doit jamais y avoir moins de deux lignes dans une page.

Au bas de la lettre, pour marque de soumission à l'égard de la personne à qui on écrit, après ces termes : *Je suis*, ou autres semblables, on met ces mots : *Votre très humble et très obéissant serviteur*.

RB 210,1,632

248 Et ils se mettent en deux lignes, au bas et au coin du papier, du côté droit; c'est toujours par ces termes qu'on finit une lettre, parce que nous n'avons point d'autres marques pour exprimer notre respect. Un fils écrivant à son père, met : *Vo-*

Que si l'écriture ou la matière de la lettre devait finir trop bas, il faut la ménager en sorte que l'on en puisse garder deux lignes pour finir à la page suivante, mais il ne faut pas en avoir moins de deux lignes. (Courtin, p. 159)

58, 96 : 59, 110.

À la fin de la lettre pour marquer sa soumission, si c'est une personne simplement au-dessus de nous on met *Monsieur*, et ce *Monsieur*, doit être au commencement de la ligne dans le milieu du blanc du papier qui reste entre la fin de la lettre, et ces paroles, *Votre très humble et très obéissant serviteur*. [...].

(Courtin, p. 158)

[...], qui se doivent mettre tout au bas du papier à côté droit : *Monsieur mon très honoré père, votre très humble et très obéissant fils*. (Courtin, p. 158)

58, 96.

D. Que doit faire un enfant, si l'écriture devait finir tout en bas de la page?

R. Il doit la ménager, en sorte qu'il puisse en garder deux lignes pour la page suivante; mais il ne faut pas avoir moins de deux lignes.

(Anonyme, p. 234)

D. Après ces mots, *Je suis sincèrement*, ou autres semblables, par lesquels on finit une lettre, que doit-il mettre pour marquer sa soumission, s'il écrit à une personne, qui est simplement au-dessus de lui?

R. Il doit mettre, *Monsieur*.

D. Où doit-il mettre ce *Monsieur*?

R. Il doit le mettre à côté dans le milieu du papier, qui reste entre la fin de la lettre et ces paroles, *Votre très humble très obéissant serviteur*, qui doivent se mettre tout au bas au coin du papier en deux lignes de trois ou quatre mots chacune. (Anonyme, p. 234s)

13. Les titres de respects qu'on met au bas des lettres, se diversifient selon les différentes qualités des personnes à qui l'on écrit; par exemple, un sujet écrivant à son roi use de ces termes : *Je suis, Sire, de Votre Majesté*, [...].

(R.B.C.C., p. 47s)

tre très humble et très obéissant fils. Un sujet à son roi, use de ces termes : *Sire, Votre Majesté, le très humble, très obéissant, et très fidèle sujet.*

RB 210.1.633

Lorsqu'on écrit à son égal, ou à une personne qui est au-dessous de soi, on doit toujours se servir de termes qui marquent du respect, en traitant celui à qui on écrit, comme s'il était simplement au-dessus de soi, et ne se servir jamais d'aucun terme qui marque de l'amitié ou de la familiarité. Si on écrit à une personne qui est beaucoup au-dessous de soi, comme pourrait être un artisan ou un paysan, on lui écrit ordinairement, sans l'appeler *Monsieur*; et on met à la fin, tout de suite : *Je suis votre affectionné à vous servir.*

RB 210.1.634

Il faut, en finissant, mettre toujours ces termes : *Votre très humble,* etc. au nominatif ou à l'accusatif, et non jamais

[...] *Je suis, Sire, de Votre Majesté, le très humble, très obéissant, et très fidèle sujet, N.* Un fils écrivant à son père, ou un neveu à son oncle, finit ainsi : *Je suis, Monsieur mon très honoré Père,* ou, *Oncle, Votre très humble et très obéissant serviteur, et fils.*

59, 96, 97, 153.

(R.B.C.C., p. 47s)

59, 201, 255.

D. Après ces mots, *je suis* etc. de quels termes doit-il se servir, s'il écrit à son égal ou à une personne, qui soit peu au-dessous de lui ?

R. Il doit se servir des termes, qui expriment le respect en traitant celui à qui il écrit, comme s'il était simplement au-dessus de lui, et éviter les termes, qui servent pour exprimer l'amitié et la familiarité.

D. S'il doit écrire à une personne, qui soit beaucoup au-dessous de lui comme à un paysan, de quels termes doit-il se servir pour finir sa lettre ?

R. Il doit lui écrire en billet sans l'appeler *Monsieur*, et sans lui donner aucune qualité au commencement ; et mettre à la fin tout de suite *Je suis votre affectionné à vous servir.* (Anonyme, p. 236s)

2. Que le nominatif ou l'accusatif sont les plus convenables pour finir une lettre ; par exemple, *Je suis,* ou *je demeure, Monsieur, Votre,* etc. *Faites-moi l'honneur,* ou, *la faveur de me croire, Monsieur, Votre,* etc. *Étant, Monsieur, Votre,* etc. *Comme celui qui est,* etc.

(R.B.C.C., p. 49)

7. C'est une incivilité et une grossièreté d'esprit de souscrire des lettres adressées aux personnes de qualité, en mettant *Votre affectionné* ; ce terme ne devant être que pour les personnes de moindre ou de semblable condition ; il faut se servir de ces termes : *Votre très humble et très obéissant serviteur.*

(C.P., p. 45s)

59, 24, 121-122.

au génitif ou au datif, par exemple : *Je suis votre*, etc. Et non pas : *Commandez à votre*, ou *Recevez de votre*, etc.

RB 210,1,635

La bienséance veut toujours quand on écrit, qu'on mette la date du mois et de l'année auxquels on écrit, et non pas celle du jour de la semaine ; et pour plus grand respect, il faut la mettre tout au bas de la page, où on finit la lettre, du côté gauche, au-dessous du mot de *Monsieur*. Cependant dans les lettres d'affaires, il est plus à propos de mettre la date au commencement, tout au haut, du côté droit, parce qu'il est à propos que celui à qui elle est adressée en sache la date avant que de la lire ; on peut aussi en user de même, lorsqu'on écrit à une personne avec qui on est familier, ou qui est inférieure.

par exemple, *Je suis*, ou *je demeure*, *Monsieur*, *Votre*, etc. *Faites-moi l'honneur*, ou, *la faveur de me croire*, *Monsieur*, *Votre*, etc. *Étant*, *Monsieur*, *Votre*, etc. *Comme celui qui est*, etc. (R.B.C.C., p. 49)

59, 154

D. Un enfant doit-il mettre dans sa lettre la date du lieu, du jour et de l'année?

R. Il est de la bienséance de la mettre, et il y en a qui s'offensent, lorsque l'on omet à la mettre.

D. Où doit-il la mettre ?

R. Pour le plus grand respect il doit la mettre tout au bas de la page, où finit la lettre, et à côté : mais en matière d'affaire il faut mettre la date au haut au commencement de la lettre, si celui à qui elle est adressée, doit en savoir la date avant que de la lire.

D. Quand peut-il encore mettre la date à la tête de la lettre ?

R. Lorsqu'il écrit à une personne qui lui est familière ou inférieure, mais lorsqu'il écrit à une personne de qualité ou qu'il veut honorer, il doit la mettre tout en bas de la page et à côté.

(Anonyme, p. 238)

On met aussi dans la lettre le lieu et la date du jour et de l'année que l'on écrit. Pour le plus grand respect on la met tout en bas de la page où on finit la lettre, et à côté gauche ; car c'est en user trop familièrement envers une personne de qualité, que de mettre cette date en tête de la lettre.

(Curtin, p. 211)

15. Il ne faut pas oublier de marquer la date du jour et de l'année, et le lieu d'où l'on écrit, par exemple, *De Paris le 21. Mars 1669*. Quelques-uns mettent la date sur la fin du côté gauche ; il semble néanmoins plus convenable de la mettre dès le commencement, tout en haut de la première page. (R.B.C.C., p. 49)

RB 210,1,636

Lorsqu'on écrit à une personne qui est supérieure, il est tout à fait contre le respect de faire des baise-mains à d'autres au bas de la lettre ; et il ne l'est pas moins d'adresser ses baise-mains, ou recommandations à des personnes qui sont beaucoup élevées au-dessus de soi, ou de leur donner par lettres quelque semblable commission ; cela est seulement permis entre les amis et entre des personnes égales ou familières.

RB 210.1.637

Cette sorte de civilité au bas des lettres, se fait ordinairement en cette manière : *Permettez-moi, je vous prie, Monsieur, d'assurer Monsieur N. ou Madame N. de mes très humbles services et respects, ou : Je vous prie très humblement d'assurer, *etc. Agréez, s'il vous plaît, Monsieur, que je fasse ici mes très humbles*

* *Le texte porte* : d'assurer et

Après cela on peut faire les civilités que l'on veut à d'autres personnes ; mais il faut bien se garder de le faire quand on écrit à des personnes élevées au-dessus de nous, ni adresser ses baise-mains ou recommandations, à des personnes qui nous sont de beaucoup supérieures : car c'est une grande incongruité.

Entre amis ou personnes égales et familières, cela est permis et se fait ordinairement ainsi : *Vous me permettez, s'il vous plaît, Monsieur, d'assurer Monsieur tel, et Madame telle, de mes très humbles services ou respects. Vous agréerez que je fasse ici mes très humbles baise-mains à Monsieur et à Madame, etc.*

(Courtin, p. 158s)

II. Ce serait manquer contre le respect dû aux personnes supérieures, de les prier de faire nos recommandations à d'autres, ou de leur donner quelques semblables commissions, mais si l'on écrit à des personnes égales, ou qui ne soient pas fort élevées au-dessus de nous, [...].

(R.B.C.C., p. 46)

59, 155.

D. Après qu'un enfant a achevé entièrement sa lettre, peut-il faire des civilités à d'autres personnes ?

R. I. Il doit bien se garder de les faire à qui que ce soit, lorsqu'il écrit à des personnes qui lui sont supérieures.

2. Il ne doit pas adresser ses baise-mains ou recommandations à des personnes, qui sont beaucoup élevées au-dessus de lui : car c'est une très grande incongruité.

D. Quand peut-il faire ses civilités à d'autres personnes au bas d'une lettre ?

R. Cela est permis entre des personnes égales et familières.

D. De quels termes doit-il se servir pour faire ses civilités ?

R. Il se servira de ceux-ci, qui sont ordinaires, *Vous me permettez, s'il vous plaît Monsieur, d'assurer Monsieur... et Madame... de mes très humbles respects, ou Je vous prie d'agréer, Monsieur, que je fasse mes très humbles baise-mains à Monsieur... et à Madame...*

(Anonyme, p. 238s)

baise-mains à Monsieur N., à *Madame N.* Si la lettre est écrite de tous les côtés, jusqu'au bas, il n'est pas de la civilité de la mettre ainsi dans l'enveloppe ; mais il sera à propos de couvrir la dernière page d'un feuillet de papier blanc, et de le joindre à la lettre écrite, par une petite marge.

RB 210,1,638

Lorsqu'on écrit à une personne qu'on doit beaucoup respecter, il est de l'honnêteté de mettre la lettre dans une enveloppe, qui soit de papier blanc et bien net, et d'écrire l'adresse sur l'enveloppe, et non pas sur la lettre.

L'adresse d'une lettre se commence par ces termes : *À Monsieur, Monsieur.* *À*, se met au haut du dessus de la lettre, au commencement de la ligne, du côté gauche, et ce mot, *Monsieur*, ou bien, *À Monsieur*, tout de suite, se met à la fin de la même

[...] on peut prendre cette liberté d'une manière respectueuse, disant, par exemple, *Vous me permettez, s'il vous plaît de saluer ici*, etc. ou bien : *Je vous supplie très humblement d'assurer Monsieur N. de mes respects*, etc. Pourvu que la personne qu'on prétend saluer de la sorte, ne soit pas d'une qualité trop relevée au-dessus de la nôtre ; car en ce cas on ne doit pas prendre la liberté de lui faire des recommandations par d'autres.

59, 156.

(R.B.C.C., p. 46)

C'est pourquoi s'il se rencontre par exemple, qu'une feuille de papier soit écrite de tous les côtés, et finisse au bas de la dernière page, la bienséance ne voulant pas qu'on la mette ainsi crûment dans l'enveloppe il faudra couvrir cette dernière page d'une demi-page de papier blanc volante, qui se joigne et s'engage à la feuille écrite par une petite marge.

(Courtin, p. 159s)

59, 28, 156.

Il est bon aussi de savoir que pour plus de respect, on met la lettre dans une enveloppe sur laquelle on écrit dessus.

(Courtin, p. 215)

59, 158.

... D. Comment doit-il mettre l'adresse de la lettre ?

R. Il mettra au haut du dessus de la lettre au commencement de la ligne *À*, et à la fin *Monsieur*, et au bas le reste de l'adresse, c'est-à-dire *Monsieur*, [...].

(Anonyme, p. 240)

D. En écrivant une lettre, s'il se rencontre que la feuille de papier soit écrite de tous les côtés : la bienséance veut-elle qu'il la mette ainsi crûment dans l'enveloppe ?

R. Non, il doit couvrir cette dernière page d'une demi-feuille de papier blanc volante, qui se joindra à cette feuille écrite par une marge.

(Anonyme, p. 222s)

D. Quand un enfant doit-il mettre sa lettre dans une enveloppe ?

R. Lorsqu'il écrira à une personne, qui lui est supérieur, il mettra sa lettre dans une enveloppe, sur laquelle il écrira l'adresse.

ligne, du côté droit; au bas de l'enveloppe, ou du dos de la lettre, on répète le mot, à *Monsieur*, puis on met le nom de la personne à qui on écrit, sa qualité et sa demeure, en cette manière :

RB 210,1,639

Monsieur N. Conseiller du Roi... rue... et tout au bas, au coin de la lettre, du côté droit, on met le nom de la ville dans laquelle cette personne demeure; à *Paris*, par exemple, si elle demeure à Paris. Il est très incivil à celui qui écrit, de taxer le prix de la lettre, en mettant, par exemple (port* trois sols). Si on écrit à une personne qui soit beaucoup au-dessus de soi, on met ordinairement au haut du dessus de la lettre, au milieu de la ligne, *Pour*; et, vers le milieu du papier, le reste de l'adresse tout de suite, et tout au bas, au coin, le nom de la ville où demeure la personne à qui on écrit. On peut

251 écrire en billet à une personne qui est égale, ou familière, ou inférieure; on peut aussi le faire à l'égard des personnes qui sont supérieures, lorsqu'on leur écrit souvent; l'adresse aux billets se met** de même qu'aux lettres.

59, 158.

[...] et au bas le reste de l'adresse, c'est-à-dire *Monsieur*, puis le nom de la personne à qui il écrit, sa qualité et sa demeure; comme *Monsieur... Conseiller du Roy... rue...* et tout au bas au coin le nom de la ville, dans laquelle cette personne demeure, comme à *Paris*, si elle demeure à Paris.

D. Doit-il taxer le port et mettre par exemple, *port trois sols*, au bas de la lettre?

R. Non, cela est incivil. Il doit laisser le soin de la taxe au maître de la poste ou à son commis.

D. S'il écrit à une personne, qui soit beaucoup au-dessous de lui, comment doit-il mettre l'adresse?

R. Il mettra au haut du dessus de la lettre au milieu de la ligne *Pour*, au milieu du papier le reste de l'adresse, et tout au bas le nom de la ville. (Anonyme, p. 240s)

59, 159.

D. Quand peut-on se dispenser des lettres et d'écrire en billet?

R. Lorsqu'il écrit à une personne qui lui est égale, ou familière ou inférieure. On écrit aussi en billet aux personnes même supérieures à qui on écrit souvent et surtout pour affaires. (Anonyme, p. 242)

* *Le texte porte* : pour trois sols

** *Ce mot manque dans l'original*

RB 210,1,640

Lorsque quelqu'un de nos amis nous prie, ou que quelque personne à qui nous devons du respect, commande d'abrèger les cérémonies dont on se sert en écrivant des lettres, et d'écrire en billet; c'est-à-dire, tout de suite, sans mettre *Monsieur* en tête, et sans laisser de vide; on doit le faire pour ne se point rendre incommodé et par respect pour celui qui l'ordonne.

RB 210,1,641

Quand on écrit un billet, il faut mettre *Monsieur* dans le corps du billet, après les premiers mots, en cette manière: *Vous savez, Monsieur, que* etc. et l'écrire, et le répéter, comme dans une lettre; et à la fin, il faut mettre tout de suite: *Je suis parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.*

On ne doit jamais lire, ni lettre, ni billet, ni papier; ni lire lorsqu'on est en compagnie, à moins que cela ne soit si pressé, qu'on ne puisse s'en dispenser; il n'est pas même permis de

58, 182; 59, 108, 159, 202.

Au reste lorsque l'on nous commande d'abrèger ces cérémonies, dont j'ai parlé, et d'écrire en billet, c'est-à-dire, tout de suite, sans mettre en tête *Monsieur*, et sans laisser de vide au commencement, il faut obéir pour ne se point rendre importun. Et alors il faut insérer le *Monsieur* ou le *Monsieur* dans le commencement du billet en le plaçant après quelques paroles, pourvu qu'elle ne fassent point de liaison choquante. [...]. (Courtin, p. 211s)

59, 159.

Cela est de mauvaise grâce, de lire lettres, livres, ou autres écritures, durant que l'on est en compagnie, si ce n'était quelque nécessité, et comme en passant; et même alors, faut demander congé à la compagnie; n'était que vous fussiez le principal de tous.

(C.N., p. 128s)

D. Que doit faire un enfant si on lui commande d'abrèger les cérémonies, que l'on garde en une lettre, et d'écrire en billet, c'est-à-dire, tout de suite sans mettre *Monsieur* au commencement et sans laisser de vide?

R. Il doit obéir pour ne se rendre point importun.

D. Que faut-il observer lorsque l'on écrit en billet?

R. 1. Il faut mettre le *Monsieur* dans le corps du billet après les premiers mots, comme par exemple, *Vous ne doutez pas, Monsieur, que* etc.

2. L'écrire et le répéter comme dans une lettre.

3. À la fin mettre tout de suite, *Je suis parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur...* (Anonyme, p. 241s)

le faire en présence d'un autre, à moins qu'on ne soit beaucoup au-dessus de lui.

RB 210.1.642

Lorsqu'on est obligé de lire une lettre, étant en compagnie, on doit demander excuse à la compagnie, et la* prier de trouver bon qu'on rende réponse à la personne qui l'a apportée; il faut ensuite se lever, si on est assis, et se retirer à l'écart pour lire cette lettre tout bas.

252

RB 210.1.643

Il est tout à fait malhonnête, lorsqu'on a commencé à lire tout haut une lettre, ou quelque autre chose, pour le communiquer à d'autres, de lire bas, ou entre les dents quelque en-

C'est une incivilité de lire devant des personnes que qualité, quelque papier, ou quelque lettre que l'on nous viendrait de rendre : à moins que ces personnes y prenant intérêt, ne nous y obligeassent par un ordre exprès.

(Courtin, p. 45)

59, 30.

Que si on vous rend une lettre, un billet, ou un autre papier en compagnie, la civilité serait de la lire tout haut, si cela se pouvait faire sans interrompre la conversation ; mais parce qu'il en peut arriver de grands inconvenients, comme serait par exemple, de révéler quelque chose qui doit être secret, ou qui toucherait les intérêts de quelqu'un de la compagnie, ou même quelque affaire où on se lierait les mains en la communiquant ; il vaut mieux, si la chose presse, faire une excuse à la compagnie, et lui demander permission d'expédier la personne qui vous a tendu la lettre: et après se lever, si on est assis, et se retirer à l'écart pour la lire, et faire la réponse que l'on jugera à propos ; [...].

C'est pourquoi il faut bien se donner de garde d'imiter certaines personnes; qui ayant commencé à lire une lettre tout haut, et venant à rencontrer quelque endroit délicat, s'arrêtent tout court, et le lisent entre leurs dents [...]. (Courtin, p.217s)

D. Un enfant doit-il lire des lettres ou des livres, étant en compagnie ?

R. Il ne lira rien, étant en compagnie, si ce n'est par nécessité.

D. Que doit-il faire, lorsqu'il sera obligé de lire une lettre, étant en compagnie ?

R. 1. Il fera excuse à la compagnie, et il lui demandera permission d'expédier la personne qui lui a rendu la lettre.

2. Il se lèvera, s'il est assis et il se retirera à l'écart pour la lire tout bas et faire la réponse qu'il jugera à propos.

D. Doit-il imiter certaines personnes, qui ayant commencé à lire une lettre tout haut et venant à rencontrer quelque endroit délicat s'arrêtent tout court et la lisent entre les dents ?

R. Non, cela est tout à fait désobligeant, et offense souvent la compagnie suivant les circonstances et les occasions.

(Anonyme, p. 243s)

* *Le texte porte ; et le prier*

droit qu'on *veille ce-
 ler aux autres ; et lors-
 qu'on a lu une lettre à
 l'écart, il est à propos et
 obligeant, en revenant à
 la compagnie de leur en
 dire ce qui s'en peut dé-
 clarer, particulièrement
 si c'est quelque nou-
 velle, afin de ne point
 paraître mystérieux
 dans ses affaires.
 Quand quelqu'un pré-
 sente une lettre à un
 autre, si celui qui la**
 présente est supérieur,
 et que cette lettre re-
 garde les affaires de ce-
 lui à qui on la ***pré-
 sente, ce qu'il pourra
 facilement juger, il ne
 doit ni l'ouvrir, ni la lire
 devant cette personne.

RB 210.1,644

Si cette lettre regarde
 les intérêts de la per-
 sonne qui la présente, il
 est à propos d'ouvrir la
 lettre en sa présence, en
 lui faisant auparavant
 quelque civilité.

* Le texte porte : on veille

** et : le

*** et : présente

[...] car cela est tout à fait
 désobligeant, et offense
 bien souvent la compa-
 gnie, suivant les circons-
 tances et les occasions.

(Courtin, p. 218)

[...] remarquant cependant
 qu'il est obligeant de dire
 à la compagnie quand on
 revient, ce qui se peut dé-
 clarer, et particulièrement
 si c'est quelque nouvelle ;
 afin de ne point paraître
 mystérieux ni couvert, ce
 qui est un grand vice en
 toutes rencontres.

(Courtin, p. 217)

[...] cela est tout à fait dés-
 obligeant, et offense sou-
 vent la compagnie suivant
 les circonstances et les oc-
 casions.

D. Après avoir lu la let-
 tre tout bas et à l'écart, que
 doit-il faire en revenant à
 sa place ?

R. Il est obligeant de dire
 à la compagnie ce qui s'en
 peut déclarer et particulièrement
 si c'est quelque
 nouvelle, afin de ne point
 paraître ni mystérieux ni
 couvert. Ce qui est un très
 grand vice en toutes ren-
 contres.

D. Si une personne de
 qualité lui rend une lettre
 lorsqu'il est seul avec elle,
 doit-il la lire ?

R. Il doit d'abord prendre
 garde à deux choses. La
 première, si cette lettre re-
 garde ses affaires, ce qu'il
 peut aisément juger, en ce
 cas il ne faut ni l'ouvrir ni
 la lire devant cette per-
 sonne. La seconde est de
 voir si la lettre regarde les
 intérêts de cette même per-
 sonne, si cela est, il faut
 ouvrir et lire la lettre en sa
 présence, en lui faisant
 auparavant quelque civili-
 té. (Anonyme, p. 244s)

Lorsqu'on s'aperçoit que quelqu'un veut lire une lettre en secret, on ne doit point s'en approcher, à moins que celui qui la lit, ne prie de le faire.

D. S'il s'aperçoit que quelqu'un veuille lire une lettre en secret, que doit-il faire ?

R. Il se retirera à part, et il ne s'approchera point, si on ne l'appelle. (Anonyme, p. 245)

59, 30.

FIN

Bibliographie

- J. Armogathe (dir.), *Le Grand Siècle et la Bible*, Paris, Beauchesne, 1989.
- F. Amiot, *Les idées maîtresses de saint Paul*, Paris, Cerf, coll. Lectio divina, n° 24.
- Ch. Berthelet du Chesnay, *Écriture Sainte et vie spirituelle. Le 17^e siècle*, D.S., t. 4, col. 226-238.
- G. Bourgeault, *Décatalogue et morale chrétienne*, Montréal, Bellarmin, 1971.
- F. Cavallera, *La Bible en langue vulgaire au Concile de Trente (IV^e session)*, Mélanges E. Podechard, Lyon, 1945.
- L. Cerfaux, *Le Christ dans la théologie de saint Paul*, Paris, Cerf, coll. Lectio divina, n° 6 ; du même, *Le chrétien dans la théologie paulinienne*, Paris, Cerf, Lectio divina, n° 33.
- M. de Certeau, *L'idée de traduction de la Bible au XVII^e siècle : Sacy et Simon*, Recherches de Sciences Religieuses, 66, 1978, p. 73-91.
- B. Chadozeau, *La Bible française chez les catholiques*, in *Les Bibles en français du Moyen-Âge à nos jours*, Brepols, 1991 ; du même, *La Bible et la liturgie en français. L'Église tridentine et les traductions bibliques et liturgiques*, Paris, coll. Histoire, 1990.
- Ph. Delhayes, *Le décalogue et sa place dans la morale chrétienne*, coll. Études religieuses, 751, Bruxelles-Paris, 1963.
- D. Delassault, *Le Maître de Sacy et son temps*, Paris, 1967.
- C.H. Dodd, *Morale de l'Évangile*, coll. Livre de vie, Paris, 1973.
- Ph. Ferlay, *Père et Fils dans l'Esprit*, coll. Croire pour comprendre, Paris, Centurion, 1979.
- B. Haring, *La loi du Christ*, Paris, E. Barbotin, 1957.
- S. Légasse, *L'amour interhumain d'après le Nouveau Testament*, Revue théologique de Louvain, 8, 1977.
- S. Lyonnet, *Liberté chrétienne et loi de l'Esprit selon Paul*, revue Christus, 4, 1954.
- E. Mangenot, *Versions françaises de la Bible*, Dictionnaire de la Bible, t.2, col. 2362-2370.
- J. Murphy O'Connor, *L'existence chrétienne selon saint Paul*, Paris, Cerf, coll. Lectio divina, n° 80.
- K. Rahner, *Le commandement de l'amour parmi les autres commandements*, Écrits théologiques, t.7, Paris, 1967.

- R. Schnackenburg, *Le message moral du Nouveau Testament*, Le Puy-Lyon, 1963.
- A. Solignac, *L'imitation du Christ dans la vie concrète*, D.S., fasc. XLVIII-XLIX, Paris, 1970.
- C. Spic, *Dieu et l'homme selon le Nouveau Testament*, Paris, Cerf, coll. Lectio divina, n° 29 ; du même, *Vie morale et Trinité sainte selon saint Paul*, id., n° 19 ; du même, *Théologie morale du Nouveau Testament*, Paris, 1965.
- P. de Surgy (dir.), *Écriture et pratique chrétienne*, Congrès de l'ECFEB (Angers), Paris, Cerf, Lectio divina, n° 96, 1978.
- G. Terrien, *Le discernement dans les écrits pauliniens*, Gabalda, 1973.

*

* *

- A. de Bovis, *Foi (Esprit de foi)*, D.S., t.5, col. 603-613.
- L. Bouyer, *Introduction à la vie spirituelle*, Paris, Desclée, 1960 ; du même, *Mysterion. Du mystère à la mystique*, Paris, O.E.I.L., 1986.
- H. Brémond, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de Religion jusqu'à nos jours*, Paris, Bloud et Gay, t.III, L'École française, 1921 ; t.IX, *Le vie chrétienne sous l'Ancien Régime*, 1932.
- M. de Certeau, *Le langage mystique, théologie et société au XVII^e siècle*, Paris, 1974.
- L. Cognet, *Esprit*, D.S., t.4, col. 1234-1246 ; du même, *De la dévotion moderne à la spiritualité française*, Paris, 1958 ; du même, *Le problème des vertus chrétiennes dans la spiritualité française du XVII^e siècle*, dans *Les vertus chrétiennes selon saint Jean Eudes et ses disciples*, Paris, 1960, p. 47-67 ; du même, *La spiritualité française*, Histoire de la spiritualité, III, Aubier, 1966.
- Y.M.J. Congar, *Jalons pour une théologie du laïcat*, Paris, Cerf, coll. Unam Sanctam, 3^e édit., 1964 ; du même, *Je crois en l'Esprit Saint*, Paris, 1978-1981.
- (Divers), *Histoire spirituelle de la France*, Paris, édit. séparée de l'article France, du D.S., t.5, col. 785-1004.
- (Divers), *L'enseignement de la spiritualité*, Bulletin de Saint-Sulpice, n° 16, 1990.
- M. Dupuy, *Se laisser à l'Esprit, itinéraire spirituel de Jean-Jacques Olier*, Paris, Cerf, 1982.
- J. Eymard d'Angers, *L'humanisme chrétien au XVII^e siècle, S. François de Sales et Yves de Paris*, La Haye, 1970.
- Cl. Gouvernaire, *Mener sa vie selon l'Esprit*, Supplément à Vie chrétienne, n° 204.
- P. Michalon, *La communion aux myères de Jésus-Christ selon J.J. Olier*, Lyon, 1943.

J.J. Olier, *Catéchisme chrétien et Journée chrétienne*, éd. F. Amiot, Paris, 1954 ; du même, *Introduction à la vie et aux vertus chrétiennes et Pietas seminarii*, éd. F. Amiot, Paris, 1954.

S.Th. Pinckaers, *L'Évangile et la morale*, éd. Universitaires, Fribourg, Suisse et Paris, Cerf, 1991.

P. Pourrat, *La spiritualité chrétienne*, Paris, 4 vol. 1947.

K. Rahner, *Éléments de théologie spirituelle*, D.D.B., coll. Christus, 1964.

P. Sérouet, *De la vie dévote à la vie mystique*, Paris, 1958.

H.J. Sieben et W. Loeser, *Mystères de la vie du Christ*, D.S., t.x, col. 1874-1886.

L. Tinslet, *The French Expressions for Spirituality and Devotion*, Washington, 1953.

SS. Jean-Paul II, *Christifideles laici. Exhortation apostolique post-synodale sur la vocation et la mission des laïcs dans l'Église et dans le monde*, éd. Médiaspaul, Paris, 1988.



H. Aragon, *Les lois somptuaires en France*, Paris, 1921.

P. Bénichou, *Morales du Grand Siècle*, Paris, Gallimard, 1948.

J.Cl. Bologne, *Histoire de la pudeur*, Paris, Olivier Orban, 1986.

L. Boltansky, *Les usages sociaux du corps*, in *Annales*, Paris, Armand-Colin, 1971.

A. Bonneau, *Notice sur les livres de civilité depuis le XVI^e siècle*, précédant *La civilité puérile*, d'Érasme, Paris, 1877, nouvelle éd. Ramsay, 1977.

A.M. Carré, *L'Église s'est-elle réconciliée avec le théâtre ?*, Paris, Cerf, 1956.

B. Castiglione, *Le livre du courtisan*, présenté par A. Pons, éd. Gérard Lebovici, Paris, 1987.

G. della Casa, *Galatée ou des manières, présenté et traduit de l'italien d'après la version de Jean de Tournes (1598) par Alain Pons*, Paris, Le livre de poche, bibliotessais, 1988.

N. Cayrou, *Le français classique. Lexique de la langue du XVII^e siècle*, Paris, M. Didier, s.d.

A. Devyver, *Le sang épuré. Les préjugés de race chez les gentilshommes français de l'Ancien Régime (1560-1720)*, Bruxelles, éd. de l'Université de Bruxelles, 1973.

G. Duby (dir.), *Histoire de la vie privée*, 5 t. Paris, éd. du Seuil, 1985-1988, t.III, De la renaissance aux Lumières, 1986.

- R. Dhoquois (dir.), *La politesse, vertu des apparences*, Paris, éd. Autrement, 1991 ; autres titres de la même collection (directions diverses), *Le respect. De l'estime à la déférence : une question de limite* ; *Honneur...* ; *Humilité...* ; *Patience...* ; *Pudeur...*
- N. Élias, *La civilisation des mœurs*, Paris, coll. Pluriel, 8312 G, Calmann-Lévy, 1973 ; du même, *La société de cour*, Paris, Flammarion-Champs, 1985.
- A. Franklin, *La vie privée d'autrefois. Les soins de toilettes*, Paris, Plon, 1887 ; du même, *La cuisine*, id., 1888 ; *Les repas*, 1889 ; *L'hygiène*, 1890 ; du même, *La civilité, l'étiquette, la mode, le bon ton, du XIII^e au XIX^e siècle*, Paris, éd. E. Paul, 1908.
- W. Frijhoff et D. Julia, *École et société dans la France de l'Ancien Régime*, EHES, Paris, 1975.
- F. Furet et J. Ozouf, *Lire et écrire. L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, Paris, éd. de Minuit, 1977.
- L. Godard de Donville, *Signification de la mode sous Louis XIII*, Aix-en-Provence, Edisud, 1978.
- M.Cl. Grassi, *Les règles de communication dans les manuels épistolaires français (XVIII^e-XIX^e siècles)*, in *Savoir-Vivre I*, Cesura, Lyon Édition, 1990.
- A. Leroi-Gourhan, *Le geste et la parole*, Paris, Albin Michel, 1965.
- J. Levêque, *Les vêtements de la bourgeoisie parisienne marchande et rentière au début du XVIII^e siècle, 1695-1715*, mémoire de maîtrise, Paris I, 1980.
- Cl. Lévi-Strauss, *Mythologiques*, t. III, *L'origine des manières de table*, Paris, Plon, 1968.
- G. Lipovesky, *L'empire de l'éphémère*, Paris, Gallimard, 1987.
- F. Leroux, *Pratiques et savoirs populaires. Le corps dans la société traditionnelle*, Paris, coll. Espace des hommes, Berger-Levrault, 1979.
- H.J. Martin, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*, Genève, Droz, 1969.
- M. Magendie, *La politesse mondaine et les théories de l'honnêteté en France au XVII^e siècle, de 1600 à 1660*, Paris, PUF, 1925.
- G. Mongrédien, *La vie quotidienne sous Louis XIV*, Paris, Hachette, 1948.
- D. Parodi, *L'honnête homme et l'idéal moral du XVII^e siècle et du XVIII^e siècle*, Revue pédagogique, 1921.
- N. Pellegrin, *L'être et le paraître au XVII^e siècle : les apparences vestimentaires dans l'Histoire comique de Francion de Charles Sorel*, in *La France d'Ancien Régime, études réunies en l'honneur de Pierre Goubert*, Toulouse, Privat, 1984.

- C. Piton, *Le costume civil en France du XIII^e au XIX^e siècle*, Paris, Flammarion, 1926.
- J. Quicherat, *Histoire du costume en France*, Paris, 1877.
- D. Roche, *La culture des apparences*, Paris, A. Fayard, 1989.
- Ch. Urbain et E. Levesque, *L'Église et le théâtre*, Bernard Grasset, 1930.
- G. Vigarello, *Le propre et le sale. L'hygiène du corps depuis le Moyen Âge*, Paris, Seuil, 1985 ; du même, *Le corps redressé ; l'histoire d'un pouvoir pédagogique*, Paris, J.P. Delarge, 1978.
- Th. Weijll, *Histoire de l'hygiène sociale*, Paris, Dunod-Pinad, 1910.

*

* *

- Frère Alban, fsc, *Un livre peu connu de saint Jean-Baptiste de La Salle*, Bulletin de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes, n° 113, avril 1948.
- Fr. Albert-Valentin, fsc, *Édition critique des Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne*, Paris, Ligel, 1956 ; du même, *Une source des 'Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne'*, Rivista lasalliana, Turin, 1954/1, p. 104-121, 1954/2, p. 105-121.
- Fr. Alphonse, fsc, *À l'école de s. J.B. de La Salle : introduction à sa spiritualité*, Paris, Ligel, 1952.
- Fr. Anselmo A. Balocco, fsc, *Il garbo come virtù nel de La Salle*, Rivista lasalliana, Turin, 1981 ; du même, *La 'Bienséance' de De La Salle e i suoi destinatari*, id., 1970.
- E. d'Aurora, *Il de La Salle. Il seicento, la 'Bienséance'*, R.L., 1986/1, p. 20-33.
- G. Beaudet, fsc, *Inspirations (Mouvements de l'Esprit)*, Thèmes lasalliens, 2, p. 55-58. FEC, Rome, 1993.
- R. Brisebois, fsc, *Étude de mots du vocabulaire lasallien*, éd. Région France, s.d.
- M. Campos, fsc, et M. Sauvage, fsc, *Explication de la Méthode d'Oraison. Présentation du texte de 1739. Instrument de travail*, CL 50, Rome, 1989.
- Fr. Clément-Marcel, fsc, *Par le mouvement de l'Esprit. La dévotion au Saint-Esprit dans les écrits de S. J.B. de La Salle*, Paris, Lethielleux, 1952.
- Fr. Dante Fossati, fsc, *Le 'Règles de la bienséance' di S. G.B. de La Salle*, Turin, 1935, tiré de la R.L.; du même, *Il libro delle 'Istruzioni e preghiere per la S.Messa, la Confessione e la Comunione' di S. G.B. de La Salle*, Turin, 1937, tiré de la R.L.; du même, *Le preghiere delle 'Scuole cristiane' di S. G.B. de La Salle*, id., 1936.
- L. Diumenge Pujol, fsc, *El amor en la doctrina espiritual de S. J.B. de La Salle*, Tejares-Salamanca, 1971.

Fr. Émile, fsc, *La santità proposta da S. Giovanni Battista de La Salle agli alumni*, R.L., 1937/1, p. 26-54.

Fr. Emiliano, fsc, *Le regole della buona creanza e dell'urbanità cristiana di S. G.B. de La Salle*, R.L., 1957 ; du même, *Dottrine e apporti sociali nell'opera di S. G.B. de La Salle*, id, 1959.

Hno. Gallego, fsc, *La teología de la educación en S. Juan Bautista de La Salle*, Madrid, 1989, Salamanca, 1960 ; du même, *San Juan Bautista de La Salle, II, Escritos*, Madrid,, BAC 478, 1986.

G. di Giovanni, fsc, *La mediazione culturale in G.B. de La Salle*, R.L., 1988/2, p. 22-31 ; du même, *La civiltà delle buone maniere di S. G.B. de La Salle*, R.L., 1985/2, p. 3-16.

J. Goussin, fsc, *Douceur*, Thèmes lasalliens, 1, p. 209-216.

Fr. J. Herment, fsc, *La doctrine spirituelle de saint Jean-Baptiste de La Salle*, Bruxelles, 1948 ; du même, *Les idées pédagogiques de saint Jean-Baptiste de La Salle*, Paris, coll. Idées pédagogiques, 1931.

Fr. Isidoro di Maria, fsc, *La spiritualità lasalliana*, Biella, 1957.

F. Laudet, *L'instituteur des instituteurs, saint Jean-Baptiste de La Salle*, Paris, Mame, 1928-1929.

J. Le Bars, fsc, *Mots du vocabulaire lasallien classés par ordre de fréquence d'utilisation avec l'indication des emplois du mot dans les Méditations et le pourcentage de cet emploi total dans le Vocabulaire Lasallien*, Rome, s.d.

Fr. U. Marcato, fsc, *Le massime del Vangelo nella formazione del fanciullo secondo S. G.B. de La Salle*, tiré de la R.L., n° 36, Turin, 1962.

Fr. Maurice-Auguste, fsc, *Une œuvre du saint Fondateur désormais mieux connue. Un exemplaire retrouvé d'une première édition des 'Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne'*, Bulletin des FEC, octobre 1960 ; du même, *Vocabulaire lasallien*, 6 vol., FEC, Région France, 78, rue de Sèvres, Paris ; du même, *Le vocabulaire des Méditations pour le Temps de la Retraite*, Lasallianum, mai 1965, n° 4, 476, Via Aurelia, Rome.

I. Mengs Calle, fsc, *Oración y presencia de Dios según San Juan Bautista de La Salle*, Lasallianum, mai 1970, n° 13.

A. Morales, fsc, *Enfant-Écolier-Disciple*, Thèmes lasalliens, 1, p. 227-235.

J-P. Moubi, fsc, et F. Savoldi, fsc, *Vocabulaire lasallien (Index alphabétique-systématique)*, Rome, mai 1989.

Y. Poutet, fsc, *Le XVII^e siècle et les origines lasalliennes*, 2 vol., Rennes, 1970 ; du même, *L'éducation de la piété du peuple d'après l'œuvre de J.B. de La Salle au début du XVIII^e siècle*, in *La piété populaire. Actes du 99^e Congrès des Sociétés savantes*, Paris, 1976, p. 71-96 et CL 44, p. 121-146 ; du même, *Les livres pédagogiques de Jean-Baptiste de La Salle*, *Revue française d'histoire du livre*, n^o 26, 1^{er} trimestre 1980 et CL 48, p. 134-170.

J. Pungier, fsc, *Bienséance et civilité chrétienne*, Thèmes lasalliens, 1, p. 73-86, Rome, 1993 ; du même, *Jean-Baptiste de La Salle : le message de son catéchisme*, Rome, 1984.

J. Van Pottelberge, fsc, *Sacrements*, Thèmes lasalliens, 2, p. 210-219, Rome, 1993.

A. Ravelet, *Histoire du Vénérable Jean-Baptiste de La Salle*, 1874.

A. Rayez, sj, *Études lasalliennes*, extrait de la *Revue d'ascétique et de mystique*, n^o 109, Toulouse, 1952.

G. Rigault, *L'œuvre religieuse et pédagogique de saint Jean-Baptiste de La Salle*, t.1 de l'Histoire de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes, Paris, Plon, 1967 ; du même, *Saint Jean-Baptiste de La Salle et l'École française de spiritualité*, revue 'Entre-Nous', n^o 3, 1946, p. 1-8 ; du même, *Saint Paul inspirateur de la doctrine pédagogique de S. J.B. de La Salle*, *Entre-Nous*, 1952, n^o 34, p. 1-8 ; *De la civilité et de la bienséance*, *Bulletin des Écoles Chrétiennes*, juillet 1923.

A. Roche, fsc, *Référence des citations contenues dans les écrits attribués à Saint Jean-Baptiste de La Salle*, aux AMG, Rome.

G. Sacnz de Ugarte, fsc, et O. Cassidy, fsc, *Disciples*, Thèmes lasalliens, 1, p. 202-208, Rome, 1993.

M. Sauvage, fsc, *Catéchèse et laïcité. Participation des laïcs au ministère de la Parole et mission du Frère-enseignant dans l'Église*, Paris, Ligel, coll. Horizon de la catéchèse, 1962 ; du même, *Jean-Baptiste de La Salle (Saint)*, D.S., 1974, col. 802-821 ; du même, *Les citations néotestamentaires dans les Méditations pour le Temps de la Retraite. Présentation, examen critique et notes*, Rome, 1959, CL 1.

M. Sauvage, fsc, et M. Campos, fsc, *Jean-Baptiste de La Salle. Expérience et enseignement spirituels. Annoncer l'Évangile aux pauvres*, Paris, Beauchesne, coll. Bibliothèque de spiritualité, 1977.

Fr. S. Scaglione, fsc, *Il messaggio spirituale ed educativo di S. G.B. de La Salle*, *Vita consacrata*, vol. xvi, Milan, 1980.

Hno. L. Varela, fsc, *Biblia y espiritualidad en San Juan Bautista de La Salle*, Salamanque, 1966 ; du même, *Esprit du christianisme*, Thèmes lasalliens, 1, p. 245-250, Rome, 1993.

INDEX THÉMATIQUE

De la conversation (et des lettres)

- S'abuser en parlant, **59**, 29.
 Accent, **58**, 120, 219, 222.
 Accepter, **59**, 138.
 Adresse (lettre), **59**, 204.
 Affirmer, **58**, 17.
 Appeler quelqu'un, **59**, 11, 23, 29, 111, 122.
 Approuver, **58**, 89.
 Attentif, **58**, 170, 173 : **59**, 11.
 Avancer quelque chose, **59**, 278.
 Avertissement, **58**, 92.
 Aviser, **58**, 105.
- Bâiller, **58**, 31, 201.
 Barbarisme, **59**, 92, 94.
 Blâmer, **58**, 92.
 sans aigreur, **58**, 208, 217.
 sans médire, **58**, 208, 217.
 Bégayer, **58**, 120.
 Billet (lettre), **59**, 148, 159, 202.
- Causer, **58**, 39.
 Changer
 de discours, **59**, 207.
 l'entretien, **59**, 208.
 de ton, **58**, 220.
 de voix, **58**, 221.
- Charger quelqu'un, **58**, 149.
 Circonlocution, **58**, 168 ; **59**, 201.
 Circonspection, **59**, 204, 233, 246.
 Commandement, **58**, 168, 182 ; **59**, 133.
 Commander, **59**, 105-109, 142, 159, 161, 202.
 Complaisance, **58**, 89.
 Compliments, **58**, 26, 157, 204, 205 ; **59**, 11, 28, 149, 198, 204, 246, 267.
 agréable, **59**, 204.
 court, **59**, 11.

De la conversation (et des lettres)

Compliment (suite)

obligeant, 59, 204.

raisonnable, 59, 246.

sincère, 59, 204.

Condamner, 58, 92.

Se condamner, 58, 267.

Contestation, 59, 208.

Contester, 58, 342, 347 ; 59, 191, 197.

Contraindre, 58, 182.

Contredire, 58, 92, 322 ; 59, 111, 143, 147, 198, 208, 288.

Conversation, 58, 21, 33, 37, 81, 85, 87-89, 90, 101, 102, 105, 119, 157, 178, 340 ;
59, 11, 31, 86, 143-148, 210, 265.

cf. Tableau, 59, 144-147.

agréable, 58, 85, 90.

cordiale, 58, 85, 90.

gaie, 58, 165.

honnête, 58, 90, 165

joyeuse, 58, 85, 90.

libre, 58, 85, 90, 165

modeste, 58, 85, 90.

ouverte, 58, 85, 90.

proportionnée, 58, 85, 90.

retenue, 58, 85, 90.

utile, 58, 85, 90.

entre égaux, 58, 165.

de femme, 59, 11.

sans affectation, 58, 85, 90.

sans austérité, 58, 85, 90.

sans contrainte, 58, 85, 90.

Converser, 58, 26, 90, 141, 222 ; 59, 124, 144, 265, 269, 318.

Crier, 58, 117, 221 ; 59, 21, 28, 191.

Couper le discours, 59, 208.

Débiter des nouvelles, 58, 28, 129.

Découvrir les secrets, 58, 319, 324 ; 59, 203.

Défendre son opinion, 58, 92.

Se défendre, 58, 192.

Demander, 58, 168, 203, 204, 251 ; 59, 16, 99, 111, 119, 136, 143, 147, 201, 202, 208.
excuse, 59, 278.

De la conversation (et des lettres)

- Demandes, **59**, 22.
 Détromper, **59**, 29.
 Devis (conversation), **58**, 101, 102, 105.
 Différents genres d'écriture, **59**, 22.
 Dire, **58**, 122, 129, 142, 149, 169, 173, 185, 231, 248, 331, 347 ;
 59, 11, 16, 97, 100, 102, 202, 244, 245, 246, 265, 277, 278, 283.
 son nom, **59**, 99.
 son avis, **58**, 92, 205 ; **59**, 147, 198.
 ce qu'on pense, **58**, 264 ; **59**, 206.
 la vérité, **58**, 340, 346.
 ce qui est vrai, **59**, 206, 207.
 des faussetés, **58**, 319, 340, 346 ; **59**, 207.
 le contraire, **59**, 143.
 du bien, **59**, 268, 276.
 des compliments, **59**, 246.
 des injures, **59**, 301.
 ce qui est à propos, **59**, 206.
 ce qui est mal à propos, **59**, 208.
 des paroles de travers, **58**, 151.
 de quelqu'un, **58**, 149, 169.
 quelque chose, **58**, 46, 74, 91, 185 ; **59**, 143, 277.
 un mot, **58**, 105.
 quelques bons mots, **58**, 74, 165.
 quelques mots divertissants, **58**, 74.
 de petites pointes plates, **58**, 185.
 des nouvelles, **58**, 28, 129.
 "couvrez-vous", **58**, 114.
 "Dieu vous assiste", **59**, 10.
 tout bas, **58**, 116.
 en peu de mots, **58**, 91,
 par circonlocution, **59**, 100.
 crûment, **59**, 100, 111, 277.
 Discourir, **58**, 220.
 Discours, **58**, 27, 31, 81, 89, 90-92, 141, 184, 220, 263, 320 ;
 59, 148, 208, 263, 265, 269, 318.
 enjoué, **59**, 14.
 impertinent, **58**, 90 ; **59**, 210.
 importun, **59**, 11.

De la conversation (et des lettres)

Discours (suite)

- indiscret, **59**, 11.
- long, **59**, 11.
- mauvais, **58**, 341, 347.
- naturel, **58**, 143.
- plein d'esprit, **59**, 14.
- retenu, **58**, 216.
- ridicule, **59**, 11.
- sincère, **58**, 141.
- spirituel, **59**, 14.
- véritable, **58**, 141.

Discrétion, **59**, 206, 231, 233.

Dispute (scolaire), **58**, 47, 205, 213, 214, 266, 267.

Disputer, **59**, 198, 243, 244.

Disputer de paroles, **58**, 322, 342, 347 ; **59**, 205, 208.

Donner

- des avis, **58**, 92 ; **59**, 197.
- des compliments, **59**, 246.
- des injures, **58**, 319.
- des louanges, **59**, 29.

S'échauffer, **59**, 197.

Écouter qui parle, **58**, 142, 157 ; **59**, 28, 148, 154, 155, 159, 200, 201, 202.

en billet, **58**, 182 ; **59**, 122.

des lettres, **58**, 182 ; **59**, 109.

l'adresse, **59**, 28.

sans affectation, **58**, 85.

comme l'on parle, **58**, 85.

poliment, **59**, 123.

Élévation de voix, **58**, 116, 220, 221, 318 ; **59**, 191, 240.

Éloquence, **58**, 141 ; **59**, 92.

S'énoncer d'une manière,

- accommodée aux personnes, **58**, 85.
- familière, **58**, 85.
- naïve, **58**, 85.
- respectueuse, **58**, 85.
- simple, **58**, 85.
- avec peine, **58**, 92.

Entrer dans la conversation, **58**, 167.

De la conversation (et des lettres)

S'entretenir, **58**, 33, 81, 90-92, 116, 175, 178, 185, 203, 216, 221, 320, 343 ;
59, 143-148, 207, 231.

Équivoque, **59**, 11.

Être prié, **58**, 180.

Éviter les façons ridicules de parler, **58**, 76.

Exclamation, **59**, 111.

Excuses, **58**, 89, 180 ; **59**, 268.

S'excuser, **58**, 180, 267, 319 ; **59**, 207.

Exposer

en peu de mots, **59**, 92, 123.

sans changer le ton de voix, **59**, 191.

sans élever le ton de voix, **59**, 191.

simplement, **59**, 191.

Expressions

basses, **59**, 92, 123.

belles, **59**, 123.

trop étudiées, **59**, 92.

figurées, **58**, 142.

françaises, **59**, 94.

graves, **58**, 142.

honnêtes, **59**, 144.

impropres, **59**, 92.

mêlées de barbarismes, **59**, 92.

qui ne sont pas françaises, **59**, 92.

qui ne sont pas de la pureté de la langue, **59**, 92.

Exprimer, **59**, 198, 246.

Fâcheries, **58**, 208, 217.

Façon d'écrire

des lettres, **58**, 95-97.

des éloges, **58**, 47.

Façon de parler, **58**, 91, 98.

Faire

affront, **59**, 277.

le bel esprit, **59**, 21.

changer de discours, **59**, 207.

excuse, **58**, 181 ; **59**, 11, 143.

des questions, **58**, 181 ; **59**, 21, 143.

De la conversation (et des lettres)

Faire (suite)

- des réprimandes, 58, 92.
- ressouvenir, 58, 47 ; 59, 102, 149, 277.
- sonner les lettres, 58, 219.
- sonner les mots, 58, 221.
- sonner les syllabes, 58, 219.
- souvenir, 59, 102, 277.

Féminin, 59, 92, 94.

Fin

- des mots, 58, 220.
- des périodes, 58, 120.

Flatter, 58, 198.

Flatteries, 58, 85, 89, 90, 157.

Français (langue) corrompu, 59, 92, 94.

Garder le silence, 59, 208.

Inclination de voix, 58, 116, 220.

Inflexion de voix, 58, 117, 221.

S'informer, 58, 167, 205 ; 59, 115.

S'ingérer, 58, 92.

Injures, 58, 208, 217, 221, 322, 324, 331 ; 59, 187, 191, 203, 277, 289, 301, 302.

Insultes, 59, 302.

Interroger, 58, 181, 205 ; 59, 11, 22, 143, 147, 198, 207.

Interrompre, 58, 205 ; 59, 198.

Inviter à, 58, 203 ; 59, 136.

Jurement, 58, 17, 185 ; 59, 11, 190.

Jurer, 58, 17, 185, 320 ; 59, 11, 190.

Langage, 59, 86, 94.

- aimable, 58, 143.
- de la douleur, 58, 116.
- familier, 58, 63.
- ordinaire, 58, 63.
- plein d'à-propos, 58, 343.

Langue (organe de la parole), 58, 312, 313, 319, 341 ; 59, 94, 246.

Lettres (structure des), cf. Tableau, 58, 206.

- sortes, 59, 148.

De la conversation (et des lettres)

- le papier, 59, 149.
 le titre de la personne, 59, 150-152.
 la marque de soumission, 59, 153.
 les baise-mains, 59, 154-155.
 la date, 59, 154.
 l'enveloppe, 59, 156-157.
 l'adresse, 59, 158.
 le billet, 59, 159.
 Lettres (des), 58, 81, 157, 158, 185 ; 59, 22, 23, 25, 86, 97, 110, 120, 122, 148, 158.
 familiales, 59, 30.
 honnêtes, 59, 149.
 très respectueuses, 59, 149.
 Louanges, 58, 21, 37 ; 59, 29, 204.
 Louer, 58, 47, 205, 208, 217, 323 ; 59, 147, 198, 209, 246.
- Madame, 59, 150, 155.
 Mademoiselle, 59, 150.
 Manière de parler, 58, 27, 37, 209 ; 59, 92, 198.
 agréable, 58, 141.
 animée, 58, 141.
 avantageuse, 59, 208.
 fort mal, 59, 92.
 grossière, 58, 122, 123.
 humble, 58, 90 ; 59, 144.
 impérieuse, 59, 144.
 malhonnête, 58, 122, 123, 221.
 mauvaise, 58, 204, 205.
 offensante, 58, 123.
 qui sent la domination, 59, 144.
 respectueuse, 58, 90 ; 59, 144.
- Manière d'écrire,
 naturelle, 58, 143.
 noble, 58, 143.
- Manière de prononcer, 58, 220.
 brusque, 58, 221.
 dure, 58, 221.
- Masculin, 59, 92, 94.
 Matière, 58, 141, 142.

De la conversation (et des lettres)

Médire, 58, 320, 341 ; 59, 268, 276.

Mensonges, 58, 312, 319, 330.

Se mettre en colère, 59, 197.

Mon Père et ma Mère, 58, 67.

Monseigneur, 59, 150, 151, 159.

Monsieur, 58, 17, 67 ; 59, 99, 110, 120, 121-123, 150, 151, 153, 154, 158, 159, 201, 202.

Se moquer, 59, 278.

Mots, 58, 220 ; 59, 11, 120, 200, 201.

non affectés, 59, 92.

anciens, 58, 21.

de gaieté, 58, 90 ; 59, 210.

honnêtes, 59, 92, 94.

d'honneur, 58, 67.

intelligibles, 59, 92, 94.

mauvais, 59, 92.

ordinaires, 59, 92, 94.

propres au sujet, 59, 92, 94.

Muet, 58, 118.

Netteté du style, 58, 142.

Niaiserie, 58, 90 ; 59, 210.

Nommer,

les autres, 58, 205.

par la qualité, 58, 187.

par le surnom, 58, 187.

S'obstiner, 59, 12.

S'offenser, 58, 148.

S'opiniâtrer, 58, 267 ; 59, 191.

S'opposer à, 59, 208.

Ordonner, 59, 105-109, 142, 161,

Outrages, 59, 302.

Parler (du), 58, 33, 101, 105, 201.

Parler, 58, 85, 92, 106, 113, 118, 120, 123, 142, 143, 164, 219, 264, 322, 331, 340, 347 ;

59, 10, 14, 28, 92, 100, 117, 120, 142, 148, 207, 241, 243, 246, 256, 265.

à son prochain, 58, 340.

à quelqu'un, 59, 256.

de soi, 58, 91 ; 59, 198.

De la conversation (et des lettres)

- des autres, 59, 208.
 des personnes, 58, 205 ; 59, 144.
 des choses, 58, 205.
 de choses qu'on sait bien, 58, 264.
 des choses qu'on mange, 58, 266.
 de maladie, 58, 205.
 de santé, 58, 205.
 contre sa pensée, 58, 264 ; 59, 246.
 contre la loi de Dieu, 58, 263.
 contre la charité, 59, 276.
 désavantageusement, 59, 101.
 qu'en bonne part, 59, 208.
 inconsidérément, 58, 321.
 indiscrètement, 58, 321.
 sans discrétion, 58, 321.
 avec discrétion, 58, 264, 321 ; 59, 246.
 peu, 58, 116, 221, 222, 322 ; 59, 98, 147.
 quand il est nécessaire, 59, 206.
 prudemment, 58, 264, 321 ; 59, 246.
 à propos, 58, 264, 321.
 purement, 58, 222.
 en mauvais latin, 58, 106.
 en bon français, 58, 106.
 au pluriel, 59, 111.
 de même façon, 58, 219.
 à bâton rompu, 58, 220.
 bien, 58, 141, 208, 217.
 mal, 58, 341 ; 59, 276.
 doucement, 58, 116, 221.
 gras, 58, 120.
 du nez, 58, 120.
 Paroles, 58, 117, 205, 218, 220, 221, 278, 318, 340 ; 59, 206, 220, 241, 245.
 déshonnêtes, 58, 17, 341 ; 59, 210.
 douces, 58, 322 ; 59, 208.
 équivoques, 59, 207.
 hautaines, 58, 90 ; 59, 144.
 humbles, 58, 324.
 impertinentes, 59, 210.

De la conversation (et des lettres)

Paroles (suite)

- indiscrètes, **58**, 264, 321 ; **59**, 246.
- injurieuses, **58**, 129 ; **59**, 245.
- libres, **59**, 21, 207.
- méprisantes, **58**, 90 ; **59**, 144.
- nécessaires, **59**, 206.
- piquantes, **58**, 90 ; **59**, 144.
- sales, **58**, 331 ; **59**, 11, 208, 241.
- soumises, **58**, 324.
- utiles, **59**, 206.
- qui blessent la pudeur, **59**, 207.
- qui choquent l'honnêteté, **58**, 331 ; **59**, 208.
- qui offensent, **59**, 101.
- qui manquent de charité, **59**, 206.
- qui manquent de respect, **59**, 206.
- contre le prochain, **58**, 321.
- contraire à la vérité, **59**, 206.
- de circonlocution, **58**, 165.
- de colère, **58**, 90, 98.
- d'impureté, **58**, 17.
- de travers, **59**, 302.
- à double sens, **59**, 207.
- Patois des provinces, **59**, 92, 94.
- Pensées basses, **59**, 92.
- Peser ses paroles, **58**, 319.
- Phrases, **59**, 25.
- “Pour moi, je...”. **59**, 11.
- Préambule, **58**, 89.
- Prendre en bonne part, **59**, 288.
- Prendre part à la conversation, **58**, 65.
- Prier quelqu'un de, **58**, 188, 189 ; **59**, 12, 108, 133, 202.
- Proférer, **59**, 206, 207, 208.
- Prononcer, **58**, 12, 14, 219-220.
 - bien, **58**, 122.
 - distinctement, **58**, 222.
 - toutes les syllabes, **58**, 221.
- Prononciation, **58**, 33, 101, 105, 116, 201, 218-223.
 - aiguë, **58**, 219, 221.

De la conversation (et des lettres)

la plus avenante, 58, 221.
la plus agréable, 58, 116, 220, 222.
agissante, 58, 222.
brusque, 58, 219.
bourgeoise, 58, 223.
brouillonne, 58, 219.
conforme au lieu, 58, 222.
criarde, 58, 222.
dissimulée, 58, 222, 223.
douce, 58, 222.
égale, 58, 220.
extravagante, 58, 219.
ferme, 58, 220, 222.
flatteuse, 58, 222, 223.
forte, 58, 219.
friponne, 58, 222.
grave, 58, 222.
grossière, 58, 219, 221, 222.
des halles, 58, 223.
impérieuse, 58, 222, 223.
la plus intelligible, 58, 221.
injurieuse, 58, 222.
languissante, 58, 219, 220.
lente, 58, 220, 222.
des marchés, 58, 223.
la meilleure, 58, 116, 220, 221.
modérée, 58, 222.
molle, 58, 220.
moqueuse, 58, 222.
la moins odieuse, 58, 221.
parisienne, 58, 218.
paresseuse, 58, 219.
pesante, 58, 219, 221, 222.
posée, 58, 222.
précipitée, 58, 219, 221.
provinciale, 58, 218.
querelleuse, 58, 222.
saine, 58, 221.

De la conversation (et des lettres)

Prononciation (suite)

- sévère, **58**, 222.
- sotte, **58**, 219.
- traînante, **58**, 219.
- trompeuse, **58**, 222, 223.
- uniforme, **58**, 220.

Propos, **58**, 101, 105.Proposer, **59**, 208.Protestation, **58**, 198.

- d'affection, **58**, 268.
- de fidélité, **58**, 268.
- d'obéissance, **58**, 268.
- de respect, **58**, 268.
- de service, **58**, 268.
- de soumission, **58**, 268.

Protester de, **59**, 198.Qualifier les personnes, **58**, 21, 37, 101, 102, 105 ; **59**, 99, 106.Querelleur, **59**, 302.Questions, **58**, 267.

- sans doctrine, **58**, 342, 347.
- folles, **58**, 342, 347.
- impertinentes, **58**, 342.
- inutiles, **58**, 342, 347.
- sottes, **58**, 342, 347.

Questionner, **58**, 187 ; **59**, 11, 21, 22-23, 143.Raconter, **58**, 76, 122, 123 ; **59**, 111.

- quelques histoires, **59**, 92.
- ses songes, **58**, 248, 320.

Railler, **59**, 288.Raillerie, **58**, 157, 165, 185, 203 ; **59**, 14, 288.

- des choses saintes, **58**, 90 ; **59**, 210.
- des défauts du prochain, **58**, 90 ; **59**, 188, 190-191, 210, 288.

Rapporter, **58**, 321.Recevoir des compliments, **59**, 246.Réciter, **58**, 180.Refuser, **58**, 89 ; **59**, 162.

De la conversation (et des lettres)

- Relever la parole, **59**, 278.
 Remercier, **59**, 202.
 Remerciements, **59**, 268.
 Rendre compte, **58**, 76 ; **59**, 92.
 Se rendre sincère, **58**, 48.
 Répéter, **58**, 27 ; **59**, 11.
 Répondre, **58**, 47, 92, 118, 129, 205, 341, 343 ; **59**, 16, 111, 147, 198, 246.
 Reprendre avec, **58**, 205 ; **59**, 198, 301.
 colère, **58**, 92.
 contention de voix passionnée, **58**, 92.
 discrétion, **58**, 92.
 douceur, **58**, 92 ; **59**, 143.
 modération, **58**, 92.
 Révéler les secrets, **58**, 324.
 Rhétorique, **58**, 143.
 Rire, **58**, 149, 171, 318 ; **59**, 240.
 des imperfections des autres, **58**, 266 ; **59**, 278.
 du malheur qui arrive aux autres, **58**, 266 ; **59**, 28, 278.
 des paroles déshonnêtes, **58**, 266.
 de ce qu'on a dit, **58**, 74, 207.
 de ce qui regarde la religion, **58**, 266.
 avec immodestie, **58**, 74.
 Ris, **58**, 203, 325.
 Serment, **58**, 17.
 Silence, **58**, 220.
 Sincérité, **59**, 206.
 Sortes de prononciations, **58**, 221.
 Souscrire (lettre), **58**, 21, 37.
 Soutenir son
 avis, **59**, 197.
 opinion, **58**, 267 ; **59**, 21, 208, 244, 288.
 Style, **58**, 141, 142 ; **59**, 25, 30, 95.
 bas, **59**, 92.
 beau, **59**, 25.
 concis, **59**, 24, 25.
 court, **58**, 85 ; **59**, 24, 25.
 informe, **59**, 92.

De la conversation (et des lettres)

Style (suite)

net, **58**, 85 ; **59**, 24, 25.

plat, **59**, 92.

pur, **59**, 92.

Suggérer des mots, **58**, 92.

Sujets, **59**, 116, 221.

bas, **58**, 185.

communs, **58**, 185.

Se taire, **58**, 118 ; **59**, 246, 276.

Témoigner, **59**, 144, 208, 265, 288.

souhaiter que, **59**, 108.

se faire de la peine, **59**, 245.

notre reconnaissance, **59**, 268, 301.

notre ressentiment, **59**, 198.

de l'estime, **58**, 47 ; **59**, 24.

de la joie, **59**, 30, 115, 198, 245, 267.

de vouloir, **58**, 189.

de n'être pas choqué, **58**, 129.

qu'on a de la compassion, **59**, 209.

que ces entretiens déplaisent, **59**, 207.

Tenir sa parole, **58**, 320, 324.

Termes, **58**, 117, 221 ; **59**, 17, 24, 100, 123, 144, 200, 201.

clairs, **58**, 142.

élevés, **58**, 142.

trop étudiés, **59**, 92, 94.

grands, **58**, 142.

impropres, **59**, 92.

indéfinis, **59**, 29.

inutiles, **59**, 92, 94.

justes, **58**, 142.

particuliers, **59**, 92, 94.

pompeux, **58**, 142.

propres, **58**, 142.

recherchés, **59**, 92, 94.

ridicules, **59**, 92.

simples, **58**, 142.

de civilité, **59**, 148.

De la conversation (et des lettres)

- d'honnêteté, 59, 148.
- de respect, 59, 123.
- Ton de voix, 58, 220, 221 ; 59, 191.
 - ferme, 58, 121.
 - médiocre, 59, 28.
 - modeste, 59, 28.
 - perçant, 58, 220.
- Tourner en bonne part, 59, 268.
- Tromperie, 58, 312.
- Trouver à redire, 59, 276.

- Se vanter, 59, 198.
- Vocabulaire de J.-B. de La Salle, 59, 91-94.
- Voix,
 - basse, 58, 85, 90
 - efféminée, 58, 85, 90
 - élevée, 58, 85, 90
 - lente, 58, 85, 90
 - modérée, 58, 85, 90
 - rude, 58, 85, 90
 - vite, 58, 85, 90
- Verbe,
 - actif, 59, 92, 94.
 - auxiliaire, 59, 92, 94.
 - neutre, 59, 92, 94.

Du Corps

S'accouder, 59, 243, 261.

S'accroupir, 58, 123, 124.

Air (de l'), 58, 169, 174 ; 59, 126, 235, 241, 324.

Air,

charitable, 59, 269.

grave, 59, 244.

honnête, 59, 269.

mélancolique, 59, 195, 199.

sérieux, 59, 244.

Aller, 58, 28 ; 59, 324.

de côté et d'autre, 59, 21.

et venir, 59, 28, 111.

laisser a., 59, 142, 143.

s'en a. à pied, 59, 12, 142, 143.

posément, 59, 296.

Apparence, 58, 169, 174.

S'approcher, 59, 142.

S'appuyer, 58, 261, 262 ; 59, 243.

S'arrêter, 58, 67 ; 59, 166, 256.

Asseoir (faire), 58, 209, 253.

S'asseoir, 58, 21, 37, 65, 87, 123, 124, 203, 204 ; 59, 9, 107, 142, 160, 161, 257, 296.

et Se seoir, 59, 160, 188.

Assis (se tenir), 58, 65, 79, 84, 89, 128, 173, 174, 183, 251, 258, 263, 317 ;

59, 10, 161, 164, 256, 196.

Attitude, 59, 26.

S'avancer, 59, 141.

Badiner, 59, 10, 188.

Bâiller, 58, 31, 33, 83, 102, 163, 201, 263.

Baiser (donner un), 58, 42, 181.

Baiser (un), 58, 340 ; 59, 276.

Besoin naturel, 59, 195.

Bigles (contrefaire les), 59, 189.

Boire, 58, 70, 163, 204, 338.

beaucoup, 58, 28, 225.

du vin, 58, 225.

à toute heure, 58, 73.

donner à, 58, 187 ; 59, 15.

Du corps

- recevoir à, **58**, 187.
demander à, **58**, 204.
se faire servir à, **58**, 187.
le b., **58**, 154, 240, 338.
à la santé de, **58**, 167, 204 ; **59**, 20.
Bouche, **58**, 42, 67, 181, 244 ; **59**, 119.
de la b., **58**, 33, 83, 201.
ouverte, **58**, 84, 111.
fermer la, **58**, 244.
ouvrir la, **58**, 245.
se laver la, **58**, 242.
se nettoyer la, **58**, 65, 68.
mettre à la, **58**, 93.
porter à la, **58**, 70, 93, 260 ; **59**, 190.
être sujet à sa, **58**, 260.
mettre sa main sur sa, **58**, 264.
signe de la croix sur sa, **58**, 39.
(dans la Bible), **58**, 312-341.
Bras, **58**, 33, 83, 102, 201.
croisés, **58**, 175 ; **59**, 239.
en croix, **58**, 122.
gauche, **58**, 19, 67, 236, 239, 263.
appuyés sur la table, **58**, 94.
nus, **59**, 214.
se couvrir les, **59**, 212.
allonger les, **58**, 44, 212, 122.
branler les, **58**, 44, 111, 174.
étendre les, **58**, 44, 121, 122 ; **59**, 141.
tordre les, **58**, 44, 121, 122.
les tenir derrière le dos, **58**, 44.
sous le, **58**, 162 ; **59**, 27.
Cajoler, **58**, 171, 276.
Chanter, **58**, 157, 180, 203, 257, 266, 276, 278, 339.
Se chauffer, **58**, 65, 178, 185 ; **59**, 17, 164, 278.
Cheminer, **58**, 101, 102.
Cheveux. **58**, 33, 42, 83, 201, 239, 254, 335 ; **59**, 195.
naturels, **59**, 195.

Du corps

Cheveux (suite)

tressés, **58**, 343.les couper, **58**, 235, 239.les friser, **58**, 29, 65, 335, 343, 346.les poudrer, **58**, 29.se peigner, **58**, 29, 65, 247.se poudrer, **58**, 65.les faire dresser à la tête, **58**, 320.Cœur, **58**, 39, 322.Se coiffer, **58**, 247.Se comporter, **58**, 257.Contenance, **58**, 157, 169-177 ; **59**, 238.Corps, **58**, 102, 334 ; **59**, 142, 264, 296.ce qui regarde le, **58**, 65, 208, 217.forme du, **59**, 216.membre du, **58**, 169, 174.partie du, **58**, 15, 48, 83, 174, 201, 255, 256 ; **59**, 126, 213, 214, 233, 235, 241, 244.contre le, **59**, 239.bossu, **58**, 170.droit, **58**, 49, 84 ; **59**, 243.plié en deux, **58**, 175.retenu, **59**, 247.deshonoré, **58**, 277.alourdir le, **58**, 170.malade, **58**, 170.santé du, **58**, 256 ; **59**, 237.travaillé par la colique, **58**, 325.composition du, **58**, 79, 81, 83, 84-85 ; **59**, 243.maintien du, **58**, 33, 176.mouvement du, **58**, 278, 324.contorsion du, **59**, 21, 28.dandiner du, **58**, 153.incliner le, **59**, 141.habitude du, **58**, 169.nudité du, **58**, 48, 132, 162, 190 ; **59**, 15, 211-217.couvrir le, **58**, 132, 335 ; **59**, 211-217, 237, 261.se couvrir le, **58**, 32, 71 ; **59**, 216, 237.se cacher son propre, **59**, 216.

Du corps

- nier le, **58**, 64, 71, 72.
 orner le, **58**, 247.
 parure du, **58**, 101, 105.
 donner de l'agrément à leur, **59**, 240.
 les yeux du, **58**, 312.
 C. mystique de Jésus-Christ, **59**, 258.
 membre de Jésus-Christ, **59**, 291.
 tabernacle de Jésus-Christ, **58**, 328 ; **59**, 213, 259, 262, 291, 326-329.
 temple vivant, **58**, 328, 337 ; **59**, 213, 216, 262, 327.
 Côté, **58**, 32, 72 ; **59**, 237.
 droit, **58**, 72 ; **59**, 237.
 gauche, **58**, 72 ; **59**, 237.
 Couché (du), **58**, 101, 102, 105, 190, 201, 250 ; **59**, 215.
 Se coucher, **58**, 72, 190, 242, 336 ; **59**, 24, 237, 296, 297, 299.
 Coude,
 du c., **58**, 33, 63, 201 ; **59**, 261.
 porter sur le, **58**, 16 ; **59**, 27.
 pousser avec le, **58**, 167.
 pousser du, **58**, 94.
 Se courber, **58**, 181 ; **59**, 141.
 Courir, **58**, 67 ; **59**, 257.
 Couvert (être), **59**, 106.
 Se couvrir, **58**, 71, 72, 114, 168, 183 ; **59**, 107, 136, 142, 160, 201, 212, 213, 243.
 Crachat, **59**, 117.
 Cracher, **58**, 21, 33, 37, 65, 83, 102, 123, 163, 201, 228, 244 ; **59**, 10, 98.
 Cri, **58**, 103.
 Crier, **58**, 257.
 à gorge déployée, **59**, 21.
 tout haut, **59**, 21.
 de loin, **59**, 28.
 Cuisse droite, **59**, 141.

 Danse(r), **58**, 111, 151-154, 240, 275-277 ; **59**, 209, 210, 316.
 Debout, **58**, 69, 72, 84, 89, 254, 258 ; **59**, 14, 120, 161, 256.
 Découvert (être), **59**, 14, 106, 120, 201.
 Se découvrir, **58**, 64, 67, 73, 89, 111, 132, 153, 163, 168, 201, 277 ;
 59, 10, 106, 141, 202.
 Démarche, **58**, 63, 113, 277.

Du corps

Dents,

des d., **58**, 33, 83, 201.

casser avec les, **58**, 70.

ronger avec les, **58**, 75, 93.

se nettoyer les, **59**, 256.

prendre une d. avec l'ongle du pouce, **58**, 183, 227.

la langue sur les, **58**, 245.

Déshabillé, **59**, 22.

en d., **58**, 190 ; **59**, 22.

Se déshabiller, **58**, 190, 201, 255, 265 ; **59**, 213.Se détourner, **59**, 166.

Doigts,

des d., **58**, 33, 83, 201.

gras, **58**, 94.

nus, **58**, 260.

engraisser les, **58**, 104.

engraisser avec les, **58**, 104.

faire nargue avec les, **58**, 183.

fouiller dans le nez avec le, **58**, 260.

érailler les yeux avec les, **59**, 189.

prendre avec ses, **58**, 330.

retirer avec les, **58**, 70.

montrer au, **58**, 122, 123.

le d. au milieu de la main droite, **58**, 235.

Donner,

des coups, **59**, 10, 116, 244.

un soufflet, **59**, 289.

Dormir, **58**, 68, 72, 87, 103, 170, 173, 201 ; **59**, 237, 256.

Dos,

du d., **58**, 33, 83, 206.

tourné, **59**, 160.

baisser le, **58**, 44.

derrière le, **58**, 39.

se faire un gros, **58**, 44.

se mettre sur le, **58**, 32, 72, 237.

S'éloigner, **59**, 142.S'endormir, **58**, 170.

Du corps

Épaules,

- des é., 58, 33, 201.
- fardeau sur les, 58, 83.
- manteau sur les deux, 58, 16 ; 59, 27, 104.
- serviette pliée sur les, 58; 19.
- tomber sur les, 58, 41.
- ne pas tourner les, 59, 138.
- regarder par-dessus l', 58, 178 ; 59, 20.

S'essuyer, 58, 66, 94.

Estomac, 59, 264, 265, 290, 291.

Éternuer, 58, 16, 21, 33, 37, 83, 102, 163, 201, 227 ; 59, 10.

S'éveiller, 59, 296.

Exercer le corps, 58, 45.

Exercice, 59, 137.

Extérieur,

- son e., 58, 6, 63, 82, 334 ; 59, 26, 284, 324.
- sage, 58, 174.
- posé, 58, 174.
- retenu, 58, 175.
- conforme aux, 58, 337.
- manières e., 59, 302.

Face, 58, 256, 260 ; 59, 214.

Faire,

- place, 59, 17.
- des signes, 59, 12, 107, 142, 201.

Flairer (les viandes), 58, 28, 104.

Front,

- du f., 58, 33, 83, 201.
- sur le, 58, 39, 235, 324.
- de la largeur de son, 58, 236.
- mettre dessus son, 58, 38.
- se frapper le, 58, 166.
- se frotter le, 58, 166.
- ridier le, 58, 84.

Frotter, 58, 94.

Se frotter, 59, 20.

Du corps

Fureter, **59**, 21, 22.

Genoux,

des g., **58**, 33, 83, 201.

à g., **58**, 65, 79, 84, 236, 237, 243, 244, 246, 247, 251, 258 ; **59**, 188, 295, 296.

à deux g., **58**, 243.

en terre, **58**, 39, 258.

croiser ses, **58**, 263.

Geste, **58**, 63, 113, 169, 171, 174, 276, 278, 325 ; **59**, 26, 243.

Gorge, **59**, 212.

Se gratter, **58**, 94.

Grimaces, **58**, 30.

faire des, **58**, 34 ; **59**, 189.

Habiller, **58**, 101, 102, 105.

S'habiller,

modestement, **58**, 242.

promptement, **58**, 247, 256 ; **59**, 215.

proprement, **58**, 68.

comment s'h., **58**, 242.

manière de, **58**, 202, 229.

que faut-il observer en, **58**, 255, 265 ; **59**, 213.

avec pudeur, **59**, 214.

avec honnêteté, **59**, 214.

Habit, **58**, 16, 33, 41, 48, 101, 102, 105, 132, 178, 185, 190, 201, 228, 229, 240, 252, 265, 278, 335, 337, 338, 343, 346 ;

59, 22, 117, 126-132, 175, 181, 210, 212, 227, 235, 239, 240, 255, 261, 262, 327.

bas, **58**, 41, 201, 206 ; **59**, 12, 117.

bonnet de nuit, **58**, 71, 168 ; **59**, 104.

chapeau, **58**, 41, 65, 67, 173, 201, 229, 243, 254, 263 ;

59, 104, 106, 141, 175, 241, 295, 296.

chemise, **58**, 201, 206 ; **59**, 12.

coiffe, **58**, 207.

cordon, **58**, 65.

cravate, **58**, 201, 206 ; **59**, 12.

gant, **58**, 181, 201, 235, 243, 263, 346 ; **59**, 12, 15, 93, 104, 203.

hardes, **58**, 190 ; **59**, 22.

jupe, **59**, 128, 168.

Du corps

Habit (suite)

- juste-au-corps, 58, 16.
 linge, 58, 65, 299 ; 59, 22, 255.
 manteau, 58, 65, 67, 178, 201 ; 59, 12, 27, 97, 104.
 masque, 58, 207.
 mouchoir, 58, 277, 228.
 pantoufles, 58, 252.
 parure, 58, 101, 102, 105.
 poche, 58, 69.
 pourpoint, 58, 16.
 robe, 58, 178, 207, 215.
 robe de chambre, 58, 168, 252 ; 59, 22, 104.
 souliers, 58, 65, 201, 206 ; 59, 12.

Haleine, 59, 142.

Humer, 58, 104, 130.

Inclination, 58, 18, 42, 64, 87, 89 ; 59, 295, 296.

S'incliner, 58, 181, 238 ; 59, 202.

Incommodé, 58, 225, 261 ; 59, 300.

Infirmes, 58, 225.

Jambes,

- des j., 58, 33, 83, 102, 201, 206.
 nues, 59, 214.
 agiter la, 58, 111.
 croiser les, 59, 243.
 élargir les, 58, 94.
 étendre les, 58, 94.
 mettre ses, 58, 49, 128 ; 59, 116.
 mettre entre ses, 58, 263.
 poser j. sur l'autre, 58, 128.
 poser mal les, 59, 22.
 retirer ses, 58, 72, 111 ; 59, 216, 237.
 sur la, 58, 41.
 de mauvaises j., 59, 12.
 Jeter, 58, 67, 69, 70, 73, 163 ; 59, 16.
 Se jeter, 58, 163 ; 59, 9.
 Jeux qui exercent le corps, 58, 45.

Du corps

Joues,

- des j., **58**, 33, 83, 201.
 - enfler les, **58**, 263.
 - donner un soufflet sur la, **59**, 242, 289.
 - donner sur la, **59**, 116.
 - présenter l'autre, **58**, 326 ; **59**, 242, 289.
 - toucher sur la, **58**, 167.
- Jouer (des instruments), **58**, 257, 180.

Langue,

- de la l., **58**, 33, 83, 201.
 - légère, **58**, 116.
 - prompte, **58**, 116.
 - aiguë, **58**, 116.
 - déliée, **58**, 116.
 - double, **58**, 341.
 - qui rend témoignage, **58**, 322.
 - la garder du mal, **58**, 312.
 - donner un frein à sa, **58**, 340.
 - retenir sa, **58**, 340.
 - veiller sur sa, **58**, 313.
 - la légèreté de la, **58**, 321.
 - prompt de la, **58**, 321.
 - sur la, **58**, 244.
 - le bout de la, **58**, 244, 245.
 - tirer la, **58**, 263.
- Se laver, **58**, 48, 87.
- Lécher les doigts, **59**, 190.
- Lever (le), **58**, 101, 102, 105, 119, 178, 185, 201, 250.
- Se lever, **58**, 89, 204, 247, 265, 295, 296.
- promptement, **58**, 247, 255 ; **59**, 15.
 - avant les autres, **58**, 187 ; **59**, 114, 119.
 - dès averti, **58**, 68.
 - le premier, **59**, 24.
 - le matin, **58**, 68, 265.
 - vers le midi, **58**, 336.
 - de dessus son siège, **59**, 10, 14, 120.
 - avec circonspection, **59**, 15, 214.
 - pour l'amour de vous, **59**, 162.

Du corps

Lèvre,

des l., **58**, 33, 83, 201.

bord de la, **58**, 244.

sur les, **58**, 244.

trop fermées, **58**, 84.

honorer des, **58**, 329.

Louche (contrefaire le), **58**, 30 ; **59**, 189.

Mâcher, **58**, 244 ; **59**, 10.

Main, **58**, 18, 19, 30, 31, 33, 42, 43, 44, 65, 68, 70, 73, 83, 93, 94, 104, 108, 111, 120, 123, 163, 167, 168, 178, 179, 181, 187, 201, 215, 239, 243, 253, 256, 260, 263, 264, 321 ; **59**, 214, 246.

droite, **58**, 42, 67, 163, 265, 236, 239, 243, 244 ; **59**, 141, 166.

gauche, **58**, 42 ; **59**, 141, 166.

jointes, **58**, 236, 237, 243, 244.

l'une contre l'autre, **59**, 239.

nue, **59**, 203, 213.

avec la, **59**, 27.

à main gauche, **59**, 164.

à deux mains, **58**, 70, 93.

à la main, **59**, 27.

à pleines mains, **58**, 75, 93.

se frotter les, **58**, 167 ; **59**, 201.

toucher les, **59**, 256.

donner la, **59**, 12, 203.

mettre sa m. dans la m. de l'autre, **59**, 203, 268.

offrir sa, **58**, 167 ; **59**, 268.

porter la m. à, **58**, 256, 317, 318 ; **59**, 213.

présenter sa, **58**, 168 ; **59**, 108, 268.

baiser les, **58**, 215, 324.

essuyer les, **59**, 190.

laver les, **58**, 203 ; **59**, 133.

lever les, **59**, 116, 242.

torcher les, **58**, 104.

Maintien, **58**, 33, 62, 65, 82, 83, 174, 176, 178, 185, 201 ; **59**, 126, 233, 237, 238, 292.

Malade, **58**, 245, 250, 265 ; **59**, 300, 301.

Maladie, **58**, 205, 206.

*Du corps***Manger,**

le m., **58**, 105, 154, 163, 240, 318, 338.

beaucoup, **58**, 225.

trop de pain, **58**, 68.

à toute heure, **58**, 73.

demander à, **58**, 255.

s'empresse pour, **58**, 318.

se précipiter à, **58**, 263.

sans avoir lavé ses mains, **58**, 328.

ne pas oser, **58**, 173.

cesser le premier de, **58**, 318.

peu, **58**, 318.

avec précipitation, **58**, 318.

avec bienséance, **58**, 317.

avec honnêteté, **58**, 317.

avec modération, **58**, 318.

avec retenue, **58**, 318.

avec foi et piété (pain béni), **58**, 257.

dans les rues, **58**, 67.

dans et hors l'église, **58**, 257.

ce que l'on a commencé de, **58**, 70.

parler de choses qu'on m., **58**, 266.

choses à faire avant que de, **58**, 203.

Manières extérieures, 59, 302-312.

Marcher,

du m., **58**, 81, 82, 85-86, 105, 204, 262, 278 ; **59**, 256.

la façon de, **58**, 65.

trop courbé, **58**, 111.

trop gravement, **58**, 111.

trop lentement, **58**, 111.

légèrement, **59**, 295.

posément, **59**, 295.

d'un pas égal, **59**, 139.

d'un pas modeste, **59**, 296.

d'un pas non précipité, **59**, 296.

sur la pointe des pieds, **58**, 111.

en dansant, **58**, 111.

en sautillant, **58**, 111.

Du corps

Marcher (suite)

- en traînant les pieds, **58**, 111.
- avec peine, **59**, 12.
- avec plus de facilité, **58**, 261.
- en silence, **59**, 296.
- dans une grande modestie, **59**, 296.
- avec respect, **59**, 246.
- découvert, **58**, 111.
- dans les rues, **58**, 21.
- avec un Grand, **58**, 157.
- tant soit peu devant, **59**, 140.
- et la Bible, **58**, 310, 311, 336, 346.

Membres,

- de son corps, **58**, 174.
- contenir ses, **58**, 170.
- se servir de ses, **59**, 325.
- honteux, **58**, 255, 265 ; **59**, 213.

Mine, **58**, 169, 174.Ministère du corps, **58**, 217.Monter à cheval, **59**, 10, 112.Mordre, **58**, 244.Se moucher, **58**, 21, 33, 37, 65, 83, 102, 201.

Mouvements,

- du corps, **58**, 278.
- indécents, **58**, 279.
- composition des, **58**, 83.

Narines, **58**, 260.Nécessités naturelles, **58**, 83.“Négation” du corps, **58**, 64, 71, 72, 83, 201, 247, 255, 256 ; **59**, 194.Se nettoyer, **58**, 65, 68.

Nez,

- du n., **58**, 33, 83, 201, 260.
- froncer le, **58**, 260.
- remuer le, **58**, 260.
- rider le, **58**, 84.
- avoir bon, **58**, 260.
- parler du, **58**, 263.
- mettre dans le, **59**, 10.

Du corps

Nudités, 59, 212, 261.

Ongle, 58, 33, 83, 183, 201, 227, 263 ; 59, 101.

Oreilles,

des o., 58, 33, 83, 201.

couvertes des cheveux, 59, 315.

découvertes, 59, 315.

bien nettes, 59, 315.

toutes nues, 59, 315.

un anneau attaché à l', 58, 265.

des perles pendues aux, 59, 315.

le chapeau sur l', 58, 41.

les cheveux derrière l', 58, 254.

la parure des, 59, 315.

se boucher les, 58, 320.

Palais, 58, 244.

Pâlis, 58, 171.

Se parer, 58, 154.

Parler, 58, 101, 103, 105, 141, 204, 219, 224, 251, 264, 267, 322, 340, 341, 347.

Pas (un),

égal, 59, 139.

modeste, 59, 296.

non précipité, 59, 296.

Se peigner, 59, 261.

Péter, 58, 256.

Pieds,

des p., 58, 33, 83, 178, 201.

contenance des, 58, 174.

gauche, 59, 142.

pointe des, 58, 31, 32.

arrêtés, 59, 188.

joint, 58, 128 ; 59, 243.

pris dans le piège, 58, 310.

les battre, 58, 263.

les branler, 58, 174.

le couler, 59, 141, 142.

les croiser, 58, 128 ; 59, 188.

Du corps

Pieds (suite)

- les écarter, 59, 188.
- les glisser, 59, 141.
- les mettre dessus, 58, 163.
- les remuer, 58, 94, 174, 188.
- les serrer, 59, 188.
- les taper, 58, 111.
- le tirer, 59, 141, 142.
- les traîner, 58, 44, 111.
- les laisser voir nus, 59, 214.
- coup de, 59, 116, 244.
- rouler des pierres aux, 58, 67.

Poitrine, 58, 16, 41, 244, 246 ; 59, 291.

Port (le),

- du p., 58, 21, 33, 83, 178, 185, 201 ; 59, 126, 233.
- d'une personne, 58, 5 ; 59, 26, 284, 295, 320, 321.
- de toutes les parties du corps, 58, 63.
- l'indécence du corps, 58, 325.

Porter,

- un siège, 59, 162.
- sur soi des senteurs, 58, 65.

Postures,

- les différentes p. du corps, 58, 65.
- enseigner d'autres, 58, 67.
- en quelle p. se mettre, 58, 72, 258 ; 59, 237.
- tenir une, 59, 261.
- garder la même, 58, 89.
- se dit de la, 58, 169.
- bienséante, 59, 239.
- décente, 59, 216.
- indécente, 58, 71, 174, 278, 279 ; 59, 21, 215, 216, 237.
- extravagante, 59, 21.
- grotesque, 59, 21.
- modeste, 59, 216.
- respectueuse, 59, 142.
- ridicule, 59, 21, 28.

Pouce, 58, 183, 227.

Pousser, 58, 167.

Du corps

Prendre, **59**, 10.

Se promener, **58**, 86, 184, 204, 253 : **59**, 97, 138, 256.

Promenade, **59**, 137.

Propreté, **58**, 62, 65.

Ramasser, **59**, 10, 29.

Récréation, **58**, 68, 203, 228.

Se reculer, **59**, 27, 138, 141.

Regard,

le r., les r., **58**, 83, 276, 278.

doux, **59**, 266.

naturel, **59**, 266.

sans affectation, **59**, 266.

de travers, **59**, 116.

Regarder,

doucement, **59**, 141.

effrontément, **58**, 243.

fixement, **59**, 142, 212.

honnêtement, **59**, 141.

seulement, **58**, 243.

avec avidité, **58**, 317.

en face, **59**, 243.

de travers, **58**, 30, 35 : **59**, 116.

en tenant un œil fermé, **59**, 189.

par-dessus l'épaule, **58**, 178 ; **59**, 20.

nos corps, **59**, 214.

le sein d'une femme, **59**, 212.

les personnes qui passent, **58**, 132, 342.

quelqu'un, **59**, 266.

des choses inutiles, **58**, 311 ; **59**, 195.

si on le resalue, **58**, 132.

Se relever, **58**, 181.

Remuer, **58**, 84.

Repas, **58**, 68.

Repos, **58**, 68.

Se reposer, **58**, 330.

Respirer, **58**, 83.

Se retirer, **59**, 27, 166.

Du corps

Se retourner, 59, 138.

Se réveiller, 58, 336 ; 59, 298.

Révérance, 58, 16, 39, 89, 204, 206, 207, 215, 227, 244, 251 ; 59, 10, 15, 21.

Rire,

s'abtenir de, 58, 74.

élever sa voix en, 58, 318.

éclat de, 58, 279.

tout bas, 58, 318 ; 59, 240

Ris, 58, 279, 325.

Roter, 58, 256.

Rougir, 58, 173.

Sain, 58, 265.

Se saisir de, 59, 10.

Saluer, 58, 342 ; 59, 141.

manières de, 58, 87, 204 ; 59, 141, 276.

façons de, 58, 132.

le maître, 59, 295, 296.

les parents, 58, 68.

les dames, 58, 153.

les personnes, 59, 97, 142.

la compagnie, 59, 138, 141, 142, 162.

quelqu'un, 58, 207, 215.

pour, 58, 207.

le premier, 58, 163 ; 59, 141.

avec respect, 59, 18, 166.

passer devant sans, 58, 39.

Se saluer, 58, 340.

Salut, 58, 157.

Santé,

de l'enfant, 58, 119.

du corps, 59, 137.

désirer la, 58, 227.

parler de, 58, 205, 206.

nuire à, 58, 68.

égale, 58, 325.

sommeil de, 58, 318.

Sauter, 58, 276.

Du corps

Sein, 59, 212.

Sexe,

de même, 58, 48, 49.

de s. différents, 58, 48, 49.

Siffler, 59, 28.

Sommeil, 58, 68, 103, 325, 346 ; 59, 298, 299.

Sommeiller, 59, 256.

Souffler, 58, 104.

Soupirer, 58, 64, 246.

Sourcils, 58, 33, 83, 201.

Sucer, 58, 75, 93, 94.

Talons, 58, 31, 32, 41, 111 ; 59, 20, 188.

Se tenir,

manière de, 59, 319.

debout, 59, 10, 296.

droit, 58, 251 ; 59, 256.

de front, 59, 142.

de bonne grâce, 58, 251.

Tenue, 58, 102.

Tête,

de la t., 58, 33, 83, 102, 178, 201.

le devant de la, 58, 41.

le tour de la, 58, 236.

hors la, 59, 214.

tenir comme il faut la, 59, 256.

droite, 58, 244.

un peu baissée, 58, 79, 84.

modestement levée, 58, 236, 243.

couverte, 58, 183.

découverte, 58, 69.

nue, 58, 483, 187, 246, 252 ; 59, 119.

avancer la, 58, 244.

branler la, 59, 256.

dandiner de la, 58, 153.

suivre de la, 58, 153.

hausser la, 59, 256.

secouer la, 59, 256.

Du corps

Tête (suite)

- tourner la, **58**, 39, 84.
- gratter la, **59**, 256.
- se nettoyer la, **58**, 65.
- dresser les cheveux à la, **58**, 320.
- coup de, **58**, 181.

Tirer, **59**, 10.Toucher, **59**, 142, 190, 202, 212, 213, 214.Tourner, **59**, 139, 164.Se tourner, **58**, 188 ; **59**, 138, 139, 142.Tousser, **58**, 35, 65, 83, 163, 201.Travailler, **58**, 68 ; **59**, 296, 297.Tremblement, **59**, 242.Uriner, **58**, 201, 256.

Ventre,

- presse, **58**, 256.
- couché sur le, **58**, 72 ; **59**, 237.
- se mettre sur le, **58**, 32.
- remplir son, **58**, 339.
- faire leur dieu de leur, **58**, 338.

Vêtement, **59**, 214, 239.Se vêtir, **58**, 132, 278 ; **59**, 212, 319.Vêtu, **59**, 117.Vieillard, **58**, 170.

Visage,

- du v., **58**, 33, 83, 201.
- air du, **58**, 84, 317.
- composer son, **58**, 65, 84, 265, 317 ; **59**, 199, 266.
- cache son, **58**, 41.
- le masque sur le, **58**, 207.
- se voiler le, **58**, 335.
- hormis le, **58**, 32, 71 ; **59**, 216, 237.
- tourner de côté le, **58**, 227.
- chagrin, **59**, 199, 266.
- débonnaire, **58**, 84.
- toujours égal, **59**, 242.

Du corps

Visage (suite)

étonné, 58, 84.

gai, 59, 195, 219, 244.

trop gai, 58, 84.

faire paraître beaucoup de gaîté sur le, 59, 197.

gravement joyeux, 58, 84.

la gravité reluit sur son, 58, 324.

l'honneur et la beauté du, 58, 260.

libre, 59, 144.

mélancolique, 59, 195, 199, 219, 266.

trop ouvert, 58, 84, 167 ; 59, 116, 244.

sévère, 58, 84.

tranquille, 58, 84.

toujours tranquille, 59, 242.

triste, 58, 84.

laver le, 58, 242.

se nettoyer le, 58, 65, 68.

Voix, 58, 90, 116-117, 180, 220, 221, 278, 318 ; 59, 240.

Vue, 58, 33, 83, 175, 201, 243, 312, 317, 324 ; 59, 141, 189, 237, 239.

Yeux,

des y., 58, 33, 83, 201.

composer ses, 58, 34.

attachés à un objet, 58, 35.

baissés, 58, 237, 244.

désagréables, 58, 34, 174 ; 59, 238.

doux, 58, 34, 174 ; 59, 194, 238.

effrayés, 58, 35.

égarés, 58, 35, 131.

élevés, 58, 310.

fermés, 58, 35, 263 ; 59, 189.

gracieux, 58, 34 ; 59, 238.

mauvais, 59, 238.

médiocrement ouverts, 58, 36.

paisibles, 58, 34, 174 ; 59, 194, 238.

retenus, 58, 34, 35, 174, 175 ; 59, 194, 238, 239.

dans une grande retenue, 59, 296.

de travers, 59, 116.

Du corps

Yeux (suite)

- attacher ses, **58**, 36.
- avoir devant les, **58**, 311.
- détourner les, **58**, 311, 312 ; **59**, 195.
- dévoré des, **58**, 35.
- élever les, **58**, 64, 246.
- érailler les, **58**, 30, 34 ; **59**, 189.
- faire des grimaces avec les, **58**, 30, 34 ; **59**, 189.
- jeter les, **58**, 131, 178.
- lever les, **58**, 131.
- se nettoyer les, **58**, 65, 68.
- ouvrir les, **58**, 35 ; **59**, 239.
- parler avec les, **58**, 103.
- comment tenir les, **58**, 243.
- la règle à l'égard des, **58**, 36.
- ce qui paraît sur les, **58**, 34, 317.
- images de l'âme, **58**, 34.

Les vertus de la Bienséance et de la Civilité (et les défauts ou vices qui leur sont opposés)

- Abaisser les autres, 58, 94.
 Abattement, 58, 249.
 Accomoder les autres, 58, 94.
 S'en faire accroire, 58, 44.
 Actions, 58, 158, 159, 175, 208, 218, 326 ; 59, 127, 220, 278, 303, 331-
 agréables, 59, 220, 332.
 belles, 58, 148.
 bonnes, 58, 89.
 chrétiennes, 59, 287.
 déshonnêtes, 58, 226.
 difformes, 58, 159.
 extérieures, 58, 26, 160, 175 ; 59, 219, 263, 285, 300, 314, 318.
 importantes, 58, 149.
 infâmes, 58, 320.
 intérieures, 59, 314.
 libres, 58, 169.
 inciviles, 58, 159.
 mauvaises, 58, 89.
 morales, 58, 118, 208, 217.
 quiètes, 58, 169.
 réglées, 58, 61, 84, 175.
 ridicules, 58, 90.
 saintes, 58, 175, 333 ; 59, 219, 293, 294, 300, 332.
 téméraires, 58, 282.
 de colère, 58, 98.
 de grâce, 58, 15, 18.
 de la vie, 58, 317.
 composer ses, 58, 84.
 contenir ses, 58, 170.
 sanctifier ses, 58, 84 ; 59, 302.
 les plus communes, 58, 313, 317.
 faites pour l'amour de Dieu, 58, 338.
 faites pour la gloire de Dieu, 58, 338.
 l'Esprit qui doit animer toutes nos, 59, 218, 332.
 qui sont des Mystères, 59, 304-312.
 qui parlent, 59, 198.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

- le fondement des, 58, 269.
- Adresse, 59, 204.
- Adultère (mère), 58, 277 ; 59, 316.
- Affabilité, 58, 215 ; 59, 331.
- Affable, 59, 330.
- Affectation, 58, 85, 86, 90, 132, 143, 229, 265 ;
59, 164, 198, 199, 235, 236, 237, 266.
- Affection, 58, 318 ; 59, 230, 231.
vertu "pivot", 59, 233, 263-268.
conforme à celles de J.C., 59, 264, 312.
dérégulée, 58, 36, 265 ; 59, 181, 199, 266.
naturelle, 59, 264, 265.
singulière, 59, 265.
- af. à, 58, 154.
- uni d', 59, 329, 330, 331.
- avec, 58, 339 ; 59, 211, 224, 266, 329.
- par, 58, 154.
- pour la parole de Dieu, 58, 297.
- pour la terre, 58, 338, 339.
- s'attirer l', 59, 268.
- gagner l', 58, 249.
- changer nos, 59, 264, 265, 290.
- commander à nos, 59, 200.
- concilier l', 58, 159 ; 59, 220.
- marque d', 58, 168 ; 59, 247, 263, 268.
- protestation d', 59, 198, 268.
- témoignage d', 59, 149, 255, 267.
- étant quelque chose de bien bas, 59, 265.
- Afféterie, 58, 236.
- Affront, 59, 242, 277, 288, 289, 330, 331.
- Agir fidèlement, 58, 320, 324.
- Agréable (se rendre), 58, 346 ; 59, 204, 208, 218, 268.
- Agrément, 58, 159 ; 59, 220, 240.
- Aigreur, 58, 24, 116, 200, 208, 217.
- Aimable (se rendre), 58, 143, 200, 207, 208, 216, 218, 252, 264, 317, 322, 343 ;
59, 241.
- Aimé (se rendre digne d'être), 59, 200.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

Aimer

Dieu, **58**, 38, 117, 274.
 ses ennemis, **58**, 331.
 ses père et mère, **59**, 249.
 ses frères, **58**, 333, 334.
 ses aises, **58**, 149.
 ses plaisirs, **58**, 149.
 savoir a., **59**, 200

Air

charitable, **59**, 229.
 franc, **58**, 177.
 grave, **59**, 244.
 honnête, **59**, 229.
 ingénu, **58**, 177.
 séricux, **59**, 244.

Ambitieux, **58**, 148 ; **59**, 180.

Ambition, **58**, 147, 148, 171, 282 ; **59**, 180-183, 186-187.

Âme,

agréable à Dieu, **59**, 227.
 basse, **59**, 188.
 belle, **59**, 220, 227.
 chrétienne, **58**, 150 ; **59**, 187, 302.
 peu chrétienne, **59**, 187, 302.
 bien cultivée, **59**, 220.
 bien née, **59**, 189, 200, 205.
 généreuse, **58**, 150 ; **59**, 193.
 incarnée, **59**, 216.
 vile, **59**, 193.
 et corps, **59**, 216-217, 324.
 unie à la matière, **58**, 208.
 le fond de l', **58**, 34, 317.
 modestie de l', **59**, 240.
 grandeur d', **59**, 192.
 simplicité d', **59**, 240.
 les impressions de l', **58**, 118, 208, 218.
 les mouvements de l', **58**, 324.
 les yeux, images de l', **58**, 34.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

Âme (suite)

- plaire aux yeux de l', **59**, 220.
- les maladies de l', **58**, 145.
- exposer son, **59**, 211.
- assez malheureuse pour, **59**, 203.
- convertir les, **59**, 204.
- orner l', **59**, 240.
- ce qui peut rapprocher l'âme de Dieu, **59**, 222.
- Amitié, **58**, 164-167, 200, 231, 232, 317 ; **59**, 24, 200, 230, 231, 233, 275.
 - vécues par J.C., **59**, 203.
 - intime, **59**, 276.
 - particulière, **58**, 340 ; **59**, 276.
 - réciproque, **58**, 200, 252.
 - exprime l', **59**, 24.
 - marque l', **59**, 24, 140.
 - marque d', **58**, 167 ; **59**, 202, 203, 280, 307, 309, 310.
 - témoigner de l', **58**, 266.
 - témoignage d', **59**, 203, 275.
 - expression d', **59**, 148.
 - mots d', **59**, 200.
 - termes qui expriment l', **59**, 255.
 - termes qui marquent l', **59**, 255.
 - termes qui regardent l', **59**, 123, 200, 201.
 - gagner l', **58**, 142.
 - s'insinuer dans l', **58**, 26.
 - détruire l', **58**, 324.
- Amollir, **58**, 249.
- Amour
 - de Dieu, **58**, 222, 295, 302, 336 ; **59**, 228.
 - du prochain, **58**, 222, 324 ; **59**, 228.
 - fraternel, **58**, 342.
 - naturel, **58**, 274.
 - envers l'autre, **59**, 228.
 - d'un honneur, **59**, 302.
 - pour le N.T., **58**, 295, 302.
 - l'a. cultive la parole, **58**, 117.
- Amour-propre, **58**, 148, 159 ; **59**, 204.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

- Appétit (naturel), 58, 151.
 Applaudissement (chercher l'), 58, 148 ; 59, 220.
 Arrogance, 58, 192, 215.
 Attache au boire et au manger, 58, 338.
 Attentif, 58, 25, 321.
 Attention, 58, 221.
 à, 59, 326, 327.
 à soi, 59, 205.
 sur soi, 58, 221 ; 59, 205.
 sans a, 58, 321 ; 59, 237.
 effort d', 58, 170, 172, 173, 176.
 Audace, 59, 242.
 Austérité, 58, 282.
 Avarice, 58, 45, 282, 341 ; 59, 223, 225.
 Aversion, 58, 117, 118, 332 ; 59, 178.
 Avidité, 58, 317.
- Badiner, 58, 173, 261 ; 59, 10, 188, 299.
 Badinerie, 58, 167 ; 59, 299.
 Bassesse, 58, 34, 282.
- Bien
 du prochain, 59, 226.
 inclination au, 59, 221.
 se porter au, 58, 25.
 vouloir du, 59, 269.
 pratique du, 59, 226.
 faire du, 59, 269, 302.
- Bienséance, 58, 52, 53, 55, 61, 62, 82, 143, 157 ; 59, 25, 26, 164, 175, 216, 237, 247, 283.
Tableau, 59, 230-231.
 vertu "pivot", 59, 231-232, 319.
 vertu chrétienne, 59, 218, 227, 283.
 chrétienne, 59, 55, 84, 97 ;
 59, 140, 203, 218, 255, 269, 275, 280, 281, 285, 302, 306, 309, 311, 314, 318.
 civile, 58, 55, 97.
 convenable, 58, 55, 97.
 due, 59, 262.
 incomparable (de J.C.), 58, 82.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

Bienséance (suite)

- mondaine, 58, 84 ; 59, 283.
- nécessaire, 59, 179.
- presque païenne, 58, 84 ; 59, 283.
- parfaite, 58, 182.
- pratiquée, 58, 106.
- recherchée, 58, 106.
- en usage, 58, 139.
- il est de la, 58, 16, 28, 31, 35, 41, 42, 86, 87, 91, 127, 129, 175, 322, 339 ;
59, 98, 117, 132, 141, 145, 146, 154, 214, 239, 244, 255, 256, 301.
- il serait de la, 58, 228.
- il serait tout à fait de la, 58, 228.
- il n'est pas de la, 59, 132, 145..
- contre la, 58, 15, 28, 39, 45, 70, 128, 130, 131, 132, 151, 174, 183, 227, 255, 261, 263,
264, 276, 320, 336, 338, 340 ;
59, 106, 124, 139, 197, 202, 203, 212, 214, 232, 237, 239, 241, 243, 276, 278,
302, 316.
- contraire à la, 58, 279, 339 ; 59, 207, 211, 232, 266.
- blessier la, 58, 82.
- choquer la, 58, 131 ; 59, 277.
- manquer à la, 58, 89 ; 59, 162.
- règles de la, 58, 24, 46, 55, 61, 97, 139, 158, 175, 313, 320, 342, 347 ;
59, 105, 106, 148, 205, 219, 220, 265, 277, 283.
- hors des règles de la, 58, 170.
- actions réglées par la, 59, 219, 300.
- garder la, 59, 210.
- pratique de la, 58, 176 ; 59, 228.
- il y a de la, 58, 278.
- il paraît de la, 59, 128.
- avec b., 58, 84, 241, 317, 321, 336, 339, 341, 343, 346.
- dans la, 58, 177, 232, 343, 346.
- pour la, 59, 111.
- regarder la, 59, 126.
- donner des marques de, 58, 84.
- donner des témoignages de, 59, 228.
- termes de, 59, 242.
- la b. demande, 59, 109, 232.
- la b. engage à, 59, 232.

*Les vertus de la Bienveillance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

Bienveillance (suite)

- la b. exige, **58**, 318 ; **59**, 96, 97, 206, 211, 218, 232, 254.
- la b. impose, **59**, 140, 232, 305, 307.
- la b. oblige, **58**, 118.
- la b. ne permet pas, **58**, 44, 123, 335 ; **59**, 116, 190, 232, 243.
- la b. prescrit, **58**, 340 ; **59**, 232.
- la b. requiert, **58**, 86.
- la b. ne souffre pas, **58**, 190 ; **59**, 232, 289.
- la b. veut, **58**, 17, 27, 183, 329 ; **59**, 109, 111, 154, 156, 163, 202, 206, 215.
- la familiarité est une, **58**, 231, 232.
- la propreté, partie de la, **59**, 126.
- ce que c'est que, **58**, 122, 123.
- la b. se règle sur la charité, **59**, 203.
- la b. est la convenance des actions, **59**, 127.
- la b. de nos actions, **58**, 161 ; **59**, 269.
- la b. des habits, **59**, 234.
- la b. de notre maintien extérieur, **59**, 234.
- la b. qu'on doit garder, **58**, 90 ; **59**, 105, 174.
- la b. qu'on doit observer, **58**, 142.
- emporter sur la, **58**, 72 ; **59**, 216.
- l'intérieure b., **59**, 234.
- la b. de table, **58**, 107.
- Bienveillant, **58**, 35, 49, 157, 231, 346 ; **59**, 25, 97, 105, 112, 239, 261, 266.
- Bienveillance, **58**, 80, 160, 221 ; **59**, 230, 231, 233.
 - chrétienne, **58**, 160.
 - marque de, **58**, 84, ; **59**, 140, 255, 267, 280, 283, 302, 307, 309, 311.
 - témoignage de, **58**, 167, 221 ; **59**, 149, 262, 267, 268.
- Blâmer, **58**, 208, 217.
- Blasphème, **58**, 120, 279 ; **59**, 316.
- Bon, **58**, 24, 26, 140, 180, 191, 341 ; **59**, 105, 174, 262.
- Bon sens, **58**, 160, 162, 317 ; **59**, 197, 205.
- Bonté
 - les b., **59**, 272.
 - de Dieu, **58**, 321.
 - d'une personne, **58**, 34, 317.
 - témoignage de, **58**, 167 ; **59**, 268.
 - abuser de la, **58**, 164, 231.
 - avoir la, **58**, 232.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

- Bouffon, **58**, 90.
 Brave
 véritable b., **58**, 150.
 faux b., **58**, 148.
 Brusque, **58**, 140.
 Brutal, **58**, 24, 148.
 Brutalité, **58**, 165, 166, 232.
- Cajoler, **58**, 171, 221, 276.
 Calme, **59**, 230.
 Calomniateur, **58**, 150.
 Calomnie, **58**, 150.
 Caressant, **58**, 142.
 Chagrin, **58**, 265, 324 ; **59**, 266.
 Se chagriner, **58**, 15, 45.
 Chair (désir de la), **58**, 332.
 Charitable, **59**, 229, 269.
 Charité, **58**, 46, 47, 62, 161 ;
 59, 17, 225, 226, 228, 229, 230, 231, 233, 241, 255, 269-280, 287, 319.
 chrétienne, **58**, 26, 92, 149, 191, 192 ; **59**, 105, 174, 221, 262, 269, 279.
 extérieure, **59**, 290.
 mutuelle, **58**, 282.
 parfaite, **58**, 340 ; **59**, 276.
 sincère, **59**, 290.
 mal réglée, **59**, 277.
 de Dieu, **58**, 206 ; **59**, 223.
 du prochain, **58**, 206 ; **59**, 223, 225, 272.
 civilisation de la, **58**, 6.
 il est de la, **59**, 245.
 manque de, **59**, 206.
 blesser la, **59**, 207.
 choquer la, **58**, 331 ; **59**, 277.
 contre la, **58**, 46 ; **59**, 276, 278, 303.
 manquement à la, **59**, 277.
 parler contre la, **58**, 205.
 faire c., **58**, 324.
 entretenir la, **59**, 255, 306, 309.
 mouvement de, **58**, 149, 151 ; **59**, 140, 280, 306.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

Charité (suite)

sentiment de, **58**, 106 ; **59**, 263, 318.

témoigner la, **59**, 273.

surgeon de la, **58**, 154.

se régler sur la, **59**, 140, 275, 280, 306, 309, 311.

doit, **59**, 278.

oblige, **59**, 272.

veut, **59**, 278.

Chaste, **58**, 277, 341 ; **59**, 316.

Chasteté, **58**, 71, 270, 337, 343, 346 ; **59**, 215, 223, 224, 226, 230, 237.

Choqué, **58**, 129.

Choquer, **58**, 91, 142 ; **59**, 146, 151, 188, 191, 245, 288.

Se choquer, **58**, 129, 165 ; **59**, 245, 330, 331.

Circonspect, **58**, 154, 319, 340.

Circonspection, **59**, 230, 231, 233.

compagne de la civilité, **58**, 171.

pratique de la, **58**, 82.

dans les paroles, **58**, 317.

parler avec, **59**, 246.

avec, **59**, 324.

avec beaucoup de, **58**, 181 ; **59**, 11, 143.

avec tant de, **58**, 15, 48 ; **59**, 15, 214.

beaucoup de, **59**, 204.

observer les mêmes, **58**, 164, 166.

Civil, **59**, 25, 112.

être c., **58**, 171, 192, 200, 216, 226, 251, 282 ; **59**, 105, 124, 262, 279, 301.

passer pour, **58**, 159, 162.

honnêteté c., **58**, 164.

vie c., **58**, 171 ; **59**, 176.

à l'égard de, **58**, 191.

Civilement, **58**, 257 ; **59**, 15, 24, 25, 146.

Civilisé, **58**, 104, 132.

Civilité, **58**, 61, 62, 101, 105, 110, 171 ; **59**, 25, 26, 110, 143, 148, 159, 247, 283, 318.

vertu "pivot", **59**, 231-233, 319.

vertu chrétienne, **59**, 218, 219, 283.

les vertus de la, cf. Tableau, **59**, 230-231.

chrétienne, **58**, 55, 84, 144, 208, 256 ; **59**, 218, 226, 229, 281, 283, 285, 289, 302, 314.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

Civilité (suite)

- d'un chrétien, 59, 229, 269.
- presque païenne, 58, 84 ; 59, 283.
- purement païenne, 59, 302.
- commune, 58, 144.
- non façonnée, 59, 242.
- fausse, 58, 157.
- libre, 59, 242.
- mondaine, 58, 84 ; 59, 283.
- naturelle, 59, 242.
- concernant la préséance, 59, 254.
- sainte, 58, 251.
- non superstitieuse, 59, 242.
- véritable, 58, 164.
- produite par la charité, 58, 251.
- faire c., 59, 162.
- formule de, 59, 122, 148.
- marque de, 59, 144.
- signe de, 59, 107.
- termes de, 59, 148.
- raffinement de la, 58, 160.
- pratiquer la, 58, 254.
- faire profession de, 58, 82, 97.
- avec, 58, 181 ; 59, 11, 29, 143.
- précepte de, 58, 157.
- règles de la, 58, 61, 138, 152, 158 ; 59, 105, 112, 205.
- règles touchant la, 58, 226.
- ne pas avoir de, 58, 192 ; 59, 263.
- contre la, 58, 17, 36, 44, 47 ; 59, 232, 261, 276, 278.
- blessier la, 58, 266.
- choquer la, 59, 11, 207, 276.
- obstacle à la, 58, 170.
- il faut la, 59, 19.
- devoirs de, 58, 26, 153.
- il est de la, 58, 47, 190 ; 59, 12, 24, 102, 254.
- la c. est de, 58, 190.
- la c. demande, 59, 124, 232.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

Civilité (suite)

- la c. donne, **58**, 341 ; **59**, 276.
- la c. exige, **59**, 141, 192, 218.
- la c. ne permet pas, **59**, 276.
- la c. prescrit, **59**, 232.
- la c. veut, **58**, 47, 190 : **59**, 17, 24, 232, 268, 278.
- la c. regarde le corps et l'esprit, **58**, 208.
- définition de la, **58**, 158-160, 169, 207, 216-218.
- principes généraux de la, **58**, 144.
- la circonspection compagne de la, **58**, 171.

Civilités (les), **59**, 155.

Cœur

- mon c., **59**, 312, 328, 334.
- des insensés, **58**, 322.
- bien bas, **58**, 279 : **59**, 210.
- efféminé, **59**, 188.
- généreux, **59**, 192.
- éloigné de J.C., **58**, 329.
- sanctuaire de J.C., **59**, 327.
- grand c., **59**, 240.
- n'avoir pas de, **58**, 149.
- sans c., **58**, 149.
- dans le, **58**, 117, 169, 295, 302, 303, 322, 325 : **59**, 273, 315.
- abondance du, **59**, 198, 208.
- langage du, **59**, 198.
- du fond du, **58**, 339 ; **59**, 211, 266.
- selon son, **58**, 324.
- se remplir le, **59**, 267.
- plénitude du, **58**, 331, 332.
- avoir le c. aux choses de la terre, **58**, 338, 339.
- conversion du, **58**, 298.
- appesantir le, **58**, 328.
- nourriture de notre, **58**, 296, 298.
- abusant son, **58**, 340.
- séduire son, **58**, 340.
- s'emparer du, **58**, 116.
- plaire à notre, **58**, 309.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

Cœur (suite)

témoigne son, 58, 117.

homme de, 58, 338 ; 59, 302.

le Dieu de leur, 59, 267.

Colère, 58, 44, 172, 200 ; 59, 224, 242, 289.

actions de, 58, 90, 98.

mouvements de, 58, 98.

paroles de, 58, 90, 98.

agité de, 58, 171.

ému de, 58, 270.

esprit éloigné de, 58, 337.

se mettre en, 58, 331 ; 59, 197, 288.

la c. s'allume, 58, 322.

le feu de la, 58, 322.

avec, 58, 92.

en, 58, 116.

Commodité (pour la), 58, 30 ; 59, 228, 269.

Compassion, 58, 153 ; 59, 208, 278.

Complaisance, 58, 89, 145, 157, 312 ; 59, 277.

Complaisant, 58, 207, 216.

Condescendance, 59, 230, 233, 277.

chrétienne, 58, 47 ; 59, 205.

surgeon de la charité, 58, 154.

avoir de la, 58, 167 ; 59, 116, 205, 244.

Concupiscence, 59, 176-179, 264.

Conduite, 58, 6, 229, 318, 340 ; 59, 126, 284, 295, 321, 326.

agréable, 58, 208.

belle, 58, 208.

chrétienne, 58, 149, 151, 229 ; 59, 209, 289.

extérieure, 58, 208 ; 59, 241.

honnête, 58, 151 ; 59, 209, 289.

réglée, 58, 160 ; 59, 228, 241, 318.

sage, 58, 160 ; 59, 228, 241, 278, 318.

vertueuse, 59, 229.

orienter une, 59, 317.

régler sa, 58, 165.

avec ses égaux, 58, 164.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

- Confiance, **59**, 231.
mutuelle, **58**, 141.
une certaine, **58**, 251.
faire paraître de la, **58**, 142.
ôter la, **59**, 205.
fondement de notre, **58**, 296.
- Confusion, **58**, 46, 152, 153 ; **59**, 245, 246, 277.
- Conscience (mauvaise), **59**, 116.
- Considération, **59**, 230, 231, 233.
avoir de la, **59**, 111, 114, 143, 147, 255.
avoir beaucoup de, **59**, 107, 161.
marquer de la, **59**, 144.
marques de, **59**, 149, 267.
- Constant, **58**, 282.
- Contenance, **58**, 34, 157, 169-177 ; **59**, 232, 234.
Se contenir, **58**, 170, 171.
- Contention, **58**, 92, 337.
- Contestation, **59**, 208.
- Contester (ne pas), **58**, 342, 347 ; **59**, 191, 197.
- Continent, **58**, 25.
- Contrister, **59**, 229.
- Convenable, **58**, 162.
- Convenance, **58**, 148.
- Convenir (à une chrétienne), **59**, 128.
- Coquetterie, **58**, 171, 173 ; **59**, 147.
- Courage, **58**, 282 ; **59**, 233, 301.
- Courageux, **59**, 223.
- Courtois, **58**, 215, 226.
- Courtoise, **58**, 215.
- Craindre Dieu, **58**, 25, 117, 333, 334.
- Crainte, **58**, 117, 141, 164, 172, 173 ; **59**, 242.
de Dieu, **58**, 24, 25, 38, 117, 273, 274, 334.
des jugements de Dieu, **58**, 297.
donner de la, **58**, 148.
- Crime, **59**, 209.
- Croire (en Dieu), **58**, 38.
- Cruauté, **58**, 30, 35 ; **59**, 116.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

- Curieusement, 58, 178.
 Curieux, 58, 25, 250.
 Curiosité, 58, 65, 229 ; 59, 234.
- Débauche, 58, 225, 325, 336, 339, 343 ; 59, 289.
 Débonnaire, 58, 25.
 Décemment, 59, 213, 216.
 Décence, 58, 335 ; 59, 230.
 Décent, 58, 29, 129, 343 ; 59, 213, 217.
 Décontenancé, 58, 169.
 Dédain, 58, 153, 183, 227.
 Défaut
 opposés, 58, 176.
 remarquable, 58, 81.
 un d., 58, 265 ; 59, 190.
 quelque d., 59, 254.
 de respect, 58, 92.
 du prochain, 59, 210.
 connaître ses, 59, 180.
 corriger ce, 58, 34, 174, 238.
 éviter plusieurs, 59, 237, 243, 256.
 ne pas parler des, 58, 39.
 vieillir dans ses, 58, 120.
 qui prennent racine en la nature, 58, 24.
 raillé sur ses, 59, 288.
 l'excès et le d., 58, 88.
- Déférer, 58, 254, 318 ; 59, 144.
 Déférence, 59, 230, 231, 233.
 définition, 59, 147, 148.
 raisonnables, 59, 179.
 utiles, 59, 179.
 avec, 59, 208.
 avoir de la, 58, 180.
 se faire quelque, 59, 133.
 garder une, 58, 208, 217.
 marquer beaucoup de, 59, 144.
 observer les mêmes, 58, 164, 166.
 témoignage de, 58, 342.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

- Dépit, **58**, 116 ; **59**, 180, 200.
 Déplaire à, **58**, 26 ; **59**, 220.
 Déplaisir, **59**, 302.
 Dérasonnable, **58**, 140 ; **59**, 208, 288.
 Dérégulé, **58**, 319, 330.
 Dérèglement, **58**, 45, 90 ; **59**, 210, 264.
 Désagréable
 à Dieu, **59**, 128.
 être d., **59**, 288.
 Désespoir, **58**, 117.
 Déshonnête, **58**, 17, 162, 164, 231, 341 ; **59**, 25, 210, 316.
 Déshonnêtement, **59**, 25.
 Déshonnêteté, **59**, 11, 25.
 Déshonneur, **58**, 150.
 Désintéressé, **58**, 282.
 Désintéressement, **58**, 272 ; **59**, 233.
 Désir
 dérégulé, **59**, 181, 182, 193, 205.
 intérieur, **59**, 306, 310.
 de savoir, **59**, 234.
 anime la parole, **58**, 117.
 acte de, **59**, 333.
 Désobliger (quelqu'un), **59**, 229, 269.
 Devoir
 d'état, **58**, 154, 308.
 de chaque état, **59**, 172, 174.
 des ecclésiastiques, **59**, 135.
 de la religion, **58**, 315.
 de la vie sociale, **58**, 315 ; **59**, 241.
 il est du, **59**, 96, 162, 301.
 sentiment contraire au, **59**, 243.
 Dévot, **58**, 282.
 Dévotion, **58**, 154, 156, 236, 246.
 Dignité, **58**, 63, 149, 343.
 Diligence, **59**, 224, 225, 226.
 Discernement
 sans d., **58**, 172 ; **59**, 138.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

- Discernement (suite)
 des choses bienséantes d'avec les malséantes, **58**, 160, 165.
 des chose honnêtes et déshonnêtes, **58**, 162.
 importance du discernement, **58**, 160-168.
- Discipline, **58**, 249.
- Disconvenable, **58**, 162.
- Discrétion, **58**, 87, 317 ; **59**, 231, 233.
 avec, **58**, 85, 90, 264 ; **59**, 206.
 avec beaucoup de, **59**, 246.
 avec grande, **58**, 92.
 sans, **58**, 321.
 conseille, **58**, 254.
 examiner la d. des personnes, **58**, 294, 303.
 il est de la, **58**, 189.
 le sel de la, **58**, 343.
- Disposition, **59**, 331.
 intérieures, **59**, 312, 323.
 du dedans, **58**, 158 ; **59**, 220.
 du dehors, **58**, 158 ; **59**, 220.
 qu'on doit apporter, **59**, 305.
 mauvaise d., **58**, 34, 317.
 se conformer aux, **58**, 282.
 s'unir aux d. de N.S., **59**, 303.
 aller dans les mêmes, **59**, 300, 301.
 être dans cette, **59**, 269.
- Disputes, **59**, 208.
- Dissimulation, **58**, 282.
- Dissimulé, **58**, 176, 222.
- Dissolu, **58**, 336, 339 ; **59**, 277.
- Dissolution, **58**, 90, 152, 154, 240, 277, 325, 338, 339, 343 ; **59**, 234, 316.
- Docilité, **58**, 257.
- Domination, **59**, 144.
- Doucement, **59**, 28, 141, 143.
- Douceur
 vertu, **59**, 224, 226, 230, 231, 233, 331.
 chrétienne, **58**, 149.
 édifiante, **58**, 343.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

Douceur (suite)

- de cœur, **59**, 223.
- du sentiment, **59**, 229.
- avec, **58**, 92, 251.
- par la, **59**, 330.
- pratique de la, **58**, 82.
- faire paraître de la, **59**, 244.
- faire un point d'honneur de cette, **58**, 148.
- être plein de, **58**, 342.
- abondance de, **58**, 322.
- obligé d'avoir de la, **58**, 167 ; **59**, 116, 244.
- qui gagne, **58**, 249.

Doux

- être d., **58**, 282, 347.
- regard d., **58**, 36.
- visage d., **58**, 265 ; **59**, 199, 266.
- yeux d., **59**, 194, 238.
- parole d., **58**, 322.
- le maître sera, **58**, 120.

Droiture, **58**, 317 ; **59**, 231, 246.

Duplicité, **58**, 141.

Édification,

- avec, **58**, 339.
- donner de l'é., **58**, 341, 347.

Édifier, **58**, 317.

Effronté, **58**, 176; **59**, 191.

Effrontément, **59**, 21, 22.

Effronterie, **58**, 165, 166, 188, 232 ; **59**, 14, 212.

Égal, **58**, 265.

S'élever (au-dessus des autres), **58**, 91.

Emportement, **59**, 245.

S'emporter, **58**, 47.

Émulation, **59**, 200.

Enivrement, **58**, 336.

S'enivrer, **58**, 336.

Ennui, **58**, 249.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

- Entendement, **59**, 234.
 Entendu (faire l'), **58**, 224.
 Entêté, **59**, 208, 288.
 Envie, **58**, 317, 321 ; **59**, 224, 225, 229, 246.
 Équivoque, **59**, 207.
 Espérance
 vertu théologique, **59**, 221, 226, 227, 229.
 de retour, **59**, 203.
 fortifie la parole, **58**, 117.
 Espérer
 en Dieu, **58**, 38.
 en la miséricorde de Dieu, **58**, 297.
 Esprit, **58**, 26, 103, 141, 280, 334, 337 ; **59**, 17, 126, 137.
 mon e., **59**, 312.
 bas, **58**, 279 ; **59**, 187, 189, 210, 301, 302.
 chrétien, **59**, 316.
 élevé, **59**, 189, 192, 240.
 éventé, **59**, 237.
 entreprenant, **58**, 287.
 étourdi, **59**, 237.
 fort (faire l'e.), **58**, 175.
 généreux, **58**, 145 ; **59**, 191.
 inquiet, **58**, 287.
 lâche, **59**, 187, 301, 302.
 léger, **58**, 35 ; **59**, 237.
 malin, **58**, 40.
 modeste, **58**, 338.
 pensif, **58**, 35.
 petit, **58**, 118.
 rampant, **59**, 92.
 superbe, **58**, 44.
 tranquille, **58**, 338.
 vague, **58**, 35.
 vulgaire, **59**, 92.
 dans le même, **59**, 300, 303.
 disposition de l', **58**, 119.
 inclination des, **58**, 120.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

Esprit (suite)

- plein de douceur, **58**, 338.
- plein de paix, **58**, 338.
- calme de l', **59**, 245.
- bassesse d', **59**, 188, 189, 237, 265.
- hauteur d', **59**, 284.
- petitesse de l', **58**, 188, 192, 265; **59**, .
- stupidité de l', **59**, 234.
- noblesse de l', **58**, 154 ; **59**, 161.
- donner des marques de son, **58**, 118, 208, 217.
- convaincre l', **59**, 180.
- tourner l', **58**, 141.
- relâcher l', **58**, 45 ; **59**, 23, 28.
- impression sur l', **59**, 179.
- qui machine quelque chose, **58**, 35.
- agitation de l', **58**, 117, 121.
- mouvement de l', **58**, 116.
- nonchalance de l', **59**, 234.
- perdre l', **59**, 316.
- troubler l', **58**, 225.
- de l'homme, **58**, 151 ; **59**, 195.
- corps et e., **58**, 208, 217-218.
- de libertinage, **59**, 209.
- du monde, **58**, 26, 61, 176, 278.
- de servitude, **58**, 334.
- de l'Évangile, **58**, 61, 176.
- éclairer son, **59**, 211, 266.
- former l', **58**, 140, 143, 208, 217.
- se former l', **58**, 143.
- se remplir l', **59**, 267.
- conversion de l', **58**, 298.
- renouvellement de l', **58**, 337.
- d'adoption, **58**, 334.
- de Dieu, **58**, 334, 337.
- du christianisme, **58**, 82 ; **59**, 195, 199.
- dans l', **58**, 118, 141, 142, 156, 169, 315 ; **59**, 204, 315.
- par l', **58**, 332, 333.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

Esprit (suite)

- selon l', **58**, 332.
- en e., **58**, 328.
- avoir de l', **58**, 143.
- faute d', **58**, 162.

Estime, **59**, 230, 231, 233, 283.

- de soi-même, **58**, 6, 208, 217, 334 ; **59**, 284, 322, 326.
- pour ses paroles, **58**, 74.
- due, **59**, 256.
- marque d', **58**, 84, 168 ; **59**, 268, 283, 302.
- faire paraître de l', **58**, 142.
- témoigner de l', **58**, 47 ; **59**, 24.
- attirer l', **59**, 241.
- pour se procurer l', **58**, 180.

Exactitude, **58**, 149.Exagérer, **59**, 145.Excès, **58**, 88, 241, 325 ; **59**, 151, 235, 277, 316.

- de bouche, **58**, 328, 332.
- de vin, **58**, 336, 338, 339, 343, 346.
- dans le boire et le manger, **58**, 240 ; **59**, 201.

Excuser, **58**, 46 ; **59**, 278.S'excuser, **58**, 180 ; **59**, 207.Fâcher (quelqu'un), **59**, 229, 269.Se fâcher, **58**, 15, 75, 165, 331 ; **59**, 197.Fâcheux, **58**, 141 ; **59**, 245.Fâcherie, **58**, 208, 217.Fadaise, **58**, 229 ; **59**, 235.Faible, **58**, 236.Faiblesse, **58**, 146.Fainéantise, **58**, 255, 266 ; **59**, 288.

Faire

- le bel esprit, **59**, 21, 22.
- s'en f. accroire, **59**, 21.
- du bien à, **58**, 331 ; **59**, 187.

Familiarité, **58**, 163-168.

- sortes de, **58**, 231-233.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

Familiarité (suite)

- indiscrète, **58**, 168 ; **59**, 268.
- insupportable, **58**, 167.
- de gens de peu, **58**, 167.
- termes qui expriment la, **59**, 255.
- termes qui marquent de la, **59**, 255.
- termes qui regardent la, **59**, 123, 201.

Familier, **58**, 142.

Familièrement, **59**, 154.

Fanfaron, **58**, 262.

Fantasque, **58**, 265 ; **59**, 266.

Faste, **58**, 41, 131, 132.

Fausseté, **58**, 171.

du cœur, **58**, 160.

dire aucune, **58**, 319, 340, 346 ; **59**, 207.

Faute, **58**, 30, 34, 35, 36, 40, 47, 170, 240 ; **59**, 203, 208, 241, 261.

Ferme, **58**, 282.

Ferveur, **58**, 290.

Fidèle, **58**, 277, 282, 324 ; **59**, 316.

Fidélité, **58**, 317 ; **59**, 198, 231, 233, 268.

Filouterie, **58**, 164, 231.

Flatter, **59**, 198.

Flatterie, **58**, 90, 116, 157.

Flatteur, **58**, 98, 222.

Foi

vertu théologique, **59**, 221, 226, 227, 229.

édifier la, **58**, 309.

accroissement de, **58**, 289.

dire avec, **58**, 235.

recevoir avec, **58**, 236.

regard de, **59**, 314.

s'assurer de la, **58**, 294, 303.

dans la, **58**, 341, 347.

contre la, **58**, 300.

Foi (être de bonne), **58**, 48, 149, 324.

Folâtre, **58**, 185.

Folie, **58**, 35.

Force, **58**, 249, 296 ; **59**, 176, 222, 223, 226.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

- Fornication, **58**, 341.
 Fort, **58**, 294.
 Fourbe, **58**, 149.
 Fourberie, **58**, 282.
 Franc, **58**, 282.
 Franchise, **58**, 317.
 Fripon, **58**, 149, 222.
 Friponnerie, **58**, 69.
 Froideur (faire paraître quelque), **58**, 254, 255.
 Fuir, **58**, 149.
- Gêne, **59**, 237.
 Généreux, **58**, 282.
 Générosité, **59**, 187, 192, 230.
 véritable, **58**, 150.
 Gloire, **58**, 148.
 vaine, **58**, 159 ; **59**, 182.
 Goinfre, **58**, 73.
 Gourmand, **58**, 69, 318.
 Gourmandise, **59**, 224.
 Goût de Dieu, **59**, 223, 224, 225, 226.
 Grâce,
 il est de mauvaise, **58**, 17, 18, 39, 46, 47.
 de bonne, **58**, 92.
 de meilleure, **58**, 109.
 Grandeur, **59**, 205.
 morale, **58**, 148-149.
 spirituelle, **58**, 148, 149-151.
 d'âme, **58**, 148, 192.
 Grave, **58**, 282 ; **59**, 26, 284, 295, 320, 321, 323.
 Gravité
 bienséante, **58**, 85.
 chrétienne, **58**, 6, 334 ; **59**, 26, 295, 321, 323.
 avec, **58**, 84.
 reluit sur le visage, **58**, 324.
 Grossier, **58**, 82, 122, 123, 176.
 Grossièreté, **59**, 102, 169.
 Guindé, **59**, 237.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

- Habitude (seconde nature), **58**, 120.
- Haïr (le vice), **58**, 118.
- Haine, **58**, 117, 332, 335.
- Hardi, **58**, 231, 232.
- Hautain, **58**, 90 ; **59**, 144.
- Hauteur d'esprit, **58**, 6.
- Homicide, **58**, 330.
- Homme
 civil, **58**, 169.
 efféminé, **58**, 29 ; **59**, 277.
 posé, **58**, 169.
 de cœur, **58**, 151.
 de parole, **58**, 48, 149 ; **59**, 24.
- Honnête, **59**, 25, 242, 269.
 être h., **58**, 108, 125, 127, 147, 171, 180, 191, 200, 226, 341 ; **59**, 105, 255, 262, 267, 302.
 h. chrétien, **58**, 25, 38.
 il n'est pas h., **58**, 29, 32, 49, 72, 73, 123, 129, 130, 151, 186, 190, 260 ; **59**, 9, 207, 237.
 peu h., **59**, 299.
 chose h., **58**, 162, 217.
 composition du corps, **58**, 79, 83-85.
 conversation h., **58**, 90.
 divertissement h., **58**, 152.
 exercice h., **59**, 137.
 expressions h., **59**, 144.
 homme h., **58**, 73.
 jeunesse h., **58**, 106.
 lettres h., **59**, 149.
 liberté h., **58**, 164.
 manières h., **58**, 69, 261 ; **59**, 143, 145.
 mœurs h., **58**, 266.
 mots h., **59**, 92, 93, 94.
 pudeur h., **58**, 158.
 passer pour, **58**, 159.
- Honnêtement, **58**, 16, 32, 141, 180, 217, 227 ; **59**, 24, 25, 28, 29, 141, 196, 202, 207.
- Honnêteté, **58**, 4, 62 ; **59**, 25.
 aimable, **58**, 164.
 chrétienne, **58**, 276 ; **59**, 243.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

Honnêteté (suite)

- civile, 58, 164.
- extérieure, 58, 201-208, 216-217.
- pratiquée, 58, 106.
- recherchée, 58, 106.
- des habits, 59, 234.
- la civilité est l', 58, 158 ; 59, 220.
- l'humilité est l', 59, 269.
- sentiment d', 58, 231.
- instruit de l', 58, 136.
- vient de l'usage, 58, 216.
- n'est pas pusillanimité, 59, 242.
- consentement de l', 58, 163.
- règles de l', 59, 12.
- il est de l', 58, 47, 48, 49, 127, 145, 189, 328 ;
59, 19, 24, 28, 112, 118, 139, 140, 156, 190, 191, 203, 215, 244, 288.
- l'h. apprend, 59, 243.
- l'h. demande, 58, 16, 190 ; 59, 24, 180, 208.
- l'h., doit engager, 58, 48 ; 59, 215, 279.
- l'h., ne permet pas, 58, 16, 279 ; 59, 116, 211, 243.
- l'h. ne peut souffrir, 58, 319, 346 ; 59, 207.
- l'h., veut, 58, 71 ; 59, 17, 215, 237, 278.
- pratique d', 58, 318.
- expression d', 59, 148.
- marque d', 59, 144.
- signe d', 59, 134.
- termes d', 59, 148.
- avec, 58, 15, 216, 241, 264, 317, 322, 336, 339, 343 ; 59, 143, 191, 214, 241, 299.
- par, 59, 114.
- avoir de l', 59, 212, 256.
- il y a de l', 58, 278
- faire cette h., 59, 202.
- faire plus d', 58, 153.
- le consentement de l', 59, 196.
- abuser de l'h. de l'autre, 58, 164, 231,
- blessé l', 58, 82 ; 59, 14, 191.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

Honnêteté (suite)

- choquer l', 58, 331 ; 59, 208.
- contraire à l', 58, 49 ; 59, 190.
- contre l', 58, 18, 32, 46, 73, 255, 265, 278 ; 59, 212, 299.
- manquer d', 59, 256.
- Honneur, 58, 147, 150, 308.
- dû, 58, 40, 89, 334 ; 59, 228.
- imaginaire, 58, 151 ; 59, 199, 302.
- vain, 58, 151 ; 59, 199, 302.
- véritable, 58, 71, 72 ; 59, 215.
- d'amitié, 58, 165, 166, 231.
- de cérémonie, 58, 165, 166, 231.
- du monde, 58, 148.
- du siècle, 58, 148.
- aimer l', 58, 26.
- sentiment pour l', 58, 164, 231.
- avec h., 58, 82 ; 59, 22.
- sans h., 58, 319.
- contre l', 58, 162.
- faire h., 58, 86, 254 ; 59, 100, 138, 141, 161, 165, 254.
- porter h., 58, 6, 165, 231, 232, 334 ; 59, 124, 174, 261, 284, 322, 326.
- rendre h., 58, 333, 334, 342 ; 59, 96, 113, 115, 150, 228, 254, 263.
- déférer l'h., 58, 90 ; 59, 144.
- garder l', 58, 49.
- se prévenir d', 58, 26, 251.
- marques d', 59, 124.
- témoignage d', 58, 342 ; 59, 228, 262.
- pratique d', 58, 176.
- avoir l'h. en recommandation, 58, 48 ; 59, 215.
- se faire h. de, 58, 167.
- s'attirer de l', 58, 132, 342.
- idée de l', 58, 117.
- son h., 58, 149.
- le point d', 58, 146-151 ; 59, 199.
- digne d', 59, 178.
- se faire rendre h., 58, 147, 157.
- remercier de l', 59, 138.
- place d', 59, 165.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

Honneur (suite)

h. de table, **58**, 107.

les h., **58**, 107 ; **59**, 182.

Honorer

Dieu, **58**, 39, 333 ; **59**, 228.

votre père et votre mère, **59**, 248.

vos maîtres et maîtresses, **58**, 40.

les Grands, **59**, 178, 179.

chacun selon son rang, **58**, 39.

un chacun, **58**, 26.

les autres, **58**, 132.

l'image de Dieu, **59**, 105.

humblement, **58**, 215.

être h., **59**, 182, 183.

personne qu'on doit, **58**, 190 ; **59**, 107, 112.

personne que l'on veut, **59**, 11, 21, 143.

Honte, **58**, 117, 150, 152, 338, 339 ; **59**, 180, 278.

Honteux, **58**, 122, 131, 152 ; **59**, 116, 117, 188, 207, 210, 212, 213, 227, 243, 244, 316.

Horreur (avoir de l'), **58**, 152.

Humble

être h., **58**, 142, 161, 162, 192, 216 ; **59**, 269, 279, 312.

ne pas être h., **58**, 159, 160.

paroles h., **58**, 324.

manières h., **58**, 144.

les Grands peuvent être, **59**, 180.

Humeurs, **58**, 200, 208, 217, 218.

S'humilier, **58**, 25, 334 ; **59**, 284, 326.

Être humilié, **59**, 277.

Humilité, **58**, 51, 159, 192, 249 ; **59**, 223, 226, 230, 233, 308.

véritable, **59**, 269, 310.

avec, **58**, 91.

avoir de l', **58**, 160.

pratique de l', **58**, 82 ; **59**, 312.

sentiment d', **59**, 180.

faire profession d', **58**, 34, 174 ; **59**, 238.

marque de grandeur d'âme, **58**, 192.

source de la modestie, **58**, 216, 218.

fondée sur la charité, **58**, 161 ; **59**, 229.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

Hypocrisie, **58**, 151 ; **59**, 182.

sans h., **58**, 282.

Hypocrite, **58**, 84, 329.

Immodestie, **58**, 74.

Impatience, **59**, 200.

S'impatienter, **58**, 15, 45.

Imperfection, **58**, 266 ; **59**, 278.

Impérieux, **58**, 222.

Impertinent, **59**, 128, 168, 210.

Impie, **58**, 149.

Impiété, **58**, 311 ; **59**, 289.

Importun, **58**, 98, 157, 182 ; **59**, 11, 108, 159, 202.

Imprudent, **58**, 264, 231 ; **59**, 246.

Impudence, **59**, 212.

Impudicité, **58**, 338, 339, 341, 343.

Impudique, **58**, 277 ; **59**, 316.

Impur, **58**, 331, 341 ; **59**, 208.

Impureté, **58**, 17, 266, 278, 338 ; **59**, 211, 224, 266.

Incivil, **59**, 25.

les .. **58**, 69, 141.

une chose, **58**, 121, 122.

une action très, **58**, 94.

devenir, **58**, 170.

cela est, **58**, 254.

il est, **58**, 82, 91, 103, 132, 179, 187, 255, 260, 342 ; **59**, 103, 161, 243.

il est tout à fait, **58**, 35, 47 ; **59**, 189.

il est très, **58**, 30, 35, 45, 183, 207, 318 ; **59**, 107, 116, 137, 138, 146, 158.

il est encore bien plus, **58**, 187.

Incivilité, **59**, 25.

c'est une, **58**, 30, 74, 91, 153, 165, 207, 231 ; **59**, 103, 107, 111, 133, 145, 146, 147, 189.

c'est une grande, **58**, 35, 44, 121, 122, 207, 251 ; **59**, 14, 20, 143.

c'est une très grande, **58**, 47, 93, 179, 181, 183, 227 ; **59**, 11, 102, 143, 277.

ce n'est pas une moindre, **58**, 94, 122.

c'est une trop grande, **58**, 168.

ce serait i., **59**, 99.

ce serait une, **58**, 28 ; **59**, 133.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

Incivilité (suite)

- il y a de l', **59**, 146.
- quelque espèce d', **58**, 254.
- le comble de l', **58**, 187.
- origines des, **58**, 172.
- la familiarité est une, **58**, 166.
- commettre plusieurs, **59**, 190.
- très incommode, **58**, 165, 232.

Inclination

- faire des, **58**, 89.
 - des esprits, **58**, 120.
 - naturelles, **58**, 338 ; **59**, 195.
 - qui dominant en vous, **58**, 281.
 - pour le bien, **59**, 334.
 - à faire le bien, **59**, 221.
 - exprimer plusieurs, **59**, 198.
- Incommode, **58**, 40, 140, 182 ; **59**, 30, 108, 140, 159, 195, 199, 202, 219.
S'incommoder, **58**, 47, 49, 94 ; **59**, 278.

Incongruité, **59**, 155.

Inconstant, **58**, 265 ; **59**, 266.

Incrédule, **58**, 155.

Indécemment, **58**, 261.

Indécent, **58**, 44, 72, 75, 123, 132, 151, 162, 174, 179, 261, 276, 278 ; **59**, 21, 101, 103, 104, 175, 190, 209, 210, 212, 214, 215, 216, 232, 237, 261, 298, 299, 316.

Indécence, **58**, 72, 172, 325 ; **59**, 9, 132, 190, 261.

Indévote, **58**, 155.

Indigne, **58**, 151.

Indiscret, **58**, 11, 246, 268.

Indiscrètement, **58**, 230.

Indiscrétion, **58**, 178 ; **59**, 20, 200.

Infâme, **58**, 152 ; **59**, 210.

Infamie, **58**, 152 ; **59**, 208.

Inébranlable, **58**, 282.

Inimitiés, **58**, 117, 121, 337.

Injures, **58**, 44, 116, 120, 129, 151, 208, 217, 322, 324, 331, 332 ;
59, 187, 191, 203, 242, 245, 277, 288, 289, 301, 302, 330, 331.

Injurié, **58**, 129 ; **59**, 301, 331.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

- Injurieux, **58**, 129, 222 ; **59**, 245, 288.
 Injuste, **58**, 149.
 Injustice, **58**, 311 ; **59**, 301.
 Innocence (reconnue), **58**, 150.
 Insensé, **58**, 318 ; **59**, 240.
 Insolence, **58**, 165, 166, 232 ; **59**, 182.
 Insolent, **58**, 16, 227.
 Instabilité, **59**, 234.
 Instinct, **59**, 205.
 Insulte, **58**, 151 ; **59**, 302.
 Intelligence, **59**, 246.
 Intempérance, **58**, 225, 317.
 Intempérant, **58**, 318.
 Intention, **59**, 300, 301, 303.
 Intérêts, **58**, 141 ; **59**, 200.
 Irréligion, **58**, 143, 263, 320.
 Irrévérence, **58**, 294, 303.
 Ivresse, **58**, 336.
 Ivrogne, **58**, 73, 225.
 Ivrognerie, **58**, 266, 328, 336, 339, 343 ; **59**, 211, 266.
- Jalousie, **58**, 139, 141, 248 ; **59**, 180.
 Joie, **58**, 117, 249 ; **59**, 197, 267.
 Jugement (bon), **58**, 162, 229 ; **59**, 235.
- Jurer
- sa foi, **58**, 17.
 - s'abstenir de, **58**, 184.
 - en vain, **58**, 320.
 - souvent, **58**, 320.
 - jamais, **58**, 17.
 - sans faire tort, **58**, 184.
 - par autorité du magistrat, **58**, 17.
 - devant une personne de qualité, **59**, 111.
 - dans une grande nécessité, **58**, 17.
- Jurement, **58**, 17, 184.
 Juste, **58**, 149.
 Justice, **59**, 231, 233, 255.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

Justice (suite)

- vertu cardinale, **59**, 222, 226.
- chrétienne, **58**, 26 ; **59**, 222, 225.
- travailler à acquérir la, **58**, 322, 325.
- vendre la, **58**, 149.
- se régler sur la, **59**, 280, 306, 309.

Laborieux, **58**, 25.

Lâche, **58**, 148.

- de courage, **58**, 21, 25.

Lâcheté, **58**, 221 ; **59**, 188, 237.

Larcin, **58**, 18, 46, 120.

Léger, **58**, 264, 321 ; **59**, 246.

Légèreté, **58**, 34, 35, 90, 333 ; **59**, 234, 235.

- d'esprit, **58**, 165, 166, 231, 232, 325.

- indiscreète, **58**, 321.

Libéral, **58**, 282.

Libéralité, **58**, 223, 225, 226.

Liberté

- chrétienne, **59**, 132.

- choquante, **58**, 231, 278.

- honnête, **58**, 164, 231.

- du moi, **59**, 193.

- des Grands, **59**, 106.

- accorder la, **58**, 148, 282.

- faire servir sa, **58**, 333, 335.

- prendre bien de la, **58**, 167 ; **59**, 201.

- prendre trop de, **58**, 322.

- avoir plus de l. pour, **59**, 209.

Libertin, **58**, 331 ; **59**, 208.

Libertinage, **58**, 143, 266 ; **59**, 209, 266, 289.

Libertine, **58**, 276.

Libre, **58**, 176, 333, 335 ; **59**, 21, 207, 213.

Libre arbitre, **59**, 193.

Licencieux, **58**, 240 ; **59**, 21, 23, 207.

Loi

- de Dieu, **58**, 132, 229, 255, 263, 265, 341 ; **59**, 176, 212, 213, 214.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

Loi (suite)

- de Jésus-Christ, **58**, 296.
- de la Religion, **59**, 209.
- nouvelle, **58**, 295, 302.
- ancienne, **58**, 295, 302.
- extérieure, **58**, 295, 303.
- intérieure, **58**, 295, 302, 303.
- vivante, **58**, 295, 302.
- de l'Esprit de vie, **58**, 295, 302.
- d'amour, **58**, 295, 303.
- de grâce, **58**, 295, 303.
- observateur de la, **58**, 341.
- prescrire des, **59**, 105.
- juger la, **58**, 341.

Louable, **58**, 151 ; **59**, 242, 254.

Louange, **59**, 204, 246.

Louer, **59**, 204, 209, 246.

Se louer

- soi-même, **59**, 198.
- sans cesse, **59**, 11.

Lumières naturelles, **59**, 194.

Luxe, **58**, 41, 229, 276 ; **59**, 131, 132, 235, 243.

Maintien, **58**, 174, 176.

Maître de soi, **59**, 200, 204.

Malhonnête, **58**, 35, 122, 123, 124, 132, 167, 221, 260 ; **59**, 19, 101, 116, 189, 190, 244, 276.

Malhonnêteté, **59**, 99.

Malice, **58**, 141, 232, 233.

Malséant, **59**, 25, 98, 135, 160, 167.

Manières, **58**, 26, 37, 39, 130.

- affables, **59**, 330.

- avantageuses, **59**, 208.

- badines, **58**, 176.

- bonnes, **59**, 126.

- chrétiennes, **59**, 299.

- extérieures conformes à celles de J.C., **58**, 84 ; **59**, 240, 283, 302-312.

- douces, **58**, 36 ; **59**, 266.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

- Manières (suite)
- étudiées, **58**, 176.
 - grossières, **58**, 122, 123.
 - honnêtes, **58**, 36, 69, 91, 180, 207 ; **59**, 143, 266.
 - honteuses, **59**, 208, 288.
 - impérieuses, **59**, 144.
 - inciviles, **58**, 30, 35.
 - indécentes, **58**, 41.
 - lâches, **58**, 94.
 - malhonnêtes, **58**, 30, 35, 122, 123.
 - nullement honnêtes, **58**, 168.
 - naturelles, **58**, 36, 176 ; **59**, 266.
 - négligentes, **58**, 94.
 - respectueuses, **58**, 58 ; **59**, 208, 288.
 - ridicules, **58**, 41.
 - fort sages, **58**, 17.
 - succintes, **58**, 176.
 - un peu trop libres, **58**, 168.
 - par - de civilité, **59**, 203, 275.
- Manière d'agir, **59**, 265.
- humaine, **59**, 199, 219.
 - naturelle, **59**, 199, 219.
 - proportionnée, **58**, 208.
 - selon l'esprit du christianisme, **59**, 199, 219.
- Manières de parler
- humble, **59**, 144.
 - respectueuse, **59**, 144.
 - qui ressentent la domination, **59**, 144.
- Méchant, **59**, 208.
- Médire, **58**, 116, 208, 217, 268, 276, 320, 341.
- Médisance, **58**, 320.
- Ménager (bon), **58**, 282.
- Mensonge, **58**, 141, 312, 319, 322, 330, 340, 346 ; **59**, 207.
- Menteries, **58**, 120.
- Menteur, **58**, 330.
- Mentir, **59**, 204.
- Mépris, **58**, 30, 35, 145, 180, 183, 192, 224, 227, 232, 233, 294, 303, 325 ;
59, 116, 123, 178, 182, 211, 223, 225, 254, 276.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

- Méprisable (rendre), 59, 237.
 Mépriser, 58, 35, 46 ; 59, 287.
 Méprisant, 58, 90 ; 59, 144.
 Mérite, 58, 208, 217.
 Messéant, 58, 28, 32, 89, 90, 94, 224 ; 59, 25, 27, 103, 132, 188, 210, 265, 277.
 Mobilité, 58, 325.
 Modération, 59, 233, 243-244, 246.
 convenable, 58, 90 ; 59, 210, 230, 231.
 de l'âme, 59, 229.
 du côté de la, 58, 272.
 avec, 58, 92, 267, 318 ; 59, 21, 237.
 garder la, 59, 210.
 faire paraître de la, 59, 244.
 Modéré, 58, 342 ; 59, 243.
 Modeste,
 être m., 58, 142, 160, 216, 218, 229 ; 59, 229, 236, 238, 279, 296, 315.
 véritablement, 59, 268.
 passer pour, 58, 162.
 devenir m., 58, 230.
 rendre m., 58, 164.
 contenance m., 59, 238.
 extérieur m., 59, 240.
 manière m., 58, 261.
 posture m., 59, 216.
 ton de voix m., 59, 28.
 dans ses habits, 58, 265, 266 ; 59, 240.
 Modestement, 58, 236, 257, 337, 343, 346 ; 59, 236; 295.
 Modestie, 58, 218 ; 59, 230, 231, 238, 240, 241, 263, 269, 284, 287, 292, 295, 296, 308,
 310, 321, 323.
 dans les R.B., 59, 233-240, 319.
 vertu "pivot", 59, 232-233.
 vertu, 58, 82, 84, 97, 159 ; 59, 247.
 règle de la conduite d'un chrétien, 59, 235.
 chrétienne, 58, 6, 82, 84, 97, 334 ; 59, 26, 284.
 apparente, 58, 159 ; 59, 238.
 certaine, 58, 158 ; 59, 220.
 fausse, 58, 89.
 recommandée, 58, 177.

*Les vertus de la Bien-séance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

Modestie (suite)

- requis, 58, 250.
- connue de tous les hommes, 58, 333, 334 ; 59, 238.
- doit paraître à tous les hommes, 59, 238, 247, 260, 292.
- avec, 58, 69, 70, 72, 91, 216, 246, 346 ; 59, 215, 237, 299.
- par, 58, 318.
- sans, 58, 159.
- peu de, 58, 276 ; 59, 243.
- grande m., 59, 238.
- fausse m., 58, 89.
- blessée la, 58, 278 ; 59, 246.
- contre la, 58, 32.
- contre les règles de la, 59, 237.
- vient de l'humilité, 59, 279.
- consiste à, 59, 228.
- faire profession de, 58, 34, 174 ; 59, 238.
- sentiment de, 58, 160 ; 59, 318.
- pratiques de, 59, 232.
- pratique de la, 58, 82.
- demeurer dans une grande, 58, 240.
- se tenir dans une grande, 58, 35, 236, 239, 240 ; 59, 239.
- édifier par la, 59, 240.
- soumettre à la, 59, 235.
- réduire à la, 59, 235.
- substituer la - à, 58, 171, 173, 176.
- se parer de, 58, 337.
- faire paraître par la, 58, 35, 175.
- qui reluit sur le front, 58, 324.
- considéré par sa, 59, 126.
- propre aux religieux, 58, 175 ; 59, 239.
- dans les habits, 58, 202 ; 59, 240.
- à l'église, 58, 38.
- parure m., 58, 343.
- personne m., 58, 229.
- la civilité vient de la, 59, 279.
- la civilité est la, 58, 158, 159, 192 ; 59, 220.
- la bienséance est une, 58, 158, 159, 161.
- est l'humilité, 58, 159, 161, 216.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

Modestie (suite)

n'est pas pusillanimité, **59**, 242.

civilisation de la, **58**, 6.

Mœurs, **58**, 39, 141.

bonnes m., **58**, 52, 53, 55, 99, 100.

chrétiennes, **58**, 52, 53, 55.

civiles, **58**, 52, 53, 55.

honnêtes, **58**, 199, 209, 226, 227.

changer nos, **59**, 264, 265, 290.

régler les, **58**, 84, 140 ; **59**, 221, 226, 229.

Mollesse, **58**, 221, 282 ; **59**, 188, 237.

Mondain, **58**, 20, 26, 65 ; **59**, 211.

Mondanité, **58**, 41 ; **59**, 131, 132.

Se moquer, **58**, 45, 46, 123, 149 ; **59**, 190.

Moqueur, **58**, 222.

Morale, **59**, 216.

chrétienne, **58**, 49, 140, 143 ; **59**, 128, 185, 186, 205, 277.

universelle, **58**, 315.

mondaine, **59**, 205-211, 217.

héroïque, **59**, 185-193, 205.

de la misère de l'homme, **59**, 193-217.

tirée des Écritures, **59**, 143.

sensibilité m., **59**, 218.

Mortification

des sens, **58**, 35, 175, 239 ; **59**, 239.

donner quelque, **59**, 102, 277.

Motif

d'agir, **59**, 314.

de J.C., **59**, 140, 203, 204, 280, 306, 309, 311.

purement chrétien, **58**, 61, 175, 333 ; **59**, 95, 219, 283, 294, 300, 301, 302, 308, 318.

raisonnable, **58**, 84.

spirituel, **58**, 84.

de la présence de Dieu, **58**, 333 ; **59**, 238, 292.

qui regarde la gloire de Dieu, **58**, 61, 175 ; **59**, 283.

qui regarde le salut, **58**, 61, 175 ; **59**, 283.

qui dévalorise le corps, **59**, 212.

Mouvements charnels, **58**, 150.

Murmures, **58**, 324.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

Mutinerie, **58**, 103.

Nature,

définition, **58**, 161-163 ; **59**, 194-196, 205, 215.

corrompue, **59**, 204.

divine, **59**, 287.

humaine, **59**, 205, 270.

raisonnable, **58**, 147.

apprend, **58**, 335.

se cache, **58**, 163.

donne, **58**, 34, 162, 174 ; **59**, 194.

inspire, **58**, 148.

oblige, **58**, 170 ; **59**, 194, 213.

prescrit, **59**, 195, 235, 241.

ce que la – ne veut pas qu'il paraisse, **58**, 48 ; **59**, 215, 261.

veut cacher, **58**, 162 ; **59**, 195.

s'est proposé, **58**, 162.

dans la, **59**, 264.

selon la, **58**, 148.

ordre de la, **59**, 315.

soumission à la, **59**, 205.

droit de, **58**, 150.

corruption de notre, **58**, 24, 116.

défaut de la, **58**, 162.

pudeur de la, **58**, 162.

dépend de la, **58**, 162.

vient de la, **58**, 162.

des motifs de cette, **59**, 283.

des paroles de cette, **58**, 184.

pure libéralité de la, **59**, 220.

talent particulier de la, **58**, 158 , **59**, 220.

Naturel (subst.), **59**, 194-196.

le n., **58**, 281 ; **59**, 195.

le pur n., **58**, 164.

le bon n., **58**, 24.

sauvage, **59**, 242.

devient bon et honnête, **58**, 24.

un fond de bon, **58**, 145.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

- Naturel (adj.), 58, 148 ; 59, 278.
 agitation de l'esprit n., 58, 117, 221.
 manière, 58, 36 ; 59, 272.
 point d'honneur n., 58, 148.
 regards n., 58, 36.
 ressentiment n., 58, 149.
 satisfaction n., 59, 273.
 traits n., 58, 158 ; 59, 220.
 inflexions n., 58, 221.
 naissance n., 59, 271, 275.
- Nécessité, 59, 214.
- Négligence, 58, 34, 81, 174, 229 ; 59, 188, 235, 237, 238, 262.
- Niaiserie, 58, 282 ; 59, 210.
- Noblesse (de l'esprit), 58, 145 ; 59, 191.
- Nonchalance, 59, 234.
- Obéir, 58, 182, 325 ; 59, 107, 108.
- Obéissance,
 due, 58, 40.
 prompte, 58, 180.
 sincère, 58, 180.
 à l'Église, 58, 302.
 aux maîtres, 58, 40.
 protestation d', 59, 198, 268.
 par, 58, 272.
 met à couvert, 59, 29.
- Obéissant,
 bien o., 59, 251.
 enfants o., 59, 251.
- Obligation, 58, 298 ; 59, 140.
- Obligéant, 58, 282 ; 59, 204.
- Offenser, 58, 207, 216.
- S'offenser, 58, 226 ; 59, 208.
- Officieux à, 59, 22.
- Oisiveté, 58, 146.
- S'opiniâtrer, 59, 103, 191.
- Opiniâtré, 58, 200, 282 ; 59, 197.
- Orgies, 58, 343.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

Orgueil, **58**, 6, 147, 148, 172, 179, 181, 182 : **59**, 223.

des hommes, **58**, 312.

des inférieurs, **59**, 180.

par, **59**, 176, 178, 179.

se bouffir d', **58**, 150.

s'entretenir dans l', **58**, 265.

manières qui ressentent l', **58**, 262, 263 ; **59**, 284.

blessé des, **59**, 125.

Oubli (des injures), **58**, 137.

Outrage, **58**, 151 ; **59**, 302.

Paisible, **59**, 194, 238.

Paix, **59**, 231.

avec, **59**, 330.

sur vous, **58**, 308.

vie de, **58**, 249.

lien de la, **58**, 200.

lieu de la, **58**, 252.

entretenir la, **58**, 117, 121, 139, 141.

vivre en, **58**, 332.

Pardon

accorder le, **58**, 148.

demander, **59**, 147.

Pardoner, **58**, 331 : **59**, 187, 288, 302.

Paresse

morale, **58**, 146.

spirituelle, **58**, 145, 146.

passion, **58**, 172, 173.

Traité de la, **58**, 139, 141, 144, 145.

donner lieu à la, **58**, 247, 255.

préoccupé par la, **58**, 170.

cause le refus, **58**, 153.

retient dedans le lit, **58**, 346.

la diligence opposée à la, **59**, 224, 225.

à la place de la, **58**, 171, 176.

Paresseux, **58**, 21, 25, 336.

Parler (de soi), **59**, 198.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

- Passion, **58**, 143, 151, 169-177, 281 ; **59**, 194-199, 302.
 criminelle, **58**, 278 ; **59**, 210.
 déréglée, **58**, 36, 265 ; **59**, 199, 266.
 étrangère, **58**, 172.
 funeste, **59**, 205.
 honteuse, **58**, 152, 277, 278 ; **59**, 199, 200, 210, 316.
 libre, **58**, 169.
 nobles, **59**, 200.
 tranquille, **58**, 169.
 véritable, **58**, 172.
 vicieuse, **58**, 142.
 de l'âme, **59**, 196.
 de la chair, **58**, 332.
 raison et, **59**, 196.
 fermer l'oreille à la, **58**, 150.
 bannir les, **58**, 117, 221.
 posséder ses, **58**, 169.
 contenir ses, **58**, 170.
 exciter des, **58**, 45, 152, 278 ; **59**, 210.
 maîtriser ses, **59**, 186, 192, 205, 218.
 modérer ses, **59**, 200, 334.
 dompter ses, **59**, 195, 199, 219.
 vaincre ses, **59**, 200.
 substituer des, **58**, 175.
 exprimer quelque, **59**, 198, 267.
 insinuer quelque, **59**, 267.
 remarquer quelque, **59**, 199.
 rien qui ressent la, **59**, 199.
 Passionné (homme), **59**, 244.
 Patiemment, **59**, 99.
 Patience, **58**, 150 ; **59**, 230, 231, 301, 330, 331.
 Peine (faire), **59**, 279, 288.
 Personne de parole, **58**, 48.
 Piété, **58**, 297 ; **59**, 230, 231.
 chrétienne, **58**, 49, 295, 303 ; **59**, 211.
 fausse, **58**, 151.
 filiale, **59**, 233.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

Piété (suite)

- vaine, 58, 340.
- véritable, 58, 222, 312.
- exige, 59, 211.
- des vierges, 58, 278.
- avec, 58, 235.
- faire profession de, 58, 337, 343, 346.
- acquérir la, 58, 325.
- avoir (ou non) de la, 58, 149, 340.
- plein de, 58, 156.
- accroissement de la, 58, 289; 59, .
- édifier la, 58, 310.
- inspirer la, 58, 341.
- fruit de notre, 58, 309.
- marque de, 59, 288, 299.
- principale partie de la, 58, 313.

Pieux, 58, 337 ; 59, 239.

Piqué, 58, 129.

Plaire, 58, 89, 165, 207 ; 59, 147, 220.

Plaisirs, 59, 209.

- brutaux, 58, 277 ; 59, 209, 210, 316.

- détestables, 58, 279.

- de la chair, 59, 224.

- des sens, 59, 223, 225.

- réels, 58, 325.

- le plus solide, 58, 325.

- chercher son, 58, 338.

- modérer les, 59, 223.

- réprimer le, 59, 223.

Point d'honneur (cf. Honneur)

Politesse

- la véritable, 58, 158 ; 59, 220.

- de son esprit, 59, 17.

- de l'action, 59, 148.

- du discours, 59, 148.

- acquérir cette, 58, 159.

- déprécier sa, 59, 125.

- usages de, 59, 319.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

- Politesse (suite)
 règles de, 59, 319.
 traités de, 59, 318.
- Se porter (au bien), 58, 38.
- Se posséder, 58, 169.
- Précaution, 59, 213, 246.
- Précipitation, 59, 200.
- Présomption, 59, 182.
- Prêter, 58, 324.
- Prodigalité, 58, 282.
- Propreté, 59, 261.
- Prudemment, 58, 264 ; 59, 246.
- Prudence, 59, 197.
 définition, 59, 222.
 vertu cardinale, 59, 222, 226.
 vertu de la bienséance et de la civilité, 59, 230, 231, 233.
 vertu des situations délicates, 59, 244-246.
 chrétienne, 59, 222, 225.
 humaine, 58, 150.
 de la chair, 59, 222.
 de l'esprit, 59, 222, 225.
 fausse, 59, 222.
 il est de la, 58, 46, 129, 148, 167 ; 59, 244, 245.
 avec, 58, 85, 90, 264, 321, 322 ; 59, 207, 246.
 maximes de, 58, 21, 37.
 conseille, 58, 154.
 demande, 59, 245.
 discerne, 59, 270.
 tempère, 58, 249.
 imiter la, 58, 282.
 s'assurer de la, 58, 294, 303.
 avoir la - en recommandation, 58, 48 ; 59, 215.
- Prudent, 58, 154, 260, 282.
- Pudeur, 58, 49, 255 ; 59, 216, 242.
 vertu de la bienséance et de la civilité, 59, 230, 231.
 passion, 58, 172.
 sentiment de, 59, 213.
 chrétienne, 59, 243.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

Pudeur (suite)

- honnête, **58**, 158 : **59**, 220.
- corporelle, **59**, 212, 217.
- apprend, **59**, 243.
- exige, **58**, 132 : **59**, 212, 214.
- oblige, **59**, 194, 213.
- doit inspirer, **58**, 276.
- perd son éclat, **58**, 152, 277 ; **59**, 316.
- peut rendre honnête, **58**, 164.
- avec, **59**, 214.
- se parer de, **58**, 337, 343, 346.
- faire paraître sa, **59**, 308, 310.
- imiter sa, **58**, 162.
- blessé la, **59**, 207.
- contre la, **59**, 214.

Pureté, **59**, 230.

- chrétienne, **59**, 215, 237.
- incorruptible, **58**, 338.
- le trésor de la, **58**, 71, 72 : **59**, 215.
- amour pour la, **58**, 48 : **59**, 215.
- reluit dans les yeux, **58**, 324.
- blessé la, **58**, 278.
- contraire à la, **58**, 49.
- contre la, **59**, 241.
- examiner la, **58**, 294, 303.

Qualité, **59**, 218.

- bonne, **58**, 207, 216.
- essentielle, **58**, 149.
- la plus honorable, **58**, 48.
- purement humaine, **58**, 61 ; **59**, 218, 283.
- mondaine, **58**, 61 : **59**, 218, 283.
- surnaturelle, **59**, 221.

Quant-à-moi (le), **58**, 148, 150, 151.

Querelles, **58**, 117, 121, 322.

Querelleurs, **58**, 140, 222 ; **59**, 302.

Quiétude respectueuse, **58**, 171, 172, 173.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

- Rage, **58**, 116.
- Raillerie, **58**, 90, 157, 185 ; **59**, 191, 210, 288.
- Raison (la), **58**, 103, 146, 151, 229, 280 ; **59**, 94, 105, 176-179, 186, 196, 205.
 humaine, **58**, 148, 162-163.
 droite r., **58**, 82, 150.
 parfaite r., **59**, 206.
 dicte, **59**, 196.
 tient un rôle déterminant, **58**, 149.
 s'unit, **59**, 105.
 éclairer la, **58**, 150.
 régler par la, **58**, 150.
 usage de la, **58**, 119, 225.
 les lumières de la, **58**, 279 ; **59**, 211.
 avec, **58**, 117, 221.
 contraire à la, **59**, 181.
 contre la, **59**, 196.
- Raisons (des), **58**, 142, 143, 150, 170 ; **59**, 205, 208, 308.
- Raisonné, **58**, 140, 230 ; **59**, 26, 105, 211, 262.
 nature r., **58**, 151.
 compliment r., **59**, 197.
 sentiment r., **59**, 197.
- Réconciliation, **58**, 167 ; **59**, 202.
- Se réconcilier, **58**, 324, 332 ; **59**, 203.
- Reconnaissance, **59**, 143, 230, 231, 233, 268, 272, 301.
- Règles de l'Évangile (contre les), **58**, 338 ; **59**, 288.
- Réglé
 conduite, **58**, 318, 340 ; **59**, 263.
 les ecclésiastiques les plus, **58**, 337 ; **59**, 239.
 les diacres bien, **58**, 341.
 une personne bien, **59**, 235, 241, 288.
 un homme bien, **58**, 132 ; **59**, 117.
- Régler (les mœurs), **59**, 226.
- Religieux, **58**, 282.
- Religion
 infructueuse, **58**, 340.
 vaine, **58**, 340.
 sans r., **58**, 149.
- Réserve, **59**, 231.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

- Réservé, 58, 343.
 Résolu, 58, 176.
 Respect, 58, 254, 273 ; 59, 137, 158, 169, 230, 231, 233, 234, 254.
 dans les R.B., 59, 247-263.
 vertu "pivot", 59, 232-233, 319.
 extérieur, 59, 178, 179.
 intérieur, 59, 178, 306, 310.
 particulier, 59, 124.
 profond, 59, 327.
 dû, 58, 36 ; 59, 153, 253, 257, 296, 315.
 de soi, 58, 317 ; 59, 217, 257, 260.
 d'autrui, 58, 317 ; 59, 217, 257, 260.
 de Dieu, 58, 317 ; 59, 261.
 de la majesté de Dieu, 58, 48 ; 59, 215, 261.
 pour son propre corps, 58, 230, 328, 337 ; 59, 257, 327, 329.
 pour les livres divins, 58, 294, 303.
 pour la présence de Dieu, 58, 176, 230, 333 ; 59, 238, 260, 292.
 idée du r., 58, 117.
 sentiment de, 58, 160 ; 59, 172, 318.
 civilisation du, 58, 6.
 avec, 58, 40, 236, 246, 308 ; 59, 18, 166, 295, 296.
 avec bien du, 58, 153.
 par, 58, 98, 182 ; 59, 107, 108, 114, 159, 202, 215, 238.
 expression de, 59, 148.
 marque de, 58, 84, 95 ; 59, 124, 141, 149, 247, 255, 256, 263, 267, 283, 302, 306, 309.
 termes de, 59, 123, 201, 242, 255.
 pratiques de, 58, 176 ; 59, 232.
 mériter quelque, 58, 95 ; 59, 150, 168.
 exprimer notre, 59, 123, 153, 154.
 porter, 58, 6, 39, 67, 334 ; 59, 113, 124, 174, 214, 254, 261, 262, 284, 322, 326, 327.
 rendre (du, ses), 58, 142 ; 59, 16, 140, 203, 275, 306, 309, 311.
 témoigner du, 58, 89, 207, 260 ; 59, 95, 112, 228, 254, 255, 262.
 exagérer le, 59, 125.
 protestation de, 59, 198, 268.
 il est du, 59, 22, 97.
 devoir du, 58, 153, 228 ; 59, 14, 21, 96, 97, 100, 101, 108, 111, 112, 115, 120, 136, 141, 142, 145, 147, 161, 244, 254, 268.
 ne pas avoir de, 59, 262.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

Respect (suite)

défaut de, **58**, 92 ; **59**, 150, 151.

sans, **59**, 324.

manquer au, **58**, 147 ; **59**, 11, 29, 119, 256, 268.

manque de, **59**, 206.

contraire au, **59**, 190, 265.

contre le, **58**, 183, 227 ; **59**, 11, 29, 87, 155, 256.

perdre le, **59**, 11, 101, 184, 288.

sortir du, **59**, 245.

Respects (ses), **59**, 179.

Respect humain, **59**, 277.

Respecter, **58**, 334 ; **59**, 21, 28, 136, 160, 175.

Respectueux, **58**, 282 ; **59**, 149, 168, 250, 253, 255, 267.

curiosité r., **59**, 146.

manière r., **59**, 144.

posture r., **59**, 142.

Ressentiment, **58**, 103, 149 ; **59**, 187, 198, 302.

Retenu, **59**, 242-243.

un extérieur r., **58**, 175 ; **59**, 239.

des yeux r., **59**, 194, 238, 239.

dans le discours, **58**, 207, 216.

rendre r., **58**, 207, 218.

Retenue, **59**, 230, 231, 233, 242.

avec beaucoup de, **58**, 318, 323 ; **59**, 191, 237, 246.

sans, **59**, 324.

dans une grande, **58**, 131.

peu de, **58**, 276 ; **59**, 243.

apporter de la, **59**, 199.

imiter sa, **58**, 162.

faire paraître beaucoup de, **59**, 244.

dans le rire, **58**, 317.

il faut de la, **59**, 199.

Retiré, **58**, 229.

Retrancher,

le faste, **58**, 41 ; **59**, 131.

le superflu, **58**, 14 ; **59**, 131.

ce qui ressent la mondanité, **58**, 41 ; **59**, 131.

Révérance (sentiment de), **59**, 172.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

- Ridicule, **58**, 16, 132, 143, 226, 229 ; **59**, 210, 256, 283, 316.
- Ripailles, **58**, 343.
- Rieur (sans sujet), **58**, 185.
- Rivalités, **59**, 125.
- Rusticité, **58**, 35 ; **59**, 234.
- Sacrilège, **58**, 263.
- Sage (subst.), **58**, 88, 322 ; **59**, 200, 241, 269.
- Sage (adj.), **59**, 240.
 conduite s., **58**, 340 ; **59**, 263.
 être, **59**, 206.
 homme, **58**, 35, 46, 73, 129, 132, 229, 260, 318 ; **59**, 117, 189, 240, 241, 245, 246, 301, 331.
 maître, **58**, 120.
 personne, **59**, 126, 235, 241, 288.
 avec des plus s., **58**, 250.
- Sagement (se conduire), **58**, 141.
- Sagesse, **58**, 143 ; **59**, 230, 231, 233, 240-242, 246, 284, 295, 321, 323.
 admirable, **58**, 315.
 chrétienne, **58**, 6, 150, 334 ; **59**, 26.
 avec, **58**, 69, 264, 322.
 avoir de la, **58**, 229 ; **59**, 235.
 faire paraître de la, **59**, 244.
 demande, **59**, 245.
 principe de la, **58**, 117.
 commencement de la, **58**, 38.
- Sain, **58**, 294.
- Sainteté, **58**, 308 (avec).
- Saleté (des habits), **59**, 234.
- Satisfaction (des autres), **59**, 228, 269.
- Scandale, **59**, 213.
- Scrupuleux, **58**, 147.
- Séant (il est, il n'est pas), **58**, 18, 29, 35, 42, 175, 184 ;
 59, 127, 147, 198, 207, 208, 216, 237, 239.
- Secret (être), **58**, 282.
- Semeur (de rapports), **58**, 321.
- Sens (les), **58**, 280 ; **59**, 179, 196.
- Sensé, **58**, 321.

*Les vertus de la Bienveillance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

- Sensuel, **58**, 149, 266.
 Sensualité (marque de), **58**, 74.
 Sentiment (de Dieu, de J.C.), **58**, 38 ; **59**, 312.
 Serein, **58**, 176.
 Sérieux, **58**, 176 ; **59**, 210.
 Sévère, **58**, 265 ; **59**, 266.
 Service (rendre), **59**, 22, 140, 306, 309, 311.
 Silence
 ami du, **58**, 321.
 se tenir dans le, **59**, 246.
 Simplicité, **58**, 65, 67 ; **59**, 230, 233, 240.
 Sincère, **58**, 48, 141, 171, 180 ; **59**, 198, 204.
 Sincérité, **58**, 324.
 grande s., **58**, 149.
 vertu de la bienséance et de la civilité, **59**, 231, 233.
 la bienséance exige la, **58**, 205.
 avoir de la, **59**, 246.
 manque de, **58**, 323.
 contraire à la, **59**, 206.
 juger de la, **58**, 160.
 Singulier (faire le), **58**, 162, 229.
 Sobre, **58**, 25, 151, 276, 318, 336 ; **59**, 316.
 Sobriété, **58**, 25, 318, 325 ; **59**, 206, 223, 224, 226, 230, 231, 233.
 Sottise, **58**, 172.
 Soumis, **58**, 282, 324 ; **59**, 145, 147, 148.
 Soumission
 définition : **59**, 147-148.
 vertu de la bienséance et de la civilité, **59**, 230, 231, 233.
 due, **59**, 107.
 entière, **59**, 109.
 sincère, **59**, 109.
 volontaire, **59**, 223.
 oblige, **58**, 273.
 obligé d'avoir de la, **59**, 95, 109, 112, 254.
 marque de, **59**, 110, 153.
 marquer sa, **59**, 110, 153.
 protestation de, **59**, 198, 268.
 recevoir avec, **59**, 315.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

- Soumission (suite)
 témoigner sa, **58**, 164.
 se tenir dans une grande, **58**, 237.
- Stupide (être), **58**, 162.
- Stupidité, **59**, 234.
- Suffisant (faire du), **58**, 224.
- Sujet
 à sa bouche, **58**, 255.
 au vin, **58**, 341.
- Superbe (un), **58**, 44.
- Superflu, **58**, 41 ; **59**, 131, 132.
- Superfluités, **58**, 242 ; **59**, 243.
- Superstitions, **58**, 179, 282.
- Témérité, **58**, 248.
- Tempérament
 définition, **59**, 22.
 actif, **59**, 237.
 précipité, **59**, 237.
 un certain, **58**, 267 ; **59**, 21, 244.
- Tempérance, **58**, 318, 325 ; **59**, 201, 222, 223, 225, 226, 230, 233.
- Tempérant, **58**, 318.
- Timide, **58**, 176 ; **59**, 242.
- Timidité, **58**, 172.
- Tenir sa parole, **58**, 320, 324.
- Se tenir (dans le silence), **58**, 321.
- Torts, **59**, 330, 331.
- Traitable, **58**, 120.
- Tranquille, **59**, 242.
- Tranquillement, **59**, 191.
- Travail (se relâcher du), **58**, 146.
- Tromper (au jeu), **58**, 18, 46.
- Tromperie, **58**, 312.
- Trompeur, **58**, 222.
- Se troubler, **58**, 15, 45.
- Tyrannie, **58**, 148.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

- Union, **59**, 268-276, 287, 307, 319, 330.
 vertu de la bienséance et de la civilité, **59**, 230, 231, 233.
 à Notre Seigneur, **59**, 312, 323, 331.
 chrétienne, **59**, 140, 204, 275, 306, 309, 311.
 très intime, **58**, 340 ; **59**, 264, 265, 290.
 particulière, **59**, 207, 275.
 sentiment d', **58**, 160 ; **59**, 263, 318.
 entre les personnes, **58**, 340.
 fidèles dans l', **58**, 324.
 entretenir l', **59**, 255, 306, 309.
 civilisation de l', **58**, 6.
- Unis, **58**, 282.
- Vaillant, **58**, 25.
- Valeur, **58**, 117.
- Se faire valoir, **58**, 180.
- Vanité,
 passion, **58**, 172.
 dangereuse, **58**, 65.
 paraît dans les ajustements, **58**, 276 ; **59**, 243.
 ne doit pas paraître, **58**, 265.
 rien qui ressent la, **59**, 315.
 mépriser ces sortes de, **59**, 240.
 mettre la – à la place de la vertu, **58**, 147.
 faire - de, **58**, 143.
 tirer de la, **58**, 323 ; **59**, 246.
 par, **58**, 153.
 éclate dans leurs manières, **58**, 278.
 est dans le cœur, **58**, 325.
 ne pas regarder la, **58**, 311.
 détourner les yeux de la vue de la, **58**, 312.
 les songes ne sont que, **58**, 320.
- Vaniteux, **58**, 147.
- Se vanter, **59**, 198.
- Vanterie, **59**, 182.
- Vénération,
 pour le N.T., **58**, 295, 302.
 pour le sacrement de l'Eucharistie, **58**, 297.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

- Vengeance, **58**, 149, 150.
 chrétienne, **58**, 149.
 criminelle, **58**, 150.
 sentiment de, **59**, 242, 289.
- Venger (le point d'honneur), **58**, 149.
- Véritable, **58**, 141.
- Vérité, **58**, 141, 143, 146, 147, 205, 315, 319 ; **59**, 198, 208, 217, 218.
 humaine, **58**, 323.
 morale, **58**, 323.
 du Fils de Dieu, **58**, 298.
 qui sauve, **58**, 296.
 parole de, **58**, 322.
 adorer en, **58**, 328.
 amour de la, **58**, 283.
 demeurer dans la, **58**, 330.
 dire la, **58**, 340, 346 ; **59**, 204, 207, 246.
 exposer la, **58**, 142.
 rendre intelligible la, **58**, 141.
 taire la, **59**, 207.
 contraire à la, **59**, 206.
 contre la, **58**, 142.
- Vertu, **58**, 159, 171 ; **59**, 180, 187, 215, 228, 279, 307, 330.
 selon J.B.S. et ses sources, **59**, 221-229.
 les 3 vertus "pivots" des R.B., **59**, 231-233.
 de la T.S.Vierge, **59**, 308, 310.
 cardinales, **59**, 222, 224, 226, 229, 279.
 chrétienne, **58**, 25, 26, 61, 82, 218 ; **59**, 26, 221-246, 225, 229, 281, 287, 301, 318.
 don de Dieu, **59**, 241.
 infuses, **59**, 223.
 morales, **58**, 25, 26 ; **59**, 218, 222, 225, 229, 279.
 secrète, **59**, 264.
 spirituelles, **59**, 218.
 conformes à l'âge, **58**, 50.
 imprimées dans l'esprit, **58**, 118.
 opposées aux péchés capitaux, **59**, 223, 225, 229.
 opposés aux vices, **58**, 146.
 propres à la civilité chrétienne, **59**, 229.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

Vertu (suite)

- aimer la, **58**, 277 ; **59**, 316.
- sentiment pour la, **58**, 148.
- inclinations qui peuvent servir à la, **58**, 120.
- compagne de toutes les, **58**, 171.
- conduire à toutes les, **58**, 315.
- faire connaître la, **59**, 126.
- exercice de la, **59**, 211, 266.
- pratiquer les, **58**, 143 ; **59**, 218, 269, 306, 309, 312.
- enrichir l'âme des, **58**, 274.
- la bienséance, v., **58**, 61, 82, 159.
- la civilité, v., **58**, 61.
- assemblage de, **58**, 207, 216.
- concours de, **58**, 207, 216.
- caractère de, **58**, 175 ; **59**, 219, 300.
- vigueur de la, **58**, 278.
- à cause de la - même, **58**, 148.
- en tant que, **58**, 177.
- la plupart des, **58**, 177.
- il n'y a pas de - qui, **58**, 225.
- n'avoir pas de, **59**, 115, 199, 219.
- récompense de la, **58**, 325.

Vertueux, **59**, 269.

Vice, **58**, 184, 319 ; **59**, 211, 234, 266.

- capitaux, **59**, 181, 223.
- grossier, **58**, 337.
- vertu opposée à ce, **58**, 146 ; **59**, 225.
- hair le, **58**, 118, 222.
- hors le, **58**, 207, 216.
- combattre tous les, **58**, 315.
- railler des, **59**, 190.
- la dérision de quelque, **59**, 190.
- avoir ce, **58**, 330.
- ce qui porte au, **59**, 266.
- inspirer le, **58**, 280.
- les mauvais effets de ce, **58**, 321.

Vicieux, **59**, 278.

*Les vertus de la Bienséance et de la Civilité
(et les défauts ou vices qui leur sont opposés)*

Vie,

accorder la, **58**, 148.

civile, **58**, 82, 141, 229 ; **59**, 220.

malheureuse, **59**, 228.

malséante, **58**, 25, 38.

des menteurs, **59**, 207.

réglée, **59**, 201.

sans honneur, **59**, 207.

tendue, **58**, 249.

Vindictif, **58**, 147, 148.

Violence, **58**, 322 ; **59**, 125.

Violent, **58**, 140, 148, 149 ; **59**, 244.

Volage, **58**, 325.

Voleur, **58**, 319.

Volonté, **58**, 169 ; **59**, 193, 200, 234.

Vues chrétiennes, **58**, 84 ; **59**, 140, 306, 309, 311.

Zèle, **58**, 226, 315 ; **59**, 223, 224, 225, 226, 229.

Les ouvrages de Civilité, l'École et la Famille

- A.B.C. (l'), 58, 20, 22.
 Abrégés, 58, 54.
 Abréviatures, 58, 20, 53, 54, 55, 56.
 Accents (prononciation), 58, 20, 210.
 Alphabet, 58, 52, 54, 119, 210.
 Apprendre, 58, 13, 14, 20, 56, 101.
 Arithmétique, 58, 51, 60, 211.
- Caractères (d'imprimerie), 58, 52, 53, 54, 55, 56.
 - français, 58, 55, 56.
 - gothiques, 58, 52, 54, 55, 56, 57, 214.
 - romains, 58, 54, 212, 213, 214.
 Caractères (de manuscrits), 58, 212, 213.
 Catéchisme, 59, 285-308.
 Chant, 58, 203, 266 ; 59, 266-267.
 Chiffres, 58, 21, 23.
 Civilité (livre de), 58, 53-54.
 Cœur (le par), 58, 40, 210.
 Conduite des Écoles chrétiennes, 58, 55 ; 59, 294-296.
 Consonnes, 58, 20.
- Dispute (scolaire), 58, 211, 212, 213, 266-267.
 Doubles lettres, 58, 20.
- Écoles (les Petites), 58, 22, 50, 51, 52, 119, 208-214.
 École (comment s'y comporter), 58, 37, 39-40, 223-224.
 Écrire, 58, 14, 23, 51, 55, 60, 99, 100, 101.
 Écriture, 58, 52, 54, 101, 119, 211.
 Éducation, 58, 11, 13, 119, 273-275, 281-283.
 - familiale, 58, 25, 27.
 - scolaire, 58, 25.
 Épeler, 58, 55, 56.
 Enseignement individuel, 58, 27.
 Enseigner, 58, 58, 59.
 Ecole paroissiale (l'), 58, 51, 53, 54, 58, 60, 77, 78, 241-247.
 Étude, 58, 62, 68, 101, 102, 105, 203, 223-224.
 Étudier (manière d'), 58, 37, 40.
 Expression, 59, 25-30, 92-94.

Les ouvrages de Civilité, l'École et la Famille

Grammaire latine, **58**, 60.

Grec, **58**, 60.

Instruction, **58**, 13, 14, 105.

Instruction méthodique (Batencour), **58**, 51, 53, 54, 55, 58-59, 77, 241-247.

Instruire, **58**, 11, 13, 14, 24, 51.

Intelligence (du texte), **58**, 40.

Langue française, **59**, 91-94.

- latine, **58**, 51.

Latin, **58**, 55, 60.

Lecture, **58**, 52, 53, 55, 101, 209-214.

dans le français, **58**, 52, 55, 56, 60, 210.

en livre imprimé, **58**, 52, 56.

de contrats, **58**, 210.

de lettres écrites à la main, **58**, 52, 54, 56, 210, 212.

de papiers, **58**, 52.

de parchemins, **58**, 52.

Lettres gothiques, **58**, 53.

- italiques, **58**, 20.

- romaines, **58**, 20.

Liaison des lettres, **58**, 210.

Ligatures, **58**, 20, 53, 56.

Lire de suite, **58**, 55, 56.

- par pauses, **58**, 55, 56.

- par syllabes, **58**, 55, 56.

Lire (bien), **58**, 14, 23, 51, 52, 56, 60, 99, 100, 101.

Livre, **58**, 52, 55.

Logique de la phrase, **59**, 6.

Maîtres (et maîtresses), **58**, 22, 27, 36, 40, 51, 53, 56, 101, 102, 105, 119-121, 210, 212, 224, 241 ; **59**, 95, 252, 283, 293, 296, 303.

Mémoire, **58**, 40.

Mots d'une syllabe, **58**, 20, 23.

Mots honnêtes, **59**, 92-94.

- intelligibles, **59**, 92-94.

- non affectés, **59**, 92-94.

- ordinaires, **59**, 92-94.

- propres au sujet dont on parle, **59**, 92-94.

Les ouvrages de Civilité, l'École et la Famille

Multiplication, 58, 21.

Nombre, 58, 21, 23.

Nommer, 58, 21, 23.

Orthographe, 58, 13, 14, 23, 51, 99, 100, 101, 119, 210, 211.

Pédagogie, 58, 13, 51, 102, 117-119, 209.

Pères et mères, 58, 22, 24, 118 ; 59, 95, 252, 253, 283.

Poésie, 58, 203.

Ponctuation, 58, 20, 22-23, 210.

Programme, 58, 22, 26, 52, 53, 119.

Prononcer (bien), 58, 14.

Prononciation, 58, 20, 101, 105, 116-117, 201, 218-223.

Styles, 59, 25, 30, 92, 93.

Syllabaire, 58, 52, 54.

Syllabes, 58, 20, 210.

Table pythagorique, 58, 21, 23.

- de numération, 58, 21, 23.

Termes, 59, 92-94.

Textes (à usage scolaire), 58, 13, 22, 101, 119-121.

- (à usage familial), 58, 22, 27, 118-119.

Vocabulaire, 59, 6, 19-25, 30-31, 92-94.

Voyelles, 58, 20.

Hiérarchie sociale et civilité

- Âge, **58**, 216.
- Altesse, **58**, 206 ; **59**, 97, 151.
- Ambassadeur, **58**, 96, 141, 216 ; **59**, 98.
- Ami, **58**, 164-165, 168, 315, 319, 324 ; **59**, 108, 155, 159, 201, 202, 203.
 les plus familiers, **58**, 167 ; **59**, 201.
 intimes, **59**, 202.
- Archevêque, **58**, 96 ; **59**, 98.
- Aristocratie, **59**, 186.
- Artisan, **58**, 6, 215, 216, 252, 275, 280 ;
59, 95, 103, 112, 113, 121-122, 128, 131, 168, 169, 175, 183, 210, 254, 316.
- Avocat, **58**, 189, 191.
- Baladin, **58**, 278, 280 ; **59**, 210, 316.
- Bouffon, **58**, 278, 280 ; **59**, 210, 316.
- Bourgeois, **58**, 64, 140, 216, 222, 253 ; **59**, 100, 101, 103, 123, 132, 168, 175, 183.
- Bourgeoisie, **59**, 96, 112, 123, 168.
 marchande, **59**, 186.
 d'office, **59**, 168, 186.
 de robe, **59**, 168, 186.
- Cardinaux, **58**, 96.
- Celui qui est le plus considérable, **59**, 139.
 tient le haut bout, **58**, 43 ; **59**, 23, 137, 163.
- Ceux qui
 servent à gages, **59**, 114, 115, 118.
 n'ont pas droit au titre de Monsieur, **59**, 121-123.
 dépendent ou ne dépendent pas de nous, **59**, 105, 112-120, 263.
 vous sont à peu près semblables, **59**, 202.
 vous sont supérieurs, **59**, 143.
 soit par leur emploi, **59**, 254.
 par leur naissance, **59**, 254.
 par leur qualité, **59**, 254.
 sont d'une condition plus relevée, **59**, 272.
 sont de qualité, **59**, 254.
 sont d'épée, **59**, 103-104.
 ont quelque talent extraordinaire, **59**, 254.
 tiennent le premier rang, **59**, 136, 137.
 sont en droit d'ordonner ou de commander, **59**, 105-112.

Hiérarchie sociale et civilité

- Chancelier de France, **58**, 98.
Chef de famille, **59**, 134, 135.
Clerc, **58**, 299.
Chrétiens, **59**, 270-275.
Comédien(nes), **58**, 152, 265, 278 ; **59**, 210-211, 212.
Commis, **59**, 114.
Commissaire, **59**, 131.
Compagnon, **58**, 40, 132.
Condition (des personnes), **58**, 88, 89, 200, 216, 254, 261 ; **59**, 173-175, 192.
Conseiller du Roi, **59**, 158.
Cour (du Roi), **58**, 81, 136, 140, 216, 222, 223, 282 ;
 59, 95, 97, 99, 100, 105, 109, 125, 168, 174, 200.
 homme de c., **58**, 153 ; **59**, 125.
Comte, **59**, 98.
Curateur, **59**, 248, 252.
Curé, **59**, 252, 254.

Dame, **58**, 153, 171, 184 ; **59**, 11, 22, 100-102, 103, 243, 254.
 de grande qualité, **58**, 95.
Danseurs de corde, **58**, 279, 280 ; **59**, 211.
Dépendance, **58**, 191, 252.
Dépendant, **58**, 184 ; **59**, 113, 114, 119.
Diaacre, **59**, 135.
Dignité, **59**, 95, 182.
Diocésains, **59**, 252.
Domestiques, **58**, 27, 30, 98, 114, 132, 167, 187, 191, 208 ;
 59, 105, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 145, 244, 262.
Duc, **58**, 96 ; **59**, 97, 98.

Ecclésiastiques, **58**, 39, 66, 114, 175, 208, 255, 257, 337 ; **59**, 134, 135, 239, 254, 315.
Écolier, **59**, 295, 331, 332.
Égal, égaux, **58**, 96, 106, 113, 114, 157, 164, 165, 167, 168, 231, 253 ;
 59, 95, 112, 148, 149, 174, 177, 200, 201, 255, 267, 275.
Égalité, **59**, 171-183.
Enfant, **59**, 132, 134, 135, 136, 175, 210, 211, 212, 213, 239, 246, 248, 249, 253, 256, 276,
 292-297, 331.
État, **59**, 173, 192, 239.
Évêque, **58**, 95, 96, 236, 239 ; **59**, 98, 252.
Excellence, **58**, 206 ; **59**, 151.

Hiérarchie sociale et civilité

- Femmes, **59**, 9, 11, 22, 100, 101, 128, 131, 132, 134, 135, 150, 172, 213, 315 ;
 perdues, **59**, 212.
 de qualité, **59**, 109, 128, 315.
- Filles, **59**, 100, 131, 150, 172, 212, 243, 316.
- Garçons, **59**, 212, 239.
- Gens,
 d'affaires, **59**, 114.
 d'Église, **58**, 20, 36, 39, 175.
 de Justice, **58**, 39.
 de Robe, **59**, 101.
 du commun, **59**, 23.
 du peuple, **59**, 123, 192.
 de médiocre état, **58**, 106.
 de peu, **59**, 21, 22.
 honnêtes g., **58**, 14, 26, 63, 231 ; **59**, 210, 316.
 petites g., **58**, 215 ; **59**, 23.
 qui dépendent de soi, **58**, 181 ; **59**, 11, 143.
- Gentilhomme, **58**, 64, 111, 136, 253 ; **59**, 11, 96, 100, 103, 113, 125, 132, 175, 254.
- Gouverneur de Province, **59**, 98.
- Grand, **58**, 108, 113, 133, 143, 146, 157, 215, 228, 254, 261, 322 ;
59, 9, 98, 99, 100, 103, 105, 106, 107, 111, 144, 145, 148, 175-180, 269.
- Grandeur, **59**, 151, 175-180.
- Greffier, **59**, 131.
- Hiérarchie sociale, **58**, 66, 87, 113, 192 ; **59**, 95, 101, 123, 128, 148, 168-183.
 cf. les tableaux des pp., **58**, 66, 88, 114-115, 166, 172-173.
- Homme, **59**, 10, 150.
 d'épée, **58**, 149.
 d'État, **58**, 189, 191 ;
 de guerre, **58**, 149.
 de qualité, **58**, 14, 111 ; **59**, 11, 109, 128.
 de parole, **59**, 24.
 qui tient un rang distingué, **59**, 109.
 qualifié, **59**, 243.
 jeune h., **59**, 132.
- Honnête homme, **58**, 26, 98, 141, 143, 148, 153, 176, 280 ; **59**, 131.
- Honneurs, **59**, 95.
- Huissier (de salle), **59**, 125, 131.

Hiérarchie sociale et civilité

Inférieur, **58**, 66, 95, 97, 113, 114, 165, 167, 188, 191, 192, 232, 252, 315 ;
59, 100, 105, 109, 110, 111, 112, 113, 115, 116, 125, 139, 142, 143, 144, 145, 148,
 149, 174, 175, 179, 200, 203, 244, 252, 255, 262, 267, 268.

Intendant, **59**, 114.

Jeune(s)

garçons, **58**, 276.

gens, **58**, 15, 81, 164, 209, 231, 276 ; **59**, 15.

homme, **58**, 175.

personne, **58**, 189.

Jeunesse, **58**, 14, 24, 25, 26, 36, 81, 101, 102, 103, 104, 106, 191, 220 ; **59**, 132.

Juge, **58**, 149, 282 ; **59**, 254.

Laïc, **58**, 298, 348 ; **59**, 113, 134, 135, 240.

Laquais, **58**, 232 ; **59**, 14, 102, 114, 118-120.

Lie du peuple, **58**, 98 ; **59**, 123.

Madame, **58**, 95, 187 ; **59**, 147, 150, 155.

Mademoiselle, **59**, 150.

Magistrat, **58**, 39, 174, 189, 191, 282 ; **59**, 168, 248, 252, 254.

Maître d'hôtel, **59**, 125.

Maître

du festin, **58**, 29 ; **59**, 136.

du logis, **58**, 27, 29, 30.

(de maison), **58**, 17, 129, 209 ; **59**, 116, 117, 134, 135, 136, 174, 251.

Maître écrivain de village, **58**, 254.

Maître et maîtresse (d'école), **58**, 20, 36, 39, 40, 61, 62, 175 ;
59, 95, 116, 239, 248, 252, 283, 293, 295, 296.

Maîtresse (de maison), **59**, 136.

Majesté, **59**, 97, 125, 151, 153.

Marchand, **58**, 149 ; **59**, 103, 128, 131, 175.

Maréchal de France, **59**, 98.

Mari et femme, **59**, 248, 252.

Marquis, **59**, 98, 100.

Mérite, **58**, 216, 217.

Militaire, **58**, 174.

Ministre d'État, **58**, 96 ; **59**, 98.

Monseigneur, **58**, 95, 206 ; **59**, 120, 154, 150, 151, 159.

Hiérarchie sociale et civilité

- Monsieur, **58**, 67, 91, 95, 182, 206, 254 ; **59**, 99, 100, 108, 110, 111, 115, 120, 145, 146, 147, 150, 151, 153, 154, 155, 158, 159, 201, 202.
- Négociant, **59**, 128.
- Noble, **58**, 140 ; **59**, 103, 174, 183, 192.
- Noblesse, **59**, 109, 186.
 de robe, **58**, 191.
 de sang, **58**, 191, 216 ; **59**, 171, 192.
 de l'esprit, **59**, 191-192.
 marque de, **59**, 103, 132.
- Notaire, **59**, 131.
- Officier, **58**, 149 ; **59**, 118, 134.
- Opérateur, **58**, 278, 280 ; **59**, 316.
- Pair, **58**, 96 ; **59**, 97, 98.
- Palefrenier, **58**, 111.
- Pape, **58**, 96.
- Parents, **58**, 52, 53, 55, 61, 63, 66, 67, 68, 118 ; **59**, 253, 270, 271.
- Paroissiens, **59**, 252.
- Parrain, marraine, **58**, 257 ; **59**, 248, 251, 252.
- Pasteurs (de l'Église), **59**, 248, 249, 252.
- Pauvre, **58**, 69, 191, 192, 215, 252, 275, 280 ;
59, 95, 103, 105, 112, 127, 170-171, 173, 174, 175, 180, 210, 262, 316.
- Paysan, **58**, 6, 27, 221, 252, 253, 254, 261, 262 ; **59**, 96, 113, 121-122, 168, 169, 183.
- Peintre, **58**, 254.
- Père et mère, **58**, 22, 24, 27, 39, 61, 62, 118, 175, 257, 276, 281 ;
59, 95, 150, 153, 211, 228, 238, 248, 249-250, 251, 252, 253, 262, 267, 272, 283.
- Personne
 de la plus petite condition, **58**, 163.
 de basse condition, **58**, 215, 216.
 de médiocre condition, **58**, 95.
 d'égale condition, **58**, 165, 168 ; **59**, 139.
 de condition, **58**, 95, 253 ; **59**, 156, 175.
 de condition distinguée, **59**, 128, 175.
 de condition supérieure, **59**, 132.
 de haute condition, **59**, 139.
- Personne
 de moindre considération, **58**, 15.

Hierarchie sociale et civilité

Personne (suite)

pour qui on est obligé d'avoir de la considération, **58**, 184 ;

59, 111, 114, 143, 147, 161, 255.

de grande considération, **58**, 95.

Personne

considérable, **58**, 43, 183, 187 ; **59**, 23, 142.

plus considérable, **58**, 86, 184 ; **59**, 136, 142.

la plus considérable, **58**, 43, 183, 187 ; **59**, 23, 111, 136, 137, 138, 142, 146, 163.

beaucoup plus considérable, **59**, 139.

Personne

constituée en dignité, **58**, 21, 36, 39.

élevée en dignité, **58**, 87, 89.

qui surpasse en dignité, **58**, 95 ; **59**, 136.

Personne

d'un caractère éminent, **59**, 97.

d'un degré éminent, **58**, 170.

d'une dignité éminente, **59**, 97, 151.

d'une qualité éminente, **59**, 97, 107, 109, 142, 160, 161.

Personne

avec qui on n'a aucune familiarité, **58**, 168 ; **59**, 104.

avec qui on n'est pas familier, **58**, 168.

avec qui on n'est pas tout à fait familier, **58**, 167, 253.

avec qui on est familier, **58**, 168.

familière, **58**, 92, 113, 253 ; **59**, 153, 155, 159.

fort familière, **58**, 95, 167, 253 ; **59**, 150.

Personne

à qui on fait honneur, **58**, 86 ; **59**, 164.

qu'on veut honorer, **59**, 11, 21, 143.

qu'on doit honorer, **58**, 172, 181, 187, 190 ; **59**, 107, 112.

qui mérite quelque honneur, **59**, 134.

qui mérite beaucoup d'honneur, **59**, 106.

Personne

qualifiée, **58**, 86, 89, 179, 184, 187, 188, 189, 190 ; **59**, 10, 12, 19, 102, 104, 107, 108,
111, 112, 114, 138, 139, 142, 161, 164, 167, 198, 242, 268.

plus qualifiée, **58**, 183 ; **59**, 111, 134, 136, 142.

les plus qualifiées, **58**, 187 ; **59**, 136, 137, 138, 139, 145, 146, 161, 162.

Personne

de médiocre qualité, **58**, 95 ; **59**, 150.

Hierarchie sociale et civilité

Personne (suite)

- de moindre qualité, **58**, 167 ; **59**, 268.
- de qualité à peu près égale, **59**, 139.
- distinguées par leur qualité, **58**, 183.
- de qualité, **58**, 27, 108, 133, 136, 157, 163, 167, 179, 184, 187, 188, 190, 209 ;
59, 11, 14, 101, 107, 108, 109, 111, 112, 123, 127, 128, 133, 148, 154, 161, 166, 268.
- de qualité distinguée, **59**, 109, 133, 135, 137.
- de grande qualité, **58**, 168 ; **59**, 104, 106, 108, 109, 141, 255.
- de haute qualité, **58**, 168 ; **59**, 106, 109, 115, 139.
- de plus haute qualité, **58**, 168 ; **59**, 104, 136.
- de qualité supérieure, **59**, 107, 109, 145.
- de qualité bien supérieure, **58**, 188 ; **59**, 107, 111.
- de qualité beaucoup supérieure, **59**, 109, 110, 138, 139.
- de première qualité, **58**, 200 ; **59**, 269.

Personne

- de respect, **58**, 98.
- de grand respect, **58**, 96.
- que l'on doit respecter, **59**, 21, 28, 112, 136, 160, 257.
- qu'il faut respecter, **59**, 136.
- que l'on veut respecter, **59**, 131.
- à qui on doit (avoir) du respect, **58**, 167, 170, 189, 190, 207, 227 ; **59**, 100, 101, 108,
111, 112, 136, 141, 144, 145, 146, 147, 159, 201, 202, 254, 255, 268.
- à qui on doit un grand respect, **59**, 244.
- à qui on doit beaucoup de respect, **58**, 189, 227 ; **59**, 111, 112, 145, 156, 161, 254, 255.
- pour qui on est obligé d'avoir du respect, **59**, 14, 101.

Personne

- de tous états, **58**, 199, 209, 226.
- du monde, **58**, 174, 226.
- du grand monde, **58**, 67.
- publique, **58**, 189.
- royale, **58**, 153.

Personne

- âgée, **59**, 254.
- bien élevée, **58**, 164, 184 ; **59**, 11, 190, 191.
- bien née, **58**, 82, 184 ; **59**, 189-193, 265.
- de mérite, **58**, 136, 220.
- d'autorité, **58**, 27, 39 ; **59**, 159.
- qui ont des dignités publiques, **59**, 254.

Hierarchie sociale et civilité

Personne

simplement au-dessus de nous, **59**, 110, 111, 153, 201, 255.

au-dessus de soi, **59**, 146.

supérieure, **58**, 87, 89, 97, 113, 157, 164, 165, 167, 179, 183, 191, 231 ;

59, 17, 106, 107, 109, 133, 134, 136, 145, 147, 149, 150, 155, 156, 159, 174, 200, 268.

élevée au-dessus de vous, **58**, 90, 95, 168 ; **59**, 128, 134, 155.

beaucoup élevée au-dessus du commun, **59**, 97.

beaucoup au-dessus des autres, de nous, **59**, 19, 138, 168, 169, 173.

de beaucoup supérieure, **59**, 108, 155, 202.

Personne

beaucoup au-dessous de vous, **58**, 254 ; **59**, 121, 168, 169.

beaucoup inférieure, **58**, 181, 253.

un peu inférieure, **59**, 200.

au-dessous de vous, **58**, 232, 258 ; **59**, 173, 201, 255.

peu au-dessous de lui, **59**, 201, 255.

inférieure, **58**, 89, 157, 167, 191 ; **59**, 109, 141, 154, 159.

sur qui on a autorité, **58**, 90, 98.

qui dépendent de vous, **58**, 181.

Personnes

qui ne dépendent pas de vous, **58**, 92.

sur qui on n'a point de supériorité, **58**, 167.

à peu près égales, **59**, 133, 138.

égales, **58**, 95, 97, 232, 253 ; **59**, 138, 139, 143, 150, 155, 159, 203.

Petit, **58**, 191, 192 ; **59**, 105, 174, 262.

Peuple, **59**, 100.

Populace, **59**, 123.

Portier, **59**, 114, 128.

Prédicateur, **58**, 222.

Prélat, **59**, 248, 252.

Prêtre, **59**, 135, 240.

Prince, **58**, 96, 143, 149, 150, 253, 282 ; **59**, 96, 97, 98, 99, 151, 180, 254.

Princesse, **59**, 98.

Procureur, **58**, 189, 191 ; **59**, 131.

Pupille, **59**, 248.

Qualité des personnes, **58**, 185.

Quelqu'un, **59**, 244, 245.

plus grand que vous, **58**, 114, 215.

qui soit beaucoup au-dessous de vous, **59**, 143.

Hiérarchie sociale et civilité

- Rang, **58**, 253.
 Reine, **58**, 96, 153 ; **59**, 96, 97.
 Religieux (qualifié), **58**, 96, 174, 175 ; **59**, 239, 240.
 Réputation, **58**, 216.
 Riche, **58**, 275, 280 ; **59**, 127, 173, 210.
 Roi, **58**, 96, 153 ; **59**, 96, 97, 99, 105, 125, 153, 192, 254.
 fils de, **58**, 96.
 service du, **59**, 109.
 Roturier, **59**, 127, 175.
- Secrétaire (maison), **59**, 114.
 Secrétaire d'État, **59**, 98.
 Séculier, **58**, 175 ; **59**, 239, 295, 298, 307, 332.
 Seigneur, **58**, 95, 188, 215 ; **59**, 113, 248, 252, 254.
 son seigneur, **59**, 96, 113, 254.
 grand seigneur, **58**, 192 ; **59**, 99, 110, 111, 114, 116, 139, 263.
 jeune seigneur, **58**, 191 ; **59**, 105, 124, 174, 262.
 Sergent de village, **59**, 103.
 Servante, **58**, 232, 233 ; **59**, 249, 251.
 Serviteur, **58**, 282 ; **59**, 114, 115, 174, 249, 251.
 Sire, **59**, 151, 153.
 Souverain, **58**, 150.
 Supérieur, **58**, 20, 36, 39, 95, 113, 114, 165, 167, 191, 232, 315 ;
 59, 105, 113, 125, 148, 149, 244.
 par leur emploi, **59**, 95, 109, 112.
 par leur naissance, **59**, 95, 109, 112.
 par leur qualité, **59**, 95, 109, 112.
 spirituel, **59**, 249, 253, 255, 262, 267.
- Traiteur, **58**, 126.
 Tuteur, **59**, 248, 251, 252.
- Valet, **58**, 232, 233 ; **59**, 114, 118, 254.
 Vicomte, **59**, 98.
 Vieillard, **58**, 21, 36, 39, 66, 170 ; **59**, 132, 251, 252.

De la table

- Aiguière, 58, 19.
Aiguillette, 58, 125.
Ailes, 58, 108, 109, 125, 126, 186.
Arrêtes, 58, 109, 127.
Assiette, 58, 203.
 blanche, 58, 43 ; 59, 20, 22.
 nette, 58, 43, 108, 133 ; 59, 20.
 changer les a., 58, 43, 108, 133 ; 59, 118, 137.
 couper sur son a., 58, 93.
 disposer les a., 58, 43.
 frapper sur son a., 58, 75, 93.
 jeter les yeux sur les a., 58, 131.
 mettre sur son a., 58, 330 ; 59, 14.
 ôter l'a., 59, 114.
 porter sur l'a., 59, 27.
 présenter son a., 58, 18, 42.
 présenter sur une a., 58, 128, 179.
 remettre sur son a., 59, 20, 119.
 tenir une a., 59, 15.
- Bassin, 58, 19, 128.
Bénédictin des viandes, 59, 134-135, 137.
Biscuit, 58, 128.
Bœuf (du), 58, 108, 125.
Boisson, 58, 119, 133, 225.
Bouilli, 58, 108, 125, 133.
Bouillon, 58, 119, 225.
Bouteille, 59, 27.
Brochet, 58, 127.
Buffet, 58, 18, 43, 108 ; 59, 117.
- Canard, 58, 109.
Carpe, 58, 127.
Cerise, 58, 127.
Cervelle, 58, 179.
Chair, 58, 104, 108, 109, 125, 126.
Chapon, 58, 108, 109, 125, 126.
Citron, 58, 187.

De la table

- Cochon de lait, **58**, 126.
Coq d'Inde, **58**, 109.
Confiture, **58**, 128.
Corbeille, **58**, 131.
Couteau, **58**, 203.
 casser avec, **58**, 75.
 couper avec, **58**, 42, 128.
 ôter avec, **58**, 93.
 l'essuyer, **59**, 117.
 le mettre à gauche, **58**, 43.
 ne pas le porter à la bouche, **58**, 70.
 le présenter, **58**, 41.
 le ramasser, **58**, 131.
 le tenir, **58**, 18, 41.
 plat du couteau, **58**, 128, 203 ; **59**, 27.
 pointe du couteau, **58**, 330.
Crème, **58**, 127.
Cuillère, **58**, 203.
 l'essuyer, **59**, 27, 117.
 la mettre à gauche, **58**, 43.
 la mettre dans, **58**, 131.
 la porter à, **58**, 19.
 la présenter, **58**, 41.
 la ramasser, **58**, 131.
 s'en servir, **58**, 130.
 prendre avec, **58**, 104, 130.
 remuer avec, **58**, 104.
Cuisse, **58**, 108, 109, 125, 126, 186.

Déjeuner, **58**, 105, 119, 206, 224.
Dessert, **58**, 133.
Desservir, **58**, 69, 74, 131, 204 ; **59**, 27, 137.
 celui qui a soin de d., **58**, 42.
 se laisser d., **59**, 118.
Dîner, **58**, 133, 206.
Doigts (lécher les), **59**, 190.
Dragée, **58**, 30 ; **59**, 27.

Eau, **58**, 68, 119, 224.

De la table

- Écaille, **58**, 69.
Écuelle, **58**, 42, 43, 130.
Écuyer tranchant, **58**, 106.
Entrée, **58**, 133.
Épaule, **58**, 126.
Épine, **58**, 109, 127.
Essuyer, **58**, 19, 43 ; **59**, 190.
- Farci, **58**, 109.
Festin, **58**, 29, 119, 133, 224, 318, 339 ; **59**, 277.
Foie, **58**, 127.
Four, **58**, 128.
Fourchette, **58**, 94, 104, 203.
 l'essuyer, **59**, 27, 117.
 la mettre à gauche, **58**, 43.
 la ramasser, **58**, 131.
 la tenir, **58**, 18, 42.
 prendre avec, **58**, 93.
 s'en servir, **59**, 190.
 tirer la viande avec, **58**, 179.
Fraise, **58**, 127.
Friandise, **58**, 255.
Fromage, **58**, 127.
Fruit, **58**, 30, 70, 127, 133, 204 ; **59**, 14, 27.
- Gâteau, **58**, 128 ; **59**, 27.
Goûter, **58**, 204, 206.
Gras (quelque chose de), **59**, 190.
Grive, **58**, 109, 126.
Groin, **58**, 126.
- Hareng, **58**, 127.
Huître, **58**, 30.
Hure, **58**, 127.
- Langue, **58**, 127.
Lapin, **58**, 126.
Laver,
 les mains, **58**, 328-329 ; **59**, 133, 135.
 les verres, **58**, 18.

De la table

- Levraut, **58**, 126.
 Lièvre, **58**, 126.
 Linge blanc (= nappe), **58**, 18.
- Macaron, **58**, 128.
 Maître d'hôtel, **58**, 106.
 Mets, **58**, 42, 133.
 Mettre la main au plat, **59**, 136.
 Moelle, **58**, 75, 93.
 Morceau, **58**, 16-17 ; **59**, 27.
- Nappe, **58**, 19, 43, 94, 131, 339.
 Nourriture, **58**, 33, 185.
 Noyau, **58**, 69, 70.
- Œuf, **58**, 30, 119, 133, 225.
 Oie, **58**, 109.
 Oiseau, **58**, 109, 126, 186.
 Orange, **58**, 187.
 Oreille, **58**, 126.
 Os, **58**, 75, 93, 203.
- Pain, **58**, 203.
 viande la plus commode, **58**, 119, 224.
 de reste, **58**, 69.
 l'engraisser, **58**, 104.
 le manier, **58**, 94.
 le mettre sur l'assiette, **58**, 43.
 le recevoir à la main, **58**, 30 ; **59**, 27.
 essuyer à son p., **59**, 190.
 manger trop de p., **58**, 68.
 morceau de p., **58**, 131.
- Panier, **58**, 131.
 Pavie (fruit), **58**, 127.
 Peau, **58**, 126.
 Pêche, **58**, 127.
 Pelure, **58**, 127.
 Perdrix, **58**, 109, 126.
 Pigeon, **58**, 109, 186.

De la table

Pigeonneaux, 58, 109.

Plat

commun, 58, 16.

les entasser, 58, 74 ; 59, 21.

les essuyer par-dessous, 58, 19, 43.

les lever, 58, 74, 131 ; 59, 27.

les retourner (tourner), 58, 17.

y couper les gâteaux, 58, 128.

y mettre la main, 58, 179, 187 ; 59, 136.

y prendre quelque chose, 59, 27.

y remettre les restes, 58, 131.

y remettre les viandes qu'on a flairées, 58, 28.

Poire, 58, 127, 187.

Poisson, 58, 109, 125, 126, 127.

Poitrine (blanc de la), 58, 109, 125, 127.

Pomme, 58, 127, 187.

Pot, 59, 27.

Potage, 58, 19, 42, 43, 104, 125, 130, 133, 203.

Poule, 58, 108, 109, 125.

Poulet d'Inde, 58, 109.

Poupelain, 58, 128.

Prune, 58, 127.

Queue, 58, 127.

Râble, 58, 126.

Ragoût (en), 58, 109, 186.

Réfection, 58, 101, 105.

Repas, 58, 12, 133, 185.

équilibré, 58, 68.

aux heures réglées, 58, 73.

avant le r., 58, 215 ; 59, 298.

fin du r., 59, 114.

ensuite des r., 59, 256.

hors des r., 59, 15.

parler durant le r., 58, 70.

Rôti, 58, 109, 133, 186, 187.

Salière, 58, 43, 179, 330 ; 59, 14.

De la table

- Sauce, **58**, 104, 203 ; **59**, 190.
- Saumon, **58**, 127.
- Sel, **58**, 131, 179, 203, 330 ; **59**, 14.
- Serrer (du vin, de la viande), **58**, 69, 131.
- Service (de la table), **58**, 43, 108, 125, 131, 133.
- Serviette, **58**, 16, 19, 43, 94, 133, 203 ; **59**, 15, 20, 117, 134, 136, 190.
- Servir, **58**, 17, 29, 43, 129, 131.
à table, **58**, 28, 43, 73, 101, 105, 129.
le pain, **58**, 43, 203.
le sel, **58**, 179.
à boire, **58**, 204 ; **59**, 119.
de la viande, **58**, 42.
des viandes, **58**, 203 ; **59**, 20, 107, 136.
la manière de, **58**, 21, 37.
se tenir prêt à, **58**, 73.
ne pas se mêler de, **58**, 15 ; **59**, 15.
être découvert pour, **58**, 73.
- Se servir
d'écuelle, **58**, 42, 43.
de la fourchette, **58**, 42.
des choses dont on doit, **58**, 203.
soi-même, **58**, 167, 203.
- Sirop, **59**, 190.
- Sole, **58**, 109, 127.
- Soupe, **58**, 130.
- Souper, **58**, 204, 206.
- Table, **58**, 18, 71, 73, 75, 94, 108, 126, 131, 133, 317.
ses rites, cf. Tableau : **59**, 137.
le bas bout de la, **58**, 329 ; **59**, 137.
le haut bout de la, **58**, 43.
bénir la, **58**, 203, 329 ; **59**, 134-135, 298.
se comporter à, **58**, 21, 37, 81, 92-94, 101, 102, 105, 113, 157, 203, 255, 317 ;
59, 106, 114, 133-137, 256.
- Tapis, **58**, 131.
- Tarte, **58**, 128.
- Tête, **58**, 109, 126, 127.
- Torchon de cuisine, **59**, 190.
- Truite, **58**, 127.

De la table

- Ventre, 58, 109, 126.
 Verre, 58, 18, 187 ; 59, 15, 27.
 Viandes
 l'arrêter dans le plat, 58, 42.
 les bénir, 59, 134-135, 298.
 la couper, 58, 203 ; 59, 136, 203.
 les flairer, 58, 28, 104.
 les fleurir, 58, 28.
 la porter à la bouche, 59, 190.
 la prendre avec la main, 58, 42.
 la présenter, 58, 129.
 les regarder avec avidité, 58, 317.
 les servir, 58, 18, 42, 203.
 la tirer avec le couteau, 58, 75, 93.
 la tirer par lambeaux, 58, 179.
 les toucher avec les mains, 58, 94.
 y porter les mains, 58, 317, 318.
 n'y pas jeter fixement la vue, 58, 131.
 en prendre de soi-même, 58, 29.
 en serrer, 58, 69.
 souffler dessus, 58, 125.
 grosse, 58, 125.
 appelées volatiles, 58, 109, 186.
 dans les plats, 58, 74.
 le pain est la plus commode, 58, 119, 224.
 le sel est leur assaisonnement, 58, 330.
 abondance et diversité des, 59, 277.
 Vin, 58, 68, 69, 119, 127, 131, 225, 338 ; 59, 27.
 Vive (poisson), 58, 109, 127.
 Volaille, 58, 109.
 Volatile, 58, 109, 186.

Quelques définitions

Bienséance,	58 , 82. 59 , 220, 263, 269.
Civilité,	58 , 110, 118, 158-160, 216-218. 59 , 220, 263.
Composer (son corps, son visage...),	58 , 84-85.
Contenance,	58 , 169-177.
Déférence,	59 , 148.
Domestique,	59 , 113-118.
Familiarité,	58 , 163-168, 231-233.
Familier,	58 , 63.
Grossièreté,	59 , 277.
Indécence,	58 , 72.
Modestie,	59 , 234.
Nature, naturel,	58 , 162-163. 59 , 194-196.
Passion,	59 , 196-199.
Point d'honneur,	58 , 146-151.
Propreté,	58 , 65.
Soumis, soumission,	59 , 148.
Vertu,	58 , 147. 59 , 221-247.

Index des personnes citées

- Albert-Valentin (fsc), **58**, 70, 99, 122, 134, 137, 139, 144, 154, 158, 191-192, 194, 198, 199, 206, 209, 210, 213-214, 222, 226, 263, 268 ;
59, 25, 26, 99, 103, 110, 121, 128, 132, 169, 319.
- Amann (E.), **58**, 273, 281.
- Ambroise (st), **58**, 161, 276, 297 ; **59**, 315, 316.
- Amelote (D.), **58**, 286, 291-294, 299-303, 304, 305, 325-347 ; **59**, 316.
- Amos, **58**, 161.
- Anselme (fsc), **58**, 78.
- Ariès (Ph.), **58**, 110, 118, 119-120, 134, 194, 214.
- Aristote, **58**, 116, 121, 161, 223 ; **59**, 200.
- Arnauld (A.), **58**, 273, 283, 298 ; **59**, 172-174, 175, 177, 183.
- Arnauld (C.), **58**, 306.
- Arnauld (H.), **59**, 212.
- Aroz (L.M., fsc), **58**, 152, 157.
- Augustin (st), **58**, 161, 272, 295, 297, 298, 300, 303, 306 ; **59**, 171, 181, 194.
- Autosserre, **58**, 198.
- Bar (Mgr de), **58**, 233.
- Barine (A.), **58**, 193.
- Batencour (J. de), **58**, 59-60, 62, 63, 77-78, 207, 234, 241-242, 245, 257 ;
59, 164-165, 227.
- Bellegarde (abbé de), **59**, 123.
- Bénichou (P.), **59**, 185-217, 187, 193, 205, 217.
- Bernard (st), **58**, 161.
- Bertier (de), **58**, 291.
- Bertsche (J.), **58**, 100, 133.
- Besnier, **58**, 286, 290.
- Besoigne (J.), **58**, 270, 283.
- Biort (de), **58**, 313.
- Blain (J.-B.), **58**, 5 ; **59**, 217.
- Bochart, **58**, 138.
- Bonaventure (st), **58**, 161.
- Bonneau (A.), **58**, 57 ; **59**, 227.
- Bossuet (J.-B.), **58**, 161 **59**, 317.
- Bouhours (D.), **58**, 144, 193, 286, 290, 299-302, 326.
- Boutestcyn (C.), **58**, 193.
- Bouvier (R.), **58**, 283.

Index des personnes citées

- Boytar, **58**, 234.
 Brejer, **58**, 234.
 Brisebois (R., fsc), **59**, 31.
 Brunct, **58**, 14.
 Brunot (F.), **58**, 194, 218-219, 222 ; **59**, 113, 123, 124, 125.
 Bureau (P.), **58**, 59.
 Buttigieg (Michael, fsc), **58**, 80, 198.

 Calais (M.), **58**, 194.
 Calvin, **58**, 306.
 Camillieri (F.-L.), **58**, 80, 198.
 Campos (Miguel, fsc), **59**, 169, 305, 317.
 Cauchie, **58**, 283.
 Certe (J.), **58**, 77, 134, 193, 196, 197, 198, 234, 267.
 Certeau (Michel de), **59**, 170, 183.
 Cerveau (R.), **58**, 283.
 Césaire (st), **58**, 296.
 César, **58**, 248.
 Chanut (H.-P.), **58**, 138.
 Chanut (P.-M.), **58**, 138, 287.
 Charles-Gustave, **58**, 138.
 Chartier (R.), **58**, 14, 78, 80, 194 ; **59**, 126, 318.
 Chédozeau (B.), **58**, 289, 290, 294, 297, 298, 309.
 Christine (reine), **58**, 138.
 Chrysostome (st), **58**, 161, 277, 278, 280 ; **59**, 316.
 Cicéron, **58**, 160, 161.
 Cioranescu, **58**, 14.
 Clément IX (pape), **58**, 272, 284.
 Compère (M.-M.), , **58**, 14, 78, 80, 194 ; **59**, 126.
 Condren (P. de), **58**, 291, 292.
 Conway (Moncure D.), **58**, 193.
 Coquelin, **58**, 156.
 Corneille (P.), **59**, 186, 193.
 Courbon (A.), **58**, 193.
 Courtin (A. de), **58**, 100, 108-109, 125-128, 134, 135-195, 225-232 ;
 59, 9, 12, 95, 99, 105, 112, 185, 219-220, 242, 254, 262, 269.
 Coustel, **58**, 119.
 Cuénin (M.), **58**, 146, 150, 194.

Index des personnes citées

- Cyprien (st), **58**, 296.
 Cyrille (st), **59**, 291.
- David (le prophète-roi), **59**, 195, 298, 317.
 Desbats (P. et J.), **58**, 284.
 Dejean (E.), **58**, 283.
 Delforge (F.), **58**, 249, 283.
 De Lisola, **58**, 193.
 Della Casa (G.), **58**, 107, 110-114.
 Démia (Ch.), **58**, 209-215, 252.
 Descartes, **58**, 138 ; **59**, 193.
 Deslions, **59**, 172.
 Desprez (G.), **58**, 309, 314, 316.
 Dhotel (J.-Cl.), **58**, 78 ; **59**, 227, 241.
 Drolin (G., fsc), **59**, 94, 157, 158.
 Dumetz, **58**, 59.
 Dumont, **59**, 125.
- Ecclésiastique (Le Sage), **58**, 34, 161, 263, 285, 304, 313-325 348 ;
 58, 203, 206, 207, 240, 302, 317.
- Élias (N.), **58**, 194.
 Ellies du Pin (L.), **58**, 156.
 Emiliano (Fratel, fsc), **58**, 78, 134, 194.
 Érasme, **58**, 14, 161.
- Faret (N.), **59**, 200.
 Farid (Kamal), **58**, 194.
 Favre, **58**, 100, 193.
 Fenne (F. de), **58**, 193.
 Fleury (Cl.), **59**, 171.
 François de Sales (st), **58**, 19, 154, 160, 161 ; **59**, 234, 237, 315.
 Franklin (A.), **58**, 12, 13, 99, 100, 133, 134, 194.
 Furetière (dict. de), **58**, 22 ; **59**, 169.
- Garnier (veuve), **58**, 134.
 Geffroy, **58**, 193.
 Godard (F.), **58**, 77, 134, 193, 268.
 Godeau (A.), **58**, 293, 326.
 Gondrin (Mgr), **58**, 272, 284.

Index des personnes citées

- Goujet (abbé), 58, 144, 193 .
 Gourault (G.), 58, 99.
 Grente (Mgr G.), 58, 194, 283.
 Grotius (H.), 58, 150, 195.
 Gutton (J.-P.), 59, 113.
- Heltzel (V.-B.), 58, 194.
 Horace (Épîtres), 58, 161, 177.
 Houry (A., fsc), 59, 5-6.
 Huet, 58, 138.
 Huré (Ch.), 58, 286, 326, 347-348.
- Isaïe, 58, 161.
- Jacques (st), 58, 161, 285, 326, 340 ; 59, 276, 317.
 Jean (st), 59, 324.
 Jeanne de Chantal (ste), 58, 49 ; 59, 315.
 Jean-Paul II, 59, 216.
 Jérôme (st), 58, 161.
 Joinville, 58, 161.
 Joly (Cl.), 59, 181, 220-226, 257-260, 270-274, 282.
 Joseph (Histoire de Juifs), 58, 161.
 Josué (Libre de), 58, 161.
 Josset (E.), 58, 135, 136, 195.
 Julia (D.), 58, 14, 78, 80, 194 ; 59, 126.
- La Bruyère, 58, 158 ; 59, 26.
 La Chétardye (J. Trotti de), 59, 124.
 Lacroix (X.), 59, 217.
 La Fontaine, 58, 263.
 Lagarde, 59, 205.
 Lancelot (Cl.), 58, 298.
 Lanson, 59, 193.
 La Rochefoucauld, 59, 193.
 La Roque de la Lontière, 59, 192.
 La Salle (Jean-Louis de), 59, 152.
 Le Coreur (J.), 58, 234-241, 257 ; 59, 181-183, 220-226, 257-260, 270-275.
 Leers (R.), 58, 292.
 Le Maistre de Sacy, 58, 286, 295-298, 299, 304, 306-325 ; 59, 240, 316.

Index des personnes citées

- Leroy-Ladurie, **59**, 216.
 Levavasseur (baron), **58**, 325.
 Louis XIV, **58**, 138 ; **59**, 125.
 Luc (st), **58**, 161, 302 ; **59**, 291.
 Lucard (fsc), **58**, 325.
- Maillefer (Dom Élie), **58**, 5.
 Marca (de), **58**, 291.
 Mathieu (conseiller du Roi), **58**, 100.
 Maurice-Auguste (fsc), **59**, 32, 33, 91.
 Mazarin, **58**, 138.
 Michard, **59**, 205.
 Michaud, **58**, 283.
 Migeot (G.), **58**, 295.
 Molière, **59**, 186, 205, 206.
 Montaigne, **59**, 200.
 Morel, **58**, 272, 284.
 Moreri, **58**, 283.
 Moumbi (J.-P., fsc), **59**, 24.
 Muguet (F.), **58**, 294.
- Naudé, **58**, 138.
 Nicéron, **58**, 283.
 Nicole (P.), **58**, 142, 143-144, 160, 161, 309 ; **59**, 175-180, 182, 183.
- Origène, **58**, 303.
- Pacory (A.), **59**, 212-213, 214.
 Pallavicin, **58**, 300.
 Pascal (Bl.), **58**, 142, 143-144, 160, 161 ; **59**, 186, 193, 196.
 Pascal (J.), **58**, 247-251.
 Paul (st), **58**, 26, 97, 147, 161, 175, 176, 263, 264, 278, 285, 293, 295, 302, 309, 310, 315,
 326, 332-347 : **59**, 177, 206, 207, 211, 218, 219, 238, 239, 240, 260, 266,
 277, 292, 293, 294, 298, 300, 317, 325, 326, 332.
- Pavillon (Mgr), **58**, 283.
 Périclès, **58**, 148.
 Périn (L., sj), **58**, 106-110, 115.
 Philippe (père d'Alexandre), **58**, 148.
 Picard (J.-M.), **58**, 160, 194.

Index des personnes citées

- Pierre (st), **58**, 161, 285, 326, 332-338, 342 ; **59**, 228, 276, 317.
Pline, **58**, 161.
Pompée, **58**, 148.
Pons (A.), **58**, 111.
Poutet (Y., fsc), **58**, 60, 78 ; **59**, 7.
Pralard (A.), **58**, 284.
Promé (P.), **58**, 269, 284.
Pybrac (seigneur de), **58**, 100.
- Quicherat, **59**, 129, 130.
Quintillien, **58**, 161.
- Racine, **59**, 193.
Rigault (G.), **58**, 6, 78, 213 ; **59**, 318.
Riondet (E.), **58**, 198.
Rivière (de), **58**, 234, 313.
Roche (A., fsc), **58**, 161, 305.
Roche (D.), **58**, 194.
Rodrigue (J.-G., fsc), **58**, 304 ; **59**, 170, 194.
Rousset, **59**, 125.
Ronzeaud (P.), **59**, 171, 192.
- Sara (H.), **58**, 292.
Saint-Cyran, **58**, 306.
Sainte-Beuve, **58**, 283.
Salabert (P.), **58**, 198, 267.
Saumaise, **58**, 138.
Sauvage (M., fsc), **58**, 78, 291, 294, 304, 325 ; **59**, 13, 31, 169, 305, 317, 319.
Savoldi (F., fsc), **59**, 24.
Simon (R.), **58**, 286, 292-293, 305, 308, 326.
Sommervogel (C.), **58**, 106-110.
- Taveneaux (R.), **59**, 186.
Tellier, **58**, 286, 290.
Tenne (A.), **58**, 198, 267.
Tertullien, **58**, 84, 161, 277 ; **59**, 240.
Thiénot (M^e), **59**, 152, 157.
Thomas (st), **58**, 161 ; **59**, 229.
Tillemont, **58**, 273.

Index des personnes citées

Truchis (de), **59**, 217.

Urbain-Levesque, **58**, 283.

Varet (A.-L.), **58**, 119, 143, 270-284 ; **59**, 9, 209-211, 316.

Varela Martinez (L., fsc), **58**, 305.

Vargas, **59**, 192.

Vaugelas, **58**, 63, 144.

Vergriete (P.), **59**, 229.

Vigarello (C.), **58**, 78, 134, 194.

Voiture, **58**, 161.

Widerholds (J.-H.), **58**, 195.

TABLE DES MATIÈRES

<i>Présentation</i>	5
LES RÈGLES DE LA BIENSÉANCE ET DE LA CIVILITÉ CHRÉTIENNE	
à l'usage des écoles chrétiennes. Préface	7
Première partie. De la modestie qu'on doit faire paraître dans le port et dans le maintien des différentes parties du corps.	
Chapitre 1. Du port et du maintien de tout le corps.	13
Chapitre 2. De la tête et des oreilles.	17
Chapitre 3. Des cheveux.	21
Chapitre 4. Du visage.	25
Chapitre 5. Du front, des sourcils et des joues.	30
Chapitre 6. Des yeux et de la vue.	33
Chapitre 7. Du nez et de la manière de se moucher et d'éternuer.	39
Chapitre 8. De la bouche, des lèvres, des dents et de la langue.	46
Chapitre 9. Du parler et de la prononciation.	51
Chapitre 10. Du bâiller, du cracher et du tousser.	55
Chapitre 11. Du dos, des épaules, des bras et du coude.	62
Chapitre 12. Des mains, des doigts et des ongles.	65
Chapitre 13. Des parties du corps qu'on doit cacher et des nécessités naturelles	73
Chapitre 14. Des genoux, des jambes et des pieds.	76
Seconde partie. De la bienséance dans les actions communes et ordinaires.	
Chapitre 1. Du lever et du coucher.	81
Chapitre 2. De la manière de s'habiller et de se déshabiller.	91
Chapitre 3. Des habits.	95
<i>Article premier.</i> De la propreté et de la mode des habits.	95
<i>Article 2.</i> De la modestie et de la netteté des habits.	101
<i>Article 3.</i> Du chapeau, et de la manière de s'en servir.	105
<i>Article 4.</i> Du manteau, des gants, des bas et des souliers, de la chemise et de la cravate.	111
<i>Article 5.</i> De l'épée, de la baguette, de la canne, et du bâton.	115

Chapitre 4. De la nourriture.	120
<i>Article 1.</i> Des choses qu'on doit faire avant que de manger; du laver des mains, de la bénédiction de la table, et de la manière de s'asseoir à table.	122
<i>Article 2.</i> Des choses dont on doit se servir lorsqu'on est à table.	130
<i>Article 3.</i> De la manière dont on doit inviter, demander, recevoir ou prendre à manger, lorsqu'on est à table.	137
<i>Article 4.</i> De la manière de couper, et de servir les viandes, et de se servir soi-même.	144
<i>Article 5.</i> De la manière de manger, pour le faire honnêtement.	156
<i>Article 6.</i> De la manière dont on doit manger le potage.	164
<i>Article 7.</i> De la manière dont on doit servir, prendre et manger le pain et le sel.	170
<i>Article 8.</i> De la manière dont on doit se comporter à l'égard des os, de la sauce, et du fruit.	176
<i>Article 9.</i> De la manière dont on doit demander et recevoir à boire, et boire, lorsqu'on est à table.	181
<i>Article 10.</i> De la sortie de table, et de la manière de servir, et de desservir à table.	190
Chapitre 5. Des divertissements.	201
<i>Article 1.</i> De la récréation et du ris.	202
<i>Article 2.</i> De la promenade.	207
<i>Article 3.</i> Du jeu.	213
<i>Article 4.</i> Du chant.	223
<i>Article 5.</i> Des divertissements qui ne sont pas permis.	229
Chapitre 6. Des visites.	237
<i>Article 1.</i> De l'obligation que la bienséance impose de faire des visites et des dispositions qu'on doit y apporter.	237
<i>Article 2.</i> De la manière d'entrer chez une personne à qui on rend visite.	241
<i>Article 3.</i> De la manière dont on doit saluer les personnes qu'on visite	245
<i>Article 4.</i> De la manière dont on doit aborder une personne à qui on rend visite, et dont on doit s'asseoir et se lever.	250
<i>Article 5.</i> De la manière dont on doit prendre congé et sortir dans les visites.	255
<i>Article 6.</i> Des visites qu'on reçoit, et de la manière de s'y comporter.	258
<i>Article 7.</i> De la manière dont on doit se comporter lorsque quelqu'un survient dans une compagnie, ou que quelqu'un en sort.	266

Chapitre 7. Des entretiens et de la conversation.	271
<i>Article 1.</i> Des conditions dont la bienséance veut qu'on accompagne ses paroles.	272
SECTION 1. De la vérité et de la sincérité que la bienséance exige dans les paroles.	273
PARAGRAPHE 2. Des fautes qu'on peut faire contre la bienséance, en parlant contre la loi de Dieu.	279
PARAGRAPHE 3. Des fautes qu'on peut faire contre la bienséance, en parlant contre la charité que l'on doit au prochain.	285
PARAGRAPHE 4. Des fautes qu'on commet contre la bienséance en parlant inconsidérément, légèrement ou inutilement.	294
<i>Article 2.</i> De la manière dont on doit parler des personnes et des choses.	299
<i>Article 3.</i> De plusieurs différentes manières de parler.	306
PARAGRAPHE 1. De ce que la bienséance prescrit touchant les louanges et la flatterie.	307
<i>Article 4.</i> De la manière d'interroger, de s'informer, de reprendre, et de dire son sentiment.	312
<i>Article 5.</i> De ce que la bienséance permet ou ne permet pas à l'égard de disputer, d'interrompre et de répondre.	319
<i>Article 6.</i> Des compliments et des mauvaises manières de parler.	327
Chapitre 8. De la manière de donner et de recevoir, et de se comporter quand on rencontre quelqu'un et qu'on se chauffe.	335
Chapitre 9. De la manière de se comporter en marchant dans les rues et dans les voyages en carrosse et à cheval.	345
Chapitre 10. Des lettres.	352
FIN	372
<i>Bibliographie</i>	373
<i>Index thématiques</i>	381
De la conversation (et des lettres)	381
Du Corps	396
Les vertus de la bienséance et de la civilité (et les défauts ou vices qui leur sont opposés)	416
Les ouvrages de Civilité, l'École et la Famille	468
Hiérarchie sociale et civilité	471

De la table	480
Quelques définitions	487
<i>Index des personnes citées</i>	488
<i>Errata du CL 58</i>	498

ERRATA du CL 58

Aux pages 326-342 du CL 58, une erreur de transcription a inversé les extraits des traductions de Mons (1672) et d'Amelote (1685). Nous prions les lecteurs des *Cahiers lasalliens* de bien vouloir nous en excuser. Vérification faite, les textes "sources" des citations néotestamentaires qui figurent dans le présent CL 60 sont bien ceux d'Amelote.

La Direction des Études lasalliennes

CAHIERS LASALLIENS

TEXTES, ÉTUDES, DOCUMENTS

publiés en collection non périodique ;
centrés sur la personne de saint Jean-Baptiste de La Salle, son œuvre écrite et les origines de la Congrégation des Frères des Écoles chrétiennes ; préparant la publication de deux ouvrages définitifs : une biographie critique et le corpus de ses œuvres.

Ont paru :

- 1 – F. FLAVIEN-MARIE (Michel SAUVAGE, FSC), *Les citations néotestamentaires dans les Méditations pour le temps de la retraite*,
Présentation, examen critique, introduction et notes. XLVIII-106 p. — 1959.
- 2 – F. MAURICE-AUGUSTE (Alphonse HERMANS, FSC), *Les vœux des Frères des Écoles chrétiennes avant la Bulle de Benoît XIII*,
Première partie : Les faits et les textes. 141 p. (épuisé) — 1960.
- 3 – *Idem*. Deuxième partie: Les documents, 93 p. (épuisé) — 1960.
- 4 – F. BERNARD, *Conduite admirable de la divine Providence, en la personne du vénérable Serviteur de Dieu, Jean-Baptiste de La Salle...*,
Édition du manuscrit de 1721. xxv-105 p. — 1965.
- 5 – COLLECTIF, *Frère Maurice HERMANS (1911-1987) et les origines de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes*,
Présentation de Michel Sauvage, FSC. 468 p. — 1991.
- 6 – MAILLEFER, François-Élie, *La vie de M. Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, docteur en théologie, ancien chanoine de la cathédrale de Reims, et Instituteur des Frères des Écoles chrétiennes...*,
Édition comparée des manuscrits de 1723 et de 1740. 313 p. — 1966.
- 7 – BLAIN, Jean-Baptiste, *La vie de M. Jean-Baptiste de La Salle, Instituteur des Frères des Écoles chrétiennes*,
Reproduction photomécanique de l'édition originale: 1733. Tome I. 444 p., 1961.
- 8 – *Idem*, Tome II. 502 p. Suivi de: *Abrégé de la vie de quelques Frères de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes morts en odeur de sainteté*. — 1961.
- 9 – COLLECTIF, *Bernard, Maillefer, Blain : Index cumulatifs des noms de lieux et des noms de personnes*. 288 p. — 1974.

- 10 – COLLECTIF, *Bernard, Maillefer, Blain : Index analytique cumulatif ; II. Relevé des dits et écrits attribués à Jean-Baptiste de La Salle*. 215 p. — 1979.
- 11 – F. MAURICE-AUGUSTE (Alphonse HERMANS, FSC), *L'Institut des Frères des Écoles chrétiennes à la recherche de son statut canonique : des origines (1679) à la bulle de Benoît XIII (1725)*. vi-414 p. — 1962.
- 12 – LA SALLE, Jean-Baptiste de, *Méditations pour tous les Dimanches de l'année avec les Évangiles de tous les Dimanches*. Première partie. 236 p. *Méditations sur les principales Fêtes de l'année*. 274 p.
Reproduction anastatique de l'édition originale : [1731]. — 1962.
- 13 – LA SALLE, Jean-Baptiste de, *Méditations pour le Temps de la Retraite, à l'usage de toutes les personnes qui s'employent à l'éducation de la jeunesse ; et particulièrement pour la retraite que font les Frères des Écoles chrétiennes pendant les vacances*.
Reproduction anastatique de l'édition originale : [1730]. 84 p. (épuisé) — 1963.
- 14 – LA SALLE, Jean-Baptiste de, *Explication de la Méthode d'oraison*.
Reproduction anastatique de l'édition de 1739. 130 p. — 1963.
- 15 – LA SALLE, Jean-Baptiste de, *Recueil de différents petits traités à l'usage des Frères des Écoles chrétiennes*. Reproduction anastatique de l'édition de 1711. Introduction, notes et tables, xvi-132 p. — 1963.
- 16 – MAURICE-AUGUSTE (Alphonse HERMANS), FSC, et JOSÉ-ARTURO (Arturo GAREIS), FSC, *Contribution à l'étude des sources du "Recueil de différents petits traités"*. 105 p. — 1964.
- 17 – LA SALLE, Jean-Baptiste de, *Instructions et prières pour la Sainte Messe, la Confession et la Communion, avec une Instruction Méthodique par demandes et réponses pour apprendre à se bien confesser*.
Reproduction anastatique de l'édition de 1734. vi-284-iv p. — 1963.
- 18 – LA SALLE, Jean-Baptiste de, *Exercices de piété qui se font pendant le jour dans les Écoles chrétiennes*.
Reproduction anastatique de l'édition de 1760. xiii-140 p. — 1963.
- 19 – LA SALLE, Jean-Baptiste de, *Les Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne, à l'usage des Écoles chrétiennes*.
Reproduction anastatique de l'édition de 1703. xii-252-258 p. (épuisé) — 1964.
- 20 – LA SALLE, Jean-Baptiste de, *Les Devoirs d'un Chrétien envers Dieu et les moyens de pouvoir bien s'en acquitter*. Reproduction anastatique de l'édition de 1703. Tome I., xviii-504 p. (exposé en discours suivi) — 1964.

- 21 — *Idem.* Tome II. 312 p. (par demandes et réponses) — 1963.
- 22 — LA SALLE, Jean-Baptiste de, *Du culte extérieur et public que les Chrétiens sont obligés de rendre à Dieu et des moyens de le lui rendre. Troisième partie des Devoirs d'un Chrétien envers Dieu.*
Reproduction anastatique de l'édition de 1703. vi-308 p. Suivi de : *Cantiques spirituels.* Reproduction anastatique de l'édition de 1705. 124 p. — 1964.
- 23 — LA SALLE, Jean-Baptiste de, *Grand abrégé [...]; Petit abrégé des Devoirs du chrétien envers Dieu.*
Reproduction anastatique des éditions de 1727. iv-172 p. — 1964.
- 24 — LA SALLE, Jean-Baptiste de, *Conduite des Écoles chrétiennes.*
Édition comparée du manuscrit dit de 1706 et du texte imprimé de 1720. vii-230-292 p. — 1965.
- 25 — LA SALLE, Jean-Baptiste de, *Pratique du Règlement journalier. Règles communes des Frères des Écoles chrétiennes. Règle du frère Directeur d'une Maison de l'Institut.*
D'après les manuscrits de 1705, 1713, 1718 et l'édition princeps de 1726. 164 p. — 1965.
- 26 — AROZ, LÉON DE MARIE, fsc, *Les actes d'état civil de la famille de saint Jean-Baptiste de La Salle,*
Transcription et commentaire accompagnés de quelques documents qui les expliquent et les complètent. Tome I. 523 p. — 1966.
- 27 — *Idem.* Tome II. 281 p. — 1966.
- 28 — LA SALLE, Jean-Baptiste de, *Compte de Tutelle de Marie, Rose-Marie, Jacques-Joseph, Jean-Louis, Pierre et Jean-Remy, ses sœurs et ses frères, fils mineurs de Louis de La Salle (1625-1672) et de Nicolle Moët de Brouillet (1633-1671).*
Transcrit, annoté et présenté par F. Léon de Marie AROZ, fsc. Première partie, Volume I. lxx-236 p. — 1967.
- 29 — *Idem.* Première partie, Volume II. 296 p. — 1967.
- 30 — *Idem.* Deuxième partie, Volume III. 264 p. — 1967.
- 31 — *Idem.* Troisième partie, Volume IV. 194 p. (épuisé) — 1967.
- 32 — AROZ, LÉON DE MARIE, fsc, *Gestion et administration des biens de Jean-Louis, Pierre et Jean-Remy de La Salle, frères cadets de Jean-Baptiste de La Salle, d'après le compte de tutelle de Maître Nicolas Lespagnol, leur tuteur, 1687.*
L-358 p. — 1967.

- 33 – AROZ, LÉON DE MARIE, FSC, *Les titres de rente de la succession de Maître Louis de La Salle, conseiller au Présidial de Reims (1625-1672)*. Volume I. 337 p. — 1969.
- 34 – *Idem*. Volume II. 262 p. — 1969.
- 35 – AROZ, LÉON DE MARIE, FSC, *Les Biens-fonds des Écoles chrétiennes et gratuites pour les garçons pauvres de la Ville de Reims au XVIII^e siècle*. Biens acquis par Jean-Baptiste de La Salle et ses successeurs immédiats.
Volume I: *Titres de propriété. Répertoire numérique détaillé*. xxxix-286 p. — 1970.
- 36 – *Idem*. Volume II: *Documents*. 409 p. — 1971.
- 37 – *Idem*. Volume III: *Aux sources de la Vie et de l'Esprit: Rue Neuve — Rue de Contrai (1682-1972)*. 195 p. — 1973.
- 37¹ – *Idem*. Volume IV: *Titres de propriété. Documents*. 338 p. — 1973.
- 38 – AROZ, LÉON DE MARIE, FSC, *Nicolas Roland, Jean-Baptiste de La Salle et les sœurs de l'Enfant-Jésus de Reims*. 388 p. — 1972.
- 39 – AROZ, LÉON DE MARIE, FSC, *Étude de M^e Claude Thiénot. Inventaire numérique détaillé des minutes notariales se rapportant à la famille de La Salle et ses proches apparentés (1593-1792). Une lettre inédite de saint Jean-Baptiste de La Salle*. 195 p. — 1972.
- 40¹ – AROZ, LÉON DE MARIE, FSC, *Jean-Baptiste de La Salle. Documents bibliographiques (1583-1950)*.
Volume I: *Inventaire analytique*. 328 p. — 1975.
- 40² – *Idem*. Volume II: *Archives centrales de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes. Inventaire des Séries A, B, C, D, M, R, T et V*. 332 p. — 1976.
- 41¹ – AROZ, LÉON DE MARIE, FSC, *Jean-Baptiste de La Salle. Documents bibliographiques (1625-1758)*. Volume I, *Parmi les siens*. 571 p. — 1977.
- 41² – *Idem*. Volume II, *Les années d'imprégnation (1661-1683)*. 669 p. — 1979.
- 42 – AROZ, LÉON DE MARIE, FSC, *Jean-Baptiste de La Salle. Documents bibliographiques (1670-1715)*.
Volume I: *L'administrateur comptable*. 579 p. — 1982.
- 43 – POUTET, Yves, FSC, *Originalité et influence de Jean-Baptiste de La Salle. Recueil d'études lasalliennes (I-II)*. 310 p. — 1999.

- 44 – *Id.* (III-IV). 463 p. — 1999.
- 45 – CAMPOS MARINO, Miguel-Adolfo, FSC, *L'itinéraire évangélique de saint Jean-Baptiste de La Salle et le recours à l'Écriture dans ses «Méditations pour le Temps de la Retraite»*. Contribution à l'étude sur les fondements évangéliques de la vie religieuse. Volume I. XII-392 p. — 1974.
- 46 – *Idem.* Volume II. 392 p. — 1974.
- 47 – RODRIGUE, Jean-Guy, FSC, *Contribution à l'étude des sources des " Méditations sur les principales Festes de l'année"*. XI-587 p. — 1988.
- 48 – POUTET, Yves, FSC, *Jean-Baptiste de La Salle aux prises avec son temps. Recueil d'études lasalliennes*. XI-362 p. — 1988.
- 49 – CORNET Joseph-Aurélien, FSC, et ROUSSET Émile, FSC, *Iconographie de saint Jean-Baptiste de La Salle, des origines à la béatification (1666-1888)*. 368 p. (épuisé) — 1989.
- 50 – CAMPOS, Miguel, FSC, et SAUVAGE, Michel, FSC, "*Explication de la Méthode d'Oraison*" de saint Jean-Baptiste de La Salle. Présentation du texte de 1739. *Instrument de travail*. XXV-668 p. — 1989.
(a été traduit en anglais et en espagnol)
- 51 – AROZ, Louis-Marie, FSC, *Jean-Baptiste de La Salle, exécuteur testamentaire de feu M^e Louis de La Salle, son père*. 493 p. (épuisé) — Paris, 1989.
- 52 – AROZ, Louis-Marie, FSC, *Jean-Baptiste de La Salle, Dix Années de Prétoire*. Tome I : Reims (1676-1685). 556 p. — 1993.
- 53 – AROZ, Louis-Marie, FSC, *La succession de Nicolas Roland, chanoine théologal de l'église Notre-Dame de Reims*. 238 p. — 1995.
- 54 – AROZ, Louis-Marie, fsc, *La famille de La Salle de Reims. Jean-Louis, Pierre et Jean-Remy de La Salle. Nouveaux Documents d'Archives*. 422 p. — 1998.
- 56 – POUTET, Yves, FSC, *Charles Démia (1637-1689) : Journal de 1685-1689, Présenté, transcrit et annoté*. 439 p. — 1994.
- 57 – BURKHARD, Leo, FSC, avec la collaboration de SAUVAGE, Michel, FSC, *Parménie. La crise de Jean-Baptiste de La Salle et de son Institut (1712-1714)*. 282 p. — 1994. (a été traduit en espagnol)
- 58 – PUNGIER, Jean, FSC, *La Civilité de Jean-Baptiste de La Salle : Ses sources. Son message. Une première approche*. Première partie. 358 p. — 1996.

- 59** – PUNGIER, Jean, FSC, *La Civilité de Jean-Baptiste de La Salle : Ses sources. Son message. Deuxième partie.* 358 p. — **1997.**
- 60** – PUNGIER, Jean, FSC, *La Civilité de Jean-Baptiste de La Salle : Ses sources. Son message. Troisième partie.* 504 p. — **2000.**